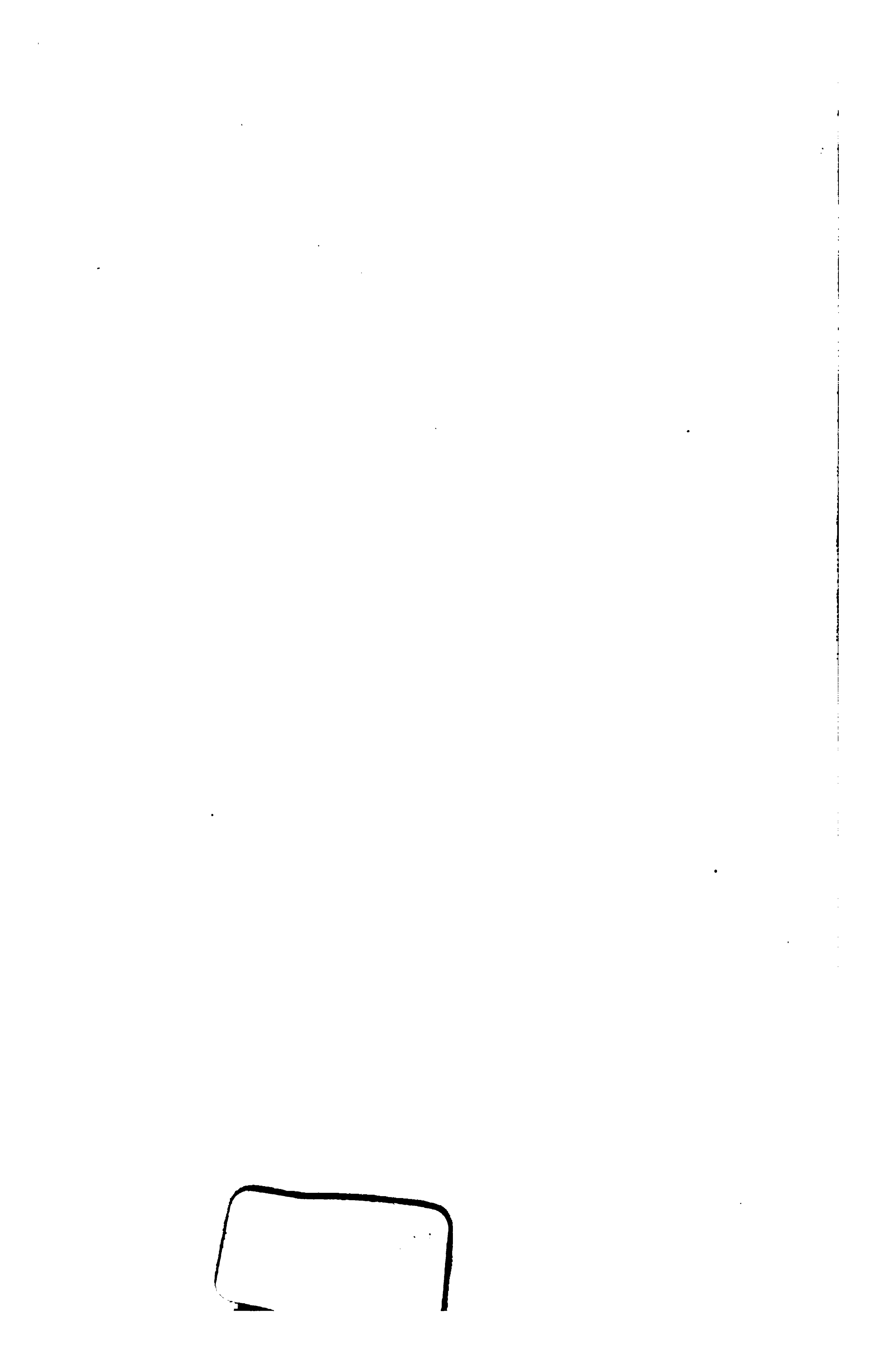
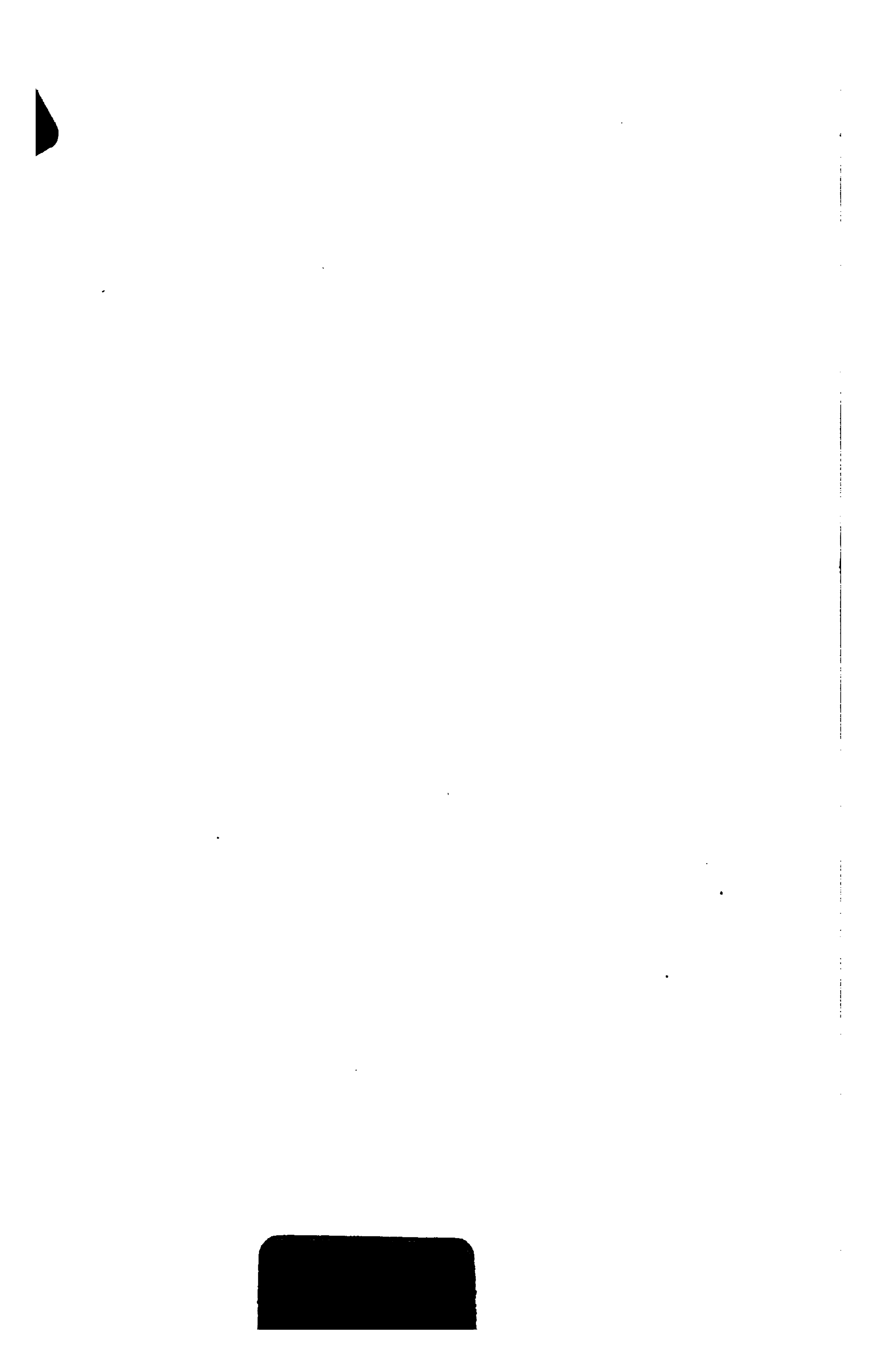




BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

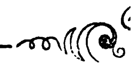
TROISIÈME SÉRIE

TOME QUATRIÈME

Vingt-septième Congrès, tenu à Lannion (Côtes-du-Nord)

DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 1884

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1885



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME QUATRIÈME

Vingt-septième Congrès, tenu à Lannion (Côtes-du-Nord)
DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 1884

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1885

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

OUVERTURE

DU

Vingt-septième Congrès

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

DISCOURS *prononcé par M. le Vicomte* H. DE LA VILLEMARQUÉ, *membre de l'Institut, Directeur de la Section d'Archéologie, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Lannion, à l'Hôtel-de-Ville, le 8 septembre 1884.*

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Dans des assemblées de la Grèce qui n'étaient pas sans rapport avec nos congrès bretons, où les Archontes, assurément, ne recevaient pas mieux leurs hôtes que M. le Maire de Lannion ne nous reçoit ici ; où les savants du pays se donnaient rendez-vous ; où l'on pouvait applaudir un jour Pindare et un autre jour Hérodote ; le grand poëte grec préconisa la Science comme la chose la plus désirable, avec la vertu, comme « la fleur de la » vie. »

Ce n'est pas vous non plus, Messieurs, qui démentiriez une

pareille assertion : mais un autre poëte, autrement inspiré que Pindare, l'eût trouvée un peu vague ; en désirant aussi la Science, il demande à Dieu, avant elle, la prudence et la bonté : *bonitatem, disciplinam et scientiam doce me.* (*Ps.* CXVIII.)

Cette prière, Messieurs, était la prière quotidienne d'un ancien curé du pays de Tréguier ; comme Alexandre l'Iliade, il ne voulait d'autre oreiller que le livre même où il la lisait, *pro pulvinari Librum.*

Savant, il avait appris aux écoles les plus florissantes de Paris et d'Orléans tout ce qu'on savait de son temps ;

Bon, il fit de son savoir l'instrument de son dévouement à l'humanité ; il la défendit par la parole encore mieux que les chevaliers, ses aïeux, ne l'avaient défendue par l'épée ;

Prudent, il eut l'esprit de conseil qui déjoue la force primant le droit, et qui rend victorieuse la justice ;

Si bien que l'abrégé de sa vie, redigé vingt-huit ans après sa mort, la résumait ainsi : *Plenus discretione, scientia, bonitate.*

Monseigneur, vous avez nommé l'homme dont je parle ; l'Association bretonne le salue, en mettant le pied dans votre diocèse : qu'il prie pour vous et pour nous ! *Bennoz d'ann Eskop a gar Sant Ervoan.*

Vous reconstruisez son tombeau ; notre devoir était de donner la première place dans les travaux du Congrès à l'étude des documents relatifs à son histoire et à son culte.

Si le dernier historien de saint Yves n'avait déjà reçu là-haut sa récompense, on pourrait regretter de ne plus le voir parmi nous pour traiter une question dont la solution lui serait revenue de droit. D'autres de nos confrères la traiteront, je n'en doute pas.

Votre Président, Messieurs, aurait voulu leur ouvrir de nouvelles sources d'informations, et il les a demandées pour eux à M. le Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. Malheureusement les recherches sont restées infructueuses. M. Charles Ruélens le constate dans sa réponse, en date du 23 août 1884 ; il nous dit : « La bibliothèque royale ne possède aucun des documents relatifs à saint Yves dont il est fait mention dans les *Acta SS.* au 19 mai, p. 338 et suiv. En général, les matériaux ayant servi aux *Acta*, avant le mois d'octobre, n'existent plus ou sont dispersés. C'est une grande perte pour la science. » Il ajoute qu'ayant voulu savoir des

Bollandistes, s'ils avaient quelques connaissances des documents de saint Yves, et s'étant adressé au père de Backer, il a reçu de lui la réponse suivante : « Je crains que les documents dont il est fait mention dans votre lettre du 20 courant ne soient perdus, car je n'ai rien trouvé dans les cahiers des anciens Bollandistes. »

Cette perte, quoique grande, n'est pas irréparable : M. de la Borderie écrivait dernièrement : « Tout le monde sait que les Bollandistes se faisaient une loi, un scrupule, une religion de reproduire les manuscrits sans la moindre altération ni le moindre changement. » On peut donc accorder la confiance la plus entière aux publications qu'ils ont faites des procès-verbaux de canonisation de saint Yves ; on conserve d'ailleurs, à la bibliothèque de Saint-Brieuc, un fragment considérable de l'enquête de canonisation, copie du XIV[e] siècle, à peu près contemporaine de l'enquête.

Notre confrère, M. Prud'homme, possède aussi un très curieux résumé des dépositions des témoins, du commencement du XV[e] siècle, et il nous l'a communiqué au Congrès de Châteaubriant.

D'autre part, M. de la Borderie a retrouvé à Paris l'office primitif du saint avec beaucoup d'hymnes et de leçons très développées. Il y aura lieu de soumettre tous ces documents à une révision critique pour en faire une belle publication des Monuments de l'histoire de saint Yves.

S'il ne la fait pas, notre éminent historien en indiquera du moins le plan, ne doutant pas qu'il ne se trouve dans le diocèse de Saint-Brieuc plus d'un homme capable de l'entreprendre, et de donner un complément à l'œuvre monumentale de M[gr] Bouché, le dernier témoin de saint Yves (1).

Au moment où les fidèles s'unissent à leur évêque pour témoigner que la foi des Bretons durera autant que leur océan, comment n'être pas attendri par les premiers témoins du saint ? Sans rappeler les deux plus illustres, Jean de Montfort et Charles de Blois.

« Je l'ai connu tout petit, » disait aux commissaires apostoliques son ancien précepteur, alors âgé de quatre-vingt-dix ans ; « je me suis trouvé avec lui à Tréguier, à Orléans et ailleurs ; nous avions tous deux la même chambre, le même lit, les

(1) Peu de jours après que M. de la Villemarqué tâchait d'atténuer la perte des manuscrits originaux, M. de la Borderie avait le bonheur de les découvrir à la bibliothèque de Saint-Brieuc : ce qu'on avait pris pour un fragment de l'enquête de canonisation est cette enquête même, et elle est sous presse.

mêmes instituteurs ; c'est moi qui lui avais appris la lecture, puis la grammaire, puis le droit civil ; partout je l'ai vu se conduire en honnête homme et faire de grands progrès dans l'étude des Lettres. »

On vous dira, Messieurs, les noms de ceux qui étudiaient avec lui et qui vinrent à Avignon attester juridiquement ses vertus, ses mortifications et ses miracles : Yvon Suet, de la Roche-Derrien ; Henry Fichet, de Pommerit ; Raoul Portarn, de Lanmeur, et cent autres. Plusieurs lui durent, dans leur jeunesse, à Orléans, le logement, la nourriture et l'instruction : « Je leur rends, disait-il, les biens que Dieu m'a donnés : » *Do de bonis mihi a Deo collatis*. Pourquoi n'aura-t-on à vous citer aucun discours de « l'Avocat des pauvres, » aucun ouvrage du « Patron des lettrés, » aucun cantique du Protecteur des bardes populaires ? « Je le regrette d'autant plus qu'il parlait breton. »

Du bouquet qu'il faisait chaque jour, en cueillant ça et là dans la vie des saints les *Flores Sanctorum,* une seule fleur est restée, c'est sa vie à lui-même, telle qu'il l'a pratiquée.

Mais, à défaut des livres d'un auteur, il est très intéressant de retrouver le livre qu'il a le plus aimé et dont il faisait sa lecture habituelle.

Ici, l'on pourra satisfaire votre curiosité : nous possédons, en effet, le bréviaire de saint Yves. Nous le verrons dans la chapelle de Kermartin, le jour de notre excursion, ce petit manuscrit du XIIIe siècle, jauni et usé par le temps ; nous en apprécierons la valeur.

Ce n'est pas sans émotion qu'on regarde de pareilles reliques, qu'on déchiffre des caractères sur lesquels se sont fixés les yeux d'un saint, des pages qu'il a tenues dans ses mains, qu'il a touchées de ses lèvres, où doit rester plus d'une trace de ses baisers et de ses larmes.

Si les excursions ont toujours tenu une place importante dans les Congrès de l'Association bretonne, comme l'a fait remarquer M. de Kerdrel ; si elles ont un double but : nous instruire en nous reposant, et instruire notre auditoire lui-même, quel sera le résultat de notre visite à la chapelle de Saint-Yves ? Vous l'apprendrez à notre retour : nous en rapporterons l'arôme qui empêche la science de se gâter.

BUREAU DU CONGRÈS

ÉLU A LA SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Président général du Congrès

M. Huon de Penanster, ancien député.

Section d'Archéologie

Président

M. Vincent Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan.

Président d'honneur

M. Léon de la Sicotière, sénateur de l'Orne.

Vice-Présidents

MM. A. du Bois de la Villerabel, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord.
Charles Le Roux.
Le chanoine Duchesne, professeur à l'Institut catholique de Paris.
Le commandant de Miniac.

Secrétaires

MM. Régis de l'Estourbeillon.
Lageat fils.
Alcide Leroux.
Eugène Coroller.
Camille Bertaud.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 4 Septembre, 8 heures et demie du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LAGEAT FILS

A l'issue de la séance solennelle d'ouverture, Messieurs les membres de la Section d'Archéologie se réunissent, comme de coutume, pour régler l'ordre de leurs travaux pendant le Congrès.

Le programme proposé par le bureau permanent de la section, et distribué depuis plusieurs mois aux membres de l'Association, est ainsi conçu :

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — Existe-t-il des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) en Basse-Bretagne ? S'il en existe, en donner la description, en déterminer l'importance et le caractère (1).

2. — Signaler, décrire, classer les principales fortifications anciennes, soit de pierre, soit de terre, existant en Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les événements politiques et militaires de notre histoire.

(1) La carte de la *Gaule anté-historique*, publiée en 1875 par la Commission de la topographie de la Gaule, ne mentionne en Basse-Bretagne qu'une station de ce genre, celle de Roc'h-Toul, près du moulin de Luzec, en Guiclan, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix (Finistère),

3. — Monographies des églises les plus curieuses existant dans le département des Côtes-du-Nord.

4. — Signaler et décrire les monuments de ce département qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

5. — Dénoncer au Congrès les destructions de monuments anciens accomplies en Bretagne dans ces dernières années.

Mentionner les monuments menacés, et rechercher les mesures à prendre pour leur préservation.

Indiquer les monuments restaurés et le système suivi dans ces restaurations.

6. — Faire connaître les usages populaires propres à la Bretagne ; en rechercher l'origine.

II. — HISTOIRE

7. — Exposer l'état actuel des études celtiques en France et à l'étranger. Constater les résultats acquis et indiquer les lacunes.

8. — Examen des points controversés de la géographie de la péninsule Armorique à l'époque gallo-romaine. — Etude spéciale sur le Coz-Yaudet.

9. — Origines chrétiennes de la Bretagne-Armorique. — Formation des évêchés et des diocèses, particulièrement dans le territoire aujourd'hui attribué au département des Côtes-du-Nord. — Fondation des monastères et des paroisses. Légendes des saints. Anciennes liturgies et anciens pèlerinages.

10. — Dresser la liste des patrons et sous-patrons, anciens et actuels, des paroisses et des chapelles comprises dans chacun des neuf anciens diocèses de Bretagne (1).

11. — Quelle est l'importance du cartulaire de Landévennec pour l'histoire de Bretagne ? La publication complète de ce document n'est-elle pas extrêmement désirable ?

12. — Rechercher l'origine et les limites de la Domnonée armoricaine ; tracer l'histoire de ce pays du v[e] au x[e] siècle.

(1) Pour répondre à cette question il n'est pas nécessaire de présenter une liste complète embrassant toute la Bretagne ; quand elle ne comprendrait qu'un diocèse ou une fraction de diocèse, ce serait déjà un fort utile renseignement.

13. — Quelle part la Bretagne armoricaine peut-elle revendiquer dans la formation et le développement de la légende d'Arthur ?

14. — Faire connaître les écrits, les documents imprimés ou inédits relatifs à saint Yves, à son histoire, à sa sépulture et à son culte (1).

15. — Etudier, principalement au point de vue de l'art militaire et de la topographie, les événements de la guerre de Blois et de Montfort, en particulier ceux qui eurent pour théâtre la presqu'île de Lannion et de Tréguier.

16. — Signaler et compléter les travaux publiés sur l'histoire de Lannion et sur celle des autres villes du département des Côtes-du-Nord qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

17. — Des rapports de la Bretagne avec la France aux diverses époques de notre histoire jusqu'en 1532.

18. — Quelle a été la part prise par les missionnaires du pays de Tréguier à la rénovation religieuse de la Bretagne, après les bouleversements de la Réforme et de la Ligue ? — Caractère et physionomie de ces apôtres.

19. — Rechercher, à Saint-Jacut, le lieu précis de la sépulture de dom Lobineau (auteur de la grande *Histoire de Bretagne* et de la grande *Vie des Saints de Bretagne.*) Ne conviendrait-il pas d'y élever un monument commémoratif ?

20. — Présenter la bibliographie des livres écrits en breton ou sur la langue bretonne.

En dehors du programme ci-dessus, toute question relative à l'histoire ou à l'archéologie de la Bretagne peut être traitée au Congrès : 1° avec l'approbation préalable du bureau de la Classe d'Archéologie ; 2° sous la réserve portée en l'article 7 des STATUTS DE L'ASSOCIATION BRETONNE, ainsi conçu : *Toute discussion sur la religion ou sur la politique est interdite dans les réunions de l'Association bretonne.*

M. le Président, après avoir donné lecture de ce programme, dresse la liste des sociétaires qui s'inscrivent sur les questions proposées, et de ceux qui ont envoyé, ne pouvant venir en personne, des mémoires ou des notices. — Les diverses questions

(1) Parmi les réponses qu'appelle cette question figurerait très avantageusement une *bibliographie* des livres et des travaux publiés sur saint Yves.

sont réparties entre les huit séances de la semaine, sous réserve de modifier plus tard ces dispositions essentiellement provisoires.

Une journée étant nécessaire pour faire l'excursion traditionnelle, divers jours sont proposés. Le mercredi et le jeudi sont successivement mis aux voix : le jeudi 11 est adopté.

Quant au but de l'excursion, *M. de la Borderie* propose Tréguier. L'importance historique de cette localité, ses souvenirs, ses monuments, le tombeau projeté en l'honneur de saint Yves, tout concorde pour imposer à la Section le choix de l'antique cité épiscopale. L'itinéraire serait également tout tracé : il faudrait visiter, en allant à Tréguier, Langoat et le Castel-Du, La Roche-Derrien, le Minihy et Kermartin.

M. le curé de Tréguier, qui s'est rendu à Lannion exprès pour inviter les membres du Congrès à visiter sa cathédrale, leur offre en même temps, avec une courtoisie discrète, l'hospitalité dans son presbytère.

Au nom de la Section, *M. le Président* remercie M. le curé de Tréguier de son invitation, et met aux voix la proposition de *M. de la Borderie.*

Elle est adoptée à l'unanimité.

L'excursion reste donc fixée : comme jour, au 11 septembre; comme but, à Tréguier.

Suivant l'usage adopté dans les précédents Congrès, resterait à choisir un jour pour l'excursion dans Lannion.

Le mardi, 9 septembre, à 1 heure de l'après-midi, est proposé et adopté. Rendez-vous est donné pour le départ sur la grande place, à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour pour les deux séances de demain ; cet ordre du jour va être imprimé et affiché.

La séance est levée à 5 heures.



DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 9 Septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LAGEAT FILS

L'ordre du jour appelle la discussion des questions 2 et 8 du programme :

« *Question 2. — Signaler, décrire, classer les principales for-*
» *tifications anciennes, soit de pierre, soit de terre, existant en*
» *Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle*
» *qu'elles ont pu avoir dans les événements politiques et mili-*
» *taires de notre histoire.*

» *Question 8. — Examen des points contraversés de la Géo-*
» *graphie de la péninsule Armorique à l'époque gallo-romaine.*
» *— Étude spéciale sur le Coz-Yaudet.* »

M. Charles Le Roux donne lecture d'une note assez développée qu'il a publiée précédemment dans le *Journal de Lannion ;* l'orateur s'excuse et se prétend *un profane.*

Après avoir écouté avec intérêt la savante notice si modestement annoncée et qui témoigne d'autant d'érudition que de goût, l'assemblée décide que cette notice sera insérée *in extenso* parmi les Mémoires du Congrès.

M. de la Monneraye, provoqué par M. le Président, veut bien rappeler ce qu'il a écrit autrefois sur le Coz-Yaudet, et détailler les impressions qu'il a éprouvées la veille, en visitant de nouveau ce qui reste de l'énigmatique cité. Cette visite n'a pu que le confirmer dans ses anciennes convictions et n'a en rien modifié ses appréciations.

M. Huon de Penanster demande la parole pour présenter quelques observations philologiques. A titre de simple conversation et inopinément, c'est-à-dire sans préparation, il voudrait exposer sur l'étymologie du mot *Coz-Yaudet* un système tellement opposé à ceux émis jusqu'à ce jour, qu'il tient à en garder la responsabilité sans vouloir en charger la conscience de l'Association bretonne.

— Il m'importe très peu, dit l'orateur, que les plus vieilles chartes aient écrit *Le Guer* ou *Coz-Yaudet*. L'orthographe est chose des plus mensongères et les traditions, si elles ont généralement un fond de vérité, sont victimes ou de l'ignorance de ceux qui les transmettent ou du désir qu'ont leurs auteurs de les faire concorder avec un ensemble de faits qui intéresse leur manière de voir ou de juger.

Leguer ou *Guer* n'est devenu nom de rivière que par ce fait qu'on a donné a ce cours d'eau le nom génerique de *Guer,* en souvenir de l'ancienne existence d'une cité placée à son embouchure vers la mer. En général les rivières en Bretagne n'avaient pas de nom propre, en tant que rivières. Les dénominations qu'elles portaient à leur source ou à leur embouchure tenaient aux lieux même où elles se trouvaient. Ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'on les a désignées par un nom propre. Mais je passe au sujet qui nous occupe.

Pour moi *Coz-y-Audet* a dû d'abord être *Coz-Guer-aut-ed :* la vieille ville du rivage au blé.

Ce qui est topographiquement la définition exacte de la place occupée par cette ancienne cité.

Plus tard on en a fait lors de sa décadence comme ville : *Coz-ti-aut-ed,* laissant le mot *Guer* devenir le nom du fleuve, le mot *ti* continuant la signification plus vulgaire des maisons en ruine qui demeuraient debout.

Si on veut bien se souvenir que dans notre contrée, les noms de lieux, de villages, de fermes ont presque tous une signification propre, empruntée à la topographie environnante, qu'on arrive ainsi à se rendre compte de leur situation, de leur exposition, de la fertilité ou de l'aridité des terres qui les entourent, des bois, des cours d'eau, des altitudes où ils sont placés, comment n'être pas frappé ici de ce mot de *Coz-ti-aut-ed* qui répond si bien à l'emplacement près d'une petite baie de cette cité, au territoire

qui l'environne, aux ressources en grains qu'on y trouvait, ressources alors si précieuses et qui avaient dû influer très sérieusement sur l'importance considérable de ce comptoir. — *Coz-ti-aut-ed* devenu dans la suite des temps *Coz-y-audet*. Ce n'est pas là une transformation qui ait lieu d'étonner, même au siècle où nous sommes. Orthographe nouvelle — *Coz-Yaudet* ou *Guyodet*.

Cette explication n'est sans doute pas de nature à attirer l'attention des savants, elle m'a semblé aussi naturelle que simple : elle explique mon système, je n'insiste pas. Vous en ferez tel cas que vous voudrez. Mais je tiens à constater que l'excursion faite hier avec moi par MM. de la Monneraye et Duchesne leur a laissé l'impression qu'ils avaient déjà : c'est que le Coz-Yaudet appelle par sa situation, par l'étendue de ses fortifications, de nouvelles investigations. La superficie de vingt hectares attribuée dans un ancien document (un livre de 1775, je crois), à la ville, leur a paru parfaitement justifiée, et j'espère que ce point très controversé, mais très peu sérieusement étudié, changera la manière de voir de bien des historiens sur les installations gallo-romaines dans nos pays.

Pour ajouter à l'intérêt de ces diverses communications, *M. de la Borderie* lit trois lettres écrites en août 1778 à l'abbé Déric par un prêtre trécorois, et relatives au Coz-Yaudet. Elles ont été publiées récemment par l'orateur (1), qui les a trouvées dans de vieux papiers vendus au poids ; et si le correspondant de l'abbé Déric avait des théories historiques peu soutenables, des connaissances archéologiques insuffisantes, il a donné une description minutieuse, sérieuse, encore fort exacte, du Coz-Yaudet. A ce titre, ses remarques offrent un vif intérêt.

Une discussion s'engage à propos de l'étymologie du vieux nom *Coz-Yaudet*. Rejetant d'une commune voix l'absurde signification cherchée dans la langue moderne, d'après laquelle il répondrait à *vieil herbage, méchant herbage* (voir les dictionnaires aux mots *Koz* et *Geotek*, écrit par Grégoire de Rostrenen *guéautaich*), on se demande quel est le sens de *Guéodet*, d'après les plus anciens documents : celui du qualificatif *Coz*, ne présente pas de difficulté.

(1) *Études historiques bretonnes*, par A. de la Borderie, 1 vol. in-8°, *Paris*, Champion, 1884 ; pp. 1 et suivantes.

M. de Kerdrel répond en s'appuyant sur l'autorité de M. A. de Blois : « *Guéodet,* dit notre ancien et regrettable président, signifie cité, ville. C'est ainsi que les anciens titres appellent Notre-Dame-du-Guéodet (à Quimper) *Beata Maria de* CIVITATE, et que l'emplacement de l'ancienne ville de Lexobie, près Lannion, est appelé Coz Kéodet. » (Ogée, 2e éd. II. p. 421.)

Ce texte est concluant. Toutefois, M. de Blois, ne pense pas que ce mot nous soit venu du latin, mais du gallois *Cyfarfod,* auquel il donne la signification de « rassemblement. » Pressé par *M. l'abbé Duchesne* de dire s'il adopte cette origine, *M. de la Villemarqué,* en avouant que la science philologique actuelle ne saurait la ratifier, déclare cependant qu'il est d'accord avec M. de Blois pour distinguer la *ville* de la *cité : urbes,* remarque Cicéron (Pro Sexto) « ex conjunctis domiciliis constant ; *civitates* ex conventiculis hominum. » Quant aux divers changements qu'a subi *civitatem* avant d'arriver au breton *Guéodet, M. de la Villemarqué* les indique successivement, d'après Zeuss, constatant, avec lui, des lois phonétiques bien établies. Littré avait déjà montré le passage du même mot dans le provençal *ciutat,* l'espagnol *ciudat,* le portugais *cidadé,* et l'italien *citta,* qui répond à notre vieux français *citet,* cité.

M. l'abbé France, curé de Lannion, le retrouve enfin avec beaucoup de perspicacité dans le nom Marseillais de *la Ciotat,* chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, dont l'origine est évidemment la même que celle de notre Guéodet.

Personne ne demandant plus la parole, *M. le Président* déclare la discussion close sur les questions 2 et 8. L'ordre du jour de la séance est ainsi épuisé.

Rendez-vous est de nouveau donné aux membres de la Section qui désirent prendre part à l'excursion dans la ville de Lannion : on se réunira, pour le départ, dans la salle de la Mairie, à 1 h. précise.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 9 Septembre, à 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LAGEAT FILS

En voyant l'assistance nombreuse et choisie qui remplit la vaste salle où se réunit le Congrès, *M. le Président* remercie les habitants de Lannion de l'accueil qu'ils veulent bien faire à l'Association bretonne. Il annonce que M. Huon de Pénanster, président du Congrès, ne pourra prendre la parole comme il l'avait annoncé, ayant été contraint de s'absenter ce soir.

M. Soleil, auteur de l'ouvrage déjà si connu et si apprécié publié à Lille sous le titre de : *Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux* XVe *et* XVIe *siècles*, a déposé sur le bureau plusieurs exemplaires de la *Danse macabre de Kermaria.* Au nom de l'assemblée, *M. le Président* remercie M. Soleil de ce gracieux hommage et fait en quelques mots l'analyse et l'éloge de la publication. Il donne ensuite la parole à *M. de la Borderie* sur la question inscrite à l'ordre du jour ; c'est la 17e du programme, ainsi conçue :

« *Des rapports de la Bretagne avec la France aux diverses* » *époques de notre histoire jusqu'en 1532.* »

M. de la Borderie raconte par suite de quelles circonstances a été retrouvée aux Archives du département du Doubs toute une série de pièces qui ont permis de reconstituer un épisode, jusqu'ici demeuré absolument inconnu, de notre histoire nationale, au lendemain de l'union à la France. Il s'agit d'un complot ourdi en 1492, entre le roi d'Angleterre Henri VII et divers personnages

de Bretagne, dont plusieurs fort importants, entre autres le gouverneur de Brest et celui de Morlaix, le vicomte de Rohan, l'amiral de Bretagne qui était aussi un Rohan (Louis de Rohan-Guemené sire de Rainefort), etc. Le but du complot était de détacher la Bretagne de la France, de la mettre sous la dépendance de l'Angleterre, en installant sur le trône le vicomte de Rohan, qui de vieille date prétendait y avoir des droits. — Ce complot n'échoua que par les lenteurs du roi d'Angleterre ; quand il fut en mesure d'envoyer en Bretagne les troupes de débarquement promises par lui aux agents du complot, plusieurs de ces derniers, se croyant compromis, avaient pour se sauver éventé la mèche et vendu leurs complices : dès lors il était trop tard.

Après avoir exposé les divers incidents de cette entreprise aventureuse, en avoir fait ressortir le caractère et l'importance historique, M. de la Borderie annonce que toutes les pièces relatives au *Complot breton de 1492* sont imprimées et vont paraître sous peu, avec tous les commentaires désirables, dans la collection que la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* publie sous le titre d'*Archives de Bretagne* (1). C'est pour cette raison que nous ne donnons point d'autre développement à l'analyse d'une communication que la plupart des membres de l'Association bretonne ont appréciée depuis comme Bibliophiles.

Personne ne demandant la parole sur la question 17, *M. le Président* remercie l'orateur et donne lecture de la question 14, inscrite ensuite à l'ordre du jour. La voici :

« *Faire connaître les écrits, les documents imprimés ou inédits*
» *relatifs à saint Yves, à son histoire, à sa sépulture et à son culte.* »

M. de la Borderie a la parole pour dire quelques mots d'une intéressante découverte, importante pour l'histoire de saint Yves, et qu'il a eu récemment la bonne fortune de faire.

Sous l'épiscopat de Christophe du Chastel (1466 à 1479) lorsqu'un dominicain, Maurice Geffroi, accepta de composer un office de saint Yves (et en réalité il composa, non pas un *office,* mais une *Vie*), il existait déjà un ancien office, avec des leçons tirées d'une Vie primitive, dans un lectionnaire dont on se servait au chœur de la cathédrale de Tréguer. — D'autre part, dans le

(1) Tome II. — Nantes, 1884.

manuscrit du xve siècle donné aux Bollandistes par le P. Dinet, à la suite de l'œuvre de Maurice Geffroi, se trouvait un ancien office de saint Yves, dont le début établit invinciblement que les leçons furent rédigées, non point par le dominicain auteur de la vie, mais peu de temps après la mort du saint, au plus tard à l'époque de sa canonisation. Cet office, nécessairement antérieur à 1350, est celui que contenait le légendaire de Tréguer. Maurice Geffroi s'en servit comme d'un canevas pour broder sa propre composition, où il a conservé çà et là les expressions mêmes et partout le fonds de l'ancien office. Ce qu'il y a ajouté est peu de chose. Dom Denys Briant avait transcrit ces documents au xviie siècle ; et d'autre part on retrouve à la Bibliotèque nationale, dans un manuscrit du xve siècle (ms. lat. 1148), cet office ancien, on peut dire l'office primitif de saint Yves, celui dont l'évêque Haëlori prescrivit la récitation entre 1330 et 1338, après l'enquête de canonisation, mais avant la proclamation de la sentence. Il y a l'office de la fête principale et celui de la translation, non-seulement pour le jour même, mais pour l'octave : en tout 78 leçons, 6 hymnes, une prose, des antiennes, versets et répons rimés. La copie de Dom Briant complète ce qui manque au manuscrit. Cet office n'a rien de commun avec celui que M. G. du Mottay a imprimé en 1869. Il a une importance considérable, puisque c'est un écrit contemporain de saint Yves ou de très peu postérieur, et qu'on y trouve des faits dont l'Enquête de canonisation ne parle pas. Félicitons-nous donc, dit l'orateur en terminant, de retrouver peu à peu tous les éléments sur lesquels il sera possible d'édifier une vie de saint Yves, historiquement sérieuse ; ou plutôt cette vie existe déjà : la voilà.

Le R. P. Perquis donne lecture d'une trop courte note sur la Confrérie de Saint-Yves : on retrouvera ce travail aux Mémoires (1).

M. l'abbé Duchesne rappelle, à propos de cette communication, que la confrérie des employés de la Cour pontificale, après avoir eu longtemps son siège à Saint-Yves-des-Bretons, s'est installée, vers le déclin du siècle dernier, dans la petite église de Saint-Malo (*S. Macuto* ou *Mauto*), comme l'écrit Brizeux qui l'a chanté (*La fleur d'or,* p. 86, éd. de 1853.) Cette prédilection pour les

(1) Voir à la deuxième partie de ce volume.

saints bretons n'est probablement pas sans rapport avec une certaine estime pour la vertu bretonne par excellence, la fidélité.

M. le Président félicite le Congrès du concours empressé que le clergé en général, le R. P. Perquis et M. l'abbé Duchesne en particulier, veulent bien prêter à l'Association bretonne; il remercie ces deux derniers de ce qu'ils viennent de dire à la gloire de saint Yves. — Il ajoute qu'avant la Révolution il existait dans la cathédrale de Tréguer un admirable tombeau élevé par la reconnaissance magnifique des ducs de Bretagne au plus illustre des saints bretons. Ce tombeau a été violé, démoli, détruit en 1793, par des hommes avides de sang, ennemis de toute croyance, de tout ce qui évoque les grands et glorieux souvenirs du passé. Aujourd'hui, l'heure de la réparation est venue. Parlant au nom de l'Association bretonne, *M. le Président* propose à l'assemblée de souscrire à la réédification du monument de saint Yves, et c'est au milieu des applaudissements de tout l'auditoire qu'il déclare, dès ce moment, la souscription du Congrès ouverte. Le produit sera joint aux offrandes que Mgr Bouché reçoit depuis qu'il a annoncé la réédification du tombeau. Le secrétaire de la Section recevra les cotisations.

Tout le monde, dit *M. le Président,* apportera son obole, le pauvre comme le riche, chacun selon ses forces; toutes seront reçues, le sou de cuivre du pauvre aura autant de mérite devant Dieu que le sou d'or du riche. Il suffit de se rappeler, pour voir quelles merveilles enfante la réunion des plus faibles dons, ce qui s'est passé à Quimper. Là aussi le tombeau d'un saint avait été profané : le *sou de saint Corentin* a tout réparé et avec magnificence. En peu de temps 200,000 fr. étaient réunis, et les flèches de la cathédrale allaient porter jusqu'au ciel l'hommage des fils de saint Corentin. Avant peu, il y aura aussi à Tréguer un témoignage de ce que les Bretons savent faire pour honorer leurs saints.

Les acclamations de l'assemblée témoignent de l'adhésion de tous à ce chaleureux appel.

L'heure avancée empêchant de donner la parole à d'autres orateurs, la suite des communications sur la question 14 est renvoyée à une réunion subséquente.

La séance est levée à dix heures 1/2.

QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 10 Septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER

L'ordre du jour appelle la question nº 10 : « *Dresser la liste » des Patrons et seconds Patrons, anciens et actuels, des paroisses » et des chapelles comprises dans chacun des neuf anciens diocèses » de Bretagne.* »

M. de la Borderie présente la liste complète des patrons des paroisses actuellement comprises dans le diocèse de Quimper et de Léon. — Elle sera publiée aux Annexes.

M. de la Villemarqué, à propos du nom de l'un des saints portés sur cette liste, *saint Ergat* ou *Tergat,* présente une observation qui s'applique du reste à tous les noms de saints commençant par une voyelle. Il arrive fréquemment, dit-il, que le T final du qualificatif se trouve transformé par la prononciation d'abord, par l'écriture ensuite, en T initial du nom propre qui suit : par exemple saint *Tergat* au lieu de saint *Ergat*. — Puisqu'il est question de ce saint, *M. de la Villemarqué* prie M. de Kerdrel de vouloir bien rappeler la réponse qui lui fut faite par un habitant du pays, auquel il demandait quel était l'état de saint Ergat : — « C'était, lui répondit le paysan, un barde qui chantait pour le peuple : *Eur barz a ioa pehini a gané evid an dud.* » — M. le Président fait observer que cette phrase répond péremptoirement à certains critiques qui nient l'existence du terme *Barz* (barde) dans la langue usuelle et son emploi actuel. La conversation citée ne remonte pas à quarante ans.

M. Oheix, reprenant dans sa généralité la question inscrite au

programme, insiste sur l'abus qui consiste à substituer plus ou moins arbitrairement aux anciens patrons des patrons nouveaux choisis avec beaucoup de fantaisie. Après être entré dans une assez longue énumération et quelques détails typiques, l'orateur fait remarquer qu'on retrouve la même tendance à supprimer les Saints locaux dans les Propres diocésains, au moins dans certaines parties de la Bretagne. Il cite le diocèse de Saint-Brieuc, où l'on a conservé, en adoptant la liturgie romaine, seulement 18 offices propres, alors qu'il eût été facile d'obtenir à Rome la concession d'un beaucoup plus grand nombre, en rapport avec celui des saints honorés dans le pays. Les autres diocèses de Bretagne ont agi tout différemment. C'est encourager les tendances fâcheuses qui se manifestent partout à abandonner les vocables primitifs. Ces tendances vont loin. Sur les 400 paroisses du diocèse, 110 ont rejeté leurs anciens patrons, et saint Pierre à lui seul a accaparé plus de 90 des patronages nouveaux.

Il est juste d'ajouter que quelques églises ont été récemment rendues à leurs titulaires primitifs. Saint Fracan vient d'être rétabli dans son église de Ploufragan ; saint Renan dans son église de Laurenan. Mgr David était entré résolument dans cette voie, où Mgr Bouché le suit fermement. Il faut donc espérer, sous un prélat aussi breton de cœur, d'esprit et de langue, que l'ère des Vandales est close, au moins dans la question des patrons.

Le R. P. Perquis fait remarquer que les évêques peuvent bien donner tels patrons qu'il leur plaît aux églises qu'ils consacrent, mais qu'ils ne peuvent point d'eux-mêmes, sans l'autorisation du Saint-Siège, changer les patrons.

M. de la Villemarqué, de son côté, signale d'heureuses restitutions faites aux anciens patrons. A Quimperlé notamment, on a rendu à saint Yves une chapelle où saint Eutrope lui avait été substitué.

M. Oheix dépose sur le bureau la liste complète des patrons de paroisses, pour le diocèse de Nantes.

Personne ne demandant plus la parole sur la question des patrons, *M. le Président* la donne à *M. de la Borderie* sur la question 11 : « *Quelle est l'importance du cartulaire de Landé-*
» *venec pour l'histoire de Bretagne? La publication complète*
» *de ce document n'est-elle pas extrêmement désirable?* »

Les trois quarts du Cartulaire de Landévennec, dit M. de la

Borderie, sont occupés par la vie de saint Guénolé ou *Uinualoē,* écrite au IXe siècle par l'abbé Gurdestin (ou plus exactement *Wrdisten*), d'après les traditions et les anciens écrits conservés dans ce monastère : cette rédaction est certainement antérieure à l'année 884.

Le dernier quart du Cartulaire (seul publié dans les *Documents inédits de l'histoire de France*) comprend des pièces en forme de chartes ou de notices, dont une partie pourrait être considérée comme une dépendance de la vie de saint Guénolé.

Cette vie renferme des longueurs ; plusieurs chapitres sont entièrement remplis de considérations pieuses, mystiques ou ascétiques.

Telle qu'elle est, en y joignant les notices du dernier quart du volume qui se rapportent à l'époque de Gradlon et de Guénolé, elle n'en constitue pas moins la source — *la source à peu près unique* — de toute l'histoire antique de la Cornouaille ; elle représente tout ce que l'on savait, tout ce que l'on croyait de cette histoire, au temps de Gurdestin, c'est-à-dire au IXe siècle.

M. Ramé a cru et a dit, dans un rapport, que l'abrégé de cette vie, composé au XVIIe siècle par le P. Jacques Bernard et imprimé par les Bollandistes sous le nom de *Gurdestin,* contient tout ce qu'il y a d'essentiel, de vraiment historique dans l'œuvre de Gurdestin : c'est une erreur. Il serait aisé de prouver au contraire que tous les traits caractéristiques, les plus curieux pour l'histoire des mœurs et pour la critique, ont été omis, effacés par l'abréviateur.

Il est vrai que certains chapitres, certains fragments intéressants ont été publiés, dans leur texte même, soit par D. Morice soit par M. Ramé, à la suite de son rapport : mais dans ce qui est inédit il en reste tout autant, sinon plus. Et d'ailleurs, qui ne sent que cette publication fragmentaire, absolument incomplète, ne reproduit point la physionomie de l'œuvre, ôte même à ce qui est imprimé beaucoup de sa valeur ? Et, puisqu'il s'agit ici d'un document qui constitue le plus ancien titre historique d'une grande contrée bretonne comme la Cornouaille, n'est-il pas véritablement nécessaire de le publier dans son texte et en entier ?

Le Cartulaire de Landévenec a été écrit au XIe siècle, probablement en 1047. Il existe à la Bibliothèque Nationale (ms. latin

5610 A) un autre manuscrit, aussi du XIe siècle, qui ne contient pas les chartes et notices formant le dernier quart du Cartulaire, mais qui renferme toute la vie de saint Guénolé composée par Gurdestin, qui n'a pas été copié sur le Cartulaire, mais qui a dû l'être directement sur le manuscrit primitif du IXe siècle. Quoi qu'en dise le rapport de M. Ramé, le texte de ce manuscrit n'annule point celui du Cartulaire, il ne lui est même pas supérieur, mais il offre d'utiles variantes pour établir une bonne édition de l'œuvre de Gurdestin. Loin de fournir un argument contre la publication complète de cette œuvre et du Cartulaire, l'existence du manuscrit permet d'améliorer cette publication et la rend encore plus désirable.

M. de la Villemarqué intervient pour joindre ses observations à celle de M. de la Borderie et pour appuyer sur certains points, en sa qualité de président de la Société archéologique du Finistère.

M. le Président résume la discussion, ou plutôt analyse les communications faites, et propose à l'assemblée de s'unir à la Société archéologique du Finistère, pour exprimer énergiquement le vœu que « *le Cartulaire de Landévenec soit publié dans son intégralité, notamment la partie, d'un si haut intérêt historique, qui comprend la vie de saint Guénolé.* » Cette proposition est votée à l'unanimité. Le vœu sera transmis à qui de droit par le Bureau de la Section.

La question 11 étant épuisée, *M. le Président* donne lecture de la question 4, qui est inscrite après la précédente à l'ordre du jour et qui est celle-ci : « *Signaler les monuments qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.* »

M. l'abbé Euzenot, que des obstacles invincibles retiennent à Guidel, et qui n'a pas voulu, pour cela, s'abstenir de prendre part au Congrès, a envoyé à M. de la Villemarqué une monographie très courte de la chapelle de la Houssaye, près Pontivy. *M. de la Villemarqué* donne lecture de cette étude, savante et exacte comme tout ce qui sort de la plume de M. l'abbé Euzenot, et l'assemblée en ordonne l'impression dans ses Mémoires (1).

M. de la Sicotière présente une observation. M. l'abbé Euzenot signale en la chapelle de la Houssaye une scène sculptée, dans

(1) Voir à la deuxième partie de ce volume.

la pierre dure et représentant le martyre de sainte Apolline. L'orateur possède un groupe analogue, en albâtre, œuvre probablement italienne ; la comparaison des deux groupes offrirait peut-être quelque intérêt. Il serait curieux de voir comment le même sujet a été compris et rendu en divers lieux et par divers auteurs.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures 1/2.

CINQUIÈME SÉANCE

Mercredi 10 Septembre, 8 heures du soir.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LAGEAT FILS

Il a été déposé sur le bureau une *Notice historique sur Lannion et ses environs,* publiée en 1874 par M. Le Nepvou de Carfort. *M. le Président* en profite pour faire l'éloge de ce travail, déjà ancien, mais qui n'a rien perdu de son intérêt.

La question 9 du programme est à l'ordre du jour : « *Origines » chrétiennes de la Bretagne Armorique. — Formation des » évêchés et des diocèses, particulièrement dans le territoire » aujourd'hui attribué au département des Côtes-du-Nord. — » Fondation des monastères et des paroisses. Légendes des saints. » Anciennes liturgies et anciens pèlerinages.* »

La parole est donnée à *M. l'abbé Duchesne*, professeur à l'Institut catholique de Paris.

M. l'abbé Duchesne commence par s'excuser de prendre la parole. N'ayant point encore assisté aux séances du Congrès, il était venu à Lannion pour écouter et non pour parler. Cédant à l'invitation des présidents, il s'est décidé à exposer quelques idées sur l'établissement du christianisme en Bretagne, mais sans prétendre apporter dans ses développements la précision que peuvent seules donner des études réfléchies et fixées par l'écriture.

Le christianisme en Grande-Bretagne n'a guère d'histoire avant le v[e] siècle. Cependant il n'est pas douteux qu'il n'y eût été prêché avant Constantin. L'histoire des missionnaires envoyés, sur sa

demande, à un roi breton appelé Lucius, vers la fin du IIe siècle, n'est point une tradition bretonne. Gildas ne la connaît pas. Elle apparaît d'abord dans une compilation romaine, le *Liber pontificalis,* vers le commencement du VIe siècle ; c'est là que Bède l'a trouvée. On n'en peut indiquer l'origine ; mais ce qui est certain, c'est qu'elle n'est point indigène de la Grande-Bretagne. Cette donnée écartée, il reste quelques traditions bien clair-semées sur des martyrs, victimes des persécutions romaines ; la plus connue est celle de saint Alban de Vérulam. C'est tout ce qu'on peut citer avant le IVe siècle. Dès le début de ce siècle, en 314, quatre églises de Bretagne envoient des représentants au concile d'Arles ; c'est un évêque par province, exactement la même proportion qu'en Gaule et en Espagne. Au concile de Rimini, en 359, on trouve aussi des évêques bretons. En somme, la Bretagne paraît avoir eu la même organisation ecclésiastique que les autres pays d'Occident : une église par cité, l'évêque résidant au chef-lieu de celle-ci. Comme partout aussi, on y voit, vers la fin du IVe siècle, commencer l'essor de l'institution monastique. Les moines bretons sont bientôt célèbres par leur science et par la sévérité de leurs mœurs. Pélage, égaré malheureusement dans une théologie hétérodoxe, en est un type fort connu.

La distribution du territoire breton en cités romaines était un fait accompli depuis longtemps au moment de l'invasion saxonne ; cependant il peut se faire que certaines contrées montagneuses, comme la Cambrie, aient été organisées d'une façon plus primitive. On doit reconnaître aussi que la civilisation romaine ne parvint point à assimiler les Bretons au même degré que les Gaulois : la langue nationale, qui se perdit en Gaule, se maintint au-delà du détroit. Quoi qu'il en soit, l'organisation romaine fut entièrement disloquée par l'invasion saxonne ; la population des cités qui put échapper à l'extermination se vit refoulée dans les régions montagneuses de l'ouest où elle abandonna les anciennes formes de la vie publique pour revenir au régime primitif des clans. Privée du point d'appui que lui fournissaient les institutions politiques antérieures, l'église bretonne se transforma aussi. Le clergé séculier fut absorbé par les monastères ; les églises cathédrales se confondirent avec les chapelles des couvents : évêques, prêtres, diacres, tout le personnel ecclésiastique se recruta bientôt parmi les moines. Dans

chaque clan, ou à peu près, il y eut un centre de vie religieuse, qui fut à la fois l'église épiscopale, le monastère, l'école même. C'est de là que nous voyons sortir ces prophètes et ces missionnaires qui maintiennent la religion dans la nation bretonne et la répandent en pays scotique.

Resserrés dans leurs presqu'îles et leurs montagnes, les Bretons de l'île ne tardèrent pas à voir se produire chez eux un mouvement d'émigration. Quelques-uns poussèrent jusqu'en Espagne et s'installèrent sur la côte de Galice; la plupart se bornèrent à franchir le détroit et vinrent se fixer dans notre Armorique. Quelle était à ce moment la situation religieuse de ce pays?

Il n'y a point de documents qui permettent de répondre directement à cette question. Aucune tradition sérieuse n'a conservé les noms des apôtres et des premiers évêques de la péninsule armoricaine. A Tours, au Mans, à Angers, à Nantes, l'existence d'évêchés est prouvée directement pour le IVe siècle; peut-être même (à Tours au moins) pour le IIIe. On peut citer par leurs noms des évêques de Rennes et de Vannes peu après le milieu du Ve siècle. Trois conciles de la province de Tours, dont nous avons les actes, remontent encore à cette époque, c'est-à-dire à la période romaine; on n'y voit rien qui donne lieu de penser que la religion n'eût pas alors conquis tout le pays; le nombre des évêques du concile de Vannes porte à croire qu'il y avait, comme partout, un évêque par cité. En 511, au concile d'Orléans, figure un Litharedus ou Lithardus, évêque des Ossismes; parmi les prélats du concile de Vannes dont nous n'avons que les noms, sans indication de siège, il peut y avoir eu des titulaires de la cité des Corisopites, de celle des Ossismes et de celle des Diablintes, ou, si l'on veut, du ressort, quel que fût son nom officiel, qui devint plus tard celui d'Alet et de Saint-Malo.

Mais ceci, encore une fois, ne se peut prouver directement et avec une entière certitude. Au-delà de Rennes et de Vannes nous n'avons aucun renseignement sur des évêchés gallo-romains, si ce n'est, pour la cité des Ossismes, la signature de Litharedus; encore est-elle diversement interprétée par les critiques, puisque les uns y trouvent l'évêché de Séez, les autres l'évêché d'Osma en Espagne. Laissant donc de côté ces conjectures et

renonçant à saisir une tradition gallo-romaine, voyons ce que nous apprend la tradition bretonne.

Sur les émigrés, nous sommes renseignés en partie par Grégoire de Tours, en partie par les vies des saints bretons. Grégoire ne parle guère que des Bretons du Vannetais, de leurs tentatives contre l'évêché et la ville de Vannes, de leurs déprédations sur les territoires de Nantes et de Rennes. Nulle part il ne dit un mot de l'état religieux où ils ont trouvé le pays. Les vies des saints, au contraire, parlent souvent de l'arrivée des convois d'émigrants, sous la conduite de quelque chef militaire et d'un saint moine, évêque ou prêtre. Ces biographies, dont l'importance traditionnelle ne saurait être méconnue, nous sont cependant parvenues dans des rédactions relativement tardives; il ne faut pas non plus s'attendre à les trouver exemptes des exagérations que l'on rencontre dans tous les panégyriques. Pour mieux faire ressortir le zèle des saints émigrants, elles nous les montrent souvent occupés à combattre le paganisme; il est même dit quelquefois que les habitants du pays étaient encore infidèles; enfin il est question, çà et là, de régions dépeuplées, de déserts, en proie aux premiers occupants.

Conclure de telles narrations et d'expressions où l'exagération est visiblement empreinte, que les Bretons, ou bien n'ont trouvé personne dans le pays, ou bien n'y ont trouvé que des païens, c'est, semble-t-il, aller vite en besogne. A défaut des traditions gallo-romaines, en face des exagérations plus ou moins inconscientes des hagiographes bretons du IXe siècle, on peut faire valoir l'argument de vraisemblance.

S'il s'agissait de démontrer que l'Armorique a été évangélisée au Ier siècle ou au IIe, cet argument n'aurait aucune valeur. De ce qu'il y avait alors des églises à Rome, à Carthage, à Lyon, on n'a nul droit de conclure qu'il y en a eu en même temps chez les Vénètes et les Ossismes. Mais au Ve siècle, c'est une autre affaire. Au temps de Constantin, le christianisme avait déjà débordé, sur beaucoup de points la frontière romaine; il y avait des églises en Abyssinie, en Perse, en Arménie, chez les Goths du Dniéper. La Pannonie et les autres provinces riveraines du Danube sont des pays chrétiens, dès le IVe siècle. Au Ve siècle, on le voit par la vie de saint Séverin, le Haut-Danube forme la limite entre des populations séparées par la politique, mais unies

par la même religion, sauf la différence entre le christianisme orthodoxe et l'hérésie. Sur la rive droite, les habitants des cités romaines sont tous catholiques ; sur la rive gauche, les Barbares sont ariens. Nous trouvons des églises en Gaule dès le IIe siècle, en Espagne au IIIe. Dans ce dernier pays, la Galiçe est une région assez semblable à la péninsule d'Armorique par sa situation géographique ; or, l'histoire du mouvement priscillianiste nous la montre entièrement évangélisée et pourvue d'un corps épiscopal nombreux, dès le temps de saint Martin. Veut-on une analogie plus pressante encore ? Les Bretons eux-mêmes, qui sont venus tout convertis d'outre-mer, n'ont pas apparemment attendu le Ve siècle pour recevoir l'Evangile.

Sans doute les textes nous manquent pour l'Armorique elle-même ; mais l'analogie historique dont on vient de voir l'esquisse est assez puissante pour les remplacer. Dire que les cités armoricaines n'ont point été évangélisées avant le VIe siècle et même avant le Ve, c'est introduire une anomalie, une situation tout à fait extraordinaire, qui ne saurait, elle, être admise sans preuves directes et positives. Je conclus donc que, de deux choses l'une, ou bien la population de l'Armorique était chrétienne avant l'arrivée des Bretons, ou bien il n'y avait plus de population du tout. Quant à cette dernière hypothèse, elle serait inadmissible si on la présentait sous cette forme ; mais rien assurément ne s'oppose à ce que le régime fiscal de la décadence romaine ait produit chez nous la même décroissance dans la population qu'il produisit ailleurs ; et ces effets ont pu être aggravés par la piraterie saxonne sur laquelle Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours nous ont conservé quelques renseignements. Par là pourraient s'expliquer les déserts, forêts, terrains en friche, qui tiennent une si grande place dans les descriptions du pays que nous devons aux hagiographes. Que la misère générale, l'impuissance du pouvoir, l'insuffisance du clergé, aient permis au paganisme de se maintenir dans quelques endroits écartés ou même de rentrer dans les habitudes chrétiennes sous forme de superstitions, cela aussi se comprend facilement. Ce paganisme là exerça longtemps le zèle des évêques et des moines du haut moyen-âge, et cela en tous pays. C'est sans doute celui dont les vies des saints nous racontent l'extirpation.

En résumé, l'histoire des origines chrétiennes en Armorique

est une histoire perdue ; quant au fait même de l'évangélisation de cette région de la Gaule, antérieurement au ve siècle et vers le même temps que les contrées placées dans la même situation historique et géographique, il peut être admis sans crainte de témérité ; il doit même être admis, tant qu'on ne prouvera pas directement le contraire et les vies des saints bretons ne me semblent pas suffire pour cela.

Maintenant, du moment où l'on admet l'existence d'un clergé gallo-romain, organisé en diocèses épiscopaux, on peut se demander ce que devint ce clergé à l'arrivée des missionnaires bretons, quel accueil il leur fit et comment les institutions propres à ceux-ci, ce qu'on peut appeler le régime monacal de l'Eglise, se combinèrent avec l'organisation préexistante. Cette question rentre à bien des égards dans une question plus générale, celle des rapports entre les émigrants et la population indigène. Sur ces rapports, les renseignements sont très divers suivant que l'on s'adresse à Grégoire de Tours ou aux hagiographes. D'après Grégoire de Tours, l'installation des Bretons sur la côte sud est le résultat d'une conquête violente ; en tant que les Bretons progressent, ils progressent par le droit du plus fort ; c'est aussi l'impression qui résulte de ce que nous voyons au temps de Dagobert et des princes carlovingiens. Quant aux Bretons de la côte nord, dont les hagiographes sont à peu près les seuls à parler, nous n'avons sur leur compte que des histoires édifiantes, dont les héros ont été choisis et les traits calculés pour produire l'impression la plus favorable. S'y fiera qui voudra. Pour moi j'ai bien peur que les Riwal, Fracan, Judwal et autres princes qu'on nous donne comme de petits saints, n'aient eu plus d'un trait commun avec les Canao, les Macliau et les Waroch du Vannetais. Il serait bien étrange que tous les chefs Bretons de la côte sud fussent des conquérants barbares, pillards, sanguinaires et que la férocité ne dépassât pas la forêt centrale. Je crois donc que l'on a procédé au nord comme au sud, et que toute résistance a été domptée par la violence. Dans cette lutte, les dernières traces des institutions politiques romaines ne pouvaient manquer de disparaître ; elles disparurent en effet et furent remplacées par le régime du clan, importation des nouveaux-venus. Mais l'organisation religieuse avait la vie plus dure. En étudiant de près l'histoire des transformations hiérarchiques introduites

par Noménoé, on arriverait, je crois, à établir que l'ancien état de choses parvint, sauf quelques concessions aux habitudes des émigrants, à se maintenir et même à se faire accepter par eux.

M. le président, en remerciant l'orateur, rappelle que l'Association Bretonne a aussi ses grands jours, et compare celui où elle a le plaisir d'applaudir M. l'abbé Duchesne, à colui, plus glorieux encore peut-être, où elle eut l'honneur d'entendre Frédéric Ozanam.

M. l'abbé Le Cozic, recteur de Pleudaniel, demande la parole; l'heure avancée ne permet pas qu'il puisse donner lecture d'un Mémoire qu'il a préparé. L'orateur en esquisse simplement le plan et en pose les conclusions; d'après lui, l'évangélisation des Gaules au Ier siècle, avant la fin de la période apostolique, ne ferait pas de doute ; il n'y aurait aucune raison sérieuse de contester l'existence de Drennalus et de l'évêché de Lexobie, de douter de la mission de Joseph d'Arimathie en Angleterre, et partant de renvoyer soit au IIIe, soit au Ve siècle, la prédication et l'établissement du christianisme en Armorique. Selon lui, l'école qui refuse d'admettre *l'apostolicité* des églises des Gaules, procède directement de la critique protestante et rationaliste.

M. de la Borderie, avec l'autorisation de M. le Président, prend la parole pour protester contre les doctrines de M. l'abbé Le Cozic, au nom de la science et au nom de la liberté de discussion. L'orateur affirme que les progrès de l'épigraphie et de la critique historique s'opposent à ce qu'on puisse admettre la thèse présentée d'une manière si absolue par M. l'abbé Le Cozic; le temps lui manque pour traiter à fond la question ; mais ce qu'il tient à revendiquer avant tout, c'est le droit d'avoir une opinion historique, et de la soutenir, sans être taxé d'hérésie. L'école dite critique a pour père un savant jésuite, le P. Sirmond ; elle vit depuis deux siècles sur les travaux de religieux dont l'orthodoxie ne peut pas être plus sérieusement contestée que la science; elle peut aujourd'hui même s'autoriser des opinions, des principes formulés dans un ouvrage récent par le savant Président des Bollandistes, le R. P. de Smedt. Qu'on ne vienne donc point introduire où elles n'ont que faire les prétentions d'une orthodoxie au moins maladroite, et qu'on cherche dans le libre domaine de l'histoire la seule et unique vérité !

Pour clore la séance sur une note plus gaie, *M. de la Borderie*

demande la permission d'entretenir un instant l'assemblée d un usage curieux qui existe encore aujourd'hui à Châteaubriant. Cette courte communication se rattache à la question 6 du programme : « *Faire connaître les usages populaires propres à la* » *Bretagne ; en rechercher l'origine.* » Il s'agit d'une scène chantée et mimée, d'une cérémonie qu'on pourrait appeler la *Chanson du saule* (1). L'orateur la détaille avec esprit, et la séance est levée à 10 heures 1/2 sur cette impression joyeuse.

EXCURSION A TRÉGUER

Le jeudi, 11 septembre, eut lieu l'excursion archéologique du Congrès. Une vingtaine de membres y prirent part. Ils visitèrent successivement, avec un vif intérêt, le tombeau de sainte Pompée dans l'église de Langoat, — les retranchements en terre de Castel-Du, — l'église de la Roche-Derrien, — le manoir de Kermartin et l'église du Minihy-Tréguer, — l'admirable cathédrale de Tréguer, où ils vénérèrent le lieu de sépulture et le précieux chef de saint Yves.

Par suite de diverses circonstances, aucun Rapport sur l'excursion n'a été présenté au Congrès. A notre grand regret, nous sommes donc contraints de nous borner à cette simple note.

Mais une omission involontaire se compliquerait d'une véritable ingratitude, si nous n'exprimions ici la reconnaissance des membres du Congrès envers le vénérable curé de Tréguer. Ils ne peuvent ni oublier ni passer sous silence son aimable et cordiale hospitalité, encore moins les paroles sympathiques par lesquelles il voulut souhaiter la bienvenue à l'Association Bretonne dans l'antique cité de saint Yves et de saint Tudual.

Et pour être justes envers tous, nous devons mentionner aussi l'accueil flatteur dont nous avons été l'objet au Petit Séminaire de Tréguer, de la part de M. le Supérieur et de ses confrères.

(Voir à la IXe Séance, les paroles de M. le Président de Kerdrel relatives à l'excursion). *(La Direction.)*

(1) Voir aux Mémoires, deuxième partie de ce volume.

SIXIÈME SÉANCE

Vendredi 12 Septembre, 8 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. le Cte RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

La question 4 est à l'ordre du jour : « *Signaler et décrire les* » *monuments du département des Côtes-du-Nord qui n'auraient* » *pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.* »

La séance est ouverte par une intéressante communication de *M. Charles Le Roux* concernant l'église de Perros-Guirec. Cet édifice, dit l'orateur, appartient au XIIe siècle et les caractères de son architecture révèlent le style roman. Quelques archéologues ont, il est vrai, attribué à l'église de Perros une origine plus ancienne, mais les nombreuses traces d'ogive que l'on y peut remarquer lui assignent au contraire la date de cette époque. Ce n'est guère en effet qu'au XIIe siècle que l'ogive fit son apparition en Bretagne. Les croisés bretons, dit *M. Le Roux,* revenaient alors de la Terre-Sainte pleins d'admiration pour la beauté des monuments qu'ils avaient rencontrés sur leur chemin, et à leur retour dans leur pauvre pays de Bretagne, ils étaient animés du pieux désir d'imiter les merveilleuses constructions dont ils avaient gardé le souvenir.

M. le Président, en faisant remarquer qu'il n'y a point accord parfait entre les archéologues sur les dates et les origines de l'art ogival, remercie vivement M. Ch. Le Roux, au nom du Congrès, non-seulement du travail consciencieux qu'il vient de lire et de la minutieuse description de l'église de Perros, mais aussi de la bonne grâce avec laquelle il se met constamment à notre disposi-

volume de 1883. *M. le Président* demande s'il en sera donné lecture immédiate ?

M. de la Sicotière propose de remettre le mémoire à M. de la Monneraye, qui l'étudiera, l'analysera, lira les passages principaux et y joindra ses réponses. La séance de demain matin, qui sera très courte, restant seule libre, il est impossible de procéder autrement.

M. de la Monneraye trouve délicat de présenter lui-même les arguments de M. Kerviler. Il craindrait qu'on l'accusât de les avoir affaiblis.

M. de la Borderie, appuyant la proposition de M. de la Sicotière, répond que M. de la Monneraye est de toutes façons au-dessus d'un tel soupçon ; et que les mémoires devant d'ailleurs être imprimés, M. de la Monneraye doit mettre de côté ses scrupules. Il eût été préférable que le mémoire fût parvenu plus tôt, eût pu être lu à l'une des premières séances et connu ainsi de tous, ce qui eût peut-être donné lieu à une discussion générale. Mais il est parvenu mercredi soir seulement, et, en l'absence de l'auteur, il ne reste à prendre que le parti proposé par M. de la Sicotière.

L'assemblée, consultée, adopte cette proposition et décide qu'elle entendra demain matin le rapport de M. de la Monneraye et sa propre réponse.

M. de la Villemarqué donne lecture d'une lettre du *R. P. Dom Plaine,* d'après laquelle celui-ci se proposait d'étudier et d'examiner pour le Congrès les origines de l'Evêché de Tréguer et les limites de l'ancienne Domnonée vers 440. Des circonstances diverses l'ont empêché de donner suite à son projet.

M. l'abbé Duchesne dit qu'il y a eu, à un moment donné, un noyau d'émigrants bretons qui s'est fixé au nord de la Galice ; la trace en a longtemps persisté dans l'évêché de *Britonia.* Il y aurait à faire sur cette émigration et sur l'histoire de cet évêché des recherches dont le résultat, au point de vue breton, ne pourrait manquer d'être important. Pour les mener à bien, il faut être en Espagne. Puisque des circonstances douloureuses y ont conduit et fixé momentanément notre laborieux et dévoué collègue, si bien préparé par ses études à des travaux de ce genre, l'orateur propose, en lui envoyant les regrets du Congrès sur son absence, d'émettre le vœu qu'il dirige quelques-unes de ses recherches vers le but indiqué.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. de la Villemarqué communique une lettre de *M. l'abbé Abgrall*, professeur au petit Séminaire de Pont-Croix, accompagnée de curieux dessins sur une *allée couverte,* en la paroisse de Commana (Finistère). Nous n'analyserons pas ici cet intéressant document qui sera imprimé *in extenso* parmi les Mémoires. Disons seulement que cette allée est formée de cinq immenses tables supportées par dix-huit montants, dont plusieurs portent des dessins d'armes différents de ceux signalés sur les monuments du Morbihan. Ces sculptures sont de l'âge du fer et analogues à celles gravées sur les monuments de Kernuz (*Lance de Mars*).

M. de la Sicotière signale le grand intérêt de cette lettre et se fait l'interprète de tous en proposant d'adresser à M. l'abbé Abgrall des félicitations et des remercîments.

M. Oheix dépose un volumineux travail de M. Kerviler sur le mouvement littéraire et scientifiqne en Bretagne depuis 1882. C'est l'analogue de celui que le même écrivain avait communiqué au Congrès de Châteaubriant, sur la question qui avait été inscrite au Programme de 1882 et qu'on n'a pas cru pouvoir reproduire dès cette année. Comme il arrive toujours, les communications sont rares les premiers jours du Congrès, et abondent les deux derniers jours. Celle-ci est arrivée alors que l'ordre des travaux était fixé, l'auteur ayant espéré, jusqu'au dernier moment, pouvoir venir à Lannion, et étant retenu à Paris par sa santé. On ne voit pas à quelle séance il pourrait être donné lecture de cette *Revue,* en tout ou en partie. Elle est évidemment préparée pour la lecture publique : les citations en vers, les épisodes, les détails piquants sur beaucoup de publications peu sérieuses et sortant des données bibliographiques ordinaires, émaillent le travail de M. Kerviler. Il est à désirer qu'on puisse lui donner place parmi les mémoires et *M. Oheix* propose d'en voter l'impression.

M. de la Borderie votera très volontiers cette impression. Seulement il fait observer que les mémoires répondant à des questions posées dans le programme de cette année sont déjà fort abondants : mémoires parmi lesquels figure, entre autres, celui de M. Kerviler en réponse à M. de la Monneraye sur la *Géographie gallo-romaine de l'Armorique.* Si donc il arrivait que ces mémoires vinssent à remplir tout l'espace dont la classe

d'Archéologie pourra disposer dans le volume du *Compte-rendu* du Congrès de Lannion, il y aurait nécessité d'ajourner l'impression des travaux qui, comme celui-ci, sont en dehors des questions de notre programme actuel. *M. de la Borderie* demande que la Direction soit autorisée à pratiquer, s'il y a lieu, cet ajournement.

Sous ces réserves, la proposition de M. Oheix est adoptée.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Le vendredi 12 septembre, à 2 heures de l'après-midi, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne* a tenu une séance qui s'est terminée par l'exhibition de nombreux et importants volumes; la réunion a voté, entre autres mesures, la réimpression du *Mystère de sainte Barbe,* en breton. Le procès-verbal de cette séance a été publié et distribué aux membres de la Société par les soins du bureau.

SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 12 Septembre, 8 heures du soir

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. LAGEAT Fils

M. le Maire de Lannion prend place au bureau, à la droite de M. le Président.

La parole est donnée à *M. le chanoine France,* curé-doyen de Lannion, sur la question 3 : « *Monographies des églises les plus » curieuses existant dans le département des Côtes-du-Nord,* » et sur la question 4 : « *Signaler et décrire les monuments de ce » département qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études » suffisantes.* »

La communication de M. le curé de Lannion sera insérée en son entier parmi les mémoires. L'assemblée souligne à chaque instant, par ses applaudissements, les passages charmants d'une promenade que l'ancien Vicaire-Général de Mgr David fait faire à ses auditeurs parmi les ruines pittoresques du pays de Tréguer et de Lannion, à l'entour et à l'intérieur des monuments encore debout dont il est semé.

M. le Président remercie M. l'abbé France de l'empressement aimable avec lequel il s'est mis à l'entière disposition des membres de l'Association Bretonne, et aussi de la solennité avec laquelle a été célébrée la messe du Saint-Esprit. Il ne peut oublier dans ce remercîment ni Mgr Bouché, qui a bien voulu venir inaugurer en personne les travaux du Congrès, ni M. le Maire et MM. les administrateurs de Lannion, qui font assaut de politesse et de cordialité, qui veulent bien prêter aux réunions

leur concours et leur présence. Revenant à M. l'abbé France, *M. le Président* le fait voir en tête de l'excursion archéologique dans la ville de Lannion et ses environs, dirigeant lui-même la petite troupe. Aujourd'hui, il nous a tous charmés, dit-il, par ce mémoire où revit dans sa pittoresque variété, dans ses richesses de toute sorte, un coin de notre chère Bretagne, le pays qu'il connaît et dépeint si bien. Les archéologues auront peut-être quelques réserves à faire sur la description de certains édifices, mais personne n'en fera sur le charme et la clarté d'une étude aussi complète et aussi bien traitée.

M. Oheix prend la parole sur la question 5 : « *Dénoncer au* » *Congrès les destructions de monuments anciens accomplies en* » *Bretagne dans ces dernières années. — Mentionner les monu-* » *ments menacés et rechercher les mesures à prendre pour leur* » *préservation. — Indiquer les monuments restaurés et le système* » *suivi dans ces restaurations.* » L'intérêt de cette communication est tout entier dans les détails, aussi est-il inutile de chercher à en donner une analyse. L'orateur passe en revue les actes de vandalisme commis en Bretagne et spécialement dans les Côtes-du-Nord, depuis quelques années, sans avoir la prétention de les énumérer tous, mais en donnant des exemples du mépris où l'on en est venu pour les objets que le souvenir de nos pères et le temps devaient rendre sacrés, qu'il s'agisse de reliques, de tombeaux, de statues, de sculptures, de vitraux, d'églises, de chapelles, de vocables anciens, de liturgie, d'ornements... L'énumération serait interminable. Il conclut par le récit de deux faits où tous les genres de vandalisme se trouvent à la fois réunis, et il fait appel à Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, à tous les amis de l'art, à tous les patriotes, pour assurer la conservation de ce qui subsiste encore.

M. le Président annonce qu'il a été déposé sur le bureau un vœu en faveur de l'église de Perros, menacée de démolition. Grâce à la manie actuelle de substituer partout des églises neuves aux antiques sanctuaires que nos pères nous ont légués, il ne restera bientôt plus, sur le sol de notre province, aucune église romane. Celle de Perros, l'un des rares spécimens encore debout de l'architecture du XIIe siècle, est, par ses beaux chapiteaux historiés, l'un des monuments les plus curieux, les plus caractérisés de la Bretagne, — le seul, entre tous, qui garde, sculptée

sur son granit, l'image traditionnelle du plus célèbre héros de la race bretonne, l'illustre roi Arthur. Les archéologues et les artistes ne se lassent point de visiter et de dépeindre cette église, depuis M. de la Monneraye, dont la description vieille de trente ans est d'une exactitude saisissante, jusqu'à M. Charles Le Roux qui, hier encore, charmait le Congrès en l'entretenant de ce monument. En conséquence, M. le Président met aux voix le vœu suivant :

« *L'Association Bretonne, réunie à Lannion dans son vingt-*
» *septième Congrès, émet le vœu que l'église de Perros-Guirec,*
» *dont la destruction serait, à tous points de vue, aussi inexpli-*
» *cable que regrettable, soit conservée dans son état actuel ; et*
» *qu'au moins il ne soit pas touché à la nef, à toute la partie*
» *romane de l'édifice, si tant est qu'un agrandissement devienne*
» *absolument nécessaire.* »

Ce vœu est adopté à l'unanimité par les cinq cents personnes présentes à la réunion. Il sera transmis, par le bureau permanent de la Section Archéologique, à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguer (1).

La séance est levée à 10 heures 3/4.

(1) Nous sommes heureux d'annoncer que ce vœu a été exaucé. Grâce à Mgr Bouché, l'église de Perros est sauvée ! Puissent les efforts faits en ce moment pour sauver également l'église de Louannec, réussir de même ! Somme toute, celle-ci est la seule église qui nous reste de celles où saint Yves a prié, où il a célébré la messe. — Moins heureux dans le diocèse de Nantes, nous n'avons pu obtenir que le vœu énergique formulé par le Congrès de Châteaubriant sauvât Saint-Julien-de-Vouvantes. (*Note de la Direction.*)

HUITIÈME SÉANCE

Samedi, 13 septembre, 9 heures du matin.

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. le Cte R. DE L'ESTOURBEILLON

Le service solennel célébré à Saint-Jean-du-Baly pour les Membres défunts de l'Association a retardé d'une heure l'ouverture de la séance. Celle-ci devant dès lors être assez courte, *M. le Président* invite les orateurs à condenser autant que possible leurs communications ; cette réunion est aussi la dernière consacrée au travail proprement dit.

La première question inscrite à l'ordre du jour est la 18e : « *Quelle a été la part prise par les missionnaires du pays de* » *Tréguer à la rénovation religieuse de la Bretagne, après les* » *bouleversements de la Réforme et de la Ligue ? — Caractère et* » *physionomie de ces apôtres.* »

M. de l'Estourbeillon, secrétaire, donne communication d'un fort intéressant Mémoire de *M. du Bois de la Villerabel,* que des affaires urgentes viennent de rappeler à Saint-Brieuc. Ce mémoire, qui sera inséré à la deuxième partie du volume, ne comporte pas une analyse à raison de son importance. Il traite de Vincent de Meur,

Ardore juvenis, labore senex,
Merito sanctus,

fondateur du séminaire des Missions-Etrangères, aumônier de Louis XIV, ami de Vincent de Paul, d'Olier, de Bourdoise, disciple du P. Maunoir, membre de cette pléïade de saints qui fit

la Bretagne ce que nos pères l'ont vue. Vincent de Meur fut en outre mêlé de très près aux plus grandes affaires de son temps, et le travail de *M. du Bois de la Villerabel* a des aperçus très curieux sur l'histoire religieuse de la Bretagne et de la France au XVIIe siècle ; il donne surtout une haute et juste idée de l'influence exercée sur ses contemporains par celui qui avait pris pour titre ce simple surnom : *Le pauvre prêtre,* et pour devise : *Parler de Dieu ou se taire.*

La parole est ensuite donnée à *M. de la Monneraye* pour résumer le travail de *M. Kerviler* relatif à la *Géographie gallo-romaine de l'Armorique,* et pour y répondre. La discussion n'est pas de celles qui peuvent se résumer : l'impression des deux mémoires de *MM. Kerviler et de la Monneraye* ayant d'ailleurs été votée à la séance de vendredi matin (VIe séance), c'est à la deuxième partie de ce volume qu'il faut chercher, dans leur formule exacte, l'opinion des deux adversaires, telle que ne peut la reproduire le procès-verbal. L'importance de la question et la façon dont elle est traitée excitent vivement l'attention de l'auditoire. Au cours de la discussion, *M. de la Monneraye* ayant demandé à *M. de la Villemarqué* s'il croyait possible la transformation du nom d'*Erius* en celui d'*Alre,* qui est la forme bretonne actuelle du nom d'Auray, le Directeur de la Section d'Archéologie prend la parole pour répondre à cet appel.

Ces questions d'origine des noms de ville, dit-il, sont extrêmement délicates, et malgré la confiance de M. Kerviler lui-même qui veut bien me prendre pour arbitre, j'aurais besoin d'étudier celui-ci à loisir. Rien qu'un texte précis ne pourrait résoudre la difficulté, et je n'en connais pas. L'opinion de Gosselin, adoptée par M. de la Monneraye, qui fait dériver Auray du gaulois *Airios,* dont nous avons la forme grecque dans Ηριος et la forme latine dans *Erius,* demanderait à être appuyée sur des transformations philologiques bien suivies et incontestables. Ces transformations ne sont observables, chez nous, que depuis le milieu du XIe siècle ; notre regretté confrère, M. Rosenzweig a donné différentes formes du nom en question : il l'a trouvé écrit, castrum *Alrae,* en 1069 ; *Alraï,* en 1168 ; *Aurai,* en 1178 ; *Elraium,* et *Elrayum,* en 1211 et 1280 ; *Auray,* en 1282 ; *Elray,* en 1309 ; *Alraium,* fortalicium, en 1377 ; *Alroy,* en 1383 ; *Aulray,* en 1429. (*Dict. topographique du Morbihan,* 4.)

En dehors de notre pays et dans la bouche française des Trouvères du XIIe ou XIIIe siècle, imitateurs des Lais bretons, il serait devenu *Ariol* ou *Oriol*. Je lis dans le lai d'Ygnaurès (Bibliothèque nationale, manuscrit n° 7595) :

Res fu la terre Hohiel,
Ariol, un chastel moult bèl,
Ariol, un noble chastel ;

et plus loin :

Dedans le chastel x *Oriol*
Auoit douze pers a estage ;
Cheualier erent preux et sage.

L'auteur du lai, qui dit s'appeler Renault, et l'avoir composé à la demande d'une dame qu'il appelle la *Caïne*, de son nom breton, c'est-à-dire la *Belle*, assure qu'il est chanté à la fois par

François, Poitevin et Breton.

En France, en Poitou et en Bretagne, le château-fort touchant la terre de Hoël Ier, duc de Bretagne, que le roman de Roncevaux nomme *Hoïel* (v. 12836) comme Renault, aurait donc été appelé le chastel d'*Ariol* ou d'*Oriol*. L'analogie de ce nom avec Ηρίος fournirait une preuve complémentaire, à M. de la Monneraye. En résumé *M. de la Villemarqué* le renvoie, ainsi que M. Kerviler, à M. d'Arbois qui, dans son excellente *Etude sur l'origine des voyelles et des consonnes du breton moderne* (pp. 1, 4, 22 et 23), établit les lois phonétiques par lesquelles on peut remonter du breton au gaulois.

M. le Président, de son côté, donne quelques explications importantes sur la borne de Kerscao qu'il vient de visiter récemment au Musée de Quimper. Les premiers caractères sont très bien marqués ; les derniers, en revanche, sont non-seulement effacés, mais mal tracés. De plus il est à remarquer que le V ne descendant pas jusqu'à la ligne déterminée par le bas des autres lettres, on pouvait supposer qu'il y a là les restes d'un X, suivi de trois jambages. Mais cette supposition ne tient pas devant un examen minutieux : il y a certainement un V, *et rien après*. En somme, l'inscription de la borne de Kerscao n'a aucune signification.

M. de la Villemarqué dit que M. le commandant Mowat a dis-

cuté à fond cette question avec M. Le Men, et que son opinion est la même que celle de M. de la Monneraye et de M. de Kerdrel à cet égard. Tous deux sont d'avis qu'elle ne signifie rien.

D'ailleurs, remarque *M. de la Borderie,* on devrait trouver une ville gallo-romaine au bout de huit mille pas, si la prétendue indication de la borne de Kerscao était exacte ; mais, au contraire, au bout des huit mille pas soi-disant indiqués sur la borne, en face de la pointe Saint-Cava où l'on croit que la voie aboutissait, tout ce qu'on a pu découvrir, non sans efforts, c'est sur quelques petits îlots quelques petites traces *d'oppidum* celtique, rien de plus, rien qui révèle l'existence d'une cité gallo-romaine, comme était nécessairement le Οὐοργάνιον πόλις Ὀσισμιων de Ptolémée, c'est-à-dire la ville capitale de la cité des Osismes au milieu du second siècle de l'ère chrétienne. Donc au bout des huit mille pas, nulle trace de *Vorganium ;* preuve évidente de l'erreur de M. Le Men dans la lecture ou dans l'interprétation de sa borne. Aussi *M. de la Borderie* est-il convaincu, tout comme M. de la Monneraye, que *Vorganium* est Carhaix et *Vorgium* une simple abréviation graphique du nom de *Vorganium,* uniquement imputable au dessinateur médiocre à qui l'on doit l'exemplaire de la Table théodosienne venu jusqu'à nous sous le nom de Carte de Peutinger.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

NEUVIÈME SÉANCE

Samedi 13 Septembre, 8 heures du soir

Président : M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. ALCIDE LEROUX

M. de la Villemarqué a la parole sur la question 13 : « *Quelle » part la Bretagne armoricaine peut-elle revendiquer dans la » formation et le développement de la légende d'Arthur?* » Depuis le commencement du Congrès, dit-il, il a été beaucoup parlé des saints ; le moment est venu de parler des amis des saints Bretons, et principalement des héros bretons. Parmi ces héros, au premier rang apparaît Arthur, le grand guerrier du VIe siècle, mort vers 542. Grâce à la popularité immense dont a toujours joui Arthur, dans l'île de Bretagne et en Armorique, les poètes et les historiens n'ont cessé de célébrer sa mémoire et de chanter ses exploits. Passer en revue les ouvrages les plus connus qui ont été écrits sur le guerrier cher aux Bretons armoricains, tel est le but de l'orateur.

Depuis l'époque où vivait Arthur jusqu'en 1575, on ne compte pas moins de huit ouvrages différents, écrits en diverses langues, faisant mention du héros ou traitant spécialement de sa vie et de son histoire. Le texte le plus ancien où il soit question d'Arthur est un texte gallois de Lywarc'h-Hen, trouvé à la bibliothèque d'Oxford. Arthur était, d'après ce texte, le généralissime des Bretons contre les Saxons. C'était donc un personnage historique combattant pour la liberté des Bretons, pour leurs autels autant que pour leurs foyers, pour leurs prêtres et leurs moines : c'était un ennemi des Saxons ; c'était un ami des saints. — Il faut citer

ensuite : une histoire du héros où l'on voit que la poésie a déjà mis la main, l'*Historia Britonum* (822) ; le Leabhar breathnach écrit en dialecte irlandais, est la même histoire (1070) ; l'*Historia Britannica* (1019) découverte par M. de la Borderie ; l'*Historia Regum Britanniæ* (1136-1137), publiée d'après d'anciens textes Bretons mis en gallois (date précise inconnue) ; les *Gesta Regum Britanniæ*, dédiés à un évêque de Bretagne qui vivait en 1236 ; d'autres histoires encore au XVe siècle ; enfin un recueil de récits conservés de mémoire au pays de Tréguer et imprimé en 1575.

Il est impossible de donner un résumé satisfaisant de la brillante causerie improvisée par *M. de la Villemarqué*. Ce procès-verbal n'a pas la prétention d'en donner l'idée satisfaisante. Dans le livre de Nennius (822), on voit apparaître un enfant étrange et merveilleux, lequel va trouver le roi Wortigern et lui dit : « Notre nation se relèvera et chassera les Saxons. » Arthur vérifie la prophétie en gagnant douze victoires. Tant qu'il vécut, les Saxons reculèrent. Dans les batailles, il portait l'image de la Mère de Dieu. A la douzième bataille, les Saxons succombèrent complètement sous ses coups : pour l'écrivain, c'est que Dieu était avec Arthur. Il marchait à l'ennemi en faisant le signe de la croix ; Arthur était un héros, mais un héros chrétien ; c'était l'ami des saints, presque un saint lui-même. Les historiens du Xe siècle l'ont placé entre saint Patrice et saint Colomban.

Dans le livre de Geoffroy de Monmouth (XIIe siècle) nous voyons Arthur quitter la Grande-Bretagne. Il a pour compagnon le roi des Armoricains. Il prend Paris contre *Frollo*, qui est sans doute Rollon ; il continue sa marche victorieuse non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Dans la traduction en vers latins qui est dédiée à l'évêque de Vannes, l'auteur s'exalte et son patriotisme va jusqu'à l'enthousiasme. « Ce n'est pas, dit-il en substance, pour les grands du monde, pour les docteurs que j'écris : c'est pour les gens sans culture. Ce ne sont pas des phrases travaillées que je compose, je chante d'une voix rauque des chants rauques : c'est assez pour moi si je plais aux jeunes gens et aux jeunes filles de mon pays. Que mes vers soient cachés aux Gaulois. Je chante pour les Bretons seuls : qu'ils répètent mes paroles, et de toutes leurs forces. » Il prédit l'immortalité d'Arthur. Dans le récit d'une bataille, presque tous les héros sont

morts, seul le roi reste debout : la mort ne peut l'atteindre : *cui mortis janua clausa ;* mais il est blessé : *stat et hic in pectore vulnus.*

Dans le légendaire de Plestin, imprimé au monastère de Cuburien, Arthur n'est plus un héros national à proprement parler : il est l'ami des saints d'Armorique, leur bras armé. Le pays de Lannion est désolé par un monstre. Arthur combat pendant trois jours contre le dragon : ses forces l'abandonnent ... Paraît saint Efflam dont la présence et la vue ranime le courage d'Arthur qui tue le dragon. L'église de Perros en conserve le souvenir.

Dans aucune légende il n'est parlé de la mort d'Arthur : c'est que les Bretons le croyaient immortel. Jusqu'au XIIe siècle, quiconque osait dire qu'Arthur était mort, était lapidé. En effet, les héros ne meurent pas. Trois héros paraissent immortels dans l'épopée : Alexandre, Charlemagne et Arthur ; celui-ci, c'est le héros de la Bretagne ; son nom vivra aussi longtemps que la foi et le patriotisme bretons, c'est-à-dire éternellement !

M. le Président, en remerciant l'orateur, fait remarquer qu'Arthur appartient comme en propre à M. de la Villemarqué. Si Arthur était mort, M. de la Villemarqué serait capable de le ressuciter : leurs noms sont unis désormais, et comme le héros, le poète ne mourra pas.

M. de la Borderie a la parole sur la question 19 : « *Rechercher » à Saint-Jacut, le lieu précis de la sépulture de dom Lobineau » (auteur de la grande* HISTOIRE DE BRETAGNE *et de la grande »* VIE DES SAINTS DE BRETAGNE). *Ne conviendrait-il pas d'y » élever un monument commémoratif?* » L'orateur veut indiquer à l'Association Bretonne une belle œuvre à accomplir. Protéger et faire progresser l'agriculture, c'est-à-dire défendre dans le présent l'intérêt essentiel de notre province ; cultiver et développer les études historiques, c'est-à-dire mettre en lumière de plus en plus dans le passé la gloire de la Bretagne : tel est le double but de notre Association. Mais si nous pouvons cultiver l'histoire, c'est que d'autres ont travaillé avant nous. Parmi ces ouvriers, il n'en fut pas de plus méritants, de plus infatigables que les Bénédictins. Cependant, ils n'étaient pas les premiers. En 1394 avait écrit le chroniqueur de Saint-Brieuc ; au XVe siècle vivait Le Baud ; au XVIe Alain Bouchart ; au XVIIe Bertrand d'Argentré, juriste comme le précédent. A tous ces écrivains cependant il

manquait une chose : la critique historique. Au XVII[e] siècle, le moment était arrivé où la recherche de la vérité pure allait devenir la préoccupation des historiens. L'histoire ne peut être un vain rêve : la légende a son charme, son prix, son importance historique et littéraire que l'on ne doit pas méconnaître, mais il faut la maintenir dans son domaine et surtout lui interdire de défigurer l'histoire. Avec les Bénédictins du XVII[e] siècle, qui ont laissé tant de travaux, Lobineau entre dans l'arène. L'année 1666 le vit naître dans la capitale même de la Bretagne, à Rennes. Caractère froid, esprit méthodique, il se voua à l'étude de l'Histoire, mais de l'Histoire certaine, qui repose sur des preuves et sur des fondements solides. Il est véritablement le fondateur et le père de notre histoire nationale : il est impossible d'écrire désormais sur la Bretagne en se passant de son œuvre. Dom Morice, venu après, marcha servilement sur les traces de Lobineau, sauf pour la période des origines, où, par complaisance pour les Rohan, il rétablit les vieilles fables démolies par son prédécesseur.

Cependant, l'écrivain à la fois illustre et modeste qui a tant travaillé à la gloire de la Bretagne, semble un peu oublié. Sur sa tombe ou ailleurs, pas l'ombre d'une pierre qui rappelle sa mémoire. — Dom Lobineau mourut à l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, où il était venu se retirer sur la fin de sa vie, non point (comme on l'a dit) en butte à la haine du pouvoir royal, mais pour rétablir sa santé ébranlée par de longues veilles. Il mourut en juin 1727 et fut inhumé dans l'église de l'abbaye. Cette église ayant été détruite lors de la Révolution, il parut longtemps bien difficile de fixer le lieu précis de sa sépulture. Toutefois, il y a quelques années, ses restes étaient encore dans le lieu où ils avaient été inhumés, lieu situé presque au milieu du jardin des Religieuses de l'Immaculée-Conception, actuellement propriétaires de l'abbaye. Il y a douze à quinze ans, plus ou moins, avant l'acquisition de ce domaine par les religieuses, le propriétaire voulut niveler son jardin et y tracer des allées. Au cours de ce travail, on découvrit un cercueil en métal, portant une inscription parfaitement lisible et indiquant que le personnage inhumé à cette place était dom Lobineau. Le propriétaire appela le fossoyeur et lui dit de porter sans bruit et sans retard les ossements au cimetière. M. le recteur de Saint-Jacut, tardivement instruit

de ce qui venait de se passer, fit faire des recherches, mais ces recherches furent inutiles. Le fossoyeur assura qu'il lui était impossible de reconnaître les ossements au milieu de ceux parmi lesquels il les avait jetés. A un certain point de vue, le malheur est donc irréparable ; mais si nous ne pouvons rassembler les restes de dom Lobineau et les placer dans un tombeau digne du grand historien, nous pouvons du moins élever à sa mémoire un monument sur le lieu de sa sépulture. Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc est très favorable à ce projet. La *Société des Bibliophiles Bretons* et la *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* l'ont accueilli en souscrivant l'une et l'autre pour sa réalisation des sommes relativement élevées. « Je viens (ajoute *M. de la Borderie*) deman-
» der à l'Association Bretonne de vouloir bien concourir à cette
» œuvre dans la mesure que son Bureau jugera possible, et en
» conséquence je propose au Congrès Breton d'émettre le vœu
» *qu'un monument commémoratif en l'honneur de Dom Lobi-*
» *neau soit élevé sur le lieu où il reposa cent cinquante ans.* »

Ce vœu, mis aux voix, est adopté par acclamation.

La parole est à *M. de Kerdrel* pour la communication d'un Rapport sur l'excursion faite par le Congrès dans la ville de Lannion et à l'église de Brélévenez. (On trouvera ce Rapport dans la collection des Mémoires lus au Congrès.)

Mais avant de faire part de son travail, *M. le Président* dit que l'excursion dont il a accepté d'être le narrateur n'est pas la seule qu'ait faite le Congrès. Il s'est transporté à Langoat, où il a admiré le tombeau de sainte Pompée, et à la Roche-Derrien, dont l'église conserve un rétable du XVIIe siècle, œuvre somptueuse d'un artiste fort habile. Le Congrès a visité aussi le camp dit de *Castel Du* dont il est question dans les grandes chroniques de France sous le nom de *Placis vert* et qui offre tous les caractères d'une fortification gauloise. Il a vu la chapelle, aujourd'hui église paroissiale, du Minihy-Tréguier, charmant édifice du XVe siècle, non contemporain par conséquent de saint Yves, comme on l'a prétendu légèrement plus d'une fois ; dans le cimetière où est située cette chapelle, un élégant autel de pierre sur lequel naguère encore la messe se célébrait en plein air, et au presbytère un vieil ornement sacerdotal très précieux, une superbe bannière, ainsi que le bréviaire de saint Yves, admirable relique malgré les mutilations et les pieux larcins dont il a été trop

souvent l'objet, mais à l'abri desquels il sera désormais, sous la garde vigilante d'un recteur qui a fait au Congrès le plus aimable accueil ; enfin, à cent pas de l'église du Minihy, la maison qui occupe la place du manoir de Kermartin où naquit le saint, comme l'indique une inscription moderne au-dessus de la porte d'entrée, et dans cette maison un lit où (selon une tradition fort douteuse) il aurait rendu le dernier soupir.

Du Minihy le Congrès s'est rendu à Tréguer, où l'attendait une réception qui mériterait à elle seule un compte-rendu détaillé. Mais comment donner une idée des heures délicieuses passées au presbytère, dont les pieux habitants semblaient rivaliser d'amabilité avec M. le supérieur du Petit Séminaire, ses dignes collaborateurs et de nombreux ecclésiastiques, accourus des paroisses voisines? Comment dépeindre au vrai cette hospitalité réellement bretonne de M. le curé de Tréguer? comment le remercier assez des paroles si cordiales, si pénétrantes, qu'il a prononcées au dessert, en portant un toast aux pèlerins de l'archéologie et de l'histoire, rangés autour de sa table?

Après le dîner, pendant lequel a régné la plus franche gaieté, a eu lieu la visite de la cathédrale, dont le vénérable pasteur a fait les honneurs comme ceux de sa maison, c'est-à-dire avec une grâce incomparable. Tout a été dit sur ce bel édifice, dont le Congrès a admiré l'ensemble et les détails : d'autres pourront le décrire encore. Ce n'est pas ma mission, dit *M. de Kerdrel;* mais « je ne saurais passer sous silence l'émotion qui s'est » emparée de tous mes compagnons et de moi, lorsque nous nous » sommes agenouillés sur l'emplacement même du tombeau de » saint Yves, détruit par le vandalisme révolutionnaire, et qu'à » l'aide de pieuses offrandes, auxquelles le Congrès a joint les » siennes, Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et de Tréguer » va faire rétablir. »

Après ces quelques paroles vivement applaudies, *M. le Président* donne lecture du Rapport où il s'attache à énumérer les curiosités archéologiques de la ville de Lannion et où il se garde d'oublier les hommes qui, à diverses époques et dans des conditions différentes, ont été l'honneur de la cité. Parmi ces hommes figure un sieur Calloet de Kerbrat ou Querbrat, avocat général à la Cour des Comptes de Bretagne et plus tard Conseiller d'Etat. Ce personnage, peu connu, dit l'orateur, mérite cepen-

dant de l'être. Ce fut, au XVIIe siècle, un agronome distingué, un pionnier des progrès modernes de l'agriculture et surtout de l'élève intelligente du cheval et du bétail.

M. de Kerdrel esquisse à grands traits cette physionomie originale, et fait à ses ouvrages de larges emprunts du plus vif intérêt. L'honorable Président a bien voulu depuis le Congrès écrire en partie ce qu'il lui a communiqué verbalement ; on le trouvera parmi les mémoires sous le titre suivant : *Le sieur Calloet de Kerbrat et ses ouvrages.*

M. de Kerdrel termine la séance par des adieux et des remerciements à la ville hospitalière de Lannion. C'est toujours un moment pénible que celui où il faut quitter un auditoire comme celui du Congrès, si attentif, si assidu, si bienveillant ; une ville où l'Association Bretonne a été si cordialement, si généreusement accueillie et c'est toujours pour le Président de la dernière séance une tâche difficile, de proportionner à l'étendue du bienfait l'expression de la reconnaissance commune.

M. le Président ne voudrait oublier personne dans ses remerciements, ni M. le Maire de Lannion et ses adjoints, ni le vénérable Curé de Lannion et ses pieux collaborateurs, ni les habitants de la ville et des environs : tous ont droit à sa gratitude et à celle du Congrès.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



NÉCROLOGIE

M. AUDRAN

Dans le procès-verbal de la séance du 24 juillet 1884 de la *Société archéologique du Finistère,* le secrétaire, M. Aymar de Blois, se faisant l'organe de la compagnie, s'exprimait ainsi :

« M. de la Villemarqué a le regret d'annoncer que la santé de M. Audran, vice-président de la Société et membre de l'Association Bretonne, n'a éprouvé qu'une légère amélioration, depuis notre dernière réunion ; néanmoins, ses amis espèrent que la cure entreprise à Cauterets, sur le conseil des médecins, aura les plus salutaires résultats et permettra prochainement à notre sympathique confrère de reprendre ses études et la place si distinguée qu'il occupe au milieu de nous. »

L'espoir des amis de M. Audran, et nous l'étions tous ici, ne s'est pas réalisé ; il s'est éteint le 9 septembre 1884, pendant le Congrès breton. Jean-François-Marie Audran, né à Quimperlé, le 20 septembre 1828, n'avait que cinquante-six ans, il promettait à sa ville natale, il promettait à l'érudition bretonne, de longs services ; notre collègue, M. Luzel, les a appréciés, devant sa tombe, en termes émus.

Votre Président n'aurait rien à y ajouter si on ne lui avait rappelé un devoir que sa présence au Congrès de l'Association Bretonne l'a empêché de remplir à Quimperlé, et dont il est heureux de s'acquitter au sein même du Congrès.

Qui ne rend ici hommage au savant dont l'Association Bretonne déplore la perte comme d'un de ses plus dignes auxiliaires ; par le zèle et la probité scientifique.

La probité et le zèle, deux qualités distinctives de notre confrère, ont, en effet, marqué toutes ses études, monographies pour la plupart, sans autre prétention que l'exactitude, ce qui ne l'a pas empêché d'arriver quelquefois à la perfection.

Dès l'âge de 25 ans, au Congrès de Vannes, il prenait des leçons du directeur de la classe d'archéologie, M. de Blois, et de M. de la Borderie, alors à ses débuts, et il en profitait si bien que notre regretté Président voyait en lui l'espoir de l'Association Bretonne. Aussi, dès qu'il la rétablit, en 1873, fit-il appel à des cartons qu'il savait on ne peut mieux garnis : c'est ainsi que le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, s'enrichit, pendant douze années, des travaux suivants :

Excursion archéologique de Quimperlé au Pouldu, rive droite du Laita. (T. I, 68.)

Analyse du procès entre la dame de Moëlan et le recteur de la paroisse, au sujet de certaine redevance féodale consistant en une paire de gants. (*Ib.* 114.)

Mémoire sur les Dominicains de Quimperlé, avec pièces justificatives. (T. III, 133.)

Notes sur une découverte de monnaies près Quimperlé. (T. IV, 50.)

Notice sur la paroisse de Redené, près Quimperlé. (*Ib.* 158.)

Le Papegaut de Quimperlé. (T. V, 11.)

Les Ursulines de Quimperlé. (VI, 34.)

Le Château de Quimperlé. (T. VII, 97.)

La maison et le mobilier d'un magistrat breton, au XVII[e] siècle. (*Ib.* 103.)

Le tumulus de Mahalon. (*Ib.* 138.)

L'Ile de Seins ou de Sizun. (T. IX, 14.)

Notice sur la Société Archéologique du Finistère. (*Ib.* 206 et t. X, 165.)

Tant d'études solides et choisies auxquelles il faut ajouter une

nouvelle édition de l'histoire de Quimperlé, par M. de Blois, fort augmentée par M. Audran et en train de l'être encore, au moyen des nouvelles recherches publiées cette année même, ne devaient pas rester sans récompense. L'auteur reçut de ses confrères du Finistère la plus flatteuse assurément : trois fois nommé leur vice-président, il le fut de sept Congrès Bretons et mérita les palmes académiques, la seule ambition de sa vie.

Cependant, il en était une plus importante, que ses meilleurs amis eurent la consolation de voir réalisée : croyant, il finit par mettre carrément ses pratiques d'accord avec ses croyances.

Au dernier moment, quand ses forces trahirent son courage, son admirable sœur prit sa main défaillante et l'aida elle-même à achever le signe de la croix et du salut.

Vte TH. DE LA VILLEMARQUÉ.

M. J. GAULTIER DU MOTTAY

Nous aurions voulu, si les circonstances l'avaient permis, rendre plus tôt hommage à la mémoire d'un des doyens, d'un des membres les plus savants et les plus distingués de l'Association Bretonne, M. Joachim Gaultier du Mottay, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et Officier de l'Instruction publique, conseiller général des Côtes-du-Nord, décédé à Plérin, le 11 novembre 1883, à l'âge de 73 ans.

Par sa vie et par ses œuvres, M. Gaultier du Mottay appartient tout entier à notre province. Né en 1811, à Savenay, où s'écoula sa première jeunesse, il était venu après une résidence de quelques années à Nantes (1835-1839), se fixer, pour ne le plus quitter, au pays natal de sa mère, à Plérin, commune située aux portes même de Saint-Brieuc, et dont les côteaux dominent cette ville et le port du Légué.

C'est là que, pendant une carrière longue et fructueuse, mais bientôt désolée par la perte de ceux qui lui étaient le plus chers et condamnée à un douloureux isolement, M. G. du Mottay s'est consacré sans réserve à son pays, partageant ses riches facultés et sa belle intelligence entre les soucis de la vie publique et ses travaux d'histoire et d'érudition archéologique.

D'autres pourraient apprécier mieux encore que nous, pour l'avoir vu de près à l'œuvre, ses capacités d'administrateur, vraiment exceptionnelles, et je ne sache pas de commune plus heureuse, plus sagement et plus paternellement dirigée que cette importante paroisse de Plérin, à la fois rurale, maritime et urbaine que, comme adjoint, puis comme maire, il administra pendant de si longues années.

Au Conseil d'arrondissement et au Conseil général des Côtes-du-Nord, chargé de nombreux rapports et toujours prêt pour les travaux les plus variés, il rendait au Département d'éminents services, notamment dans les questions d'enseignement qui n'ont cessé de faire l'objet de tout son zèle et de son plus complet dévouement (1). Aussi la conservation et le développement de ses chères écoles n'étaient-ils pas le moindre des soucis qui, malgré son âge et ses fatigues, le tinrent jusqu'au dernier jour rivé, pour ainsi dire, à une vie publique qui, pour lui, la douceur même, était devenue une existence de lutte et un véritable poste de combat.

Sa carrière d'archéologue breton, d'érudit et de savant, n'est pas moins bien remplie, et par des œuvres qui nous intéressent ici plus particulièrement. Retiré dans la tranquille solitude de son cabinet, au milieu de ses collections (au premier rang desquelles il convient d'en citer une très riche et très précieuse, de monnaies de toutes dates, bretonnes ou découvertes en Bretagne) il consacrait là toutes ses heures de liberté et de repos aux travaux dont il a enrichi les Annales des nombreuses sociétés dont il faisait partie.

Ainsi, la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord dont il avait été membre, a publié de lui, dans ses Mémoires, un

(1) M. G. du Mottay était correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; de plus, membre (jusqu'en 1881) du comité départemental de l'Instruction publique.

travail sur les *Substructions gallo-romaines de Caulnes* et ses *Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord.*

Président de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, il a donné, dans les Annales de cette société, son *Essai d'Iconographie et d'Hagiographie bretonnes* (publié aussi en tirage à part : *Prud'homme, Saint-Brieuc,* 1869) suivi des anciens offices des SS. patrons du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, et d'un essai de *Calendrier Breton.* — Au moment de son décès, son *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord,* était en cours de publication dans le tome VII de ces mêmes Annales, et nous venons d'être bien heureux en apprenant que cet important ouvrage, achevé sur ses notes par son neveu, M. Chiron du Brossay, héritier de ses goûts et possesseur de ses manuscrits, forme dès maintenant le premier volume de la série nouvelle des Mémoires de la Société.

On comprend ce qu'il a fallu d'études, de recherches, de visites dans toutes les communes et sur tous les points de la contrée, pour mener à bien une œuvre de cette nature et de cette étendue, sans consentir à rien aventurer d'incertain ou d'inexact ; mais nul ne pouvait mieux que M. G. du Mottay, assumer une aussi lourde tâche, grâce aux connaissances acquises, aux matériaux amassés pendant une vie tout entière ; aussi peut-on considérer ce Répertoire, fruit et résumé de ses travaux, et à la première partie duquel le monde savant avait déjà fait un accueil si favorable, comme son testament archéologique.

Par ailleurs, M. G. du Mottay a publié, de 1853 à 1878, dans les Annuaires des Côtes-du-Nord, un grand nombre de *monographies de paroisses* : Plérin en 1853 et 1878 ; — Ploumagoar en 1854; — Saint-Potan en 1855 ; — Créhen en 1856 ; — Maroué en 1857 ; — Saint-Cast en 1859 ; — Pordic en 1861 ; – Hénansal en 1869 ; — Plouguernevel en 1870 ; la *Conchyoliologie terrestre et fluviale des Côtes-du-Nord,* dans l'Annuaire de 1866, et plusieurs autres articles.

Il a donné en 1862, une *Géographie historique des Côtes-du-Nord,* en collaboration avec MM. Vivier et Rousselot, et fourni aussi un chapitre à la belle publication de M. Charpentier : *la Bretagne contemporaine.*

Nous renonçons, du reste, à énumérer ici nombre d'autres articles et travaux de numismatique, d'épigraphie et d'histoire, épars dans les revues diverses auxquelles il collaborait, apportant dans toutes ses œuvres, avec les connaissances les plus étendues et les plus variées, un sens vraiment exquis des délicatesses de l'art — surtout de l'art religieux en Bretagne, — et de notre caractère provincial.

Ce n'était pas une de ces natures inquiètes pour qui l'étude se change en tourment, mais un savant aimable et gai, un causeur toujours bienveillant, ami des douces et charmantes recherches de l'érudition ; il se sentait attiré vers elles par autre chose qu'un simple intérêt de curiosité banale : dans cette connaissance approfondie des anciens usages et des vieilles mœurs, dont il aimait à noter toutes les particularités, dans cette intimité où il vivait avec nos Saints armoricains, il puisait des enseignements, il trouvait des sujets d'édification qui donnaient à sa foi et à sa piété si vives, une physionomie, comme à sa conversation un tour, qui leur étaient propres.

Il était le familier de nos sanctuaires, de nos Vierges et de nos Saints bretons ; il leur faisait de douces querelles, quand sur un vitrail, dans une chapelle, il ne les trouvait pas dans le costume ou avec les attributs que réclamaient ses scrupules d'hagiographe consommé. Lui aussi s'attristait, et plus que tout autre, de voir l'industrialisme envahir de tous côtés l'art religieux et passer son déplorable niveau sur toutes les traditions locales, au mépris des exigences les plus élémentaires de la science liturgique ; il en voulait à ces bons fabriciens qui « lorsqu'ils se » trouvent en veine de générosité, pour faire l'acquisition d'une » statue destinée à remplacer « un vieux saint, laid et mal fait » » se bornent à transporter leur munificence chez le premier » plâtrier venu, tenant provision d'évêques, de moines ou » d'apôtres, pour en extraire une figure rappelant à peu près les » fonctions du saint qu'ils se proposent d'honorer, sans se » donner plus de souci. » Lui aussi gémissait devant les destructions accumulées de nos monuments historiques, et ses ardentes réclamations se fussent jointes aux nôtres, dans tous les derniers congrès de l'Association Bretonne, si un surcroît d'occupations et de fatigues ne l'avait, depuis quelques années déjà, empêché d'y prendre part.

M. Gaultier du Mottay était un bibliophile des plus distingués, possesseur de raretés qui, une fois entrées dans sa bibliothèque, y étaient étudiées avec un respect et conservées avec un soin jaloux ; membre fondateur de la *Société des Bibliophiles Bretons,* il en avait été nommé, à l'unanimité des suffrages, le délégué pour le département des Côtes-du-Nord.

Nous aimerions à pouvoir pénétrer plus avant encore dans le détail de la vie et des œuvres d'un collègue si regretté, à dire quelque chose du charme répandu dans toute sa correspondance, à rappeler la bonté et la fermeté de son caractère, en même temps que l'affectueuse tendresse qu'il prodiguait à ses amis. Nous n'avons malheureusement pour cela, ni la place ni tous les renseignements nécessaires ; ce serait l'œuvre d'un biographe qui l'aurait sinon plus intimement, du moins plus anciennement connu.

Bornons-nous à exprimer ici un souhait : M. G. du Mottay a été enlevé de la façon la plus imprévue, sans maladie, sans souffrance dans la nuit du 10 au 11 novembre 1883 ; si la mort, rapide d'un chrétien si convaincu et toujours si bien préparé ne doit nous inspirer pour lui aucune inquiétude, du moins ne lui a-t-elle pas permis d'assurer le sort et la publication des travaux manuscrits qui, nous le savons, restent encore inédits et peut-être inachevés ; citons seulement une histoire fort complète de Plérin dont il nous avait souvent entretenus, et qui serait d'un intérêt historique considérable pour l'évêché de Saint-Brieuc.

Qu'on suive donc, à l'égard de ces travaux manuscrits, l'exemple que vient de donner M. du Brossay en ce qui concerne le *Répertoire archéologique*, afin de compléter, par ces publications nouvelles, l'œuvre scientifique et littéraire de M. Gaultier du Mottay et d'élargir encore la place déjà si grande qu'il occupe dans le mouvement de l'érudition bretonne comme dans le souvenir de tous ceux auxquels il était cher.

ANTHIME MÉNARD FILS.

M. L'ABBÉ MATHURIN AUDO

Si la vie est une bataille, chaque parti a le devoir d'ensevelir ses morts avec honneur, surtout lorsque ces morts sont des vétérans, des soldats d'élite, tombés les armes à la main.

Nous devons donc autre chose qu'un souvenir et une mention à M. l'abbé Audo, décédé le 26 août 1884, au moment où il se préparait à prendre part au Congrès de Lannion.

Il était né, non à Moréac, comme on l'a dit, mais à Lamballe, en 1821. Son père, Morbihannais d'origine, avait combattu pendant la période révolutionnaire *pro aris et focis*. Son brevet de capitaine, timbré aux armes de France, est conservé par ses descendants comme un titre glorieux. Dans les dernières lignes de son testament, M. l'abbé Audo, a voulu recommander à tous les siens de garder avec respect la mémoire du soldat qui avait rendu le témoignage du sang à son Dieu et à son Roi, à sa foi et à son pays. Vivant, il aimait à raconter (et avec quel feu !) que son aïeule maternelle, une chrétienne comme on en trouvait beaucoup en Bretagne autrefois, avait fait respecter, au péril de sa vie, le crucifix exposé à la place d'honneur, au-dessus du foyer de famille et menacé par les *sans-culottes*.

M. Audo était digne, par la hauteur de son caractère et par la fermeté de ses convictions, de la forte race à laquelle il appartenait. Enfant, il fut distingué pour les grandes qualités de son cœur et de son intelligence, par M. l'abbé Ollivier, qui vient de mourir plus qu'octogénaire au diocèse de Blois. C'est à M. Ollivier qu'il dut sa vocation ecclésiastique. Ses condisciples au Petit

Séminaire de Plouguernével ont conservé le souvenir et de son originalité d'esprit et de son opiniâtreté au travail.

Au Grand Séminaire de Saint-Brieuc, c'était encore un élève exact, studieux, régulier, méthodique, minutieux même, tout entier à son devoir et toujours avide d'apprendre. Son goût pour la science et ses aptitudes déjà fort appréciées lui valurent la charge de bibliothécaire. Ce n'était pas, dit-on, une sinécure, et il eut à créer tout d'abord, dans le dépôt dont il était chargé, un ordre qui n'y existait guère. M. Audo a toujours joui d'une mémoire prodigieuse, restée intacte jusqu'à la fin et dont la bibliothèque même du Grand Séminaire a fourni un exemple curieux.

Elle venait d'être considérablement grossie par le legs Ruffelet, au moment où M. Dubois-Saint-Séverin en confia la charge à M. Audo. Or, il y a peu de temps, l'Evêché de Saint-Brieuc ayant à fournir à la Préfecture un état exact des valeurs mobilières et immobilières qui composent la mense épiscopale, il fallut démêler le legs Ruffelet, qui en fait partie, du reste de la bibliothèque où il avait été versé vers 1842. C'était impossible : on ne savait comment sortir de là.

On eut heureusement l'idée de s'adresser à M. Audo, qui put, *de mémoire,* de chez lui d'abord, et ensuite en jetant les yeux sur les rayons, démêler avec précision ce qu'il avait catalogué il y a quarante ans !

Ne soyons pas surpris qu'avec un pareil instrument, M. Audo possédât dans ses moindres détails, non-seulement l'histoire de la Révolution en Bretagne, histoire dont il avait recueilli maint récit maintenant perdu, mais encore l'histoire des siècles passés, fruit d'immenses lectures merveilleusement classées. Comme il arrive presque toujours, une si prodigieuse mémoire s'alliait à un excellent jugement. Le jugement n'est-il pas le résultat de comparaisons sagement établies entre une multitude de faits ?

Ordonné prêtre en 1845, M. l'abbé Audo fut successivement vicaire à Matignon, à Saint-Quay, à Saint-Caradec, enfin au Vieux-Bourg-Quintin, où il assista pendant treize ans un homme rempli de toutes les vertus sacerdotales : M. l'abbé Joyeux. Dans le diocèse de Saint-Brieuc, on n'avance guère qu'à l'ancienneté. Il en résulte, d'abord, des changements perpétuels : un prêtre sait qu'il n'est pas destiné à rester dans une paroisse, cette paroisse

fût-elle celle à laquelle il convient. En outre, il se produit fréquemment, et par la force des choses, qu'un homme arrive aux postes importants, à ceux qui demanderaient de l'ardeur et de l'activité, quand il ne lui reste plus qu'une grande lassitude et un immense besoin de repos. M. Audo dédaignait l'intrigue et n'essaya jamais, pour parvenir à des fonctions plus hautes, d'exploiter l'estime où le tenaient ses supérieurs. L'ambition lui était inconnue : il voyait partout une mission à remplir, partout également sublime et au-dessus de tous les talents.

Je lui ai entendu dire à lui-même : « Pour moi une *bonne* » *paroisse* n'est pas celle où le casuel est élevé, c'est celle où il » y a beaucoup de bien à faire aux âmes. » Il eût dû ajouter : « et beaucoup de monuments à étudier, » car si le ministère était sa première préoccupation, l'archéologie était la seconde. Elles se partagèrent sa vie, mais inégalement : prêtre avant tout, il savait que pour avoir une action véritable il faut être et paraître dévoué. C'est ce qu'il fut toujours ; c'est sur ce fonds solide qu'il sut édifier tout le reste.

Qui ne l'a entendu conter avec bonhomie, qu'il avait récité, pendant plus de cinquante ans, deux vers de La Fontaine, sans en saisir l'ironie :

Dieu prodigue ses biens,
A ceux qui font vœu d'être siens.

Jusque-là, il les avait toujours entendus au sens spirituel et pris au pied de la lettre.

Nous autres laïques, même les moins réguliers, nous avons le défaut, l'injustice si l'on veut, d'exiger beaucoup du prêtre. Nous le voulons digne en tout de sa vocation, de son ministère ; nous sommes impitoyables pour ses moindres peccadilles. Cela vient de la haute idée que nous nous faisons de lui. Aussi lui demandons-nous non-seulement l'enseignement par la parole, mais surtout l'enseignement par l'exemple. C'est ce qui nous remplit d'une si vive admiration pour l'ensemble du clergé contemporain ; c'est ce qui nous remplit de sentiments si profondément respectueux pour le prêtre vrai, complet, tel que le fut M. l'abbé Audo.

Nommé recteur de Plerneuf en 1866, il n'y fit que passer, pour

revenir au Vieux-Bourg, où il avait laissé son cœur, et d'où il ne voulut plus sortir. C'est là qu'il a passé les vingt dernières années de sa vie ; c'est là qu'il a laissé des traces durables et un durable souvenir, non-seulement dans l'église si intelligemment restaurée, mais dans chaque famille, à chaque foyer. N'étant point de ceux qui se consolent aisément de voir le niveau chrétien baisser rapidement autour d'eux, il a su le maintenir dans sa paroisse. Ne peut-on pas ce qu'on veut ?

Cherchant d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste lui était donné par surcroît (Math. VI, 33) ; par surcroît, mais abondamment. Ses loisirs étaient employés avec une activité infatigable à parcourir les moindres sentiers, à explorer presque chaque champ, à étudier chaque pierre, et c'est en généralisant les résultats de ses études, en concluant de ce qu'il voyait autour de lui à ce qu'il ne connaissait pas, qu'il était arrivé de bonne heure à acquérir et à posséder parfaitement des notions archéologiques sûres et étendues. Ce que tous pourraient faire, il l'a fait. Aussi comprenons-nous qu'il ait été donné en exemple au jeune clergé qu'un penchant nouveau, et bien digne d'encouragements, pousse à l'étude de l'histoire locale, de ce qui fit la vie et l'honneur de nos pères : on arrivera ainsi, simplement en scrutant ce qui est à la portée de tous, à connaître le passé si instructif de notre pays. L'histoire, c'est ce passé qui parle au présent, qui lui prodigue les leçons de l'expérience : hélas ! leçons perdues pour la plupart des hommes (et par leur faute), comme si Dieu n'avait pas voulu mettre sous notre main le seul flambeau qui puisse guider nos pas et nous épargner bien des chutes dans les sentiers de ce monde (1) !

Ce que fut l'existence laborieuse de M. Audo, il serait impossible de le dire. Seuls, ses manuscrits, sa correspondance, ses notes pourraient en donner l'idée. Ce dépôt est en bonnes mains,

(1) M. de Kerdrel, au Congrès de Quintin (1880), énumérant les travailleurs qui avaient donné à cette réunion tant d'éclat, disait : « M. l'abbé Audo, sur la même route que M. G. du Mottay, donnait ici un pendant à M. l'abbé Euzenot, que le Congrès d'Auray avait mis en pleine lumière. Tous deux écrivent l'histoire des paroisses, et c'est de l'histoire des paroisses, patiemment étudiée sur place, qu'on s'élève à la science générale. Dieu veuille que ces deux vaillants et savants prêtres trouvent partout des imitateurs et des disciples ! »
Congrès de Quintin, p. 39.

mais ces mains sont peut être un peu jalouses : tout ce que l'humble recteur du Vieux-Bourg a aimé et servi gagnerait à une publication discrète. Ce qui a paru imprimé est peu de chose à côté de ce qui eût pu l'être. L'*Annuaire des Côtes-du-Nord* a publié plusieurs monographies qui ne sont pas signées et que, par suite, nous ne pouvons attribuer avec certitude à M. Audo, quoiqu'elles passent avec toute vraisemblance pour être de lui. Il a mis son nom au bas de celles qu'il a consacrées à *Saint-Caradec* (1872) et à *Bothoa et ses trèves* (1877). Son chef-d'œuvre est la notice sur le *Pagus de Quintin* (1), qu'il connaissait mieux que personne. Ces monographies, sobrement, modestement écrites, pourraient être données comme des modèles de sagacité et de méthode. Histoire civile, histoire religieuse, origines, monuments anciens et modernes, archives, vitraux, statues, croix, noms de lieux, villages, maisons nobles, généalogies : rien n'a échappé à l'exacte perquisition de l'écrivain. Tout lui servait, dans ces investigations où il marchait avec une sûreté vraiment remarquable.

Et comme tous ceux qui étudient amoureusement le passé, il gémissait de voir disparaître chaque jour les vestiges qui nous restent et dont un aveugle besoin de nouveauté aura fait bientôt table rase. Je voudrais citer, et je ne l'ose à cause de sa vivacité, la lettre indignée que M. Audo m'avait écrite quand il vit disparaître les beaux débris de la collégiale de Quintin, débris qu'il eût été si facile de sauver, qu'on avait promis de sauver, qu'on n'a pas voulu sauver !

C'est à Quintin, au brillant Congrès de 1880, qu'il a pris place parmi nous pour la dernière fois ; il en fut élu vice-président, et le *Bulletin* de l'année 1880 contient le travail plein d'érudition qu'il a rédigé sur les mégalithes, avec ce titre : *Essai sur les monuments mégalithiques d'après la Bible ; leur origine, leur destination.* — Dans cet ordre d'idées, il avait recueilli de divers côtés des armes en silex modernes, venues de la Nouvelle-Calédonie et d'ailleurs ; il aimait à les comparer à celles qu'il avait lui-même extraites des sépultures préhistoriques de notre pays, et à tirer de ces comparaisons des conclusions en faveur de sa thèse.

(1) *Congrès scientifique de France,* tenu à Saint-Brieuc en 1872.

C'était, en effet, un *fouilleur* infatigable ; et il procédait aux fouilles avec méthode, ce qui lui permettait d'en tirer toujours d'utiles leçons. On a souvent cité ses travaux dans les recueils archéologiques de la province ; et l'attention scrupuleuse avec laquelle il dirigeait les ouvriers l'avait amené à découvrir nombre d'objets d'une haute valeur. Il avait exposé cette curieuse collection à Quintin (1), à côté d'une série de dessins représentant des mégalithes et les croix mérovingiennes encore debout dans les environs (2) : le sont-elles pour longtemps ? — Le bâton à la main il parcourait à pied, d'un bout à l'autre de la Bretagne, les voies romaines dont il voulait déterminer l'exacte direction, et il rectifiait souvent les ouvrages les plus autorisés (3). Jamais on ne se rendra compte de ce que la conversation de ce prêtre savant révélait de connaissances. Avec un peu de savoir-faire il serait certainement parvenu à une grande réputation : mais il était modeste ; trop modeste, dirais-je volontiers. La vanité est le propre de ceux qui n'ont qu'une médiocre valeur et qui se font valoir eux-mêmes de peur qu'on n'en ignore.

Les profanes le trouvaient un peu étrange, un peu rude ; il était tout bonnement simple, vrai, franc d'allures et de langage. Sa physionomie mobile, ouverte, intelligente ; son regard clair et limpide ; son front si breton (il n'avait pas de breton que le

(1) La collection Audo est fréquemment indiquée dans le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*.

(2) « Mentionnons le dessin de la croix monolithe de Kerhamon, ornée au centre d'une croix inscrite dans un cercle et sur les deux bras du signe X. Cette croix, située sur le passage de la voie romaine de Carhaix à Aleth, serait-elle une de celles qu'au dire du chroniqueur de Saint-Brieuc, Charlemagne planta en Bretagne, ou remonterait-elle plus haut dans l'époque mérovingienne et même au-delà ?... Nous n'oserions pas répondre ; mais les signes que nous venons de décrire indiquent une très haute antiquité. Ce monolithe est sans contestation le monument religieux le plus ancien de notre contrée, et M. l'abbé Audo mériterait notre reconnaissance, quand même ses travaux n'auraient abouti qu'à la découverte de ce trophée de la foi de nos pères, premier signe de l'évangélisation de notre pays. » (R. P. Dom Guépin. — Congrès de Quintin, p. 359-360.)

(3) « Quant à M. l'abbé Audo, qui fouille si intelligemment les environs de Quintin, en se qualifiant modestement de *glaneur*, c'est un maître véritable, une autorité sûre et un infatigable travailleur. » (M. de Kerdrel au Congrès de Quintin. Bull. arch. de l'Ass. Bret. 1880, p. 35.)

front, il en avait le cœur et... l'entêtement) : l'ensemble du visage était un miroir où se peignait bien toute son âme.

Il dut à une droiture absolue de se faire des amis dans les nombreuses Sociétés dont il était membre, quelles que fussent les divergences d'opinions. M. Geslin de Bourgogne et M. Gaultier du Mottay furent des meilleurs et des plus fidèles. Il y a peu d'années, M. Henri Martin correspondait encore avec cet obscur recteur de campagne, dont il ne partageait guère, assurément, les convictions. Mgr David avait pour M. Audo beaucoup d'affection : il a aimé à la témoigner maintes fois, sans chercher à mettre plus en évidence le prêtre vraiment humble, qui n'aimait rien tant que ses coudées franches, son indépendance, et le pays riche en souvenirs où il exerçait à la fois son ministère et ses recherches. Mgr Bouché allait trouver en M. Audo, qui a sauvé tant d'anciens patrons de paroisses, un utile auxiliaire pour le rétablissement du culte des vieux saints bretons et pour les recherches sur les origines paroissiales. Déjà, au printemps dernier, M. Audo avait offert à l'*Evêque de saint Yves*, qui l'avait chaudement encouragé, une notice sur le patron de Lamballe, saint Amateur.

Lamballe et le duché de Penthièvre ont été le dernier objet des travaux de M. Audo. Cette vaste étude, qui est très avancée, sera-t-elle achevée jamais ? Telle quelle, elle mériterait de voir le jour, avec ce qu'il serait possible de réunir de la correspondance et des travaux manuscrits laissés par le recteur du Vieux-Bourg. Malheureusement, il a emporté dans la tombe la plus grande partie du résultat de ses longs travaux. Il a cependant beaucoup écrit : si l'on avait recueilli tous les éclaircissements donnés par lui, soit sur les paroisses, soit sur les généalogies de familles, on ferait des volumes. D'autres se sont parés et fait honneur de ce que M. Audo, comme les prodigues, jetait autour de lui à pleines mains et sans compter.

La mort l'a pris, je l'ai dit en commençant, les armes à la main : au sortir de l'église, il se mettait devant sa petite table, le 26 août au matin, pour reprendre le travail interrompu la veille, quand il expira subitement, sans agonie, sans souffrance, en jetant un regard vers Celui qu'il avait si bien servi. Il est mort dans la petite chambre encombrée de livres, de papiers, d'objets archéologiques, où durant les longs hivers, sans feu malgré les rhumatismes et les misères dues à la fatigue plus qu'à l'âge, il passait

les heures joyeuses dont il parlait avec tant de bonheur. Sur son cercueil, M. le curé de Quintin à loué comme il convenait le pasteur et le prêtre. Sa place parmi nous est demeurée vide : mais son exemple lui suscitera des imitateurs, et nous souhaitons au diocèse de Saint-Brieuc beaucoup de prêtres zélés, érudits, chercheurs comme M. l'Abbé Audo.

R. O.



MÉMOIRES

ÉTUDE SUR QUELQUES ÉGLISES ET CHAPELLES

DES

ENVIRONS DE LANNION

par

M. l'abbé FRANCE, Curé-Doyen de Lannion

MESSIEURS,

Je devais, puisque cette tâche m'était dévolue, vous faire la description d'un certain nombre d'églises, des plus importantes de notre pays, et mon intention bien arrêtée était de ne point vous égarer trop au loin, mais de vous parler seulement du pays de Lannion, où j'ai passé une grande partie de ma vie et que je dois aimer plus que tout autre. C'était comme un voyage au pays de saint Yves que je devais vous décrire ; mais quand on parle le dernier, dans une session aussi intéressante qu'a été la vôtre, on a toutes les malchances, après tous les bonheurs éprouvés dans les réunions précédentes.

Le Congrès s'est transporté hier au berceau de notre illustre saint breton, et vous venez d'entendre de la bouche même de l'orateur distingué qui nous préside, le récit de cette intéressante excursion. Tout ce que je pourrais vous en dire désormais serait d'une pâleur extrême, et je ne veux pas abuser de votre temps et de votre attention.

Je devais aussi, dans mon petit voyage, mêler plus d'une de ces légendes pieuses qui ont fait le charme de nos jeunes années,

et que nous voyons nous arracher par une critique que nous croyons un peu exagérée. La vérité est assez belle, nous dira-t-on, même quand elle est sans parure ; néanmoins une riche parure a toujours servi à rehausser l'éclat des plus belles princesses de nos bons contes d'autrefois. La légende fut, en effet, de tout temps, la forme la plus gracieuse de la tradition, cette histoire primitive de tous les peuples. Elle a servi et sert encore à faire connaître la signification des monuments, l'origine des peuples, en attendant que la science qu'elle dirige ne vienne en vérifier la construction et en donner la date précise. Tel palais fut bâti par un roi puissant sur les bords du Nil ; la légende l'a entouré de ses charmes, faut-il le démolir, pour chercher dans ses fondations le nom du prince qui l'a fait construire ? C'est ce que nous sommes exposés à faire nous-mêmes, en nous montrant trop sévères dans la critique de l'histoire.

La tradition est un grand fleuve qui a coulé au travers de tous les empires. Pourquoi chercher à le faire passer par le mince ruisseau d'une charte ou d'une inscription lapidaire ? Sachons attendre, étudier, observer, et ne condamnons point trop à la légère les travaux de ceux qui nous ont devancés. Les druides, ces prêtres légendaires d'une religion qui fut toute légende, avaient un exercice qui appartenait sans doute à leurs rites sacrés. Il consistait, dit-on, à faire une course effrénée portant sur la tête un vase fragile rempli d'un liquide précieux. Malheur à celui qui bronchait, car il était, à l'instant, mis en pièces par ses compagnons. C'est, sans doute, à cette tradition que fait allusion un poète latin du plus grand mérite, quand il dit :

Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

(LUCRÈCE.)

Ils se passent l'un à l'autre en courant la lampe de la vérité, car la vérité c'est la vie.

Voilà, Messieurs, la tradition. Elle nous est ainsi parvenue par le ministère des hommes, qui se la sont transmise de bouche en bouche, avec la rapidité de la course. Je ne désespère donc pas de voir révéler plus tard dans nos chartes et les monuments que la terre recouvre de son épais manteau, la vérité sur ces

points d'histoire qui nous occupent, et que la légende conserve seule, jusqu'ici, sous le voile charmant de ses naïves images. Pour moi, je verrais avec bonheur revivre notre bon roi Conan Mériadec, et le sympathique Arthur entouré de ses douze chevaliers, roi légendaire aujourd'hui, historique peut-être demain, tant de fois tué et qui revit toujours dans la mémoire et le cœur des Bretons ! Notre illustre collègue, M. le vicomte de la Villemarqué, doit nous en entretenir demain. Or, Messieurs, parler de M. de la Villemarqué, du savant auteur de *Barzas-Breiz*, n'est-ce point rappeler tout ce que notre littérature nationale, et, je le dirai toujours, tout ce que notre histoire a acquis de charme et de vérité dans les heureuses trouvailles qu'il a faites, en fouillant avec tant de patience, ces chartes écrites elles aussi, non sur le parchemin, mais dans le souvenir et les cœurs, en caractères plus difficiles encore à débrouiller que nos vieilles écritures qui disent tant de choses !

Honneur donc au savant breton qui a ainsi visité nos chaumières, écouté les chansons que chantent les bonnes femmes en filant leurs quenouilles, dans nos landes parfumées ; arraché à la jeune fille les chants suaves qu'elle gardait soigneusement près de son cœur, et secoué les fibres endormies du vieillard, en lui faisant répéter les *gwerz* qu'il chantait dans sa jeunesse, à l'exemple des vieux chevaliers nos pères, quand ils volaient à la conquête de la Terre-Sainte, ou à la frontière bretonne, pour la défendre contre les Anglais, ces *Saozons miligets* qui ont toujours convoité notre belle Armorique !

Nous croyions tout dit sur la vie de saint Yves, et voilà qu'on a prétendu nous révéler hier au soir que son père s'était marié deux fois. Un autre trouvera plus tard le nom de sa seconde femme et peut être une longue généalogie de sa famille. On nous a dit que Kermartin, lieu de naissance de notre saint, doit s'appeler Kermars. Ici la tradition est contraire, et il suffit de visiter le pays de saint Yves, comme vous l'avez fait hier, pour entendre parler de *Kermarzin*. Je crois en effet, que le dieu de la guerre chez les anciens avait peu de temples dans notre pays. Nos pères devaient cependant, d'après un autre savant docteur de nos collègues, avoir l'humeur martiale, et recevoir les Bretons des îles avec assez peu de courtoisie. Ce sera peut être aussi découvert plus tard. Sans doute, il y a parfois dans les

légendes et les traditions qui nous occupent, quelque chose de bien choquant, par exemple la *baleine de Saint-Malo* est un peu forte, mais il est de ces choses, dit saint Paul, qui sont dites par allégorie, *quæ sunt per allegoriam dicta*. Le navire sur lequel le saint s'était réfugié pouvait avoir la forme d'une baleine, etc.

En attendant, nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'on publie le *Cartulaire de Landévenec*, et tous les autres documents qui intéressent l'histoire de notre pays ; mais aussi pour qu'on respecte et qu'on recherche, pendant qu'il en est encore temps, ces pieuses légendes de nos saints qui ont empêché de perdre dans notre Bretagne les traces de nos origines.

Qu'on nous permette de croire encore que le dernier mot n'est pas dit sur notre *Coz-Yaudet* et la légion des saints bretons qui en sont sortis. Si la légende qui les enveloppe n'est pas une monnaie marquée au coin légal, c'est du moins une monnaie courante, acceptée de part et d'autre, et qui jusqu'ici a suffi pour les transactions entre les intelligences et les cœurs de notre excellente population bretonne.

Il y a quelques années, je marchais lentement, la vie de saint Yves en main, le long d'un de ces chemins qu'il a si souvent parcourus, de Tréguier à Louannec. Je vis arriver à ma rencontre un ouvrier appelé *mintier* dans mon pays, pesamment chargé de ses cuivres, enclumes et marteaux. Il passe entre le fossé et moi, pour s'approcher d'une pierre saillante, que je n'avais point remarquée. Il se baisse pour y coller pieusement ses lèvres et faire le signe de la croix. Comme je lui demandais le motif de cette dévotion singulière : « C'est sur cette pierre, me dit-il, que saint Yves se mettait à genoux, pour finir son bréviaire, quand il se rendait à Louannec. » Ce brave homme suivait un usage dont il serait difficile de trouver l'inventeur. Cette pierre lui disait tout, et cette marque de dévotion suffisait pour lui assurer, durant son pénible voyage, la protection du bon saint Yves. Si donc nous essayons d'étouffer la tradition et les légendes, les pierres elles-mêmes parleront : *Si tacuerint... lapides clamabunt* (Luc. 19, 40.) Qu'on me pardonne cette longue digression, et que l'aimable assemblée veuille bien me suivre, le long de notre belle rivière, qui porte dans notre ville un peu de gaîté avec la vie, sur les nombreux navires de notre joli port.

C'est la veille de la réunion de votre Congrès, dans la ville de

Lannion, que j'ai voulu descendre à pied, à partir de Plouaret, notre magnifique vallée du Léguer. Il n'y a guère de Lannionnais, un peu amis de la belle nature, qui n'aient fait cette excursion. Tous ont éprouvé, j'en suis sûr, les mêmes émotions que moi. Je n'ai pour mission que de décrire les monuments qu'on y rencontre.

C'est d'abord le *Vieux-Marché,* ce rendez-vous de toutes les transactions du pays, au temps des Romains, et durant le moyen-âge, comme l'attestent son nom et les nombreuses voies qui y aboutissent. Son église, qui se construit, sera admirée plus tard, au fond de ce charmant paysage. Le Vieux-Marché était défendu autrefois par deux petits forts retranchés, dont l'emplacement se dessine encore, sous la charrue du laboureur, le long de la voie ferrée qui coupe la vallée. On traverse un ravin assez profond, qui se rend dans le Léguer, et l'on commence à gravir un côteau, d'où l'œil suit parfaitement tous les méandres de notre belle rivière.

A mi-côte sont les ruines d'une chapelle du XIVe siècle, dédiée à saint Isidore. On ne peut que regretter qu'il ne se soit pas rencontré une main pieuse pour relever cette chapelle, au milieu d'une population agricole dont saint Isidore est le patron.

Au haut de la pente s'étend un large plateau, d'où la vue domine tout l'horizon lannionnais. Là s'élève la chapelle des *Sept-Saints.* C'est un édifice assez imposant du XVIIIe siècle, bâti sur le granit, et construit en gros blocs de cette belle pierre, le marbre de la Bretagne. La chapelle a la forme d'une croix latine, avec cette particularité, que les transepts sont élevés de plusieurs marches au-dessus du pavé de la nef. C'est que le transept midi est érigé sur un superbe dolmen, qu'on a voulu conserver, et qui a sans doute donné naissance à la dévotion des sept Saints de la *légende dorée.* Quelque personne pieuse, pour rendre honneur à ces martyrs, et peut être aussi pour détruire un culte superstitieux exercé sous ce dolmen, aura voulu convertir cette grotte en chapelle, et y aura représenté les sept frères dormants, réfugiés dans une grotte pareille, pour se réveiller deux cents ans après et être témoins du triomphe de la religion de Jésus-Christ. Dans cette chapelle primitive, les frères sont représentés de taille et d'âges différents ; les statues sont grossières, mais fort anciennes, et ne manquent pas d'expression.

Dans la nouvelle chapelle, au contraire, les sept martyrs sont du même âge, de la même grandeur, et richement habillés. Il ne peut donc être question ici des sept Saints de Bretagne, comme l'a avancé le savant auteur de l'Iconographie bretonne, l'excellent M. Gaultier du Mottay, que la mort vient de ravir à l'histoire religieuse de notre pays et à l'étude de nos saints bretons. Je suis heureux de saisir cette occasion pour rendre à sa mémoire un pieux et solennel hommage.

Si l'on descend ce plateau, on arrive à un coude du Léguer où s'élevait autrefois le château de Runfao, dont on ne voit plus que l'emplacement et une partie du keep ; mais sa chapelle, dédiée à saint Fiacre, est fort bien conservée. Elle est d'un joli style du XVe siècle probablement. Ses peintures murales, bien déterriorées, représentaient les différentes scènes de la vie du saint laboureur, dont le culte était très populaire en Bretagne et avait même un office propre au diocèse de Tréguier. Cette chapelle et ces ruines sont dominées par le splendide château de Kergrist, réputé autrefois la plus belle habitation de Bretagne. Du temps de la Ligue, il appartenait par alliance sans doute, au célèbre royaliste Jonathas de Kergariou. On y voit ses armes en relief avec celles de Kergrist. Restauré avec beaucoup de goût, par le propriétaire actuel, M. Huon de Penanster, notre sympathique président, le château de Kergrist avec ses hautes tourelles, sa ravissante esplanade et son site pittoresque, est digne des visites dont il est tous les jours l'objet de la part des nombreux touristes qui parcourent notre pays.

Un peu plus loin, sur la rive opposée du Léguer, se dressent les ruines imposantes du château de Tonquédec, surnommé le Pierrefons de la Bretagne. Nul étranger ne vient au pays de Lannion sans visiter ses tourelles qui tombent ; sans étudier sur les lieux mêmes les hauts faits d'armes dont ces murailles furent si souvent témoins ; les sièges nombreux dont elles portent les traces glorieuses et les terribles assauts repoussés de ces douves profondes. Les derniers évènements de Tonquédec datent de la Ligue. A la suite de cette guerre sanglante, dont un de nos collègues a décrit l'histoire en Bretagne, Henry IV fit demanteler les donjons du château de Tonquédec. M. le marquis de Kerouartz, qui en a fait l'acquisition, a sauvé les tourelles d'une ruine complète. Peu s'en est fallu, en effet, qu'elles n'eussent subi le sort

de Runfao, de Botloy et de tant de forteresses féodales de notre pays, où le cultivateur est exposé aussi en poussant le soc de sa charrue, à rencontrer ces grands ossements dont parlait Virgile :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

Continuons notre excursion sur la rive gauche du Léguer, sans quitter désormais cette rive. Au milieu d'un bassin peu profond, entouré de bouquets d'arbres d'un aspect charmant, s'élève la belle chapelle de Kerfons, ce joyau de l'architecture du pays Lannionnais, qu'on dirait tombé du ciel tout d'une pièce, tant le travail en est parfait. Elle est bâtie sur une motte entourée de douves autrefois étendues, non loin du manoir de Kerguinio, assez imposant lui-même avec les quatre tourelles dont il était flanqué.

La chapelle de Kerfons se compose de deux nefs parallèles, avec deux transepts, sans chevet. C'était la forme ordinaire des églises des Franciscains. Tout est du XV[e] siècle, excepté le transept sud qui est du XVI[e], comme on le voit du reste, par la date de 1559, qui surmonte la porte d'entrée. La partie ogivale est fort belle et très bien conservée, à part la longère nord qui a besoin d'être restaurée. Un jubé en bois doré, sculpté à jour avec une perfection admirable, sépare les nefs du sanctuaire et des transepts. On y voit en bas-reliefs les douze apôtres, des pendentifs, des rinceaux et des angelots supportant des écussons qui ont disparu. Un très beau Christ entre saint Jean et la sainte Vierge, qui le surmontait, a été malheureusement mutilé en tombant sur les dalles, mais on peut le réparer. On trouve des restes de jubés semblables à Locmaria, en Belle-Isle, et à Locquenvel. Celui de Keramanac'h, en Plounevez, a disparu, ou plutôt a été transporté dans l'église paroissiale. Le chevet et les transepts de Kerfons sont percés de trois belles verrières qui conservent encore une partie de leurs vitraux. Celle du milieu, quoique un peu délabrée, représente la scène du Calvaire, puis le Saint-Esprit entouré d'anges. Dans la rosace, en éminence, deux écussons au même niveau représentant l'un, un écartelé d'azur et d'argent, et l'autre une croix de gueules à branches égales. Celles des transepts sont masquées par de grossiers rétables, et les

sujets des vitres ne peuvent se voir que de l'extérieur. Le maître-autel, qui est en granit poli, même peint, est surmonté d'un assez joli rétable terminé par deux grandes niches qui renferment, l'une la Sainte-Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, et terrassant le démon sous une forme humaine ; l'autre saint Jean baptisant Notre-Seigneur. Cet autel a dû en remplacer un autre, dont il ne reste que deux niches renfermant, l'une la Sainte-Vierge seule, et l'autre le Sauveur portant sa croix. Ce qu'il y a de particulier ce sont deux crédences qu'on dirait des pierres tombales à cause des inscriptions en caractères du XIV[e] au XV[e] siècles qui les couvrent. Avec un peu de patience on les déchiffrerait sans difficulté. On y lit *F[so] de la Touche*. Or, au XV[e] siècle, cette famille était alliée aux Kerimel de Coatfrec. La chapelle nord n'a de remarquable que ses statues ; une Annonciation de grandeur naturelle, et deux aquarelles qu'on remarque à peine sur le plat de l'autel, mais qui paraissent anciennes et originales ; l'une représente saint Yves et l'autre saint Matthieu.

Le transept sud mériterait une étude toute spéciale. Construit un siècle au moins après le reste de l'édifice, il semble avoir été bâti en l'honneur de saint Yves. Sa statue s'y trouve à l'intérieur deux fois, plus un tableau représentant le saint en costume d'official, entre le riche et le pauvre, forme assez ordinaire des tableaux de saint Yves. A l'extérieur, dans la colonne qui forme l'encoignure, on voit une très belle statue en granit du même saint. Nous mentionnerons quelques autres statues : saint Isidore, saint Sébastien, et un jeune saint, un ange peut être, à la longue chevelure, portant une robe entre ses mains. Outre deux édicules destinés à recevoir d'autres statues, on voit détachée du mur une table en granit, placée là peut être pour recevoir les offrandes, et deux pierres tombales avec inscriptions gothiques. Comme pour simuler un clocher, la pointe du pignon extérieur est surmonté d'une sorte de stèle à quatre faces, renfermant chacune en cariatide une tête de vieillard au-dessus d'une borne cannelée. On suit les traces de cette construction, dans la tour de Ploubezre, les châteaux de Lezlach, en Plestin, de Kerauserne, dans la chapelle de Sainte-Anne à Lannion, et quelques maisons de la même ville. Il ne reste plus que des lambeaux de l'ancien lambris, qui était très beau ; les stalles du chœur sont anciennes, et les confessionnaux ont une forme qui rappelle assez ceux

dont le bibliophile Jacob nous donne la description et le modèle dans les *Arts au moyen-âge*. Le calvaire du cimetière a lui-même son caractère et ses beautés. Il est un des mieux conservés de ceux que nous a légués le XVIe siècle. Leur nombre diminue de jour en jour. Heureusement qu'on a soin de les remplacer dans notre pays, par les magnifiques croix de notre compatriote Hernot. Le groupe se compose du Christ entre la Sainte-Vierge et saint Jean d'un côté, et de l'autre d'une *Mater dolorosa* entre saint Yves et saint Isidore.

Telle est, d'une manière bien imparfaite, la description de la chapelle de Kerfons, qui signifie, croit-on, village rempli de hêtres. Située presque à égales distances des châteaux de Tonquédec, de Runfao et de Coatfrec, elle a dû peut-être sa construction aux seigneurs de ces magnifiques résidences. Ils ont voulu que Dieu et sa mère eussent aussi une non moins belle demeure, au milieu de leurs domaines. Les habitants de Ploubezre l'ont en grande vénération. Il suffirait de continuer pendant quelques centaines de mètres le chemin vicinal qui y conduit pour la rendre abordable, et l'on se ferait un plaisir de la visiter souvent.

Nous mentionnerons seulement la chapelle de Guirec, située à quelque distance de notre route. Elle est dédiée à saint Jacques, comme toutes celles qui portent ce nom, Perros-Guirec, Loquirec par exemple ; sans que nous en connaissions bien la raison. Cette chapelle n'a rien de remarquable. Nous traversons un taillis presque impénétrable, et nous arrivons au château de Coatfrec dont nous ne dirons qu'un mot ; son peu de distance de Lannion permet de le visiter souvent. La seule de ses tourelles conservée cessera bientôt *d'élever au-dessus des arbres le noble orgueil de ses créneaux,* comme le disait le chevalier de Fréminville, qui en a fait la description, il y a bientôt un demi-siècle ; on la voit à peine au travers de la verdure de ce bosquet. C'est tout ce qui reste de la splendide demeure de Geoffroy de Kérimel ; les autres parties de ce château ne seront bientôt que des ruines, autour desquelles planeront longtemps des souvenirs glorieux, mêlés à quelques lugubres légendes. Saluons en passant la chapelle de Sainte-Thècle qui ôte un peu à la tristesse de ce tableau. Dédiée à la première martyre de son sexe, la chapelle de Sainte-Thècle attire chaque année une foule de pèlerins du pays de Lannion.

Enfin nous entrons à Lannion, non sans faire une visite à la fontaine de saint Christophe, qui n'a de remarquable qu'une vieille statue du XVIe siècle, très grossièrement taillée dans le granit, et que les voisins décorent chaque année d'une couche de peinture voyante. Elle représente le saint géant portant l'Enfant Jésus, à cheval sur sa large encolure. Voici le pont de Kermaria, autrefois le centre du vieux Lannion. A quelques pas de là, sur la rive droite du Léguer, on distingue encore les restes de l'ancien prieuré de Saint-Jacut et de l'église paroissiale, appelée Kermaria-an-Trao. Quelques portes, le cimetière, une partie du cloître avec deux ou trois tronçons de souterrains, c'est tout ce qui nous en reste, et avant peu ces ruines elles-mêmes auront disparu : *Etiam periêre ruinæ* (Virg.) C'est d'ailleurs le sort de toutes les choses en ce monde :

Debemur morti, nos nostraque.

(HORACE.)

Si nous remontons la ville par la rue des Bouchers, nous aurons une idée de ce qu'elle était autrefois ; rues mal percées, quelques vieilles maisons des XVIe et XVIIe siècles, s'appuyant sur le couvent des Augustins qui longeait la rivière. Ce couvent, bâti au XIVe siècle, était très important ; il a fourni deux évêques au siège de Tréguier et renferme dans son cloître en ruines, le tombeau vénéré de la mère Louise Le Gays de Jésus, venue à Lannion pour fonder la maison des Ursulines, et morte avant d'avoir vu finir le cimetière de sa communauté. C'est pour cette raison qu'elle *demanda à ces religieux une place dans le cloître de leur père commun, saint Augustin.*

Avant de pénétrer sur la place du Centre, arrêtons-nous un instant à l'entrée de la rue de Tréguier ; nous y voyons une modeste croix avec la date de 1346. Elle rappelle la place où mourut le chevalier du Pont-Blanc, en repoussant, presque seul, une attaque nocturne des Anglais pendant la guerre de la Succession. La place du Centre nous montre quelques maisons à façades de bois, avec des cariatides assez curieuses. La rue des Chapeliers nous conduit à la venelle des Avocats, qui faisait communiquer la ville avec l'ancien château. Situé à l'extrémité d'un promontoire entre la vallée du Léguer et celle de Saint-Hugeon,

on ne voit plus que l'emplacement de ses douves. L'église du Bally et quelques maisons du quai, sont bâties sur ses ruines. A partir du xve siècle, il n'en est plus question ; et la famille de Lannion, fondue dans celle du Cruguil, s'est isolée de l'histoire de notre pays. C'est à partir de cette époque sans doute, que les châteaux de Coatfrec et de Tonquédec ont acquis une sérieuse importance : bâtis le long de nos rivières, *ces grands chemins de l'invasion,* les châteaux forts étaient destinés à les défendre, et quand l'un cessait de protéger le pays, les autres devaient naturellement le suppléer.

Il n'est pas possible de parler de Lannion, sans dire un mot de Brélévenez, qui semble en faire partie. Son église et ses Templiers devraient bien nous arrêter quelque temps ; mais tous les membres du Congrès ont tenu à visiter ce beau monument, ce qui nous dispense d'en faire une longue description. C'est un des restes les plus curieux de l'architecture de transition dans notre pays. Quelques parties bien conservées, par exemple le chœur et les transepts, offrent tous les caractères de l'architecture romane. Ces églises qui devaient être nombreuses dans notre pays, y sont devenues bien rares ; et à part une partie de la cathédrale de Tréguier, toute la nef de Perros, et un collatéral de l'église de Louannec, tout a disparu pour faire place au style ogival, si déprécié et si peu compris au commencement de ce siècle. Ce style, si l'on peut donner ce nom à des constructions disparates, est déjà en décadence, et tend à faire place de nouveau à une sorte de roman qu'on appelle primitif.

L'église de Brélévenez a été construite, dit-on, par les Templiers qui auraient eu une commanderie à Murervern ; peut-être par les Trinitaires qui avaient plusieurs maisons sur les côtes de Bretagne : elle est sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges, mais anciennement elle était dédiée à la Trinité. La rue qui y conduit de Lannion, s'appelle encore de la Trinité, et cette fête y est célébrée avec beaucoup de solennité. L'église se fait remarquer par trois contre-forts très élevés, qu'on voit dans toutes les vues de Lannion, comme les tours des Azinelli dans les tableaux des peintres bolonais.

Si nous nous écartons un peu de la vallée du Léguer, nous trouvons la belle campagne de Lannion, riche en habitations féodales encore bien conservées. Ici c'est Louannec avec son

église où vit toujours le souvenir de saint Yves, dont les vertus font respirer je ne sais quel parfum de piété, dans la paroisse qu'il évangélisa, et le pays tout entier.

Mais revenons à Lannion, pour reprendre notre excursion, et passons sur la rive gauche du Léguer ou Liger, peut-être même Riger, d'après les tables de Peutinger. Le pont Sainte-Anne est le milliaire d'où partent toutes les distances. Il conduit à la belle communauté de ce nom; sa chapelle du XVIIe siècle remplace, dit-on, celle que le valeureux *Leiz-Breiz* fit construire, pour accomplir un vœu, entre le *Léguer* et le *Guindy* (Barz.-Br.) Un peu plus haut est le manoir de Kerguézai, dont le seigneur fut un des lieutenants d'Henri IV en Bretagne. Nous voici au joli bourg de Loguivy, réduit aujourd'hui à quelques villages. Sa charmante église, son cimetière célèbre par sa fontaine jaillissante, y attirent beaucoup de voyageurs. C'est l'ermitage que s'était choisi saint Yvi, un archevêque de Ménévie au pays de Galles. Après avoir évangélisé le pays de Plougras et une région du Morbihan, qui a gardé son nom, notre ermite serait retourné dans la solitude pour y mourir. Une partie de ses reliques, renfermées dans un bras d'argent, don de la famille Kerguézai, sont exposées à la vénération publique le jour de sa fête. Il est à présumer que ce saint aura suivi saint Tugdual, pour vivre auprès de lui dans les environs de Coz-Yaudet.

Un mot de cette vieille capitale que nous rencontrons à l'embouchure du Léguer, entre deux vallées profondes et dans le site le plus pittoresque. C'était, sans doute, une importante agglomération, quand les premiers apôtres y débarquèrent pour prêcher la foi en Bretagne. Il serait difficile de savoir à quelle époque on lui a donné le nom de Lexobie; car les Bretons ne l'ont jamais appelé que Coz-Yaudet ou Coz-Kiutad, comme disent les Espagnols. Que ce soit donc la Lexobie dont parle César ou une autre ville du même nom, dont Ploulex ou Ploulec'h ne serait qu'une abrévation; qu'il y ait eu là soixante évêques, comme le prétend le naïf Albert-Le-Grand, ce n'est pas pour moi la question. Rien ne prouve que cette période d'évêques soit réelle, et la tradition locale ne va point jusque-là. Elle parle cependant de quelques évêques de Lexobie, entre autres saint Tugdual, saint Dogmaël et quelques autres encore, et de saints personnages qui ont vécu vers la même époque, au pays de Tréguier et de Lannion.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les substructions romaines qu'on y voit encore, l'importance et la beauté de son site, les médailles nombreuses trouvées dans ses fouilles, et qui ont été dispersées, après la mort de M. de Penguern, comme les feuillets d'un livre déchiré où était peut-être l'histoire du Yaudet, tout cela forme un ensemble de présomptions en faveur d'une ville ou cité, où est aujourd'hui le Coz-Yaudet. Lannion serait la ville moderne bâtie après l'invasion normande du VIIIe siècle. On croit même que les habitants se sont retirés comme dans une retraite plus assurée, jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui la gracieuse petite ville de Belle-Isle-en-Terre. Le Congrès n'a pas manqué de faire visiter ces restes antiques et vénérables du premier établissement chrétien dans notre pays.

Sa chapelle, rebâtie hélas! il y a quelques années à peine, sur l'emplacement de l'ancienne, où se voyaient dit-on des tombeaux d'évêques, n'offre plus de remarquable que le rétable de l'autel. La Sainte-Vierge y est représentée au lit, avec l'Enfant Jésus, sous la garde de saint Joseph, qui veille sur le précieux dépôt dont le ciel l'a chargé.

Pareille représentation se remarque à Lanrivain et à Kergrist, en Plounez, où l'on voit de plus la cuisine des anges copiée naïvement de je ne sais quel tableau espagnol. Il nous coûte de quitter Coz-Yaudet avec tant de problèmes à résoudre, sur son existence, sa destination, et le rôle qu'elle a joué dans la civilisation de la Bretagne.

Si nous suivons la côte à gauche, nous arrivons à Trédrez et à Loquémau qui ont des églises remarquables ; mais il vaut mieux traverser l'estuaire du Léguer, pour aborder à l'île Milliau, qui n'offre de curieux cependant qu'un immense dolmen. Plus loin c'est l'Ile-Grande, cette carrière inépuisable du plus beau granit de Bretagne. Sa chapelle est assez bien. Un reliquaire du XVIe siècle y est adossé. Elle était autrefois dédiée à saint Marc, et aujourd'hui à la Sainte-Trinité. On y a transporté le mobilier d'une chapelle de ce nom située dans l'île Aval, ce tombeau, dit-on, de notre roi légendaire Arthur.

Il y a une dizaine d'années, en cultivant un jardin, le seul de l'Ile Aval, on a découvert, en face d'une croix normande, tout autour d'un petit tumulus, surmonté d'un menhir, une quarantaine de squelettes. La boîte crânienne était très allongée et

d'une épaisseur peu ordinaire. Tous étaient couchés sur la bouche, la tête entre deux pierres, les mains pressant la tête de chaque côté. Etaient-ce les compagnons du roi Arthur qui lui faisaient leur cour après la mort, autour de ce tumulus où il serait enseveli lui-même? Rien de plus naturel, puisque sa cour était au château de Kerduel, tout à côté, que de l'avoir enterré dans cette île qui, lors des grandes marées, n'offre à l'œil que sa crête verdoyante.

Quelques-uns de ces crânes ont été confiés à un célèbre médecin de Paris, en 1879. Le reste a été renfermé dans une grande châsse, et enterré dans le cimetière de l'Ile-Grande. Nous ne quitterons pas cette île sans avoir visité son dolmen érigé sur une lande rocailleuse. Il consiste en deux pierres de quatre mètres de long sur deux de large, posées sur trois autres debout. En nous rendant au bourg de Pleumeur, nous rencontrons le plus beau de nos menhirs. On y a gravé les instruments de la passion entourant une croix, récemment peinte de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il semblerait que ce monument ait été accidentellement ou à dessein, fendu par le milieu, et que nous n'ayons qu'un demi-menhir. Peut-être les forces dont disposaient les habitants pour le dresser, d'après la méthode qu'on nous indiquait hier, étaient-elles insuffisantes pour l'ériger tout entier.

Sur la route de Pleumenr à Ploumanac'h, on trouve en un carrefour appelé *Goaradur,* où Arthur est encore pour quelque chose, une sorte de pierre tombale couverte de petites croix, s'enchevêtrant les unes dans les autres, tellement qu'il est impossible de les compter. Les habitants l'appellent le tombeau du roi de *Tréoguer* ou *Triago.*

Ploumanac'h, outre ses rochers bizarres et ses pierres branlantes, nous offre un petit oratoire porté sur quatre piliers romans, presque rongés par la mer. C'est la chapelle de Saint-Guirec, disciple de saint Tugdual. Réprouvons en passant un usage superstitieux qui s'y pratique par les jeunes filles impatientes de découvrir l'avenir; mais nous serons impuissants à le détruire, l'homme s'attachant pour ainsi dire avec plus de tenacité à l'erreur qu'à la vérité.

Sur le plateau élevé qui domine les rochers de Ploumanac'h, nous trouvons la belle chapelle de Notre-Dame de la Clarté. C'est un édifice du XVI[e] siècle, d'un aspect imposant, qui renferme

quelques belles pierres sculptées. Les rétables en bois, sont encore assez bien ; mais les statues n'ont aucune expression et sont parfois d'une extrême laideur, à part celle de la Sainte-Vierge qui, là comme ailleurs, a été de la part du sculpteur l'objet d'une attention toute spéciale. La tour de la chapelle, surmontée d'une belle flèche en granit rose, est placée sur l'angle de l'édifice. Les marins l'aperçoivent d'une grande distance en mer et ne manquent jamais de prier Notre-Dame de la Clarté de leur donner un bon voyage. Nous jetons un coup d'œil du haut de ce plateau, avant de le quitter, sur l'un des horizons les plus merveilleux et les plus pittoresques de la Bretagne, avec un souvenir respectueux pour la mémoire de Mgr David, le savant évêque, qui a le premier fait connaître et apprécier cette merveille de Ploumanac'h.

Nous voici déjà en face de l'église de Perros-Guirec et de sa coupole en granit rose, placée sur l'un des bas-côtés. Qui n'a pas étudié cette belle nef romane aux chapiteaux si bizarrement sculptés ? Ce sont des feuilles d'arbres et des animaux fantastiques, des dragons ailés et des saints qui les précipitent à la mer ; le porche sud est orné de figures énigmatiques ; peut-être saint Guirec placé entre une colombe et un lion ; puis vient la lutte du guerrier et du dragon si commune dans nos légendes, toutes choses d'ailleurs qui donnent du mouvement et de la vie à ces scènes variées. Mais j'oublie que la description de ce monument a donné lieu, dans notre *Journal de Lannion,* à une discussion des plus intéressantes. La nef se continue par un chœur très allongé, bâti un siècle ou deux après, et qui menace ruine ; c'est d'un gothique très douteux. Le chevet est percé d'une belle verrière, grossièrement sculptée, avec quelques restes d'anciens vitraux. Par sa bizarrerie, l'église de Perros est une des plus intéressantes à visiter, et les archéologues ne doivent former qu'un vœu, c'est qu'elle soit conservée telle qu'elle est ou restaurée par un architecte intelligent. C'est ici, Messieurs, que devait s'arrêter mon excursion. Cependant, je demanderai la permission de pousser une pointe jusqu'au tombeau de notre glorieux saint Yves.

Au sortir de Lannion nous découvrons les ruines de la chapelle de Saint-Marc, de la fin du XIII[e] siècle, à part le transept nord, qui y a été ajouté au XVII[e] siècle, comme l'atteste une inscription placée sur la porte d'entrée. Nous remarquerons, en passant, que

la dévotion à ce saint était très populaire en Bretagne, et qu'il y avait de nombreuses chapelles. Plus loin, au delà des superbes bois de Keryvon, c'est la chapelle bien conservée de saint Dogmaël, un évêque, croit-on, de Coz-Yaudet, qui vint suivant la tradition, évangéliser le pays de Rospez et fut enterré non loin de là sous un tumulus surmonté d'un calvaire, sur les bords d'une voie romaine. Cette chapelle du XVII[e] siècle, est vraiment remarquable avec la statue du saint évêque, de Sainte-Anne et de l'enfant Jésus, telles qu'on les représentait à cette époque, largement drapées et richement polychromées. On y voyait, il n'y a pas encore longtemps, une jolie verrière représentant le portement de croix. Elle a été brisée par la main sans pitié des enfants du village. Une statuette en pierre, placée dans une niche au-dessus de la fontaine, est bien antérieure à la chapelle actuelle, ce qui nous indique que le culte de saint Dogmaël est bien plus ancien dans le pays. Son Gwerz ou légende qu'on chante dans toutes les maisons, le prouverait encore davantage. Nous passons le bourg de Rospez, sans rien dire de son élégante église à peine achevée, aussi bien que la chapelle des Salles en Lanmérin, malgré les sculptures si riches et si bizarres de sa corniche en bois et de ses poutres-entraits, pour nous arrêter à la modeste, mais très ancienne église de Lanmérin, qui a pour patron un saint légendaire encore, saint Mérin, un ermite, croit-on, du VI[e] siècle, probablement un compagnon de saint Tugdual. Il est représenté dans l'église en chape, nu-tête, un livre à la main. C'est le patron des chantres, parce que suivant la tradition, et c'est tout ce qu'on sait de lui, il chantait et apprenait au peuple à chanter les louanges de Dieu. Lucius Ferrari en parle dans son *Martyrologe*.

Plus loin, c'est Langoat avec sa famille de saint Tugdual. L'église est élégante et d'une architecture à part. Bâtie à la veille de la Révolution, elle fut la dernière église consacrée par Mgr Le Mintier, le dernier évêque de Tréguier. Le recteur qui venait aussi de construire son presbytère, pressentant la tempête qui allait l'emporter, fit inscrire sur les 14 modillons qui en soutiennent la toiture, ce commencement du célèbre vers de Virgile :

S.I.C. V.O.S. N.O.N. V.O.B.I.S.

Au milieu de l'église, on voit le tombeau de sainte Pompée,

appelée Coupaïa (1), mère de saint Tugdual. Près de l'autel est sa statue ainsi que celle de son fils portant la tiare. Saint Léonor, son second fils, y avait aussi une statue ; on en a fait récemment un saint Brieuc ! La statue de sainte Sève, leur sœur, s'y voit toujours, mais le nom a été effacé. De Langoat, nous voyons l'église de la Roche-Derrien, d'un aspect imposant. Mélange assez curieux de roman et de gothique, elle peut devenir l'objet d'une étude sérieuse. La tour, terminée par une belle flèche en granit, est sur le collatéral midi ; l'autre collatéral et la nef principale sont du style roman ; le reste est de l'époque ogivale du XIVe siècle, comme l'atteste une inscription sur le mur extérieur du chevet :

Anno Domini MCCCXXX post passionem Christi fundamentum posuit....

Non loin de cette église est la chapelle de Notre-Dame de Pitié, près de laquelle se livra le terrible combat de 1347, où Charles de Blois fut fait prisonnier. On a même prétendu que c'est son buste qui est représenté dans l'église de la Roche, du côté de l'évangile, entre deux têtes, de l'abbé de Bégard et de Jeanne de Penthièvre. En face se voit un tableau de saint Yves, qui n'est pas sans mérite. L'autel est en bois sculpté d'un travail remarquable ; il appartenait à la chapelle des Capucins de Saint-Brieuc.

C'est encore de la Roche que partit Charles de Blois, après sa captivité, pour aller nu-pieds, visiter le tombeau de saint Yves à la cathédrale de Tréguier. Au village de Langazo on avait une voie romaine très mal pavée, dont les pierres allaient déchirer les pieds de l'illustre pèlerin. Les habitants l'avait recouverte de paille, mais le duc l'écartait pour marcher sur la pierre dure. Depuis ce jour ce chemin porte le nom de *Chemin de la pénitence, hent ar bénigen !*

Arrivé à Tréguier, Charles de Blois descendit à genoux les six marches que l'on voit encore sous le porche de la cathédrale, et se traîna ainsi jusqu'au tombeau du saint, qu'il baigna de ses larmes. Son successeur, Jean IV, donna son poids d'argent pour ériger un monument sur ce tombeau venéré, et Jean V fit construire une chapelle pour être enterré à côté de saint Yves.

(1) Ou Quoupaïa, les Irlandais employant *qu* à la place de *p* qui est de l'alphabet gaulois. (D'Arbois de Jubainville.)

Je m'arrête, Messieurs, devant ce tombeau où tant de générations sont venues prier. C'est comme le *palladium* de notre Bretagne. Un autre monument se prépare pour remplacer celui que le temps et le vandalisme des hommes ont détruit. Que les fêtes qui auront lieu pour l'inauguration de ce tombeau, ramènent encore au milieu de nous les excellents membres de l'Association bretonne. La ville de Lannion sera toujours heureuse de leur offrir une hospitalité franche et loyale, comme le symbole de ses armes et sa noble devise : *A ma vie.*

FRANCE.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION ARTISTIQUE

Organisée à Lannion

Par M. Charles DU CLEUZIOU

L'exposition des objets d'art, parfaitement organisée par M. du Cleuziou, président de la Section archéologique, fut une des parties les plus brillantes du Congrès de Lannion. Le concours des bestiaux était sans doute bien remarquable ; mais il ne dura qu'un jour, et n'intéressait après tout que les amateurs. Les séances du soir, toutes consacrées aux questions les plus importantes de notre histoire, attiraient une foule d'auditeurs, grâce à la nouveauté, à l'éloquence et au tact exquis de M. le sénateur de Kerdrel, qui les présidait avec une rare distinction ; mais, enfin, c'étaient des questions peu comprises d'un grand nombre, et qui passaient avec la rapidité de la parole. Les objets d'art, au contraire, très bien arrangés dans les salles du collège, attiraient, toute la journée, une foule de curieux qui pouvaient les examiner à loisir. Nous devons des éloges et des remerciements à l'habile organisateur qui n'a rien négligé pour rendre cette exposition intéressante à tous les points de vue.

Il n'y avait pas jusqu'à ces rapprochements bizarres de peintures de grands maîtres et d'essais peu réussis de jeunes apprentis ;

des meubles Henri III et des buffets élégants de nos jours ; de riches jonques chinoises en miniature et des réductions de nos grands vaisseaux de guerre ; de splendides pagodes en porcelaine ou en ivoire, heurtant des plans de nos belles cathédrales, qui ne fît un contraste saisissant et ne flattât agréablement les yeux en frappant vivement l'imagination.

Avant d'entrer dans ces salles, ornées avec toute l'élégance possible par les objets exposés que les dames de la ville s'étaient empressées d'offrir à M. du Cleuziou, nous sommes irrésistiblement attirés par la serre improvisée que M. Boulogne avait créée, dans un des parloirs du collège. Nous y trouvons les fleurs les plus élégantes et les plus variées de teinte, de température et de climat : des cereus superbes, des agavés panachés, des yuccas multicolores, des coleus, des pelargonium de toutes nuances, des bégonia aux feuilles argentées, des fuschia avec leurs riches fleurs roses et bleues, des serpentines qui montraient leurs boutons près d'éclore, des fougères géantes et liliputiennes, de quelques noms qu'on les appelle, des akemenès et une foule d'autres dont le nom nous échappe. Nous passons les plantes fourragères, les blés et les plantes textiles, les racines, les tubercules, les raisins, les fraises à faire venir l'eau à la bouche, les poires et les fruits qui faisaient sourire les enfants, sans compter des choux de 15 livres !

Mais entrons dans les salles où nous attendent toutes les surprises du monde. A droite, les produits de nos principaux ateliers de Lannion occupent tout un appartement. C'est, si l'on veut, de l'industrie ; mais cette industrie a été créée par le génie d'Hernot et de Le Mérer. Ces deux artistes se sont attaqués aux deux corps les plus durs et les plus caractéristiques de notre pays, le granit et le cœur de chêne, et ils ont fait l'un et l'autre des monuments admirés dans toute la Bretagne et même au-delà. Des dessins variés, de belles photographies d'objets exposés ou sortis de ces deux grands ateliers font voir, sous un coup d'œil, la variété de leurs talents.

A côté, nous remarquons des essais déjà réussis de deux peintres verriers, Piriou, de Lannion et Laigneau, de Saint-Brieuc. Chacun a son caractère et ils promettent l'un et l'autre des merveilles pour nos églises. Mentionnons en passant un tableau ébauché de l'*Enterrement de saint Yves,* par le regretté

M. Gouézou, qui a fait des œuvres remarquables à Nantes, à Guingamp, à Saint-Brieuc et Bégard, et une *Mise au tombeau,* en plâtre, par MM. Le Mérer, et nous avons à peu près tout ce qui frappe dans cette première salle.

Passons à la seconde. C'est un vrai musée. Les meubles et tapisseries de M. Feulou occupent toute l'entrée, avec une très belle broderie sur soie, provenant d'une vieille chasuble de saint Yves, de l'église de Louannec. Jamais les fabriques ne devraient se dessaisir de ces précieux objets, que des brocanteurs demandent le plus souvent en échange de bimbeloterie sans valeur et sans caractère. Deux *Christ,* l'un en ivoire, ayant appartenu à Pie VII, et l'autre en peinture sur cuivre, d'une finesse remarquable, un émail en vieux Limoges, appartenant à différents particuliers, avec quelques pendules de tous les siècles, et des glaces splendides, rehaussaient cette exposition.

En suivant par la gauche, nous nous trouvons en face d'une vitrine renfermant une riche collection de manuscrits sur vélin. Il y en a de tous les âges, à partir du VIIIe siècle. Un *Missel* richement enluminé, un *Livre d'Heures illustré,* des *Homélies* de saint Grégoire, le *Songe de Scipion,* et en plus un *Légendaire* du XVe siècle, provenant du diocèse du Mans et renfermant en abrégé la Vie de saint Yves (1).

La grande table du milieu réclame notre attention. C'est un riche *capharnaüm,* réunissant sous un coup d'œil les objets les plus bizarres et les plus variés. Ici, il faut renoncer à la nomenclature : des broderies antiques et modernes du plus haut prix ; des faïences de Quimper et de Rouen, à côté des porcelaines de Chine et du Japon, aux formes les plus pittoresques ; les reliquaires les plus riches, et de simples cadres renfermant quelques reliques du moyen-âge ; des plats de Bernard de Palissy, des assiettes de toutes les époques, avec des instruments de musique capables de faire tomber les bras à nos plus célèbres virtuoses ; des lampes funéraires trouvées dans les catacombes ou les tumulus ; des mosaïques de toutes provenances, et des inscriptions habilement relevées sur les stèles à Si-Salem, l'ancienne Gethis, par notre compatriote, le docteur Le Denmat. Par ci,

(1) Reproduite en une charmante plaquette, à la librairie L. Prud'homme, à Saint-Brieuc.

par là, quelques objets de fantaisie : des terres cuites bien réussies ; des caricatures bizarres ; des pipes princières, et une miniature de palanquin donnée par Mgr Laouénan, un Evêque lannionais. Tout cela forme un ensemble des plus curieux et des plus intéressants.

Tout autour de la salle sont appendus des tableaux, dont quelques-uns ne sont pas sans mérite. C'est d'abord un *Jordaëns* de 1642, signé par le célèbre peintre flamand ; une belle toile de Salvator Rosa, représentant la *Bataille de Lépante,* au moment où le *Christ de Venise* faisait couler les derniers vaisseaux turcs ; une copie par Yan Dargent, encore un breton, d'une de ses belles fresques de la cathédrale de Quimper, représentant l'*Ermitage de saint Guénolé ;* deux petits tableaux signés de notre célèbre compatriote Hamon, la *Marchande d'oranges* et la *Saint-Nicolas ;* quelques essais d'autres peintres lannionais, Bellec, Salaün, Grall, pour ne parler que des plus connus ; des portraits au pastel avec quelques autres peintures, croquis et exquisses qui dénotent un certain talent. Mais la salle est vaste et tout est rempli. De vieilles armes, des dieux et des déesses des Indes, correctement assis comme les couturiers de notre pays ; des bas-reliefs et statuettes en ivoire et en albâtre, avec des réductions de navires de toutes grandeurs ; des bahuts du moyen-âge, parfaitement restaurés, par M. Cozic, et jusqu'à des groupes : crucifix, descente de croix et autres sujets en bois, montés dans des bouteilles ! ! ! Œuvres de patience auxquelles se livrent nos marins dans leurs heures de loisir ; tout ce pêle-mêle charmant fait un singulier effet à côté des belles dentelles brodées par nos dames de Lannion, et des bâtons de buis habilement sculptés par des sacristains des environs, pour l'usage de leurs recteurs.

Dans une autre salle, qu'il a fallu ajouter comme annexe, nous trouvons une exposition de gravures pour la plupart signées de nos grands maîtres : deux sont de Hamon et représentent le *Correcteur d'amour* et *Ma Sœur n'y est pas,* cette charmante idylle tirée d'une pastorale de Théocrite. De plus, quelques belles aquarelles et des dessins d'architecture de MM. Courcoux et Lageat, représentant le splendide établissement balnéaire de Trégastel, et la chapelle monumentale de Bégard.

Le reste de la salle est occupé par quelques portraits à l'huile,

du frère Henri Le Gac, qui se font remarquer par une grande ressemblance. Viennent ensuite quelques échantillons des produits industriels des ouvriers de Lannion, qui dénotent du travail et de l'adresse.

Nous avons voulu réserver pour la fin l'exposition de M. l'abbé Prigent, aumônier des dames du Bon-Sauveur de Bégard. C'est, sans contredit, une des plus curieuses, tant par sa nature qui nous met devant les yeux des objets préhistoriques, que par le talent de M. Prigent, qui a pu représenter d'une manière vive, saisissante et vraie, les différents *tumulus* qu'il a fouillés à Bégard, à Cavan et à Trémel. Tout est parfaitement imité, le tertre gazonnant qui recouvrait ces monuments encore peu connus, la forme et la grandeur des chambres funéraires, les dessins des différentes urnes, avec la grandeur relative et l'orientation des enceintes où elles furent trouvées. C'est comme une réduction de ces immenses *tumulus* qui se dressent dans nos campagnes, et que l'on n'approche qu'avec le silence respectueux dû aux tombeaux. M. Prigent les a fouillés, encouragé par Mgr David, à qui la science archéologique doit le plus dans notre région. Les vitrines exposées par M. Prigent sont au nombre de sept ou huit : elles laissent voir la forme extérieure, la coupe et les différentes chambres funéraires, avec leurs couvercles, quelquefois en bois, souvent en pierres ou en briques. L'un de ces tumulus offre, semble-t-il, un appareil pour brûler les cadavres. Il y a deux fours, dont l'un devait contenir le corps, et l'autre le bois ou le charbon dont le feu était dirigé par une cheminée d'appel, sur le corps à incinérer. Quand l'incinération était complète, on recueillait les cendres qui, le plus souvent, était déposées dans des urnes, où elles se sont conservées. Plus on s'éloignait des traditions primitives, plus on était porté à se soustraire à cette sentence du Paradis terrestre : *Tu es poussière et tu retourneras en poussière !* (1)

Nous ne nous arrêterons pas à décrire ces monuments dont la description a été faite dans des ouvrages spéciaux. Cependant celui de *Porz-ar-Saos,* auprès du bourg de Trémel, devrait attirer

(1) Les deux procédés de l'inhumation et de la combustion des morts étaient connus des Gaulois ; mais le second était préféré, comme plus conforme à leurs idées religieuses. (H. Martin.)

notre attention à cause du grand nombre de poignards, de haches, de pointes de flèches qu'on y a trouvés. Ces poignards en bronze, d'une forme élégante, étaient emmanchés dans du bois parfaitement conservé, et ornés de petits clous d'or à rivet. Nous voyons que nos pères ont de bonne heure aimé le luxe. Ils devaient aussi être très industrieux, à en juger par ces pointes de flèches en silex, avec des barbelures si fines, qu'il faut presque des loupes pour les bien apercevoir. Bien des curieux se sont arrêtés devant ces vitrines. Que de réflexions ont été suggérées par ces objets d'un âge que nous ne pouvons pas déterminer ! !

Ici finit notre excursion. Nous avons sans doute oublié ou omis bien des choses. Que les personnes qui ont bien voulu répondre, avec tant de grâces à l'appel de notre président, nous le pardonnent et reçoivent ici nos plus sincères remerciements pour leur bienveillant concours.

Lannion, le 15 septembre 1884.

FRANCE, *Curé-Doyen.*

✓

LA RÉNOVATION RELIGIEUSE AU XVIIe SIÈCLE

VINCENT DE MEUR

MISSIONNAIRE BRETON

L'un des Fondateurs et premier Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères à Paris

(1628-1668)

« Parler de Dieu, ou se taire. »
(Devise de V. DE MEUR.)

CHAPITRE I

SOMMAIRE : Etat religieux et social de la Bretagne au commencement du XVIIe siècle. — Les seigneurs de Meur. — Esquisse de vie domestique. — Enfance de Vincent de Meur.

(1628-1643)

Le XVIe siècle venait de finir dans les convulsions de la guerre civile et la France épuisée avait besoin d'une longue paix pour renaître. Le règne glorieux et paternel de Henri IV devait inaugurer cette ère de rénovation sociale, poursuivie et menée à son apogée par Louis XIII et Louis XIV. Il appartenait au XVIIe siècle, le *Grand siècle,* comme on l'a si bien nommé, de relever les ruines et de faire refleurir les généreuses traditions de la vieille nation chrétienne.

Cette époque de notre histoire, absorbée par les agitations de

la Réforme et de la Ligue, a été étudiée dans ses intimes replis. Les mémoires du temps sont pleins de douloureux détails qui font toucher du doigt les fléaux qu'engendrent la perte des principes, la licence des mœurs, l'ignorance ou l'oubli du devoir ; c'est une véritable histoire de la *misère publique* en France. Aussi, est-il doux pour le chercheur, en feuilletant nos annales privées, de rencontrer, auprès de cette histoire de la misère, le palliatif providentiel, l'histoire de la charité chrétienne. A cette heure en effet, Dieu suscita de grandes âmes. Paris eut Vincent de Paul et toute une pléiade d'apôtres ; la province ne fut pas moins bien partagée, car, le mal n'était pas simplement localisé dans Paris, cette tête toujours un peu folle de la France, il était partout ; partout aussi trouverons-nous le médecin pour guérir, l'apôtre pour évangéliser. Qui de nous en particulier, Bretons, ne doit saluer avec amour ces suaves et saintes figures de Michel Le Nobletz, du P. Maunoir et de tant d'autres hommes de Dieu, rénovateurs de notre vieille foi ? N'est-ce pas œuvre de piété filiale que de rechercher la trace effacée de leurs pas ; de faire revivre le souvenir, le nom oublié de quelque pauvre prêtre, enseveli dans le silence du bien qu'il a fait ; de déposer sur une tombe modeste l'hommage d'une tardive reconnaissance ! Telle a été notre pensée en consacrant ces simples pages à la mémoire d'un missionnaire breton, à Vincent de Meur, qui, après avoir semé la parole divine dans plusieurs de nos provinces, devait être l'un des fondateurs et le premier supérieur du célèbre séminaire des Missions Etrangères, foyer de lumières qui a *porté la civilisation chrétienne sur tous les points du globe et peuplé le ciel de martyrs.*

En étudiant le XVIIe siècle, cette importante époque de transition, « ce qu'il faut chercher, écrit M. Ropartz, ce ne sont pas les événements généraux ; ils sont rares.... La Bretagne réduite à l'état de province, n'a plus de vie politique qui lui soit propre ; son histoire guerrière et dramatique est terminée ; mais à ce même moment commence pour elle une histoire intime, dont tout le monde pressent l'immense et profond intérêt.... l'histoire privée des hommes, le tableau des mœurs. Il est vrai de dire que toujours mêlés à des guerres sans fin, les Bretons jusqu'au XVIIe siècle n'avaient pas eu le temps de vivre à leur guise et suivant leur nature. Quand les horribles brigan-

dages, qui marquèrent la dernière période des guerres de la Ligue en Bretagne, eurent à peu près cessé, la province apparut comme un désert où campaient quelques sauvages. Comme aux v[e] et vi[e] siècles, le christianisme vint apporter la civilisation à ces nouveaux barbares (1). »

Pour apprécier l'œuvre de nos missionnaires bretons, il suffit de parcourir les vieux auteurs du temps. « Cette pauvre Basse-Bretagne, écrit le chanoine Moreau, a esté bien désolée et ce en punition des péchés des hommes qui y estoient si débordés que l'on n'y savoit plus prier Dieu que par manière d'acquit (2). » Clergé, noblesse, bourgeoisie, peuple, toutes les classes avaient été profondément atteintes. Donc, étudier le presbytère, le manoir et la chaumière, c'est entrer dans le vif de la situation.

« Le P. Maunoir sentait que la réforme des peuples sans la régénération du clergé ne serait qu'un édifice sans fondement. Tout le mal provenait de l'ignorance, de l'incapacité, du défaut de zèle de la plupart des recteurs. Les exemples et les travaux de M. Le Nobletz et du P. Quintin, la vigilance des évêques avaient déjà fait disparaître bien des scandales, mais il s'en fallait encore que le clergé fût à la hauteur de ses devoirs. Tant qu'il resterait étranger au mouvement général, il ne pouvait que perdre de plus en plus de l'estime et de la considération des peuples ; il fallait donc qu'il y prît sa part... Régénérer les prêtres séculiers par l'exercice du zèle apostolique et leur faire reconquérir ainsi leur place dans l'estime des populations, telle fut la grande pensée du P. Maunoir, pensée féconde d'où sortit la rénovation complète de notre pays et cet ascendant extraordinaire que le clergé possède encore en Bretagne, malgré tous les ébranlements qui nous ont agités depuis le xvii[e] siècle (3). »

Si l'on passe du presbytère au manoir, même affaissement moral, même effervescence des esprits. Depuis que l'on s'est battu et pillé aux cris de : *Vive la Ligue !* ou *Vive le Roi !* le gentilhomme est devenu soudard ; le fils est resté en révolte

(1) Ropartz. *Portraits bretons* des xvii[e] et xviii[e] siècles, préface p. iii et iv.

(2) *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne, durant les guerres de la Ligue,* par M. Moreau, chanoine et conseiller au présidial de Quimper. MMs. des archives du Finistère. — Edit. L. Prud'homme, Saint-Brieuc 1857.

(3) L'abbé Kerdaffret. — Voy. *Revue de Bretagne et Vendée.*

contre le père, les frères sont ennemis. On ne marche plus que l'arquebuse sur l'épaule et le pistolet au poing.

Qu'on en juge par ces curieuses doléances adressées, en 1595, par le sieur de Lesmoal (1), aïeul de notre missionnaire, au duc d'Aumont guerroyant pour Henri IV dans l'évêché de Tréguier :

« MONSEIGNEUR,

» Monseigneur d'Aumont, Mareschal de France, Lieutenant Général pour le Roy en Bretaigne (2).

» Suplie humblement et remontre Maurice Meur, sr de Lesmoal, Conseiller du Roy, Lieutenant Général du Provost soubz Nosseigneurs les Mareschaulx de France en Bretaigne, comme, dès l'an mil cinq cenz quattre vingt unze, Monsieur de Goesbriand (3) estant retenu prinsonnier de guerre au chasteau de Nantes, par Monseigneur de Mercœur (4), lequel, dès le cinquiesme jour de May audict an, accorda leschange dudict sieur de Goesbriand avec deux prinsonniers espagnolz, retenuz à Rennes par Monseigneur de Montpensier, nomméz Allonzo Gontierèz, dict le Contador, aultre se disant Martin de Villanova, pourveüe et moyennant que led. sieur de Goesbriand eust païé sa première ranczon arestée à quattre mille escuz, et les despens dès à depuis son emprisonnement ; pour parvenir à l'exécution

(1) Maurice Meur, sr de Lesmoal, en Plounérin, fils de Guillaume de Meur et de Marie Hémery, sr et dame de Lesmoal, Kerigonan, etc., avait épousé Julienne de Quélen, de la maison de Guérian, en Plufur ; il était chef de nom et d'armes de sa branche, qui se fondit, dans le courant du XVIIe siècle, dans Le Rouge, par le mariage de Françoise de Meur, dame de Lesmoal, avec Pierre Le Rouge, sgr de la Haye, auquel elle porta la terre de Lesmoal, passée depuis par alliance dans la maison de Kersauson. (Archives de famille.)

(2) Jean, duc d'Aumont, Maréchal de France, l'un des plus vaillants capitaines de Henri IV, tué au siège du château de Comper, en 1595, âgé de 73 ans.

(3) François de Goesbriand, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Chevalier de l'Ordre et Gouverneur de Morlaix, fils d'Yves de Goesbriand et de Marguerite de Kernec'h, avait épousé, le 24 août 1589, Renée de la Marzelière, fille de Renaud, Chevalier de Saint-Michel, et de Renée de Gué.

(4) Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne et chef de la Ligue en cette province. Le duc de Montpensier y tenait le parti du Roi.

de laquelle eschange, led. s[r] de Lesmoal faict délivrer et rendre à Nantes à mond. sieur de Mercœur ledict Martin de Villanova, et led. Contador fuct randu à Blain, pour estre aussy délivré pour led. s[r] de Goesbriand ; lequel s[r] de Goesbriand obtient passe-port et sauf-conduit pour led. s[r] de Lesmoal d'avecq Monsieur de Mercœur, pour aller et venir par ceste province, pour amasser et randre la somme de cinq mille escuz à Nantes, pour lad. première ranczon ; et pour recouvrer lesd. deniers, icelluy s[r] de Goësbriand délivra procure spéciale pour recepvoir lad. somme, vendre ou alliéner de ses héritages, pour recevoir son entière liberté. Et advint, le douziesme jour d'apvril aud. an mil cinq centz quattre vingt unze, estant led. suppliant en la maison d'une sienne parente, nommée Kersenant (1), près Lanyon, lieu destiné pour amasser la ranczon dud. s[r] de Goesbriant, le sieur de Couëtedrez (2), lors de la Ligue, se rend en personne en lad. maison de Kersénant, accompaigné de bien vingtz sallades et quarante harquebuziers, se saisir de la personne dud. supplyant et de troys de ses archers, néantmoins que led. supplyant luy faisoit aparoir qu'il estoit soubz passeportz, gérant la liberté dud. s[r] de Goësbriand, ainsy qu'il estoit à plein faict menssion par les lettres d'eschange, sauf-conduitz et passeportz, dont les transcriptz sont cy attachéz. Cependant, led. s[r] de Couëtedrez ne portant respect aud. passeportz, desquelz il se saisit en présence de toutte sa troupe, fait ravager et butiner l'argent, armes et chevaux du supplyant et de ses archers ; contre tout ordre millitaire, faict conduire et constituer misérablement le supplyant en la prison criminelle de Morlaix, en une tour où il n'estoit loïsible à personne de parler aud. supplyant sur peine de vie. (Comme en effect, un païsant fuct aud. an pendu et estranglé à Morlaix pour avoir esté soupczonné davoir parlé aud. supplyant qui ne pouvoit, pour ces occasions,

(1) Le manoir de Kersénant, en la paroisse de Ploumilliau, était habité, à la fin du XVI[e] siècle, par François Raison et Marie Le Guallès, sa compagne, s[r] et dame de Kersénant, Kerdu, etc. (Acte de 1586.)

(2) Pierre de Coëttredez, s[r] de Saint-Michel, de Keradenec, de Kerbisquin, etc., Chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Capitaine de l'arrière-ban et garde-côte de l'évêché de Tréguier, né vers l'an 1550, avait épousé Marie du Dresnay, fille de Jean et de Marguerite du Perrier. Il périt d'une façon tragique, d'après ce que rapporte le chanoine Moreau.

demander la justice ny la raison aud. seigneur de Mercœur.) Et, après avoir esté led. supplyant ainsy cruellement et inhumainement traitté par led. s[r] de Couëtedrez, recepvant journellement mille afrontz et injures en sa prinson, icelluy supplyant ne pouvant plus supporter la prinson ny telles cruaultéz, et, après avoir esté ainsy retenu lespace de huict moys ou plus, fuct contrainct d'accorder aud. s[r] de Couëtedrez deux mille éscuz de ranczon et les lui païer, comme il en porte quittance, pour recouvrer sa liberté, d'aultant que led. s[r] de Couëtedrez disoit que mond. s[r] de Mercœur avoict commandé de faire païer ranczon aud. supplyant, néantmoins tous passeportz, ce que led. s[r] de Couëtedrez ne faisoict lors justiffier, ny avoir jamais faict déclarer le supplyant de bonne prinse, comme encore il ne scauroict avoir faict ; au contraire, mond. sieur de Mercœur ne vouldroict permettre que ses passeportz sy signaléz et raisonnables soienct enfrainctz, et ne vouldra avoüer ung si cruel acte. Ce considéré, Monseigneur, plaise à Vostre Grandeur faire appeller par devant Vous, en Vostre Conseil, led. sieur de Couëtedrez et l'interroger sur les faictz cy-dessus et condamner led. s[r] de Couëtedrez à la restitution des deux mille escuz qu'il a touchés des deniers dud. supplyant, et au païement des deniers, armes et chevaulx qui furent prins sur led. supplyant, led. jour douzciésme d'Apvril aud. an, aud. lieu de Kersénant, qui pouvoienct valloir plus de douze centz escus, et aux despans, dommaiges et intéretz que led. supplyant auroict souffertz en sa prinson, qui se montent à plus de quinze centz éscus.

» Et ce faisant, ferez justice.

» *Signé :* Maurice MEUR.

» Et, en l'expédition est escript : Sera led. sieur de Couëtedrez appelé, par devant Nous, dans un moys au Conseil, pour, luy oüy, ordonner sur le contenu de la présente requeste ce que de raison. Faict aud. Conseil tenu au camp de Bourbriac, ce dixneufiesme Fébvrier, mil cinq centz quattre vingt quinze. *Signé :* D'AUMONT. Et plus bas : LE BERET (1). »

(1) Nous possédons l'original de cet important document, inédit jusqu'à ce jour.

On nous pardonnera la longueur de la pièce ci-dessus en raison de son importance au point de vue historique. Voilà ce qui se passait entre gentilshommes. Poursuivons notre étude.

Dans les villes, si souvent harcelées et pillées, et toujours en émoi, les Bourgeois sont devenus faux, avares et rancuneux, le peuple, traître et farouche : on ne sait plus que croire, ni auquel entendre. Quant aux populations rurales, le crayon, que nous en ont gardé les missionnaires, est peut-être plus affligeant encore.

« Le peuple estoit si peu instruit que plusieurs périssoient pour ne sçavoir pas les mystères que tout chrestien doit sçavoir : Les enffans arrêtéz à paistre les bestes, estoient plus abandonnéz que les animaux dont on leur avoit donné le soin : on voyoit ceux qui eussent dû instruire les autres avoir eux mesmes un extrême besoin d'instruction et s'attacher plus à labourer la terre qu'à cultiver les âmes que Dieu leur avoit recommandées. — On entretenoit un grand commerce avec le démon qu'on adoroit, qu'on invoquoit, qu'on consultoit : il ne s'est jamais rien vu de si exécrable, ni de si commun que les superstitions, dont nous ne trouvons encore que de trop malheureux restes parmy les gens grossiers : les sortilèges, les enchantemens diaboliques, les sermens abominables, les invocations de démons, les bénédictions impies, c'est ce que les vieillards enseignoient aux jeunes gens (1)... »

L'âge d'or de la Bretagne semble à jamais passé. On prévoit au prix de quels labeurs durent s'opérer les prodiges de charité, de dévouement, des infatigables apôtres choisis par la Providence pour faire rentrer dans les limites du devoir une société si profondément troublée.

Cependant, au milieu de cette perversité des idées et des mœurs, le ciel avait su préserver de la contagion quelques familles, au sein desquelles s'étaient gardés, dans leur pureté native, la vieille foi et le vieil honneur. Sous le chaume, comme au manoir, on retrouvait de ces races patriarcales qui avaient fait jadis de la Bretagne la patrie des Saints.

Parmi ces dernières, la maison de Meur tenait, dans le pays Trécorrois, un rang distingué autant par son extraction que par

(1) *Le parfait missionnaire*, par un *Prêtre missionnaire* (Le R. P. Boschet, S. J.) A Paris, 1697, in-12.

ses vertus héréditaires. Guy Le Borgne, en son curieux *Armorial breton,* s'exprime ainsi en parlant d'elle : « De Meur, *alias* à » Kerarc'han, en Guerlesquin ; Lesmoualh et autres en Tréguier ; » maintenant, Coetanroux Lez-Lannion, Kerigonan, Kerhuon et » autres : *d'Argent à la fasce d'azur*. Cette dernière maison a » donné un Escuyer ordinaire de la Petite Escurie de Sa Maiesté, » qui est mort depuis peu Capitaine et Gouverneur de Lannion, » et nous fournist encore un Ecclesiastique de rare sçavoir, » Docteur en Sorbonne, sous le nom du sieur de Saint-André » de Meur (1). »

Ce docte personnage et cet *escuier,* cités par le vieux magistrat qui écrivait en 1667, ne sont autres que le saint missionnaire, dont nous allons esquisser la vie, et son frère aîné, Jean de Meur, Gouverneur des ville et comté de Lannion.

Cadets de la maison de Lesmoal-Kerigonan, en la paroisse de Plounérin, les seigneurs de Kerhuon possédaient divers fiefs relevant de la bannière de Tonquédec, et, entre autres, ce manoir de Kerhuon, aujourd'hui oublié, et que devaient illustrer la naissance et les œuvres apostoliques de l'un de ses possesseurs. C'est là en effet que naquit, en l'année 1628, Vincent de Meur ; c'est là que s'écoulèrent les premières heures de son enfance, dans les *cendres casanières* du foyer héréditaire, au contact incessant de la vertu et du devoir. A cette date de 1628,

(1) La maison de Meur, qui figure avec honneur aux réformations et montres de la noblesse de Bretagne, aux XV[e] et XVI[e] siècles, fut maintenue d'*Ancienne extraction,* par arrêt du Conseil privé du roi, en 1697, et par deux arrêts du Parlement de Rennes, en 1773 et 1774 ; elle prouva dix degrés de noblesse. Aux armes données ci-dessus par Guy Le Borgne, les de Meur ajoutaient *un croissant de gueules en chef.*

Cette ancienne famille, qui vient de s'éteindre, fidèle jusqu'à la fin à toutes les saintes et nobles traditions, avait puisé son origine dans l'évêché de Léon, d'après les titres fournis au parlement de Bretagne, et sur l'un desquels nous lisons : « Maurice Meur et Marie de Kercabin, seigneur et dame de Keraz'han, » sont les plus anciens pères que la famille des Meurs (*sic*) a eu dans l'évesché » de Tréguier, suivant les actes que l'on a pu recouvrer jusqu'à présent. On dit » que ce Maurice estoit fils de Nicolas Meur et d'Amice de Kerguay, et ledit » Nicolas, fils d'autre Nicolas et d'Adelice de Coatquevran, toutz successive- » ment seigneurs et dames de Keraz'han, en la paroisse de Guerlesquin, » évêché de Tréguier. Et sont ces Messieurs de Keraz'han que l'on dictz etre » sortys d'une ancienne maison de Léon, nommée Kerbiriou. » (Archives de famille.)

Kerhuon abritait toute une jeune famille. Messire Régnault de Meur, écuyer, Sr de Kerguz, Kerhuon et autres lieux, et Marie Cam, de la noble maison de Kernasquirec, sa compagne, voyaient grandir autour d'eux quatre enfants qui répandaient sous leur vieux toit la vie et la douce gaieté qu'engendrent la liberté et la simplicité des champs : Jean, leur chef de nom et d'armes, qui deviendra Gouverneur de Lannion ; puis Françoise, mariée en 1650 à messire Rolland Lestic, sr de Kerraoul et des Salles, en l'évêché de Saint-Brieuc ; Jeanne, qui épousera Yves de Kerverder, sr de Kerjean ; enfin notre Vincent, qui préférera aux riches bénéfices ecclésiastiques la pauvreté, aux titres pompeux, celui de *prêtre indigne,* de *pauvre missionnaire,* et qui mourra en odeur de sainteté, en 1668 (1).

Rien de plus propre à reposer la pensée du spectacle de la dépravation et des désordres, que la vue d'un intérieur chrétien. Entrons un instant dans l'une de ces demeures où Dieu et l'honneur règnent toujours. Sur plusieurs de ces vieux manoirs, perdus au fond de nos campagnes, nous avons lu ces mots significatifs, gravés au fronton de la porte : PAX HVIC DOMVI, en devise autour du blason. Oui, la paix existe bien là où le père, la mère et les enfants ont gardé la crainte du Seigneur en même temps que ses commandements. Les jours s'y succèdent dans un doux labeur : le modeste seigneur surveille et dirige ses valets et ses tenanciers, cultive par lui-même le *pourpris* du manoir, chasse et pêche en compagnie des gentilshommes du voisinage, et ne perd guère de vue la girouette qui tourne au sommet de sa tourelle, que pour suivre de loin en loin l'appel du ban et de l'arrière-ban, ou les *tenues* des Etats de Bretagne. Ces événements alimentent les causeries de la veillée, après que la noble dame a terminé sa laborieuse journée, entourée de ses enfants, et donnant l'exemple de la vaillance à ses femmes qui filent ou s'occupent des soins de l'intérieur. Les voyez-vous, le dimanche, chevauchant, la dame en croupe derrière son seigneur et maître, suivis d'une partie de leur maison, à travers des chemins souvent impraticables, qui conduisent à l'église ? Pasteur et père tout à la fois, le

(1) Madame de Kerraoul devait survivre à ses deux frères et à sa sœur, et devenir héritière des biens de la branche de Kerguz-Kerhuon, qu'elle transmit à la maison des Lestic-Kerraoul.

maître du logis dira le *Benedicite*, au commencement du repas, de même que chaque soir, sa pieuse compagne récitera, à haute voix, la prière, ou expliquera aux serviteurs réunis quelques traits de la *Vie des Saints*. A ces parents chrétiens, le soin de l'éducation première des petits enfants, jusqu'au jour où les oiseaux s'échapperont du nid pour courir là où doit les appeler le service de Dieu ou le service du roi.

Les années s'écoulaient paisiblement en ce temps-là pour l'enfant du manoir : le rudiment à l'école d'un vieux prêtre et les jeux innocents se partageaient ses heures. — « Il n'est pas rare, avons-nous écrit ailleurs, de rencontrer, parmi les chaumières de nos villages, une humble maisonnette surmontée d'une chambre à laquelle on accède, le plus souvent, par un perron extérieur. Vous voyez grossièrement gravé sur le linteau de la porte le monogramme de Jésus-Christ, quelquefois un calice. Les vieillards l'appelleront encore, cette chaumière, la maison de *Dom Jean* ou de *Dom Yves*, en breton ils la nommeront *Kerbélek* (la demeure du prêtre), c'est que là habitait un homme de Dieu. Là, il exerça l'apostolat auprès des humbles et des petits ; et souvent il s'est échappé de ce sanctuaire, ignoré du monde, mais tout embaumé d'humilité, de sainteté et de science, des disciples qui ont fait fructifier à leur tour la bonne semence. Chose à remarquer, ces traditions anciennes se sont religieusement gardées en Bretagne : Avant d'entrer au *grand collège* de la ville, les trois quarts des écoliers de nos campagnes auront reçu d'un bon prêtre les premières notions du rudiment (1). »

Plus heureuse que beaucoup d'autres, la paroisse de Tonquédec était singulièrement favorisée au point de vue spirituel. Une importante collégiale, composée de cinq chanoines, dont la dotation était due à la munificence de la maison de Coatmen, héritière de la vicomté de Tonquédec, desservait son église (2).

(1) L'*Instruction publique en province, avant 1789*. Voir *Revue de Bretagne et Vendée*, V[e] série, t. X., p. 298.

(2) Ce fut à la demande et grâce aux largesses de Rolland IV de Coatmen, vicomte de Tonquédec, que Jean de Plœuc, évêque de Tréguier, érigea l'église de Tonquédec en collégiale, le 17 août 1447. Cette fondation autorisée par bulle du Pape Eugène IV, et successivement confirmée par ses successeurs Martin IV et Nicolas V, ainsi que par Jean de Bruc, évêque de Tréguier en 1452, comptait dans l'origine huit canonicats, réduits à cinq dans la suite, y compris le Prévôt

Ces vénérables ecclésiastiques, choisis parmi les prêtres éminents de la contrée, entretenaient avec un soin jaloux les traditions de science des vieux âges et offraient tout naturellement aux jeunes gens du voisinage de précieuses ressources d'éducation.

Ce fut à ces sources fécondes que les deux fils du seigneur de Kerhuon puisèrent les premières semences de la science et de la vertu. Le calme des champs aidait singulièrement au succès de cette éducation. Après les heures sérieuses de l'étude, le grand air, les courses vagabondes à travers monts et vaux. Une des promenades favorites des deux enfants devait être naturellement les ruines imposantes de la vieille forteresse de Tonquédec (1). Chaque jour, nos écoliers pouvaient y passer des heures propices à l'éclosion de leurs pensées ; mais pour deux intelligences de natures différentes les impressions ne pouvaient être les mêmes. Pour Jean de Meur, le futur écuyer du roi, ces vieilles tours parlaient de combats, de gloire, de hauts faits et de prouesses qui exaltaient son jeune courage, de nobles ambitions ; pour Vincent, la vue de ces ruines amoncelées devenait une mélancolique image de l'inanité des grandeurs d'ici-bas, de leur fragilité, et sa pensée remontait tout naturellement vers ce qui ne passe pas.

Ainsi que nous l'avons dit, peu d'événements venaient interrompre la douce monotonie de cette vie. Nous n'en exceptons pas le séjour de quelques mois d'hiver que Régnault de Meur et sa famille passaient à l'hôtel de Kerguz, qu'ils possédaient en la ville voisine de Lannion (2). Des relations de bonne amitié et de

ou Doyen qui exerçait les fonctions curiales de la paroisse. Jusqu'à la Révolution, les chanoines de cette collégiale furent à la présentation des seigneurs de Tonquédec, avec approbation du roi et de l'évêque. Le Prévôt touchait 2,400 fr. de revenu et chaque chanoine 800 fr.

Une belle verrière du XVe siècle, due à des artistes trécorrois, et brisée par la foudre en 1847, fait encore le plus bel ornement de la collégiale de Tonquédec et offre les images des fondateurs, Rolland de Coatmen et Jeanne du Plessix-Anger, sa femme, ainsi que celles de Jean, leurs fils, et de Jeanne du Pont, sa femme, donateurs du vitrail.

(1) Ces belles ruines, admirablement posées sur un escarpement du Guer, sont encore l'un des plus importants vestiges des constructions militaires du XIVe siècle, en Bretagne, et attirent à bon droit l'artiste et le touriste.

(2) Cet hôtel, appelé la *grande maison de Kergus*, avait été acquis par

parenté avec la noblesse très nombreuse alors qui habitait cette cité, autant que les ressources d'éducation ou de sanctification qu'offraient les monastères qui florissaient partout, dans cette première moitié du XVIIe siècle, les y appelaient presque tous les ans. Notre futur apôtre et son frère devaient trouver, en pareil milieu, de nouveaux motifs d'émulation et de zèle. L'œil vigilant de la mère se reposait avec une sollicitude et une tendresse toutes particulières sur le *Benjamin* de la famille. L'humeur heureuse, la douceur, l'angélique piété, le précoce oubli de lui-même rendaient cet enfant cher à tous ceux qui l'entouraient. Bientôt, sans s'en douter, Vincent allait inaugurer son rôle d'apôtre et donner la mesure de la puissance de sa parole pour guérir les plaies du cœur. De quel secours ne fut-il pas au manoir pour adoucir les larmes qui accompagnèrent le départ de son frère aîné pour la cour. Jean de Meur en effet venait d'être admis parmi les pages de l'écurie du Roi, honneur fort recherché de la jeune noblesse et qui ouvrait d'ordinaire la carrière des hauts emplois militaires.

Et cependant, il n'était pas réservé au père et à la mère de Vincent de garder désormais bien longtemps près d'eux leur petit consolateur.

Le moment devait venir bientôt où la séparation allait s'imposer, car, « il a grandi, dirons-nous avec le premier historien » de François de Sales, il a grandi ce très béni enfant, au visage » mansuète et si doux que rien de plus ; simple aux choses du » monde, innocent en sa conversation, quiète en lui, pacifique » avec les autres, affectionné à la dévotion, plein de pudeur et » d'honnêteté, bénin, débonnaire à tous (1). » Le futur apôtre comprenait déjà la nécessité du sacrifice, et, quoique l'existence sous le toit paternel fût pour lui bien douce, il se faisait comme un reproche intérieur de s'y arrêter plus longtemps. Ses pieux maîtres avaient conseillé d'envoyer Vincent à Paris pour y suivre les hautes études de l'Université.

Guillaume de Meur, écuyer s^r^ de Kerguz, suivant contrat du 8 juin 1588, de Fiacre Prigent, s^r^ de Goasmorvan, moyennant la somme de 1008 écus. Get immeuble était situé dans la rue *menant de la Halle au Portzmeur, avec jardin derrière donnant sur la rue des Febvres.* (Communication de M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord.)

(1) Le P. de la Rivière, en sa première *Histoire* du *B. François de Sales.*

Le déchirement fut grand de part et d'autre lorsque le jour du départ pour la grande ville fut décidé. La pauvre mère, quoique brisée, voulait être forte en présence de cette énergie précoce ; elle garda ses pleurs pour ses jours de solitude, car, elle aussi, devait plus d'une fois exhaler cette plainte de la mère de Tobie : « Ah ! mon fils, mon cher fils, pourquoi vous avoir envoyé si » loin, vous qui étiez la lumière de nos yeux, le bâton de notre » vieillesse, le soulagement de notre vie et l'espérance de notre » postérité (1) ! »

Une pensée chrétienne vint calmer les angoisses du père et de la mère : leur fils semblait suivre une voie providentiellement tracée. L'enfant partit, et son dernier baiser fut un gage de paix.

---

(1) Lib. Tob.

CHAPITRE II

Sommaire : Le collège de Tréguier, à Paris. — Physionomie des étudiants. — Le P. Bagot et la Société des *Bons-Amis*. — L'Ecuyer du Roi. — Le Prieur de Saint-André, aumônier de Sa Majesté. — Le Missionnaire.

(1643-1650)

Il existait à Paris, depuis des siècles, des sanctuaires de science et de sapience ouverts par les largesses de nos Rois, par d'illustres prélats et de grands seigneurs à la foule des étudiants laïcs et clercs qui venaient puiser, auprès de doctes maîtres, les lumières, la *somme,* comme on disait alors, des Lettres et des Sciences sacrées et profanes.

La Bretagne comptait avec orgueil deux de ces écoles dans la capitale, le Collège de Léon et celui de Tréguier, ce dernier fondé, au XIVe siècle, par un compatriote de Vincent de Meur, Guillaume de Coatmohan, grand chantre de Tréguier, conseiller au Parlement et docteur régent en droit de l'Université de Paris (1). Guillaume de Coatmohan avait obtenu du roi Philippe Le Bel, dont il était secrétaire, de nombreux privilèges pour cette école, qu'il fondait en vue surtout des étudiants bretons. Par son testament, daté de l'an du Seigneur 1325, il spécifiait qu'il y voulait *a toujours doter huit écoliers de sa famille,* ou du moins, du diocèse de Tréguier, ajoutait-il ; clauses qui devaient être religieusement exécutées. Ce fut vers cette maison que notre étudiant Trécorrois fut dirigé ; il allait y faire fructifier les germes de l'éducation reçue au manoir paternel, et se préparer aux vertus

(1) Guillaume de Coatmohan était né, vers la fin du XIIIe siècle, au manoir de Guernanchanay, paroisse de Plouaret, évêché de Tréguier, presque limitrophe de celle où Vincent de Meur avait reçu le jour. Le Collège de Tréguier fut doté de nouveau, en 1575, par un autre breton, Olivier Donjou. La même année, le fond très amoindri du Collège de Léon lui fut annexé, et ces deux établissements réunis augmentés, vers 1610, des revenus d'un troisième collège, dit des *Trois Evêques,* devinrent plus tard le *Collège de France.*

du sacerdoce en même temps qu'aux grades éminents des Universités.

Deux courants contraires entraînaient alors, à travers les écueils de la Capitale, le monde des étudiants, en ce *quartier latin* devenu célèbre : le groupe des turbulents, où se recrutait de longue date la trop fameuse *Bazoche,* et le groupe des *clercs* d'allures studieuses et pacifiques. Le désordre des guerres civiles avait singulièrement excité les passions de cette jeunesse des écoles. La fureur du duel notamment avait reparu comme une sorte de compensation au désarmement général qui suivit la pacification de 1598. Ne pouvant plus invoquer les rivalités de partis pour batailler, les jeunes gens se provoquaient journellement, en dépit d'arrêts tombés en désuétude. Il n'était pas de jour où l'on ne se battît publiquement dans la rue, sur les places et dans ce *Pré-aux-Clercs* resté légendaire. Cette manie sanglante, introduite dans le quartier latin, avait dû nécessairement pousser à la scission des étudiants ; et pendant que les uns gaspillaient des années précieuses en désordres de toutes sortes, d'autres au contraire vivaient d'une façon presque austère, s'efforçant de faire refleurir les traditions des siècles passés. Encore fallait-il que parmi ces étudiants modèles il se trouvât quelqu'un d'entre eux habile à manier l'épée pour en imposer au moins au camp ennemi. Les Bretons, étant d'ordinaire en nombre et ayant le bras solide, formaient, à cet effet, ce que l'on appelait la *milice des Bretons,* avec un *prieur,* choisi parmi les plus déterminés, en dehors de la cléricature, et chargé de défendre l'honneur de la compagnie (1).

Après ce que nous avons entrevu de la petite enfance de notre clerc, il n'est pas besoin de dire quelle voie il devait suivre à travers ces écueils. Les relations du chevalier de Meur, son frère aîné, devenaient les siennes et semblaient de nature à aplanir bien des difficultés pour l'avenir d'un cadet. Mais c'était précisément ce qui effarouchait l'humilité de notre nouveau venu. Comment allier sans froissement ces exigences de position et ces aspirations d'une âme déjà morte aux vanités du monde ! Il faut dire vite qu'une main amie autant qu'habile le guidait paternellement depuis son arrivée à Paris.

(1) Voyez, à ce sujet, la *Vie de M. Le Nobletz.*

Parmi tant d'œuvres que devait enfanter et féconder le XVII[e] siècle, il en était une, mystique et pratique à la fois, celle de la direction des consciences. Qui n'a déjà nommé saint François de Sales, et le Cardinal de Bérulle, les modèles du genre ? Après eux, le P. de Condren, second général de l'Oratoire, et le P. Bagot, pieux et savant jésuite breton, se partagèrent, avec quelques autres ecclésiastiques éminents, l'empire des âmes, dans Paris. Le P. de Condren, « dont le nom, dit Bossuet, inspirait la piété, dont la mémoire a été douce à l'Eglise comme une composition de parfum (1), » fut le directeur le plus renommé de son temps (2). La situation du P. Bagot était non moins bien établie, à la Cour, où sa réputation de science et de prudence l'avait appelé comme confesseur de Louis XIV encore enfant, à la ville, où les succès de son apostolat sur les foules et parmi les jeunes gens étaient merveilleux (3).

Le bon religieux avait reçu, les bras ouverts, son jeune compatriote, et sans doute qu'en ce moment leurs âmes s'étaient comprises, car, à partir de ce jour, leur tendresse, leur vénération mutuelles furent scellées pour jamais. Dès lors, pour Vincent, la vie devint facile, joyeuse même, malgré les souvenirs de la famille et de la patrie absentes. Notre ami s'abandonna sans peine à la paternelle direction que le ciel lui avait ménagée, et vint grossir le nombre des quelques étudiants d'élite qui s'étaient

(1) Oraison funèbre du P. Bourgoing.

(2) En apprenant la mort du P. de Condren, Louis XIII se prit à pleurer, disant qu'il venait de perdre le plus saint homme de son royaume et le plus désintéressé ; et la reine, pénétrée des mêmes sentiments, chargea Etienne de Villazel, évêque de Saint-Brieuc, *celui de ses prédicateurs qu'elle goûtait le plus*, de prononcer son oraison funèbre. (V. *Vies des Saints*, Collin de Plancy et Darras.)

(3) Le P. Jean Bagot, fils de Jean Bagot, syndic des Bourgeois de Saint-Brieuc, en 1579, était né dans cette ville, à la fin du XVI[e] siècle. Une grande part lui revient dans l'honneur de la fondation du Séminaire des Missions étrangères. « Il aida, écrit M. Le Vot dans la *Biographie bretonne*, M. de Meur dans la fondation de l'œuvre charitable qui fut le berceau de l'Institution des *Missions Etrangères* et qui se composa, dans l'origine, d'une douzaine de jeunes gens qui se préparaient à l'apostolat par des exercices de piété faits en commun. » (*Biog. Bret. Art. Bagot.*) Le P. Bagot composa plusieurs ouvrages de théologie et de polémique religieuse estimés, et mourut, en 1664, recteur de la maison professe des Jésuites à Paris.

groupés autour de la houlette du P. Bagot. Il est intéressant de pénétrer la vie intime des jeunes clercs de cette époque.

Disséminés dans des chambrettes peu éloignées du collège, où les rappelait l'heure des cours, ces étudiants modèles partageaient leurs heures entre l'étude, les devoirs de leur état et les exercices réguliers d'une piété agissante. Leur premier acte est de s'enrôler dans la Congrégation de Notre-Dame. Ils ont même érigé dans l'appartement de l'un d'entre eux, un modeste oratoire à celle qu'ils nomment leur *bonne Maîtresse*. C'est à ses pieds qu'ils se donnent rendez-vous ; c'est là qu'ils retrouvent comme le parfum de la vie de famille, du pays natal, des premières heures où leur mère de la terre leur apprenait déjà à aimer leur mère du Ciel. Chaque jour, comme but de promenade, ils visiteront les vieux sanctuaires de la cité, ses hôpitaux, ses prisons. Parmi ces sanctuaires, il en est un qui captive particulièrement les Bretons, l'antique chapelle de saint Yves (1). Aux jours de congé, les excursions deviennent de vrais pèlerinages dans les environs de Paris ; chemin faisant, ils tirent leurs chaussures, pour faire l'apprentissage de la mortification, et entonnent des hymnes et de pieux cantiques. Enfin, tels étaient entre les disciples du P. Bagot, les liens de la charité et de la fraternité chrétiennes, qu'ils n'étaient plus connus dans le quartier des écoles que sous le nom des *Bons-Amis*.

Dans le principe, le *logis* choisi par les *Bons-Amis*, comme centre de leur congrégation, fut un modeste appartement situé rue La Harpe ; de là, ils durent passer dans la rue Coupeau, au faubourg Saint-Marcel, mais, leur nombre s'étant accru, il fallut émigrer une fois encore, et ils vinrent occuper un grand corps de bâtiment, rue Saint-Dominique, dans le faubourg Saint-Jacques. « Ce fut principalement dans ce lieu, qui fut pendant » quelques années le théâtre de leurs vertus, lisons-nous dans un » récit contemporain, qu'ils donnèrent à leur siècle un spectacle

(1) Cette chapelle, située rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue des Noyers, fut acquise par un marchand de chiffons, lors de la Révolution et démolie en 1796. Elle avait été fondée en 1348, par les écoliers bretons étudiant à Paris, qui en avaient fait décorer le portail des statues de Jean IV et de Jeanne de France, duc et duchesse de Bretagne. La Confrérie des Avocats et Procureurs se tenait, depuis des siècles, dans ce vénéré sanctuaire aux lambris duquel étaient appendus, en *ex-voto*, des liasses de procès.

» qui seroit nouveau pour le nôtre. Quoique la plupart de ces » messieurs fussent d'un sang illustre... leur maison ressembloit » moins à une retraite d'écoliers réunis qu'à un collège d'hommes » apostoliques. Le lieu où ils s'assembloient n'inspiroit que la » piété, que le désir d'être à J.-C. et de n'être qu'à lui seul. C'étoit » une grande salle, sans tapisserie, sans fauteuils, sans autre orne- » ment qu'un grand tableau très bien fait où étoient représentés » les cœurs de Jésus et de Marie environnés d'anges, qui, hum- » blement prosternés devant eux, rendoient à l'un et à l'autre les » honneurs qui lui sont dûs. Au-dessous se lisoient ces paroles » qui étoient l'expression des vœux et des désirs de nos pieux » congréganistes: *Cor Jesu et Mariæ cœtus nostri gloria,* le cœur » de Jésus et de Marie est la gloire de notre Association. Ces » messieurs vivoient dans une si parfaite union de cœur et d'âme, » qu'on ne les appeloit dans le quartier que la Congrégation des » *Bons-Amis*. Le lever, le coucher, l'heure du repas, les récréa- » tions, le temps de l'étude, les conférences, l'oraison, les lectures » spirituelles, la fréquentation des sacrements, l'entrevue avec le » directeur et généralement tous les exercices y étoient réglés » comme dans les communautés les plus exactes (1). » Cette union semble d'autant plus merveilleuse que les éléments les plus divers constituaient ce groupe d'élite, « les uns, ajoute » l'auteur que nous venons de citer, étoient ecclésiastiques, les » autres séculiers, ceux-ci étudioient en théologie, ceux-là en » droit, et d'autres faisoient des armes. »

De bonne heure et pour se soustraire plus facilement aux exigences du monde, Vincent de Meur avait pris le petit collet. Nul ne devait porter plus saintement ce religieux habit. Cependant cette existence qui voulait être toute d'humilité et d'oubli allait être mise à de rudes épreuves. Ce fut d'abord un assez important bénéfice, le prieuré de Saint-André-de-la-Bellière, dont l'abbé de Meur fut gratifié ; ce fut surtout une malencontreuse faveur qui, pour tout autre, eût été le ciel ouvert et qui devenait pour lui un perpétuel objet d'effroi. Il venait d'être attaché à l'aumônerie du roi de France ! A cette annonce, Vincent se prosterna la face contre terre et versa d'abondantes larmes ; il était frappé

(1) *Vie de M. Boudon,* grand archidiacre d'Evreux. Paris, Hérissant, lib. M.DCC.LIII. t. I, p. 89, etc.

au plus intime de son âme. Il fallut toute l'éloquence du P. Bagot et la promesse de pouvoir continuer à vivre au milieu de ses chers Bons-Amis pour l'empêcher de s'enfuir vers sa Bretagne. N'avait-il pas entendu sortir de la bouche de ce sage directeur, (qui avait expérimenté par lui-même le périlleux honneur des fonctions de Cour) ces redoutables paroles : « Si l'on vous fait entrer à la Cour par la porte, sauvez-vous par les fenêtres ! »

Ce fut en vain que le Prieur de Saint-André objecta au P. Bagot ses propres paroles. Celui-ci, sûr de la vertu de son disciple, ne voyait pour lui qu'une nouvelle occasion de mérites et de puissants motifs d'édification pour la jeune noblesse qui entourait le jeune Roi. Une pensée humaine se mêlait peut-être aussi chez le bon religieux à ces diverses considérations, celle d'attirer sur l'association des Bons-Amis, dont le rôle s'accentuait chaque jour comme apostolat dans Paris, la protection de la Reine mère et de la Cour. Le nouvel attaché à l'aumônerie de Louis XIV ne devait faillir à aucune des espérances du P. Bagot, ainsi qu'on le verra par la suite.

Une douce compensation aux alarmes de sa modestie et au chagrin de ne plus suivre aussi exactement les exercices de la congrégation attendait l'humble prieur de Saint-André, c'était de revoir plus souvent un frère bien-aimé. Le chevalier de Meur, en sa qualité de page, postillonnait avec la Cour d'une résidence royale à l'autre ; ils allaient donc pouvoir bien souvent causer ensemble des chers absents, du toit paternel, de cette Bretagne toujours aimée ! Ainsi qu'on le lui avait promis, dès que le service de l'aumônerie était achevé, notre captif retournait à tire d'aile vers le logis des Bons-Amis. Là, plus humble, plus fervent que jamais, le futur missionnaire reprenait avec bonheur les labeurs et les austérités volontaires de la règle et de la discipline.

Nous avons dit que l'action de la petite communauté du P. Bagot commençait à s'exercer fructueusement dans Paris, dans ce Paris que le souffle de Vincent de Paul remuait alors si profondément. Cette grande ville, si largement ouverte de nos jours, était alors, à part quelques grandes voies, où les carrosses pouvaient circuler, un labyrinthe inextricable que parcouraient péniblement en désordre les nobles à cheval, leurs femmes en croupe ou en litières, les magistrats sur des mules, les soudards,

la foule des piétons et des hommes de peine chargés de lourds fardeaux. Ajoutez que ces rues garnies de porches surplombants étaient d'une exiguité extrême et prêtaient singulièrement à ces conflits qui dégénéraient d'ordinaire en *cohues* et en batailles entre passants. Là grouillait au fond des cours sombres une population étrange, apport verreux et presque sauvage fourni par la province et l'étranger. Ces hideux repaires de mendiants et de voleurs, connus sous le nom de *Cours des miracles,* déshonoraient encore la capitale et ne disparurent complètement que lorsque les largesses de la duchesse d'Aiguillon et de quelques autres grandes âmes, permirent à Vincent de Paul de fonder l'hospice de la Salpétrière, origine et modèle des établissements charitables ouverts depuis à toutes les misères (1). Durant l'orageuse minorité du successeur de Louis XIII surtout, la sécurité des rues n'existait pas, et les édits du Parlement, appuyés par la Maréchaussée, étaient bien souvent impuissants à calmer l'effervescence des affamés et des mécontents.

En de telles conditions, l'intervention morale des hommes apostoliques groupés autour du célèbre *Monsieur Vincent* allait devenir un auxiliaire puissant d'apaisement et de régénération. Anne d'Autriche et Mazarin avaient compris, en dehors de leur zèle pour le triomphe de la religion, tout le parti que leur politique pouvait tirer du concours de ces hommes de Dieu; combien il importait de les protéger et de favoriser leur action sur les foules. De là ces exercices religieux non seulement dans les églises, mais cet apostolat en plein soleil, ces prédications, ces processions à travers les places et les carrefours de la capitale.

Depuis longtemps déjà, et des premiers, nos Bons-Amis s'étaient jetés dans la mêlée, inaugurant dans les quartiers les plus abandonnés, souvent au milieu des quolibets et des menaces, leur rôle d'apôtres. Plus d'une fois, monté sur les degrés d'une croix de carrefour, Vincent de Meur avait évangélisé la foule. Malgré sa jeunesse, l'ardent missionnaire avait le talent de se faire écouter. De fortes études lui fournissaient, au début de sa carrière, des éléments multiples pour éclairer et instruire, l'ardeur de sa foi communiquait à sa parole l'art de convaincre et de toucher.

(1) Il existait encore *quatre* de ces repaires, en 1652.

Suivant l'usage du temps, à peine avait-il terminé ses humanités et sa philosophie, qu'il était passé maître à son tour, enseignant gravement la rhétorique, déjà muni d'un riche bagage de sermons, de harangues académiques, de dissertations de toutes sortes. Plus heureux que beaucoup d'autres, il put éviter le ridicule apprentissage des *secrets et des effets oratoires* qu'enseignaient très sérieusement alors de véritables rhéteurs qui, à l'exemple des anciens, tenaient en plein dix-septième siècle boutique d'éloquence à Paris. Comme étude de mœurs, nous citerons un sieur *de Richesource* qui faisait école, sous le titre pompeux d'Académie, et vendait, moyennant *trois louis d'or,* certaines recettes propres à transformer, *en trois mois,* un novice en orateur accompli. « Par mes exercices, disait-il dans son prospectus, les jeunes prédicateurs peuvent acquérir quatre belles habitudes : celle de composer judicieusement, celle de prononcer agréablement, celle de critiquer un discours et celle de présider en toutes sortes d'assemblées. — Je donne avis au public que je les explique, avec l'art de bien dire, les mardi, mercredi et vendredi, à deux heures précises, jusqu'à quatre (1). » Il ne faut pas oublier que nous sommes au temps des *beaux esprits,* des *précieuses* et des *ruelles,* sous l'influence desquels, se dégageant bientôt de l'afféterie alors en vogue, la langue française va s'épurer et enfanter ces incomparables orateurs du siècle de Louis XIV.

Mais, pour toucher et convertir les masses, il fallait mieux que cela, il fallait avant tout l'éloquence du cœur, il fallait les prodiges de la sainteté dans le missionnaire de la parole sacrée. A ceux-là, seuls, ces immenses succès oratoires qui tiennent du prodige puisqu'ils nous montrent, suspendues aux lèvres d'un

(1) Jean de Soudier, ou Soudrier, écuyer sieur de Richesource, mort à Paris vers la fin du XVIIe siècle, a laissé nombre de productions littéraires toutes plus baroques les unes que les autres. Chose étonnante, Fléchier avait été, dans sa jeunesse, l'un des assidus de Richesource ; il subissait l'engouement de son époque pour le style ampoulé des sermonaires italiens et espagnols. Il est vrai qu'il devait quitter promptement ce genre guindé pour suivre les leçons du célèbre Père Senault, Supérieur général de l'Oratoire, qui consacrait alors les dernières heures de sa vie à former à l'éloquence de la chaire la jeunesse oratorienne et nombre de jeunes ecclésiastiques, par ses fameuses conférences de Saint-Magloire.

pauvre prêtre, des foules haletantes et qui tombent à genoux. Tels seront en particulier les triomphes de nos missionnaires bretons. Telle sera bientôt l'éloquence de Vincent de Meur et son action sur le peuple, à Paris et sur les points les plus divers de nos provinces.

Pour en venir là le secours d'en haut était indispensable, aussi le P. Bagot engageait-il vivement ses disciples à aller demander aux tombeaux des plus illustres serviteurs de Dieu secours et protection, à entreprendre de fréquents pèlerinages aux célèbres sanctuaires. Vincent de Meur et ses amis devaient trouver dans ces pieux voyages l'occasion de s'essayer. « Distribués en petites » bandes, ils se répandoient de côté et d'autre, non-seulement » dans les bourgs et dans les villages, mais encore en différents » quartiers de Paris. Tout auditoire leur étoit bon. Ils évangéli- » soient le laboureur dans les champs, le berger dans les prairies, » l'artisan dans sa boutique. Ces petites missions, qui n'avoient » ni éclat, ni appareil, produisirent de très grands fruits (1). »

Vincent de Meur semblait particulièrement doué pour ces succès populaires. Chaque fois qu'il lui était donné d'aller se retremper pour quelques jours dans sa Bretagne, il en revenait plus riche des dons du ciel. C'est que là, tout près du toit paternel, existait une tombe illustre où venaient se réconforter tous ceux qui avaient soif de vérité, besoin d'aide, de protection, du don de persuader ; cette tombe du glorieux saint Yves-de-Kermartin, Vincent avait appris à la vénérer dès sa petite enfance. De plus notre jeune missionnaire se trouvait en contact avec d'illustres maîtres dans l'art de parler aux simples et de toucher les cœurs. La Bretagne, toujours ardente à embrasser les grandes causes, n'était certes pas restée en arrière du grand mouvement religieux. La Providence suscitait sur son sol une véritable floraison d'Apôtres. La terre qui avait enfanté saint Yves, ne pouvait rester stérile en effet : « Car, dit Albert-le-Grand, en par- » lant de ce grand saint, s'il estoit soigneux de nourrir corporel- » lement les pauvres et les substanter du pain matériel, il l'estoit » encore plus à nourrir leurs âmes du pain de vie, de la parole de » Dieu. Il ne se contentoit pas de prescher ses paroissiens, il pres- » choit les autres circonvoisins, faisant par trois, voir quatre

(1) *Vie de M. Boudon*, loc. cit.

» prédications par iour... Il s'adonnoit avec telle ferveur et » attention d'esprit à ce saint apostolique office que souvent il » en oublioit le boire et le manger, et estant de retour au logis, » le soir, après avoir presché tout le jour, ne se pouvoit presque » tenir sur bout tant il estoit foible... Le monde couroit après » luy de paroisse en autre pour entendre ses admirables » sermons (1). »

---

(1) *Vies des saints de Bretagne*, par le P. Albert-le-Grand, de Morlaix. — Edit. M.DC.LIX. p. 162.

CHAPITRE III

Sommaire : Le P. de Rhodes chez les Bons-Amis. — Le germe des Missions-Étrangères. — Vincent de Meur part pour Rome. — Quarantaine et solitude en Provence. — Le Cardinal Bagni. — Présentation au Pape Alexandre VII.

(1650-1658)

Bien souvent le P. Bagot, *cet homme d'une prudence consommée, d'une expérience admirable,* ainsi que le qualifient ses biographes, venait visiter ses chers disciples, les édifier et s'édifier avec eux. Parfois il était accompagné de quelqu'un de ces apôtres, dont le nom et les œuvres remplissaient alors Paris : un jour, Vincent de Paul, un autre, M. Bourdoise ou M. Olier, les pieux fondateurs des séminaires de Saint-Nicolas et de Saint-Sulpice. Tous portaient un vif intérêt au petit groupe des Bons-Amis, parmi lesquels leur intuition apostolique pressentait sans doute des émules, des frères.

Un après-dîner, au moment de la récréation, le Père se présenta dans la grande salle du *Logis ;* il était accompagné, ce jour-là, d'un prêtre vénérable, dont la sainteté et les actes excitaient l'admiration universelle : c'était le P. de Rhodes (1). Longtemps employé dans les missions de la Perse, de la Chine et du Tong-King, cet infatigable religieux venait recruter, en France, des apôtres et des martyrs nouveaux.

L'émotion fut grande parmi les Bons-Amis, et bientôt elle fit place à l'enthousiasme.

Après avoir conversé familièrement de ses lointains voyages, le P. de Rhodes se tourna vers le P. Bagot et lui dit : « Mon » Père, je viens du bout du monde et du fond de la Perse à Paris » afin d'y trouver des ouvriers qui nous aident à défricher ces

(1) Le P. Alexandre de Rhodes, né à Avignon en 1591, mort en 1660, est resté célèbre dans les annales des Missions, sous le nom de l'*Apôtre de la Chine et du Tong-King*.

» pays barbares, où nous travaillons depuis tant d'années. Dieu » me fait connaître présentement qu'il choisira, d'entre ces » jeunes messieurs, ceux qui lui seront propres pour cette grande » entreprise (1). » En prononçant ces paroles les yeux du missionnaire s'étaient, paraît-il, fixés sur Vincent de Meur qui, au même moment éprouva un trouble extrême et crut entendre comme une voix intérieure qui lui disait de se dévouer et de partir.

A dater de ce jour, l'ardeur qui le poussait depuis longtemps à la conquête des âmes, devint un feu dévorant qui se répandit au dehors enflammant à son tour d'un zèle immense ses pieux amis.

Tout en rendant grâce au ciel de ces généreuses ardeurs, le P. Bagot s'efforçait d'en tempérer la vivacité. D'ailleurs, l'abbé de Meur et plusieurs autres n'avaient encore que les ordres mineurs du sacerdoce : il fallait attendre. Puis ce sage religieux ne prévoyait-il pas pour son disciple de choix un autre théâtre, tout aussi favorable à l'exercice de son zèle, que ces lointaines contrées. Enfin, la famille de Vincent, plus soucieuse d'une santé déjà frêle, n'allait-elle pas s'opposer à une décision d'une telle gravité? Ces diverses considérations furent habilement exploitées par le P. Bagot ; et, pour cette fois, le P. de Rhodes dut se contenter de prélever les rares épis mûrs pour sa gerbe. Cependant cette dîme prélevée sur la petite Congrégation la marquait dès lors au front du signe de l'Apostolat : le germe des ***Missions-Étrangères*** était définitivement éclos au souffle de l'apôtre du Tong-King.

« Le Père de Rhodes instruisit la Congrégation de la Propa» gande du succès de ses démarches (1652), et cette Congréga» tion chargea le prélat Bagni, alors nonce en France, de choisir, » dans la petite société dirigée par le P. Bagot, trois sujets propres » à être envoyés comme évêques dans les Indes. Le nonce indi» qua l'abbé Pallu, l'abbé de Laval, et un autre ecclésiastique, » l'abbé Piques, qui n'avait pas moins de zèle. La duchesse » d'Aiguillon, le prince de Conti, Mme de Miramion et d'autres » personnes de distinction favorisaient ce projet ; mais d'un autre » côté il se présentait des obstacles. La cour de Portugal était » opposée à l'envoi des Evêques. Plusieurs incidents retardaient » la conclusion de cette affaire ; Innocent X mourut ; le P. Bagot

(1) Vie de M. Boudon, loc. cit.

» et le P. de Rhodes furent envoyés par leurs supérieurs, le pre-
» mier, en province, et le second en Perse, où on le nomma
» supérieur des missions. Leur absence apporta quelque retard
» à l'exécution du plan dont ils étoient les plus ardents promo-
» teurs. Dans l'intervalle, l'abbé de Laval fut destiné à la mission
» du Canada ; l'abbé Pallu, qui étoit chanoine de Tours, y alla
» résider, et Piques accepta la cure de Saint-Josse à Paris (1). »
Ce début était une épreuve.

La résignation chrétienne ramena vite le calme parmi les hôtes du logis de la rue Saint-Dominique. De nouvelles recrues comblèrent les vides ; il fallut émigrer une fois encore et prendre un appartement plus vaste dans la rue Saint-Honoré, nouvelle et dernière étape avant d'arriver à cette maison de la rue du Bac, pierre angulaire de l'œuvre du P. Bagot et de M. de Meur.

Ce dernier établissement, dû à la générosité de l'un des membres de la Compagnie, offrait de réels avantages comme proportions et aussi par sa situation dans ce paisible faubourg Saint-Germain-des-Prés, où s'élevaient déjà nombre de fondations pieuses. Tout dans ce nouvel asile semblait fait pour inspirer les grandes pensées. Après plusieurs étapes sur le chemin de leurs destinées, les Bons-Amis semblaient avoir trouvé, comme les apôtres à la suite du maître, le lieu où il faisait bon de se reposer, avant d'entreprendre les grands voyages. Les éléments de la Congrégation s'étaient épurés, il ne restait plus parmi ses membres que des ecclésiastiques ; partant il devenait plus facile d'établir une règle en rapport avec la sainteté de leur état. Une vraie communauté religieuse naissait de ce nouvel ordre de choses, mais encore avec le vague qui enveloppe toute œuvre nouvelle. A cette date en effet, la pensée de la fondation des séminaires ne faisait que de naître en France. L'organisation d'une entreprise aussi spéciale que celle d'un séminaire pour la propagation de la foi en pays lointains, semblait réclamer peut-être encore de plus longues méditations.

M. de Meur, auquel le ciel réservait le redoutable honneur de diriger, à sa naissance, cette maison des Missions-Étrangères, résolut d'utiliser les heures d'épreuves pour sa propre sanctifi-

(1) *Essai historique sur l'influence de la Religion en France, au XVII[e] siècle.* Paris, Adrien Leclerc, édit. 1822. T. I. p. 487-488.

cation et celle de ses frères. Bien qu'éloigné momentanément de ses chers disciples, le P. Bagot, qui pressentait le rôle important que devait jouer son compatriote dans la mise à exécution de ses pieux desseins, le voulait, autant par la science que par la vertu, à la hauteur de la tâche qui l'attendait. Ce fut dans ce but qu'il lui imposa l'obligation de prendre ses grades en Sorbonne.

Cependant de pénibles traverses éprouvaient déjà cette famille religieuse à peine constituée : d'abord l'absence du P. Bagot, envoyé en mission par ses supérieurs, puis la persécution née des agitations de la Capitale pendant la guerre civile qui troubla la minorité du Roi. Voici en quels termes l'auteur de l'*Essai* précité nous rapporte les émotions qui agitèrent les Bons-Amis : « De Meur forma le projet d'une sorte de communauté ; il y eut » une vingtaine de jeunes gens qui se réunirent ainsi. L'union » étoit parfaite entr'eux ; ils ne s'occupoient que de bonnes » œuvres, et s'animoient les uns les autres à servir Dieu. Les » troubles de la Fronde dispersèrent pour quelque temps une » réunion si édifiante (1652) ; quelques-uns se réfugièrent au » château des frères des Mezerets (du groupe des Bons-Amis), » près Argenton, et ne revinrent à Paris que lorsque le calme » fut rétabli. Dans ce voyage de Normandie, ils eurent occasion » de voir à Caen M. de Bernières, et trouvèrent chez lui un établissement assez semblable au leur... M. de Bernières s'étoit » bâti un ermitage au milieu de la ville de Caen, près du couvent » des Ursulines, dont sa sœur, Jourdaine de Bernières, étoit » supérieure. Il y vivoit en solitaire avec quelques amis choisis, » pratiquant l'oraison, se tenant constamment en la présence de » Dieu, et réalisant les conseils que l'on voit tracés dans ses » ouvrages de spiritualité. » Ce fut sans doute une consolation pour Vincent de Meur et ses amis de retrouver des frères dans cet exil momentané, cependant, dès qu'il le put, il s'empressa de rentrer dans Paris, pour y reprendre sa tâche laborieuse.

En dépit de ces labeurs multiples, qui devaient user sa vie avant le temps, le zèle du prêtre, du missionnaire, semblait grandir d'année en année. Il n'y avait pas jusqu'à l'aumônier du Roi, qui ne s'efforçât d'utiliser, pour l'avancement des *chers projets,* ces séjours à la Cour, toujours si à charge à son humilité. Parmi les grandes dames qu'il y trouvait, il en était une, bienveillante entre toutes, la duchesse d'Aiguillon, la fameuse madame

de Combalet d'autrefois, la nièce préférée du Cardinal de Richelieu (1). « Après madame de Gondi et mademoiselle Le Gras, c'est » madame d'Aiguillon qui a contribué le plus à toutes les entre» prises de saint Vincent-de-Paul. Elle a été l'âme de ses assem» blées de charité, de ses missions évangéliques et de la plupart » de ses institutions charitables.... Cependant ce fut une exis» tence malheureuse, partagée presqu'également entre le monde » qu'elle n'aimait pas, mais au milieu duquel son rang l'obligeait » à vivre, et le cloître où elle aurait été s'ensevelir si l'autorité » de son oncle ne lui en eût fermé les portes (2). »

Vincent de Meur devait être lui aussi honoré de la protection particulière de la duchesse d'Aiguillon, protection qui lui valut bientôt celle de la Reine-mère et de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, seigneur temporel du faubourg de ce nom, sur le fief duquel était assis le *logis* de nos amis de la rue du Bac (3).

On sait combien Anne d'Autriche se plaisait à encourager les pieuses fondations et les établissements de tous genres qui ont fait de Paris, au XVII[e] siècle, le foyer de la charité chrétienne. Ce fut près de la Reine qu'il fut donné à Vincent de Meur de connaître deux femmes célèbres dans les annales religieuses de ce temps, madame de Miramion et cette autre sainte amie de *monsieur Vincent,* mademoiselle Le Gras, fondatrice avec ce dernier des *Filles de la Charité.* Malgré ces nouvelles relations, les liens qui unissaient les membres de la famille spirituelle du P. Bagot se resserraient chaque jour. Déjà bien des plans d'organisation définitive avaient été étudiés en commun, chacun avait concouru à ces projets de statuts imprégnés de foi, de prudence, d'abnégation, de sacrifice. Le sage religieux les approuvait complètement, mais dans son humilité il voulait une

(1) Marie Magdeleine de Vignerod, fille de René de Vignerod, s[r] de Pontcourlay, et de Françoise du Plessix (sœur du Cardinal de Richelieu), connue d'abord sous le nom de madame de Combalet, par suite de son mariage avec Antoine de Roure, s[r] de Combalet, puis créée duchesse d'Aiguillon, en 1638, et dame d'atours de la Reine, célèbre par sa beauté, sa vertu et ses largesses.

(2) *La duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables,* 1604-1675, par M. A. Bonnean-Avenant. Paris, lib. Didier.

(3) L'abbé laïc de cette riche abbaye était pour lors le duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV et de Henriette d'Entraigues, l'un des plus puissants seigneurs de la Cour,

sanction plus haute, et engagea vivement nos amis à faire le voyage de Rome, pour soumettre au Pape ces statuts et appeler sur leurs auteurs les bénédictions du ciel. Séance tenante, on procéda à l'élection des membres de la Congrégation qui devaient être chargés de cette importante mission. Le nom de Vincent de Meur fut le premier acclamé pour la direction du pieux pèlerinage. MM. Pallu et de Milliau lui furent adjoints.

Ce n'était pas petite affaire qu'une longue route à travers la France, à cette époque lointaine, surtout pour des voyageurs tels que les nôtres, s'acheminant à pied, en pauvres pèlerins, par esprit d'humilité chrétienne. M. de Meur et ses compagnons voulaient d'ailleurs que ces rigueurs, ces fatigues fussent pour eux une occasion de mérites, et ils résolurent, dans ce but, de se livrer, chemin faisant, à la prédication et aux autres œuvres que le zèle et la charité peuvent inspirer.

Nous n'entreprendrons pas de redire les difficultés et les misères qui, plus d'une fois, éprouvèrent les voyageurs, les déboires qu'ils eurent à essuyer, les dangers même qu'ils coururent. L'ignorance était telle alors dans nos provinces que la vue de deux à trois pauvres prêtres, le bâton à la main, le sac sur le dos, demandant quelquefois la charité au nom de Dieu, après l'avoir faite eux-mêmes très largement, semblait menaçante pour la sécurité publique. Les sauf-conduits dont ils étaient porteurs leur furent souvent d'un secours négatif, aussi bien en présence de la maréchaussée que de la populace grossière de certains villages. Le zèle de nos pèlerins pour la sanctification des âmes leur avait fait prendre la route du Limousin, pour se rendre à Marseille, « afin, écrit l'abbé Tresvaux (le seul auteur » qui ait consacré quelques lignes à la mémoire de Vincent de » Meur), afin de passer dans un plus grand nombre de villes, et » de communiquer aux prêtres qu'ils y verraient les pieux sen» timents dont ils étaient animés (1). »

Comme les premiers hommes apostoliques, ils avançaient courageusement sur leur route. Que l'accueil fût bon ou mauvais, leurs prédications fécondes ou stériles, leurs sueurs et leurs larmes sans effet, ils marchaient toujours. Ils frappaient au nom

(1) *Vie des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété*, par M. Tresvaux, chanoine de Paris. L'auteur de la *Biographie bretonne* a reproduit le texte de l'abbé Tresvaux, dans son article consacré à Vincent de Meur.

de la paix à la porte des villes, des maisons et des cœurs. Acceptés ou repoussés, ils n'en bénissaient pas moins le nom de Celui qui les envoyait. Souvent pour tromper les longueurs du chemin, ils entonnaient de pieux cantiques, s'arrêtant au pied des croix, dont on trouvait encore des débris en quelques carrefours. Bientôt le bruit de leurs voix attirait la foule, que nos missionnaires s'empressaient d'évangéliser. Il arriva souvent que ces foules, avides de la parole de Dieu, s'attachèrent à leurs pas et leur firent comme un cortège d'honneur d'un village à l'autre, alternant la récitation du rosaire avec le refrain de quelques-uns de ces cantiques populaires venus jusqu'à nous.

C'était à Marseille que nos pèlerins devaient retrouver deux de leurs amis pour de là prendre ensemble la route d'Italie ; mais, à ce moment une peste cruelle sévissait dans la ville de Gênes et ses environs ; force leur fut de faire une longue quarantaine en Provence. C'était une dernière épreuve que le ciel réservait aux voyageurs. M. de Meur et ses compagnons résolurent d'utiliser ce contre temps par un redoublement de prières et de mortifications, dans quelques-unes de ces *solitudes* où venaient fréquemment autrefois se retremper les grandes âmes. Il n'était pas rare en effet, au XVIIe siècle (et la coutume s'en est conservée longtemps en France), de voir hommes du monde aussi bien que gens d'église fuir pour quelques jours les bruits de la terre et se plonger dans la méditation des vérités éternelles à l'ombre de ces ermitages perdus dans les forêts, les rochers ou les montagnes. L'histoire de plus d'un héros de ce temps, fait mention de ces heures bénies. Ce que notre siècle décoloré taxerait de folie passait pour tout naturel en ces jours de foi vive. Avant même que l'abbé de Rancé eût ouvert ces pieux asiles de la Trappe au repentir ou simplement au recueillement de l'âme fatiguée, on admettait que l'homme de guerre, à la veille d'une campagne périlleuse, le magistrat avant de rendre une sentence redoutable, le jeune homme indécis ou chancelant dans sa voie, éprouvassent le besoin de recourir directement à Dieu. En parlant de la Trappe et de son célèbre réformateur, le très caustique duc de Saint-Simon, qu'on ne peut taxer de bigotterie, s'exprime ainsi : « Je désirois toujours d'y retourner, et je me satisfis toutes » les années, et souvent plusieurs fois, et souvent des huitaines » de suite. Je ne pouvois me lasser d'un spectacle si grand et si

» touchant, ni d'admirer tout ce que je remarquois dans celui » qui l'avoit dressé pour la gloire de Dieu, et pour sa propre » sanctification et celle de tant d'autres (1). »

Les environs de Marseille possèdent et vénèrent, depuis des siècles, l'une de ces solitudes fameuses, la Sainte-Beaume, sanctifiée par le repentir et les larmes de Magdeleine. L'accès de cette grotte célèbre n'était pas alors sans dangers (2); cependant Vincent de Meur voulut y implorer le secours du ciel, puis il s'achemina, seul, vers les ruines d'une bastide isolée.

La vie dans ces ermitages était toute de silence et d'oraison; on y trouvait le seul nécessaire, grâce à la charité de quelque villageois du voisinage qui regardait comme un gage de bénédiction pour lui et les siens de partager avec un solitaire son pain, son lait et son fromage. Puissants et riches éprouvaient parfois le besoin de se retremper dans les rigueurs de cette pauvreté volontaire. Ainsi s'écoulèrent pour nos pèlerins cette quarantaine, jusqu'au jour où, le fléau ayant cessé, la voie d'Italie leur fut ouverte. Le ciel bénit le reste du voyage.

Grâce à la protection de la duchesse d'Aiguillon, les portes du palais Bagni allaient s'ouvrir généreusement à la pieuse ambassade. Nicolas Bagni, longtemps nonce du Saint-Siège à Paris, aimait la France et les Français (3). Sympathique à toutes les grandes œuvres, le pieux cardinal accueillit avec une extrême bienveillance les ouvertures de nos missionnaires, approuva leurs projets et leur promit d'obtenir du Saint-Père l'audience si anxieusement désirée.

Nul message ne pouvait être plus agréable au Pontife qui gouvernait alors l'Eglise. Elevé depuis peu sur la chaire de

(1) Saint Simon, en ses *Mémoires*.

(2) De là sans doute les vers satiriques du *Voyage*, de Chapelle et Bachaumont :

« Mais si d'une adresse admirable
» L'ange a taillé ce roc divin,
» Le démon, cauteleux et fin,
» En a fait l'abord effroyable;
» Sachant bien que le pélerin
» Se donneroit cent fois au diable
» Et se damneroit en chemin. »

(3) Nicolas Bagni, de la maison des Bagni de Florence, fils de Fabricio, marquis de Montebello, et de Laura Pompëia Colonna, d'abord général des troupes du pape dans la Valteline, 1624, quitta peu après l'épée pour embrasser l'état ecclésiastique. Nonce en France, sous les pontificats d'Innocent X et d'Alexan-

Pierre, Alexandre VII tenait de l'illustre race des Chigi un ardent amour pour la religion et la diffusion de l'évangile ; aussi le ciel ménageait-il de douces consolations à ce pontife dont l'habile diplomatie et la foi ardente surent faire rentrer dans le giron de l'Eglise d'illustres dissidents, tels que la reine de Suède, le duc de Mekclembourg, la princesse Palatine, le roi de Maroc et la reine de Cinga. L'honneur de haranguer le pape était échu à Vincent de Meur, qui trouva pour la circonstance des accents qui impressionnèrent vivement le Pontife et en firent de ce jour le protecteur et le père de nos missionnaires. Alexandre VII ouvrit les bras et, pressant Vincent de Meur sur sa poitrine, non seulement il accueillit la supplique, mais il loua hautement devant sa cour la pensée de la fondation d'un séminaire de missionnaires pour aller porter la foi en pays barbares ; approuva sans réserve les statuts rédigés par le P. Bagot et ses disciples, et appela les bénédictions du ciel sur l'œuvre naissante.

Le but du pèlerinage était atteint. Après cette bénédiction du Pontife, Vincent de Meur et ses frères s'étaient relevés transformés, et, comme les apôtres après la descente de l'Esprit-Saint, ils proclamaient les merveilles du Tout-Puissant. Il leur tardait de reprendre le bâton du voyage. Cependant le cardinal Bagni, ayant appris que l'abbé de Meur se préparait aux grades de la Sorbonne, ne voulut pas qu'il quittât Rome avant d'avoir assisté à quelques-unes des leçons des plus éminents docteurs de l'Université, auxquels il le présenta ainsi que ses amis. Et ce fut, pénétrés d'une sainte allégresse et d'une vive reconnaissance, qu'après avoir vénéré une dernière fois le tombeau des Saints-Apôtres, nos missionnaires quittèrent la Ville Eternelle. Un regret vint troubler ces joies du retour, la séparation d'un frère particulièrement cher à Vincent de Meur, l'abbé Pallu, qui dut rester à Rome, pour servir les intérêts des missionnaires près de la Congrégation de la Propagande, et se tenir à la disposition du Souverain Pontife, auquel il avait été précédemment désigné comme évêque et vicaire apostolique des futures missions.

dre VII, il reçut de ce dernier le chapeau de cardinal. Fort versé dans l'étude des sciences physiques et apprécié de Des Cartes, qui le consultait quelquefois, le cardinal Bagni avait gardé de son séjour en France un véritable attachement pour les français qu'il se faisait une joie de patronner dans Rome. Il mourut en 1663, âgé de 80 ans.

CHAPITRE IV

Sommaire : Retour en France. — Etudes en Sorbonne. — Le nonce Piccolomini. — Le *Bonnet* de Docteur. — Bref du Pape et inimitié des Jansénistes. — Vincent de Meur et les grandes œuvres religieuses à Paris et en province. — Epreuves.

(1658-1663)

Nos pèlerins revirent la France avec bonheur ; peut-être prévoyaient-ils que de son sol fécond devaient bientôt sortir ces intrépides phalanges qui porteraient sur tous les points du globe la foi chrétienne, la lumière, la paix, le germe de toutes les vertus, l'exemple de tous les héroïsmes. A leur aller, ils avaient évangélisé les provinces du centre et la Provence ; au retour, ils voulurent jeter à travers de nouvelles contrées la semence de la parole divine, y réchauffer la foi endormie, et recruter de nouveaux ouvriers évangéliques. Nous savons peu de choses sur leurs labeurs, mais seulement que Vincent de Meur séjourna quelque temps à Avignon et à Toulouse, où son zèle s'exerça d'une façon fructueuse.

On devine l'accueil que leur firent au *Logis* des frères tendrement unis, auxquels les heureux pèlerins rapportaient tant de saintes espérances et de bénédictions ! Le P. Bagot triomphait. Il s'entretint longuement avec eux et les encouragea à se mettre dès lors résolument à l'œuvre. Sans s'en douter nos missionnaires venaient de faire leurs preuves en payant le tribut de leur zèle à des populations non pas idolâtres, mais profondément *endormies à l'ombre de la mort*. Déjà leur parole avait porté des fruits et gagné de nouveaux missionnaires.

Nous allons voir que Vincent de Meur et ses compagnons de voyage avaient habilement pris leurs mesures, à Rome, pour arriver à un commencement de fonctionnement de leur œuvre, avant même son établissement définitif. Déjà ils avaient deux des leurs, MM. Pallu et de la Mothe-Lambert, accrédités près de la Congrégation de la Propagande et munis de nombreuses et

sages instructions. Les difficultés éprouvées par le P. de Rhodes, en 1652, s'étaient aplanies, grâce à de puissants protecteurs, grâce surtout au redoublement de zèle et d'activité de chacun des disciples du P. Bagot. Ce qui n'avait pas été possible alors, le devenait quelques années plus tard, tant il est vrai que les épreuves sont inévitables et presque toujours utiles pour le perfectionnement de tout ce qui est entreprise humaine. Aussi, pour reconnaître tant de vertu et répondre aux pieuses sollicitations qui lui arrivaient sans cesse de Paris, le Saint-Père daigna-t-il faire savoir au P. Bagot et à Vincent de Meur, que sur leurs instantes prières, il venait de nommer, avec titres d'évêques, *in partibus infidelium,* d'Héliopolis, de Beryte et de Metellopolis, MM. Pallu, de la Mothe-Lambert et Cotolendi, avec les vicariats apostoliques du Tong-King, de la Cochinchine, et de Nankin, 1659-1660.

La joie fut grande parmi les Bons-Amis en voyant enfin le Pape sanctionner et couronner leurs généreux efforts. Toutes les âmes pieuses de Paris s'intéressèrent à l'organisation de cette triple mission. La duchesse d'Aiguillon assigna des fonds considérables à cet effet, l'Assemblée du clergé accorda 6.000 livres pour les frais du voyage, le Roi promit des pensions. Les nouveaux évêques se préparèrent, en compagnie de leurs missionnaires, à leur grande et périlleuse tâche, par de ferventes retraites et l'exercice de l'Apostolat dans les environs de Paris. L'évêque de Beryte prit, le premier, la route de la Perse avec Jacques de Bourges et François Deydier, qui devinrent plus tard Vicaires apostoliques. Les évêques d'Héliopolis et de Metellopolis ne purent partir que l'année suivante.

Mais revenons au logis de la rue du Bac et à Vincent de Meur, dont le rôle devenait plus délicat et plus laborieux à mesure que la ruche des Bons-Amis se vidait, et vers laquelle il avait mission d'attirer de nouveaux essaims. Le bon P. Bagot était là heureusement, pour soutenir et encourager ceux que la Providence retenait captifs, afin d'entretenir le feu sacré au foyer de cette religieuse famille, correspondre à tous les besoins des frères absents et les assister au milieu de leurs difficultés et de leurs périls, par la prière, les conseils, les secours de toutes sortes. Malgré l'absence, une tendre fraternité ne pouvait cesser d'exister entre eux. Les mérites devenaient communs, malgré la diversité des destinées et des œuvres. La nécessité d'un centre d'action se

faisait voir chaque jour d'avantage. Absents et présents se complétaient par un ensemble de devoirs réciproques et un égal dévouement.

Pour Vincent de Meur, cette pensée, qui restait le thème favori du P. Bagot, était sa consolation de ne pouvoir militer d'une façon plus effective. Il est vrai que des occupations et des devoirs multiples allaient plus que jamais absorber ses journées et quelquefois ses nuits mêmes. *Condamné* aux grades éminents de la Sorbonne, notre missionnaire dérobait à regret, on le pense, pour l'étude des hautes sciences, des heures que son zèle apostolique eût bien mieux aimé consacrer à catéchiser les humbles et les ignorants. Déjà bachelier, il avait dû, suivant les rubriques, professer la philosophie, argumenter, disputer sans trève ni repos, et soutenir ces inévitables *thèses* mineure, majeure, sabatine, petite et grande sorbonique, avant d'aborder l'épreuve suprême du doctorat. Le prétendant à cette insigne faveur du *bonnet* devait, en vérité, passer une rude journée, si l'on s'en rapporte aux mémoires contemporains et réglements sur la matière. Depuis sept heures du matin, jusqu'à sept heures du soir, sans boire, sans manger pour ainsi dire, sans quitter la sellette, le malheureux soutenait et repoussait les attaques de vingt assaillants ou *ergoteurs,* qui se relayaient de demi-heure en demi-heure pour le harceler. Or l'usage voulait que le public et surtout les parents et amis du récipiendaire fussent présents à cette lutte acharnée.

La thèse de Vincent de Meur fut brillamment soutenue et dans des conditions qui méritent d'être rapportées. Les relations de l'attaché à l'aumônerie du Roi y avaient attiré les sommités de la cour et du clergé, dont l'assemblée générale se tenait alors. Le nonce Piccolomini, auquel le cardinal Bagni avait chaudement recommandé l'abbé de Meur, daigna se rendre à cette solennité et voulut se charger lui-même de déposer cette thèse, fort remarquée du reste, aux pieds d'Alexandre VII, auquel la reconnaissance avait fait un devoir au nouveau docteur de la dédier (1).

(1) Celio Piccolomini, fils d'Alexandre Piccolomini et de Lucrèce Ugurgieri, né à Sienne en 1609, archevêque de Césarée, nonce en France et secrétaire des Brefs apostoliques, fut créé cardinal par le pape Alexandre VII, 1664, archevêque de Sienne en 1671, et mourut en 1681.

On était alors dans toute l'effervescence des agitations du Jansénisme. Port-Royal et ses *solitaires* tenaient l'Eglise de France en état d'agitation fiévreuse ; cette célèbre maison devenait le foyer d'où s'échappaient incessamment des étincelles incendiaires. Nous n'avons pas ici à étudier des théories qui ne tendaient à rien moins qu'à provoquer un schisme. En nos jours sans foi, ces subtilités de doctrine n'auraient pas d'action, et l'on sourirait à cet abus d'interprétations ou de traductions de textes ; mais, au XVIIe siècle, il ne pouvait en être ainsi, et comme rien n'est parfait en ce monde, on portait le sentiment de la perfection quelquefois jusqu'à l'extrême. Aussi est-on agréablement surpris de rencontrer, parmi les contemporains de ces luttes, une appréciation qui semblerait écrite de nos jours, si nous avions encore des Sévigné. « Il y a, écrit la spirituelle marquise, il y a le plus » beau galimatias que j'aie encore vu au vingt-sixième article du » dernier tome des *Essais de morale,* dans le Traité de *tenter* » *Dieu*. Cela divertit fort ; et quand d'ailleurs on est soumise, » que les mœurs n'en sont pas dérangées, et que ce n'est que » pour confondre les faux raisonnements, il n'y a pas grand mal, » car s'ils vouloient se taire, nous ne dirions rien ; mais de » vouloir à toute force établir leurs maximes, nous traduire saint » Augustin, de peur que nous l'ignorions, mettre au jour tout ce » qu'il y a de plus sévère, et puis conclure, comme le P. Bauni, » de peur de perdre le droit de gronder ; il est vrai que cela » impatiente. Je veux mourir, si je n'aime mille fois mieux les » Jésuites ; ils sont au moins tout d'une pièce, uniformes dans la » doctrine et dans la morale. Nos frères disent bien, et concluent » mal ; ils ne sont point sincères ; me voilà dans Escobar (1). »

Cette page est comme un clair rayon qui égaie subitement un tableau sombre ; et l'on ne peut cependant taxer madame de Sévigné de préventions contre Port-Royal et ses hôtes, dont les plus éminents lui tiennent de près par la parenté et l'amitié. L'aveu ci-dessus double de valeur en présence du lyrisme de cette description de l'Abbaye célèbre, échappée à la même plume : « Ce Port-Royal est une Thébaïde ; c'est un paradis ; c'est un » désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée ; c'est

(1) *Lettres de Madame de Sévigné, à sa fille et à ses amis,* — L. 496. — Edit. Grouvelle, 1820.

» une sainteté répandue dans tout le pays à une lieue à la ronde ; » il y a cinq ou six solitaires qu'on ne connoit point, qui vivent » comme les pénitents de Saint-Jean-Climaque ; les Religieuses » sont des anges sur terre... Tout ce qui les sert, jusqu'aux » charretiers, aux bergers, aux ouvriers, tout est modeste. Je » vous avoue que j'ai été ravie de voir cette divine solitude, » dont j'avais tant ouï parler : c'est un vallon affreux, tout propre » à inspirer le goût de faire son salut (1). »

Le célèbre Arnauld, hôte pour lors de cette *Thébaïde,* prenant ouvertement le parti de l'*Augustinus,* avait avancé, peu auparavant, que les cinq fameuses *propositions* « avoient été forgées à » plaisir par les ennemis de la doctrine de saint Augustin ; » qu'elles n'avoient été soutenues de personne ; que pour lui, » ayant lu avec soin le livre auquel on les attribuoit, il n'avoit » pu les y trouver. » On sait les tiraillements, les tempêtes qui agitèrent les esprits. Les thèses proposées en Sorbonne roulaient naturellement sur les questions brûlantes du jour. En dépit de la confraternité, la révolte du docteur Arnauld contre les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, le désignait à la vindicte de la masse des membres de la Sorbonne restée orthodoxe. Chaque thèse devenait l'objet d'une bataille nouvelle. Celle de M. de Meur fut particulièrement vigoureuse ; son argumentation inflexible et d'une orthodoxie absolue : « *le premier,* » *il soutint que ceux qui niaient que les cinq propositions*

(1) Sévigné. L. 286, ibid.

Le trait suivant achève de peindre le trouble qui agitait alors le monde religieux : « J'ai été à Sainte-Marie, écrit Mme de Sévigné au marquis de Pompone, où j'ai vu Madame votre tante (la mère Agnès Arnauld) qui m'a paru abîmée en Dieu, elle était à la messe comme en extase. Mademoiselle votre sœur... est très incommodée : sa tante a toujours pour elle la même douceur. M. de Paris lui a donné une certaine manière de contre-lettre qui lui a gagné le cœur ; c'est cela qui l'a obligée de signer ce diantre de Formulaire ; je ne leur ai parlé ni à l'une ni à l'autre : M. de Paris l'avait défendu. Mais voici encore une image de la prévention ; nos sœurs de Sainte-Marie m'ont dit : « Enfin, Dieu » soit loué ! Dieu a touché le cœur de cette pauvre enfant, elle s'est mise dans » le chemin de l'obéissance et du salut. » De là, je vais à Port-Royal ; j'y trouve un certain grand solitaire (Arnauld), que vous connoissez, qui commence par me dire : « Eh bien ! ce pauvre oison a signé ; enfin Dieu l'a abandonnée, » elle a fait le saut. » Pour moi, j'ai pensé mourir de rire, faisant réflexion sur ce que fait la préoccupation. Voilà bien le monde en son naturel. Je crois que le milieu de ces extrémités est toujours le meilleur. » (Ibid., Lettre 19.)

» *condamnées se trouvassent dans Jansénius étaient schisma-*
» *tiques* (1). »

Cette thèse valut à son auteur un bref de félicitations du Pape; elle lui valut en même temps l'inimitié des Jansénistes, ce dont M. de Meur se faisait gloire et remerciait Dieu.

L'humilité du nouveau docteur semblait croître avec chacun de ces succès qui d'ordinaire excitent l'amour-propre chez les esprits vulgaires. On le pressait en haut lieu d'accepter des postes éminents, mais plus les faveurs du monde venaient le solliciter, plus il déployait d'ardeur à s'y soustraire. Pour arriver au double but qu'il se proposait sans cesse, sa propre sanctification et celle du prochain, il employait utilement, comme moyen, de se dérober à ceux qui venaient le troubler dans l'exercice de ses œuvres miséricordieuses. Alors, accompagné de quelques-uns de ses amis, il prenait le bâton et le bissac du missionnaire et allait à la recherche des âmes ignorantes ou égarées. Les contrées les plus abandonnées l'attiraient de préférence; l'on imagine que sa province natale ne devait pas être oubliée, ainsi que nous aurons occasion de le voir au chapitre d'une mission restée célèbre en Bretagne, qu'il donna, avec le P. Maunoir, dans sa paroisse de Tonquédec.

La France, du reste, offrait le plus vaste champ pour exercer l'apostolat; les intelligences comme les âmes, trop longtemps comprimées par la guerre et l'hérésie, semblaient peu à peu prendre l'essor vers les sommets et n'attendre que l'appel vivifiant de l'apôtre pour les atteindre. Mais aussi, quelle fécondité, quelle puissance dans les moyens employés, dans les hommes choisis par la Providence pour cette renaissance religieuse! « Comptez si vous le pouvez, écrit le C[te] de Champagny dans » une éloquente page sur les institutions et les hommes aposto- » liques de cette époque, comptez tout ce qui se fait de bonnes » œuvres, de saintes fondations. Saint François de Sales et Marie » de Chantal établissent la Visitation; saint Vincent de Paul, les » sœurs de Charité, les hospices d'enfants trouvés, la congréga- » tion de la Mission; César de Bus fonde la congrégation de la » Doctrine; saint François Régis inaugure les Missions; Le

(1) *Vie des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété*, par M. l'abbé Tresvaux, art. de Meur.

» Nobletz et Maunoir évangélisent la Bretagne et font d'une » province à demi sauvage la province chrétienne que nous » savons ; Eudes de Mézeray est le missionnaire de la Normandie ; » M. Bouhier, du Forez et de l'Auvergne ; d'Autier de Seizan, » du Dauphiné ; le P. Lequien, de la Provence ; René Lévêque » fonde des retraites à Nantes ; Le B. Fourier est non seulement » le missionnaire, mais l'apôtre, le pasteur, l'instituteur, le père » nourricier de la Lorraine ; le cardinal de la Rochefoucauld, le » P. Tarisse, Alain de Solminihac, Denys l'Argentier réforment » les couvents que l'agitation des guerres civiles avait troublés ; » le cardinal de Bérulle amène en France les Carmélites, fonde » l'Oratoire ; le redoutable M. Bourdoise fonde une communauté » pour le service des paroisses, l'instruction des enfants, la for- » mation du Clergé ; Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, se fait » l'ami de tout ce qui souffre, de tout ce qui est pauvre, de tout » ce qui est déchu, et sollicite comme une grâce d'accompagner » les condamnés jusque sur l'échelle du gibet ; M. Le Royer de » la Dauversière, M[lle] Manse, et la sœur Marguerite Bourgeois, » aidés de beaucoup d'autres saintes âmes, entre autres de Marie » Rousseau, la cabaretière, et de l'artisan Claude Leglay, le bon » Lorrain, fondent l'église si catholique, si française et si vivante » encore du Canada. Le coutelier Jean Clément et le mercier » Beaumais, instruisent les hérétiques, et en convertissent en » moyenne six par jour ; et cela bien avant la révocation de l'Edit » de Nantes.

« N'est-ce pas assez ? et reste-t-il quelque chose à faire ? Oui, » sans doute ; car sur les pas de cette génération de saints, une » autre génération se presse déjà, et les fils sont à l'œuvre avant » que les pères soient entrés dans le repos. C'est le P. Condren, » après le cardinal de Bérulle ; c'est M. Olier, enfanté, on peut » le dire, par saint François de Sales, par saint Vincent de Paul » et même par M. Rousseau, qui l'ont béni ou converti ou » encouragé ; c'est Anne de Melun, c'est M[me] de Miramion, c'est » la bienheureuse Marguerite Marie. Les saints et les saintes ne » feront jamais défaut à l'Eglise, et, si nombreuses que soient » les œuvres fondées, les œuvres à fonder ne feront jamais défaut » aux saints et aux saintes (1). »

(1) C[te] de Champagny, de l'Académie française. *Le correspondant,* T. 68, p. 408-409.

Comment résister à ce torrent qui entraînait alors toutes les activités vers le bien ? Comment ne pas devenir apôtre et saint au contact de ces apôtres et de ces saints ? et dans cette brillante énumération que nous nous sommes plu à citer en entier, que de noms oubliés !

Vincent de Meur eut la bonne fortune d'approcher un grand nombre de ces saints personnages et même de se trouver mêlé à leurs œuvres. Ce fut en s'attachant à leurs pas qu'il évangélisa ainsi Paris et la province.

« Il s'employa, écrit le pieux auteur qui le premier a tiré de » l'oubli cette apostolique figure, il s'employa de tout son pouvoir » à procurer le salut des âmes en diverses parties du royaume. Il » engageait des docteurs et d'autres ecclésiastiques à partager ses » travaux, de sorte que le nombre des missionnaires se montait » quelquefois jusqu'à trente-cinq, réunion dont on n'avait point » jusqu'alors d'exemple. M. de Meur se prodiguait en quelque » sorte dans ces précieuses occasions ; il prêchait tous les jours, » adressait des exhortations aux dames de charité, dont il éta- » blissait la confrérie dans les lieux où elle n'était pas ; faisait » des conférences aux curés et aux autres ecclésiastiques du » pays ; donnait des instructions publiques sur l'oraison mentale, » confessait, s'occupait des réconciliations, résolvait les diffi- » cultés que les confesseurs venaient souvent lui proposer, et » de plus remplissait toutes les fonctions de supérieur de la » Mission. Après avoir si dignement employé sa journée, son » habitude était de passer une partie de la nuit en oraison et à » écrire des lettres, ou à prendre d'une manière rigoureuse la » discipline, afin d'obtenir par cette pénitence le succès de ses » Missions. Il faisait à la même intention célébrer tous les jours » une messe en l'honneur de la Sainte-Vierge. Les efforts de son » zèle, qui montraient véritablement en lui un homme aposto- » lique, produisirent des fruits de salut abondants (1). »

Cependant ces travaux apostoliques ne détournaient pas M. de Meur de sa sollicitude pour l'œuvre des Missions lointaines, et sa pensée et ses yeux étaient constamment fixés sur ces pays d'Orient, théâtre des premiers essais et des premiers sacrifices de la Congrégation de la rue du Bac. Nous disons sacrifices, car

(1) M. l'abbé Tresvaux. *Loc. cit.*

toute œuvre durable semble vouée, dès son berceau, à l'épreuve. Nos vaillants missionnaires allaient en faire une pénible expérience. L'évêque de Béryte, M. de la Mothe-Lambert, parti le premier, on s'en souvient, arriva en 1662 dans le royaume de Siam et y commença l'exercice de son ministère. M. Cotolendi, évêque de Métellopolis, embarqué à Marseille, en 1661, prit route pour la Chine par Alexandrette, Bagdad et Bassora, avec deux missionnaires, MM. Chevreuil et Hainques, et un pieux laïc, Jean de Fortis de Claps, d'une riche famille d'Aix, qui voulut leur servir de Catéchiste. Mais, arrivés à Pallacol, près de Masulipatam, dans l'Inde, le saint évêque y tomba malade et mourut le 16 août 1662. La perte de ce prélat, âgé de 32 ans et doué d'un zèle à toute épreuve, suivie peu après de celle de M. de Fortis, fut un coup terrible pour sa mission et un deuil cruel pour les deux missionnaires, qui rejoignirent seuls, après bien des difficultés, l'évêque de Béryte, à Siam. Quand à l'évêque d'Héliopolis, il ne put atteindre cette capitale que plus tard, après avoir perdu quatre de ses missionnaires dans le voyage. M. Laneau, seul, lui restait avec un catéchiste laïc, M. de Froissy de Chamesson. Sans se décourager de ces douloureuses épreuves, M. de la Mothe-Lambert était parti de Siam pour la Chine, en 1663, empressé de remplir sa mission, mais ayant essuyé un terrible naufrage, force lui fut de revenir à Siam, où il devait se fixer dans la suite et établir un séminaire qui devint comme le centre des missions de l'Orient.

Ces affligeantes nouvelles avaient un douloureux retentissement parmi les membres du petit cénacle de la rue du Bac. M. de Meur et ses frères restaient forts cependant, plus étroitement serrés que jamais autour du vieux P. Bagot qui, retrouvant en pareilles circonstances l'énergie de ses premiers ans, leur faisait entrevoir que ces sacrifices étaient la marque des prédestinés. Alors chacun, à son exemple, redoublait de confiance et d'ardeur et se remettait à l'œuvre.

CHAPITRE V

SOMMAIRE : Le Séminaire des Missions-Etrangères. — L'évêque de Babylone. — M. de Meur, premier supérieur du Séminaire. — Sa vertu et son zèle attirent de saints missionnaires. — M. de Trémaria. — Deuils cruels.

(1663-1665)

« Nous sommes au séminaire des Missions étrangères, écrivait » il y a peu d'années une plume savante ; c'est là que se préparent » dans le silence, c'est de là que partent incessamment les » hommes intrépides qui vont porter dans les pays de l'Extrême- » Orient la semence de la foi chrétienne et y grandir le nom de » notre France. Le sanctuaire qu'ils veulent bien nous ouvrir » renferme des instruments de supplice, des ossements brisés, » des vêtements, des linges, des cheveux, des crucifix baignés » de sang, quelques pauvres livres de prière qui consolèrent les » prêtres captifs, leurs lettres écrites dans les cages, dans les » cachots et signées du mot de saint Paul : « Prisonnier de » Jésus-Christ. » Leurs vases sacrés, les peintures faites au-delà » des mers et représentant, avec la naïveté particulière aux » Orientaux, les martyrs tenaillés, étranglés, brûlés, décapités, » leurs membres dispersés horriblement ; ces tristes objets, un » jeune séminariste vous les montre, vous les explique, le visage » riant, le cœur tranquille. On ose à peine lui demander si lui, » si frêle en apparence, est de ceux qui doivent plus tard affron- » ter ces périls d'une mission chez les barbares. « Dans trois » mois, dit-il simplement, je partirai. » Et cette réponse le trou- » ble moins qu'elle n'émeut celui qui l'a reçue.... Hommes et » choses, là, tout m'a touché. Ce que j'ai lu de plus émouvant » dans l'histoire des premiers martyrs m'est revenu à la pensée ; » la vue du courage vivant, si je puis parler ainsi, s'est mêlée » pour moi aux souvenirs, les renouvelant, les rendant à la fois » plus sensibles et plus vénérables... J'ai senti que ce que

» faisaient les fils, leurs ancêtres l'avaient pu faire, et que les » miracles de courage accomplis aux jours où nous vivons, » l'avaient été par ceux qui nous ont précédés (1). »

Ces lignes émues contiennent une révélation du but héroïque: Dieu et Patrie ! poursuivi par les fondateurs de l'œuvre si chrétienne et si française que nous étudions en ce chapitre.

Il ne rentre pas dans notre cadre de traiter à fond l'établissement du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, ni les péripéties qui accompagnèrent les développements successifs de cette célèbre maison, nous voulons seulement y relever la part très active et très méritoire qui revient au P. Bagot et à M. de Meur dans l'idée première de cette institution providentielle, si éminemment française, et la reconnaissance qui doit leur être gardée comme en ayant eu, l'un et l'autre, l'initiative, en même temps que la charge à la première heure.

La Providence toutefois se montra prodigue de faveurs envers ces généreux et ardents promoteurs, qui non-seulement y dépensèrent leur zèle apostolique, mais encore une partie de leur patrimoine. L'œuvre devant être considérable, le ciel lui envoya de puissants protecteurs. Nous avons déjà nommé Louis XIV, Anne d'Autriche, la duchesse d'Aiguillon et le duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui, dès les premières ouvertures de nos missionnaires, s'empressèrent de les seconder; il est un nom qui doit particulièrement marquer parmi les fondateurs de cette maison, celui du célèbre P. Bernard de Sainte-Thérèse, premier évêque français de Babylone (2).

(1) *Les Martyrs de l'Extrême-Orient et les persécutions antiques*, par M. Ed. Blant, de l'Institut.

(2) L'auteur de l'*Essai sur l'influence de la religion en France pendant le XVII*e *siècle* rapporte ainsi la fondation du séminaire des Missions-Étrangères : « Un séminaire fut créé pour procurer des missionnaires qui portassent la foi » aux extrémités de l'Asie. Il y avoit longtemps que l'évêque de Babylone avoit » formé ce projet. Il avoit acquis, dans la rue du Bac, un terrain où il se pro» posoit de fonder un séminaire. Il donna pour la même fin sa chapelle, ses » meubles et sa bibliothèque. Vincent de Meur, un des premiers et des plus » fervens associés de la Congrégation du P. Bagot, Armand Poitevin et Michel » Gazil, tous prêtres, s'unirent pour commencer cet établissement, qui fut auto» risé par lettres patentes du 27 juillet 1663. Le cardinal Chigi, légat alors en » France, l'archevêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés approu» vèrent la formation du séminaire.... L'église du séminaire fut commencée

L'évêché de Babylone avait été érigé, en 1638, grâce aux largesses d'une pieuse et riche veuve, qui spécifia et obtint du Souverain Pontife que les titulaires de cet évêché *in partibus infidelium* devaient être français de nation et que le premier évêque fût un carme déchaussé, le P. Bernard de Sainte-Thérèse, religieux dans lequel elle avait une grande confiance (1). Ce saint missionnaire se rendit en Perse et y exerça avec un zèle remarquable ses fonctions qui eurent les plus heureux résultats au point de vue religieux et diplomatique. Mais ayant été ensuite desservi auprès des autorités du pays, il faillit être massacré et revint, brisé de fatigues, se fixer à Paris, où il continua de s'employer activement pour la propagation de la foi (2).

Ce pieux et opulent prélat possédait tout auprès du *logis* des Bons-Amis, dans le quartier du Bac-Saint-Germain, des terrains considérables (3). Le bon voisinage avait noué tout naturellement de fréquentes relations entre lui et la petite Congrégation ; il allait bien souvent conter ses missions aux disciples du P. Bagot, et devint de bonne heure le confident de leurs projets. Bientôt cédant au penchant qui le portait vers tout ce qui tenait aux grandes œuvres de l'apostolat, il résolut de doter magnifiquement la fondation naissante.

» plus tard ; l'archevêque de Paris, François de Harlai, en posa la première » pierre, le 4 avril 1683, au nom du Roi, et une médaille fut frappée en cette » occasion. Dès ses premières années le séminaire fit partir des missionnaires » pour les Indes. » Nous sommes heureux d'avoir pu, par nos recherches sur la vie et les œuvres du premier supérieur des Missions-Étrangères, ajouter quelques détails inédits relatifs à la fondation de cette maison. On voit que si l'évêque de Babylone a été par ses largesses le fondateur *matériel* du séminaire, le P. Bagot et Vincent de Meur peuvent revendiquer avec lui l'honneur de cette création.

(1) Madame du Gué de Bagnols, veuve de M. de Ricouart, qui donna à cet effet 66,000 livres.

(2) L'évêque de Babylone avait eu pour vicaire général un prêtre breton, le P. Michel du Saint-Esprit, qui avait fait profession dans la chapelle des carmes de Rennes, en 1633, et ne contribua pas peu à rendre son supérieur ecclésiastique favorable à l'œuvre entreprise par ses compatriotes, le P. Bagot et M. de Meur. L'évêque de Babylone mourut en 1669, peu de mois après M. de Meur, auquel l'unissait une tendre et sainte amitié.

(3) Situés à l'angle formé par la rue du Bac et une rue nouvellement ouverte, en partie sur le terrain de l'évêque de Babylone, auquel elle emprunta son nom.

Par acte de donation du 16 mars 1663, l'évêque de Babylone imposa pour condition que la maison serait nommée *Séminaire des Missions-Etrangères,* et la chapelle érigée sous le vocable de la *Sainte-Famille.* D'importants travaux furent immédiatement entrepris. Le consentement de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, seigneur du fief, et les Lettres-patentes du roi, du mois de juillet suivant, enregistrées le 7 septembre de la même année, vinrent consacrer cette fondation. Une salle de la maison servit de chapelle jusqu'en 1683, époque où l'on commença la construction d'une église plus vaste, dont la première pierre fut posée, au nom du roi, par l'archevêque de Paris, le 24 avril de cette année (1). Quelques tableaux de prix, notamment celui qui dès la première heure avait fait le seul ornement de la grande salle du logis des Bons-Amis (2), deux toiles de la *Sainte-Famille,* par André Bardou et le Restout, une *Adoration des Mages,* de Carle Vanloo, un peu plus tard, des instruments de torture ayant servi au martyre d'un grand nombre de missionnaires, formèrent le trésor de ce sanctuaire vénéré.

Une partie des bâtiments devait être reconstruite en 1736. Mais, nous le répétons, nous n'avons pas à entrer dans le détail des transformations successives du séminaire, nous ne voulons que suivre la trace de notre apôtre breton auprès de son berceau.

« Ceux qui commencèrent ce célèbre Séminaire, écrit à son

(1) Cette chapelle provisoire reçut, en 1668, le cœur de Vincent de Meur qui venait de mourir en *odeur de sainteté,* à Vieux-Château-en-Brie où il donnait une mission. Ce cœur fut déposé sous une plaque de marbre avec ces mots d'une simplicité éloquente :

DOMINI VENCENTII DE MEVR
COR PLANE APOSTOLICVM.

Précieuse relique transférée depuis dans une place d'honneur de la nouvelle chapelle, bâtie en 1683, où elle fut vénérée jusqu'à la Révolution, et regardée comme un gage de protection pour une maison qu'il avait tant aimée et qui lui devait tant.

(2) « ... Grand tableau, très bien fait, où étoient représentés les *Cœurs de » Jésus et de Marie,* environnés d'anges, qui humblement prosternés devant » eux rendoient à l'un et à l'autre les honneurs qui lui sont dûs. Au dessous se » lisoient ces paroles qui étoient l'expression des vœux et des désirs de nos pieux » congréganistes : *Cor Jesu et Mariæ cœtus nostri gloria,* le cœur de Jésus et » de Marie est la gloire de notre association. » (*Vie de M. Boudon,* loc. cit.)

» tour le R. P. Giry, furent M. de Meur, personnage plein de » zèle et de cœur pour la gloire de Dieu, docteur de la Maison » de Navarre ; l'abbé Pallu, qui fut depuis évêque d'Héliopolis, » après avoir été missionnaire très zélé dans les Indes ; M. de » Montigny, ensuite évêque de la Chine ; M. de Laval, évêque » de Québec ; M. Poitevin, qui fut curé de Saint-Josse à Paris ; » M. Fermanel, qui a été un saint prêtre ; MM. Bazas, Gazil, » Basile et plusieurs autres, dont le mérite a été assez connu, et » dont les noms sont écrits dans le *Livre de Vie* (1). » On voit par cette simple énumération des premiers organisateurs des Missions-Etrangères, quelle était la valeur des disciples que le P. Bagot avait si bien dirigés dans la voie apostolique. Leur union avait fait leur force, et il est touchant de retrouver dans les lettres de ces missionnaires, s'écrivant des extrémités du monde, l'accent fraternel ; le saint religieux qui les avait groupés autour de lui était bien le *Père,* dans toute l'acception du mot, par la bonté, l'indulgence, l'autorité. M. de Meur était particulièrement uni à M. Pallu, ce saint évêque d'Héliopolis ; l'un et l'autre se consultaient et se reconfortaient dans les difficultés que la responsabilité et la charge d'âmes entraînent fatalement à leur suite.

Appelé, dès 1663, par le vœu de tous aux difficiles fonctions de la supériorité du nouveau séminaire, M. de Meur y fit briller dans tout leur éclat les vertus d'une âme héroïque, la prudence et les lumières d'un esprit remarquablement doué ; il continua à être le plus humble et le plus mortifié de tous et à se dépenser au service de tous. « On peut dire que le zèle du salut des âmes » a été la vertu qui a le plus brillé en M. de Meur. Toute sa carrière sacerdotale a été employée à la sanctification des peuples. » Ce zèle le retint au milieu du monde malgré l'attrait qu'il se » sentait pour la solitude dans laquelle il désirait vivre, afin de » ne penser qu'à Dieu. Lorsqu'il entendait parler des besoins » spirituels des peuples, il en était accablé de douleurs ; il aurait » voulu pouvoir être en divers lieux en même temps pour » secourir les parties du troupeau de Jésus-Christ qu'il savait » être abandonnées. Il sollicitait les prêtres qu'il voyait à se

(1) *Vie des Saints*, etc., par le R. P. François Giry, religieux de l'ordre des Minimes, t. IV, p. 599.

» dévouer et à courir pourvoir aux besoins de ces pauvres âmes
» dans les régions les plus lointaines. L'obéissance seule l'em-
» pêcha de satisfaire le vif désir qu'il éprouvait d'y aller lui-même,
» ainsi qu'il le manifesta plusieurs fois. Il croyait que dix ans
» d'exercice dans les missions de France étaient très avantageux
» pour les prêtres qui se destinaient aux Missions-Etrangères (1). »

On comprend combien le choix de M. de Meur avait été précieux pour le recrutement et l'organisation d'un séminaire de missionnaires. Ses relations avec tant de saints prêtres qu'il avait édifiés à Paris et dans un grand nombre de provinces lui donnèrent, dès la première heure, une riche moisson d'ouvriers tout prêts à entamer les rudes labeurs de l'apostolat ; et parmi ces foules immenses que sa parole avait fécondées devaient germer de précieuses vocations qui n'attendaient que le signal du maître pour accourir.

Dès le premier instant, il sut imprimer à son séminaire cette sage et merveilleuse direction encore en vigueur de nos jours. La religieuse Bretagne devait naturellement fournir à M. de Meur de précieux auxiliaires. Un allié de sa famille, M. de Trémaria (2), dont le nom reste comme l'une des plus pieuses figures de nos apôtres bretons au XVIIe siècle, devait être l'une de ses premières conquêtes. Voici comment le vieil historien du P. Maunoir raconte cet événement. « La plus grande grâce que Dieu fit alors
» au Père Maunoir et à toute la Basse-Bretagne fut de donner à
» ce Père un illustre missionnaire séculier, et voici les circons-
» tances de cette faveur. Il y avoit déjà plusieurs années qu'une
» veuve de qualité et d'une grande vertu, nommée Madame de
» Kerazan, attiroit le P. Maunoir dans les paroisses qui lui
» appartenoient, et l'obligeoit à loger chez elle, afin d'engager
» son fils, dont elle demandoit sans cesse à Dieu la conversion, à
» entendre le Père et à l'entretenir : comme sainte Monique avoit
» engagé saint Augustin à entendre et à voir saint Ambroise.
» Ce fils estoit M. de Trémaria, qui s'estant défait de sa charge

(1) *Vie des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété*, etc., par M. l'abbé Tresvaux.

(2) Nicolas de Saludem, Sgr de Kerosan et de Trémaria, conseiller au Parlement de Bretagne en 1645, puis missionnaire breton, ami et protecteur du P. Maunoir, entre les bras duquel il mourut, le 23 juin 1674, pendant la mission qu'il faisait donner à sa paroisse de Ploemeur-Bodou.

» de conseiller au Parlement de Bretagne, s'estoit retiré dans » une de ses terres. Il avoit entendu plusieurs fois le P. Maunoir » et avoit eu plusieurs entretiens avec luy, mais toujours inuti- » lement pour son salut : lorsque le Père venant à Kerazan, fut » inspiré dans le chemin de faire à Dieu cette prière : « Seigneur » vous m'avez osté le P. Bernard, M. de Trémaria seroit fort » propre à le remplacer. Vous l'avez dégagé des liens du » mariage ; si vous l'appeliez à l'Eglise et aux missions il travail- » leroit pour vostre gloire et nous seroit d'un grand secours. » » Cette prière monta jusqu'au trône du Très-Haut, et il en des- » cendit une grâce extraordinaire sur M. de Trémaria...

» Dans cette heureuse conjoncture le P. Maunoir arriva à » Kerazan, M. de Trémaria le reçut avec plaisir, et ne luy découvrit » pourtant rien le premier jour de ce qui se passoit dans son » cœur. Mais, le lendemain matin, incertain encore de ce que » Dieu demandoit de luy, comme il répétoit ces paroles de » l'Apôtre : « Seigneur, que vous plaît-il que je fasse ? » Il aperçut » le P. Maunoir qui sortoit, le sac sur le dos, le baston à la main » et qui alloit en mission : et, au mesme instant il eut une si » forte inspiration de suivre et d'imiter ce missionnaire qu'il le » suivit en effet jusqu'à Plogoff, qui est une paroisse dont il estoit » seigneur, et où le Père devoit faire des instructions pendant le » caresme. Il assista à tous les exercices qu'on y fit ce jour-là ; » et voyant le bon effet qu'ils produisoient sur luy et sur les » autres, il prit la résolution de renoncer au monde et d'embrasser » la vie apostolique. Il s'en ouvrit au Père, et le Père luy dit la » prière qu'il avoit faite en venant à Kerazan, luy ajoutant qu'il » ne doutoit point que sa vocation n'en fut l'effet. Ainsi le » nouveau serviteur de Dieu sachant la volonté de son maître » ne pensa plus qu'à l'exécuter. Le Père luy conseilla d'aller à » Paris, et de se retirer au séminaire des Missions-Etrangères ; » il suivit ce conseil et Dieu ne tarda guère à récompenser sa » fidélité (1). »

Durant les heures de la récréation, les causeries de nos deux bretons roulaient sur les choses et les hommes du pays natal, sur leurs misères ou leurs qualités, sur les moyens les plus propres à rendre la Bretagne, comme jadis, la patrie des Saints.

(1) Le P. Boschet, p. 214-216.

M. de Trémaria racontait les merveilles opérées par le P. Maunoir, le saint et zélé successeur du pieux Michel Le Nobletz, et constatait les fruits de salut et de bénédiction qui germaient après son passage dans les paroisses qui avaient le bonheur d'entendre sa voix. Mais il restait encore beaucoup à faire, et les deux missionnaires en gémissaient se promettant d'aider de tout leur pouvoir l'apôtre qui se dépensait si généreusement au salut de leurs compatriotes. Dans cette expectative M. de Trémaria s'adonnait avec une ferveur extrême aux études théologiques et hâtait de son mieux l'heure à laquelle il lui serait permis de recevoir les ordres sacrés. Vincent de Meur offrait au ciel le sacrifice de sa volonté en restant au poste où la Providence l'avait placé. Tous les deux, escomptant l'avenir, entretenaient le feu sacré qui consumait leur âme et prodiguaient leurs généreux secours à ceux qui évangélisaient soit en France, soit par delà les mers aux extrémités du monde, en attendant leur tour.

Sur ces entrefaites, une grande douleur avait atteint M. de Meur. Son frère aîné, le compagnon de sa petite enfance, devenu son protecteur à son arrivée dans la capitale et dont les qualités solides et aimables lui avaient été si douces loin du foyer paternel, le chevalier de Meur, que nous avons vu page et brillant officier à la Cour, devenu gouverneur de la ville de Lannion, après de nobles blessures reçues au service du roi, venait de mourir prématurément. Ce fut un coup cruel pour le saint prêtre, qui bien qu'absorbé par la pensée de Dieu, n'en gardait pas moins au fond du cœur une grande tendresse pour les siens. Ce deuil d'ailleurs rouvrait des plaies encore saignantes ; peu auparavant, M. et Mme de Kerhuon, ce père et cette mère tendrement aimés de notre missionnaire, s'étaient doucement éteints. Au point de vue humain, la mort du chevalier de Meur empruntait encore quelque chose de particulièrement triste dans l'histoire d'une famille : avec lui s'éteignait une branche de cette ancienne maison. Vincent de Meur, voué au culte des autels, restait seul avec Mmes de Kerjan et de Kerraoul, ses sœurs (1). Ce douloureux

(1) M. l'abbé Tresvaux donne la date de 1665 comme celle de la mort du chevalier de Meur, mais nous avons sous les yeux des titres de famille qui nous prouvent que cette mort arriva en 1663, notamment un acte du : « *11e May 1663, copye du compte rendu par noble et discret Messire Vincent* » *de Meur, sieur de Sainct-André, dame Jeanne de Meur, dame douairière*

événement entraînait encore un règlement de succession, et diverses questions d'intérêt qui réclamaient la présence de M. de Meur en Bretagne. Il est vrai que les considérations de cette nature n'avaient guère de prise sur celui qui aimait à signer le *pauvre prêtre,* et qui avait placé ses trésors plus haut que la terre, là où *ni la rouille ni les voleurs* ne pouvaient les atteindre. Le temps de sa supériorité d'ailleurs n'était pas encore expiré, et comprimant ses larmes et faisant taire les battements de son cœur, fidèle à ses engagements, le Supérieur restait à son poste.

D'ailleurs toutes les croix semblaient en ce moment s'appesantir sur lui ; au milieu de ces deuils de famille, une perte non moins sensible allait encore l'éprouver. Le bon P. Bagot, comme le saint vieillard Siméon, venait de s'endormir dans le Seigneur, après avoir vu la réalisation du rêve de sa vie. Lui aussi mourait joyeux, puisqu'il lui avait été donné de voir un *séminaire des missions* et ses chers *Bons-Amis* régulièrement établis. Mais, pour Vincent de Meur, ce fils tant aimé, pour ces disciples, que le vieillard appelait ses enfants, quel vide ! Du moins ils avaient un protecteur de plus au ciel ; cette épreuve chrétiennement supportée devait attirer sur nos courageux missionnaires et leur supérieur de nouvelles bénédictions.

» *de Kerjan, dame Francoise de Meur, dame de Kerraoul, authorisée de* » *justice, des biens de la succession bénéficiaire de deffunct Messire Jean de* » *Meur, s^gr de Kerhuon, vivant leur frère, datté en la présentation de* » *l'unziesme May 1663.* » — Cette acte fait partie du dépôt des archives des Côtes-du-Nord et nous en devons communication à l'aimable obligeance de M. D. Tempier, archiviste du département.

Regnault de Meur, père de Vincent, mourut peu avant 1660, et sa mère en 1662 ; ses deux sœurs mesdames de Kerjan et de Kerraoul devaient lui survivre, et porter leurs biens dans la maison de Kerraoul, ainsi qu'il ressort d'un acte de 1672, par lequel le greffier de la juridiction de Ploubazlanec, Kérity et Perros, en l'évêché de Saint-Brieuc, procéda *au château des Salles, à l'inventaire des titres dépendants de la succession de Rolland Lestic et de Françoise de Meur, en leur vivant seigneur et dame de Kerraoul, agissant à la requeste d'Yves de Kerret, s^r de Kerdoret, tuteur et curateur des enfants mineurs des dits Rolland et Françoise.* — Arch. des Côtes-du-Nord et arch. de famille.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE : M. de Meur en Bretagne. — La mission de Tonquédec. — Deux miracles du P. Maunoir. — Similitude de prodiges opérés par le P. Maunoir et Vincent de Meur. — Floraison d'apôtres bretons au XVIIe siècle.

(1665)

De religieuses sollicitations, d'importantes affaires d'intérêt et le besoin de revoir les siens, après des deuils cruels, amenèrent enfin M. de Meur à Tonquédec. Mais, s'il devait être heureux de témoigner à tous sa tendresse, une pensée d'un autre ordre le sollicitait tout autant. Pour lui, les questions d'intérêt étaient secondaires et il l'avait prouvé en les traitant de loin avec un extrême abandon ; une augmentation de fortune devenait uniquement un accroissement d'obligations et de pieux devoirs. Le saint prêtre, sans s'absorber dans les détails qu'entraîne d'ordinaire une liquidation de cette nature, se contenta de prélever la part de son *cher séminaire,* de ses *chers pauvres* sur l'héritage de son frère, qu'il abandonna à ses sœurs. Puis, après avoir payé ce tribut d'affection aux siens, l'humble seigneur de Kerhuon voulut laisser non-seulement dans des cœurs reconnaissants, mais encore dans des âmes réconfortées au contact de sa foi des traces durables de son passage.

L'annonce de l'arrivée de *Vincent* au pays natal était toujours un événement, car les témoins de ses vertus précoces avaient fidèlement suivi ses traces, depuis son départ pour Paris. On gardait un religieux et tendre souvenir ; on était fier du renom de science et de sainteté du fils du manoir, qui volontairement se faisait plus humble que les plus humbles et les plus petits. La noblesse et le clergé des environs le révoyaient avec les mêmes sentiments de vénération et de bonheur.

A cette date, un homme providentiel évangélisait avec un succès merveilleux la Basse-Bretagne, cet homme de Dieu, dont le nom restera auprès des noms bénis de saint Yves et de Vincent Ferrier, était un prêtre, un missionnaire, un saint, le

R. P. Julien Maunoir. A peine arrivé à son manoir de Kerhuon, M. de Meur s'occupa des besoins spirituels de la contrée ; et ce fut entouré d'un nombre considérable de vertueux prêtres des environs (qui se groupaient d'ordinaire autour de lui, dès son arrivée, pour évangéliser les cantons du Trécorrois et de la Cornouaille les plus abandonnés), qu'il voulut recevoir le célèbre missionnaire que nous venons de nommer.

Mais laissons le P. Boschet nous raconter la mission de Tonquédec, en l'année 1665 : « Le Père Maunoir trouva dans » l'évesché de Tréguier un nouveau travail et des ouvriers tout » frais. Un docteur de Sorbonne, nommé Monsieur de Meur, » supérieur du séminaire des Missions-Etrangères et fort connu » en Bretagne sous le nom du Prieur de Saint-André, l'attendoit » avec une troupe de missionnaires pour le mener à la paroisse » de Tonquédec, où il estoit né, et où il voulut travailler sous » ses ordres. Au commencement de cette mission on amena au » Père une fille qu'on croyoit obsédée, et qui probablement » n'estoit que folle ; mais les accès de sa folie estoient très vio- » lents. Dans ses meilleurs intervalles elle ne pouvoit souffrir » que personne s'approchast d'elle ; elle ne vouloit point manger, » et l'aversion qu'elle avoit pour la prière estoit si grande, qu'on » ne pouvoit pas mesme lui faire prononcer le nom de Jésus. Le » Père ne fit que lui donner sa bénédiction, et aussitôt elle » s'adoucit et s'aprivoisa avec le monde : Elle mangea et elle » revint à son bon sens : Quelques jours après, elle se confessa » et communia, et depuis elle a toujours esté dévote et rai- » sonnable.

» La guérison des maladies spirituelles de l'âme surprenoit » beaucoup plus M. de Meur que la guérison des maladies du » corps et de l'esprit. Il ne pouvoit assez admirer les prodigieux » effets que produisoient dans le cœur de tout le monde les dis- » cours du P. Maunoir, et il fit éclater son étonnement à la » dernière prédication par où le Père finit tous les exercices. » Car ce docteur éclairé remarquant le silence et l'attention d'un » effroyable auditoire qui s'estendoit de tous costés, beaucoup » plus loin que la portée de la voix ; et entendant ensuite les » gémissements et les cris de cette multitude infinie, il ne put » s'empescher de dire : « *Il faut l'avouer, il y a ici quelque* » *chose de divin.* Et quand l'action fut finie, il ajousta dans le

» même sentiment d'admiration. : « *Que tout ce monde, mesme*
» *les plus éloignés, entendent le prédicateur, ou ce qui seroit*
» *encore plus extraordinaire, qu'ils l'écoutent comme s'ils l'en-*
» *tendoient ; que le prédicateur qui ne dit rien que d'assez*
» *commun touche tous ses auditeurs jusqu'aux larmes, et moy*
» *tout le premier ; et qu'il nous inspire à tous un regret sincère*
» *de nos fautes sans qu'il y ait presque personne qui ne les*
» *pleure amèrement ; non, l'éloquence humaine ne va pas*
» *jusque-là. C'est un miracle qui ne peut venir que de Dieu et*
» *que Dieu ne fait, comme nous le voyons, que par l'organe du*
» *Père Maunoir* (1). » — « La réflexion d'un homme aussi habile
» et aussi expérimenté que l'estoit M. de Meur est fort remar-
» quable, ajoute le même auteur, mais elle ne lui estoit point par-
» ticulière. L'on ne pouvoit guère entendre le discours qui termi-
» noit les plus grandes missions, et en voir tous les effets, sans en
» estre surpris, et sans reconnoistre que Dieu en estoit l'auteur. »

Ces dernières lignes semblent écrites pour Vincent de Meur; son éloquence opérait les mêmes prodiges et sa façon d'apprécier les effets miraculeux de la parole du P. Maunoir et d'affirmer que *l'éloquence humaine ne va pas jusque-là* peut lui être appliquée à lui-même. « Dans les missions qu'il fit en Picardie, en
» Champagne, en Berry, en Bourgogne, en Poitou, et dans plu-
» sieurs autres provinces de France, écrit l'abbé Tresvaux, M. de
» Meur prêchait avec tant de ferveur et d'onction, qu'il tirait
» ordinairement les larmes des yeux. On voyait souvent dans les
» clôtures de ses missions, les ecclésiastiques, les militaires et
» les personnes d'une classe élevée *pleurer à chaudes larmes* et
» avec tant de sanglots qu'il pouvait à peine ensuite se faire
» entendre. Ce don de toucher les âmes le faisait rechercher des
» évêques et des princes. Il avait non-seulement la grâce de
» convertir les pécheurs, mais aussi celle de porter les âmes à
» la perfection. C'étaient les effets de sa foi vive et de sa
» conviction profonde ; il était tellement pénétré des vérités qu'il
» prêchait, que quelquefois, après avoir parlé de l'enfer, il en
» avait les peines et les feux si présents *qu'il prenait des charbons*
» *ardents et les roulait dans ses mains* (2). »

(1) Le P. Boschet, *Vie du P. Maunoir*. Paris, 1697.

(2) Tresvaux, *Vie des saints de Bretagne*, loc. cit.

Cette similitude dans l'art de toucher les cœurs, chez le P. Maunoir et M. de Meur, est un des traits les plus frappants de leur vocation parmi des foules qu'il fallait à tout prix impressionner pour convertir.

Sans se douter qu'il fût lui-même favorisé du Ciel d'un don si précieux, M. de Meur se plaisait à reconnaître les prodiges opérés par son saint ami, le P. Maunoir : « *C'est un miracle* » *que Dieu fait,* disait-il, *mais il ne le fait au milieu de nous* » *que par lui.* » — « Telles étaient les paroles du pieux et » savant docteur, qui venait de passer trois heures, sous une » pluie battante, à l'écouter avec une foule innombrable, ajoute » encore le P. Boschet (1). » Le Ciel leur avait accordé à l'un et à l'autre de merveilleuses faveurs : prodiges d'audition à des distances dépassant la portée de la voix humaine, de variations subites de température ; don de commander aux éléments, de guérir les corps, de *ressusciter* des âmes (2). Tels sont les privilèges que nous trouvons communs à ces deux grands serviteurs de Dieu, ainsi qu'il appert des actes recueillis sur leur vie. Et ces foules immenses qui s'attachent à leurs pas, notamment à cette mission de Tonquédec, où l'on compta *vingt mille personnes !* N'est-ce pas le cas de s'écrier : il y a là quelque chose de divin ! Mais, Dieu réserve ses grâces aux hommes et aux siècles de foi, or, la foi, au XVIIe siècle, s'était réveillée plus active et plus féconde qu'auparavant sur tous les points de la France et notamment en Bretagne.

Les traditions apostoliques de saint Yves, ravivées au XVe siècle par les merveilleuses prédications de saint Vincent Ferrier et d'Alain de la Roche devaient refleurir au contact de Michel Le Nobletz et du P. Maunoir. A la tête d'une glorieuse phalange d'apôtres marcheront les évêques de ces diocèses bas-bretons, où l'ignorance et son triste cortège de vices s'étalent plus particulièrement ; ils poursuivront par tous les moyens l'œuvre de régénération interrompue par les désastres de la guerre civile et aussi par la mort de deux à trois saints religieux dont l'action

(1) *Vie du P. Maunoir,* passim.

(2) Nous disons *ressusciter des âmes,* Vincent de Meur et le P. Maunoir opérèrent nombre de fois ces miracles de conversion ; il était réservé au P. Maunoir, plus favorisé du Ciel, de ressusciter des *corps,* ainsi que le constatent les enquêtes ouvertes en vue de sa Béatification.

isolée n'avait pu qu'empêcher sur divers points le flambeau de la foi de s'éteindre. Admirables sans doute dans leur dévouement, ces hommes de Dieu, mais insuffisants en raison de l'énormité de la tâche. Tel, ce vieux P. Morin qui, vers la fin du XVIe siècle, parcourait nos campagnes un bâton de houx à la main, un pauvre bissac de cuir sur le dos et prêchant la pénitence dans le désert des âmes presque partout rebelles. C'est à lui cependant que l'on attribue nombre de pieuses pratiques encore en usage dans nos paroisses, et quelques-unes de ces *chansons dévotes,* parmi lesquelles ce célèbre cantique de l'*Enfer,* dont la mâle et farouche poësie est restée, pour notre littérature nationale, ce qu'est pour la peinture le fameux *Jugement dernier* de Michel Ange (1). Tel encore le *bon P. Quintin,* 1559-1629, d'abord lieutenant des gens d'armes du capitaine Coëtredrez, sous la Ligue, qui quitte subitement la cuirasse pour revêtir la blanche livrée de saint Dominique, évangélise ceux qu'il a combattus et meurt en odeur de sainteté, laissant à son nouveau frère d'armes, Michel Le Nobletz, le soin de poursuivre le sillon à peine entamé et de le féconder par ses sueurs, ses larmes et son sang (2). Mais les saints engendrent les saints, et l'œuvre de ces vaillants isolés va bientôt s'épanouir en une riche gerbe d'ouvriers évangéliques accourus des quatre points de la Basse-Bretagne, à la voix du P. Maunoir, peut-être aussi au son de cette miraculeuse *clochette* que lui avait donnée Michel Le Nobletz mourant (3).

(1) Voyez le *Barzas-Breiz,* de M. de la Villemarqué, au cantique *Ann Ifern* Quelques auteurs attribuent au P. Maunoir ce cantique, mais c'est à tort, car la facture du cantique de l'*Enfer,* du P. Morin, et celle du cantique du P. Maunoir ne se ressemblent pas. Voici ce qu'écrit le P. Boschet, en traitant de la Mission de Plouhinec, 1644 : « Le P. Maunoir avoit composé un cantique » sur les tourments de l'enfer, qui se trouve parmi ceux qu'il a faits. C'est un » dialogue instructif et pathétique, où les hommes qui sont encore sur la terre » interrogent ceux qui souffrent dans les enfers et leur demandent quelles sont » leurs peines et quelle en est la cause. A la fin de la procession générale, par » où le P. finissoit cette mission selon la coutume, il fit monter sur un théâtre » dressé exprès au milieu de la campagne, les enfants qui devoient faire les » interrogations au nom des vivants, et il plaça sous le théâtre ceux qui devoient » faire les réponses des damnez. » p. 164-165.

(2) Par délibération du 4 octobre 1679, les Etats de Bretagne chargèrent leurs députés en cour de solliciter la béatification du P. Quintin.

(3) « Ce vénérable vieillard voyant son successeur, pleura de joye... il luy

L'Eglise de Bretagne gardera fidèlement les noms de ces prélats protecteurs de nos missionnaires, des du Louët, de Rosmadec, de Visdeloup, de Coëtlogon, de ce pieux Balthazar Grangier, *passionné pour le salut du peuple trécorrois,* de Dénis de la Barde, ce vénérable évêque de Saint-Brieuc qui, « *blanc comme un* » *cygne,* écrit le P. Maunoir dans son Journal, *se rend à l'église* » *de grand matin et se met sur un banc qui lui sert de confes-* » *sionnal, où il reçoit tous ceux qui se présentent, et où il demeure* » *aussi longtemps que les plus jeunes et les plus robustes mission-* » *naires, sans se souvenir de la faiblesse de son grand âge.* »

Partant de si haut la contagion de l'apostolat ne pouvait manquer de se produire. La parole divine vivifiée et féconde va retentir à travers les places publiques de nos villes et de nos bourgades, sur nos landes, au fond des forêts et jusque sur nos îlots inabordables, partout sur terre et sur mer. C'est le souffle de Dieu qui passe et qui enflamme prêtres réguliers et séculiers, laïcs mêmes, qui vont se dépenser dans cette sainte croisade contre les ténèbres et l'assoupissement qui oppriment l'âme de la Bretagne. Dominicains et Capucins, prêtres de Vincent de Paul ou pères de la Compagnie de Jésus vont rivaliser d'enthousiasme, de dévouement, de sainteté. Le P. Joseph de Morlaix, 1600-1661, gardera sous la bure de saint François l'âme chevaleresque du gentilhomme et deviendra un controversiste éminent, pendant que l'incomparable Albert Le Grand édifiera et charmera les veillées du foyer chrétien par sa merveilleuse *Vie des Saints de Bretagne,* où la légende populaire dans sa fleur prime-sautière se mêle à l'histoire à peine éclose de nos antiquités nationales ; pendant que les PP. Rigoleuc, Thomas, Huby, Bernard et Martin, frères et émules du P. Maunoir, apporteront l'infatigable ardeur des fils de saint Ygnace à combattre et à organiser partout le bon combat. A leur voix, nos pasteurs, les prêtres de nos paroisses accourent.

L'évêché de Léon, le premier réveillé à la voix de Michel Le Nobletz, verra un pauvre pêcheur devenir l'apôtre d'une de ses îles inaccessibles, François Le Su, 1641, pasteur légendaire et

» donna par manière d'investiture la *clochette* et les *peintures* énigmatiques, » dont il s'estoit servi pour expliquer nos mystères. » *Vie du P. Julien Maunoir,* p. 71-72.

patron des barques de ceux qu'on appelait les *démons de la mer* (1). L'abbé de Coëtlogon, y restera le protecteur-type des missionnaires et, le premier, recueillera les actes de la vie du P. Maunoir ; M. de la Pinsonnière, le *fameux Monsieur de la Pinsonnière,* comme on disait, transformera Brest et ses marins, officiers et matelots, par des accents qui arrachent des larmes aux *galériens eux-mêmes ;* l'abbé de Tourmel, recteur de Ploudalmezéau, dont l'éloquence était si persuasive et le langage si pur que ses confrères le nommaient le *Cicéron de la Basse-Bretagne,* cet apôtre, *blanchi au service du prochain,* après lequel, le P. Boschet, réunissant des matériaux pour écrire la vie du P. Maunoir, courut en toute hâte, *bien avant dans l'évêché de Léon,* de peur que ce vieux missionnaire, témoin des merveilles du *Père* ne lui échappât.

La Cornouaille aura M. Galerne, recteur de Mûr (1650), que le P. Maunoir appellera *son aisné,* parce que, le premier, il l'aura suivi (2) ; M. Canan, recteur de Plévin, le *Benjamin* des fils

(1) « Avant que M. Le Nobletz eut passé à Sizun, et qu'il en eut adouci les » habitants par la parole de Dieu, ils n'avoient rien d'homme que la figure ; » aussi les appeloit-on les démons de la mer. Toute leur application étoit à faire » périr des vaisseaux pour profiter des débris. Ils allumoient la nuit des feux » sur leurs rochers, afin que les navires trouvassent un naufrage certain, où » cette lumière trompeuse sembloit leur promettre un port assuré.

» ..... A la sortie de l'église de Sizun, le Père Maunoir demanda comment » on se souvenoit encore du chant de la messe depuis tant de temps qu'on ne » la chantoit plus et qu'ils n'avoient point de Pasteur. Pour réponse ils luy pré» sentèrent François Le Su, un ancien disciple de M. Le Nobletz qu'ils avoient » fait capitaine de l'isle et qui leur servoit de Pasteur et de Père. Cet homme » sçavoit le françois et avoit appris la religion dans les livres que luy avoit » donné M. Le Nobletz. Il avoit chanté toute sa vie à l'Eglise et avoit appris le » plein-chant, de sorte que voyant l'isle destituée de Pasteur et de prêtre, » animé du zèle de la maison de Dieu, il montra à lire aux matelots, et leur » enseigna le chant de l'église, et avec l'autorité que luy donnoit sa charge de » capitaine, il assembloit les insulaires à la paroisse les jours de festes et les » dimanches, et là il faisoit chanter à deux chœurs tous les endroits de l'office » divin que les laïcs pouvoient chanter. Le dimanche, il annonçoit les festes et » les jeûnes de la semaine. Tous les ans, le jour du vendredi saint, il faisoit à » toute la paroisse assemblée dans le cimetière un discours sur la Passion de » Nostre Seigneur et par tout cela il entretenoit dans l'isle l'esprit de piété ou » du moins l'exercice de la prière. » — *Vie du P. Maunoir*, passim.

(2) On doit à M. Galerne la construction de l'église de Saint-Elouan, vulgairement appelé *Saint-Guen,* devenue succursale de Mûr, sur l'emplacement du

spirituels du grand missionnaire qui viendra mourir entre ses bras ; le savant M. Falchier, bachelier en Sorbonne, recteur de Cleden-Poher, auquel incombera le douloureux honneur de prononcer, devant la Cornouaille en pleurs, l'oraison funèbre du *Père ;* enfin M. Picot de Coathual, 1669, pasteur et missionnaire tout ensemble, qui bâtira un séminaire au milieu des landes et apaisera, de concert avec le P. Maunoir, tout un canton en révolte, bien mieux que les dragons du duc de Chaulnes mis au service des agents du fisc, 1675. Le rôle capital joué par M. Picot dans la rénovation d'une contrée jusque-là oubliée et presque sauvage, mérite que nous nous y arrêtions quelques instants. L'auteur anonyme d'un manuscrit précieux pour l'histoire de la fondation des séminaires de Cornouaille et récemment publié par les soins de la Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, nous apprend ce qui suit :

« Le fondateur des Séminaires de Cornouaille, c'est Maurice » Picot, né à Vitré dans la haute Bretagne, vers le commence- » ment du XVIIe siècle. Les Mémoires que j'ai vus ne parlent » presque pas de sa famille, quelques-uns cependant lui donnent » la qualité de noble. On sait d'ailleurs qu'un de ses neveux » épousa une demoiselle de Plouguernével qui avoit la propriété » de la terre de Coathual (où depuis a été bâti le château de ce » nom), et que de ce mariage sont issus les Coathual d'aujour- » d'hui qui tiennent dans la province un rang distingué. Plusieurs » actes donnent aussi à M. Picot le titre de Bachelier en théologie ; » ils ne disent pas en quelle université il avoit pris ce grade, » mais il est à présumer que ce fut dans celle de Paris. Ces » mêmes actes prouvent qu'il fut recteur de Plouguernével, et » M. Moulin (l'un de ses successeurs), assure qu'il avoit eu cette

tombeau de ce saint, et but de pèlerinage pour la Cornouaille. Ce vertueux ecclésiastique, secondé par un neveu, fut sans doute meilleur apôtre que poëte à en juger par les quatrains suivants, gravés en 1656, l'un sur le frontispice du tombeau, l'autre sur la fontaine dédiée au bienheureux :

D. O. M.
ET SANCTO ELOUANO

Fait faire, à Dieu soit l'honneur,	Ici dessous où voyez l'eau
Saint Elouan son serviteur,	De saint Elouan est le tombeau,
Par deux G. Galerne vous assure,	Priez Dieu en sa maison
Oncle et neveu, recteurs de Mûr.	De vos maux aurez guérison.

» paroisse en cour de Rome, et qu'il la gouverna quarante
» ans. On peut conclure de là que M. Picot fit le voyage
» de Rome tôt après qu'il eut reçu l'ordre de la prêtrise.... On
» m'a assuré que M. Picot était borgne. On l'appeloit communé-
» ment *ar person born*. Je n'ai que la tradition pour garantir ce
» que j'avance... M. Picot étoit si humble que quand on lui
» offroit la première ou la seconde place, il menaçoit de quitter
» la maison, si on lui refusait la dernière... Il mourut à Plou-
» guernèvel le 7 janvier 1681, à huit heures du soir (1). »

Dans l'évêché de Vannes, le marquis de Pontcallec et M. de Quériolet, le *grand pécheur converti,* quitteront le monde pour s'attacher aux pas des missionnaires et excelleront dans l'art des catéchismes aux petits enfants; MM. Le Jay, recteur de Rédené, et de l'Estourbillon, recteur de Caudan, seront les prédicateurs infatigables des gens de la campagne, pendant que l'abbé de Kerlivio inaugurera à Vannes ses fameuses *retraites,* 1621-1685.

Dans l'évêché de Saint-Brieuc, l'abbé Leuduger, 1649-1722, composera le *Bouquet de la mission,* résumé des grandes vérités

(1) *Histoire des Séminaires de Cornouaille,* manuscrit rédigé vers l'année 1785 par l'un des directeurs de Plouguernével et publié par M. G. du Mottay dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord,* année 1871.

Auprès du nom de M. Picot, il en est un autre que nous ne pouvons passer sous silence, en parlant des apôtres de la Cornouaille, celui de M. Le Coz.
« Il avoit été établi supérieur de Plouguernével en 1682, lisons-nous dans le
» manuscrit ci-dessus, quoiqu'il ne fut alors âgé que de 27 ans.... C'étoit, dit
» M. Moulin, un saint homme, studieux, laborieux, grand pénitencier, homme
» d'oraison et un Elie en zèle; il mourut en odeur de sainteté... Il prêchoit
» chez lui et dans les missions avec un zèle véhément qui l'a fait comparer au
» prophète Elie. Il instruisoit jusqu'au milieu des campagnes; et l'on voit encore
» aujourd'hui, entre Plouguernével et Goarec, une fontaine auprès de laquelle
» on assure qu'il catéchisoit les enfants après y avoir pris, au retour de Goarec,
» où il disoit souvent la messe, un déjeuner frugal qui consistoit en un morceau
» de pain, et c'est sans doute de là qu'est venu le nom de *fontaine de M. Le*
» *Coz* que porte encore aujourd'hui cette fontaine... Il fut enterré dans le même
» endroit ou avoit été enterré, en 1681, M. Picot. Le projet étoit d'abord de tirer
» de cet endroit les ossements du pieux fondateur et de mettre en leur place le
» corps de M. Le Coz... Mais le corps de M. Picot ayant été trouvé tout entier
» à l'ouverture de la bière, on prit le parti, après les premiers moments donnés
» à la surprise et à l'admiration, de le redescendre dans le même tombeau avec
» celui de M. Le Coz. Ce qui fut fait après un service solennel que l'on chanta
» pour le fondateur. Tous ces faits sont constatés par les registres de Plou-
» guernével, en l'année 1700, le 24e janvier. »

de la religion et des devoirs du chrétien, encore populaire de nos jours, pour se défatiguer de ses chaudes prédications, et fondera cette congrégation des *Filles du Saint-Esprit,* auxiliaire perpétuel des missionnaires au fond de nos campagnes.

Dans le Trécorrois, M. de Querméno, plus connu sous le nom de *l'abbé de Plivern,* établira à Lannion, la maison des *Hospitalières,* et sera avec un saint prêtre du pays, M. Jacques Guégan, vicaire perpétuel de Lannion, le bras droit du P. Maunoir (1). Le savant recteur de Servel, M. Le Gall de Kerdu, auteur de l'*Oratoire du Cœur*, vulgarisera l'usage de la méditation spirituelle, par le moyen de ses touchants tableaux qui consoleront l'agonie d'un saint Pape mourant (2). Il nous reste à prononcer trois noms qui doivent marquer particulièrement dans les annales religieuses de cette région privilégiée où naquit saint Yves : Vincent de Meur, M. de Trémaria, et M. de Kérisac, tous les trois unis par les liens de la fraternité chrétienne, de l'abnégation, d'un même amour du sacrifice, bien plus encore que par les liens du sang ; tous trois également féconds en œuvres et en mérites devant Dieu et devant les hommes, après avoir sacrifié les vaines grandeurs du siècle pour se faire plus pauvres et plus humbles que les plus déshérités. Vincent de Meur qui, fuyant les splendeurs de la cour de Louis XIV, évangelisera Paris, parcourra en apôtre les provinces de France, fondera avec le concours d'un autre Breton, le P. Bagot, le séminaire des Missions-Etrangères, et mourra enfin prématurément sur la brêche, *ardore juvenis, labore senex,* ainsi que le porte sa glorieuse épitaphe. M. de Trémaria, dont nous avons parlé au chapitre précédent, lui aussi, chargé de labeurs apostoliques, aura le bonheur de mourir entre les bras du P. Maunoir, dont il fut le protecteur en même temps que le fils spirituel, après avoir échangé la pourpre du parlement de

(1) Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé France, curé-doyen de Lannion, de pouvoir faire connaître le nom de son saint prédécesseur, dont le P. Boscher ne fait que citer les œuvres apostoliques. Le nom de ce pieux ecclésiastique, que l'on menaçait de *mettre en tutelle, parce qu'il donnoit tout aux pauvres et que sa cure manquoit de nécessaire,* se trouve écrit sur la marge d'un vieil exemplaire de la *Vie du P. Maunoir,* de l'année 1697, avec cette apostille : « *M. Jacques Guégan, Vicaire de Lannion, mort en odeur de sainteté.* »

(2) M. de Meur fut l'un des Docteurs de Sorbonne, commissaires ecclésiastiques nommés pour l'approbation de ce livre, réédité plusieurs fois depuis.

Bretagne contre l'humble soutane du missionnaire ! Enfin, M. de Kérisac, digne fils adoptif de M. de Trémaria, comme lui ami généreux du P. Maunoir, insigne bienfaiteur de toute une contrée (1).

Nous venons d'esquisser rapidement la figure des principaux apôtres de la Basse-Bretagne. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit ; nous laissons sans doute dans l'ombre d'autres noms dignes de vivre dans nos souvenirs reconnaissants. D'autres chercheurs nous compléteront. N'oublions pas toutefois de signaler encore le rôle important joué par de pieuses femmes dans l'œuvre de régénération entreprise par nos missionnaires. Grandes dames ou femmes du peuple, comment les nommer toutes ?

M[me] de Querven, mère du P. Joseph-de-Morlaix, fondera le *Calvaire* de cette ville et y viendra mourir en 1634. La *Retraite* de Quimper sera dotée par mesdames de Brénélio et de Pratelas, « dont l'âme estoit encore plus grande que la fortune. » M[lle] de Francheville parcourra la Bretagne, comme une inspirée, verra les foules se presser sur ses pas, « au point, écrit Dom Lobineau, » que beaucoup de personnes cherchoient en vain un logement » dans les villes où elle passoit », et fondera six maisons de *retraites* où nos missionnaires *abreuveront par milliers ceux qui*

(1) Jean-Baptiste Hingant, S[gr] C[te] de Kérisac, fils de Jean, conseiller au Parlement de Rennes, et de Françoise de Becdelièvre, naquit le 12 octobre 1641, au château de Kerduel, en l'évêché de Tréguier. Il épousa en 1665 Corentine de Saluden, dame de Kerosan et de Trémaria, fille unique de M. de Trémaria ; entra dans les ordres après la mort subite de sa femme, arrivée en 1676, et devint l'un des auxiliaires les plus saints et les plus laborieux du P. Maunoir, jusqu'à sa mort arrivée à Pontrieux, 1678, en faisant le discours d'ouverture d'une célèbre mission.

Presque de nos jours, une digne héritière des vertus et de la fortune de ces saints missionnaires, devait faire refleurir leurs œuvres miséricordieuses. M[lle] Maria de la Fruglaye, dont le pays de Lannion et de Morlaix ainsi que la maison célèbre des *Oiseaux*, à Paris, garderont longtemps la mémoire, voulut faire revivre non-seulement les traditions de ces pieux personnages, mais encore remettre en lumière leurs douces figures. « Elle s'occupa très activement, » écrit son biographe, de la réimpression de l'excellent petit livre de M. Le » Gall de Kerdu, intitulé l'*Oratoire du cœur*, et de celle de la *Vie du P. Maunoir*, cet apôtre de la Bretagne au XVII[e] siècle, si humble et si doux à l'exemple » du divin maître. C'est à elle qu'on doit la remarquable *Préface* qui accompagne la réimpression de cette vie, en 1848. Elle y joignit de courtes et intéressantes notices sur les divers personnages nommés dans la vie du P. Maunoir. » » — *Vie de la R. M. Marie-Anne, Maria de la Fruglaye*, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame. — Paris, Lib. Lhuillier, in-8°, 1865.

sont altérés de la parole de Dieu. Mme de Kerazan, nouvelle Monique, deviendra la mère d'un saint, de M. de Trémaria. A l'exemple de Mlle de Francheville et de Mlle de Volvire, la *sainte de Néant,* les dames Budes feront des fondations de retraites, à Rennes, et Mmes de Ponchartrain et de Miramion, à Paris. Mme de Loz inspirera à son mari l'ardente charité qui la consume et tous les deux feront de leur manoir de Kergouanton l'asile du pauvre et du souffrant ; plus encore, ils appelleront nombre de missionnaires pour évangéliser la paroisse de Tréléven et les cantons voisins, jusqu'au jour où ils iront soigner de leurs mains les pauvres de l'Hôpital de Tréguier, qu'ils viennent de fonder de leurs déniers, 1653-1654 (1). Et la *bonne Armelle !* et Marie Le Guyon ! et tant d'autres dévouements qui brillent dans l'ombre !

Mais il serait trop long de redire les merveilles de ces temps héroïques. Que de joies saintes ne devait pas goûter Vincent de Meur au contact d'un grand nombre de ces vaillants chrétiens qu'il connaissait et chérissait, missionnaires comme lui, ardents comme lui pour le salut de cette vieille Bretagne ! Il avait peine à s'arracher à ce milieu où son âme se dilatait délicieusement et se réconfortait.

Cependant, malgré ces triomphes de la parole évangélique, auxquels il lui était donné d'assister et de participer, son expérience du cœur humain lui disait que les effets même merveilleux de l'éloquence sont fugitifs, si quelque témoignage, quelque gage matériel ne vient les rappeler. Il voulut donc, avant de quitter sa terre natale, y ériger des *calvaires* de granit, sur le bord des grands chemins (et dont quelques-uns existent encore) ; le P. Maunoir bénit ces croix, et, du haut des dégrés de pierre, sur lesquels elles s'élevaient, Vincent de Meur adressa à la foule immense de ces paroles brûlantes qui enflamment pour longtemps les âmes : c'était l'adieu du missionnaire à sa Bretagne (2).

(1) Ces époux charitables auront plus tard de généreux imitateurs sur plusieurs points de la Bretagne, notamment M. et Mme de la Garaye, dans l'évêché de Saint-Malo.

(2) M. de Meur voulut encore consacrer le souvenir de son passage à Tonquédec par de pieuses fondations. C'est à lui qu'on doit, entre autres, l'institution de la confrérie du Saint-Rosaire, qu'il dota de « *quattre livres tournois* » *de rente annuelle hypothéquée sur sa terre de Kerannesq, audit Tonquédec,* » suivant acte passé « *en la maison presbytérale, le seiziesme iour d'aoust,* » *après midy, audict an Mil six cent soixante cinq.* » Nous verrons, par son testament, que les pauvres du pays n'étaient pas oubliés.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE : La Mission bretonne au XVIIe siècle. — Rubriques des vieux Missionnaires. — Les chansons spirituelles. — Les *tableaux* du P. Maunoir. — Anciennes pratiques de dévotion.

Nous avons signalé, dans les chapitres précédents, les succès de moralisation et de conversion obtenus par nos missionnaires. Essayons d'indiquer maintenant les moyens mis en œuvre pour arriver à de tels résultats. Mais, avant d'entrer dans le détail de ces admirables procédés, disons tout d'abord que la réussite de l'œuvre n'a été que la résultante de la valeur de l'ouvrier. Le modèle offert à ces foules, en la personne du missionnaire, nous apparaît en effet ceint d'une double auréole, la science et la sainteté. Il a les lumières d'en haut pour parler avec autorité ; il rendra palpables les vertus de foi, de charité, de pureté, de pénitence qu'il prêche, par l'ardeur de ses convictions, l'héroïsme de son dévouement, l'austérité, l'immolation de sa propre vie. Il fera voir le prêtre de si haut que, deux cents ans plus tard, un demi-siècle de persifflage, de mensonge, de blasphème, de haine contre l'Eglise et ses ministres, n'aura pu ébranler chez le Breton son estime pour ses pasteurs. Ce que le Breton est resté lui-même au plus intime de sa conscience, il sait ce que ses prêtres, nés de la même race que lui, doivent être restés.

A cette contagion première de l'exemple viendront successivement se joindre la puissance de la parole et le spectacle des plus touchantes manifestations du culte : dévotes consécrations, processions solennelles, amendes honorables, rénovation des promesses sacrées, commémoration des morts. Saisissantes de mise en scène, ces cérémonies radieuses ou lugubres, qu'elles se passent au milieu des flots de lumières, des nuages d'encens dans l'église enguirlandée de fleurs, au son joyeux des cloches, des hymnes et des cantiques, qu'elles se déroulent silencieusement, à la tombée du jour, au cimetière, sous la pluie fine de novembre, en face de l'ossuaire, parmi les fosses béantes, que

ces solennités s'appellent fête des vivants ou des trépassés, elles frapperont à la fois les cœurs et les sens. Incomparables charmeurs de foules, nos missionnaires appelleront enfin à leur secours l'art, cette émanation du ciel, et inventeront ces images allégoriques, ces fameux *tableaux de mission,* naïves peintures des divers états de l'âme, des vérités consolantes ou terribles, rimées dans ces *chansons spirituelles,* merveilleux cantiques que les Bretons chanteront toujours.

Arrivons à la *mission,* telle qu'elle se passait au XVII[e] siècle.

D'ordinaire c'est l'évêque diocésain, le seigneur ou le recteur de la paroisse qui provoque la mission, d'après la connaissance que l'un ou l'autre de ces trois personnages peut avoir des besoins spirituels d'une contrée. Les pourparlers s'engagent, les mesures sont prises, les aumônes affluent; le chef élu de la mission, le *Père,* comme on l'appellera, désigné à l'avance sur sa réputation de sainteté, d'expérience, de pieuse popularité, va choisir ses collaborateurs. Le touchant appel que le P. Maunoir avait recueilli de M. Le Nobletz était ainsi conçu :

« Monsievr,

» Le Maistre de la moisson vovs dict comme avx avtres ovvriers » évangéliqves : Levez les yevx et voyez des campagnes covvertes » de grains pretz à covper. La mission commencera le... dv mois » de... Venez donc novs ayder. Le Maistre de la moisson vovs » appelle; voicy ce qu'il vovs promet : « Celuy qui moissonne » reçoit la récompense de son travail et amasse des frvicts povr » la vie éternelle. » Vovs serez bien païé. J'attends vne responce » favorable et je svis dans l'vnion de vos saincts sacrifices, » monsievr, vostre très hvmble et très obéissant servitevr en » Nostre Seignevr (1). »

(1) Boschet, *Le parfait missionnaire,* Paris, Anisson, M. DC. XCVII.

Le P. Maunoir avait établi un tel ordre dans le fonctionnement des missions, qu'au premier signal tous les ecclésiastiques des environs s'empressaient d'accourir et de prêter leur concours. A sa mort une société de missionnaires fut même établie à Carhaix par l'un de ses fidèles compagnons, l'abbé de Bragelonne, assisté de deux ecclésiastiques zélés, M. Dugué, théologal du chapitre de Saint-Brieuc et M. Paillard, docteur de Sorbonne. A leur exemple quelques vertueux prêtres se réunirent à Nantes, pour donner des missions et des retraites, et fondèrent un établissement sur la paroisse Saint-Clément, dont ils prirent le nom. Ces pieuses associations devaient se multiplier dans la suite.

Déjà la grande nouvelle s'est répandue : on a vu passer les missionnaires, un bâton à la main, un sac léger sur le dos, quelques-uns plus âgés montés sur de pauvres chevaux. Au jour marqué, des groupes serrés débouchent de tous les points de l'horizon, par chemins et sentiers. En ce temps, les foules se déplaçaient par milliers pour voir, pour entendre le missionnaire et renaître aux accents mystérieux de sa parole (1). Pauvres et riches, petits et grands pressent le pas, tant est ardente la soif des âmes, l'attrait de l'imprévu, d'un spectacle nouveau, de pompes inconnues, de quelqu'un de ces prodiges dont la renommée a divulgué au loin les merveilleux récits.

Le Père et ses missionnaires sont à leur poste depuis le samedi, car c'est d'ordinaire le dimanche, après vêpres, que *s'ouvre la mission*. Chacun d'eux a sa voie tracée, suivant ses aptitudes particulières pour catéchiser, prêcher, confesser, soutenir un dialogue ou chanter ; mais tous ont charge d'instruire, de convaincre, de guérir, de sauver. Elles vont être laborieuses ces journées du missionnaire qui commenceront avant quatre heures du matin, car c'est à cette heure que le sacristain a reçu l'ordre de sonner la *grosse cloche un quart d'heure durant*, pour appeler les fidèles.

La mission s'est ouverte par la procession du Saint-Sacrement, suivie du sermon et de la lecture de la Bulle des Indulgences à gagner. Puis chacun s'est retiré pour se préparer aux exercices du lendemain. C'est le Père qui se charge de réveiller ses confrères; une clochette à la main, il leur adresse ces redoutables paroles : « *Surgite, mortui, et venite ad judicivm ! Levez-vous,* » *morts, et comparoissez au jugement !* » A quoi ces messieurs répondent : « *Deo gratias !* ou *Eamus et sequamur illud, alle-* « *luia ! Allons et le suivons avec joie !* (2) » Le dernier levé est condamné à lire à table ou à servir.

(1) Il y eut tels jours, où la foule fut si grande, qu'il fallut donner la communion jusqu'à *sept heures* du soir. — A Plessala, plus de cinq cents personnes attendirent *dix jours entiers* dans l'église le moment de pouvoir se confesser. — Vingt mille personnes restent, à Tonquédec, sous une pluie battante, pendant *trois heures*. — Les domestiques quittent leurs maitres ou renoncent à leurs gages, lorsqu'on ne leur permet pas autrement de suivre la mission. — On trouve de nombreux traits de ce genre, en parcourant les récits contemporains. (V. *Le parfait missionnaire ; Saint Vincent-de-Paul,* etc.)

(2) *Le parfait missionnaire,* passim.

Alors se déroulent les exercices de la matinée : prière, méditation, messes, exhortations, confessions et prédications, le tout entremêlé de chants. A cet effet, l'ecclésiastique faisant office de chantre, entraîne une partie des fidèles dans une chapelle voisine, s'il en existe, ou bien au cimetière pour leur apprendre les chansons spirituelles ou cantiques.

Un quart d'heure avant midi, le Père, toujours sa clochette à la main, parcourt l'église, récite l'Angelus devant le Saint-Sacrement, puis les missionnaires sortent, deux à deux et se rendent au logis préparé, chantant avec *modestie* et *gravité* le Te Deum.

Au réfectoire, examen particulier pour chacun, récitation à genoux du *de profundis* avant le *benedicite,* puis repas frugal accompagné de lecture et suivi d'une *conférence,* en *guise de récréation,* ajoute le pieux auteur auquel nous empruntons ces détails.

Les exercices de l'après midi commencent par le catéchisme, suivi du chapelet, de conférences et de dialogues, saintement *récréatifs* pour défatiguer et faire mieux saisir le côté même ridicule du vice. Puis les chants de cantiques, le grand sermon du soir, la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, les prières et les confessions. Les missionnaires se retirent alors pour réciter *matines* et *laudes* du lendemain, souper, s'entretenir pieusement toujours en *conférence* qui leur sert de récréation et qui *véritablement en estoit une,* tant le Père sait intéresser (1).

Tel est le menu de la journée du missionnaire pendant *trois* ou *quatre* semaines que dure d'ordinaire une mission ; et cela, en présence d'une affluence immense se relevant sans cesse aux pieds de la chaire ou bien au confessional. Cependant une heureuse combinaison de cérémonies particulièrement solennelles vient interrompre la monotonie de ces graves exercices et entretenir la ferveur, qui augmente de jour en jour : nous avons nommé la *commémoration des morts* et la *procession de clôture.*
« Une grande expérience avoit appris au Père que les Bretons
» estoient non seulement de bons amis, mais aussi de bons
» parents, dont la tendresse ne finissoit pas à la mort de ceux
» que la proximité du sang ou qu'un penchant raisonnable les

(1) Id., ibid., passim.

» avoit obligé d'aimer. Profitant donc de la bonne disposition » de ces cœurs tendres, il déclaroit que chacun pourroit délivrer » une âme du purgatoire en récitant les prières qui sont enjointes » par la Bulle, qui accorde cette indulgence, après avoir com- » munié le jour qu'on leur avoit indiqué. » La veillée qui précède cette grande journée des morts est empreinte d'une religieuse terreur. Dès que la nuit est venue, la foule des pauvres parcourt les rues du village et les chemins, empruntant les accents lamentables du cantique des *âmes du purgatoire :*

« Ne soyez pas surpris si nous sommes venus à votre porte ; c'est Jésus qui nous envoie pour vous éveiller si vous dormez.

» Vous éveiller, gens de cette maison ; vous éveiller grands et petits ; s'il est encore hélas ! de la pitié dans le monde, au nom de Dieu, secourez-nous !

» Frères, parents, amis, au nom de Dieu ! écoutez-nous, au nom de Dieu ! priez ! priez !

» Mon fils, ma fille, vous êtes couchés sur des lits de plumes bien doux, et moi, votre père, et moi, votre mère, dans les flammes du purgatoire.

» Un drap blanc et cinq planches, un sac de paille sous la tête et cinq pieds de terre par dessus, voilà les seuls biens de ce monde qu'on emporte au tombeau.

» Nous sommes dans le feu et l'angoisse ; feu sur nos têtes, feu sous nos pieds ; feu en haut, feu en bas ; priez pour les âmes. »

— « En entendant ces voix lamentables, ajoute M. de la Ville- » marqué dans les savantes notes qui donnent tant de valeur à » son *Barzaz-Breiz,* tout le monde se lève dans les chaumières ; » tout le monde se jette à genoux, et l'on prie en commun pour » les trépassés sans oublier de faire une abondante aumône aux » pauvres qui sont à la porte et qui les représentent. Ceux-ci, » alors, poursuivent leur promenade nocturne à travers les bois » et les landes, au son des glas funèbres, et au murmure du vent » dans les feuilles flétries (1). »

De nos jours, comme au XVIIe siècle, cet appel en faveur des morts ne reste jamais sans effet. Tel a vu d'un œil indifférent se

(1) Vte de la Villemarqué, de l'Institut, *Barzaz-Breiz*, chants populaires de la Bretagne. — (*Kanaouen ann Anaon,* le *Chant des âmes du purgatoire*), t. II, p. 451-454. — Ed. 1846.

dérouler les manifestations les plus émouvantes, qui ne résistera pas aux émotions de cette visite à l'ossuaire où blanchissent les débris de ceux qu'il aimait. Il se dégage tant d'enseignements de ces grandes pensées de la tombe, qu'aucun sujet n'a captivé davantage la muse de nos missionnaires.

« Pour trouver la société chrétienne telle qu'elle était jadis, » une réunion d'hommes à natures primitives, à organisation » puissante, à imagination dévorante ; pour trouver un prêtre » que la foule comprenne, qu'elle aime et qui soit de force à » lutter corps à corps avec elle et à la terrasser, il n'est pas » nécessaire de remonter le cours du temps et d'aller jusqu'au » moyen-âge : on n'a qu'à venir en Bretagne. Les cantiques qu'y » chante le peuple sont en harmonie avec ses mœurs, ses » mâles croyances et les doctrines qu'on lui prêche (1). »

Rien de plus original, de plus dramatique, de plus religieux que ces chants populaires. Après l'exposition de la doctrine et des grandes vérités chrétiennes, le poète missionnaire demandera à la légende merveilleuse de ses saints des exemples et des consolations pour le labeur journalier de la vie. Il essaiera de pénétrer les mystères de l'autre monde, redoutables pour le pécheur impénitent, pour le *damné en Enfer,* enchanteurs pour l'âme fidèle dans les *jardins du Paradis.*

Cette vérité première du châtiment et de la récompense nous a valu deux cantiques d'une haute saveur, autant pour le fond que par la forme.

« Descendons tous, chrétiens, en enfer pour voir quel supplice effroyable endurent les âmes damnées que la colère de Dieu tient enchaînées au milieu des flammes pour avoir abusé de ses grâces en ce monde.

» L'enfer est un abîme profond plein de ténèbres, où il ne luit jamais la plus petite clarté ; les portes en ont été fermées et verrouillées par Dieu, il ne les ouvrira jamais ; *la clef en est perdue !* (2)

Que de désespérance dans ce mot *la clef en est perdue !*

(1) Barzaz-Breiz. Voy. cant. *Ann Ifern*, l'Enfer.

(2) Ce cantique de l'*Enfer* est attribué tantôt au P. Morin, Jésuite, qui vivait au XVI[e] siècle, tantôt au P. Maunoir. — Voyez ce que nous avons dit au chapitre précédent.

En revanche, auprès de cette peinture lugubre de l'*Enfer*, que ce cantique du *Paradis* semble mystique et charmant :

» Jésus ! combien sera grand le bonheur des âmes, quand elles seront devant Dieu et dans son amour !

» Je trouve le temps court et les peines légères, en songeant nuit et jour à la gloire du Paradis.

» Quand je regarde le ciel, ma patrie, je voudrais y voler comme une petite colombe blanche.

» Aussitôt que mes chaînes seront brisées, je m'élèverai dans les airs comme une alouette.

» Je passerai la lune pour aller à la gloire, je foulerai aux pieds le soleil et les étoiles.

» Quand je serai loin de la terre, cette vallée de larmes, alors je jetterai mes regards sur mon pays de Bretagne.

» Alors je dirai : — Adieu, mon pays, adieu, à toi, monde de souffrances et à tes douloureux fardeaux.

» Adieu, pauvreté, adieu, affliction, adieu, troubles de cœur, adieu, péchés !

» Mon corps, comme un vaisseau perdu, m'a conduit ici, malgré les vents et la tempête.

» Bonheur sans pareil ! plus je pense à vous, plus je vous désire ! vous consolez mon cœur dans les peines de cette vie (1). »

Cependant, parmi les sujets philosophiques abordés par nos missionnaires dans leurs chants, il en est un qui semble avoir captivé particulièrement l'imagination des foules. C'est l'instant redoutable de la séparation du corps et de l'âme, le *départ de l'âme*. Parler des chants populaires de la Bretagne, c'est parler de l'homme éminent qui les a recueillis et immortalisés, que M. de la Villemarqué nous permette donc de dire encore avec lui : « Le moment solennel où l'âme quitte le corps pour » aller rendre compte à Dieu de ses vertus ou de ses crimes a » souvent été le sujet des méditations du philosophe et des rêve- » ries du poète. Il devait surtout frapper l'imagination d'un peuple » dans le cœur duquel la religion tient une grande place. Aussi » peu de sujets ont été plus souvent traités et avec plus de bonheur, » par les poètes populaires bretons ; peu de sujets leur plaisent

(1) Les paroles et l'air de ce cantique, dont nous regrettons de ne donner que quelques fragments, sont du saint et célèbre missionnaire Michel Le Nobletz de Kerodern.

» davantage. Ils aiment, en leur naïve et touchante simplicité, à » se représenter l'âme arrivée au tribunal de Dieu, chargée de » ses œuvres bonnes et mauvaises, comme une pauvre fermière » qui vient, au terme, payer son maître (1). » La scène est émouvante, elle se passe entre le ciel et la terre.

« Venez entendre chanter le départ de l'âme bienheureuse au moment où elle quitte sa demeure.

» Elle jette un petit regard vers en bas, et elle parle à son pauvre corps qui est au lit malade.

L'AME.

» Hélas ! mon corps, voici l'heure venue ; il faut que je te quitte et que je quitte ce monde.

» J'entends les coups du petit marteau de la mort : ta tête tourne ; tes lèvres sont froides comme glace.

» Ton visage est horrible ; tes yeux sont verdâtres ; hélas ! mon pauvre corps, il faut que je te quitte.

LE CORPS.

» Si mon visage est horrible, si mes yeux sont verdâtres, vous dites vrai, il faut que vous me quittiez.

» Vous ne reconnaissez plus, vous méprisez votre pauvre ami ; hélas ! je suis tellement changé.

» La ressemblance est mère de l'amour ; puisque vous n'en avez plus avec moi, laissez-moi.

L'AME.

» Non, non, mon cher ami, je ne vous méprise pas ; de tous les commandements vous n'avez violé aucun.

» Mais Dieu le veut (bénissons sa bonté) ; il veut mettre un terme à mon autorité et à votre sujétion.

» Nous voilà séparés par la mort sans pitié ; et me voilà toute seule entre le ciel et la terre.

» Je reviendrai, vraiment, je te le jure ; je reviendrai vers toi au jour du jugement.

» Aie confiance, ami ; après le vent du nord-ouest, la mer devient calme ; je viendrai te donner la main (2).... »

(1) Barzaz-Breiz. Voy. *Le départ de l'âme.*

(2) Kimiad an ene. — (Traduction de M. de la Villemarqué.)

Et le dialogue se poursuit naïf et palpitant, laissant après lui un gage d'immortalité.

On comprend combien vite cette poésie, imprégnée de couleur locale et de sentiment, devait se populariser chez un peuple naturellement prédisposé à la nostalgie, en lui peignant l'âme *ravie au Paradis* et qui jette, quand même, *un petit regard en bas*, vers son pays de Bretagne (1). Peuple privilégié que celui-là qui fait compter parmi les félicités de l'autre vie de pareils souvenirs !

Mais terminons cette rapide étude en signalant l'influence des chants de nos vieux missionnaires, non seulement comme agents de vulgarisation des vérités chrétiennes, mais encore comme source d'inspiration pour nos poètes populaires modernes. Ces chanteurs d'ailleurs ne sont-ils pas encore de nos jours ces jeunes clercs parmi lesquels se recrute notre clergé breton, et nous pourrions en citer plusieurs que ne désavoueraient pas leurs glorieux devanciers.

La tradition rapporte que le P. Maunoir, au début de ses missions avec M. Le Nobletz et d'après ses conseils, employait une partie de ses nuits à composer ses cantiques, à genoux devant une image de la Vierge, la priant d'inspirer ses chants. Or il advint que la reine du Ciel exauça si complètement sa prière et rendit la *lettre* de ces *chansons dévotes* si tendre et l'air si touchant, que tous pleuraient de joie en les écoutant, le rude Michel Le Nobletz, tout le premier, qui un jour, sur le bord de la mer, entendant une flottille d'insulaires d'Ouessant et de Molènes entonner ces cantiques, s'écria baigné de larmes : « Ah ! Seigneur, faites-moi » mourir maintenant que votre saint nom retentit partout ! »

A cette propagande de la doctrine chrétienne au moyen des *chansons spirituelles*, M. Le Nobletz, s'inspirant des ingénieux moyens employés par les Jésuites auprès des peuplades du Paraguay, avait ajouté la propagande des images, des *tableaux* symboliques, vigoureusement gravés et coloriés, d'un effet saisissant. Une baguette à la main, le missionnaire, monté sur une estrade, expliquait, sur ces images, les principales vérités de la Religion, le symbole des Apôtres, les mystères, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les péchés capitaux, les quatre fins dernières de l'homme, les divers états de l'âme.

(1) Voyez plus haut le cantique du *Paradis*.

Nous allons esquisser rapidement, à titre d'échantillon, les *Estats de l'âme,* d'après les curieuses estampes qui ont servi au P. Maunoir (1).

1er Tableau : *L'estat d'un homme dans le péché qui n'y pense pas, au contraire pense à toutes autres choses qui se présentent à ses yeux et à son esprit.*

Un énorme cœur surmonté d'une tête d'homme, d'un *mondain* artistement peigné à la Louis XIII, occupe le tableau presqu'entier. Au sommet de ce cœur, un œil indifférent semble fixer les choses du dehors sans s'attacher aux objets qui meublent ce pauvre cœur : une étoile d'abord, symbole de la foi, mais sans rayonnement céleste ; la figure de Satan, affreux satyre en pied au centre de cette âme, une fourche à la main en guise de sceptre et entouré des sept péchés capitaux, dont les noms *Orgueil, Luxure, Gourmandise, Paresse, Ire, Envie* et *Avarice* se lisent au-dessous des sept animaux qui les symbolisent, le *paon,* le *bouc,* le *pourceau,* la *tortue,* le *tigre,* le *serpent* et le *crapaud.* Tout autour, mais à l'extérieur, voltigent, sous forme de flammes ardentes, les inspirations, le souffle de l'Esprit-Saint, qui plane à l'angle droit de l'estampe et tourne mélancoliquement la tête vers cette âme, à la prière de l'ange gardien, dont l'œil suppliant et les bras tendus vers le pécheur, semblent dire : Vois et prends pitié !

2e Tableau : *L'estat d'un homme qui pense sérieusement au mauvais estat de sa conscience et qui commence à en estre touché.*

Ce n'est plus une tête orgueilleuse qui surmonte ce cœur, c'est celle d'un pécheur repentant qui baisse les yeux et s'interroge sérieusement ; aussi l'œil symbolique est-il à moitié clos ; l'étoile commence à briller ; Satan et son cortège s'agitent ; les voilà presque sortis de leur empire ; l'Esprit-Saint s'est rapproché ; déjà il pénètre cette âme de ses flammes et s'apprête à

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le chanoine France, curé de Lannion, communication de ces douze *tableaux de mission,* mesurant chacun environ 60 centimètres de hauteur sur 50 de largeur. Ces tableaux font partie du trésor de son église.

en prendre possession en compagnie de l'ange gardien qui accourt, tenant d'une main une tête de mort, grave objet de méditation, de l'autre une épée, emblême de la lutte, pour achever de mettre en fuite la troupe infernale.

3e Tableau : *L'estat d'un homme vivement pénétré du regret de ses péchés et de douleur d'avoir offensé Dieu.*

Le pécheur pleure ses égarements. Il a fait un généreux effort. Satan et ses accolytes sont sortis de son âme ; le bon ange lui présente la Croix et le livre de la Loi divine ; l'Esprit-Saint plane au milieu de ce cœur tout constellé de larmes et de flammes.

4e Tableau : *L'estat d'un homme qui faict pénitence et qui en pratique les œuvres, qui sont les prières, les aumônes et les jeûnes.*

Cette fois le pécheur lève vers le Ciel ses yeux baignés de pleurs, larmes bénies d'un cœur repentant, où se dresse le divin Crucifié entouré des attributs de sa passion. A l'extérieur, l'ange gardien, tenant en main la palme de la victoire, désigne du doigt deux cartouches avec ces mots : « *Si vous ne faites pénitence* » *vous périrez tous.* » — « *Il faut que les vaincus deviennent* » *victorieux.* » Au bas du tableau, un paysage breton coupé de vallons et de bois verdoyants, une petite chapelle d'où s'échappe un sentier qui conduit à un Calvaire, et sur le premier plan divers objets allégoriques : un pain bis, une cruche d'eau, l'Evangile, le rosaire, enfin une bourse qui laisse échapper son or.

5e Tableau : *L'estat d'un homme qui, s'estant purgé de ses péchés, s'addonne à la praticque des vertus et à l'amour de Dieu.*

Tout respire la paix qui inonde cette âme où règne la Trinité, au milieu d'une gloire de rayons et de flammes. L'œil du pécheur reflète le calme et le contentement intérieurs. Deux figures à l'extérieur, au bas de l'estampe : le diable qui s'enfuit en criant, tandis que l'ange gardien se repose avec quiétude sur ce cœur qu'enguirlandent ces mots bénis : *Foy, espérance, charité, chasteté, sobriété, patiance, diligence, humilité, libéralité.*

6e Tableau : ***L'estat d'un homme qui, ayant quitté ses péchés, se relache de ses bonnes résolutions et se laisse vaincre par les tentations du diable, du monde et de la chair.***

Le cœur du pécheur pleure encore et garde l'empreinte de la croix et de la passion du divin Maître, mais les flammes de l'Esprit-Saint ont disparu. L'œil est presqu'ouvert et projette furtivement ses regards au dehors ; l'ange gardien est sorti de son calme, les cheveux au vent, l'œil courroucé, il livre un terrible combat à Satan, dont les suppôts s'efforcent de faire approcher les sept animaux symboliques, pendant qu'un personnage, toujours en costume Louis XIII, image du monde et de sa malice, poignarde froidement ce pauvre cœur.

7e Tableau : ***L'estat d'un homme dans lequel le diable estant rentré victorieux avec 7 autres diables, ils y establissent leur demeure.***

Tout est consommé. Satan, en manteau rouge fourré d'hermines, couronne en tête et fourche à la main, est assis sur son trône, au milieu de cette âme ; autour de lui s'étalent triomphants, sept diables, accolytes des sept animaux que l'on sait, commodément accroupis et installés. L'œil est grand ouvert sur les vanités du monde ; l'étoile est voilée d'un nuage ; la tête du pécheur a repris ses frisures, ses moustaches retroussées... L'Esprit-Saint s'envole à droite ; à gauche, le pauvre ange gardien navré, les mains jointes, s'éloigne, les yeux tristement attachés sur l'âme pécheresse.

8e Tableau : ***L'estat misérable d'un pécheur à l'heure de la mort, au jugement de Dieu.***

Ce lit à baldaquin offre un spectacle lugubre ; la mort avec sa faux, au chevet du pécheur affolé, s'apprête à le frapper ; l'ange gardien, debout auprès de l'oreiller, le presse de faire pénitence, tandis qu'une troupe de démons, Satan en tête, s'échappant de l'enfer dont les flammes viennent lécher la couche funèbre, obsède le moribond et lui montre sur un fatal registre ses crimes : ***orgueil, avarice, luxure, envie, gourmandise, ire, paresse, omissions, péchés cachés, scandales, hypocrisie, rechute,***

habitude, impénitence. Et, par dessus tout, sortant d'un nuage, le Seigneur courroucé, qui repousse le pécheur par ces terribles paroles : *Retire toy de moy, maudit, et va-t'en au feu éternel !*

9e Tableau : *Petit craïon de l'estat malheureux et éternel d'un damné.*

Ce *petit craïon* est tout simplement effrayant. Des flammes, partout des flammes ! Au milieu, gît sur un gril le damné que d'affreux démons tenaillent, torturent à qui mieux mieux, en compagnie de serpents, de reptiles qui enlacent sa tête, ses membres, et pénètrent même ses chairs, *là où il a péché.* Les détails qui s'aperçoivent, au milieu de cette fournaise, ne sont pas moins navrants : Une foule d'âmes représentées par de pauvres corps nus, peut-être perdues par notre damné, tombent pêle-mêle dans les flammes ; ici, une scène de mauvais ménage ; ailleurs, un envieux s'arrache les cheveux, partout des figures grimaçantes qui inspirent l'effroi (1).

10e Tableau : *L'estat du cœur d'un homme qui persévère dans la fuite du mal et dans la pratique du bien.*

Ce tableau repose des lugubres impressions du *crayon* du damné. Cette tête respire la paix. Les yeux empreints d'une douce mélancolie, sans doute au souvenir des fautes passées, se tournent vers deux cartouches que lui présente le bon ange et

(1) Encore en usage dans quelques cantons de Basse-Bretagne, l'effet de ces images est toujours saisissant : « Sous le règne de Louis Philippe, Belle-Ile-en-» Terre avait pour curé l'abbé Le Roux, bon orateur breton, excellent surtout » dans l'explication des *tableaux.* On étalait dans les églises une suite de tableaux » représentant les *sept péchés capitaux,* les *quatre fins dernières,* les *états de* » *l'âme,* etc. Un paon figurait l'orgueil ; un cochon la gourmandise ; Catherine-» la-damnée (*Catel-Collet*), le type des mondaines. Monté sur une longue table, » une baguette blanche à la main, M. Le Roux allait et venait, expliquant » ces tableaux. Il imitait *Catel-Collet* entrant au bal et faisant mille minau-» deries pour plaire. Tout le monde riait aux éclats ; mais bientôt survenait le » diable, qui saisissait sa proie. *Catel* se débattait en vain ; elle tombait en enfer » avec des rugissements de désespoir poussés par l'abbé Le Roux avec tant de » force et de déchirements horribles, que les auditeurs, glacés d'effroi, s'échap-» paient par toutes les portes, croyant avoir le diable à leurs trousses. » (Jollivet, *Les Côtes-du-Nord,* t. 3, p. 181.)

sur lesquels on lit : *Il n'y aura que celuy qui aura combatu qui sera couronné. — Qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.* — Cependant, Satan, tout prêt à passer ses chaînes au cou du pécheur, fait avec ses satellites le guet autour de ce cœur, ainsi que deux personnages richement vêtus personnifiant les artifices du monde, l'un offrant une coupe remplie de vin, l'autre s'escrimant à l'épée. Mais tout ce qui remplit cette âme rassure : l'image de Jésus au calvaire, l'étoile radieuse, le livre de la Loi, le rosaire, la chapelle, le poisson et le pain bis, la bourse qui sème l'or, et surtout ces mots écrits en gros caractères : *Jésus, mon amour! — Qui est-ce qui est comme Dieu? — Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ?*

11e Tableau : *L'estat heureux d'un homme de bien à l'heure de la mort, au jugement de Dieu.*

Bien différent de l'agonie du réprouvé, ce tableau de la mort du juste, dans son lit à pavillon de pourpre (fin XVIe siècle), est empreint de calme et de sérénité. Les mains jointes sur la poitrine, les yeux levés vers le ciel qui s'entr'ouvre et laisse entrevoir l'adorable Trinité et la Vierge-Marie, ce juste entend Jésus qui lui adresse ces douces paroles : « *Venez, bien aymé de mon* » *père.* » Au chevet du lit, l'ange gardien déroule deux pancartes explicatives : « *Il a accompli ses bonnes résolutions et ses péni-* » *tences.* » — « *Les œuvres de miséricorde spirituels et corporels* » *praticqués.* » Au pied du lit brillent les flammes de l'enfer dans lequel se précipite Satan vaincu.

12e Tableau : *Petit craïon de l'estat bien heureux et éternel d'un homme qui est sauvé.*

Une vraie scène du ciel : Dieu le père, Jésus, Marie assis sur les nuages, au milieu d'une gloire constellée d'anges chanteurs qui tendent des palmes et des couronnes verdoyantes. Cette image est bien la mise en scène des strophes charmantes du vieux cantique :

« Je serai reçu dans le palais de la Trinité au milieu d'honneurs et d'harmonies.

» Je verrai Jésus d'un air plein de bonté, placer sur mon front une belle couronne.

» Tous les petits anges, portés sur leurs petites ailes, si gentilles et si roses, voltigeront au-dessus de nos têtes ;

» Voltigeront au-dessus de nos têtes, comme un essaim mélodieux et parfumé d'abeilles dans un champ de fleurs.

» Bonheur sans pareil ! Plus je pense à vous, plus je vous désire ! Vous consolez mon cœur dans les peines de cette vie (1) ! »

Nos missionnaires avaient encore d'autres images allégoriques qu'ils distribuaient à propos. Aux marins, par exemple, la peinture d'un vaisseau ballotté par la tempête, avec un phare lumineux à l'horizon, symbole de l'espérance chrétienne après les angoisses de la vie ; aux gens de guerre, une bataille sanglante, et, dans un rayon céleste, la palme de la victoire, image de la récompense pour qui soutient vaillamment le *bon combat ;* aux laboureurs enfin, aux ouvriers, l'allégorie du travail quotidien avec le délassement délicieux dans le repos du Paradis. La vue de ces estampes symboliques plaisait aux yeux autant qu'elle parlait à l'âme. Le but était atteint.

Nous avons signalé plus haut la *procession de clôture* que Michel Le Nobletz et le P. Maunoir regardaient à bon droit comme *l'âme de la mission.* Avant d'emprunter à l'auteur du *Parfait Missionnaire,* le programme de cette procession, disons que les pieux et habiles impressionnistes auxquels on en doit le programme, comprenaient l'importance de la transmission à l'âme des émotions par les sens. Ils savaient que les ignorants et les simples ont besoin d'impressions physiques pour percevoir intimement.

« Comme il n'est rien de plus touchant dans le christianisme
» que la Passion de Jésus-Christ, la procession que je vas décrire
» en représentait toutes les circonstances. Le Père ayant donc
» marqué à tous les acteurs le rang dans lequel chacun devoit
» marcher, on s'arrangeoit à quelque distance de l'église dans
» une place publique, ou en quelque endroit de la campagne
» qui eust du rapport au jardin de Gethsémanie, et là commen-
» çoit la première station. Un prestre revêtu d'une robe violette
» représentoit le Sauveur, ayant avec luy trois ecclésiastiques
» qui faisoient les trois apôtres, Pierre, Jean et Jacques, donnoient
» aux spectateurs une représentation fidelle de tout ce qui s'es-

(1) *Barzaz-Breiz.* — Ar Baradoz.

» toit passé dans le jardin des Olives. Cela bien exécuté tiroit » les larmes des yeux et faisoit pleurer ceux-là mesmes qui » estoient venus pour en rire (1). »

Alors la procession se mettait en branle dans l'ordre suivant : les prophètes représentés par de vénérables vieillards *vestus à la juisve ;* saint Jean-Baptiste avec sa toison traditionnelle ; les apôtres suivis de *septante deux* disciples, portant chacun les marques de son martyre ou de sa dignité ; une troupe de jeunes garçons armés des instruments de la passion du Sauveur; puis sainte Hélène et les *saintes que la Croix a rendues illustres,* suivies des *sœurs du Tiers-Ordre,* des Martyres et des Vierges, *ces précieux fruits de la Croix,* les Martyres tout en rouge et couronnées d'épines, les Vierges en blanc avec de grands voiles de *toille fine qui avoient beaucoup d'éclat,* « car, écrit le narra- » teur, dans la Basse-Bretagne tout le linge mesmes des paysannes » est d'un blanc à éblouir. » Enfin, le clergé très nombreux précédait, au milieu d'un nuage d'encens, le Saint-Sacrement que suivait une foule innombrable.

La procession s'arrêtait de temps à autre en diverses stations. « Dans l'une, on voyoit Nostre-Seigneur attaché à la » colonne ; dans l'autre, Pilate montroit le Sauveur au peuple, » et l'on faisoit là une paraphrase fort touchante de ces paroles : » *Ecce Homo !* Dans une troisième on trouvoit Nostre-Seigneur » couronné d'épines, pieds nus, chargé d'une pesante croix. » Alors on entonnait le beau cantique du P. Maunoir sur le Christ allant au calvaire *qui attendrissoit les cœurs les plus durs.* A peu de distance, « la Véronique venoit essuyer la face du Sauveur et » ce n'estoit pas sans besoin, car la croix et la couronne d'épines » remplissoient toujours de sueur et quelquefois de sang celui » qui les portoit. » Bientôt, la Sainte-Vierge, *en grand deuil,* et le cortège larmoyant des saintes femmes et des Filles de Jérusalem, auxquelles le Sauveur « tenoit le discours qui est » rapporté dans les évangiles, prenoient rang, après les trois » Maries, le voile baissé, aïant un mouchoir à la main qui estoit » nécessaire à la plupart. » Toutes ces bandes pieuses chantaient des cantiques appropriés à leurs rôles, « de sorte que, » durant toute la marche, le ciel et la terre retentissoient des

(1) Le *Parfait Missionnaire*. Edit. 1697.

» louanges du Seigneur, et de tous ces milliers de voix qui chan-
» toient des airs différents, il se formoit un merveilleux concert. »

L'on arrivait enfin sur un plateau, une lande, une vaste clairière, ou sur la grève immense; là s'élevaient un théâtre et une chaire. Le Saint-Sacrement sur l'autel, le Père montait en chaire, chacun se groupait à l'entour. L'orateur sacré commençait le touchant récit de la Passion. « Vers le milieu de » son discours il faisoit paroistre sur le théâtre le prestre qui » avoit représenté Nostre-Seigneur portant sa croix. Celuy-ci » tout épuisé ne pouvant se soutenir tomboit sous la croix » sans pouvoir se relever. » Alors dans une action véhémente, s'adressant à la foule émue, il lui faisait voir le fruit de son ingratitude et de ses crimes. L'émotion gagnait par degré : « Que seroit-ce donc si vous voyez Jésus-Christ lui-mesme... Que » seroit-ce s'il vous parloit s'il vous reprochoit son amour et » vostre perfidie ? S'il vous demandoit : mon peuple, que vous » ay-je fait ?... Je suis venu dans le monde pour vous donner la » vie, et vous, ingrats, vous me donnez la mort ! » Alors les sanglots éclataient de toutes parts et force était à l'orateur de cesser sa prédication. La procession reprenait le chemin de l'église, dans un silence interrompu seulement par les soupirs et les larmes. « Les fruits de cette saincte journée ne se passoient » pas avec elle, ajoute le pieux auteur que nous venons d'ana- » lyser ; les acteurs de la procession se piquoient d'honneur fort » à propos et taschoient de suivre une conduite conforme à ce » qu'ils avoient représenté... Enfin presque tous ceux qui avoient » assisté à la procession estoient pénétrés d'amour et de recon- » noissance pour Jésus crucifié. »

On va voir quelle action exerçaient ces religieuses démonstrations sur l'esprit des foules, en ces siècles de foi, non seulement au point de vue mystique mais au point de vue social, ainsi que le constatait tout récemment notre historien national, M. A. de la Borderie. Il s'agit d'un des plus graves événements de notre histoire au XVIIe siècle, la *Révolte,* dite du *Papier timbré,* provoquée en Bretagne par les édits arbitraires de 1675.

« En Bretagne, écrit M. de la Borderie, ces trois impôts de la » *marque d'étain*, du *papier timbré* et du *tabac,* étaient encore » plus odieux qu'ailleurs par une circonstance spéciale ; c'est » que, au mépris des droits de la province, on s'était passé pour

» les lever du consentement des Etats, dont la dernière session, » tenue en 1673, était par conséquent antérieure aux Edits qui » avaient établi ces taxes (1)... »

L'esprit de sédition, parti de Rennes où des scènes violentes s'étaient passées, avait fait du chemin. La Cornouaille notamment était en pleine révolte, et déjà les troupes du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, armé de pouvoirs rigoureux, étaient en marche pour réprimer les mutins, Dieu sait de quelle façon ! « Nos pauvres bas-Bretons, écrit Madame de Sévigné, » s'attroupent quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils » voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent *meâ culpâ ;* » c'est le seul mot de *français* qu'ils sachent... On ne lasse pas » de pendre ! (2) » La terreur et l'exaspération étaient partout. En ce moment le P. Maunoir allait donner une mission à Plouguernével, importante paroisse de la Haute-Cornouaille, mais les révoltés, ne rêvant plus qu'*impôts* et *gabelles,* s'imaginèrent que les missionnaires, qui accompagnaient le Père, n'étaient venus que pour établir de nouveaux droits sur les mariages, les baptêmes et les enterrements ; de là une agitation extraordinaire, des violences, même dans l'église, contre les missionnaires, qui ne purent exercer leur saint ministère que par un miracle de persuasion du P. Maunoir et de M. Picot, le saint fondateur du séminaire, leur recteur. Si le calme se rétablit à Plouguernével, il n'en fut pas de même dans les environs, et l'on s'attendait d'un jour à l'autre à des excès fâcheux. Dans cette conjoncture, le P. Maunoir, toujours ingénieux dans sa charité, jugea qu'une diversion amenée naturellement pourrait désarmer l'irritation des esprits ; il fit annoncer dans les paroisses suspectes de rébellion la *grande procession* de clôture. On sait la pompe de ces cérémonies et l'enthousiasme qu'elles provoquaient : « C'est » avec une procession de ce genre que le grand missionnaire tenta » d'attirer jusqu'à Plouguernével, c'est-à-dire sous sa main et » sous l'influence de sa parole, la population des paroisses cir- » convoisines, au moment même où elle allait prendre les armes » et entrer en pleine révolte. » « Et de fait, nous dit le P. Bos-

(1) La *Révolte du papier timbré, advenue en Bretagne en 1675,* par M. A. de la Borderie, correspondant de l'Institut. — Saint-Brieuc, 1884, p. 8 et 9, L. Prud'homme, Edit.

(2) Lettres de Madame de Sévigné. L. 341. — Ed. Grouvelle, Paris, 1820.

» chet, le moyen réussit... La procession finie, chacun s'en » retourna dans sa paroisse demandant pardon à Dieu et résolu » de demeurer fidèle au Roi (1). » Le duc de Chaulnes voulut se faire accompagner par le P. Maunoir dans plusieurs autres cantons, qui s'apaisèrent également aux accents de sa parole, ainsi que le relate le Père lui-même, dans son *Journal*. « Dieu bénit » encore ces missions militaires et la crainte de Dieu servit autant » que la terreur des armes à réduire les révoltés. » — « Au » milieu de ces tristes scènes, ajoute M. de la Borderie, c'est un » vrai bonheur pour nous de rencontrer cette grande et touchante » figure du P. Maunoir, fidèle à la plus noble mission du sacer» doce catholique qui bénit encore au nom de Dieu quand la » justice humaine a maudit, qui sauve ce qu'elle a frappé, et qui » fait jaillir la vie de la mort même (2). »

Cependant, si le missionnaire possédait ce don merveilleux d'attirer à lui, bien souvent à l'exemple du bon Pasteur il courait au devant de la brebis égarée, à la recherche des âmes captives ou rebelles : les malades et les désespérés avaient aussi leur jour, et jamais la mission n'était close avant que le Père n'eût rendu visite à ces infortunés. Près d'eux, sa parole devenait plus miséricordieuse et plus persuasive s'il était possible, et toujours après son passage, il restait un doux parfum de réconciliation, de consolation, d'espérance. Depuis M. Le Nobletz, nos missionnaires songèrent à organiser ces pieuses *tertiaires*, répandues en si grand nombre dans nos paroisses bretonnes, pour dépenser leurs loisirs et leur zèle au service de Dieu et de leurs frères, entretenir l'humble chapelle du village, soigner les malades, veiller les morts, catéchiser les petits enfants. Le nom de plusieurs de ces femmes-missionnaires, malgré l'humilité dont elles aimaient à entourer leur fructueux ministère, est venu jusqu'à nous (3).

(1) A. de la Borderie. *La Révolte du papier timbré*. p. 131-132.

(2) Id. ibid.

(3) Michel Le Nobletz semble avoir, le premier, utilisé ces modestes dévouements et ses historiens ont gardé le nom de ces saintes femmes, véritables missionnaires qui, s'inspirant du zèle ardent de cet apôtre, catéchisaient à leur tour d'une façon merveilleuse. Le P. Maunoir, Vincent de Meur et M. de Kerdu continuèrent les errements de M. Le Nobletz, et trouvèrent comme lui des âmes généreuses qui les secondèrent activement en catéchisant les jeunes filles et

Vers la fin de sa vie, le P. Maunoir établit l'usage des ***retraites*** pendant la mission, en voyant les résultats obtenus par l'abbé de Kerlivio, le P. Huby et M[lle] de Francheville, qui en furent les généreux promoteurs en Bretagne. La mission durant d'ordinaire un mois, il partagea les trois premières semaines en trois retraites auxquelles pouvaient prendre part tous, ou à peu près tous les fidèles. Ces retraites paroissiales profitaient au grand nombre qui ne pouvait entreprendre un long et dispendieux déplacement pour suivre les exercices des maisons fondées à cet effet. Ce fut une de ces pensées pratiques dont le P. Maunoir semble avoir eu le secret : « Il fit donc voir au milieu des » villes et des bourgades un grand nombre de solitaires, pres- » qu'aussi recueillis dans le tracas du ménage et dans le com- » merce du monde que dans le fond d'un cloistre ; et des fem- » mes mesme (ajoute peut-être malicieusement l'auteur) gardant » le silence une semaine entière, parmi les occasions conti- » nuelles de parler (1). »

Enfin, de même que nous avons vu Vincent de Meur laisser, en quittant sa paroisse natale, des témoins matériels de son passage, nos missionnaires ont laissé après eux la plupart de ces ossuaires, de ces croix, de ces calvaires, encore debout, de ces oratoires, de ces fontaines, de ces chapelles consacrées aux vieux saints du pays.

A eux l'initiative de ces Confréries pieuses du Sacré-Cœur, de la S[te] Vierge, du Carmel, de Saint-François, des Agonisants, des Ames-du-Purgatoire, et d'une foule de pratiques de dévotion. A eux l'honneur d'avoir moralisé nos antiques *Pardons* de Bretagne ; purifié par l'aspersion de l'eau sainte ces *feux-de-joie*

les enfants. M. Le Gall de Kerdu devait être particulièrement favorisé par le concours de Marie Le Guyon, qui mourut en odeur de sainteté, en 1674. Un fait assez extraordinaire, rapporté par la *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Brieuc, se produisit en 1874, lorsqu'on voulut fouiller une sorte de custode de granit, scellée contre un pillier de l'église de Servel et dans laquelle M. de Kerdu avait fait renfermer un reliquaire en plomb contenant le cœur de Marie Le Guyon : « Le reliquaire a été trouvé intact avec l'authentique qui l'accom- » pagne, lisons-nous. Le temps qui était très beau changea subitement, un » espèce de cyclone tordit les arbres du cimetière et un témoin de ce prodige » faillit être écrasé par la chute d'un de ces arbres. » — *Semaine religieuse*, N° du 1[er] mai 1884.

(1) Le P. Boschet. *Loc. cit.*

autour desquels s'exécutaient jusqu'alors de véritables saturnales; d'avoir appris aux foules le chemin des sanctuaires de Guingamp, de Tréguier, de Moncontour, d'Auray, de Saint-Michel *in periculo maris,* de Saint-Jean-du-Doigt, du Folgoat, de nos *Sept-Saints* de Bretagne (1) !

Qu'ils soient bénis d'avoir ainsi relevé le niveau moral du peuple Breton et embaumé de surnaturel et de religieuse poésie ses croyances, ses usages, ses mœurs, ses joies et ses douleurs !

(1) « En parlant du voïage des Sept-Saints, autrefois fameux en Bretagne, et » si usité, qu'il y avoit mesme un chemin pavé destiné tout exprez, appellé pour » cela *le chemin des Sept-Saints,* dont j'ai veu des vestiges aux environs de » Dinan, j'ai paru hésiter sur ces Saints, et n'ai osé assurer positivement si » c'estoient les premiers Evesques des anciens Sièges Bretons, en y joignant » celui de Vannes ; mais depuis peu un homme qui joint beaucoup de littérature » à une vie très mortifiée et très édifiante (Le R. P. ex-Provincial des Récollets » de Cuburien, près Morlaix), a écrit sur quelques éclaircissements que j'avois » demandez en Bretagne, une lettre qui m'a esté communiquée, dans laquelle » j'ai trouvé que je pouvois prononcer avec assurance que les *Sept Saints* » n'estoient autres que ceux-là, et qu'on voit encore dans l'église de Quimper, » au costé méridional de la porte du chœur, un ancien Autel dédié aux *Sept-* » *Saints,* où ces sept Evesques sont dépeints avec leurs attributs tirez de leurs » principaux miracles, et leurs noms au bas, qui sont : saint Paul, saint Coren- » tin, saint Tugdual, saint Patern, saint Samson, saint Brieuc et saint Malo. » — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne,* préface. Edit. M.DCCVII.

CHAPITRE VIII

Sommaire : Dernières missions. — Gabriel de Roquette et le *Tartuffe* de Molière. — Retraite de M. de Meur à la Chartreuse de Dijon. — L'abbé de Fénélon. — Madame d'Aligre. — Mort de Vincent de Meur. — Son épitaphe et son testament. — Son souvenir.

(1666-1668)

La grande mission que M. de Meur venait de donner à sa paroisse natale et au pays de Lannion avait rempli son âme des plus douces consolations, et, si les forces de son corps s'usaient en pareilles circonstances, sa foi y puisait de nouvelles ardeurs. Sans s'attarder aux charmes du foyer de la famille et de l'amitié, après avoir revu tous les siens et pris ses dispositions, comme un homme auquel une voix secrète semble dire que cette joie du cœur doit être la dernière, il partit en rendant grâce au ciel du bien qu'il lui avait été donné de procurer à tant d'âmes. Des engagements avec l'évêque d'Autun et d'autres prélats l'appelaient ; il avait promis depuis longtemps plusieurs missions sur divers points de la Champagne et de la Bourgogne.

Cependant avant de quitter la Bretagne, il voulut s'agenouiller encore dans ses principaux sanctuaires, puis il se dirigea vers l'Anjou et le Poitou où on l'attendait de nouveau. Bien que déchargé du fardeau de la direction immédiate du séminaire des Missions-Étrangères (qui devait se renouveler tous les trois ans), la présence de M. de Meur y était constamment nécessaire, on réclamait au moins de lui de fréquentes apparitions. Ces voyages répétés ne manquèrent pas de lui causer de grandes fatigues ; il fallait le zèle de l'apôtre pour atteindre à tout.

Avant d'évangéliser le diocèse d'Autun, et d'entreprendre une nouvelle série de missions dans les provinces de l'est, M. de Meur voulut visiter le tombeau de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, à Beaune ; de nombreux prodiges s'opéraient par l'intercession de cette célèbre carmélite, qui avait prédit la naissance de Louis XIV, édifié son siècle par sa tendre dévotion

à *Jesus-Enfant* et obtenu la conversion d'un grand nombre de pécheurs par des austérités presqu'effrayantes. Vincent de Meur avait déjà prêché la parole de Dieu en Picardie, en Berry, en Champagne et en Bourgogne ; ces deux provinces allaient bénéficier de ses derniers labeurs évangéliques. Il faut dire que leur état religieux et moral était digne d'exciter sa charité. Il leur donna son âme et sa vie.

Le diocèse d'Autun avait alors pour évêque le célèbre Gabriel de Roquette. Elevé sur ce siège en 1667, ce prélat si maltraité, si calomnié et qui passait aux yeux de la *cour* et de la *ville* pour avoir fourni à Molière le type de son *Tartuffe,* devait devenir le *réformateur* de ce vaste diocèse. Le clergé s'était si attardé dans la voie de la régénération ouverte par les missionnaires, depuis le commencement du XVIIe siècle, que la vieille et illustre église d'Autun semblait destinée à périr de la main de ses propres pasteurs. Il fallut tout le zèle de son évêque et de quelques saints prêtres pour opérer le relèvement de ce clergé dont une partie avait perdu l'esprit de sa vocation, et pour faire refleurir parmi les populations abandonnées une foi restée robuste et des mœurs généralement saines. Gabriel de Roquette appela à son aide les hommes de Dieu que nous savons et opéra des prodiges : noble vengeance des bruits calomnieux dont les rancunes de cour l'avaient noirci (1). Nous relevons du reste deux témoignages contemporains d'une haute valeur en faveur de ce prélat et qui prouvent, quoi qu'en ait pu dire l'abbé de Choisy, sa droiture et sa sincérité. Voici ce qu'écrivait un de ses voisins, le comte de Bussy-Rabutin, à madame de Sévigné : « Bussy, » ce 18 juin 1678.... Je ne sais s'il ne vous est point revenu que » Madame Fouquet a été à Autun rendre visite à l'Evêque. » Celui-ci, en galant homme, la traita comme si elle eut été » encore Surintendante des finances. Il alla au devant d'elle avec » six carrosses et deux cents chevaux de la ville, et *j'y étois.* » La dame fut fort aise de me voir, et me dit que M. d'Autun » faisoit trop d'honneur à une malheureuse comme elle. Je » lui répondis qu'il partageoit cet honneur. Je ne sais si elle

(1) Voir l'ouvrage de M. Pignot, *Un évêque réformateur sous Louis XIV, Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, sa vie, son temps, et le Tartuffe de Molière*. Paris. Durand, Edit.

» m'entendit. » De son côté Madame de Sévigné écrivait au comte de Bussy : « J'ai vu et entrevu M. l'Evêque d'Autun, et je » comprends bien aisément l'attachement de ses amis pour lui. » Il m'a conté qu'il passa une fois à Langeron et qu'il ne vouloit » pas s'y débotter seulement. Il y fut six semaines. Cet endroit » est tout propre à persuader l'agrément, la douceur et la facilité » de son esprit. Je crois que j'en serois encore plus persuadée, » si je le connaissois davantage. Nous avons fort parlé de vous » sur ce ton là. Je vous trouve fort heureux de l'avoir. Ce bon- » heur est réciproque, et vous êtes l'un à l'autre une très bonne » compagnie (1). »

Comme toujours, M. de Meur se dépensa, dans la chaire et au confessional, suivant l'impulsion de son zèle et aussi pour répondre à l'attente de l'évêque qui l'avait mandé pour régénérer son peuple. Ces mots qu'il avait sans cesse à la bouche : ***Parler de Dieu ou se taire,*** devenaient plus que jamais la règle de sa conduite. Du reste son éloquence semblait grandir de jour en jour, en même temps que le double don bien rare qu'il avait reçu du ciel : toucher le peuple par les accents d'une foi vive et simple, impressionner les intelligences d'élite par l'étendue de ses connaissances et le charme d'une diction délicate et noble. Et puis, comment se taire lorsqu'il y avait tant à enseigner, à réformer, à sauver ? Il fallait donc ***parler de Dieu,*** et, dès l'aurore de chacune de ses journées, notre missionnaire pouvait dire avec le Roi-Prophète : « Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, alors » j'enseignerai vos voies aux pécheurs, et ils se convertiront à » vous, et ma bouche chantera vos louanges. » Peut-être aussi ajoutait-il, brisé de fatigue, l'anxieuse interrogation du Psalmiste : « O mon Dieu, dans l'attente de vos jugements, apprenez-moi » le peu de jours qui me restent à vivre (2). » Ce fut en effet durant ses prédications dans la ville d'Autun que Vincent de Meur eut le pressentiment d'une fin prochaine, et dans ce but, il résolut d'aller se retremper dans le silence de la Chartreuse de Dijon. Dans ce pieux asile, les heures s'écoulèrent bien rapides pour lui ; il y passa un carême entier : « suspendit tout » commerce avec le monde et s'imposa l'abstinence la plus rigou-

(1) Lettres de Mme de Sévigné, etc. — T· VI, p. 165-201.

(2) Ps. 50 et 101.

» reuse, mangeant si peu, qu'on ne comprenait pas comment il » pouvait vivre. Cette retraite lui procura tant de lumières et de » consolation, qu'il lui semblait n'avoir jusqu'à ce moment rien » fait pour Dieu (1). » Il avait peine à s'arracher de ces lieux qu'il venait d'édifier et de catéchiser encore par sa seule présence et où il avait trouvé en retour une paix profonde. Une voix amie le rappelait cependant à Paris. C'était le saint évêque d'Héliopolis, M. Pallu, qui l'attendait impatiemment pour conférer des besoins de son immense vicariat du Tong-King et des missions de l'Extrême-Orient (2).

Entre l'évêque d'Héliopolis et M. de Meur, dont les cœurs battaient si bien à l'unisson, surtout lorsqu'il s'agissait d'apostolat, apparaît un instant une sympathique et déjà grande figure, Fénelon. Malgré sa jeunesse, le futur archevêque de Cambrai comptait parmi les disciples les plus distingués et les plus pieux de M. Tronson, directeur de Saint-Sulpice. Epris déjà de l'amour des nobles choses et du zèle du missionnaire, François de Salignac de la Motte-Fénelon avait voulu briser avec les perspectives brillantes de l'avenir pour courir évangéliser le Canada, avec son parent, l'abbé de Laval, évêque de Pétrée *in partibus* et l'apôtre de cette contrée. Ce prélat avait obtenu, dès 1662, l'érection d'un séminaire au Canada, et, en fils et frère toujours fidèle du P. Bagot et des Bons-Amis, il avait fait de cette fondation comme une succursale du séminaire des Missions-Etrangères, ouverte en même temps aux Jésuites et à la Congrégation de Saint-Sulpice. De là les relations de l'abbé de Fénelon avec nos missionnaires ; malheureusement sa santé très délicate devait contrarier cette vocation, et la famille du jeune abbé s'opposa formellement aux projets de missions dans un climat aussi rigoureux. L'abbé de Fénelon rêva alors de l'Orient et la présence de l'évêque d'Héliopolis qui, pour retourner à son poste allait traverser bien des contrées dignes de tenter le zèle du jeune missionnaire, vint réchauffer, mais inutilement, son ardeur.

Dans son *Histoire de Fénelon,* le cardinal de Bausset a inséré

(1) L'abbé Tresvaux. Loc. cit.

(2) François Pallu, l'un des *Bons-Amis,* chanoine de Saint-Martin-de-Tours, lorsqu'il fut nommé évêque et vicaire apostolique du Tong-King, était fils d'un conseiller au Présidial de Tours ; deux de ses frères étaient Jésuites et trois de ses sœurs religieuses

une lettre peu connue, écrite à cette occasion par le futur auteur de *Télémaque,* où brille déjà une chaude imagination savamment nourrie des fleurs de la littérature et jeune d'enthousiasme :

« ... La Grèce entière s'ouvre à moi, le sultan effrayé recule ; » déjà le Péloponèse respire en liberté et l'Eglise de Corinthe va » refleurir ; la voix de l'Apôtre s'y fera encore entendre. Je me » sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines pré- » cieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, » l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage, où saint » Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu ; mais le » profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre » au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au » double sommet du Parnasse ; je cueille les lauriers de Delphes » et je goûte les délices de Tempé... Quand est-ce que le sang » des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de » Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philo- » sophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie... » Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions » du disciple bien-aimé, ô heureuse Patmos ; j'irai baiser sur ta » terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. Là, » je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète, qui » a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le » Tout-Puissant qui, bien loin de précipiter l'Eglise comme Baby- » lone, enchaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà » le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, » et l'Asie qui voit renaître le jour après une si longue nuit ; la » terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, » délivrée de ses profanateurs, et revêtue d'une nouvelle gloire ; » enfin, les enfants d'Abraham, épars sur la face de toute la » terre, et plus nombreux que les étoiles du firmament qui, » rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnaître » le Christ qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps une » résurrection. En voilà assez ; et vous serez bien aise d'ap- » prendre que c'est ici ma dernière lettre, et la fin de mes » enthousiasmes (1). »

Ces dernières lignes respirent une religieuse mélancolie,

(1) *Histoire de Fénelon, archevêque de Cambrai,* par M. le Cardinal de Bausset, Pair de France, de l'Académie française. — Paris, Lebel, 1823. T. I, p. 32-34.

contre-coup naturel des espérances brisées. Quant à l'enthousiasme qui palpite dans cette belle page, la suite a bien fait voir que ce n'était pas chez Fénelon des phrases purement sonores : ses missions du Poitou le prouvent surabondamment. Cependant, M. de Meur devait se joindre à la famille et aux directeurs de l'abbé pour entraver cette vocation, que d'autres devoirs évangéliques allaient solliciter bientôt.

Le séjour de M. de Meur dans la Capitale ne fut pas de longue durée; il prévoyait que ses heures étaient comptées, et il lui restait tant à faire ! Cependant, à peine avait-il repris la route de la Bourgogne, que, se trouvant atteint subitement d'une faiblesse extrême, il dût s'arrêter à Auxerre. Il profita de ce contretemps pour se recueillir et fit dans cette ville une retraite de huit à dix jours, édifiant ceux qui l'entouraient, puis il s'achemina vers Vieux-Château-en-Brie. La piété d'une grande dame, seigneur de ce lieu, l'avait déjà appelé, deux ans auparavant, pour évangéliser cette contrée et il y avait laissé des germes nombreux de santification (1). Madame d'Aligre était venue pour la circonstance habiter sa terre et donner l'hospitalité au missionnaire qu'elle connaissait de longue date et dont elle patronait à Paris les œuvres apostoliques ; elle éprouvait pour ce grand serviteur de Dieu une affection, une vénération profondes. Madame d'Aligre faisait partie de ce groupe de femmes d'élite, apôtres de la Capitale, auxquelles Vincent-de-Paul avait dit, comme à ses *Filles de Charité* : « Vous n'aurez d'autres » monastères que les maisons des pauvres, d'autres cloîtres que » les rues des villes et les salles des hôpitaux, d'autres clôtures » que l'obéissance, d'autre voile qu'une simple modestie. Mon » intention est que vous traitiez tout homme infirme comme une

(1) Magdeleine Blondeau, fille de Gilles Blondeau, Président en la Chambre des Comptes, et de Magdeleine Le Boults, avait épousé Michel d'Aligre, seigneur de Villenoble, de Boislandri, etc., Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes et Intendant de la Généralité d'Alençon, qui mourut le 10 août 1661 (Michel d'Aligre était fils d'Etienne d'Aligre, Chancelier de France, mort en 1677, âgé de 85 ans et de Jeanne Luillier). Magdeleine Blondeau laissa de son mariage avec Michel d'Aligre deux enfants : 1° Etienne d'Aligre, III[e] du nom, Sgr de la Rivière, de Vieux-Château, etc., Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes et Président à Mortier, qui a continué la filiation. 2° Gilles d'Aligre, Sgr de Boislandri, Conseiller au Parlement, mort en 1711, sans laisser de postérité de son mariage avec Catherine Turgot. Madame d'Aligre mourut en 1696.

» mère qui soigne son fils unique. » Madame d'Aligre soignait non-seulement les misères du corps, mais elle était encore plus sensible aux misères de l'âme. Elle savait le don de M. de Meur pour toucher les cœurs, ayant été témoin de véritables prodiges. Dieu, pour la récompenser de ses largesses et de son zèle, allait lui faire la grâce de voir mourir un saint.

Quoique bien faible, à peine arrivé à Vieux-Château, le missionnaire s'était mis à l'œuvre; mais plus d'une fois force lui fut de s'arrêter. Il avait *parlé de Dieu* tant qu'il avait pu, ne le pouvant plus *il se tut,* fidèle jusqu'à la fin à sa pieuse devise : *Parler de Dieu ou se taire.* Il était atteint sur la brèche ; en vaillant lutteur, il tomba les armes à la main. « Un de ses » premiers soins, dès qu'il se sentit frappé, fut d'en témoigner » de la joie, et il voulut qu'on récitât le *Te Deum* pour en » remercier Dieu. Il serait difficile de bien exprimer les sen» timents chrétiens de ce vertueux prêtre pendant qu'il fut alité » et jusqu'à ses derniers moments, son amour pour les souf» frances, sa soumission à la volonté divine, son humilité, sa » patience et son détachement de toutes les choses de la terre. » Il ne parla ni de sa famille, ni de son pays, s'occupant » uniquement de Dieu et de l'éternité. Pendant deux jours il se » trouva tourmenté de grandes peines intérieures, mais bientôt » le calme succéda à l'orage. Son espérance se ranima plus vive, » sa confiance en Jésus-Christ et en la Sainte-Vierge lui rendit » la paix; il disait que Marie était sa bonne mère et sa maîtresse, » qu'elle l'avait conduit et qu'il lui devait le peu de bien qu'il » avait fait. Sa communion en viatique fut accompagnée des » marques de la contrition la plus sincère et d'une ferveur admi» rable. Le dernier jour de sa maladie, M. de Meur perdit assez » souvent la connaissance, mais elle lui revenait promptement, et, » malgré son accablement extrême, il conservait toute sa présence » d'esprit pour les choses de Dieu. Lorsqu'il fut près de sa fin, on » lui lut la Passion de Jésus-Christ et comme on finissait cette » lecture, il s'endormit dans la paix du Seigneur (1). »

C'était le mardi 26 juin 1668. M. de Meur n'avait pas encore

(1) L'abbé Tresvaux, loc. cit.

Dans le *Catalogue des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété,* dressé par le savant doyen de N.-D. de Paris, « *pour faciliter la pratique » louable de ceux qui s'occupent chaque jour de la lecture de la Vie des saints*

quarante ans et l'auteur de son épitaphe put dire en toute vérité du saint missionnaire :

Ardore juvenis, labore senex.

Son zèle pour le salut des âmes était en effet resté jusqu'au bout dans son ardeur des premiers jours et ses œuvres miséricordieuses celles d'une longue vie toute de labeur et d'héroïsme chrétien (1).

Madame d'Aligre et les heureux témoins de cette mort du juste restèrent longtemps près du saint corps, versant des larmes de dévotion plutôt que de tristesse. Ils savaient que l'heure tant désirée avait sonné pour celui qui tenait par si peu de liens à la terre ; qu'il était là-haut bien plus dans sa vraie patrie, près de Celui qu'il avait si bien servi et qui ne manquerait pas de l'exaucer encore. Peu à peu la douleur et les larmes de l'amitié se changèrent en une sainte ferveur, en pieuses recommandations ; chacun voulut voir le vénérable défunt, baiser ses mains qui avaient versé tant de bénédictions.

L'affluence fut immense au Vieux-Château, et le concours des populations accourues pour la mission doublé par l'annonce de la mort du grand missionnaire. Tous voulaient emporter un souvenir, une *relique* de ce saint homme et l'on eut toutes les peines du monde à empêcher le pillage de ses pauvres vêtements.

Le Clergé et la Noblesse des environs tinrent à honneur de rendre les derniers devoirs à celui qui leur avait consacré son dernier souffle de vie, et ses funérailles se firent avec solennité dans la modeste église de Vieux-Château, où ce vénérable corps repose encore de nos jours.

Comme son saint ami le P. Maunoir, le missionnaire avait spécifié que *là où l'arbre tomberait il resterait*. Toutefois le séminaire des Missions-Étrangères ne pouvait renoncer à la possession d'une notable relique d'un Père, et le cœur de M. de

» *que l'on honore le même jour* », on voit figurer, à la date *du 26 juin*, le nom de *Vincent de Meur*. (*Vie des Saints de Bretagne*, etc. T. V. p. 505-507).

(1) « Ce prêtre vertueux, lisons-nous dans l'*Essai sur l'influence de la Reli-* » *gion en France au* XVII[e] *siècle*, dirigeoit plusieurs personnes pieuses ; une » fille zélée, M[lle] Perriquet, le secondoit dans ses missions en Brie, et se » chargeoit d'instruire et de catéchiser les jeunes filles. Elle mourut à Vieux- » Château, peu après l'abbé de Meur. » (*Manuscrits de Grandet*.)

Meur, scellé dans un coffret de plomb, fut placé dans sa chapelle, sous une table de marbre qui portait cette inscription :

DOMINI VENCENTII DE MEVR
COR PLANÈ APOSTOLICVM.

pieux *memento* qui renferme dans sa concision le plus éloquent éloge du missionnaire (1).

Madame d'Aligre, le clergé et les fidèles de Vieux-Château voulurent partager les frais de cette religieuse sépulture, que l'humilité de celui dont elle recouvrait les restes demandait aussi humble que lui. Un jeune et déjà célèbre confrère de M. de Meur, Jacques Charles de Brisacier, qui devait être bientôt Prédicateur et Aumônier de la Reine, plus tard Supérieur des Missions-Étrangères, sollicita la faveur de prononcer l'oraison funèbre du vénérable défunt et de composer l'épitaphe de son tombeau (2). Cet admirable résumé d'une grande et sainte

(1) En nous adressant les quelques documents que le séminaire des Missions-Étrangères possède sur son premier supérieur, M. l'abbé Rousseille, digne successeur de M. de Meur à la tête de cette sainte maison, nous écrivait : « Voici l'é-» pitaphe de la tombe qui a été restaurée, il y a quelques années. Le cœur avec son » inscription ne se retrouvent plus dans notre église : la Révolution y a passé. »

Que M. le supérieur des Missions-Étrangères veuille bien agréer l'expression de notre gratitude pour sa gracieuse obligeance.

(2) M. de Brisacier fut supérieur des Missions-Etrangères pendant près de cinquante ans et ne mourut qu'en 1736, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Orateur estimé et très goûté à la Cour, on a de lui plusieurs Oraisons funèbres, entre autres, celle de la Duchesse d'Aiguillon, 1675, et celle de Mlle de Bouillon, 1683.

Mme de Sévigné rapporte une singulière anecdote sur l'un des membres de cette famille de Brisacier (que l'on tenait pour fils naturel de Jean Sobieski, roi de Pologne) : « Il y avoit à la Cour une manière d'agent du Roi de Pologne, » qui marchandoit toutes les plus belles Terres pour son maître. Enfin, il » s'étoit arrêté à celle de Rieux, en Bretagne, dont il avoit signé le contrat à » cinq cent mille livres. Cet agent a demandé qu'on fit de cette Terre un » Duché, le nom en blanc. Il y a fait mettre les plus beaux droits, mâles et » femelles, et tout ce qu'il vous plaira. Le Roi, et tout le monde, croyoit que » c'étoit pour M. d'Arquien, ou pour le marquis de Béthune. Cet agent a » donné au Roi une lettre du Roi de Pologne qui lui nomme, devinez qui? » Brisacier, fils du Maître des Comptes... Il s'est trouvé que le Roi de Pologne, » par je ne sais quelle intrigue, assure que Brisacier est originaire de » Pologne; en sorte que voilà son nom allongé d'un *Ski*, et lui Polonois. » Le Roi ajoute que Brisacier est son parent. » — Lettres de Sévigné, etc. L. 460, édit. 1820.

existence, nous fait vivement regretter de n'avoir pu retrouver le texte de l'oraison funèbre :

D. O. M.
Hic jacet D. Vencentius de Meur,
Armoricus nobilis, doctor Navarrea domo Sorbonicus,
Inter apostolicæ duces militiæ
Sacerdos.
Parisiensi Seminario Missionum exterarum
Præpositus primus.
Vixit innocens inter omnes.
Convertit humilis plurimos.
Tandem ductus à Spiritu in desertum,
Sorte fati præscius,
Moritur solitarius pœnitens,
Anno salutis 1668, œtatis nundum 40,
Mensis Junii 26.
Ardore juvenis, labore senex,
Merito Sanctus.
Benedictio et pax super illum (1).

(1) Grâce aux soins de M. le curé de Vieux-Château-en-Brie, le tombeau fort dégradé de Vincent de Meur fut restauré, il y a quelques années, et son épitaphe rétablie telle qu'elle existait dans le principe. Parmi les nombreuses et infructueuses réponses aux recherches que nous avons fait faire dans le pays où mourut notre missionnaire, nous trouvons cette note :

« Il y a quelques années le séminaire des Missions-Etrangères a obtenu la » permission d'enlever ses restes pour être transportés à Paris ; il y a eu procès- » verbal de dressé et qui doit se trouver à la maison des Missions. » Nous en écrivimes à M. le Supérieur du Séminaire, qui nous répondit ce qui suit : « Marseille, le 26 octobre 1883... Monsieur, je ne veux pas partir pour la Chine » sans vous écrire... Le curé de Vieux-Château-en-Brie restaura en effet son » église, il y a une quinzaine d'années, et à cette occasion nous contribuâmes » pour une petite somme à l'embellissement du tombeau de notre premier » supérieur ; *mais son corps ne fut pas porté à Paris.* Y a-t-il eu alors un » procès-verbal envoyé ? Je ne m'en souviens plus et je n'ai pas pu le cons- » tater, nos archives n'étant plus en France. Veuillez agréer, etc. Signé : » ROUSSEILLE. »

Après avoir rendu les derniers devoirs au saint prêtre, madame d'Aligre s'empressa d'adresser à l'un des directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, monsieur Hénault, docteur en Sorbonne, le testament que le missionnaire portait sur lui sans être cacheté, afin que l'on pût se conformer à ses pieuses intentions, là où il devait plaire à Dieu de l'appeler à lui. Ce document précieux étant l'écho fidèle des sentiments qui avaient animé sa laborieuse carrière, on nous saura gré de le reproduire ici en entier.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

» Dieu aïant voulu que l'heure de nostre mort soit incertaine, » il est de la prudence chrestienne de faire en sorte que nous ne » soïons pas surpris de ce dernier moment et que nous n'aïons » pour lors d'autre soin que d'abandonner nostre âme entre les » mains de la Divine Providence, c'est pourquoi désirant me » préparer à ceste dernière heure, j'ay faict, sain de corps et » d'esprit, ce mien testament olographe, escrit et signé de ma » main, que je veux et désire estre exécuté comme ma dernière » volonté.

» 1° Je remets mon âme entre les mains de mon Dieu, m'aban- » donnant à sa divine miséricorde et me confiant sur les mérites » de nostre Jésus-Christ.

» 2° Je veux et ordonne toutes et chacune de mes debtes estre » exactement païées par mes exécuteurs ci-après nommés, et » déclare debvoir à messire François Tissant, sieur de Neuchelet, » la somme de trois cents livres qu'il m'a presté pour mes » nécessités, et à Monsieur le Baron de Rhouët cinquante livres » qu'il faudra déduire sur ce qu'il me doit. *Item,* je puis dévoir » aux missions de la Chine quatre cents livres au plus pour le » payement de quoy, et pour contribuer au grand fruict qu'elles » produisent pour la gloire de Dieu, je lègue à Messieurs Gazil » et Fermanel, Procureurs des dites missions, un contract de » constitud de cent livres de rente que j'ay sur Madame de » Kerjan, ma sœur (1).

» *Item.* Je lègue au Séminaire des Missions Estrangères esta-

(1) M. l'abbé Gazil et M. Lucas Fermanel furent avec M. de Meur les premiers supérieurs du séminaire des Missions-Etrangères, et jouissaient, comme lui, d'une vraie réputation de sainteté.

» bly, pour la conversion des pays estrangers, rue du Bac, fau-
» bourg Sainct Germain, un autre contract de constitud de pareille
» somme de cent livres de rente, que j'ay sur une autre mienne
» sœur, nommée Madame de Kerraoul. Et ce, tant par reconnois-
» sance des avantages que j'ay tiré du dict séminaire que pour
» contribuer à ses besoins. Et demande et souhaite aussy que,
» chaque semaine, on y fasse célébrer *deux messes* à perpétuité,
» l'une de la *Sainte Vierge* et l'autre de *St Joseph,* donnant
» néantmoins pouvoir aux Directeurs du Séminaire de transférer
» les messes de quelques semaines dans les suivantes, quand
» ils auront d'autres messes d'obligation à dire.

» *Item*. Je lègue aux Révérends Pères Capucins de Lannion
» la somme de cent francs, les suppliant de dire, pour le repos
» de mon âme, cent cinquante messes de *requiem*.

» Je souhaite que du premier argent que mes exécuteurs
» pourront toucher on envoie deux cents livres à Avignon pour
» faire dire des messes des morts pour le repos de mon âme ; et
» qu'on donne deux cents livres aux pauvres les plus nécessiteux,
» dont je veux que cent livres soient distribués à Lannion et à
» la paroisse de Tonquédec, et les autres cent livres où mes
» exécuteurs jugeront à propos (1).

« Je lègue à Monsieur de Lisle, à Paris, la somme de vingt
» escus, que je le prie d'employer pour avoir quelques ornements
» pour la chapelle de Sainct-André de la Bellière (2).

« Je déclare que cinq cents livres que le deffunct sieur de
» Pennguen-Blouic déclare me devoir dans son testament, je les
» transmets à M. Gazil, l'un des Directeurs du Séminaire des
» Missions Etrangères, comme ayant contribué à luy prester cette
» somme, et cela supposé qu'on en puisse tirer quelque chose ;
» je prie les exécuteurs ci-dessous nommés de faire ce qu'ils
» pourront pour que le dict testament du dict sieur Blouic aye
» son effet, Monsieur Chevreuil qui en estoit exécuteur, m'aïant
» prié à son départ d'en avoir soin.

» Je déclare devoir à Monsieur Du Verger-Louvrier, demeurant
» à Rennes, vingt livres qu'il a données à mon procureur.

» Je désire que dans le lieu où je mouray on fasse dire, le

(1) M. de Meur possédait un assez important bénéfice à Avignon.

(2) On se souvient que M. de Meur était prieur de Saint-André-de-la-Bellière.

» plus tost qu'il se pourra, cent messes des morts pour le repos
» de mon âme.

» Et, pour exécuter ce présent Testament, je nomme et choisis
» Messire Luc Fermanel, prestre, l'un des Directeurs du Sémi-
» naire des Missions Etrangères, et Monsieur du Plessis-Ravenel,
» ancien conseiller au Présidial de Rennes (1), auxquels je
» donne puissance de l'accomplir de poinct en poinct, selon sa
» forme et teneur, ès mains desquels je me démets et desaisis
» de tous et chacun de mes biens meubles et immeubles, jusques
» à plain et entier accomplissement d'yceluy; révoquant tous
» autres testaments que je puis avoir cy-devant faicts; voulant
» que celuy-cy vale, tienne et sortisse son plain et entier office.
» En foy de quoy, j'ai escrit de ma main ce présent testament,
» je l'ai relu et signé de mon seing ordinaire.

» Faict à Rueil, proche Paris, ce dix-huict d'octobre mil-six cent-soixante-six.

» Signé : VINCENT DE MEUR,
» *Prestre indigne.* »

Et ensuite est écrit :

« Je donne à Messieurs les Directeurs du Séminaire des Mis-
» sions-Estrangères le peu de meubles et de livres que j'y ay en
» reconnoissance de toutes les bontés et affections qu'ils ont eu
» pour moy. Faict ce mesme jour dix-huictiesme octobre mil-
» six-cent-soixante-six.

» Signé : VINCENT DE MEUR, P. I. »

« — Aujourd'hui deuxiesme juillet mil-six-cent-soixante-huict,
» avant midy, sont comparuz par devant les notaires garde-Nottes
» du Roy au Chastelet de Paris, soubsignés, Messire Luc Ferma-
» nel, prestre, Docteur en Théologie Directeur du Séminaire des
» Missions Estrangères estably à Sainct-Germain-des-Préz-lez-
» Paris, rue du Bac, et noble homme Gilles du Plessis-Ravenel,
» ancien conseiller au Présidial de Rennes, en Bretagne, estant
» de présent à Paris logé rue du Petit Musc, aux Bains de Rome,

(1) M. Ravenel du Plessix, compatriote de Vincent de Meur, était un de ces laïcs tout adonnés aux bonnes œuvres; « également habile homme et » homme de bien, » dit le P. Boschet, il fut un des protecteurs du P. Maunoir, lors des missions données par ce dernier à Rennes et dans les cantons voisins.

» lesquels ont dit qu'en qualité d'exécuteurs du testament olo-
» graphe cy-dessus escrit de Messire Vincent de Meur, prestre,
» aussy Docteur en théologie, Supérieur dudict séminaire,
» déceddé au lieu appelé le Vieil Chasteau, appartenant à Madame
» D'Aligre de Boislandry, au diocèse de Langres, le vingt-sixiesme
» juin dernier, le dict testament, ouvert comme il est, non
» cacheté ny fermé, leur a esté le jour d'hier mis entre les mains
» par le sieur Henault, prestre, docteur de Sorbonne, demeurant
» au dict Séminaire, à qui il a esté envoïé par ladicte Dame
» D'Aligre dans une missive qu'elle a écritte dudict lieu de Vieil-
» Chasteau, ledict jour du décèds dudict sieur de Meur, et qu'il
» a reçue ledict jour d'hier, par laquelle elle dict avoir trouvé
» ledict testament dans les hardes dudict defunct, après son
» décedz, laquelle lettre missive est demeurée ès mains dud.
» sieur Henault, pour ce présent, qui a promis la représenter
» toutes fois et quant nécessaires ; lequel testament les sieurs
» Fermanel et Ravenel ont présentement déposé ès mains de
» Carnot l'un des notaires soubzsignés qu'ils ont réquis de vou-
» loir garder et mettre au rang de ses minutes pour en délivrer
» les expéditions qui luy en seront demandées par qui il appar-
» tiendra. Dont a esté faict ce présent acte aud. Séminaire, ledict
» jour, et ont signé la minuste dudict présent acte estant ensuitte
» de l'original dudict testament cy-devant escrit.
» Le tout demeuré vers ledict Carnot, notaire.

» Signé : CARNOT et NÉRA. »

Nous avons tenu à donner dans son entier ce dernier monument de la charité de Vincent de Meur. On y retrouve la pensée qui domina dans son âme : le salut des peuples par la propagation de la foi, l'œuvre des *missions* et le « *grand fruict qu'elles produisent* » *pour la gloire de Dieu.* » A côté de ces vertus apostoliques, il en pratiqua d'autres non moins sublimes, l'esprit d'humilité, de pauvreté, de mortification : « Loin de s'enorgueillir de son titre » de Docteur, écrit l'abbé Tresvaux, il ne l'estimait qu'à cause de » l'obligation qu'il lui imposait de combattre les hérésies. Il » aimait à prendre la qualité de *pauvre prêtre* et recevait les » aumônes que lui offraient quelquefois ceux qui ne le connais- » saient pas. Son affection sincère pour la pauvreté et pour la

» mortification le portait à faire ses voyages à pied ou en charrette,
» et dans ceux que ses missions l'obligeaient d'entreprendre, il
» recherchait avec empressement l'occasion de coucher sur la
» paille ou sur des fagots. Enfin, l'on peut dire qu'il fut en tout
» attaché, comme l'apôtre, à la croix de Jésus-Christ (1). »

Il remerciait Dieu sans cesse d'avoir pu éviter le redoutable honneur de l'épiscopat imposé à plusieurs de ses confrères ; mais il lui fallut lutter pour se dérober aux faveurs auxquelles l'appelaient sa naissance, sa science, ses vertus : il ne voulait être que le *pauvre prêtre*.

En étudiant la vie du P. Maunoir et celle de Vincent de Meur, nous admirons une grande similitude dans la vocation et les œuvres. Déjà nous avons signalé les mêmes faits miraculeux dans l'exercice de leur apostolat ; leur mort devait présenter encore d'autres points de contact : l'édification qu'elle provoqua, la sensation qui se produisit autour de leur dépouille mortelle et les grâces abondantes qui s'en échappèrent. Il y a plus, leur agonie, à tous les deux, fut agitée pendant quelques moments, « de grandes peines intérieures ; mais bientôt le calme suc-
» céda à l'orage (2). » — « On s'apperçeut de ce combat par
» l'inquiétude du malade, qui pria les assistants de faire le signe
» de la croix. On luy présenta alors le crucifix, en disant : *Voicy*
» *la croix du Seigneur, loin d'icy, puissances infernales*. Il prit
» le Crucifix avec empressement, et dès qu'il l'eut appuyé contre
» son cœur, on vit revenir le calme (3). »

Enfin, curieux et dernier rapprochement entre ces deux hommes de Dieu, en dépit des instances de leurs communautés respectives, les R. P. Jésuites pas plus que Messieurs du séminaire des Missions-Etrangères ne purent obtenir le corps du P. Maunoir pour Quimper, ni celui de M. de Meur, pour Paris ; ils durent se contenter de posséder le cœur de ces deux apôtres et laisser les corps à la terre arrosée de leurs dernières sueurs, aux populations jalouses de conserver la dépouille de ces prêtres qui s'étaient dépensés pour elles. D'ailleurs, dans leur humilité, l'un et l'autre avaient souvent répété que là où ils tomberaient,

(1) *Vies des saints de Bretagne*, etc., loc. cit.

(2) L'abbé Tresvaux, *M. de Meur*, loc. cit.

(3) Le P. Boschet, *La vie du R. P. Julien Maunoir*, p. 406.

il faudrait les laisser : *ubi ceciderit corpus, ibi erit*. Heureuses furent ces contrées : ces pieuses reliques devaient y opérer des prodiges !

Frères pendant les luttes de la vie, frères encore dans les angoisses et les triomphes de la mort, nous ne trouvons ces hommes apostoliques inégalement traités que par la postérité. La Bretagne a gardé fidèlement le souvenir du P. Maunoir ; elle suit encore avec amour sa trace à travers les paroisses qu'il évangélisa ; elle montre la fontaine à laquelle il s'abreuvait, la roche sur laquelle il se défatiguait durant ses longs voyages, la chaire où il prêchait, son confessionnal, l'autel où il célébrait le saint sacrifice, sa chambre au manoir, au vieux presbytère qui s'enorgueillissent de l'avoir abrité ; la Bretagne l'invoque toujours et obtient encore d'insignes faveurs ; en ce moment, elle se lève pour applaudir un pieux Evêque, enfant de cette Cornouaille sanctifiée par la dernière bénédiction du grand missionnaire, et qui poursuit sa canonisation (1). Par contre, le souffle

(1) « Nous tenions, écrit Monseigneur Bouché dans une éloquente Lettre » pastorale, après son premier pèlerinage au tombeau des Saints Apôtres, nous » tenions à faire part à Sa Sainteté d'un désir, d'une aspiration plutôt, déjà » ancienne dans notre âme, aspiration de notre jeunesse, et qu'enfin Nous » étions autorisés à produire, à présenter au Chef de la sainte Eglise. Nous » rappelâmes à Sa Sainteté les vertus éclatantes, les travaux vraiment aposto- » liques d'un grand serviteur de Dieu, du Père Julien Maunoir, de la Com- » pagnie de Jésus. Né au diocèse de Rennes, le Père Maunoir évangélisa, pen- » dant 40 ans, tout le centre de la Bretagne. Cette région de l'ancien diocèse » de Quimper, que l'on désigne sous le nom de Haute-Cornouaille, et qui a été » réunie, depuis le Concordat, à Notre diocèse de Saint-Brieuc, fut surtout le » théâtre de son zèle. Le Père Maunoir, qui avait miraculeusement appris la » langue bretonne, renouvela dans nos contrées les merveilles que saint » François Régis venait d'opérer dans le Vivarais et le Velay : il fit revivre la » foi et les mœurs chrétiennes, qui avaient reçu les plus tristes atteintes, pen- » dant les guerres civiles, dites de la Ligue. Le Père Maunoir écrivit la pre- » mière grammaire bretonne ; poète, il composa ces magnifiques cantiques que » l'on chante encore et que l'on chantera tant que les Bretons demeureront » fidèles à la langue de leurs pères. Par dessus tout, il fut apôtre, il fut saint. » Brisé par les fatigues du plus laborieux apostolat et mûr pour le ciel, le Père » Maunoir s'arrêta pour mourir au presbytère de Plévin, canton de Maël- » Carhaix, le 28 janvier 1683. Son tombeau fut glorieux : au jour même de ses » funérailles, on le regarda comme un saint. Et depuis lors, que de grâces » demandées et obtenues par son intercession ! Ce que Nous avions vu Nous- » même, dès Notre plus tendre enfance, Nous l'exposâmes à Sa Sainteté ; Nous

de l'oubli a passé sur la Bourgogne, et, si quelques mains pieuses ont restauré le marbre qui recouvre les restes de Vincent de Meur dans l'église de Vieux-Château-en-Brie, son souvenir y est presque absolument perdu, et ces mots attristants nous ont été écrits du lieu même où il tomba épuisé : « *Il n'existe pas de* » *trace ni de souvenir que Vincent de Meur ait évangélisé en nos* » *contrées....* »

Nous n'avons rien à ajouter après ces tristes aveux.

Puissent du moins ces pages, quoique bien incomplètes, puisse le zèle pieux qui a fait sortir de sa poussière la tombe du saint Prêtre, du grand Missionnaire breton, faire revivre sa mémoire près des descendants de ces populations qui bénirent jadis, comme rénovateur de leur vieille foi et de leurs mœurs chrétiennes, Vincent de Meur ! (1)

» lui dîmes de quelle vénération les pèlerins entourent la mémoire du serviteur » de Dieu, Julien Maunoir, en exprimant en Notre nom et au nom de Nos diocésains, le désir de voir l'Eglise consacrer, par un jugement solennel, la » sainteté de l'apôtre de la Cornouaille. » (Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier sur son premier pèlerinage au Tombeau des Saints Apôtres, 17 mars 1884.)

(1) Nous sommes heureux de pouvoir rendre un public hommage au zèle d'un savant ecclésiastique bourguignon, M. l'abbé Denizot, curé de Morey, (Côte-d'Or), pour raviver le souvenir de Vincent de Meur dans son pays ; nous ne doutons pas que ses pieuses recherches ne retrouvent bientôt ses traces à travers les paroisses de la Champagne et de la Bourgogne et qu'il ne ramène de nombreux fidèles à ce tombeau où s'opérèrent autrefois des miracles.

APPENDICE.

Alliances de la Maison de Meur, en Bretagne.

Nous croyons être agréable à un certain nombre de familles bretonnes en leur apprenant les liens de parenté qui les ont unies à celle de Vincent de Meur.

La maison de Meur forma *cinq* branches principales :

1° Branche aînée, dite de *Kerarc'han-Lesmoal,* fondue, au XVIIe siècle, dans Le Rouge de la Haye et de Guerdavid, puis de Kersauson-Vieuxchastel.

2° Branche de *Kerigonan,* devenue branche aînée à l'extinction de la précédente et divisée en trois rameaux éteints de nos jours (1). Le premier, dans Trolong du Rumain ; le deuxième, dans du Marc'hallac'h, de Kersauson-Pennendreff et du Bois de la Villerabel ; le troisième, dans Bouloing, de Carcaradec, de Kermel et de Legge.

3° Branche de *Goazquéhou et Lescarzou,* fondue, vers 1620, dans Kerivoal-Roudouanton et Le Picart de Kergaznou.

(1) Ce n'est qu'en 1881 que le nom des de Meur a cessé d'être porté, par la mort de Mme la Comtesse de Meur de Kerigonan, née Salaün de Kertanguy, qui s'est éteinte, en son hôtel à Lannion, âgée de 83 ans, après avoir noblement pratiqué les traditions de foi, de charité et d'honneur de cette ancienne maison. En annonçant la mort de cette sainte et aimable femme, le *Journal de Lannion* faisait l'éloge de sa charité en ces termes : « Puisant dans la religion la règle » de ses devoirs, Madame de Kerigonan était toujours disposée à venir au » secours de toutes les misères ; aussi les pauvres de Lannion perdent-ils en » elle une de leurs plus dévouées bienfaitrices. Bien que donnant beaucoup par » elle-même, elle s'empressait encore de s'associer à toutes les bonnes œuvres, » et personne n'oubliera la générosité avec laquelle elle le faisait. » — *Journal de Lannion,* janvier 1881.

4° Branche de *Kerguz-Kerhuon,* éteinte avec Vincent de Meur, 1668.

5° Branche de *Keréan,* fondue, à la fin du XVIII[e] siècle, dans Coroller de Kervescontou, puis de Trogoff.

Les alliances des diverses branches ci-dessus, relevées sur les documents originaux depuis le commencement du XV[e] siècle, sont les suivantes : de Kerbiriou, 1400. — de Coatquéveran-Plourac'h, 1430. — de Guergay *alias* Kerguay, 1455. — de Kercabin, 1479. — Le Nas de Kernasquiriec, 1507. — de Kermellec, 1513. — Hémery de Kergadiou, 1520. — Le Gualès de Kereuzen-Keryvon, 1535. — La Ville-Neuve du Caloüer, 1569. — Teurnier, *alias* Turnier de Listrihon-Plougraz, 1580. — de Tudert, 1584. — Guillemot, 1584. — Hervé, 1589. — L'Ollivier de Lochrist, 1592. — de Quélen du Plessix-Guérian, 1600. — Guillaume de Pennalan, 1615. — Gicquel, 1618. — Derrien, 1618. — Cam de Kernasquiriec, 1618. — de Kerivoal-Roudouanton, 1620. — Le Rouge de la Haye et Guerdavid, 1625. — de Kerderrien de Kerroudault, 1635. — de Kerprigent, 1640. — de Kerverder de Kerjan, 1642. — Ollivier de la Villeneuve, 1645. — Guillaume de Kerdurant, 1645. — Le Bigot de Coathenry, 1645. — Connan du Clos 1645. — de Lestic de Kerraoul, 1650. — Regnault de Cossal, 1655. — Levrault de Coadou, 1659. — Guégan de Kermenguy, 1659. — du Roc'hcaëzre, 1665. — Le Divezat de Kerguenéon, 1669. — de la Boëxière du Marquès, 1674. — du Gratz, 1675. — de Carrion de Rozangavet, 1678. — du Parc-Locmaria de Penanguer, 1689. — Huon de Kérézelec, 1724. — du Parc-Locmaria de Kerrest, 1746. — de Keranguen, 1750. — Rogon de Carcaradec, 1761. — Rogon de la Villeguessio, 1788. — Le Coroller de Kervescontou, 1795. — de Bellingant de Crénan, 1796. — du Marc'hallac'h, 1809. — Le Borgne de Keruzoret, 1809. — de Bouloing, 18... — Collinet de Goazalain, 18... — Corric, 18... — de Trolong du Rumain, 18... — Hamel, 18... — Salaün de Kertanguy, 1820-1881 (1).

(1) Nous avons relevé ces alliances sur les actes mêmes des archives de la maison de Meur, qui nous sont venues par héritage : actes de mariages, partages, inventaires, tutelles, preuves de noblesse, preuves de cour, etc.

Nous ferons remarquer que la date mise après chaque alliance n'indique pas *toujours* celle du *mariage,* mais celle d'un acte constatant cette alliance.

DIOCÈSE DE QUIMPER

Liste des Patrons, déposée par M. de la Borderie [1]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Canton de Briec.

Briec.	S. Pierre.
Landudal.	S. Tudual et N.-D. de Populo.
Landrévarzec.	S. Guénolé.
Langolen.	S. Guillaume et S. Magloire.

Canton de Concarneau.

Beuzec-Conq.	S. Budoc.
Concarneau.	S. Guénolé.
Lanriec.	N.-D. de Lorette.
Trégunc.	S. Marc.

Canton d'Elliant.

Elliant.	S. Gilles.
Rosporden.	Notre-Dame.
Saint-Yvi.	S. Yvi.
Tourc'h.	S. Corneille.

Canton de Fouesnant.

Bénodet.	La Sainte-Vierge.
Clohars-Fouesnant.	S. Hilaire.

(1) Cette liste avait été transmise, il y a plusieurs années, à M. de la Borderie, par un prêtre du diocèse de Quimper.

Fouesnant.	S. Pierre.
Gouesnac'h.	S. Pierre.
Pleuven.	S. Jacques-le-Majeur.
Saint-Evarzec.	S. Primel.

Canton de Ploaré.

Guengat.	S. Fiacre.
Le Juch.	N.-D. de Toute Grâce.
Plogonnec.	S. Thurien.
Pouldergat.	S. Ergat.
Poullan.	S. Cadouan.
Tréboul.	S. Jean-Baptiste.

Canton de Plogastel-Saint-Germain.

Guiler.	S. Justin.
Lababan.	S. Paban.
Landudec.	S. Tudec.
Peumeurit.	S. Annovarn.
Plogastel-St-Germain.	S. Justin et S. Germain.
Plonéis.	S. Gilles.
Plonéour.	S. Enéour.
Plovan.	S. Gorgone.
Plozévet.	S. Démètre.
Pouldreuzic.	S. Pharon.
Tréogat.	S. Boscat.

Canton de Pont-Croix.

Audierne.	S. Rémond.
Beuzec-Cap-Sizun.	S. Budoc.
Cléden-Cap-Sizun.	S. Clet.
Esquibien.	S. Onneau.
Goulien.	S. Goulven.
Isles de Seins.	S. Guénolé.
Mahalon.	S. Magloire.
Meilars.	S. Mélar ou Mélor.
Plogoff.	S. Collodan.
Plouhinec.	S. Vinoc.
Pont-Croix.	N.-D. de Roscudon.
Primelin.	S. Primel.

Canton de Pont-l'Abbé.

Combrit.	S. Tudual.
Ile-Tudy.	S. Tudy.
Loctudy.	S. Tudy.
Penmarc'h.	S. Nonna.
Plobannalec.	S. Alour.
Plomeur.	Ste Thumète.
Pont-l'Abbé.	N.-D. du Mont Carmel
Saint-Jean-Trolimon.	S. Jean-Baptiste.
Treffiagat.	S. Riagat.
Tréguennec.	S. Alor.
Tréméoc.	S. Alour.

Canton de Quimper.

Ergué-Armel.	S. Alour.
Ergué-Gabéric.	S. Guinal.
Kerfeunteun.	La Ste Trinité.
Penhars.	Ste Claire.
Plomelin.	S. Mellon.
Pluguffan.	S. Euffan.
Quimper.	S. Corentin.
Saint-Mathieu.	S. Mathieu.

ARRONDISSEMENT DE BREST

Canton de Brest.

Brest.	S. Louis.

Canton de Recouvrance.

Recouvrance.	S. Sauveur.
Saint-Pierre-Quilbignon.	S. Pierre.

Canton de Lambézellec.

Bohars.	S. Pierre-ès-Liens.
Gouesnou.	S. Gouesnou.

Guilers.	S. Valentin.
Lambézellec.	S. Florent.
Saint-Marc.	S. Marc.

Canton de Daoulas.

Daoulas.	La Sainte-Vierge.
Hanvec.	S. Pierre.
Irvillac.	S. Pierre.
Hopital-Camfrout.	N.-D. de Bonne-Nouvelle.
Logonna.	S. Nonna.
Loperhet.	Ste Brigitte.
Plougastel-Daoulas.	S. Pierre.
Rumengol.	Notre-Dame.
Saint-Eloi.	La Sainte-Vierge.
Saint-Urbain.	S. Urbain.

Canton de Landerneau.

Dirinon.	Ste Nonne.
Guipavas.	S. Pierre et S. Paul.
La Forêt.	S. Ténénan.
Landerneau.	S. Houardon.
Pencran.	Notre-Dame.
Plouédern.	S. Edern.
Saint-Divy.	S. Divy.
Saint-Thonan.	S. Nicolas.
Trémaouézan.	Notre-Dame.

Canton de Lannilis.

Guisseny.	S. Sezny.
Landéda.	S. Congar.
Lannilis.	S. Pierre.
Plouguerneau.	S. Pierre et S. Paul.
Saint-Frégan.	S. Guénolé.

Canton de Lesneven.

Goulven.	S. Goulven.
Kerlouan.	S. Brévalaire.
Kernouès.	....
Le Folgoat.	Notre-Dame.
Lesneven.	S. Michel.

Ploudaniel.	S. Guinien.
Plouider.	S. Didier.
Plounéour-Trez.	S. Pierre.
Saint-Méen.	S. Méen.
Trégarantec.	....
Ouessant.	....

Canton de Plabennec.

Coat-Méal.	La Sainte-Vierge.
Guipronvel.	La Sainte-Vierge.
Kernilis.	Ste Anne.
Kersaint-Plabennec.	S. Etienne.
Lanarvily.	S. Gouesnou.
Le Bourg-Blanc.	La Sainte-Vierge.
Le Drennec.	S. Drien.
Locbrévalaire.	S. Brévalaire.
Milizac.	S. Pierre et S. Paul.
Plabennec.	S. Ténénan.
Plouvien.	S. Pierre et S. Paul.
Tréouergat.	S. Guescat.

Canton de Ploudalmézeau.

Brélès.	La Sainte-Vierge.
Lampol-Plouarzel.	S. Paul.
Lampol-Ploudalmézeau.	S. Paul.
Landunvez.	S. Gonvel.
Lanildut.	S. Ildut.
Ploudalmézeau.	S. Pierre.
Plouguin.	S. Pierre.
Plourin.	S. Budoc.
Porspoder.	S. Budoc.
Saint-Pabu.	S. Tudual.
Tréglonou.	S. Paul Aurélien.

Canton de Ploudiry.

La Martyre.	S. Salomon.
Lanneufret.	S. Guevroc.
La Roche.	S. Yves.
Loc-Eguiner.	S. Eguiner.

Ploudiry.	S. Pierre.
Treflevenez.	S. Pierre.
Tréhou.	S. Philère.

Canton de Saint-Renan.

Lampert.	....
Lanrivoaré.	S. Rivoaré.
Le Conquet.	Le Christ.
Ile Molène.	S. Renan et Notre-Dame.
Loc-Maria-Plouzané.	La Sainte-Vierge.
Plouarzel.	S. Armel.
Plougonvelen.	S. Guénel.
Ploumoguer.	S. Pierre.
Plouzané.	S. Sané.
Saint-Renan.	S. Ronan.
Trébabu.	S. Tudual.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

Canton de Landivisiau.

Bodilis.	Notre-Dame.
Guimiliau.	S. Miliau.
Lampol.	S. Paul.
Landivisiau.	S. Thuriau.
Plougourvest.	S. Pierre.
Plounéventer.	S. Néventer.
Saint-Derien.	S. Derien.
Saint-Servais.	S. Servais.

Canton de Lanmeur.

Garlan.	Notre-Dame.
Guimaëc.	S. Pierre.
Lanmeur.	S. Méloir.
Locquirec.	S. Jacques.
Plouégat-Guerrand.	S. Agapit.

Plouézoc'h.	S. Etienne.
Plougasnou.	S. Pierre.
Saint-Jean-du-Doigt.	S. Jean-Baptiste.

Canton de Morlaix.

Morlaix. { Saint-Mathieu.	S. Mathieu.
Morlaix. { Saint-Martin.	S. Martin.
Ploujean.	Notre-Dame.
Plourin.	Notre-Dame.
Sainte-Seve.	....

Canton de Plouescat.

Lanhouarneau.	S. Hervé.
Plonévez-Lochrist.	S. Pierre.
Plouescat.	S. Pierre.
Plougar.	S. Pierre et S. Paul.
Treflez.	Ste Piltrude.

Canton de Plouigneau.

Botsorhel.	S. George.
Guerlesquin.	S. Ténénan.
Lannéanou.	S. Jean.
Le Ponthou.	....
Plouégat-Moysan.	S. Pierre.
Plouigneau.	S. Ignace.
Plougonven.	S. Yves.
Saint-Eutrope.	

Canton de Plouzévédé.

Cléder.	S. Pierre.
Plouvorn.	S. Pierre.
Plouzévédé.	S. Pierre.
Saint-Vougay.	S. Vougay.
Treflaouénan.	S. Léonor.
Trézilidé.	S. Péran.

Canton de Saint-Pol-de-Léon.

L'île de Batz.	S. Paul Aurélien.
Mespaul.	....
Plouénan.	S. Pierre.

Plougoulm.	S. Colomb.
Roscoff.	Notre-Dame.
Saint-Pol.	S. Paul Aurélien
Santec.	S. Ouénan.
Sibiril.	S. Pierre.

Canton de Saint-Thégonec.

Le Cloître.	Notre-Dame.
Loc-Eguiner.	S. Eguiner.
Pleyber-Christ.	S. Pierre.
Plounéour-Menez.	S. Yves.
Saint-Thégonec.	S. Thégonec.

Canton de Sizun.

Commanna.	S. Derien.
Loc-Mélar.	S. Mélaire.
Saint-Cadou.	S. Cadou.
Saint-Sauveur.	S. Sauveur.
Sizun.	S. Sulio.

Canton de Taulé.

Carantec.	S. Carantec.
Guiclan.	S. Pierre.
Henvic.	S. Maudé.
Locquénolé.	S. Guénolé.
Taulé.	S. Pierre.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

Canton de Carhaix.

Carhaix.	S. Trémeur.
Cléden-Poher.	Notre-Dame.
Kergloff.	S. Trémeur.
Motreff.	S. Pierre.

Plouguer.	S. Pierre.
Plounévézel.	S. Pierre.
Poullaouen.	S. Pierre.
Saint-Hernin.	S. Hernin.
Spézet.	S. Pierre.

Canton de Châteaulin.

Cast.	S. Jérôme.
Châteaulin.	S. Idunet.
Dineault.	Ste Magdeleine.
Locronan.	S. Ronan.
Ploéven.	S. Méen.
Plomodiern.	S. Mahouarn.
Plonévez-Porzay.	S. Miliau.
Port-Launay.	S. Nicolas.
Quéménéven.	S. Ouan.
Saint-Coulitz.	S. Coulitz.
Saint-Nic.	S. Nicaise.
Saint-Ségal.	S. Séverin.

Canton de Châteauneuf.

Châteauneuf.	S. Julien.
Collorec.	Notre-Dame.
Coray.	S. Pierre et S. Paul.
Landeleau.	S. Téleau.
Laz.	S. Germain.
Leuhan.	S. Téleau.
Plonévez-du-Faou.	S. Pierre.
Saint-Goazec.	S. Pierre.
Saint-Thois.	S. Exupère.
Tregourez.	S. Idunet.

Canton de Crozon.

Argol.	S. Pierre.
Camaret.	S. Rémy.
Crozon.	S. Pierre.
Landévenec.	Notre-Dame.
Roscanvel.	S. Eloi.
Telgruc.	S. Magloire.
Trégarvan.	S. Budoc.

Canton du Huelgoat.

Berrien.	S. Pierre.
Bollazec.	S. Guinal.
Le Huelgoat.	S. Yves.
La Feuillée.	S. Jean-Baptiste.
Botmeur.	S. Eutrope et S. Isidore.
Loc-Maria.	N.-D. de Bonne-Nouvelle.
Plouyé.	S. Pierre.
Scrignac.	S. Pierre.

Canton du Faou.

Le Faou.	S. Sauveur.
Logonna-Quimerch.	S. Nonna.
Lopérec.	S. Pierre.
Quimerch.	S. Pierre.
Rosnohen.	S. Audoën.

Canton de Pleyben.

Brasparz.	S. Eugène.
Brenilis.	Notre-Dame.
Edern.	S. Edern.
Gouézec.	S. Pierre.
Lanédern.	S. Edern.
Le Cloître.	S. Blaise.
Lennon.	La Sainte-Trinité.
Loqueffret.	Ste Geneviève.
Lothey.	S. They.
Pleyben.	S. Germain.
Saint-Rivoal.	....

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ

Canton d'Arzano.

Arzano.	S. Pierre-ès-Liens.
Guilligomarch.	S. Meven.
Redené.	N.-D. de Lorette.

Canton de Bannalec.

Bannalec.	Notre-Dame.
Kernevel.	S. Colomban.
Melgven.	S. Pierre.
Trévoux.	S. Pierre.

Canton de Quimperlé.

Baye.	S. Pierre.
Clohars-Carnoët.	Notre-Dame.
Mellac.	S. Pierre.
Quimperlé.	Sainte-Croix.
Tréméven.	S. Méen.

Canton de Riec.

Moëlan.	S. Melaine.
Nevez.	Ste Thumète.
Nizon.	S. Thuma.
Pont-Aven.	S. Joseph.
Riec.	S. Pierre.

Canton de Scaër.

Querrien.	S. Chéron.
Saint-Thurien.	S. Thurien.
Scaër.	Ste Candide.

DIOCÈSE DE NANTES

Liste des Patrons, déposée par M. Robert OHEIX (1)

NANTES. — Cathédrale. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Saint-Nicolas (de Nantes). — S. Nicolas, évêque de Myre, 6 décembre.

Sainte-Croix (de Nantes). — Invention de la Ste Croix, 3 mai.

Saint-Clément (de Nantes). — S. Clément, pape et martyr, 23 novembre.

Saint-Similien (de Nantes). — S. Similien, évêque de Nantes, *Similianus*, 16 juin.

Saint-Jacques (de Nantes). — S. Jacques le Majeur, 25 juillet.

Notre-Dame-de-Bon-Port (de Nantes). — Immaculée-Conception de la T.-Ste Vierge, 8 décembre.

Saint-Donatien (de Nantes). — SS. Donatien et Rogatien, Martyrs Nantais, *Donatianus et Rogatianus*, 24 mai ; dimanche dans l'octave de l'Ascension.

La Madeleine (de Nantes). — Ste Marie-Madeleine, 22 juillet.

Sainte-Anne (de Nantes). — Ste Anne, 26 juillet.

Chantenay-(lès-Nantes). — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Saint-Paul (de Nantes ou de Rezé). — Conversion de S. Paul, 25 janvier.

Saint-Félix (de Nantes). — S. Félix, évêque de Nantes, *Felix*, 7 juillet.

Saint-Clair (de Nantes). — S. Clair, évêque de Nantes, *Clarus*, 10 octobre.

(1) D'après l'*Ordo* diocésain et avec les indications qui s'y trouvent.

Indre. — S. Hermeland, abbé d'Indre, *Hermelandus, abbas Antrensis, VIII sæc.*, 27 novembre.
Indret. — S. Hermeland. — Voy. *Indre.*
Notre-Dame-de-Toutes-Aides. — L'Annonciation, 25 mars.
Saint-Herblain. — S. Hermeland. — Voy. *Indre.*
Saint-Joseph. — S. Joseph, 19 mars.
Saint-Sébastien. — S. Sébastien, martyr, 20 janvier.
AIGREFEUILLE. — L'Assomption, 15 août.
Geneston. — Ste Marie-Madeleine, 22 juillet.
La Planche. — S. Jacques le Majeur, 25 juillet.
Le Bignon. — S. Martin, abbé de Vertou, *Martinus, abbas Vertavensis, 527-601*, 24 et 25 octobre.
Maisdon. — L'Assomption, 15 août.
Montbert. — L'Assomption, 15 août.
Remouillé. — S. Pierre-ès-liens, 1er août.
Vieillevigne. — L'Assomption, 15 août.
BOUAYE. — S. Hermeland. — Voy. *Indre.*
Bouguenais. — S. Pierre, 29 juin.
Brains. — L'Assomption, 15 août.
Le Pont-Saint-Martin. — S. Martin, abbé, Voy. *Le Bignon.*
Rezé. — S. Pierre, 29 juin.
Saint-Aignan. — S. Aignan, *Anianus, episcopus Aurelianensis, m. 453*, 17 novembre.
Saint-Léger. — S. Léger, évêque d'Autun et martyr, *Leodegarius, Augustodunensis episcopus et Martyr, 616-678*, 2 octobre.
CARQUEFOU. — S. Pierre, 29 juin.
Doulon. — S. Médard, *Medardus, Noviomensis episcopus, 457-545*, 8 juin.
Mauves. — S. Denys, *Dionysius, Parisiensis episcopus et Martyr, II sæc.*, 8 octobre.
Sainte-Luce. — Ste Lucie, *Lucia, Virgo et Mart. Syracusis, 304*, 13 décembre.
Thouaré. — S. Vincent, martyr, *Vincentius, M. Valentiæ in Hisp. an. 304*, 22 janvier.
CLISSON, Notre-Dame. — L'Assomption, 15 août.
CLISSON, La Trinité. — La SS. Trinité.
Boussay. — Ste Radégonde, *Radegundis, Franc. R. et vid. 519-587*, 13 août.
Gétigné. — Ste Radégonde, 13 août, voy. *Boussay.*

Gorges. — S. Martin abbé, voy. *Le Bignon*.

Monnières. — Ste Radégonde, voy. *Boussay*.

Saint-Hilaire-du-Bois. — S. Hilaire, *Hilarius, ep. Pictaviensis et Doct. m. 368,* 14 janvier.

Saint-Lumine-de-Clisson. — S. Léobin, *Leobinus, Carnutensis episcopus, m. 556,* 15 septembre.

La Chapelle-sur-Erdre. — Ste Catherine, 25 novembre.

Orvault. — S. Léger, voy. *Saint-Léger*.

Grand-Champ. — L'Assomption, 15 août.

Sautron. — SS. Jacques et Philippe, apôtres, 1er mai.

Sucé. — S. Etienne, premier martyr, 26 décembre.

Treillières. — S. Symphorien, *Symphorianus, Mart. Augustoduni. an. 179*, 22 août.

Legé. — L'Assomption, 15 août.

La Benate. — S. Jean, évangéliste, 27 décembre.

Saint-Étienne-de-Corcoué. — Invention des reliques de S. Étienne, 3 août.

Saint-Jean-de-Corcoué. — S. Jean-Baptiste, 29 août.

Touvois. — S. Jacques le Majeur, 25 juillet.

Le Loroux-Bottereau. — S. Jean-Baptiste, 24 juin.

Barbechat. — Ste Marie-Madeleine, 22 juillet.

La Boissière. — S. Pierre, 29 juin.

La Chapelle-Basse-Mer. — L'Assomption, 15 août.

La Remaudière. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Le Landreau. — L'Immaculée-Conception, 8 décembre.

Saint-Julien-de-Concelles. — S. Julien, évêque, *Julianus, primus Cenoman. episcopus, II. sæc.*, 27 janvier.

Machecoul. — La SS. Trinité et S. Honoré.

La Marne. — L'Assomption, 15 août.

Paulx. — S. Pierre, 29 juin.

Saint-Étienne-de-Mer-Morte. — Invention des reliques de S. Étienne, 3 août.

Saint-Mars-de-Coutais. — S. Médard, voy. *Doulon*.

Saint-Même. — S. Maxime, *Maximus, Cainonensis abbas, V sæc.,* 20 août.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — S. Philbert, *Filibertus, Heriensis abbas, m. 684,* 20 août.

La Chevrollière. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

La Limouzinière. — L'Assomption, 15 août.

Saint-Colombin. — S. Colomban, *Columbanus, Luxoviensis abbas, m. 615,* 21 novembre.

Saint-Lumine-de-Coutais. — S. Léobin, voy. *S. Lumine-de-Clisson.*

Vallet. — L'Assomption, 15 août.

La Chapelle-Heulin. — S. Eutrope, *Eutropius, Santonensis episcopus et Mart., m. 98,* 30 avril.

La Regrippière. — S. François-de-Sales, 29 janvier.

Le Pallet. — S. Vincent, martyr, 22 janvier.

Mouzillon. — S. Martin, abbé, voy. *Le Bignon.*

Vertou. — S. Blaise, *Blasius, Sebasten. episcop. et Mart., an. 316,* 3 février.

Basse-Goulaine. — S. Brice, *Brictius, Turonensis episc. m. 444,* 13 novembre.

Châteauthébaud. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Haute-Goulaine. — Ste Radégonde, voy. *Boussay.*

La Haye-Fouassière. — L'Assomption, 15 août.

Les Sorinières. — L'Assomption, 15 août.

Saint-Fiacre. — S. Hilaire, voy. *S. Hilaire-du-Bois.*

Ancenis. — S. Pierre, 29 juin.

Anetz. — S. Clément, pape et mart., 23 novembre.

Mésanger. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Oudon. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Pouillé. — S. Aubin, *Albinus, Andegavensis episcopus, m. 549,* 1er mars.

La Roche-Blanche. — L'Assomption, 15 août.

Saint-Géréon. — S. Géréon, *Gereo et Socii, Coloniæ Agrippinæ Mart., an. 286,* 11 octobre.

Saint-Herblon. — S. Hermeland, voy. *Indre.*

Ligné. — S. Pierre, 29 juin.

Couffé. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Le Cellier. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Mouzeil. — S. Pierre, 29 juin.

Riaillé. — L'Assomption, 15 août.

Joué-sur-Erdre. — S. Léger, voy. *S. Léger.*

Pannecé. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Teillé. — S. Pierre, 29 juin.

Trans. — S. Pierre-ès-liens, 1er août.

LE PELLERIN. — L'Assomption, 15 août.
Cheix. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.
Notre-Dame-de-la-Montagne. — Notre-Dame (?)
Rouans. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.
Saint-Jean-de-Boiseau. — S. Jean-Baptiste, 24 juin.
Sainte-Pazanne. — Ste Pazanne, *Pecinna, Virg. et Mart. apud Pagum Pictav. VIII sæc.,* 26 juin.
Vue. — Ste Anne, 26 juillet.
PORNIC. — S. Gilles, *Ægidius, in Occitania abb. m. circa 550,* 1er septembre.
Arthon. – S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.
La Plaine. — S. Louis, roi de France, 25 août.
La Sicaudais. — Ste Victoire, *Victoria, Virg. et Mart. Romæ, an. 253,* 23 décembre.
Le Clion. — Chaire de S. Pierre à Rome, 20 janvier.
Saint-Michel-Chef-Chef. — S. Michel, 29 septembre.
Sainte-Marie. — L'Assomption, 15 août.
SAINT-PÈRE-EN-RETZ — Chaire de S. Pierre, 22 février.
Chauvé. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.
Frossay. — S. Pierre-ès-liens, 1er août.
Saint-Viaud. — S. Vital, *Vitalis in colle Scobrith Ratiatensis Pagi Conf. VII vel VIII sæc.,* 16 octobre.

SAINT-NAZAIRE. — S. Nazaire, martyr, *Nazarius, Mart. Mediolani, II sæc.,* 28 juillet.
Saint-Gohard (de Saint-Nazaire). — S. Gohard, *Gohardus, ep. Nannetensis et Mart. an. 843,* 25 juin.
Donges. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.
L'Immaculée-Conception. — L'Immaculée-Conception de Notre-Dame, 8 décembre.
Saint-Marc. — S. Marc, évangéliste, 25 avril.
Méans. — S. Joseph, 19 mars.
Montoir. — Invention des reliques de S. Étienne, 3 août.
Saint-Malo-de-Guersac. — S. Malo, *Maclovius, primus Alethensis episcopus, VI sæc.,* 15 novembre.
Saint-Sébastien. — S. Sébastien, m. 20 janvier.
BLAIN. — S. Laurent, m. 10 août.
Bouvron. — La Transfiguration, 6 août.
Fay. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Le Gâvre. — L'Assomption, 15 août.

N.-D.-des-Landes. — Nativité de Notre-Dame, 8 septembre.

Saint-Omer. — S. Omer *Audomarus, ejusd. nom. civit. episcopus, m. 668,* 9 septembre.

Saint-Emilien. — S. Emilien, *Æmilianus, episc. Nannetensis, m. 725,* 3 septembre.

GUÉMENÉ-PENFAO. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Beslé. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Conquereuil. — SS. Donatien et Rogatien, 24 mai.

Guénouvry. — S. Clair, év. de Nantes, 10 octobre.

Marsac. — S. Martin, év. de Tours, 11 novembre.

Massérac. — S. Benoît, *Benedictus, Maceracensis abb. VIII sæc.,* 20 octobre.

Pierric. — S. Gwenolé, *Guingaloeus, primus Tevenecensis abb. m. 532,* 3 mars.

GUÉRANDE. — S. Aubin, voy. *Pouillé.*

Escoublac. — Chaire de S. Pierre, 22 février.

La Madeleine. — Ste Marie-Madeleine, 22 juillet.

Mesquer. — L'Assomption, 15 août.

Piriac. — S. Pierre-ès-liens, 1er août.

Saillé. — Notre-Dame (date inconnue) et S. Clair, év. de Nantes, 10 octobre.

Saint-André-des-Eaux. — S. André, apôtre, 30 novembre.

Saint-Molf. — S. Molf, *Mendulphus, Malmesburiensis abb. VII sæc.,* 31 mai.

Trescallan. — Nativité de Notre-Dame, 8 septembre.

Herbignac. — S. Cyr et Ste Julitte, voy. *Saint-Cyr.*

Assérac. — S. Hilaire, voy. *Saint-Hilaire-du-Bois.*

La Chapelle-des-Marais. — L'Assomption, 15 août.

Pompas. — L'Assomption, 15 août.

Saint-Lyphard. — S. Lyphard, *Lyphardus, in Pago Aurelianensi abb., m. 550.* 3 juin.

LE CROISIC. — N.-D.-de-Pitié, vendredi de la Passion et 3e dimanche de septembre.

Batz. — S. Gwénolé, voy. *Pierric.*

Le Pouliguen. — S. Nicolas, évêque de Myre, 6 décembre.

PONTCHATEAU. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Saint-Guillaume. — S. Guillaume, *Gulielmus, Briocensis episcopus, m. 1234,* 29 juillet.

Saint-Roch. — S. Roch, 16 août.

Besné. — S. Friard, *Friardus, in insula Vindunita conf. m. 577,* 2 août.

Crossac. — S. Jean-Baptiste, 24 août.

Saint-Joachim. — S. Joachim (le dimanche dans l'octave de l'Assomption), et Ste Anne, 26 juillet.

Sainte-Reine. — Ste Reine, *Regina, Virg. et Mart. Alesiæ, an. 253,* 7 septembre.

Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — Invention des reliques de S. Etienne, 3 août.

Cordemais. — S. Jean-Baptiste, 24 juin.

Couëron. — S. Symphorien, voy. *Treillières.*

La Pâquelais. — La Très Sainte Trinité.

Le Temple. — S. Léonard, *Leonardus, in Pago Lemovic. conf. m. 559,* 6 novembre.

Vigneux. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

SAINT-GILDAS-DES-BOIS. — S. Gildas, *Gildasius, prim. Rhuvigiensis abb. VI sæc.,* 11 mai.

Drefféac. — S. Malo, voy. *St-Malo-de-Guersac.*

Guenrouët. — S. Hermeland, voy. *Indre.*

Missillac. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Notre-Dame-de-Grâce. — Présentation de Notre-Dame, 21 novembre.

Sévérac. — S. Jean-Baptiste, 24 juin.

SAINT-NICOLAS-DE-REDON. — S. Nicolas, évêque de Myre, 6 décembre.

Fégréac. — S. Méréal, *Merealis, princ. Britann. et mart. VI sæc.,* 4 mai.

Avessac. — SS. Pierre et Paul, 29 juin.

Le Coudray. — S. Barnabé, apôtre, 11 juin.

Plessé. — S. Pierre, 29 juin.

Saint-Joseph-du-Dresny. — S. Joseph, 19 mars.

SAVENAY. — S. Martin, évêque de Tours, 11 novembre.

Bouée. — L'Immaculée-Conception, 8 décembre.

Campbon. — S. Martin, abbé (voy. *Le Bignon*), et S. Victor (voy. *Saint-Victor.*)

La Chapelle-Launay. — Nativité de N.-D., 8 septembre.

Lavau. — S. Martin, abbé, voy. *Le Bignon.*

Prinquiau. — SS. Cosme et Damien, mm., 27 septembre.

Quilly. — S. Solenne, *Solemnius, Carnut. episc. m. 509*, 25 septembre.

Sainte-Anne-de-Campbon. — Ste Anne, 26 juillet.

S. Pasquier, évêque de Nantes ; S. Secondel, confesseur ; Ste Avénie, vierge, et la B. Françoise d'Amboise, sont les seuls saints du diocèse de Nantes, parmi ceux auxquels ce diocèse rend un culte public, qui n'aient aucune église sous leur patronage.

LA BULLE D'ÉRECTION

D'UNE

CONFRÉRIE DE SAINT YVES

A Rome, en 1513,

Par le R. P. PERQUIS,

Professeur au Grand Séminaire de Saint-Brieuc.

MESSIEURS,

En appelant votre bienveillante attention sur le document que je me propose d'analyser, je ne prétends pas en faire l'objet d'une découverte historique. Publié par Dom Lobineau, cité par M. Ropartz dans la *Vie de saint Yves,* mentionné dans le *Propre de Saint-Brieuc* à l'office de la Translation des reliques du même saint, il est connu de la plupart d'entre vous. Mais en dehors de votre cercle, si étendu qu'il soit, combien l'ignorent ! Et je le conçois. *Les Preuves* de Dom Lobineau sont un trésor, mais plus le trésor est riche, plus la collection variée, plus aussi les pièces qui les composent sont exposées à tomber dans l'oubli, à passer du moins inaperçues, perdues qu'elles sont dans la foule qui les entoure.

Et pourtant, Messieurs, au moment où, grâce à la haute influence, au zèle tout à la fois si pastoral et si patriotique de Mgr de Saint-Brieuc, le culte de saint Yves grandit de toutes parts ; au moment où, des points les plus reculés de la Bretagne, le regard se porte avec amour sur la vieille cathédrale de Tréguier, qui bientôt renfermera un monument digne de notre saint national, il est bon de donner à tous les faits concernant le culte de saint Yves la diffusion la plus grande. C'est la première raison de ce très court travail.

J'ajouterai une nouvelle considération. La bulle de Léon X

autorise la publication des Statuts de la confrérie érigée en l'honneur de saint Yves. Ces Statuts doivent exister encore. Mais ignorés jusqu'ici du grand nombre, ils appellent, eux aussi, une publication qui sera la bienvenue de tous les cœurs Bretons. Ils formeront le complément de la Bulle apostolique, complément plus précieux que la préface elle-même, puisque la Bulle est connue tandis que les Statuts paraissent tomber dans l'oubli.

L'érection de la confrérie de Saint-Yves fut demandée à l'Eglise Romaine par la reine Anne de Bretagne et le cardinal Robert Guibé, successivement évêque de Tréguier, de Rennes et de Nantes, puis archevêque d'Alby.

Tout Breton sait combien la bonne Duchesse eut à cœur non-seulement la conservation intégrale des privilèges et des franchises de son pays, mais encore l'augmentation constante des intérêts religieux de son Duché. A Rome, les Bretons possédaient déjà leur église ; l'érection d'une confrérie qui serait principalement nationale, dans cette paroisse bretonne, desservie par des prêtres du pays, était un lien nouveau et puissant qui unirait les cœurs éloignés du sol natal, développerait en eux l'amour inné du Breton pour sa patrie. Pensée bien digne de notre bonne Duchesse !

Le cardinal Robert Guibé avait puisé à bonne source la dévotion envers saint Yves. Son séjour à Tréguier, dont il fut nommé évêque dès sa jeunesse, fut le plus long de ses épiscopats. Entrant avec joie dans la pensée de sa souveraine, il usa près du Saint-Siège de la haute influence qu'il possédait à Rome, pour l'érection de la confrérie bretonne.

C'est à ces deux influences diverses, mais puissantes l'une et l'autre, que j'attribue les nombreux privilèges octroyés par la Cour romaine à la confrérie de Saint-Yves. Privilèges nombreux, mais surtout privilèges vraiment extraordinaires.

Les confrères peuvent se choisir à eux-mêmes leur propre confesseur. Prêtre du clergé séculier ou membre d'un ordre religieux, le confesseur, par le seul fait du choix du confrère, reçoit des pouvoirs spéciaux délégués par le Pape ; et au moins une fois dans la vie, il pourra donner au pénitent l'absolution des péchés réservés au Souverain-Pontife, quelques cas seuls exceptés. Il pourra commuer les vœux des membres de la confrérie, et à l'article de la mort, leur accorder, en vertu de l'auto-

rité apostolique dont l'a revêtu le choix fait par eux, la plus entière rémission de leurs fautes, comme s'ils recouraient à la puissance personnelle du Souverain-Pontife.

Un autre privilège, que volontiers j'appellerais exhorbitant, tant il sort des règles accoutumées, c'est pour les prêtres membres de la confrérie, le privilège de l'autel portatif. Ce privilège, Messieurs, consiste dans l'autorisation de célébrer le saint sacrifice de la messe en dehors des églises, dans tout lieu décent et convenable, même dans un simple appartement d'une maison privée. En droit, les Évêques seuls, pour honorer leur haute dignité dans l'Eglise, jouissent de ce privilège ; seuls ils peuvent dresser leur autel au lieu de leur séjour habituel ou transitoire. Les prêtres confrères de saint Yves participeront au même privilège épiscopal ; comme l'Evêque, ils pourront dire la messe en tout lieu, et même à cet autel ils pourront monter avant l'aurore, usant pourtant de cette dernière concession avec modération, dit la Bulle, mais sans que l'inobservation de ce désir pontifical puisse leur être reprochée à faute ou délit.

Les laïques ne sont pas oubliés. Au commencement du XVIe siècle, alors que l'Eglise n'avait pas encore tempéré la rigueur des canons, ce qu'elle fit plus tard par bonté maternelle, les lois ecclésiastiques, pour différents crimes spécifiés par le droit, frappaient de censures, d'interdit en particulier, les personnes et les lieux. Alors la messe et les autres offices religieux étaient bannis des paroisses, les cloches étaient muettes, les églises silencieuses et dans le deuil, les morts privés des honneurs et des prières de la sépulture chrétienne. Ces peines diverses et si graves n'atteignaient par les confrères de saint Yves. Même au cas d'interdit local lancé par l'Evêque, les prêtres continuaient la célébration de la messe, grâce à leur autel portatif. Aux laïques il était loisible de choisir un prêtre qui, pour eux, pour leurs familles, pour leurs hôtes, pour leurs serviteurs, dirait la messe dans le lieu frappé d'interdit. Que l'un d'eux vienne à mourir, et la défense de sépulture ecclésiastique est levée pour lui. En un mot, les confrères de saint Yves forment comme un corps privilégié que le Pape honore à cause du saint patron, qu'il entoure de gracieuses faveurs, et qu'il couvre de son autorité apostolique et de sa royale protection.

Enfin, Messieurs, chose bien rare encore au XVIe siècle, pour

encourager les fidèles à honorer l'église de Saint-Yves, à se rendre nombreux aux pieds de notre saint, à contribuer par de pieuses largesses à la décoration du temple breton, le pape accorde une indulgence plénière à toute personne qui le visitera le jour de la fête du saint patron et y déposera son offrande. Cette indulgence est perpétuelle, et elle s'étendra à tous les temps ; et les ordonnances pontificales, restreignant les autres faveurs spirituelles pour augmenter d'autant les grâces accordées aux bienfaiteurs de la basilique de Saint-Pierre alors en construction, n'atteindront pas l'indulgence de saint Yves.

Et voyez avec quelle solennité se termine la Bulle apostolique ! Si parfois le choix des termes suffit à prouver l'importance d'un document ; si le style à lui seul montre chez un auteur son dessein de produire une profonde impression, il semble qu'on doive appliquer cette pensée au rescrit pontifical. « Qu'il soit absolument défendu, dit Léon X, à toute personne quelle qu'elle soit, d'enfreindre, par une téméraire audace, cet acte d'absolution, d'érection, de grâce et de concession de Notre volonté. Si quelqu'un ose attenter à ce rescrit, qu'il sache que, par ce crime, il a encouru l'indignation du Dieu Tout-Puissant et de ses apôtres saint Pierre et saint Paul. » Que ces termes soient plus ou moins de style, qu'on les trouve plus ou moins souvent comme conclusion de certains documents pontificaux, il n'en est pas moins vrai que les mots ont leur valeur, leur sens ; et que leur emploi ne fut jamais regardé comme une vaine formule ou une sauvegarde inutile d'une concession souveraine.

Telle est en substance la Bulle de Léon X, érigeant à Rome, au commencement du XVIe siècle, dans l'église nationale des Bretons, une confrérie en l'honneur de saint Yves. Notre illustre compatriote fut jugé digne par l'Eglise et son Chef d'une place à part dans la hiérarchie sainte des fidèles canonisés. Que dans le cœur de tout Breton, il occupe toujours cette place privilégiée ! Le digne successeur des évêques de Tréguier qui ont propagé avec tant de zèle le culte de saint Yves, nous y engage de toute façon ; ses paroles et ses actes nous le rappellent souvent à nous, ses diocésains. Tous nous marcherons fidèlement à la suite de notre Evêque, comme Lui, intimement persuadés qu'honorer saint Yves c'est tout à la fois faire acte de foi religieuse et de patriotisme breton.

LA CHAPELLE DE LA HOUSSAYE

PRÈS PONTIVY

Par M. l'Abbé EUZENOT.

La chapelle de La Houssaye, en breton *er Ghellenec,* est située à côté du petit village du même nom, à deux kilomètres environ au sud de Pontivy. Elle est dédiée à la Sainte-Vierge et fait partie de la commune de Pontivy et de la paroisse de Noyal. Elle est bâtie dans un ancien cimetière, vers l'extrémité d'une sorte de haut promontoire borné, à l'ouest, par la vallée du Blavet et, à l'est et au midi, par un pli de terrain où coule un ruisseau dont les eaux ne tardent pas à se mêler à celles de la rivière. La chapelle ne présente, dans son architecture, aucun caractère particulièrement remarquable, mais elle renferme un rétable et un groupe de statues qui méritent d'être décrits.

Le *Catalogue des Monuments historiques du Morbihan* fournit la note suivante (p. 26) : « A La Houssaye, chapelle ogivale, » rétable de l'autel sculpté en pierre et très remarquable. »

Dans *Le Morbihan, etc.* (p. 417), M. Cayot-Délandre écrit : « Le rétable de l'autel est un morceau curieux; c'est une sculp- » ture en pierre représentant les différentes scènes de la Passion » avec un grand nombre de personnages, dont malheureusement » quelques-uns sont mutilés. »

Sans entrer dans des détails qui ne seraient guère intéressants, je parlerai de la chapelle, du rétable et du groupe de sainte Apolline, et je noterai certains souvenirs qui se rapportent de près à cet endroit.

L'édifice est construit dans le style ogival de la dernière période. Il paraît même d'une époque postérieure à celle de la réunion définitive de la Bretagne à la France : les fleurs de lys, formées dans deux des fenêtres par les meneaux prismatiques, l'indiqueraient; en outre, la salamandre, caractéristique du roi François Ier, est sculptée sur une des colonnes de la nef. Il est

vrai qu'une pierre du latéral sud du chœur porte la date de 1430. La chapelle, en son entier, ne doit pas remonter à ce temps. S'il n'y avait d'autre signe distinctif que la fleur de lys, on pourrait admettre que l'ornementation des fenêtres a, plus tard, été modifiée. Mais la présence simultanée de la salamandre et des fleurs de lys donnerait à penser que l'inscription du chœur détermine la date d'une chapelle primitive, reconstruite au XVI[e] siècle, où plutôt que le sanctuaire seul est de 1430 et que le reste de l'édifice a été élevé après 1532.

A La Houssaye, comme en bien d'autres lieux, l'ignorance et le mauvais goût ont laissé des traces de leur passage. Des vitraux peints, on ne voit plus que des fragments. Une rose flamboyante s'épanouissait au tympan de la fenêtre du chevet; elle a disparu pour faire place à une informe construction en planches, masquée à l'intérieur par un médiocre tableau daté de 1669 et représentant l'Assomption. Les archivoltes des crédences, les consoles au feuillage ciselé se cachent sous une épaisse couche de badigeon laissant à peine deviner le travail qu'elle couvre.

La tour, placée à l'ouest et d'une époque bien postérieure à celle de la chapelle, est svelte et élevée; elle a été bâtie en 1730, dans le style gréco-romain. De la galerie supérieure, la vue embrasse un bel horizon. De cette hauteur, on domine les champs cultivés et les côteaux boisés au pied desquels s'étend la fraîche vallée où le Blavet promène son cours sinueux au milieu des prairies; tandis que, à l'est, ce n'est plus, au-delà du ruisseau, qu'une plaine sans fin, en partie inculte, légèrement ondulée et plantée, ça et là, de chênes et de sapins.

Le rétable du maître-autel semble remonter au XVII[e] siècle. Cette œuvre comprend onze tableaux ainsi disposés :

Au-dessus du tabernacle :

Jésus crucifié; un cavalier; une masse de peuple.

A gauche :

Jésus au mont des Oliviers;
Le Baiser de Judas;
Le Couronnement d'épines;
La Flagellation;
Pilate se lavant les mains.

A droite :

Jésus portant sa croix ;
La Descente de croix ;
Jésus au tombeau ;
La Résurrection ;
Les Limbes.

Les figurines qui composent ces tableaux sont au nombre de plus de cent et taillées dans douze ou treize blocs de pierre. Les ensembles sont naturellement formés, les attitudes expressives ; tout accuse un ciseau habile.

Dans une des niches du transept sud, un groupe à trois personnages sculptés dans un seul bloc de pierre représente le martyre de sainte Apolline. La sainte est au milieu ; sa figure est empreinte d'une sereine résignation, tandis que la férocité est marquée sur tous les traits de ses bourreaux ; l'un la tient liée, l'autre lui arrache les dents avec des tenailles. Cette sculpture est loin d'être sans mérite.

Je ne saurais dire le nom du donateur ni celui de l'auteur de ces œuvres d'art. M. l'abbé Luco, dans le *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes,* fournit, sur cette chapelle, la simple mention suivante (p. 456) : « Le 22 janvier 1647, Jean Allio, » recteur de Saint-Goustan-d'Auray, fonda une chapellenie qui » porta son nom, pour être desservie d'une messe basse, chaque » samedi, à la Houssaye. Il la dota de deux maisons situées » à Auray. » Y aurait-il quelque rapport entre Jean Allio et les monuments que je viens de décrire ?

Les environs de La Houssaye rappellent certains souvenirs qu'il paraît intéressant de noter.

En 1829, cent vingt-deux médailles romaines, dont trois en or et les autres en alliage, ont été découvertes au village de Signan, presque sur le bord du Blavet, dans une lande qu'on défrichait. Quelques-unes de ces pièces étaient à l'effigie d'Auguste et de Tibère ; les autres n'ont pas été déterminées. Tout était renfermé dans un vase qui contenait aussi des cendres et des fragments de charbon et qui fut brisé d'un coup de pioche. Sur le sol se trouvait une pierre en poudingue de 1m 50 de diamètre et de 0m 25 d'épaisseur. — A la même époque, on rencontra, dans un autre champ, un celtæ en jade, long de 0m 11 (Cayot-Délandre, *Le Morbihan,* etc., p. 418 ; *Catalogue des Monuments,* etc., p. 26).

Plus près de la chapelle, un pont de bois jeté autrefois sur le ruisseau de Signan, fut témoin d'un brillant fait d'armes. En 1594, René du Dresnay, sieur de Kercourtois, chef de ligueurs de la Haute-Cornouaille, défendit seul le pont de La Houssaye, pendant près d'une heure, contre six ou sept cents arquebusiers ennemis, jusqu'à ce que, tentant un dernier effort pour les chasser au-delà et « s'estant avancé de furie, son cheval eut un » des pieds de derrière pris entre deux planches du pont et tomba » sous lui. Dans ce moment accourut un soldat qui lui donna, au » défault de la cuirasse, un coup d'espée au travers du corps. Il » trespassa à cheval. » (Cité par M. de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz, les Ligueurs*, p. 285, édit. de 1883.)

A peu près à moitié distance de Pontivy à La Houssaye, sur le bord du chemin, s'élève un magnifique menhir en poudingue, actuellement enclavé dans le mur du cimetière. Il a 4 mètres de hauteur, 1^{m} 20 d'épaisseur et une largeur moyenne de 2^{m} 30 ; il est planté en terre par le bout le plus mince. Ce monolithe fut cubé et pesé sous Napoléon Ier, à l'époque du séjour d'une armée dans la lande de Tramez, voisine de la chapelle. On commença par le revêtir complètement d'argile et on lui donna artificiellement la forme d'un polyèdre qui put être mesuré avec précision par des moyens géométriques. Déduction faite de l'argile, on eut le volume du menhir. On détacha ensuite un fragment du sommet de la pierre ; on le mesura et on le pesa avec soin, et l'on obtint, par comparaison, le poids du monolithe. Une inscription, indiquant le volume et le poids du menhir, les noms des autorités de la ville et des chefs de l'armée de Tramez, fut, avec des pièces de monnaie de l'époque, enfouie sous le monument, à une assez grande profondeur ; mais, comme on négligea de dresser procès-verbal de ce dépôt, il n'est pas possible de donner le catalogue des objets qui le composent, ni le texte de l'inscription. (*Le Morbihan*, etc., p. 417.) Plusieurs témoins de l'opération existaient encore, en 1847, au moment où M. Cayot-Délandre publiait son ouvrage.

A La Houssaye, se tenait une des trois foires accordées à Noyal, suivant la légende, par un vicomte de Rohan, sur la demande de saint Mériadec.

LE TOMBEAU DE JEAN DE MONTFORT

Duc de Bretagne

Par M. Le V[te] Th. DE LA VILLEMARQUÉ

Membre de l'Institut

Le 1[er] décembre de l'année 1883, en creusant un canal dans la basse-cour des Dames de la Retraite, à Quimperlé, qui occupent l'ancienne maison des Dominicains, on a découvert un tombeau.

Immédiatement prévenus, le Président de l'archéologie de l'Association bretonne, et le Vice-Président de la Société archéologique du Finistère se sont rendus sur les lieux, où M[me] la Supérieure, avec une complaisance parfaite, ayant bien voulu mettre à leur disposition le jardinier du couvent, l'on a procédé à des recherches méthodiques. Ce rapport est le résultat des observations qu'on a faites.

I

L'enceinte dans laquelle la découverte a eu lieu et qui n'a guère plus de dix mètres carrés, s'ouvre à l'ouest sur le square de la communauté, au levant sur le verger ; elle est fermée au nord par un four et la cage grillée d'un poulailler ; à l'est par un pan de muraille en ruines, dans l'intérieur de laquelle on remarque un tabernacle, une piscine et un fût de colonne engagée ; un appentis couvert en ardoises forme le fond. Extérieurement, à l'angle-oriental de la basse-cour, au-dessus d'énormes assises de pierre, s'élève un vieux châtaignier touffu.

C'est au sommet de l'aire de cette basse-cour, dans l'axe de

l'appentis, au point donné comme *l'église principale* et portant le n° 8, sur le plan de l'abbaye des Dominicains, conservé aux Archives du Finistère, que le tombeau a été trouvé (1).

Pour le dégager, on a commencé par enlever soigneusement toutes les terres environnantes ; trois côtés d'une maçonnerie en gros moëllons juxtaposés, unis au mortier, n'ont pas tardé alors à paraître ; le quatrième côté était démoli ; pas de couvercle sur le tombeau.

Nul doute que la sépulture n'eût été déjà violée. Ce doute s'est changé en certitude quand on a procédé aux fouilles dans l'intérieur. Après avoir enlevé quantité de carreaux bruns et rouges décorés, la plupart brisés, débris évidents d'un pavé de chœur, on a rencontré pêle-mêle quelques ossements et un crâne.

Aucun signe, d'ailleurs, aucune inscription, aucun objet de nature à éclairer l'exploration.

Je me trompe, le fond du tombeau a présenté une particularité remarquable, et l'un de nos confrères les plus compétents en fait d'anciens tombeaux, nous l'a signalée : il est garni d'un dallage en pierres, signe caractéristique d'une époque bien déterminée, la première moitié du XIV[e] siècle.

Une seconde observation importante résulte des dimensions du sépulcre : sa largeur est la même d'un bout à l'autre, et elle dépasse du double les mesures qu'on avait lieu d'attendre ; il a 85 centimètres de large. Les tombeaux en maçonnerie du temps où ils étaient d'un emploi général, étaient au contraire fort étroits, et ne présentaient que la place du corps, selon M. l'abbé Euzenot ; il est vrai que l'on tapissait les bières de plomb ; mais un corps, même enfermé dans une châsse en bois recouverte de plomb, serait loin de remplir tout l'espace compris entre les parois latérales de celui qu'on a découvert (2).

La question est donc de savoir s'il a été construit pour recevoir deux cadavres ; elle pourra être examinée plus tard.

A une certaine distance, et rangés parallèlement, mais sans cercueil, six cadavres ont été retirés de terre, mêlés à des débris de bois ; le dernier portant encore autour de la tête les restes d'une couronne de cheveux.

(1) Consulter le plan des ruines de l'église ci-joint, dressé par l'architecte diocésain, M. Bigot, après la découverte.

(2) Lire à l'appendice la note sur les *cercueils maçonnés du moyen-âge*.

Appelé à donner son avis touchant les ossements trouvés dans la tombe en maçonnerie, le médecin de la communauté des Dames de la Retraite, a bien voulu faire le rapport suivant, à la demande de Mme la Supérieure.

II

« Ce jourd'hui, 6 décembre 1883, je me suis rendu chez les Dames de la Retraite, à Quimperlé, pour y examiner les débris d'un ou de plusieurs squelettes trouvés tout récemment dans une même tombe, sur le terrain de la communauté, et constater, autant que possible, l'âge, le sexe, la taille des individus dont on me soumettait les reliques.

» Mon attention s'est tout d'abord portée sur un crâne auquel manque un fragment de la partie droite du frontal et la moitié antérieure du pariétal droit. J'ai pu restituer à quelques-uns de ses points d'attache, le temporal droit désarticulé, et juxtaposer, à sa partie supérieure, la base du maxillaire supérieur, désagrégée par la vétusté.

» Ce crâne, à grands diamètres, est celui d'un homme ; il mesure 51 centimètres de circonférence. Les dents canines et les incisives, une grosse molaire et une petite molaire à gauche, sont seules absentes des alvéoles. Toutes les autres dents existent, revêtues de leur émail parfaitement conservé : ce sont assurément les dents d'un adulte, dans la force de l'âge.

» Cet examen du crâne a été suivi de celui des os longs.

» J'ai reconnu quatre tibias, symétriques deux à deux, ayant appartenu à deux individus différents : deux tibias plus grêles, de 34 centimètres ; deux plus longs, de 37 centimètres ; mesure qui, d'après les tables d'Orfila, accordent à l'individu porteur des premiers tibias une taille de 1^m^53 et au porteur des seconds, 1^m^ 77.

» Je reconnus également un calcanéum gauche avec l'astragale, quatre fragments d'humérus, deux fragments de cubitus, un fragment de péroné, trois métatarsiens, un bout de clavicule, quelques fragments d'os de la base du crâne.

» Les deux tibias plus courts (34 centimètres), aux apophises moins volumineuses, aux tubérosités pour insertions musculaires

moins saillantes, semblent avoir appartenu à une femme. Mais je ne puis rien affirmer.

» Il est aujourd'hui reconnu que l'expert, en l'absence des os pelviens ne peut établir que des probabilités relativement au sexe.

» En foi de quoi j'ai signé le présent rapport que j'ai désiré rendre le plus conforme à la vérité.

» Quimperlé, 6 décembre 1883.

« E. Martin, *Docteur-Médecin.* »

Un nouvel examen, en date du 30 janvier 1884, n'ayant paru offrir au consciencieux Docteur aucun de ces os pelviens, ou du bassin, il persiste dans son doute sur le sexe d'un des individus examinés par lui, croyant toutefois qu'il y en avait deux dans le tombeau, dont l'un moins grand, avec des proportions plus grêles.

L'absence du crâne de ce dernier ne lui a même pas permis d'en fixer l'âge, comme il l'a fait approximativement pour l'autre, dont il a constaté absolument le sexe. Quant à l'ancienneté des restes que l'on trouve en terre, la science anatomique ne peut guère la constater avec précision.

L'histoire offre un chronomètre plus certain : c'est donc à elle que nous devons nous adresser maintenant.

III

Les archives particulières du couvent des Dominicains de Quimperlé et les archives générales de notre province nous répondront.

Nous avons d'abord le rapport fait sur son abbaye, au Père de Sainte-Marie, le 22 décembre 1643, par le Père Yves Pinsart, alors prieur (1).

Fondé vers l'année 1254 par Blanche de Navarre et de Champagne, fille de Thibaut, et connu sous le nom breton de *Abbaty-Guen,* qui signifie en français l'*Abbaye Blanche* ou de Blanche (2),

(1) Il a été publié en 1875, par M. Audran, dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, III, 149.

(2) Notice sur Redené (1777) *Ibidem,* IV, 168.

le couvent des Dominicains de Quimperlé était une des deux maisons de plaisance qu'avaient la duchesse et son mari, Jean Le Roux, duc de Bretagne, sur la rive droite et la rive gauche du Lêta, dans la forêt de Carnoët. Grâce à sa piété généreuse, le parc seigneurial, délicieusement situé au pied d'un côteau dédié à saint Davy, le patron des anciens Bretons, devint l'enclos des enfants de saint Dominique ; leurs jardins descendaient jusqu'au fleuve, et les servitudes monastiques s'étendaient jusqu'au point où l'Ellé se marie à l'Izole.

La fondatrice qui partageait ses faveurs entre l'abbaye de son nom, l'abbaye de Prières, où l'on priait Dieu pour les naufragés des côtes de Bretagne, et l'abbaye de la Joie, près Hennebont, dont on vit souvent l'abbesse, dit un poète, « malgré son titre à la douleur en proie, » dota non moins richement les Dominicains du Lêta : elle leur alloua une rente de quatre-vingt-seize livres à prélever sur les revenus de la châtellenie ducale, leur donna le droit de colombier, de four à ban, de foires franches, de prendre leur bois de chauffage dans la forêt de Carnoët (40 charretées), et les tint quittes de certains impôts.

En échange, les religieux lui promirent ce à quoi elle tenait le plus : trois cent soixante-trois messes à perpétuité (une par jour) pour elle-même, et des services nombreux pour ses parents défunts. Le plus illustre d'entre eux, celui qui réunissait, comme on l'a dit, toutes les vertus d'un grand saint à toutes les qualités d'un grand roi, Louis IX, devait être l'un des premiers à en profiter : la pieuse et courageuse femme, on le sait, l'avait suivi en Terre-Sainte, à la croisade de 1270, avec son mari, son fils et sa belle-fille, et été témoin de la mort du héros chrétien.

Lorsqu'elle l'eut suivi au tombeau (1283) et qu'elle y eut trouvé la vraie joie, dans sa chère abbaye d'Hennebont, ses protégés de l'Abbaye Blanche eurent dans les ducs Jean II, Jean III et Arthur II, puis dans Jean de Montfort-l'Amaury et l'incomparable Jeanne, des imitateurs de sa charité.

« Feu mon seigneur et père, écrivait leur fils, le *Conquéreur,* à la date du 23 janvier 1384, avoit une *grande affection* pour eux (1). »

D'après les archives de l'Abbaye Blanche, cette maison était si

(1) Bulletin, III, 136.

chérie des ducs qu'elle « leur a servy des *confesseurs, prédicateurs et bons officiers* (1). » Attirés par les bons exemples des religieux et leur piété, la fondatrice et son mari auraient même « demeuré quelques années en ce couvent. »

Que Jean de Montfort et son épouse l'aient aussi visité souvent, on n'en saurait douter. On ne peut douter davantage de l'influence qu'exercèrent sur eux leurs confesseurs, prédicateurs et bons officiers de l'abbaye.

Qui sait s'ils n'attribuèrent pas aux prières de leurs fidèles serviteurs l'éclatante victoire remportée par leurs armes dans les plaines qui dominent le couvent? Froissard, on se le rappelle, raconte que les tenants de Jeanne de Montfort, du haut des murailles d'Hennebont, son imprenable forteresse, conseillaient ironiquement aux assiégeants d'aller quérir du secours dans le cimetière où dormaient leurs compagnons, aux champs de Kemperlé.

Quoi qu'il en soit, longtemps avant l'invention du télégraphe électrique, plus d'un sympathique courant existait entre le parti de Jeanne, c'est-à-dire toute la Basse-Bretagne, et sa fidèle Abbaye : les *Frères prêcheurs bretonnants* ne devaient pas moins bien la servir que ses gens d'armes.

C'était du reste de bonne guerre, et personne alors n'y trouvait à redire. Le pieux Charles de Blois. n'avait-il pas lui-même, sous le froc, ses apôtres aussi passionnés ? Il répondait très sagement à ceux qui blamaient son rival : « Vous ne parlez pas bien ; mon ennemi croit avoir aussi bon droit que moi ; il défend sa cause, comme je défends la mienne. » Mais en vrai chrétien il gémissait de cette lutte fratricide et on l'entendait souvent dire : « Il eut mieux valu pour moi être moine que Duc de Bretagne !.... Le pauvre peuple ne souffrirait pas tant des querelles où je suis engagé malgré moi. Quand donc sera-t-il délivré des misères qui l'accablent à mon sujet (2) ? »

De telles paroles font trop d'honneur au cœur humain, pour qu'on ne les rappelle pas.

Ce qui n'est pas moins honorable pour Jean de Montfort, et je ne puis résister au plaisir de citer le fait, d'autant plus, dit Lobineau, qu'il est resté ignoré des historiens de Bretagne, c'est la

(1) Bulletin, III, 150 et 151.

(2) Dom Lobineau, *Vie des Saints de Bretagne*, in-f°, 285.

belle conduite du prisonnier du Louvre dès sa sortie de captivité.

Avant de songer à aller à Londres solliciter le secours du roi d'Angleterre contre le roi de France, son geôlier, il alla droit à Avignon trouver le pape pour le solliciter en faveur de son compatriote, Yves de Kaermartin, dont il demandait la canonisation, par reconnaissance.

« Malade et mourant, désespéré même des médecins, dit le duc de Bretagne, devant le consistoire, je me suis voué à dom Yves, et j'ai été si parfaitement guéri, grâce à lui, que deux ou trois jours après, j'ai eu la force d'aller à pied au tombeau du saint (1). »

C'est Clément VI lui-même qui constate le témoignage, quatre ans après, dans un discours du 18 mai 1347 ; mais il eût pu constater un autre miracle non moins éclatant en voyant deux adversaires, brouillés à mort et qui ne s'abordaient que l'épée à la main, se donner cette main, et réconciliés pour un moment, jurer sur les reliques de saint Yves, qu'il était la plus grande gloire de leur duché de Bretagne.

Tous les partis, dit Lobineau, s'intéressaient en effet également à une canonisation où les deux premiers témoins furent les chefs mêmes de ces partis.

Quand le mari de Jeanne de Montfort revint d'Angleterre à Hennebont, « las et tourmenté d'ennuys et de tristesse (2), » retrouver celle qu'il allait laisser veuve, avec un enfant de trois ans, eût-il la consolation que Dieu donne parfois à ceux qu'il châtie avec de la gloire ? Il serait doux de le savoir, et que le saint, son protecteur, l'a encore assisté, au lit de mort.

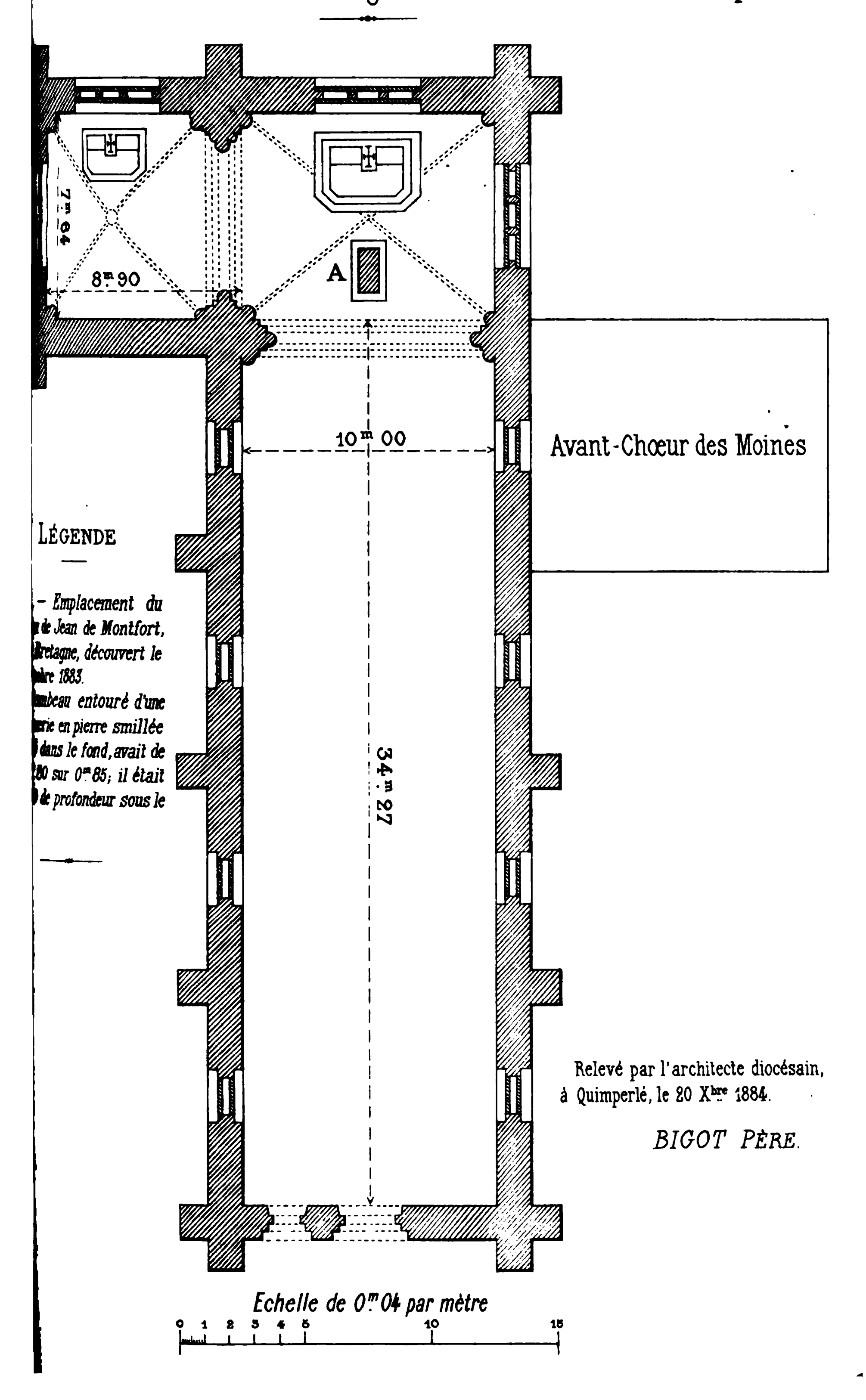
En attendant qu'elle poursuivit le cours des succès que l'univers admire, l'héroïque veuve s'occupa des funérailles de son mari qu'elle fit transporter à l'Abbaye Blanche (septembre 1345). « Il avoit voulu, assure Yves Pinsart, que son corps fust enterré au chœur dudit couvent des Dominicains (3). » Elle se conformait à ses désirs. « En conséquence il fut ensepvely au

(1) Dom Lobineau, *ibidem*, p. 255, 270, 272.

(2) Veniens ex Anglia lassus et mœrore confectus (*Chronicon Britannicum*, ad annum 1345, D. Morice, I, 113. Cf. P. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, 297.

(3) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère, III*, 151.

Plan des Ruines de l'ancienne Eglise des Dominicains de Quimperlé



» couvent des Jacobites ou Dominicains de Kemperlé, » dit Pierre Le Baud; mais il ajoute immédiatement pour faire preuve d'impartialité, peut-être aussi pour ne pas contrarier les Bénédictins : « d'autres dient qu'il fût premièrement *inhumé* en » l'abbaye de Sainte-Croix dudit Kemperlé, et depuis *translaté* » chez les Jacobites (1). »

L'endroit précis de la sépulture était indiqué par une inscription en vers latins placée au-dessus de la porte de la sacristie de l'église, et composée vers l'année 1635, par le prieur : les deux derniers vers de l'épitaphe qui en avait six, étaient :

> Uxor cum nato rem perficit, ossaque chari hic
> Conjugis ad medium majoris collocat aræ.

« Son épouse avec son fils acheva l'œuvre, et fit déposer les » ossements de son cher époux, ici, en face du maître autel (2). »

Le prieur fait cette remarque importante, qu'avant la chûte de l'église, qui s'écroula vers l'an 1592, faute de solides fondements sans doute, « l'on a veu, au chœur du couvent, un cénotaphe ou fausse-chasse couverte de drap d'or à fleurs de velours noir (3). »

Ce cénotaphe ne fut point rétabli après la chûte de l'église, et le drap mortuaire en or, aux fleurs noires en velours, pas davantage, car Ogée ne parle que du tombeau de bronze où fut mis le duc dans l'église des Dominicains et de la pierre tombale marquée d'une simple croix en relief qui le recouvrait (4).

De leur côté, les Dominicains, dans l'inventaire de l'abbaye, à la veille de leur expulsion, n'en font pas mention ; ils déclarent seulement (2 février 1790), et la déclaration devait être fatale au duc, que « vis-à-vis du maître-autel, repose dans un tombeau de » *bronze,* le corps de Jean de Montfort, époux de la fameuse et » belliqueuse comtesse de Montfort. »

Ils avaient déclaré, dans le même inventaire, qu'il « fût inhumé » en présence de Jean IV, son fils, et des États assemblés (5). »

(1) Histoire de Bretagne, *loc. citat.*, ch. 36.

(2) Bulletin, III, 151.

(3) *Ibidem.*

(4) Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, 2e édit. I, 141 et II, 429.

(5) Bulletin, III, 158.

Quatre ans après, Cambry, président du district de Quimperlé, parlant des Dominicains qu'il traite de « furieux stupides, qui » devaient servir le plan de monarchie universelle, conçu par » les pontifes romains, » — style du temps, — répète que le comte de Montfort fut enterré sous le grand autel de leur église de Quimperlé.

« On lisait il y a peu de temps, dit-il, son épitaphe au-dessus » de la chapelle de saint Hyacinthe, » une des cinq de l'église (1), et il cite ou plutôt il écorche les vers latins du prieur Yves Pinsard, heureusement copiés par l'abbé de Boisbilly. S'il faut en croire l'abbé, une inscription, ainsi conçue, aurait fait le tour de la pierre :

HIC JACET IOHANNES DUX BRITANNIÆ ET COMES MONTFORTIS
QUI DECESSIT XX SEPTEMBRIS ANNO M. CCC. XLV,
ORATE PRO EO.

La pierre portant cette épitaphe aurait recouvert le sépulcre en bronze, placé au-dessous du pavé du chœur, à fleur de ce pavé. Toutefois, le plan de l'abbaye, dressé avant la démolition de l'église, ne l'indique pas.

L'*Année terrible,* comme dit Victor Hugo, arrive — passons ; nous avons d'ailleurs pour principe d'éviter tout ce qui divise, et de chercher tout ce qui rapproche.

Nous ne connaissons, du reste, pour cette année, qu'un acte de vente de l'Abbaye à un fournisseur de l'État, au port de Lorient, aussi acquéreur du château de Leslay, qu'il rasa ; son fils la revendit, le 26 germinal an IX, aux époux Maistre, de Quimperlé, qui cédèrent la propriété, par acte de vente du 12 janvier 1808, pour le prix de 16,293 fr. 75 cent., à Mlle Marie-Charlotte de Marigo, et à ses compagnes, grâce à la piété desquelles l'Abbaye Blanche retrouva sa destination primitive.

Logées tant bien que mal dans ce qui restait du couvent, elles se dévouèrent avec zèle à l'œuvre des retraites bretonnes et à l'éducation des petites filles de la campagne.

Mais quelle gêne dans les premiers temps ! La Sœur chargée de la sacristie regrettait surtout la belle argenterie de l'église abbatiale. Qu'étaient devenus la grande croix d'argent, les deux

(1) Voyage dans le Finistère, 1re édit., III, 82.

chandeliers d'acolytes, l'encensoir, le Soleil, le saint ciboire, les trois calices, les deux burettes avec le plateau, les deux statuettes d'argent qu'on portait aux processions et dont l'une, celle de l'Enfant Jésus, contenait une parcelle de la Sainte Robe, donnée par le roi Henri IV, d'Angleterre (1399-1413); ces objets précieux avaient-ils eu le sort des vases sacrés des communes rurales, déploré même par Cambry? Et les trois cloches de la tour? Après sa démolition, avaient-elles été fondues, comme le plomb du clocher Saint-Michel, comme le cuivre de la statue d'Alain Cagnard, contre la destruction de laquelle Cambry proteste au nom « des monuments des arts (1). »

Du moins, une chance plus heureuse était réservée à un objet d'une grande valeur, mentionné avec tous les autres, dans les deux inventaires de l'église : le fameux reliquaire d'argent du XVe siècle, cé que les paysans appelaient la *Chapelle d'argent,* n'était pas perdu ; il fut soustrait à l'impiété révolutionnaire : on pouvait le voir sur le nouvel autel, comme sur l'ancien, encore exposé quelquefois à la vénération des fidèles.

Le 27 avril 1809 fut un jour mémorable pour la Maison des Dames de la Retraite ; on dressa ce jour-là un acte intitulé : *Procès-verbal relatif à un Reliquaire qui a appartenu à la Maison des Dominicains de Quimperlé.*

Si l'émotion des diverses personnes appelées en témoignage fût grande, quelle dût être celle du dernier fils de saint Dominique à la vue de l'écrin sacré contenant des reliques d'un prix inestimable, parmi lesquelles il pût en distinguer d'autres de vieux saints du pays : Colomban, Hervé, Vénael, Ydunet, Gourloès, peut-être même *Gurthiern*, toujours sous la garde des Hermines bretonnes?

En compagnie des religieuses de la Retraite, vivaient alors des veuves d'officiers de la marine française et quelques dames peu fortunées auxquelles elles offraient un asile.

C'est à l'une de ces respectables pensionnaires, veuve d'un capitaine de vaisseau mort au service de la patrie, qu'est due la seule inscription qu'on trouve parmi les ruines de l'ancienne église du couvent. Toute fruste qu'elle est, elle mérite d'être citée : on lit sur une stèle en granit, de 32 centimètres de haut

(1) Le Finistère, III, 81, 92.

sur 40 de large, encastrée dans la façade de l'appentis déjà indiqué, au-dessus du tombeau présumé de Jean de Montfort :

FAIT PAR M. V.
IHS BRINDEION MR
1816

Madame de Brindejonc, en plaçant ainsi son nom modeste entre les deux signes qui figurent les deux noms les plus saints, et en les accolant aux fleurs de lys de France, voulut laisser, avec un témoignage de sa foi religieuse et patriotique, un souvenir de l'autel renversé (1).

Une autre fondation attribuée à Mme de Brindejonc, est l'oratoire de Sainte-Anne, souvenir aussi de l'église détruite, et placé dans son enceinte. Une précieuse note, écrite il y a longtemps, et restée entre les mains de Mme la Supérieure de la maison, donne la date de la bénédiction : « Les Pères Simpson et de Grivel sont venus à la Retraite en août 1818, pendant une retraite française, et le 21 juin 1819 ; ils y ont resté, chaque fois, deux jours francs. La petite chapelle de Sainte-Anne a été bénite le mardi après le 21 novembre 1818. »

C'était donc dans l'intervalle de leurs visites à la communauté, et l'on peut croire qu'ils n'ont pas été étrangers à l'idée de la construction de ce petit monument expiatoire, prédestiné à recevoir les restes de Jean de Montfort.

Le vieux châtaignier qui remplace l'ancienne tour, où « les trois cloches » sonnaient encore en 1790 (2), est le dernier témoignage de la piété des dames pensionnaires.

Celui-là, on peut le dire, est un arbre sacré, et j'espère bien qu'on le respectera.

J'ignore depuis quand les colombes du voisinage viennent s'y poser et gémir ; à coup sûr c'est depuis qu'elles n'ont plus pour asile leur colombier féodal que je retrouve au n° 15 du plan de

(1) Une croix en pierre portant d'un côté JÉSUS, MARIA, DOMINICUS, et de l'autre les armes des Frères prêcheurs, avec la date 1640, était debout, avant 1793, sur le pont Saint-Dominique. (V. le Bulletin, III, 139.) — Les Brindejonc, seigneurs de Birmingham, de Tréglodé, paroisse de Landujan, évêché de Saint-Malo, portaient *d'argent à une souche de jonc, arrachée de sinople, accompagnée de trois canettes de sable.* (P. de Courcy.)

(2) Bulletin, III, p. 145.

l'Abbaye, avec la mention : « Bâti du temps des Ducs. » Pour elles aussi je demande le respect ; n'offrent-elles pas un symbole touchant ? Mgr de Saint-Luc, évêque de Cornouaille, le rappelait à sa sainte nièce Victoire, dame de la Retraite de Quimper, en lui annonçant, dès le 21 novembre 1783, des *circonstances terribles* qui se sont trop réalisées, mais aussi en lui indiquant le *vrai refuge.*

Si nous voulons enregistrer les plus récentes opinions touchant le lieu de la sépulture de Montfort, nous trouverons dans l'édition d'Ogée de 1843, un article de M. Aymar de Blois relatif à la question. Il était neveu de cet abbé de Boisbilly, qui copia exactement l'épitaphe de Jean de Montfort, et il l'a transcrite, dit-il, « d'après la copie écrite de sa main (1). »

« Il ne reste plus aujourd'hui au couvent de la Retraite, poursuit M. A. de Blois, aucun vestige ni aucun souvenir de la sépulture du comte de Montfort. Toute trace de cette sépulture a disparu avec l'ancienne chapelle qui a été démolie, et la tradition n'apprend même pas si les restes de ce personnage, jadis si célèbre, ont été transférés dans un autre tombeau ou s'ils reposent encore dans le sol qui les reçut en 1345. »

En 1847, un professeur du collège de Quimperlé, M. Daniel, a répété, d'après Ogée, que Jean de Montfort a été inhumé dans l'église des Dominicains, dans une tombe de bronze, recouverte d'une pierre tombale, marquée d'une simple croix en relief.

Le même professeur assure que la chapelle Saint-Hyacinthe, sur le mur de laquelle Cambry a lu les vers latins qu'il estropie, était « une petite chapelle funéraire, tenant à l'église principale, et que sans doute elle fut faite pour renfermer le tombeau (2).

Reproduisant ensuite l'allégation de M. de Blois, qu'il ne reste plus aucun vestige ni aucun souvenir de la sépulture du comte de Montfort, si ce n'est la petite chapelle sépulcrale, il conclut qu'il n'en sait pas plus long que la tradition, laquelle, d'après lui, serait parfaitement muette touchant les restes de ce personnage.

Mais au bout de sept ans, l'opinion de M. de Blois s'était modifiée, et dans sa notice historique sur la ville de Quimperlé (1849), il se pose cette question : « Que sont devenues les cendres du

(1) *Nouveau dictionnaire historique et géographique de Bretagne,* II, 431.
(2) *Histoire de Quimperlé,* 16.

comte de Montfort? » et il répond : *on n'en sait rien ;* se bornant à conclure : « *il est à croire qu'elles reposent au lieu qui les reçut d'abord* (1). » Ceci était la critique même, et une critique bien digne du savant archéologue breton.

Enfin, en 1865, un antiquaire non moins autorisé, M. Pol de Courcy, dans la *Bretagne contemporaine,* clot par ces paroles la liste des historiens qui ont traité la question du tombeau de Jean de Montfort : « échappé à grand peine aux dangers de la malheureuse expédition sur Quimper, en 1345, il mourut peu de jours après, à Hennebont, et fut inhumé dans l'église des Dominicains de Quimperlé (2). »

Il cite aussi l'épitaphe copiée par l'abbé de Boisbilly, qu'il croit authentique, et les vers composés à la mémoire du duc de Bretagne par le prieur de l'Abbaye Blanche.

IV

Arrivé moi-même au terme d'un rapport qui aurait gagné à être fait par l'autre témoin de la découverte, ce cher et clairvoyant confrère que nous avons perdu, je dois conclure : malgré plus d'une question délicate encore à résoudre, je dirai avec l'auteur des Confessions : *Et ego credidi propter quod et loquor.*

Oui, je crois à la découverte du tombeau de Jean de Montfort, et voilà pourquoi j'ai pris la parole (3).

(1) 1re édition, p. 23 ; 2e édition, par M. Audran, 1881, p. 59.

(2) Le Finistère, p. 31.

(3) « Il descendait en droite ligne de Louis-le-Gros, roi de France, dit le comte Daru. Quoique Charles de Blois se présentat comme étant aux droits d'une héritière de la maison de Penthièvre, l'intérêt ne laisse pas de se porter vers Jean de Montfort. La force d'âme de sa jeune épouse n'est pas la seule cause déterminante de cette faveur. L'on voit évidemment que la province est pour lui, que la grande masse le soutient ; et le vœu national, en se manifestant, légitime sa cause. C'est un peuple que l'on vient attaquer dans ses foyers ; ce sont ses villes que l'on assiège : la force de l'étranger est appelée à le soumettre.

» La résistance acquiert alors un caractère légal, et l'héroïsme d'une femme qui vient jeter son épée dans la balance, achève de concilier à ce parti tous les suffrages. La lutte des deux maisons de Blois et de Montfort est la plus belle époque de l'histoire de Bretagne.

» Si les nations sont toutes destinées à avoir leur siècle d'héroïsme, c'est incontestablement ici qu'il faut placer celui de la vieille Armorique. (Daru, de l'Académie française, *Histoire de Bretagne,* II, 79 et 97, Paris, 1826). »

APPENDICE

Les cercueils maçonnés du Moyen-Age (1).

Les sarcophages appartenant à l'un des trois premiers genres de tombeaux de pierre usités au Moyen-Age, sont monolithes. Le cercueil en maçonnerie récemment découvert dans l'emplacement du chœur de l'ancienne église des Dominicains de Quimperlé, ne peut se rattacher à aucune de ces formes. Par la comparaison des caractères qu'il présente et de ceux du dernier type appelé capétien, on arrivera peut-être à déterminer la période à laquelle il faut le rapporter.

Le cercueil capétien a été employé de la fin du XIe siècle aux dernières années du XIIIe. Il est fait de morceaux de pierre juxtaposées, ordinairement fixés à l'aide de mortier. Le fond n'est jamais garni de dalles ; le corps repose sur le sol même ; des pierres, mises à plat, forment le couvercle. Il n'y a strictement que la place du corps ; un emboîtement carré est pratiqué pour la tête. Enfin, le plus souvent, le tombeau est moins large au pied qu'à la partie antérieure. Les cercueils de ce genre contiennent fréquemment des croix d'absolution dont l'écriture appartient au XIe et au XIIe siècle. Au commencement du XIVe, les grands personnages étaient ensevelis dans des cercueils de pierre tapissés de plomb. Dans la seconde moitié du même siècle, au temps de Charles V, le bois ou le plomb remplace tout à fait la pierre, même dans les sépultures de luxe.

Comme les tombeaux de cette sorte, le tombeau en maçonnerie de Quimperlé est formé de pierres, de gros moëlons juxtaposés, unis au mortier ; il n'est donc pas antérieur à la fin du XIe siècle. Il lui manque plusieurs des signes particuliers des cercueils de ce genre. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : de même que, du

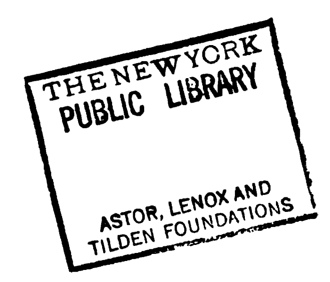
(1) Cette note complète les renseignements sur les signes caractéristiques des tombes du XIVe siècle.

sarcophage primitif, on est descendu, par des dégradations successives, au tombeau capétien, en passant par la forme mérovingienne et la forme carlovingienne ; ainsi le type capétien a été se modifiant et perdant ses caractères réguliers jusqu'à sa complète disparition. Le cimetière de Saint-Clément, en Quiberon, en fournit des exemples. Parmi les cercueils de cette espèce, qu'on y a rencontrés, plusieurs avaient tous les signes du genre ; d'autres, sans cellule évidée, étaient plus larges à une extrémité qu'à l'autre, quelques-uns, sans emboîtement, avaient la même largeur dans toutes leurs parties. Le cercueil de Quimperlé n'a pas l'évidement pour la tête ; il a sensiblement la même largeur au pied qu'au bout antérieur ; il ne peut donc appartenir qu'aux derniers temps de l'emploi des tombeaux de pierre. Il présente, en outre, une particularité qui est toujours absente des bières capétiennes : le fond est garni d'un dallage de pierre, tandis que, dans les cercueils dont l'usage a cessé vers la fin du XIIIe siècle, le corps repose sur le sol même ; il est donc postérieur à cette date. On sait d'ailleurs que, même pour les sépultures des grands seigneurs, l'emploi de la pierre est absolument supprimé, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle et qu'on a substitué alors le bois ou le plomb à la pierre. Le tombeau en question à été conséquemment construit dans la période comprise entre l'époque où finit l'usage des bières en maçonnerie offrant tous les caractères du type capétien et celle où le cercueil de pierre est complètement abandonné : il remonte à la première moitié du XIVe siècle.

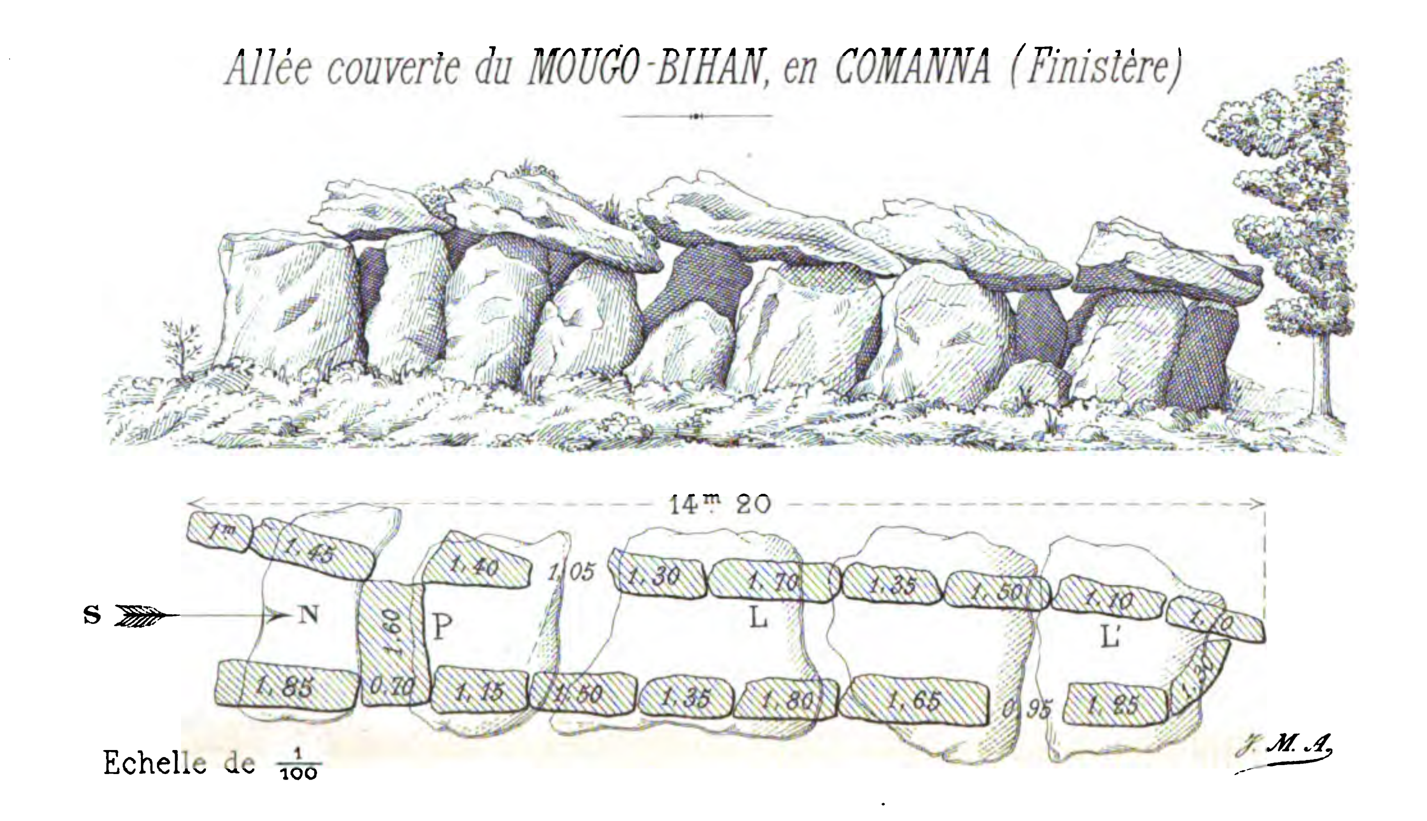
Une autre observation est encore à faire. Le tombeau en maçonnerie, au temps où il était d'un emploi général, était très étroit ; il ne présentait que la place du corps. Au contraire, le cercueil que je viens d'examiner est fort large. A l'époque à laquelle il appartient, les bières étaient tapissées de plomb ; mais un corps, même enfermé dans une châsse en bois couverte de plomb, serait loin de remplir tout l'espace compris entre les parois latérales : il y aurait lieu de croire que ce cercueil a été construit pour recevoir deux cadavres.

Il est déplorable que cette tombe ait été autrefois bouleversée et dépouillée. Sans parler du couvercle et de la disposition intérieure, elle pouvait contenir des objets dont l'étude eût été des plus intéressantes, surtout en présence des ossements qui y ont été découverts.

Abbé EUZENOT.

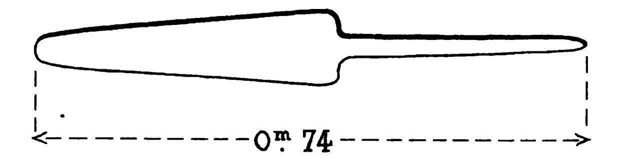

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Allée couverte du MOUGO-BIHAN, en COMANNA (Finistère)

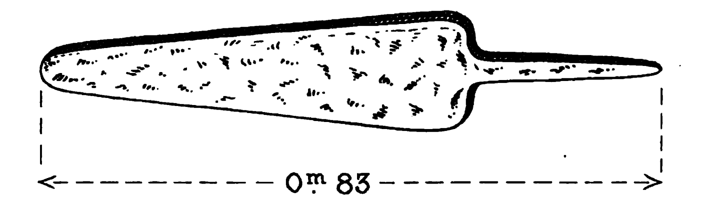


Armes sculptées sur les montants de l'Allée couverte du MOUGO-BIHAN en COMANNA (Finistère)

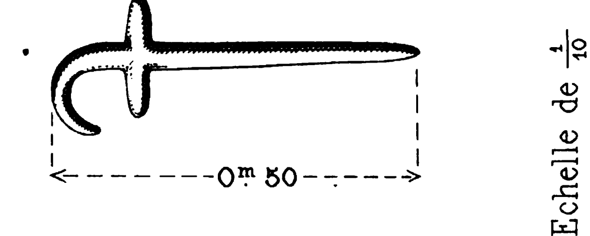
Pointe de lance gravée au trait sur le montant L'



Pointe de lance en relief sur le montant L



Poignard en relief sur le montant P



Echelle de $\frac{1}{10}$

ALLÉE COUVERTE DU MOUGO-BIHAN

EN COMANNA (FINISTÈRE)

PAR M. L'ABBÉ J.-M. ABGRALL,

Professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix

La question de l'âge des dolmens et des autres monuments celtiques restera longtemps encore, et peut-être toujours, à l'état de problème insoluble. Cependant, à mesure qu'on trouve quelques données qui peuvent aider à cette solution, il est bon de les publier, afin que les différentes observations s'ajoutant les unes aux autres et se corroborant, on puisse arriver à une conclusion presque certaine en ce qui concerne quelques-uns de ces vieux monuments.

C'est le cas pour la belle allée-couverte du Mougo en Comanna, (Finistère), que je connaissais déjà depuis plusieurs années, mais que j'ai revue et dessinée tout récemment. Cette allée se compose de cinq immenses tables portées sur dix-huit montants dont deux forment closoirs aux extrémités. Ces montants ont une hauteur moyenne de 1^{m} 70 hors de terre, et le dessus de quelques-unes des tables monte à une hauteur de 2^{m} 60.

Or sur trois de ces montants en granit, sur le closoir P, et sur les deux montants ouest L et L', sont sculptées des armes un peu étranges, d'un caractère tout-à-fait archaïque, mais absolument différent de celui des sculptures des dolmens du Morbihan. Dans ceux-ci, en effet, on ne trouve que des lignes sinueuses, des haches en pierre, ou même une hache en bronze emmanchée, sous la *Table des Marchands* à *Locmariaker*.

Au Mougo, au contraire, nous trouvons des armes en fer parfaitement caractérisées, à mon avis. Le poignard du closoir P n'a pas la forme des poignards en bronze qu'on trouve dans les sépultures mégalithiques, il est plus long et plus étroit, et son

mode d'emmanchement semble aussi tout différent; les manches des poignards en bronze étaient fixés au moyen de rivets et ne devaient pas avoir de garde transversale; celui-ci, au contraire, semble avoir une soie qui pénétrait dans la poignée recourbée.

Pour ce qui est des lances sculptées et gravées sur les montants L et L', je les trouve aussi différentes des armes analogues en bronze.

Sont-ce des pointes de lances ou des épées? Je suis porté à croire que ce sont des lances, mais en tout cas, l'épée en bronze était beaucoup plus effilée et emmanchée au moyen de rivets; la lance différait complétement de forme et était fixée à sa hampe par une douille et non par une soie. Mais dès que l'épée en fer apparaît, elle est munie d'une soie qui pénètre dans le manche; il a dû en être de même des lances. Quoi qu'il en soit, ces deux têtes de lances ont beaucoup de rapport avec la lance que tient le *Mars gaulois* du menhir sculpté de Kernuz en Pont-l'Abbé; or ce monument est certainement de l'époque du fer, et je suis fondé à croire que les sculptures qui nous occupent sont aussi de la même époque.

Une autre question : ces sculptures d'armes sont-elles contemporaines du monument sur lequel elles sont gravées? Oui, peut-on répondre, absolument comme pour les sculptures des dolmens du Morbihan. — Avant que ce dolmen eût été violé et fouillé, il y a 10 ou 12 ans, les terres s'élevaient à l'intérieur jusqu'à 0m 50 sous le plafond des tables. Or les sculptures étaient presque entièrement ensevelies dans ces terres; impossible donc qu'elles aient été faites après coup et qu'elles ne soient pas de l'époque de la construction même du monument.

Notre conclusion devra donc être que cette allée couverte est de l'âge du fer.

Il eût été intéressant de savoir quel a été le produit de cette fouille et quel était le mobilier de cette grande sépulture: c'eût été peut-être d'un grand secours pour la fixation de l'âge du dolmen. Mais le résultat de l'exploration comme le nom des explorateurs est resté inconnu; quelques-uns des habitants du village disent cependant que la fouille a été faite par « des messieurs du Relec-Plonéour »; je crois que ces « messieurs » sont morts il y a quelques années, et je crains que le produit de leurs recherches n'ait péri avec eux.

Au premier abord, et avec les idées admises pendant longtemps, on peut être étonné de trouver un dolmen de l'époque du fer ; mais le jour commence à se faire sur ces questions, et on revient sur les systèmes un peu préconçus qui attribuaient à ces monuments une antiquité exagérée. Il est reconnu maintenant, d'après M. Bertrand, dans son cours d'archéologie : *La Gaule avant les Gaulois,* que la plupart des grands tumulus du Morbihan renfermaient du fer, et pour ma part, j'ai exploré dans la commune de Plouhinec (Finistère), une chambre dolménique où j'ai trouvé deux morceaux de scorie de fer et un tumulus renfermant une sépulture en pierre dont les montants et les dalles de recouvrement avaient été piqués et taillés, et portaient les traces évidentes d'un instrument en fer analogue au marteau, ou têtu, des piqueurs de pierre de nos jours.

PIERRE ALLIOU, S[r] DU PORTZDON

Marin breton du XVII[e] siècle

DOCUMENTS COMMUNIQUÉS PAR M. HUON DE PENANSTER (1)

I.

A *Nos Seigneurs tenants les Estats pour Sa Majesté en cette Province de Bretagne.*

Pierre Alliou escuyer sieur du Porsdon, capitaine en armement naval; remonstre très humblement à l'Authorité souveraine de nos seigneurs les commissaires & geans tenâts les estats de cette province de Bretagne en l'an presant 1667, qu'il aurait puis les quinze ans derniers, incessament exposé sa vie & consommé ses biens pour la conservation et subsistance du commerce dans le royaume, mesme commandé des Bastimants & frégattes pour la sauvegarde et deffance des marchands navigants soubz l'obeissance du Roy de France, contre le pillage des Pirattes suivant commissions de Sa Majesté & certificats en deuë forme, qui d'une authorité cômune font la preuve toute enthière du zèle des Combats & des services rendus par le Remonstrant au péril de sa vie & perte notable de ses biens, pour la deffance de la coste de Bretagne et seureté du cômerce dans le Royaume.

Le premier combat naval dudit capitaine Porsdon, pour le service de Sa Majesté et soulagement de la coste de cette pro-

(1) Les trois mémoires ou placets qui suivent sont reproduits littéralement sur l'imprimé que Du Portzdon en fit faire et dont un exemplaire — peut-être le seul qui subsiste — est aujourd'hui en la possession de M. Huon de Penanster.

vince de Bretagne, fust dans la capture du nommé capitaine Martin, originaire de cette Province, lequel ayant prins party avec les Hostendois et connaissant toutes les Rades de Bretagne, y venait piller les marchants, et enlever leurs Barques jusques dans les portz et hâvres qu'ils croyoiët êstre leur azilles, de la personne duquel & d'une sienne frégatte de quatre pièces de canons. Le dit du Porsdon se rendit maistre après un grand combat ou il aurait eu plusieurs de ses gens blessés & estropies.

Le secôd acte de la fidelité dudit capitaine Porzdon pour le service de sa dite Majesté est en ce que il aurait fait bâtir a grands fraiz une frègatte et icelle mise hors, croisant la mer du long des costes de cette province de Bretagne, pour en chasser les ennemis, au mois de mars 1655 ayant eu avis qu'une flotte marchande avait esté forcée de relacher aux havres de Lantreguier, Pontrieu, Bréat et le Leguer, par le vis admiral d'Hostaude monté de cent hômes et armés de douze pièces de canons il aurait acouru avec sa fregatte pour rendre le passage libre a la dite flotte et l'a degager du pillage de ce pirate, de la personne duquel après un grand combat et grand carnage il se rendit pareillement maistre & de tout son equipage, son frère y ayant esté tué, plusieurs de ses geans estropiéz & sa fregatte razée avec plusieurs pertes de ses genereux combatans de son armement.

La petite fortune du dit Le Porzdon n'ayant peu fournir au zèle qu'il a toujours eu de continuer ses services pour le soulagement des marchands et seureté du commerce, dans le royaume obstant les pertes notables de biens qu'il a souffert aux occasions de ses combats et captures, il fut conseillé par quelques personnes des plus considérables de la province de presanter requêste dans la tenüe et assemblée géneralle des Estats tenus en la ville de Vitré au mois d'aoust 1655, & par icelle de supplier l'assemblée de lui octroyer quelque somme de deniers pour recompense de ses pertes payées & services lors rendu a la province & sur la requête presentée a la dite fin, les geans des trois etats assemblés baillèrent leur deliberation, par laquelle, il fut ordonné que la somme de quatre mille livres serait payée au dit Alliou pour recompense des services par lui rendus a la province et mandé à Caesar de Reünouard ecuyer sieur de Rouges trésorier des Etats, de lui en faire le payement suivant le rang et ordre de l'Estat quy luy serait fait et arresté par MM. les deputés qu'ils nommeraient a la dite

fin, ce sont les termes expres de la dite deliberation rendue à Vitré, qui est de l'onziéme aoust 1655, signé par commandement de MM. des Etats : De Racinoux.

Néantmoins ce don, en nature de recompence ordonné par les Estats n'a esté jusques a presant executé et le remonstrant n'a reçeu aucune recompense de ses pertes et services rendus a la province, quoy que depuis la dite déliberation il ayt encore du mesme zèle, fait de nouveaux armements a ses frais, et rendu les mêmes services à l'Estat suivant différantes commissions et ordres formels de Sa Majesté de temps en autre successivement et par exprès, le premier de May l'an presant 1667, Monseigneur le duc de Beaufort grand amiral de France estant à Brest commenda au dit du Porsdon d'escorter soixâte et dix barques et navires, depuis le hâvre de Commeret jusqu'a Saint-Malo, a tel point qu'il disposa son equipage et mist sa fregatte a la voile pour la côduite desdits bastimens, lesquels par ses soings et par sa conduite il dégagea de l'attaque de quatre navires de guerre et rendit en toute seureté, non seulement jusques au dit port de Sainct-Malo, mais encore séparement dans les hâvres de Saint-Paul-de-Leon, Roscof, Morlaix, Lannion, Lantréguier et Sainct-Brieuc, sans aucune perte de leurs biens n'y accèdent aux personnes des marchands et propriétaires des dites barques qui est une verité publique et notoire a la province de laquelle le dit du Porzdon a partant raison, d'implorer quelque secours et liberalité pour la subsistance de son armement naval, qui ne respire que son service en requerant comme il fait en toute humilité.

Qu'il plaise a Nosseigneurs députez pour la tenüe des Estats de ce pays et duchè de Bretagne en l'année prèsante 1667, ordonner que le dit du Porsdon sera payè de la dite somme de quatre mille livres suivant la deliberation des Estats de Vittré du dit jour onziéme aoust 1655 & en outre recompensè de ses nouveaux armements & services rendus a la dite province puis le temps de la dite dèliberation suivant les mandements et commissions en deuë forme, qu'il presentera a la dite fin. Et ce faisant le dit du Porsdon et sa pauvre famille seront d'autant plus obligez de continuer leurs prières à Dieu pour la conservation de l'Estat et encore ledit du Porsdon de son devoir particulier a continuer ses soings et services pour la seureté de la navigation & commerce dans le Royaume.

II

AU ROY

SIRE

Pierre Alliou, sieur du Portzdon, capitaine de marine, natif de la ville de Lannion en Bretagne, proche vostre ville et chasteau de Brest, vous remonstre très humblement, que depuis vingt ans il a incessament armè à ses frais, en guerre et en marchandise, trafiqué aux isles et commandè des navires et frégattes suivant les commissions de Messieurs les admiraux de France pour le service de votre Majesté et de sa Patrie; en telle sorte que par ses généreux combats et ses vigoureuses attaques, il a successivement et en différens temps fait plusieurs combats a des vaisseaux et fregates ennemis de l'Estat et du commeree; purgè et nettoyè les costes de Bretagne de toutes sortes de pirates, pillarts et escumeurs de mer; fait faire le procéz et punir les rebelles, et par ce moyen laissé le passage libre aux navires et vaisseaux marchands, qu'il a toujours secourus et escortez en toute occasion, les ayant mèsme conduits en seureté jusque dans les ports et hâvres, vers lesquels ils prenaient leur route : si bien que les Estats de Bretagne assemblez à Vitré en 1655 convaincus de cette vérité lui ont temoignè leur reconnaissance en lui accordant une somme de quatre mil livres, pour le recompenser de partie des pertes qu'il avait souffertes dans les combats par lui livrez; en autres lorsqu'il prit le Saint Andrè d'Ostende, ou il eut son frère tué a ses costez d'un coup de canon et sa fregate razée; et pour comble de mal-heur ses ennemis luy ayant suscité un grand et fascheux procéz sous le nom d'une personne insolvable, au sujet d'une prise qu'il fist l'année 1653, sur les Espagnols de Saint-Sebastien, il s'est entièrement ruiné, dans la poursuite d'y celui a cause de quoy, et attendu que le suppléant se trouve chargè de neuf enfants, dont il a sept garçons qu'il ne peut eslever et instruire pour les rendre capables de servire votre Majesté, après avoir veu les pièces justificatives de tout ce que dessus cy-attachées, lui vouloir accorder une pension, ou en tous cas, luy donner un employ en guerre ou en marchandises, dans lequel il puisse continuer ses services et il continnuera et toute sa famille de prier Dieu pour la prosperité et santé de votre Majesté.

III

A MONSEIGNEUR COLBERT

Pierre Alliou, sieur du Portzdon, capitaine de marine, natif de la ville de Lannion, en Bretagne ; a demandé par son placet presenté au Roy, que pour les raisons y contenues et expliquées, il plûst a sa Majesté, luy vouloir accorder une pension pour le faire subsister et sept garçons et 2 filles qu'il a, ou en tout cas luy donner un employ sur la mer en guerre ou en marchandises, dans lequel il luy puisse continuer ses services : ce placet, Monseigneur vous a esté renvoyè par le Roy pour y estre pourvue ; et les pièces justificatives des raisons y ecrites et sur lesquelles il est fondè, examinées.

Pour donc satisfaire à l'intention du Roy, et instruire, Monseigneur, votre religion, vous estes très humblement suplié, d'avoir la bonté de remarquer, qu'il y a plus de 20 ans que le S. du Portzdon a armè des vaisseaux et des fregates a ses dèpens pour le service du Roy et de la province de Bretagne, dôt il a purgè et nettoyè les costes de toute sorte de pirates, pillarts, escumeurs de mer et ennemis de l'estat, et laissé par ce moyen le passage libre aux navires et vaisseaux marchands, qu'il a toujours secourus en toutes occasions et rencontres, et escortez jusque dans les ports et havres, vers lesquels ils prenaient leur route ; et pour cet effet employé toute sa vie, consumé tout son bien, souffert baucoup de peine, et passé d'extrémes dangers dans les genereux combats qu'il a livréz et dans les vigoureuses attaques qu'il a faites et soutenuës.

La première preuve de cette proposition, resulte de l'original d'un passeport espagnol, donnè au sieur du Portzdon le troisième May 1648, par Dom Jouan de Garayottan, pour s'en retourner de Saint-Sebastien en la province de Bretagne, après avoir esté pris, et le vaisseau qu'il commandait, par Pierre Millet, capitaine d'une fregatte espagnole.

La seconde preuve se tire de la prise faite par le sieur du Portzdon, au mois de May de l'annèe 1653, a la coste de Peros en Bretagne au lieu nommè vulgairement le trou des Larrons,

après un long et sanglant combat de la fregatte nommèe le Saint Jean de liste Duic en Angleterre dont l'équipage estait composé de vingt quatre hommes flamans anglais et ostendois, laquelle fregatte avait rôdé cette cote, et fait plusieurs prises de vaisseaux chargez de marchandises appartenants aux français et subjets de sa Majesté. Cette prise justifiée premièrement, par la commission anglaise du 4 novembre 1652, donnée sous le tiltre des défenseurs de la liberté de l'Angleterre, par l'autorité du parlement, à Jean Guilkuis, capitaine du navire appelé le Jean, pour iceluy armer en guerre, lequel Guilkuis estant tombé malade, il bailla la commission à Guillaume Braund pris dans cette fregatte en qualité de capitaine d'icelle, laquelle commission trouvée dans cette fregatte porte commandement exprès de se saisir et emparer de tous navires, vaisseaux et marchandises qui pourraient appartenir au Roy de France et a ses subjets, par voye de Represaille. En second lieu par le procès verbal fait le 23 du même mois de may 1653 par le seneschal de la juridiction royale de Treguier au siège de Lannion assisté du procureur du Roy en cette justice royale, contenant l'interrogatoire presté par iceluy Braund capitaine de cette fregatte; ensemble la visitation d'icelle.

En troisième lieu, par la sentence rendue le 28, de ce mesme mois de may par le juge royal en Treguier au siège de Lannion, par laquelle cette fregatte appelée de Saint Jean de liste Duic a esté declarèe de bonne prise.

En quatrième lieu, par une sentence rendue le 18 novembre de cette annèe 1653 par ce juge royal en Tréguier au siège de Lannion a la requeste du procureur du Roy de cette juridiction, demandeur et accusateur, contre Martin Le Meur pris par le sieur du Portzdon, dans la fregatte appellée la Saint Jean de liste Duic, accusè de s'être volontairement donnè aux Ostendois ennemis de la couronne, de les avoir servy dans leurs frégattes et pinasses, volè et exercè toute sorte d'acte d'hostilité, il y avait longues années sur les habitants des costes de la province de bretagne, par laquelle il a èté condamnè a mort, et ses biens acquis et confisquez au Roy.

En cinquiesme lieu, par un acte du vingt cinq mars 1654, contenant la dèliberation faite par les habitants de Lannion pour la conduite avec seureté de Martin Le Meur de la ville de Rennes

en celle de Lannion, pour y estre executé conformément a l'arrest de la cour du parlement de bretagne, confirmatif de la sentence du juge royal en treguier au siège de Lannion, en sixième lieu par une requestre presentée par le Sieur du Portzdon aux estats de bretagne, pour estre par eux recompensé des notables et signalés services qu'il avait rendu a la province de bretagne par nombre de combats, qu'il avait livrè avec succes et advantage aux pillarts, pirates et escumeurs de mer, qui empeschaient le commerce et traficq aux costes, ports et havres de la province de Bretagne, dans laquelle requestre il est nomement fait mention de la prise faite par le sieur du Portzdon après un long et sanglant combat de la fregatte de Saint Jean de listte Duic. Et en septième et dernier lieu par l'ordonnance des Estats de la province de Bretagne assemblez à Vitré le 11 aoust 1655, par laquelle ils luy ont accordè une somme de 4000 livres pour le recompenser de partie des grands frais par luy faits pour l'armement des fregates et navires qu'il a commdez pour purger les costes de bretagne et par ce moyen rendre le commerce libre et procurer la seureté aux vaisseaux marchands qu'il avait escortez toutes et quantes fois que l'occasion s'en etait presentée.

La troisième preuve se prend de la prise faite en l'année 1655 par le sieur du Portzdon lors capitaine de la fregate nommèe la Sainte Barbe de Lannion, d'une frégate ostendoise nommèe Saint André, armèe en guerre et montée de quatre vingt hommes, de douzes pièces de canon, de trente cinq a quarante mousquets, de nombre de pistolets, haches d'armes, picques et demy-picques, coutelas, grenades, pots et bouteilles a feu pour faire la guerre aux français, laquelle frégate a cette fin avait rôdé la coste de bretagne et avait fait voile vers le sieur du Portzdon, à dessein de l'enlever le croyant navire marchand, lequel sieur du Portzdon lui livra le combat qui dura plus de trois heures, et fut si opiniâtre et si sanglant que le frère du sieur du Portzdon y fut tué avec plusieurs autres personnes de l'equipage de sa frégate nômêé la Sainte Barbe de Lannion, laquelle fut ruinée, razée et fracassée a coups de canon, pour radoubler laquelle il luy a couté plus de quinze mille livres. Ce fait est justifié : premièrement par l'original en parchemin d'une commission et d'un congè espagnol donnè le 24 fèvrier 1654 par l'Archiduc Léopold, lieutenant et capitaine genéral pour le roy d'Espagne des Païs

bas, et Charles Slambrochs, capitaine d'une fregate nommée Saint André du port y contenu et montée de douze pièces d'artillerie pour l'armer competament de gens, et avec icelle faire au traficq et navigation de l'ennemy tout le dommage et hostilité qu'il pourrait, laquelle commission originale a esté trouvée par le sieur du Portzdon dans la fregatte nommée Saint Andrè lors de la prise par luy faite d'icelle. En second lieu par le procès-verbal fait par le seneschal royal en tréguier au siège de Lannion du 23 mars, et autres jours suivans de l'annèe 1655, contenant ce qui vient d'estre representè. En troisième lieu, par la requestre presentée par le sieur du Portzdon aux Etats de Bretagne ou il est fait mention expresse de la prise faite par le sieur du Portzdon de la fregate ostandoise Saint Andrè.

La quatrième preuve est establie sur ce que le 17 janvier de l'année 1654, le sieur du Portzdon a esté pris avec sa frégate nommée le Saint Louïs de Lannion par luy commandée, par des vaisseaux anglais qui luy prirent universellement tout ce qu'il avait. Ce fait est justifié premierement par deux passeports des 19 et 20 du mesme mois de janvier. Le premier donnè par le gouverneur de la ville, chateau et citadelle de Dieppe et le second par le gouverneur du hâvre, au maistre de la frégatte le Saint Louïs de Lannion, et a vingt hommes de son équipage pour s'en retourner en bretagne après la prise d'icelle fregate par un navire anglais. En second lieu par un passeport en original en longue anglaise, donnè par Roger Granger, maire du bourg de Portsmuds au sieur du Portzdon et a 2 autres hommes y denommés de l'equipage de sa fregate le Saint Louïs, dans lequel passeport il est fait mention qu'elle avait été prise par un vaisseau anglais. En troisième et dernier lieu par une requestre du 25 janvier 1695 presentée par Jean Le Meur escuyer maistre d'hôtel du Roy, coarmateur de la fregate le Saint Louïs de Lannion et par le sieur du Portzdon, aux juges royaux de treguier, contenant entre autres choses, que cette fregate fut prise par un vaîsseau anglais ce jour 17 janvier 1654.

La cinquième preuve est fondée sur trois lettres missivès ecrites au sieur du Portzdon par monsieur le Duc Mazarini, les 20 may, 7 juin et 20 juillet 1666.

La sixième preuve rèsulte du malicieux procès qui a esté suscité au sieur du Portzdon en l'admirauté de france au siège

général de la table de marbre du palais à Paris par le nommé Estienne de Belloc, soy disant bourgeois et marchand du bourg de Ciboure, pour raison d'un vaisseau espagnol nommé le Saint Jean-Baptiste de Saint Sebastien pris par le sieur du Portzdon en l'année 1653 réclamé par de Bellocq, quoy qu'il appartint vèritablement a Cristophle de Ayalde, habitant de la ville de Saint Sebastien et originaire de la province de Guispuscoa en Espagne, ainsi qu'il a esté jugè par arrest contradictoire rendu au parlement de Paris le 2 juillet 1669, infirmatif avec depens des sentences rendües en ce siège les 5 janvier 1667 et 2 mars, 20 avril 1668, et de tout ce qui s'en estait ensuivy. Ce procès a ruinè sans ressource le sieur du Portzdon, attendu que de Bellocq est un bosque adventurier et homme notoirement insolvable.

La septième preuve resulte et se tire, premièrement des commissions données en differents temps au sieur du Portzdon par Messieurs les Ducs de Vendosme, de Beaufort et de La Melleraye pour armer en mer des navires et frégates contre les ennemis de l'Estat et du commerce. En second lieu des attestations et certificats donnez au sieur du Portzdon par monsieur le marquis de Locmaria, capitaine du ban et arrière ban de l'evesché de trêguier, garde coste de cet Evesché, par monsieur le comte de Lannion, gouverneur pour le roy des villes et chastau, ports et havres de l'eveschè de Vannes et Auray capitaine de ban et arrière ban de cet evesché, et par les principaux bourgeois et marchands de plusieurs villes et paroisses de la province de bretagne, qui tous rendent tesmoignage du service continuel et assidû que le sieur du Portzdon a rendu au Roy et a la province de Bretagne, sur la mer.

La huitième et dernière preuve se prend des extraits baptistaires des enfans du sieur du Portzdon qui justifient qu'il y a sept fils et deux filles.

Voila Monseigneur, le compte fidel et exact que vous rend le sieur du Portzdon de sa conduite et de sa fortune ; il espère que le juste choix que le plus grand prince du monde a fait de votre suffisance et de votre intégrité pour le restablissement du bon ordre dans son Estat, produira l'entherinement de sa juste requeste.



RAPPORT

SUR

L'EXCURSION DANS LA VILLE DE LANNION

L'habitude des membres de l'Association Bretonne est de faire, à chaque Congrès, non-seulement une exploration archéologique dans les environs de la ville où ils se réunissent, mais une excursion dans la ville elle-même.

Nous n'avons eu garde de déroger à cette tradition dans une localité aussi intéressante que l'est la ville de Lannion.

Mardi, sous la conduite du vénérable curé de la ville (notre troupeau ne pouvait choisir un meilleur pasteur), nous nous sommes mis en marche à 1 heure de l'après-midi et nous ne nous sommes arrêtés qu'à 5 heures 1/2.

Vous vous étonnerez peut-être de la longue durée de notre course. Habitués que vous êtes, pour la plupart, aux choses remarquables que présente Lannion à l'œil de l'observateur, vous n'y prêtez peut-être pas autant d'attention que ceux pour qui elles sont de nouvelles connaissances.

Naturellement, nous avons commencé par l'église paroissiale qui, moralement et matériellement parlant, est le centre de la cité. Nous avons trop de bien à dire des Lannionnais pour leur adresser des flatteries, nous ne leur dirons que la vérité. L'église de Saint-Jean du Baly, comme on la nomme, n'est pas belle. Néanmoins quelques-uns de ses détails méritent une mention.

Tout d'abord, avant même d'y mettre le pied, nous remarquons sur la muraille extérieure du clocher l'inscription suivante, bien des fois lue et reproduite : *Cette tour fust commencé lan mil V centz XIX. Et tout por Dieu* et à côté, un cadran en ardoise portant la date de 1668.

Saint-Jean, approximativement orienté, est un édifice de la seconde moitié du xv[e] siècle, de style flamboyant, un peu antérieur à la tour, présentant, à défaut d'autre mérite, dans sa construction, une unité assez rare dans les monuments religieux du moyen-âge.

Le lambris de bois qui domine ses trois nefs n'a d'autre intérêt que la frise assez grossièrement sculptée sur laquelle il repose et où sont figurés des animaux fantastiques, des feuillages et des rinceaux de toute sorte.

Dans la grande nef, nous avons remarqué un énorme pilier monocylindrique, dans lequel existait autrefois une porte, aujourd'hui aveuglée, et dont les pierres portent des signes de tâcherons.

Dans tout ce qui date du xv[e] siècle, voilà à peu près ce que nous trouvons à noter ; mais il ne faut pas oublier de signaler les cinq statues en pierre qui ornent le chœur et qu'on attribue au Puget, ni le magnifique maître-autel, dû à un architecte du nom d'Auffray, constructeur de plusieurs églises, notamment de celles de Langouat et de Ploumagouar.

Cet autel, où figurent des marbres précieux des couleurs les plus variées, offre un ensemble harmonieux qu'on ne saurait trop louer. Le tabernacle et les anges adorateurs ont surtout attiré notre attention ; et quel n'a pas été notre étonnement, lorsque Monsieur le curé, s'appuyant sur d'anciens comptes de la paroisse, nous a affirmé que ce chef-d'œuvre, d'une date très peu antérieure à la révolution, n'avait coûté que 2.000 livres.

L'auteur, nous l'avons dit, s'appelait Auffray ; son talent, paraît-il, n'était pas, de son temps, apprécié à sa juste valeur, car on disait de lui, c'est un document contemporain qui le constate, qu'il était plus habile à faire danser les filles au son du violon qu'à bâtir des églises. Ne quittons pas Saint-Jean sans remarquer un confessionnal, œuvre récente de M. Le Merer sculpteur Lannionnais.

Si par elle-même l'église paroissiale n'est pas un de ces monuments dont la vue vous séduit et vous transporte, elle a pour les membres du Congrès un charme tout particulier qu'ils n'oublieront jamais. C'est à Saint-Jean du Baly, qu'après la messe du Saint-Esprit qui a ouvert notre session, ils ont entendu la parole si bienveillante, si encourageante du vénérable évêque

de Saint-Brieuc et Tréguier; c'est à Saint-Jean du Baly que des voix harmonieuses, disciplinées par une méthode toute parisienne, ont exécuté d'admirables chants, notamment ce cantique populaire de Rostrenen, savamment arrangé par M. Collin, organiste de Saint-Brieuc.

A notre sortie de l'église, Monsieur le curé nous montre l'emplacement des anciens murs de la ville qui n'existent plus et que baignaient autrefois les eaux du Leguer. Nous passons le pont de la Trinité et, après avoir monté 142 marches, bien comptées, nous arrivons à Brelevenez. L'église de cette paroisse, perchée sur un côteau boisé, véritable nid de pierre, émerge du feuillage et domine la ville de Lannion de son profil pittoresque. Mais sur ce ton c'est assez parler. Nous ne sommes ni des poètes ni des peintres. Nous ne sommes que des archéologues.

L'un de nos plus savants confrères, mon collègue et mon ami, M. le comte de la Monneraye, sénateur du Morbihan, a donné une monographie de cette église dans un travail publié en 1849 et couronné par l'Institut. Je ne puis que vous renvoyer à cette étude aussi exacte que complète. La lecture en serait très intéressante assurément, mais peut-être un peu longue; bornons nous donc à en rappeler les conclusions.

L'église de Brelevenez appartient à l'époque dite de transition, qui, en Bretagne, s'étend de la seconde moitié du XII[e] siècle au commencement du XIII[e], période où le style roman arrivé, dans notre province, à son dernier développement, se marie avec le style ogival en lui empruntant quelques-uns de ses éléments. Quant aux détails fournis par M. de la Monneraye, ils sont nombreux, je le répète; pourtant nous pouvons en ajouter quelques-uns, dont l'importance, il faut l'avouer, est essentiellement secondaire.

Ainsi nous avons remarqué, entr'autres choses, les colonnettes à double étage qui ornent le porche méridional, de façon que le chapiteau des colonnettes inférieures sert de base aux colonnettes supérieures; les trois contreforts relativement modernes et bizarrement rapprochés les uns des autres qui dominent ce porche et figurent, dit-on, la Trinité; au transept septentrional, une fenêtre de style flamboyant, mais de la meilleure époque, rappelant à quelques égards le genre rayonnant; les colonnettes qui masquent les angles des contreforts romans de l'abside à

l'extérieur ; enfin, à l'intérieur, une pierre ayant servi à mesurer le blé et devenue aujourd'hui un bénitier, sur laquelle on lit en caractères du XIIe siècle l'inscription suivante :

Hoc est Mensura Bladi Nunquam peritu (peritura).

Hélas ! Nous avons fait une autre et bien triste remarque, c'est que les murs de la nef principale, obéissant à une poussée d'autant plus incompréhensible que l'église n'est pas voûtée, ont perdu leur aplomb d'une manière inquiétante.

De Brelevenez nous nous sommes rendus à la place du Marchallac'h où nous avons admiré, devant le rez-de-chaussée d'une maison, une très belle balustrade du XVIIe siècle, puis nous avons visité et plusieurs fois contemplé la plupart des curiosités dont M. le curé vous a déjà entretenus :

Rue des Chapeliers, n° 3, une jolie maison à 3 étages et à pignon sur rue, ornée de statuettes, dont l'une représente un personnage à cloche-pied, l'autre un personnage assis, tenant ses deux jambes en l'air et comme au port d'armes ; j'oubliais une chimère assez bien sculptée ;

Place des Halles, n° 4, une maison à devanture d'ardoises, flanquée de bizarres tourelles à pans coupées, portant sur un pignon qui donne dans une cour, le millésime de 1669, mais probablement antérieure à cette date ;

Même place, une maison en pierre, surmontée d'une gerbière à pilastres où on lit la date 1666 ;

Rue des Avocats, n° 1, une maison qui doit être du XVIe siècle ;

Rue Portzmeur, deux maisons, n°s 3 et 5, fort jolies, de la fin du XVIe siècle probablement ;

Même rue, n° 7, maison de pierre remaniée mais dont la porte ogivale remonte au XVe siècle ;

Même rue, restes de l'hôtel Plusquellec, porte surmontée d'un double écusson martelé ;

Rue Kerabili, vieille porte en chêne, à ferrures en forme de fers de lance (XVIIe siècle) ;

Rue des Bouchers, petite maison de pierre, une tourelle au pignon, peut être du XVe siècle ; autre maison remaniée, portant la date de 1614 ;

Rue Keranpont, n° 16, maison où se voit la date de 1655,

poteau cornier à torsade sculptée, assez remarquable ; jolis restes d'une porte en chêne ;

Même rue, vis-à-vis de la maison précédente, dans une maison moderne, une très belle cheminée en vieux chêne venue de la Villeneuve en Ploubezre, remarquable par ses cariatides et ses sculptures en ronde bosse. Cette cheminée doit appartenir aux premiers temps du règne de Louis XIV ;

Sur le quai, une tour d'assez petite dimension qui peut être un reste des anciennes fortifications ;

Rue du Port, trois jolies maisons de la fin du XVI[e] siècle ou du commencement du XVII[e] ;

Rue de Tréguier, à l'entrée, la croix érigée en mémoire de Pontblanc ; la base seule est ancienne et peut être contemporaine du héros Lannionnais ; même rue, à droite, en montant, une petite maison du commencement du XVII[e] siècle, vrai bijou, admirablement conservé ;

Enfin, rue de la poste, une frise en bois sur la façade d'une maison qui a subi des remaniements considérables et qui appartient à M. Huon de Penanster, ancien député des Côtes-du-Nord, Président du Congrès ; des chimères se poursuivant et dont les unes mordent la queue des autres, un chien et un petit personnage à longues oreilles (un Midas), tels sont les détails de ce morceau d'un fini remarquable.

Nous ne dirons rien de la statue de saint Christophe dont a parlé M. le curé. Elle est d'un faire très barbare, mais celà ne prouve pas qu'elle soit fort ancienne.

Voilà à peu près ce qui nous reste du vieux Lannion, c'est beaucoup ; mais combien il présenterait plus d'intérêt, s'il n'avait pas perdu sa vieille cohue que plusieurs d'entre nous ont connue, son vieux château, ses vieilles fortifications et tant d'autres témoins de sa glorieuse mais souvent sanglante histoire.

L'histoire de Lannion je voudrais en dire un mot. L'histoire d'une ville n'est-elle pas pour ainsi dire son âme ? J'aimerais à évoquer le souvenir de ces sires de Lannion qui tinrent en Bretagne un rang illustre, pendant tout le moyen-âge, j'aimerais à faire passer et pour ainsi dire défiler devant vous, ce malheureux, non, je me trompe, cet admirable Geoffroy de Pontblanc dont l'héroïque dévouement peut être mis en parallèle avec celui des Curtius, des Horatius Coclès et des Léonidas, un second Pontblanc

(Guyon), qui prit part à la célèbre bataille des Trente, deux autres combattants de mi voie, saint Hugeon qui était, je crois, de Lannion où de ses environs, Keranrais qui, en frappant mortellement Bemborough, changea l'aspect de la lutte, d'abord favorable aux Anglais ; Geoffroi de Kerimel, diplomate avisé, autant que guerrier intrépide, compagnon de Pontblanc à la défense de Lannion, en 1346, et tué comme lui dans la mêlée ; à une époque plus récente, un Le Gonidec qui, à Fontenoy, à la tête de 15 grenadiers à cheval, pénétra dans les rangs des Anglais et contribua puissamment au gain de la bataille, toute une pléiade de Kergariou, honneur de la marine française.

Jonathas, surnommé l'audacieux, en 1759, prend à l'abordage deux bâtiments anglais et plus tard est tué à l'ennemi.

Le chevalier Pierre Joseph, marquis de Kergariou de Rosconnel, né à Coatiliau, combat contre un corsaire anglais, la marquise de Gramby et périt à Quiberon ; Raymond chevalier de Kergariou Coatlès, le héros de la belle poule, tué dans un magnifique combat, près de Cancale ; M. le comte de Kergariou de la Grandville lui-même, qui fut un administrateur éclairé, un homme politique, habile et intègre, un lettré, un savant, un archéologue, l'un des premiers membres de notre Association à laquelle le souvenir de ses travaux et de ses encouragements restera toujours infiniment précieux.

Lannion, vous le voyez par ce dernier exemple, n'a pas fourni que des guerriers, il a donné à l'Eglise des prêtres, des religieux distingués, Lagain ou Lagan de Servel, dominicain, fils d'un cultivateur, célèbre par son zèle à la fin du siècle dernier, et avant lui les Le Gall de Kerdu, les Hingant de Kérisac et tant d'autres ; des littérateurs, comme Louis Le Barz, des jurisconsulles, comme Baudouin de maison Blanche.

Je n'en finirais pas si j'entreprenais de ressusciter, ce soir, tous ceux de vos morts qui ont laissé une trace dans l'histoire. Ils sont d'ailleurs plus ou moins connus, et leur vie, leurs actes, leurs écrits ont fait l'objet d'études, de travaux qui ne sont pas sans mérite. J'ai bien envie cependant de faire une exception pour un certain Calloet Sr de Kerbrat, né paraît-il à Lannion, dans les premières années du XVIIe siècle. J'ai pour celà deux raisons : ce personnage est peu connu et à bien des égards il mérite de l'être.

GABRIEL CALLOET DE KERBRAT

AGRONOME BRETON

Du Dix-Septième Siècle

Calloet de Kerbrat n'a pas dans l'histoire la place qu'il devrait y occuper. Breton et Lannionnais, il est peu connu en Bretagne et même à Lannion où il est né. Je voudrais le tirer de l'obscurité où un inconcevable oubli l'a laissé ; mais je n'ai pas la prétention de l'avoir découvert. La Biographie bretonne du regretté M. Levot parle de lui et de ses œuvres dans les termes suivants (1) :

« Calloet (Gabriel), sieur de Kerbrat ou Querbrat, de la même » famille que le précédent (Jean de Calloet de Lanidi, évêque de » Quimper), naquit dans le xviie siècle, dans le diocèse de Tré- » guier, à Lannion (2), on le suppose. Admis en 1642, comme » Avocat général à la Chambre des Comptes de Nantes, il se démit » de cette charge au bout de quelques années, et fut nommé » Conseiller d'Etat. Il employa ses loisirs à rechercher les » moyens d'améliorer les diverses espèces d'animaux domesti- » ques. Le résultat de ses observations et de ses expériences est » consigné dans plusieurs ouvrages renfermant des idées qui, » aujourd'hui sans doute, ne paraîtraient pas neuves, mais qui » n'étaient pas sans utilité à l'époque où l'auteur les publia. Ces

(1) M. de Kerdanet, dans sa Notice sur les écrivains et les artistes de la Bretagne, avait déjà mentionné les ouvrages de Kerbrat ; mais de l'auteur il ne dit presque rien. La Biographie universelle reproduit à peu près l'article de la Biographie Bretonne.

(2) D'après des renseignements que je dois à l'obligeance de M. France, curé de Lannion et à celle de M. Charles Le Roux, écrivain distingué, directeur du *Journal de Lannion*, le manoir de Kerbrat, aujourd'hui Keramprat, serait situé non pas dans la commune de Lannion, mais à 4 kilomètres de la ville, dans la commune de Servel.

» ouvrages sont : I *Advis. On peut en France élever des chevaux* » *aussi beaux, aussi grands et aussi bons qu'en Allemagne et* » *royaumes voisins*... Paris, Langlois, 1666, in-4° de 16 feuilles » avec deux gravures. On en conserve à la Bibliothèque royale, » un exemplaire sur vélin, dont Van Praët a donné la description, » tome 3, p. 57 de son catalogue des livres de cette bibliothèque » imprimés sur vélin (1). II. *Moyens pour augmenter les revenus* » *du royaume de plusieurs millions... on peut faire que le bes-* » *tial produira deux fois plus qu'il ne fait.* Paris, 1666, in-4° de » 5 feuilles et 36 pages, avec 5 planches. Colbert, a qui cet opus- » cule avait été dédié, en possédait un exemplaire sur vélin. » III. *Pour tirer des brebis et des chèvres plus de profit qu'on* » *n'en tire.* (Anonyme), Paris (G. D.) in-4° de 4 feuilles et 32 pages » avec une planche. IV. *Beaux chevaux qu'on peut avoir en* » *France, aussi beaux qu'en Espagne, Angleterre, etc.* (Ano- » nyme) Paris (G. D.) in-4° de 54 pages. Ces divers ouvrages sont » curieux et peu communs. L'ouvrage indiqué dans le catalogue » de Camus de Limare, 1786, n° 624, sous le titre *d'observations* » *sur les chevaux, les bœufs, chèvres, brebis. etc.* Paris, 1666, » in-4°, doit probablement contenir les pièces que nous venons » de citer.

» Un membre de cette famille, Président de la Noblesse de Tré- » guier la commandait lors de la défaite des Anglais, à Camaret, » en 1694. Cette famille est maintenant éteinte (2). »

Les documents me manquent pour faire aux lignes qui précèdent des additions importantes, mais une lecture attentive des principaux ouvrages de Kerbrat m'a permis d'apprécier non-

(1) J'ai vu cet exemplaire, c'est un magnifique spécimen de typographie, dont la reliure en maroquin rouge, semée de fleurs de lys, rehausse encore la beauté. Il fait partie de ce qu'on appelle *la réserve* à la Bibliothèque nationale, c'est-à-dire de ces livres précieux qui ont une place à part dans cet incomparable dépôt.

(2) On lit dans le *Nobiliaire de Bretagne* de M. Pol de Courcy, au mot Callouet : Callouet s[r] de Lanidy, de Kergomar, de *Kerbrat,* de Kerver, de Portzcadiou, de Toulbunnio, ... du Faouet, etc. Paroisses de Plouigneau, Plessidi. et autres, Evêché de Tréguier.

Un conseiller du Duc Jean IV en 1450, un évêque de Tréguier 1504, ci-devant ambassadeur d'Anne de Bretagne à Tournay, en 1491.

Léonard Callouet, de la paroisse de Ploumiliau fut anobli en 1460 par le Duc François II. Nous ne savons s'il appartenait à la même famille.

seulement ces ouvrages, mais le crédit dont jouissait leur auteur. Elle m'a fourni d'ailleurs quelques renseignements utiles sur son genre de vie, sur son instruction, sur la nature de son esprit et son caractère.

Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa naissance, mais on peut la déterminer approximativement. Avocat général à la Chambre des Comptes de Bretagne, en 1642, c'est cinq ans après, en 1647, il nous l'apprend lui-même dans une dédicace adressée à Louis XIV, qu'il fût appelé au Conseil d'État, en récompense, dit-il, de services qu'il avait rendus à Sa Majesté, « en diverses députations qu'il avait eues envers elle. »

Il est à croire qu'une grande compagnie comme la Chambre des Comptes de Bretagne n'aurait pas confié de pareilles missions à un tout jeune homme, quel que fût d'ailleurs son mérite. On peut donc supposer avec assez de vraisemblance que Kerbrat datait des premières années du siècle.

Je m'étais d'abord figuré que, dans sa jeunesse, il avait embrassé la carrière des armes. J'ai été *officier*, écrit-il à plusieurs reprises, mais sur une judicieuse observation de mon savant ami, M. de La Borderie, je suis porté à croire qu'il ne faut voir dans ce titre *d'officier* qu'une allusion à son ancien *office* d'Avocat général à la Chambre des Comptes de Nantes.

Appelé à Paris par ses fonctions de Conseiller d'État, Kerbrat ne tarda pas à s'y faire remarquer et apprécier. Le duc de Mazarin, gouverneur de Bretagne, plus connu sous le nom de Mazarini, fut son premier protecteur. « Que votre Majesté, » dit-il, ne s'estonne pas de voir un advocat général parler de » chevaux, c'est parler pour le Roy quand on parle de ce qui » luy est agréable et d'un establissement qu'il désire faire; » *M. le duc de Mazarin m'a convié d'y contribuer.* » Ailleurs, s'adressant à Colbert, il dit encore : « M. le duc de Mazarin vous » a parlé de moi, Monseigneur, vous avez désiré de me voir etc. » C'est Colbert alors qui devient son patron et qui lui demande d'écrire. Vous avez désiré de me voir, lit-on dans sa dédicace au grand ministre... et « vous m'avez commandé de dresser les » mémoires des ménages ci-dessus, j'ai obéi avec joye, etc (1). »

(1) Le mot ménage, dans le sens ou l'emploie Kerbrat, était déjà un archaïsme à l'époque où il écrivait. Mais, au XVIe siècle, il était du meilleur langage. Olivier de Serres s'en sert fréquemment.

On comprend les instances de ces grands personnages et particulièrement celles de Colbert, esprit aussi pratique qu'élevé, lorsqu'on voit à quel point Kerbrat connaît son sujet. Et ce n'est pas un pur théoricien, un agriculteur en chambre. Il a beaucoup vu, beaucoup observé, en Hollande, en Poitou, en Bretagne, chez de riches propriétaires, dans des établissements religieux; et, lui-même, a mis la main à la pâte. Ici, il nous apprend qu'il s'est « appliqué à divers ménages de campagne, qu'il a chez » lui de quarante à cinquante vaches, » là, il s'exprime ainsi : « Pour les chevaux et pour avoir de grands bœufs forts et vigou- » reux, *Je l'ai expérimenté chez moy,* et ceste année, je feray » encore une espreuve exacte pour ces poulains, etc. » Ailleurs ce sont les procédés même de la culture qu'il indique avec une exactitude et une minutie qui impliquent une pratique personnelle sérieuse et prolongée.

Qu'on en juge plutôt par les citations suivantes : « Les navets » et les raves se sèment en juillet. Il faut deux livres et demie » de graine pour ensemencer un arpent. Il est bon de mêler la » graine avec une égale quantité de sable (sans doute pour qu'elle » ne soit pas emportée par le vent); et de la faire préalablement » germer dans une barrique remplie d'eau. »

Les raves se sèment dans les terres légères, les *naveaux* (navets) dans les terres pesantes et humides, après les orges primes. On peut en obtenir deux récoltes dans une année ; « il en *a fait l'expérience chez lui,* » et il indique pour ces diverses cultures les conditions d'un bon labour.

Kerbrat qui considère l'ajonc, jan, ou jonc marin, comme un excellent fourrage, surtout pour les jeunes bêtes, dont la dent s'accommode difficilement du fourrage sec, comme le foin et la paille, fait une véritable campagne en faveur de cette nourriture.

Il y avait sans doute, de son temps comme aujourd'hui, et en grande quantité, de l'ajonc sauvage dans les landes de Bretagne. Aussi est-ce là que Kerbrat conseille d'en faire cueillir la graine, par des enfants pour plus d'économie. Mais, surtout à l'époque, assez prolongée de la floraison, cet ajonc est amer et peu savoureux. Sans en rejeter absolument l'usage il accorde cependant, et à bon droit, une préférence marquée à l'ajonc cultivé. C'est, dit-il, « une manne merveilleuse, bonne aux poulains, chevaux, bœufs,

» vaches, moutons ; une vache et une brebis qui en mangent » l'hiver, ont plus de lait que si elles mangeaient du foin tout » leur saoul.

» Des curieux, ajoute Kerbrat, se sont avisés de semer de cette » lande (le mot dans cette acception, est encore usité dans la » Bretagne), en bonne terre ; elle y vient belle, haute et grasse ; » on la coupe trois ou quatre fois par an, suivant la bonté du » fond, et celle-ci est tendre, les *picquerons* ne piquent ni ne » blessent. On la pile néanmoins, mais c'est bientôt fait. Elle ne » fleurit pas, parcequ'elle est coupée souvent ; et ainsi on peut » en donner toute l'année. Au bout de huit ou dix ans, qu'elle ne » pousse plus avec la même vigueur, on laboure la terre, on y » sème du bled et on y peut après resemer cette lande. Un ar- » pent de terre sous telle semence vaut mieux que deux arpents » de pré. »

Suivent des avis sur la nourriture du bétail, pour lequel il conseille particulièrement les pois cuits, mais pas en pâte (voyez la précision) dans du lait de chèvre ou d'agneau ; la description de remèdes ou de précautions pour tous les animaux ; l'indication d'un moyen ingénieux pour exciter l'appétit des vaches : (c'est un sac de sel qu'on suspend dans l'étable ; en y rentrant, elles vont d'instinct le lécher, comme le chien va au chiendent) ; puis une foule de recommandations, plus sages les unes que les autres : pendant l'été, mettre le bétail à l'ombre, où il se réfugie d'instinct ; changer souvent de lieu de pâturage, parcequ'en piétinant d'une façon continue le pré, les bêtes en détruisent le tissu.

Sans méconnaître la valeur de l'ajonc, il est permis de penser que l'enthousiasme de Kerbrat pour ce fourrage, va jusqu'à l'engouement. Ses quatre coupes par an notamment, semblent être quelque chose de phénoménal, à moins que la tonte ne se fît tout près de terre, comme celle de la barbe près du menton, mais alors chacune des récoltes devait être bien peu abondante et moins avantageuse que ne le prétend notre auteur.

Quoi qu'il en soit, Kerbrat est, pour son temps, un agronome des plus expérimentés, mais c'est surtout comme éleveur de chevaux, de bœufs, de vaches, de moutons, de chèvres qu'il paraît avoir été un pionnier de l'avenir. Il aime du reste à se donner à lui-même la qualification de *nourricier de chevaux,*

poulains et cavalles, il aurait pu ajouter de toutes sortes d'animaux domestiques.

Lorsque l'on considère les nombreux types que présente aujourd'hui l'espèce bovine en France, on se figure naturellement que cette variété remonte à un temps reculé ; et pourtant si l'on se reporte aux ouvrages un peu anciens écrits sur l'agriculture, on arrive à une opinion contraire, à savoir que la diversité des races qui sont de nos jours l'honneur et la richesse des différentes provinces de la France, serait le résultat de croisements relativement récents.

L'abbé Rozier dit dans son célèbre cours d'Agriculture, à la date de 1785. « Les vaches de la Flandre, de la Bresse et de la » Hollande, fournissent une grande quantité de lait. Les Hol» landais tirent annuellement du Danemarck des vaches grandes » et maigres qui donnent en Hollande beaucoup plus de lait que » les vaches de France. C'est apparemment cette même race de » vaches qu'on a transportée en Poitou, en Aunis et dans les » marais de Charente. Elles sont appelées *Flandrines,* parce » qu'en effet elles sont plus grandes et plus maigres que les » vaches communes et qu'elles donnent une fois autant de lait et » des veaux beaucoup plus forts. Avec un taureau de cette » espèce, on obtient une race bâtarde qui est beaucoup plus » féconde et plus abondante en lait que la race commune. »

Si, à la fin du dernier siècle, on ne distinguait encore en France que deux espèces de vaches, la Flandrine et les vaches communes, plus ou moins petites, on ne s'étonnera pas qu'à plus forte raison, il en fut de même au temps de Kerbrat. Mais ce qu'il y a de curieux et de peu connu, je le crois, c'est que ces Flandrines qui tiraient leur nom, non de la Flandre, mais de leur grande taille et de leurs formes élancées, furent importées de l'Inde en Hollande et introduites en France dans les premières années du XVIIe siècle. Kerbrat, l'atteste avec la précision d'un témoin dont les affirmations ne sauraient être mises en doute. « La race de ces brebis et vaches, dit-il, est venue des Indes » en Hollande, et de là en un canton de la France, ***il y a » cinquante ou soixante ans;*** » et il écrivait en 1766.

Kerbrat professe un dédain, peut-être outré, pour les vaches communes, comme il les appelle, et ainsi que les désignaient encore Rozier à la fin du XVIIIe siècle. Il est partisan résolu des grandes

races, à condition, bien entendu, qu'elles soient suffisamment nourries; et là est, ce me semble, le côté faible de sa théorie, car il voudrait introduire, les grandes espèces dans un pays de culture généralement trop arriérée, pour être en mesure de recevoir, du jour au lendemain, ces nouveaux hôtes.

C'est sans doute à l'état où se trouvait alors la terre dans la plus grande partie de la France, qu'il faut attribuer cet aveu de notre auteur, quelque peu en contradiction avec son zèle dévorant, à savoir que les animaux provenant des Indes et autres pays chauds dégénèrent, même en Hollande et plus encore chez nous.

Néanmoins, plein de son idée, Kerbrat aspire à faire adopter ces animaux, même dans les contrées les moins fertiles. « En » Hollande, dit-il, les vaches et les brebis sont plus belles, plus » grandes et donnent plus de lait et de beurre qu'en France. » Dans les marais du Poitou, elles sont plus belles et plus productivesqu'en pays maigres. Elles sont cependant partout préférables, à tout prendre ; et cela grâce à la beauté de leur race. Cette supériorité qu'elles tiennent de leur origine s'étend suivant lui à tous les animaux de même provenance. Les pigeons *pattus*, venus, eux aussi, de l'Inde, lorsqu'ils sont bien nourris « font, dit-il, des » petits tous les mois ; les poules indiennes sont plus grandes que » les indigènes nourries de grain, alors qu'elles ne feraient que » pâturer. » Dans les marais du Poitou et pays voisins, les brebis communes ne produisent qu'un seul agneau par an, et leur laine est moins fine que celle des indiennes qu'on appelle Flandrines (1), et celles-ci donnent quelquefois deux et jusqu'à quatre petits. A Marans, dans une ferme qu'il a visitée, une brebis superbe avait eu six agneaux en treize mois ; et pour inspirer plus de confiance au lecteur, il cite le nom du métayer qui occupait cette ferme; il s'appelait Vergneau ; et comme Kerbrat se méfie encore de l'incrédulité du public, il ajoute qu'il pourrait invoquer le témoignage de cinq personnes qui ont vu comme lui la brebis phénomène et sa prodigieuse postérité.

Abondant dans son système, Kerbrat prodigue les affirmations optimistes et les tableaux séduisants. Je le résume.

Les brebis bâtardes, d'un père flandrin et d'une mère com-

(1) Le mot Flandrines, ici encore, est synonyme de grandes. On dit encore un Flandrin pour désigner un homme grand et fluet.

mune, lesquelles ne sont guère plus grandes que leur mère, donnent deux fois plus de laine et une laine plus fine, dans les mêmes pâturages.

« Les vaches venues des Indes, qu'on appelle flandrines, ont » du lait toute l'année, quoique pleines et prêtes à vesler, sauf » trois ou quatre jours ; celles de France ont à peine de lait » deux ou trois mois avant le veslage.

» Les veaux des flandrines ne têtent pas. Ils sont sevrés en » naissant et nourris de lait riboté (baratté) ; ceux de France ne » s'accoutument pas à ce lait. Ils meurent. »

Les veaux français têtent un mois ou six semaines. Ce sont quatre mois de perdus pour le lait, les flandrines donnent toujours et deux fois plus; c'est un effet de la race. Elles n'engraissent pas ; leur nourriture tourne exclusivement à la production du lait et du beurre. Les françaises engraissent et cessent d'être laitières. L'expérience en a été faite dans les marais du Poitou.

On ne saurait sevrer les veaux des vaches du pays, ils meurent. « Un métayer d'un marais proche Marans, dont la cabane » est vitrée, qui est la seule qui soit vitrée dans le marais » (détail assez curieux), a affirmé devant Kerbrat qu'un veau du pays doit têter, qu'ayant cessé un jour de le faire, il ne reprendra plus même sa mère, et qu'il ne peut s'habituer à boire ; et notre auteur ajoute cette réflexion où se montre sa tendance à la plaisanterie, dont nous trouvons mainte trace dans ses ouvrages : « Et partant, il est vray de dire que les veaux de » France sont bien sots et que ceux de Flandre ont bien plus » d'esprit. »

Dans son enthousiasme pour les grandes races, Kerbrat ne se dissimule pas qu'une objection lui sera faite. Est-ce que les grands animaux n'exigent pas une nourriture beaucoup plus abondante et par conséquent plus coûteuse que les petits ? Il y répond, sans administrer, il est vrai, la preuve mathématique de ce qu'il avance, mais avec une assurance qui ne lui fait jamais défaut. « Les flandrines, dit-il, ne mangent guère plus que les » autres, les grands chevaux pas beaucoup plus que les petits. » Il a quarante vaches chez lui, les grandes ne mangent guère » plus que les petites » et afin que l'on ne révoque pas en doute les résultats de sa propre expérience, il fait observer qu'elle est

d'accord avec ce proverbe : « *Petits valets, petits chevaux,* » *gastent victuailles.* »

Passant de l'espèce bovine à l'espèce chevaline, Kerbrat demeure fidèle à sa prédilection pour les grands animaux, qu'il croit préférables, au double point de vue des services qu'ils rendent et du profit qu'ils rapportent aux éleveurs. Comme pour les vaches et les bœufs, c'est aussi à la nourriture des poulains, pendant la première année, qu'il attache le plus d'importance. Mais, laissons lui la parole et recueillons de lui-même, avec d'excellents préceptes, des renseignements qui ont bien leur valeur historique.

« Il sort, dit-il, tous les ans de Bretagne 7 à 8,000 chevaux, » le double en temps de guerre.

» Les chevaux les plus beaux, les meilleurs et en plus grand » nombre, se tirent des trois évêchés de Basse-Bretagne, Tré- » guier, Léon et Cornouaille.

» Tréguier est la pépinière et le haras; par estimation, il y a » vingt à trente mille cavales (juments) dans cet évêché. Il y en » aurait le double, si on y avait introduit la race des beaux » chevaux; il y aurait plus de profit à les nourrir, chacun s'ap- » pliquerait à ce ménage.

» Voici, continue-t-il, comme on en use à présent. Ceux des » évêchés voisins viennent y acheter des poulains qu'ils élèvent » et revendent aux marchands de dehors. A la porte du lieu où » je demeure, il y a une foire de ces poulains en septembre, la » plus belle de l'évêché, elle dure trois semaines.

» Il semblerait donc que dans cet évêché on devrait principa- » lement distribuer le plus grand nombre des étalons dont M. le » duc de Mazarin m'a parlé. »

Il serait bon aussi, dit-il, que l'on fît porter les cavales plus tard qu'on ne le fait, c'est-à-dire ordinairement à deux ans. Les étalons sont trop jeunes; les poulains ne têtent que quatre ou cinq mois, et sont sevrés en octobre, à l'approche de la mauvaise saison, dont ils ne manquent pas de souffrir considérablement.

La nourriture des chevaux enfin, poursuit Kerbrat, laisse à désirer. « Les habitants de l'évêché de Tréguier, dit-il, nour- » rissent leurs jeunes chevaux de légumes, *panais,* naveaux, etc. » Cela les rend mols et lâches ; et c'est la cause qu'ils ne sont

» bons au service qu'à six et sept ans, après quoi ils sont excel-
» lents, résistant à la fatigue et durant longtemps, plus qu'aucune
» autre race du Royaume, à ce que disent tous les *machinons*
» (maquignons), marque que s'ils étaient bien nourris dès le
» commencement, ils seraient de meilleur service et de meil-
» leure heure. »

Arrivant à la question des croisements, si longtemps pour ne pas dire toujours controversée, Kerbrat continue ainsi : « Les
» chevaux qui réussissent le mieux, en ce pays-là, sont ceux
» d'Allemagne et d'Angleterre, pays froids et humides comme
» la Basse-Bretagne. Les barbes et autres races des pays chauds
» et secs, n'y font pas bien. Le climat est contraire. »

Il n'est ni dans mon plan ni de ma compétence, d'engager une discussion avec Kerbrat. Quelques observations sur ce qui précède, me seront cependant permises.

C'est bien encore, comme au XVIIe siècle, dans les pays de Léon, de Tréguier et de Cornouaille, que se trouvent nos meilleurs et nos plus beaux chevaux ; mais si l'ancien évêché de Tréguier est demeuré digne, sous ce rapport, de sa vieille réputation, si même il échappe aux reproches que lui adressaient Kerbrat, il n'a plus le privilège exclusif de fournir de poulains les contrées voisines. Le Léon et la Cornouaille ne se bornent plus à acheter des poulains aux Trégorois ; ils en produisent eux-mêmes et de magnifiques, mais il est intéressant d'apprendre qu'il en était différemment autrefois (1). Quant à cette fameuse foire qui durait trois semaines, c'était sans doute la foire qui se tient à Lannion à la Saint-Michel et porte encore, aujourd'hui, le nom de *foire aux poulains*. Sa durée, singulièrement abrégée, comme celle de beaucoup d'autres foires, est cependant de trois jours (2).

(1) Cependant Le Léon achète encore des poulains de gros trait dans le pays de Lannion, particulièrement ceux que produit la commune de Servel, où, coïncidence assez curieuse, était située l'habitation de Kerbrat.

(2) Il parait que même, dans les dernières années de l'ancien régime, on avait abrégé la durée de certaines foires, car on lit dans l'ancienne édition d'Ogée (dictionnaire de Bretagne), article Pontivy : « Il s'y tient tous les ans, trois principales foires, aux mois de mars, juin et octobre. A ces foires qui duraient autrefois *jusqu'à huit et dix jours*, se rendent des négociants des provinces adjacentes et des marchands des villes voisines. »

Ce qui a changé, par exemple, dans le pays de Tréguier, depuis le temps où écrivait Kerbrat, c'est l'alimentation des poulains. On leur donne beaucoup d'avoine, et peu ou pas de panais. Dans le Léon, au contraire, cette racine est le fond de la nourriture des chevaux et bien des gens trouvent qu'on en abuse. Mais je me garderai de me prononcer sur cette question brûlante et j'éviterai avec plus de prudence encore, de prendre parti pour ou contre le cheval barbe ou l'étalon arabe. Toutefois à propos de cheval arabe, il ne faut pas que j'oublie de citer ce que dit Kerbrat d'un singulier stratagème qu'emploieraient les Persans et les Tartares, pour élever les poulains de grande race avec tous les soins dus à leur rang.

« En Tartarie et en Perse, voici le secret pour avoir de beaux » et grands chevaux. On laisse têter le poulain tant qu'il veut, » qu'il ne se sèvre de lui-même ; et parce que le lait de la cavale » est maigre, il n'a quasi point de crême, on fait aux poulains » de belle race têter une vache outre la mère, et pour faire que » cette vache ait du lait toute l'année en abondance, on l'empêche » cette année de porter. Le lait de vache est bien plus gras, a » plus de corps et de substance, et bien plus nourrissant, celui » de la cavale est maigre comme celui des ânesses. On en ordonne » quelquefois aux malades pour les rafraîchir.

» Mais voici la difficulté d'accoutumer le poulain à têter la » vache, car s'il a une fois bien connu sa mère, il n'en têtera » pas d'autre. Pour cela, il faut, le jour que le poulain est né, » qu'on l'amène avec sa mère dans l'étable, qu'on tire, puis » après, la cavale dehors, qu'on laisse un peu jeûner le pou- » lain, que tout soit fermé, qu'on n'y voie goute, qu'on mette » le testin de la vache dans la bouche du poulain, qu'on le » presse un peu, lui faisant jeter du lait ; le poulain têtera. » On continuera cela deux ou trois jours, que le poulain ne » soit bien accoutumé, passé de quoi, il têtera la vache et la » mère également, et cette vache sera menée au pâturage avec » la cavale et le poulain. »

» Si la vache d'abord ne veut pas souffrir le poulain la têter, » voici comment on l'y accoutumera. On la laissera longtemps » sans la traire, elle souffrira et sera heureuse d'être sou- » lagée (1). »

(1) Je tiens de source certaine que dans le département de la Mayenne, il y a

Jusqu'à présent, nous n'avons guère fait connaître que les idées de Kerbrat ; il est temps de montrer, autant qu'il nous sera possible, ce qu'était sa personne.

Ce qui domine chez lui, c'est l'activité de l'intelligence qui, non contente de vulgariser les pratiques des pays les plus avancés, veut encore aller plus loin et faire jaillir de nouveaux progrès de son propre fond. Kerbrat, en un mot, ne se borne pas à imiter et à propager les bonnes méthodes ; il invente lui-même des procédés ingénieux, des instruments utiles.

On se souvient de sa passion pour l'ajonc, mais toute médaille à son revers ; l'ajonc est hérissé de piquants, de piquerons, comme il dit, surtout s'il n'est pas soumis à des coupes fréquentes ; et ces piquants blesseraient la bouche des animaux s'ils n'étaient pas préalablement broyés. Aujourd'hui les hache-paille, les coupe-ajoncs perfectionnés abondent dans nos expositions et sont usités dans toutes les exploitations bien tenues, où ils transforment un fourrage épineux et inabordable en une sorte de julienne aussi savoureuse qu'inoffensive. Mais, au temps de Kerbrat, on ne connaissait guère pour broyer l'ajonc, que le maillet et la grande pierre plate que l'on voit encore à la porte d'un grand nombre de nos fermes. Frappé de là lenteur d'un pareil procédé et de la perte de temps qu'il entraîne, notre auteur imagine un système très inférieur assurément aux instruments actuels mais constituant cependant alors un progrès réel.

Qu'on veuille bien se figurer deux solives, ou montants, formant, avec le sol, un triangle dont la hauteur est à peu près de cinq mètres, et maintenues en équilibre par un arc-boutant, comme cet instrument appelé chèvre, dont on se sert pour soulever des matériaux d'un grand poids. Une chaîne fixée au sommet soutient par le milieu une traverse ou barre horizontale, sorte de fléau de balance, à chacune des extrémités duquel sont fixés deux énormes pilons verticaux en pierre dure, présentant la forme d'une poire. Au-dessous des pilons, se trouve une auge également en pierre, où se dépose l'ajonc qu'il s'agit de piler. Un homme, cramponné à la chaîne, debout, les jambes écartées,

environ trente ans, un métayer avait fait téter une vache par un poulain sorti d'un étalon du prince de Beauveau et que ce poulain était devenu un cheval d'une force et d'une énergie remarquables.

sur la traverse à laquelle il atteint par des barreaux échelonnés le long d'un des montants, appuie alternativement sur les deux bouts de cette traverse, et met en mouvement les pilons, l'un après l'autre, ayant soin de remuer souvent l'ajonc, au moyen d'une longue perche, armée d'un crochet à sa partie inférieure.

Cet instrument, imparfait sans doute, mais à l'aide duquel, si l'on en croit Kerbrat, un homme seul pilera plus que dix hommes avec des pilons à force de bras, est représenté sur une des planches qui ornent l'ouvrage de l'écrivain Lannionnais. A défaut de cette gravure, j'ai cru devoir donner la description qui précède, au risque de fatiguer l'attention du lecteur.

Kerbrat a encore inventé une grande herse de forme trapèzoïdale, précédée d'un avant-train à petites roues, armée de vingt-et-une dents de charrue (sic), ou coutres, légèrement courbes et de vingt-deux chevilles de fer cylindro-coniques, d'un pied de longueur (1), il a aussi imaginé une loge rustique, garnie de genêts, pour conserver les raves et les navets. Dans cette loge qui remplit le même but que les silos actuellement en usage, les racines sont empilées jusqu'à une assez grande hauteur. On attaque le tas par le bas où est pratiquée une ouverture, les racines se tassent et descendent peu à peu et sans secousse jusqu'à épuisement complet de la provision.

Ce n'est pas tout. Si Kerbrat a des procédés dont il fait part au public, il en connaît d'autres qu'il ne divulgue pas et qu'il appelle lui-même des secrets. Il a un secret pour faire avancer les arbres en cinq ou six ans plus qu'il ne font ordinairement en dix ou douze ;

Il a un secret pour faire grossir le fruit « plus d'un quart plus » qu'à l'ordinaire, et sera plus beau et de meilleur goût, sans » brûler la racine de l'arbre, n'y y faire tort ; au contraire il sera » plus beau et poussera avec plus de force. Cela se fait par une » certaine conduite qui ne coûte rien ; » il a d'autres secrets encore, mais d'une nature par trop physiologique, et que je crois devoir passer sous silence.

(1) Les dents de charrue, autrement dit les dents crochues, fixées dans les traverses de devant, présentent des courbures contrariées, c'est-à-dire que celles de la première traverse inclinent à gauche, celle de la seconde à droite et ainsi de suite. L'inclinaison des chevilles placées dans les traverses postérieures alterne, de la même façon, de droite à gauche.

Notre auteur n'entre malheureusement pas dans des détails qui pourraient seuls nous faire connaître en quoi consistait sa méthode sylvicole, mais il proclame qu'il a chez lui dix ou douze milliers d'arbres qui en démontrent d'autant mieux l'efficacité que dans son pays, froid et humide, on n'avait pu avant lui obtenir de semblables résultats.

Il a un secret « pour tirer grand profit des mouches à miel, en » amasser des huit et neuf cents ruches dans un enclos et des » milliers si l'on veut, empêcher leurs querelles, séditions et » combats, et guérir leurs maladies. Pour apprendre celà, dit-il, » j'en ay mis *dans des ruches de verre,* où, au travers, j'ai consi- » déré leur conduite et leur ménage et surtout leurs maladies » des saisons différentes de l'année. Et j'ay appris à les conduire » et à les guérir tout autrement que ne dit Virgile, et tous les » autres qui en ont écrit. »

J'usqu'à présent, j'avais cru, avec l'abbé Rozier, et la plupart de ceux qui ont traité de l'agriculture, que Cassini et Réaumur avaient été les premiers à se servir de ruches vitrées, pour observer les mœurs et, comme dit Kerbrat, le ménage des abeilles. Mais il me paraît que notre compatriote avait eu cette idée avant eux. Pour ce qui est de Réaumur, c'est certain, puisqu'au moment de sa naissance, Kerbrat devait être mort ou octogénaire ; et il est au moins probable que celui-ci avait devancé également Cassini, né en 1623, et dont la jeunesse fût exclusivement consacrée à l'étude de l'astronomie. Or, ce ne serait pas une mince gloire que d'avoir été le premier à voir un peu clair dans le monde des abeilles.

Que de mystères à éclaircir dans une ruche ! Le gouvernement y est-il une monarchie ou une république ? La souveraineté y est-elle exercée par un roi, comme le croyait l'antiquité, ou par une reine, ainsi que cela est aujourd'hui démontré ? La reine est-elle, parmi toutes les abeilles, la seule qui ait le privilège de la fécondité ? Les abeilles sont-elles exclusivement des ouvrières et, comme on l'a dit, des vestales ? Les faux-bourdons sont-ils uniquement les satellistes, les gardes du corps, les pages de la reine, ou ont-ils avec elle des relations plus familières et plus intimes qu'ils doivent payer de leur vie ? Combien de temps vivent les abeilles ? Comment se forment les essaims ? A quels signes reconnaît-on qu'ils vont se former, sous quelle direction

émigrent-ils ? Quelles sont les maladies des abeilles ? La principale paraît-être la dyssenterie ; ont-elles la *rougeole,* comme l'a prétendu l'abbé de La Ferrière, et quels sont les moyens de les guérir ? Tous ces problèmes si variés, si intéressants et bien d'autres encore, Kerbrat les avait examinés, et, si on l'en croit, les avait résolus. Comprend on qu'un homme de cette valeur soit aussi ignoré qu'il l'est, même à Lannion sa patrie. Ignoré ! entendons-nous. Du public, c'est incontestable, mais beaucoup moins des auteurs qui ont écrit sur les matières dont il traite dans ses ouvrages. Plusieurs de ceux-ci l'ont effrontément pillé et copié sans s'en vanter. J'ai remarqué, par exemple, dans la vieille *Maison rustique,* recueil qui a joui d'une certaine réputation, nombre de passages qui ont, pour le fond et la forme, avec plusieurs pages de Kerbrat une trop grande ressemblance pourquelle soit un pur effet du hasard (1).

Kerbrat était plus consciencieux que ces auteurs. Lorsqu'il empruntait une idée, un procédé à quelqu'un, il ne manquait jamais de le dire. Voici, par exemple, un moyen très ingénieux et très expéditif d'élever des talus de clôture. Aucun livre n'en a parlé, Kerbrat aurait pu s'en attribuer le mérite ; mais il s'en garde bien et, autant par esprit de justice que par galanterie, il nous apprend « que l'invention de ces levées est due à une » dame de Paris, femme de condition et femme d'esprit, grande » ménagère.

» Une charrue laboure la terre au pied du fossé ou de la levée. » Il y a des hommes qui relèvent cette terre charruée, avec de » grandes palles de bois, ferrées par le bout, comme celles dont » on remue le sel. Ces palles qui sont larges relèvent plus de » terre et plus vite que ne feraient cinq et six hommes avec des » palles ordinaires, et une charrue remue plus de terre en un » jour que ne feraient quatre vingt ou cent soixante hommes » avec leurs palles de jardinier.

» Pour jeter la terre juste sur la levée et lui donner la *bâtaison* (2) qu'il faut, on met des deux costés de cette levée des

(1) Il y a lieu de faire une exception pour le trop fameux abbé Grégoire qui, dans son introduction aux œuvres d'Olivier de Serres, cite deux fois notre auteur et exprime le regret que ses utiles conseils n'aient pas été plus suivis.

(2) La pente (Locution locale.)

» planches soutenues par des pieux comme les jardiniers de » Paris, font pour dresser leurs couches à semer des melons, et » sur le haut de la dite levée, il y a des hommes qui arrangent » la terre également et la battent avec des pilons pour la faire » rasseoir.

» Pour mettre ces levées en défense contre le larron, y planter » deux rangs d'épines, le dernier debout sur la couronne du » fossé, planter ce dernier rang de trois et quatre pieds de haut. » Un an après qu'elle sera bien prise, la ployer l'une dans l'autre » et l'entrelacer et continuer de faire cela tous les ans, qu'elle » ne soit à la hauteur que vous voulez la laisser croître. Ni » homme ni bête ni passeront. — Pour faire quelque chose de » beau et d'utile, qui ne coûtera quasi rien, planter des rosiers » le long de cette haie. Ils s'entrelaceront ensemble ; et au temps » des roses, vous verrez toute votre haie en fleurs, chose belle » à voir, et les ménagères en peuvent tirer quantité d'eau rose » qui vaut de bon argent. »

La folle du logis exerçait une grande influence sur l'esprit de Kerbrat. Il y avait de l'exagération, de l'entraînement dans ses conceptions ; mais le bouillonnement de son intelligence n'excluait pas chez lui la reflexion et la prudence. Il rêve d'établir partout les races étrangères ; mais il reconnaît que les races indigènes bien soignées, bien nourries, peuvent donner d'excellents résultats. « Les Chartreux d'Auray, en Bretagne, dit-il, » avaient une fort belle race de vaches et de bœufs ; on disait » qu'ils les avaient fait venir du Poitou ; je fus exprès les voir, » ils me dirent que non, que les mères étaient vaches du pays » et petites qu'ils me feraient voir ; mais que la race était devenue » grande, à force de luy avoir laissé têter longtemps. » Il comprend la nécessité des transitions, l'importance des ménagements à garder avec les populations rurales, dans l'intérêt même du progrès, que trop de précipitation pourrait compromettre. On en jugera par les lignes suivantes :

« Le paysan est difficile à persuader, même pour son bien, » et avec raison, à cause que, par le passé, il a été souvent » trompé, sous prétexte d'un bien apparent. Il sera bon de » convier les curés et la noblesse de les persuader et leur donner » l'exemple.

» Il faut commencer par les provinces à bons pâturages, cer-

» tains cantons de la Bretagne, Normandie, Auvergne et conti-
» nuer ailleurs, prendre des vaches en Poitou et marais voisins,
» et comme on ne croira pas d'abord au grand profit qu'on ne
» les ait eu un an chez soi, il sera bon de les vendre à crédit
» à personnes solvables, pour faire promptement l'établissement,
» autrement cela languirait. »

Il conviendrait, ajoute-t-il, de placer un taureau flandrin dans chaque paroisse et de le croiser avec les vaches communes, race aussi féconde que la pure, à un tiers près, après deux et trois générations; enfin on pourrait accorder certains privilèges aux nourriciers de taureaux, comme à ceux des étalons en Poitou.

Ailleurs, avec la même sagacité, Kerbrat établit une distinction entre les propriétaires voisins d'une ville et ceux qui en sont éloignés. Les premiers, ayant tout intérêt à produire du lait, devront sevrer leurs veaux de bonne heure; les seconds devront laisser longtemps les veaux à leur mère; et si la race a reçu les améliorations qu'il conseille, il restera encore assez de lait à la vache pour qu'on puisse la traire avec plus de profit que la vache commune.

Kerbrat n'a pas que du bon sens; il a, on l'a déjà vu, beaucoup d'esprit et un esprit enjoué, porté à la plaisanterie. Et telle est chez lui cette disposition naturelle que, même en présence des grands, il s'y laisse aller avec un sans gêne que l'on ne connaissait guère de son temps.

Comme tous ses contemporains, il paie son tribut à la louange, à la flatterie même, exprimée avec une emphase qui était dans les mœurs de l'époque; il évoque volontiers le souvenir de César, d'Alexandre, de Scipion, auxquels il compare ses protecteurs; mais il n'en use pas moins avec ceux-ci d'un libre langage auxquels les écrivains de l'ancien régime ne les avaient pas habitués.

S'adressant à Louis XIV lui-même, à celui de tous nos rois qui a le plus rappelé la Majesté divinisée de l'antiquité, il s'excuse ainsi, lui ancien avocat général, de parler de chevaux : « Un censeur de Rome, *le bonhomme Caton,* me valait bien
» pour le moins; et il a traicté de toutes sortes d'animaux, et bien
» au long; » et après avoir cité l'exemple de César, d'Alexandre, des Parthes, des Mèdes et des autres nations qui, pendant la

guerre, appelaient leurs chevaux leurs compagnons, leur faisoient part du butin, et les honoroient de récompenses publiques, il ne craint pas d'ajouter : « à la vérité, c'estoit leur faire bien de » l'honneur ; *ces bons chevaux se fussent passés à moins, et ne » s'en fussent pas plaints.* »

Et encore, dans la même dédicace au roi : « La cavalerie bien » montée a autant d'avantage sur celle qui ne l'est pas, *qu'a un » homme, au jeu de la course, qui a deux bonnes jambes, sur » celuy qui n'en a que deux mauvaises.* » Puis, après avoir racheté la familiarité de ce langage, par un superbe portrait de Colbert : « mais ce n'est pas à moy, dit-il, nourricier de » chevaux, à faire l'éloge d'un si grand personnage, *c'est pour- » quoi revenons à nos animaux.* » Le naturel, c'est le cas de le dire à propos de chevaux, est revenu au galop.

Peu d'hommes, on en conviendra, osaient prendre ce ton avec Louis XIV, et le langage de Kerbrat prouve qu'il n'avait pas dégénéré de ces Bretons dont Giraud Le Gallois disait au XIIe siècle : « Tous indistinctement, et même les plus petits, parmi » le peuple, ont reçu de la nature le don de parler avec har- » diesse et de répondre avec assurance, en présence des princes » et des grands (1). »

Kerbrat avait de la littérature. Son style, souvent relâché, lorsqu'il entre dans des détails minutieux sur l'agriculture, sur l'éducation des animaux, se relève quelquefois avec une véritable grandeur. N'est-ce pas une belle phrase que celle-ci, par exemple, et digne du monarque à laquelle elle s'adresse. « J'ai » fait cette instruction par le commandement de Monseigneur » Colbert, ce ministre affectionné qui, parmi ses emplois escla- » tants et illustres, ne trouve rien au-dessous de luy, qui s'ap- » plique aux choses grandes et aux petites esgalement, quand il » est question de rendre à Vostre Majesté, ou à ses peuples, le » moindre service ; Vous avez rencontré en luy, Sire, ce ministre » fidèle, sans intérêts et sans passion, que tous les rois ont tant » souhaité et qui ne s'estoit point encore trouvé ; »

Puis ce passage de sa dédicace à Colbert :

(1) Loquendi audaciam et respondendi fiduciam coram principibus et magnatibus, cunctis communiter, et minimis in plebe, natura dedit. (Girald Cambr itinerarium Cambriæ.)

« Le soleil éclaire les petits comme les grands, les bergers » comme les roys, et les pauvres comme les riches. Ces intelli- » gences, ces anges tutélaires qui conduisent le mouvement des » cieux, conduisent aussi jusqu'au moindre des hommes, et vous, » Monseigneur, parmi vos emplois grands, illustres et éclatants, » vous abaissez vos soins jusqu'aux moindres choses pour le » bien du peuple et lui donner le moyen de vivre dans l'aise et » l'abondance. »

Et enfin cette page de l'un de ses opuscules :

« Pour estre cru, il faut un peu que je me loue, du moins que » je dise quelque chose de ce que je scay des ménages de » campagne. Autrement on aura peine à croire qu'un officier » autrefois soit devenu un bon nourricier de chevaux, poulains » et cavalles. Cela n'est pas incompatible. Le premier homme » s'en est meslé, il a été laboureur de terre, et neanmoins il » estoit le prince et le souverain de l'univers, et, avant sa mort » a commandé à des millions d'hommes.

» Les Patriarches, après luy ont fait le mesme métier. Ces » illustres romains en ont fait autant, qui, d'une main, tenaient » la charrue, et, de l'autre, faisaient les fonctions les plus écla- » tantes de la dictature. Scipion même et le vieux Caton quit- » tèrent le Sénat pour cela ; et Dioclétian quitta l'empire, dans » le plus fort de son honneur et de sa gloire. »

» Ces roys de Perses, vaillants en guerre et ménagers en paix, » faisaient eux-mêmes planter leurs vergers, et un deux visitait » son royaume tous les ans et récompensoien les bons ménagers, » pour convier tout le monde à le devenir.

» Parmi les Turcs, leurs princes, par loy de religion sont » obligez de s'y adonner ; parmi nous, bon nombre de religieux, » des plus réformez, y donnent quelques heures tous les jours ; » et enfin le soin d'élever et cultiver les arbres et les fruitiers est » aujourd'hui une occupation agréable des premiers hommes de » ce Royaume. »

Cette prose de Kerbrat est bien un peu pompeuse ; mais le défaut en est plutôt imputable à son époque qu'à lui-même. C'est surtout dans les dédicaces, qu'au grand siècle, on prenait ce langage ampoulé, qu'on usait et abusait d'adjectifs sonores, d'images éblouissantes, de comparaisons empruntées à l'antiquité, sans lesquelles on se croyait vulgaire et fade. Racine

s'est moqué des boursoufflures de *Petit Jean* et de *L'intimé;* mais est-il prouvé que ses charmantes critiques fussent aussi généralement comprises de ses contemporains qu'elles l'ont été des hommes du XVIIIe siècle et surtout qu'elles le sont de ceux du XIXe ? (1)

Kerbrat, de son temps, passa peut-être pour simple et je gagerais qu'il crût l'être. Il l'est vraiment, en dehors de ses dédicaces.

Quoi de plus simple, par exemple, que l'expression un peu hardie dans le début, mais juste, à tout prendre, de cette pensée qui est d'ailleurs d'un grand esprit : « C'est une folie et une impiété » de dire que tout dépend de Dieu, comme s'il ne laissait pas » agir les causes secondes, et qu'il fût obligé de faire des miracles » toutes les fois qu'il plaît à la fantaisie des hommes. Il est vray » qu'il plaît à Dieu qu'un bon laboureur, qui a bien préparé sa » terre et sa semence, ramasse de bon grain, et que le négligeant » et le mal avisé ne ramassent que de l'ivraie. »

Simple de langage, Kerbrat l'était aussi de caractère. Je n'en veux d'autre preuve que le titre même de ses ouvrages. Bien qu'il fût de très noble race et qu'il eût incontestablement le droit de s'appeler Calloët de Kerbrat, il ne s'intitule et ne signe bourgeoisement que Kerbrat Calloët ou plutôt Querbrat. Ce *Quer* par un Q et non par un K, indique, soit dit en passant, que Kerbrat avait sacrifié à la mode parisienne ; et pourtant le Breton montre souvent chez lui le bout de l'oreille. Il appelle les navets *naveaux,* nom sous lequel on les désigne encore aujourd'hui dans notre province ; il parle de lait *riboté,* sans se douter que partout ailleurs qu'en Bretagne, le lait de beurre se nomme lait barratté. Il y a plus, parlant du jonc marin, il dit qu'on « appelle ce verd

(1) En 1636, la fille adoptive de Montaigne, Mademoiselle de Gournay, dans une épître dédicatoire au cardinal de Richelieu va jusqu'à lui dire, après avoir parlé, bien entendu, des grecs et des romains, qu'il semble avoir entrepris *d'enchérir et d'amplifier l'empire de l'immortalité.* Et un modeste capucin, le Père Grégoire de Rostrenen, s'adressant aux Etats de Bretagne, ne craint pas d'écrire ce qui suit : « S'il ne convenait qu'à l'orateur romain de louer dignement l'auguste assemblée du Sénat de Rome, me convenait-il de hasarder » l'éloge de votre auguste assemblée, qui nous retrace si dignement l'idée de » ce que l'ancienne et la nouvelle Rome avaient de majestueux et de respectable ? »

» *en Bretagne* du jan ou de la lande, *en France* du jonc marin. » Tout autre qu'un Breton eut écrit : « *en Bretagne* du jan ou de la lande et *dans les autres provinces de la France* du jonc marin. »

Mais, pour un Breton, la Bretagne est quelque chose de plus qu'une province. Le souvenir des luttes glorieuses qu'elle a soutenues contre la France, avant de lui appartenir, l'union qui existe encore entre les cinq départements qui la composent, union bien plus étroite que celle qui relie entr'elles, par exemple, les différents départements de la Normandie, de la Flandre ou de la Guyenne, tout contribue à faire pour nous de la Bretagne une petite patrie compacte et à part. Nous ne la séparons pas sans doute, mais nous la distinguons de la grande, mettant toutefois, sans hésiter, les intérêts de celle-ci au-dessus de nos intérêts et de nos sentiments de clocher.

Kerbrat n'était pas autre. S'il fait de l'agriculture en Bretagne, s'il y élève des bœufs et des chevaux, s'il y plante des arbres, c'est pour la France qu'il écrit, c'est à la France entière qu'il veut étendre le progrès, la richesse et la gloire.

Ce n'est pas seulement aux Bretons que, dans son zèle généreux, il propose d'envoyer gratuitement des graines de choix ; ce n'est pas seulement aux Bretons qu'il songe, c'est même à des habitants d'autres provinces que la nôtre, lorsqu'il s'apitoye sur le sort des ouvriers employés à la fabrication des draps, *lesquels ne se nourrissent que de pain, de fourmage, de laict ou de beure,* suivant les pays, et qu'il rêve de mettre une alimentation meilleure et en particulier la viande à la portée de leur bourse. Ce n'est pas seulement la Bretagne qu'il a en vue, lorsqu'il écrit ces lignes toutes pleines de patriotisme : « La » cavalerie française, bien montée, sera toujours invincible. » C'est pourquoy vostre Majesté, avec bien de la prudence, a » ordonné que l'establissement de la race des beaux chevaux se » fera dans le royaume. Il ne faudra plus en aller chercher chez » nos voisins ; ils ne sont pas tousiours nos amis ; les passages » ne sont pas toujours libres, etc. »

Comme nous, Kerbrat était un bon Breton et un parfait Français, comme nous, membres de l'Association Bretonne il aimait et honorait l'agriculture. Mais il eut sur nous un avantage ; il nous donna l'exemple ; et il y a de celà plus de deux siècles.

Puissè-je avoir contribué à mettre en lumière la science, l'esprit, le dévouement de ce continuateur d'Olivier de Serres, de ce précurseur des Domballe, des Lorgeril, des Rieffel; puissè-je avoir vengé d'un injuste et inconcevable oubli un homme qui domine de haut bien des gens auxquels on élève aujourd'hui des statues.

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

DERNIÈRES ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES

TRAVAUX RÉCENTS D'ANCIENNE GÉOGRAPHIE ARMORICAINE

PAR

RENÉ KERVILER

MESSIEURS,

Ne vous effrayez pas, je vous en supplie, si je vous demande de venir faire encore avec moi une courte exploration sur ce vaste champ de bataille de l'ancienne géographie armoricaine, qui a vu se succéder, depuis douze ans, tant de combats. Tour à tour, le congrès scientifique de France, vos propres congrès, les séances de la Société Polymathique du Morbihan, celles des Sociétés Archéologiques de Quimper et de Nantes, et du Comité des Travaux historiques, la tribune de la Faculté des lettres à la Sorbonne et les salles de l'Institut lui-même, ont été les témoins des principales péripéties de cette lutte magistrale. Naguère, on eût pu croire que le combat finirait faute de combattants, quand de nouveaux champions ont surgi; mais la fin de la bataille approche, et je crois vous apporter aujourd'hui le rameau d'olivier qui fera tomber les armes des mains des jouteurs. Cet espoir, du moins, ne sera pas chimérique, si mes contradicteurs sont aussi décidés que moi à sacrifier tout amour-propre d'auteur à la recherche de la vérité.

Depuis le dernier tournoi du congrès de Redon en 1881, c'est-à-dire depuis trois ans, trois érudits qui ne se connaissaient



point et qui étaient partis de directions absolument différentes, ont changé la face de la lutte. M. Blanchard, l'explorateur de la presqu'île guérandaise, en combattant énergiquement à Nantes les théories de M. Orieux ; M. Loth, le nouveau professeur de la Faculté des lettres de Rennes, en soutenant pour le doctorat ses deux thèses sur la signification du mot Armorique du Ier au Ve siècle, et sur l'émigration bretonne au VIe ; enfin M. le sénateur de la Monneraye, notre éminent confrère, en publiant ses études générales sur la géographie de la péninsule armoricaine, ont singulièrement simplifié le débat.

Or, tous ces nouveaux jouteurs, et particulièrement M. de la Monneraye, m'ont fait l'honneur de me prendre spécialement à partie comme le champion des nouvelles théories soutenues sur ce sujet. C'est un cartel en règle, et je dois y répondre, sous peine de m'avouer battu sur tous les points.

J'accepte d'autant plus volontiers ce cartel, que je me crois obligé, dès l'abord, d'adresser des remerciements très sincères à M. de la Monneraye pour s'être décidé à publier enfin ses études, et au bureau de notre Section archéologique pour les avoir fait imprimer *in extenso*, aux lieu et place du Bulletin du Congrès de Quimperlé absent, bien que les premières pages seules en aient été lues au Congrès de Châteaubriant. C'est en effet le travail le plus considérable qui ait été entrepris d'ensemble sur notre vieille géographie, depuis ceux de MM. Longnon, Burgault, Desjardins et de votre serviteur. M. de la Monneraye a donc pu profiter, dans sa discussion, de toute la controverse acquise, et si je ne puis adopter la totalité de ses conclusions, je tiens à déclarer, tout de suite, qu'il m'a persuadé sur plusieurs points, et que, sur d'autres, il m'a fourni lui-même des armes très précieuses pour le combattre. Il me rend quelque part cette justice que j'ai déjà abandonné avec bonne grâce plusieurs de mes opinions, et il exprime l'espoir qu'avec mon ardent amour de l'étude et ma parfaite sincérité, j'en abandonnerai encore quelques autres. Je dois, de mon côté, lui témoigner, dès le début, toute ma gratitude pour la rare courtoisie de ses attaques. Il y a plaisir à lutter avec un tel adversaire, et il y a profit en même temps, car l'espoir de M. de la Monneraye va se trouver en partie réalisé. Je ne demande en somme qu'à être convaincu et je crois que sur bien des points importants, nous ne tarderons pas à être

d'accord : mais si je me dispose à faire plus d'un pas du côté de l'honorable sénateur, je ne désespère pas qu'il n'en fasse aussi du mien : lui-même en fournira l'occasion.

Avant tout, il importe de bien préciser le terrain sur lequel nous allons marcher. Je veux, en effet, me borner, pour le moment, à établir la géographie de notre péninsule *au moment de l'invasion romaine*, et si je suis obligé de parler incidemment de la situation des lieux à une autre époque, ce ne sera que pour arriver par déduction à celle qui fait l'objet de cette étude. Or, il faut se mettre en garde contre la tentation de se servir simultanément de documents qui sont échelonnés à 800 ans de date depuis Strabon jusqu'au IXe siècle. J'ai eu ce tort quelquefois, car on y est inconsciemment entraîné. Cependant la géographie politique a plus d'une fois changé pendant ce temps et nous ne devrons accepter les renseignements que s'ils se rapportent bien à l'époque à étudier. Que dirait-on, dans mille ans d'ici, d'un érudit qui placerait l'Alsace en Allemagne au XVIIIe siècle, en déclarant qu'elle y était au commencement du XVIIe ?... Je crains que M. de la Monneraye n'ait pas toujours eu cette préoccupation présente et qu'il n'ait parfois confondu des périodes distinctes : mais pour tout le reste de sa méthode, je suis d'accord avec lui, et je vais le suivre pas à pas dans ses conclusions.

Prenant pour guide principal la géographie de Ptolémée, M. de la Monneraye examine d'abord avec grand soin dans quelles limites on peut lui accorder confiance, et remarquant avec raison que les moyens de détermination exacte des longitudes faisaient défaut aux anciens, il déclare que les indications de latitude sont les seules sur lesquelles on puisse baser une discussion sérieuse. Appliquant alors cette méthode, il consacre plusieurs chapitres préliminaires, avant la détermination des limites des cités, à préciser la position des points particuliers qu'on rencontre épars dans la géographie. J'aurais préféré le système inverse, car il me semble que pour plusieurs points, la connaissance du nom de la peuplade est un élément de détermination, mais les arguments de cette nature sont de peu de valeur pour M. de la Monneraye ; je réserverai donc quelques points au passage, pour les fixer définitivement après la détermination des *Civitates*.



§ 1. — *Fixation des points géographiques de Bretagne.*

Comme je viens de le dire, c'est par l'application des latitudes que procède M. de la Monneraye : mais ce ne sont là que des éléments relatifs et il faut un point de départ fixe, bien certain, pour soustraire et ajouter ensuite par dessus ou par dessous. Le point choisi est *Portus Saliocanus* établi à Porsliogan. Comme j'ai toujours été d'avis de cette identification, j'accepte le point de départ; mais il me semble que M. de la Monneraye eût plus sagement agi en choisissant un point qui n'eut jamais fait l'objet de contestation. Toute sa thèse étant basée sur cette première détermination, il importait que celle-ci fût au-dessus de toute discussion; et il eût été bon de réfuter, au moins, les objections des contradicteurs. Peut-être eût-il été préférable de prendre *Condate,* par exemple, que tout le monde a toujours identifié avec Rennes : mais Condate joue de malheur; nous verrons tout-à-l'heure que Ptolémée ou ses premiers copistes ont fait une interversion entre Condate et Condivicnum. — Il y a encore l'embouchure de la Loire, *Ligeris fluvii ostia* dont la latitude est donnée par Ptolémée; mais cette embouchure est fort large et l'on ne sait pas si le géographe a déterminé le milieu de l'embouchure, la pointe de rive gauche ou la pointe de rive droite, ce qui peut donner plusieurs minutes de différence. A ce propos, je remarquerai que M. de la Monneraye affirme plusieurs fois que le grand chenal de la Loire serre la rive gauche de beaucoup plus près que la droite; je ne sais pas ce qui se passait du temps de Ptolémée, mais actuellement c'est tout le contraire qu'on observe de Saint-Nazaire à l'embouchure. Le chenal est presque à l'accore de la rive droite et fort éloigné par conséquent de la rive gauche; or la différence des latitudes indiquées par Ptolémée entre la Loire et *Portus Saliocanus* correspond à la pointe de rive gauche et non à la pointe de rive droite. Il y a donc dans tout cela des incertitudes manifestes, et bien que l'application des latitudes soit la méthode la plus sûre, elle n'est pas absolument certaine; on n'obtient qu'une approximation d'un degré plus ou moins élevé.

Quoiqu'il en soit, partons avec M. de la Monneraye de *Portus Saliocanus,* identifié avec Porsliogan, et suivons son itinéraire.

1° *Titus fluvius* est le Trieux. — D'accord.

2° *Argenis fluvius* est l'Arguenon. — D'accord.

3° *Promontorium Gobœum* est la Pointe-du-Raz. — Je l'ai admis dans mon dernier mémoire du Congrès de Redon.

4° *Dariorigum*. Ici nous nous arrêterons un instant. Au début de son mémoire, M. de la Monneraye soutient une thèse fort originale, celle de la distinction entre le *Dariorigum* de Ptolémée, qu'il place à Locmariaker parce que la différence des latitudes prises de *Saliocam* paraît bien convenir, et le *Dartoritum* de la carte de Peutinger, qu'il place à Vannes parce que les distances marquées aux itinéraires s'appliquent à ce point. Or, c'est Vannes qui est devenu le *Veneti* du v° siècle. Il en résulterait que la capitale des Venètes qui se trouvait être Locmariaker du temps de Ptolémée aurait été transférée à Vannes un peu plus tard. Il semblait pourtant plus probable que le chef-lieu avait dû être changé par César immédiatement après le bouleversement de la conquête et que, la ruine de la flotte Venète ayant été consommée, on avait pu facilement transférer aussitôt le chef-lieu d'une ville maritime à une ville de l'intérieur. Mais avec une sincérité fort honorable, M. de la Monneraye a fait remarquer à la fin de son ouvrage, dans une note intitulée *Une rectification nécessaire,* que son calcul de la différence des latitudes n'était pas tout-à-fait exact, et que d'après de nouveaux renseignements authentiques, cette différence s'applique mieux à Vannes qu'à Locmariaquer. Il en résulte que *Dariorigum* et *Dartoritum* ne sont qu'un seul et même point qu'on doit identifier avec Vannes; mais je suis tout-à-fait d'accord avec M. de la Monneraye, pour affirmer que la capitale des Venètes avant l'arrivée de César était une ville maritime qui ne pouvait occuper l'emplacement de Vannes actuel. Il ne faudrait cependant pas conclure absolument de la présence des ruines romaines de Locmariaker que là fut cette capitale primitive dont le nom reste à fixer. Les romains y ont eu un établissement considérable, cela est hors de doute; mais ont-ils choisi l'emplacement même de la capitale avant César, c'est ce qu'il faudrait démontrer. En le déclarant sans autre preuve, on risque de confondre des époques différentes, car les exigences de la stratégie des Romains n'étaient pas les mêmes que celles de la constitution des peuplades gauloises. Locmariaker, établissement romain,



reste donc pour le moment réservé, comme ville gauloise antérieure.

5. *Erii fluvii ostia*. On a balancé pour l'emplacement du fleuve *Erius*, entre l'Aulne et la Vilaine, et tout compte fait je m'étais décidé, avec la majorité des critiques, pour cette dernière rivière. Avec Gosselin, M. de la Monneraye identifie l'Erius avec l'Auray, parce que la latitude de son embouchure est la même que celle de Dariorigum (qu'il plaçait d'abord à Locmariaker), parce que l'analogie de nom s'aperçoit encore entre Erius et Auray, parce qu'enfin il semble difficile d'admettre que Ptolémée n'ait pas fait mention de l'embouchure du Morbihan qui, d'après la configuration des lieux à cette époque était celle de l'Auray; le golfe actuel n'existant pas encore. Tout cela est fort plausible, mais il n'y a que des probabilités et pas de certitude. La première raison n'est plus suffisante avec *Dariorigum* à Vannes; il faudrait pour que la latitude fut exacte remonter vers le Blavet; mais il est vrai que l'inexactitude est encore plus grande à la Vilaine. Pour la seconde raison, on voit bien quelque analogie entre Erius et Alré, mais il faudrait établir l'identité. Enfin quant à la troisième, l'embouchure de la Vilaine est et était plus importante, comme rivière, que celle de l'Auray. La question me semble donc indécise jusqu'à ce qu'on ait démontré l'identité de nom d'Erius et d'Alré; je ne suis pas assez versé dans le vieux breton pour en risquer moi-même la recherche, mais si M. de la Villemarqué s'en porte garant, je me rendrai aussitôt au sentiment de M. de la Monneraye qui aura eu raison de reprendre le sentiment de Gosselin.

6° *Vindana Portus*. Ici M. de la Monneraye remonte à Audierne ou à Plovan, sans préciser davantage, suivant qu'on porte Gobœum jusqu'à la pointe du Raz, ou seulement jusqu'au vieux cap Gobestan, près Audierne. Ce ne peut être Locmariaker, dit-il, car les latitudes s'y opposent et la seule raison qui y ait porté les érudits vient de la préoccupation fondée sur la ressemblance des noms *Vindana, Venetia*. N'en déplaise à M. de la Monneraye, le radical *Vind* de Vindana est suffisamment caractéristique pour qu'on traduise *Vindana Portus* par *Port Venète*. Je lui offre donc ce dilemne; ou bien les Venètes étaient limités à l'ouest par l'Ellé, comme vous le soutiendrez plus loin, et alors *Vindana Portus* ne peut être que Locmariaker, Ptolémée s'étant

trompé dans ses latitudes ; ou bien les Venètes s'étendaient jusqu'à la pointe du Raz, et alors on peut placer à Audierne ou à Plovan un port venète s'accordant avec les latitudes de Ptolémée. J'avais placé *Vindana Portus* à Locmariaker parce qu'il était vraisemblable que les romains y eussent établi leur ville sur une ancienne et importante ville gauloise, mais on n'a pour cela que des vraisemblances, et si on m'accorde que les Venètes atteignaient la pointe du Raz, je placerai volontiers *Vindana Portus* à Audierne. C'est une condition *sine qua non*.

7° *Brivates portus*. Après une discussion fort complète de la question, M. de la Monneraye écarte Gesocribate, soutenu par M. Le Men, Brivet soutenu par M. Ramé, Saint-Lyphard soutenu par M. Desjardins, Saint-Nazaire soutenu par moi, et remarquant judicieusement que le radical *Briv* signifie *Pont*, il propose Pontchâteau sur le Brivet, dont les latitudes se rapportent presque exactement avec celle qu'indique Ptolémée au-dessus de l'embouchure de la Loire. C'est là une véritable trouvaille; et puisque Besné était encore une île avec chenal navigable à l'époque des Normands, je placerai d'autant plus volontiers *Brivates portus* un peu en aval de Pontchâteau que j'y connais au pied du côteau de Brignand, des substructions romaines importantes. *J'abandonne donc Saint-Nazaire* pour remonter dans le golfe.

8° *Vorganium et Vorgium*. Faut-il distinguer ces deux vocables ou faut-il les identifier? M. de la Monneraye qui distinguerait volontiers entre *Dariorigum* et *Dartoritum*, réunit au contraire Vorganium et Vorgium à Carhaix par la rencontre géométrique de deux lignes tracées sur le terrain, l'une la latitude indiquée pour Vorganium par Ptolémée, l'autre, la voie de *Sulim* à *Vorgium* indiquée par la carte de Peutinger. Il est certain que philologiquement, les deux lettres *an* ont pu naturellement s'évanouir de Vorganium pour donner Vorgium. M. Loth qui a discuté la question, en convient. Mais suffit-il de cette possibilité pour annihiler la borne de Kerscao? et pour admettre un déplacement de la capitale des Ossismes opéré déjà du temps de Ptolémée?.. Car il ne paraît pas admissible que la capitale d'une peuplade aussi maritime n'ait pas été, avant la conquête, un port de mer. Il ne suffit pas non plus pour démontrer que Vorganium, capitale des Ossismes, était bien Carhaix, d'insister sur l'impor-



tance des ruines romaines qu'on rencontre dans cette localité. Les Romains firent de Carhaix une ville importante, c'est incontestable, mais qui nous dit que si l'Océan nous restituait tout ce qu'il a envahi, on ne trouverait pas des ruines romaines plus importantes à l'Abervrac'h, où aboutissait une voie conduisant au port d'embarquement direct pour la Bretagne? Carhaix fut certainement Vorgium qui ne peut plus être placé à Concarneau, la borne de Maël-Carhaix l'a suffisamment démontré : mais je ne crois pas qu'il faille supprimer l'inscription de la borne de Kerscao, parce que la latitude indiquée par Ptolémée conduit un peu au-dessous de Porsliogan, tandis que l'Abervrac'h est au-dessus. M. de la Monneraye avoue, du reste, en note, que certains manuscrits donnent à Portus Saliocanus une latitude qui reporterait Vorganium au nord au lieu de le placer au sud. Lorsque les différences varient dans ces limites, l'approximation doit céder le pas aux faits matériels, et par conséquent, tant qu'on n'aura pas démontré la fausseté de l'inscription de Kerscao, rien ne prévaudra contre elle. Il en résulte, malgré l'originalité de la démonstration géométrique de M. de la Monneraye, que Vorganium et Vorgium doivent être jusqu'à nouvel ordre séparés. Vorganium reste à l'Abervrac'h et Vorgium à Carhaix.

9° *Sulim*. Castennec, dit M. de la Monneraye. Je conteste encore. — Sulim ne pouvait se placer qu'à Hennebont dans l'hypothèse de Vorgium à Concarneau. Vorgium restant définitivement à Carhaix on peut hésiter entre Hennebont et Castennec, mais il ne suffit pas de dire qu'on a trouvé à Castennec de nombreux débris romains et que la position était très forte pour y placer Sulim. La carte de Peutinger l'indique sur une *voie magistrale,* allant de Nantes à Gesocribate par Vannes et Vorgium, donc par Vannes et Carhaix. Or prenez une carte des voies romaines connues et dites-moi s'il est possible d'admettre la direction par Castennec avec un véritable rebroussement en pointe à Vannes et un changement de direction presque à angle droit à Plaudren ! La voie de Vannes à Carhaix par Castennec est évidemment obtenue par les fragments de deux voies tout-à-fait étrangères à celle de la carte de Peutinger. Castennec correspond à la distance à vol d'oiseau, mais Hennebont aussi, et ce qui est nécessaire c'est un tracé naturel. Hennebont seul

le donne. Je suis donc obligé de maintenir Sulim à Hennebont. Castennec restera un camp important ; cela lui suffit.

10° *Condate* et *Condivicnum*. Au sujet de ces deux points, M. de la Monneraye soutient une thèse nouvelle et originale. Tous les critiques ont été déroutés par les indications de Ptolémée à leur sujet ; il semblerait, si on le suit à la lettre, que les Rhedones soient placés au bord de la Loire et les Namnètes auprès d'Avranches ; mais tout s'arrange si l'on suppose une interversion et si l'on admet que Ptolémée a dit des Rhedones ce qu'il voulait dire des Namnètes et de leur capitale, et réciproquement. La latitude indiquée pour *Condivicnum* (50° 0') s'applique en effet fort bien à Rennes ; mais celle indiquée pour *Condate* (47° 20') tombe beaucoup au-dessous de Nantes. M. de la Monneraye propose de la corriger en 48° 20' ; mais ce ne serait pas encore suffisant. En effet, calculons d'après la méthode indiquée. Si on conserve 47° 20', la différence entre Saliocan et le prétendu *Condate* sera d'après Ptolémée de 2/7 (50° 15' — 47° 20') = 2° 05' et la latitude de Porsliogan étant en supputation actuelle de 48° 20', il faudra chercher *Condivicnum,* le prétendu *Condate,* sur le parallèle 48° 20' — 2° 05' = 46° 15 qui tombe fort au sud de la Loire. Il y a là une impossibilité. Si l'on corrige 47° 20' en 48° 20' il faut chercher *Condivicnum* sur le parallèle :

$$48° 20' - \frac{2}{7} (50° 15' - 48° 20') = 46° 58'$$

Cela tombe encore au sud de la Loire. Je pense donc que la correction proposée par M. de la Monneraye n'est pas suffisante : il faut augmenter de 2 degrés au lieu d'un la lalitude du prétendu *Condate,* qui deviendrait 49° 20' et il faudra chercher *Condivicnum* sur le parallèle :

$$48° 20' - \frac{2}{7} (50° 15' - 49° 20') = 47° 40'$$

Cela tombe au-dessus de Nantes et à très peu près sur la latitude de *Candé sur Erdre,* où j'ai placé, avec M. de Kersabiec, *Condivicnum.* M. de la Monneraye me fournit ainsi un argument nouveau pour la thèse qui voit dans Nantes actuel un simple port des Namnètes au moment de la conquête, port qui prit plus tard assez d'importance pour devenir la capitale. 49° 20' conduit en effet beaucoup plus près de Candé que 48° 20' ne conduit de Nantes. J'ajoute que la grande ligne des Mardelles fortifiées que

j'ai décrite au Congrès de Châteaubriant se dirige exactement sur Candé, et j'en conclus qu'il faut admettre avec M. de la Monneraye que Ptolémée a interverti les Rhedones et les Namnètes, et qu'il faut écrire devant *Condate* = *Rennes* la latitude 50°0' et devant *Condivicnum* = *Candé* la latitude 49° 20'.

11°. *Corisopitum* = Quimper, sans difficulté. Quant aux lectures Corisopitum, Corisolitum, etc., de la Notitia, je renvoie un peu plus loin au chapitre des Civitates. Il est aussi hors de doute que la ville romaine était située à Locmaria et s'appelait sous les romains *Civitas Aquilonia*, dérivée du vent *aquilon* et non de l'*aigle*, comme le fait très justement remarquer M. Loth. C'est là, du reste, un nom romain ; ce n'est pas un nom gaulois. La question de savoir si le nom de *Corisopitum* a précédé ou seulement suivi *Aquilonia*, ne peut se traiter qu'avec celle des civitates. Dans le premier cas, l'ancien nom aurait reparu après l'occupation romaine et aurait été alors employé concuremment avec le nom jadis imposé par les conquérants.

12°. *Gesocribate*. Cette station ne peut être placée que sur deux points : à Brest où à l'Abervrac'h ; on arrive très vite par élimination à écarter toutes les autres suppositions. M. de la Monneraye y parvient aussi, mais comme il a déjà identifié *Vorganium* avec *Vorgium* à Carhaix et qu'il faut bien un nom pour la station importante qui exista certainement dans l'anse de l'Abervrac'h, il abandonne Brest qui n'a pris d'importance que depuis trois siècles; et malgré les substructions gallo-romaines de son château il porte *Gesocribate* à l'Abervrac'h. Nous avons déjà dit qu'il semblait impossible que *Vorganium* ne fût pas une ville maritime et surtout qu'on supprimat l'indication de la borne de Kerscao. Il n'y a pas de raison pour que le nom de *Vorganium* se soit changé en *Gesocribate*, bien qu'il paraisse pourtant être devenu *Toul-hent* ou Tolente ; en tout cas il n'y a pas place pour trois villes dans l'anse de l'Abervrac'h. Nous maintiendrons donc *Gesocribate* à Brest, jusqu'à ce qu'on nous ait démontré que *Vorganium* était à Carhaix.

13°. *Fanum Martis Curiosolitarum*. = Corseul et le Haut-Bécherel. — Nous sommes d'accord.

14°. *Reginea*. = Erquy. — D'accord.

15°. *Duretie*. = Rieux, dit M. de la Monneraye. — Je crois devoir maintenir le Gué de l'Isle ainsi que l'a démontré M. de

Closmadeuc. En effet la carte de Peutinger place *Duretie* sur la grande voie magistrale de Nantes à Gesocribate par Vannes. Or de Nantes à Vannes, cette voie allait directement par Pontchâteau, le *Brivates* de M. de la Monneraye qui ne récusera pas ici le sentiment de M. de Robien. Ce tracé coupe la Vilaine au Gué de l'Isle où l'on trouve encore des deux côtés des tronçons de voie très nets. Rieux est situé sur la voie de Vannes à Angers, avec embranchement sur Nantes à Blain ; et cette voie, dans le système Castennec de M. de la Monneraye, donnerait à Vannes un rebroussement tellement aigu qu'il devient *invraisemblable*. La grande voie de Nantes à Gesocribate doit être cherchée en direction normale et non en zigzags.

16° *Sipia*. = Visseiche. — Aucune difficulté.

17° *Grannona*. = Guérande ou *Clis* sous Guérande. Je suis d'accord sur ce point avec M. de la Monneraye ; j'ai constaté à Clis des établissements romains considérables, et je regrette que M. Loth persiste à identifier Grannona avec Grannonum à Port-en-Bessin en Normandie. Outre les débris gallo-romains de Clis, on y trouve un clos portant encore le nom de *Château-Grannon*. Je n'imagine pas que ce soit un antiquaire qui l'ait ainsi baptisé.

18° *Blabia*. = Port-Louis. Je suis heureux encore de constater ici mon accord avec M. de la Monneraye pour identifier *Blabia* et *Blavet*, et je regrette que M. Loth ait maintenu avec Walckenaër *Blabia* à Blaye. Je sais qu'il ne suffit pas d'avoir constaté au Port-Louis des débris romains considérables et des voies romaines y aboutissant ; mais la discussion du texte de la *Notice* y conduit aussi. Du reste, il n'y a pas d'apparence que le nom de cette station fut connu au moment de la conquête : elle est probablement de date postérieure ; mais la position même est stratégique et commande l'entrée de la rivière.

19° *Venetum*. C'est l'ancien Dartoritum et le Vannes actuel. Sans difficulté.

20° *Osismii*. M. de la Monneraye place ici le Penpoul de Saint-Pol-de-Léon, par dérivation de *Legio Osismorum :* mais ce n'est là qu'une simple hypothèse qui ne vaut pas contre la règle de désigner à la fin de l'occupation romaine le nom des chef-lieux de civitates par celui de la peuplade. Si donc M. de la Monneraye maintient *Vorganium* à Carhaix, capitale au temps de Ptolémée,



c'est là qu'il doit placer aussi *Osismii ;* car il n'y a pas d'apparence que le chef-lieu ait été déplacé. Comme pour Vannes et Rennes, le nom seul a changé. Si le chef-lieu des Namnètes a dû descendre à Nantes, c'est que le port de la Loire avait pris une importance exceptionnelle. La même chose ne pourrait avoir eu lieu chez les Ossismiens, que pour Gesocribate = Brest où j'ai autrefois placé *Osismii,* mais avec hésitation. Toute réflexion faite, j'estime qu'il convient donc, à moins d'une destruction anticipée de *Vorganium* par la mer, qu'il faudrait démontrer, de placer *Osismii,* comme le fait M. Loth, à l'Abervrac'h. Il est vrai que le *pagus Léonensis* a gardé son nom romain malgré l'émigration bretonne, mais ce n'est pas une raison suffisante pour placer aux environs de Saint-Pol même, le siège de la capitale des Ossismes et du commandement militaire au v[e] siècle. Il y a eu là des établissements romains, ce n'est pas contestable, mais ceux qu'on rencontre du côté de l'Abervrac'h sont plus importants, et jusqu'à présentation de faits matériels contraires, il y a lieu d'y maintenir *Osismii.*

21° *Mannatias.* M. de la Monneraye place cette station à Coz-Guéodet près de Lannion, et M. Loth voit dans ce nom une mauvaise lecture pour Nantes. Je crois, avec M. de la Monneraye, que l'ordre de citation implique situation sur la côte du Nord. Il est d'ailleurs certain qu'une ancienne ville romaine existait à Coz-Guéodet, où aboutissent des voies importantes. Je suis donc très porté à maintenir l'attribution : mais j'exprime le vœu que le Congrès profite de la proximité des lieux pour examiner les environs de *Ploumanac'h,* où je ne connais pas de moines, ni de légendes monastiques, à moins qu'il ne s'agisse de l'antique oratoire de Saint-Guirec, situé dans ces parages. En tout cas, l'étrange aspect de cette côte vaut à lui seul une excursion.

22°. *Aletum.* = Saint-Servan. — Aucune difficulté.

Nous arrivons maintenant à l'importante question de la détermination des limites des cités, et je diviserai cette étude en deux sections distinctes pour examiner d'abord la question des Curiosolites et des Diablintes, ensuite celle des Venètes. Elles résolues, tout le reste n'est plus qu'une simple conséquence.

§ 2. — *Curiosolites et Diablintes.*

Arrivé au moment d'étudier la détermination des limites des cités de la presqu'île armoricaine, M. de la Monneraye écarte d'un simple trait de plume les *Lexobii,* les *Biducesii,* les *Ambilintes,* les *Diablintes* et les *Samnites,* et se contente de discuter les trois questions des *Namnètes,* des *Venètes* et des *Ossismiens.* Pour les trois premiers peuples, il n'y a rien à dire : pour les Samnites, leur étude se confond en somme avec celle des Namnètes ; mais pour les *Diablintes,* je ne crois pas qu'il suffise de renvoyer simplement aux derniers mémoires de M. de la Borderie, car si M. Loth n'avait pas publié l'année dernière sa thèse sur l'*Emigration bretonne,* je soutiendrais probablement encore le système de M. Longnon. Je demande donc la permission d'exposer ici les motifs qui me décident à l'abandonner : on me pardonnera bien ces quelques pages, puisqu'elles doivent sur ce point consommer ma défaite.

Lorsque je soutenais, en 1881, mes positions contre M. de la Borderie au sujet des Curiosolites et des Diablintes, je partais de ce principe posé par M. Longnon, que les cités gallo-romaines ayant à très peu près gardé leurs situations respectives après l'émigration bretonne, il y avait imprudence à ne pas faire concorder autant que possible le tableau de la distribution administrative gallo-romaine connu par la *Noticia provinciarum* du ve siècle, avec celui de la distribution des diocèses de la métropole de Tours au IXe. Cela ne pouvait avoir lieu qu'à une condition, c'est que l'émigration bretonne se fût faite, comme l'avait soutenu M. de la Borderie, et comme on paraissait généralement l'admettre, par séries de population lentement échelonnées, s'assimilant successivement et sans secousse les populations indigènes, respectant même leurs divisions administratives, jusqu'au moment où, leur prépondérance s'accusant enfin, les dénominations bretonnes prissent le pas sur les dénominations romaines. Mais, je le répète, cela se passait pour ainsi dire régulièrement et permettait aux gens de l'intérieur de pouvoir appeler Ossismien, par exemple, le territoire du Léonais, quoiqu'il fût progressivement envahi par des Domnoniens. Il y



avait simplement superposition lente de Bretons à Gallo-Romains sur des territoires bien déterminés. — Ceci étant accepté, je ne trouvais pas de moyen plausible de sortir de la concordance du tableau civil et du tableau religieux ; et puisqu'il était absolument certain qu'on avait un évêché Corisopite à Quimper, il fallait y retrouver une cité Corisopite, et par conséquent combler la lacune de concordance en plaçant les Diablintes au VIe siècle chez les Curiosolites ; ce qui ne pouvait se faire que s'ils en étaient précédemment les voisins directs, sans passer par-dessus les Rhedones. Le procédé paraissait mathématiquement rigoureux, et si nous avons péché, c'est par excès de logique.

Mais la thèse nouvelle de M. Loth, aujourd'hui professeur à la faculté des lettres de Rennes, a complètement modifié les bases de la concordance, et m'a démontré que si l'on peut appliquer la superposition approximative des cités anciennes aux trois évêchés d'origine gallo-romaine, cela devient impossible pour ceux d'origine bretonne. Il y a eu bouleversement, et dans cet état de choses les Gallo-romains doivent céder la place aux Bretons. A la suite de M. Longnon, j'avais attribué trop de persistance à l'organisation romaine. Il faut décidément en rabattre.

Voici en quelques mots la thèse de M. Loth, appuyée sur des documents originaux, parmi lesquels ceux de l'ordre philologique jouent un rôle capital : les gloses bretonnes anciennes et les vies des saints d'origine bretonne en ont fourni les principaux.

Or, on constate qu'au Ve siècle, la péninsule armoricaine, comme le reste du *Tractus armoricanus,* est un pays complètement romanisé. Les garnisons y sont nombreuses, les villes florissantes : des villas somptueuses sont bâties de tous côtés ; un admirable réseau de voies de toute classe enlace le sol. Depuis quatre siècles, l'occupation a fait son œuvre : les conquérants ont imposé leur civilisation ; le christianisme, après avoir recueilli le sang de ses martyrs, s'affirme par trois évêchés : à Vannes, à Nantes et à Rennes ; le pays, en un mot, n'a rien conservé de celtique ; les vieux noms des chefs-lieux de cités ont eux-mêmes disparu. On dit *Veneti* et non plus *Dariorigum, Rhedones* et non plus *Condate.* Des inscriptions latines s'étalent au fronton des temples, couvrent les bornes milliaires et se dressent jusqu'au haut des montagnes d'Arrhé. Le pays est tout entier romain.

Au milieu du VIe siècle, nom, langue, mœurs, tout est changé

radicalement. Le pays s'appelle Bretagne et non plus Armorique, une langue celtique y résonne. « Ce n'est pas une lente infiltration d'étrangers, c'est une inondation. Au ve siècle, il n'est pas question de Bretons ; au milieu du vi^e, ils sont maîtres de la plus grande partie de la péninsule. Plus de Curiosolites ni d'Ossismes. Au nord, du Couesnon jusqu'à l'Elorn, des Bretons *Domnonii ;* au sud des Domnonii jusqu'à l'Ellé, des Bretons *Cornovii ;* à l'est des Cornovii, sur la rive gauche de l'Ellé, une population guerrière, n'ayant d'autre nom que celui de *Bretons,* dont les flots battent déjà la ville de Vannes, et dont l'avant-garde, franchissant la Vilaine, se glisse le long de la mer jusqu'à la Loire, et s'établit solidement dans le pays de Guérande, imposant au pays de Vannes le nom de leur plus illustre chef, le nom de *Bro-Waroch,* le pays de Waroch,... » nom que le Vannetais a gardé jusqu'à la Révolution sous la forme Broërec. Je ne suivrai pas M. Loth dans sa monographie minutieuse de cette population nouvelle : mais ce que j'en retiens, c'est qu'elle ne respire que guerre et pillage ; c'est qu'elle s'inquiète peu de l'état du pays avant elle, s'installe où cela lui plaît et commande en maîtresse impitoyable. Ils ont avec eux des moines et de saintes gens ; mais ceux-ci usent leur vie à prêcher la paix et la douceur sans obtenir grand succès. Il y a dans toute la région occupée par eux transformation violente, sans aucun respect de l'organisation antérieure.

Il en résulte que lorsque les Bretons eurent à constituer leurs évêchés, ils le firent d'après leurs divisions politiques personnelles, et même avec une sorte de parti pris de s'affranchir de toute sujétion romaine, puisque Dol fut établi en archevêché par antagonisme, vis-à-vis la métropole de Tours. C'est donc par simple assimilation et souvenir rétrospectif, que la division ecclésiastique de la province de Tours cite au ixe siècle un évêché Ossismien, parce que celui de Saint-Pol de Léon était établi sur une partie de l'ancien territoire des Ossismes. Il devient par conséquent téméraire de chercher un rapprochement immédiat entre les divisions de la *Noticia provinciarum* du ve siècle et celles de la métropole de Tours au ixe. Les évêchés de Quimper, de Saint-Pol, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol ont été pris et découpés en bloc sur tout le territoire des Ossismes et des Curiosolites et sur les portions de territoire des Venètes et des Rhedones, que les Bretons avaient en outre enva-



hies. Voilà seulement ce qui est certain : mais il n'y a plus à identifier le groupe des trois civitates *Diablintum*, *Osismorum* et *Coriosopotum* ou *Corisolitum* avec le groupe des trois évêchés *Aletensis, Oximensis* et *Corisopitensis*. Or, c'était cette préoccupation qui faisait choisir la lecture Coriosopotum parmi les nombreuses variantes de la notice, au lieu de Corisolitum. Je reconnais donc, bien que Coriosopotum ait la priorité de date des manuscrits, qu'il vaut mieux lire *Corisolitum* dans la notice, pour ne pas supprimer les Curiosolites au v[e] siècle. M. Loth démontre, du reste, que Corseul était encore important à cette époque. Mais cela ne prouve pas qu'Alet ait fait partie de leur territoire. La Rance est une frontière tellement naturelle, qu'elle a dû séparer de tout temps les Curiosolites des Rhedones ; et les *Martenses* ont pu tenir garnison à Alet chez une peuplade autre que celle qui possédait *Fanum Martis*.

D'un autre côté, César range formellement les Diablintes parmi les nations maritimes. Si donc nous reportons leur capitale à Jublains, il faut leur trouver une portion de territoire accédant à la mer. Pour cela une seule solution est possible : c'est de maintenir les Rhedones entre la Rance et le Couesnon et de donner aux Diablintes la pointe du mont Saint-Michel, entre le Couesnon et la Selune. M. de la Monneraye fait avancer les Rhedones jusqu'à la Selune, mais il ne remarque pas que dans ce système les Diablintes maritimes n'ont pas d'accès au rivage de la mer, puisque les Abrincatui commencent immédiatement au-delà.

Conclusion.

Si nous parcourons les peuplades armoricaines du nord de la presqu'île, en allant de l'est à l'ouest, nous trouvons d'abord les *Diablintes* (capitale Jublains) de la Sélune au Couesnon, puis les *Rhedones* (capitale Condate-Rennes) du Couesnon à la Rance, puis les *Curiosolites* (capitale Corseult) de la Rance au Trieux, puis les Ossismiens (capitale Vorganium-l'Abervrac'h) du Trieux à l'extrémité du Finistère.

Passons au Sud.

§ 3. — *Les Venètes.*

J'avais étendu le territoire des Venètes de la pointe du Raz à la Loire. M. de la Monneraye le restreint, sans réserve d'époque,

à la seule région de côte comprise entre l'Ellé et la Vilaine. Je suis fort disposé à croire que telle fut en effet la région laissée aux Venètes par les conquérants, après la destruction de leur flotte, mais je maintiens de plus en plus qu'ils occupaient, au moment de l'arrivée de César, toute la côte sud Armoricaine jusqu'à la Loire, et M. de la Monneraye s'est chargé, lui-même, de nous le démontrer pour la partie orientale.

Procédons par ordre et commençons par rechercher, à l'Occident, la séparation des Ossismes et des Venètes.

Les Ossismes, dit Ptolémée, s'étendent jusqu'au promontoire Gobée et leur capitale est Vorganium. D'autre part Pomponius Mela déclare que *Sena Insula* est située en face du territoire Ossismien. J'ai accordé que le promontoire Gobée est la pointe du Raz et que *Sena Insula* est l'île de Sein. Donc les Ossismes occupaient la pointe du Raz. Ceci est acquis.

Mais faut-il, avec M. de la Monneraye, les faire descendre jusqu'à l'Ellé, je ne le crois pas. La seule raison alléguée est celle de la répartition des évêchés, succédant aux civitates. Saint Menulf, dit-on, vint aborder dans la partie du territoire des Ossismes, où saint Corentin était évêque. Or, saint Corentin était évêque de Quimper et l'évêché de Quimper s'étendait jusqu'à l'Ellé. Donc, les Ossismes occupaient la partie occidentale de la Bretagne dans toute sa largeur et par conséquent de l'embouchure du Trieux à celle de l'Ellé. C'est à l'aide de ce seul argument, appuyé sur un fait postérieur de cinq siècles, qu'on prétend nous combattre; et pour détruire les nôtres, on se contente de dire que MM. Le Men, Longnon et moi, nous avons abusé des deux phrases de César au sujet des Venètes : *Hujus civitatis est longè amplissima auctoritas* et *paucis portibus interjectis quos tenent omnes fere*. J'ai le regret de dire que cette simple déclaration ne me suffit pas. Les deux phrases de César sont absolument caractéristiques et démontrent qu'il est impossible de cantonner les Venètes, au moment de l'invasion romaine, entre l'Ellé et la Vilaine. L'Angleterre, si puissante aujourd'hui, forme-t-elle un des plus grands Etats de l'Europe ? demande M. de la Monneraye. — Non certes, mais c'est peut-être de tous les Etats de l'Europe, celui qui possède le plus de développement de côtes et de ports ; et c'est là tout le secret de sa puissance maritime. Il en était ainsi des Venètes, les Anglais

Quæ Oceanum attingunt : cette remarque est essentielle et on la méprise trop facilement.

Mais objecte-t-on, Strabon déclare que la Loire coule entre les Namnètes et les Pictons. Très bien : mais on oublie que Strabon, écrivant sous Tibère, parle au présent. Cela prouverait tout au plus, dans le cas où l'on appliquerait le passage à l'embouchure même, que César, après la destruction de la puissance Vénétique avait rendu aux anciens possesseurs du sol leur territoire d'autrefois et cantonné les Venètes au-delà de la Vilaine. Quant après une victoire on massacre les sénateurs du peuple vaincu et on vend les prisonniers comme esclaves, une réduction du territoire est une opération plus que vraisemblable. Que ces anciens possesseurs aient été les Samnites, les Namnètes ou les Venètes eux-mêmes, ceci encore une fois importe peu, et M. de la Monneraye va nous démontrer, par la force des choses, que les Venètes étaient en effet maîtres du terrain au moment de la campagne de César.

Suivons en effet mon honorable contradicteur dans son récit de cette campagne.

J'avoue franchement que lorsque j'ai entamé la lecture de ce chapitre, je ne m'attendais guère à la conclusion. Elle prouve en faveur de l'impartialité absolue de M. de la Monneraye et je lui en adresse mes sincères compliments, mais il me reste à faire appel à sa logique.

Il me paraît inutile de reprendre ici par le menu la longue discussion de M. de la Monneraye. Je tiens seulement à lui faire remarquer que j'ai toujours traduit *mare conclusum* par la Méditerranée, et que si j'ai parlé quelque part de grande baie fermée, ce n'était nullement par allusion à cet adjectif qui était fort loin de ma pensée : je constatais simplement un état de lieux éminemment propice à la défense et à l'exercice d'une autorité maritime souveraine. Cela posé, la thèse de M. de la Monneraye se résume ainsi qu'il suit. César, venant des Andes, ordonne à Brutus de partir avec sa flottte pour la Vénétie, et il s'y rend lui-même avec ses troupes de terre *par la rive gauche,* pour ne pas traverser tout le territoire ennemi des Namnètes. Il traverse la Loire devant Saint-Nazaire, attaque les oppida Namnètes de la presqu'île Guérandaise, les détruit, traverse la Vilaine, attaque les oppida Venètes de la côte méridionale situés entre la Vilaine

et Port-Navalo : mais comme ces oppida sont difficiles à assiéger, et que la flotte attendue de la Méditerranée pour se joindre à celle de la Loire n'arrive pas au rendez-vous, il revient sur ses pas, s'établit solidement dans la presqu'île Guérandaise, et attend les événements. La flotte arrive enfin, et pendant qu'elle est au mouillage sous le Croisic, les Venètes sortis de Port-Navalo ou de Locmariaker l'attaquent brusquement, sont vaincus ; et les coteaux du Croisic voient consommer leur désastre.

Voilà la thèse débarrassée de tous ses impedimenta. Je crois avoir été précis et n'avoir rien oublié.

Or, je le proclame bien hautement : aucune discussion ne pouvait m'être plus favorable.

En effet, César a déclaré formellement qu'il est parti pour la Vénétie, qu'il a assiégé des oppida Venètes et qu'arrêté dans ses opérations il s'est décidé à attendre sa flotte : *Statuit expectandam classem*. Tout cela, j'imagine, se passe chez les Venètes. César ne dit nulle part qu'il revient en arrière pour attendre sa flotte chez les Namnètes ; et quand il accepte la bataille navale et qu'il la suit de l'œil sur les coteaux environnants, il est toujours en terre Venète ; le nom des Namnètes est absent de son récit.

Or, dit M. de la Monneraye qui, cédant à la force de l'évidence, ne s'aperçoit pas qu'il va me fournir des armes, aucun lieu ne pouvait, au même degré que la presqu'île Guérandaise, lui offrir un vaste camp retranché, en communication pour les approvisionnements avec les peuples alliés de la rive gauche. Plus on réfléchit, ajoute-t-il, à la position de l'armée romaine attendant l'arrivée de sa flotte retenue par les tempêtes et forcée de tirer ses approvisionnements des alliés méridionaux (les Venètes ayant retiré toutes les récoltes des campagnes de la Vénétie), plus semble imposé par les circonstances le campement à l'embouchure de la Loire. — *Donc*, ai-je droit de conclure, *la presqu'île Guérandaise appartenait alors aux Venètes.*

Le rendez-vous de la flotte romaine, dit encore M. de la Monneraye, était indubitablement à l'embouchure de la Loire. — Or, répliquai-je, César avait commandé à Brutus de partir pour le pays des Venètes, et vous déclarez vous-même que la flotte romaine fut jointe par la flotte ennemie pendant qu'elle était encore au mouillage du rendez-vous. — *Donc la bataille navale a bien eu lieu devant le Croisic, en eaux Venètes.*

Telles sont les deux propositions que je m'efforce de démontrer depuis dix ans, et je remercie sincèrement M. de la Monneraye de m'avoir apporté de si forts arguments. Je considère désormais ma position comme inexpugnable.

Voilà la thèse en gros. Elle demande à être examinée d'un peu plus près sous quelques détails particuliers : ici j'abandonnerai plusieurs de mes anciennes assertions et j'espère bien amener M. de la Monneraye à me rendre la pareille.

Afin de pouvoir démontrer que César a passé la Vilaine (ce qui importe vraiment fort peu après l'aveu de retour dans la presqu'île Guérandaise), il faut lui faire assiéger des oppida sur la côte méridionale du Morbihan, et soutenir que ceux que nous avons signalés dans les îles Vénétiques de la Grande-Brière ne répondent pas à la description topographique des *Commentaires*. — M. Kerviler ne signale que des îles, dit M. de la Monneraye, et ce qu'il faut, ce sont des promontoires. — La réplique est vraiment trop facile. Si j'ai insisté spécialement sur les îles de la Brière, c'est que je voulais montrer combien ce golfe avait, à l'époque romaine, de ressemblance avec le golfe du Morbihan actuel, ce qu'on semblait contester. Mais nulle part peut-être on ne rencontrera autant de promontoires répondant à la description de César qu'autour de la Brière. Je signalerai seulement ceux de Saint-Nazaire, de Carduran, de Prézégat, d'Ust, de Crevy, de Saint-Lyphard sur la rive droite du golfe ; promontoires longs, découpés, satisfaisant à toutes les conditions requises. Sur la rive gauche, on en trouverait encore davantage.

En second lieu, M. de la Monneraye me reproche d'avoir supposé que les bateaux de César fussent en partie des *bateaux de rivière,* et non des bateaux d'Océan. Entendons-nous. Par bateaux de rivière, construits en Loire, j'ai voulu dire des bateaux pouvant à la fois naviguer en mer et s'échouer à plat. Il n'y a pas besoin pour cela que ce soient des bateaux à fonds plats et l'expression *bateau de rivière* est sans doute impropre au sens absolu, mais qu'on m'en trouve une meilleure. En ce moment je fais construire pour le service du phare des Charpentiers des chaloupes pontées de 40 à 50 tonneaux, destinées à l'approvisionnement des matériaux, et dont la quille est accompagnée de solides carlingues permettant l'échouement pour le déchargement des matériaux à mer basse. C'est absolument le cas prévu par

César, et j'imagine qu'il dut employer un artifice analogue. Cela n'empêche pas ces chaloupes de naviguer en Océan.

Quant à la question de savoir si je n'ai pas interverti les faits en disant que la flotte romaine vint attaquer la flotte Venète, je reconnais très sincèrement m'être trompé. Le récit de Cassius, que j'avais lu sans doute hâtivement, est formel et m'est, du reste, trop favorable pour que je n'y retienne pas : « *Naves Romanorum in statione manentes adgressi sunt* : » et, puisque M. de la Monneraye trouve de toute évidence que cette station, ce mouillage, a eu lieu non loin de l'embouchure de la Loire, et ne pouvait avoir lieu nulle part ailleurs, je dois réformer mon récit.

Mais auparavant, je prie M. de la Monneraye de vouloir bien modérer son ardeur à démontrer que la bataille navale a été livrée sous le Croisic et Guérande. Il le prouve avec un luxe d'arguments auquel je n'aurais pas osé prétendre et qui est parfois imprudent. « Si l'on nous objecte, dit-il, que cette solution entraîne pour César et son armée de terre un second passage de la Vilaine, nous répondrons que s'il avait campé dans la presqu'île de Rhuys, comme le croient MM. Lallemand et Fouquet, ses communications avec sa flotte n'auraient pas été, selon nous, suffisamment assurées en présence de toutes les éventualités possibles : les routes, César l'a dit, étaient interceptées par les marées ; les ressources pour les approvisionnements et l'alimentation des troupes auraient pu manquer, et si la flotte romaine avait eu à subir un échec, elle n'aurait pas été à portée de se réfugier immédiatement sous la protection de l'armée de terre. La presqu'île Guérandaise présente, au contraire, et au plus haut degré, toutes les conditions que César devait echercher : position défensive, protection de la partie de la lotte qui descend la Loire, etc., etc. » Mais alors, repliquerai-je, uel besoin César avait-il de traverser une première fois la Vilaine pour aller au-delà ? Puisque « cet immense campement de la presqu'île Guérandaise avec la ceinture que lui fait la mer, a Loire et un rempart d'environ 3 kilomètres, » offrait des avantages aussi exceptionnels, n'est-il pas infiniment plus probable que César s'y est précisément arrêté parce qu'il avait du premier coup, en habile stratégiste, reconnu ces avantages ? C'est encore une raison de plus pour moi d'affirmer que César, venant des



Andes, n'a point passé la Vilaine et s'est arrêté net dans la presqu'île Guérandaise, en pays Venète. Les deux passages problématiques de la Vilaine, soutenus par M. de la Monneraye, n'ont pas d'autre but que de faire arriver César dans l'ancien évêché de Vannes; mais l'honorable sénateur a-t-il songé à l'effet désastreux que le recul de César eût produit sur le moral de son armée, et quel encouragement il eût donné aux Venètes dans leurs projets de résistance! Ce recul n'est pas admissible : et si César, de l'aveu de M. de la Monneraye, a été obligé de camper si longtemps dans le pays de Guérande pour attendre sa flotte, c'est évidemment parce qu'il n'a pas jugé prudent d'aller plus loin. Il s'y est arrêté, s'y trouvant bien. Donc, encore une fois, César n'a pas franchi la Vilaine.

Mais par où est-il arrivé en pays Guérandais? Par la rive gauche de la Loire, disent MM. Lallemand et de la Monneraye, attendu que par cette voie il suivait une route en pays allié. — Fort bien, mais la traversée de la Loire était-elle donc si facile à l'embouchure, en plein territoire ennemi, avec les vingt lieues de région Namnète non soumise qu'on se laissait sur le flanc. Voilà encore une stratégie qui m'échappe et qui me paraît insoutenable. Les Namnètes s'étaient alliés aux Venètes. César devait d'abord les battre, puisqu'ils étaient établis entre les Andécaves et les Venètes; et s'il ne parle pas de cette lutte, c'est que pour lui l'opération a été simple. Il s'est borné, comme l'a fort bien montré M. Blanchard, à incendier en grand les 40 kilomètres de la ligne des Mardelles que j'ai décrite au Congrès de Châteaubriant et qui s'étendait sur le territoire Namnète, de Candé à la Vilaine. Cette destruction des Mardelles, opérée presque instantanément par le feu, procédé qui lui était habituel, lui ouvrait tout le pays, car leurs ouvrages de défense étaient les seuls qui protégeassent le territoire de la rive droite contre une invasion venant du nord. Les Namnètes terrifiés s'enfuirent chez les Venètes, dans la presqu'île Guérandaise et au delà de la Vilaine. César put donc aller directement des Andes en Vénétie par la ligne ouverte et fumante des Mardelles : *in Venetiam contendit* : et il put le faire en ligne droite sans suivre le bord même de la rive. Mais arrivé au bout de la ligne des Mardelles, il se heurta au nord à la Vilaine, et au sud-ouest aux oppida de la Brière qu'il dut assiéger les uns après les autres, pour

arriver au rendez-vous donné à sa flotte à l'embouchure de la Loire.

Ce siège des oppida occupa toute sa campagne d'été ; et lorsqu'il eût pris la presqu'île Guérandaise tout entière et soumis tout le pays entre Vilaine et Loire, il pût y attendre avec sécurité l'arrivée de la flotte méditerranéenne, s'y fortifier à son aise et défier les Venètes. Ceux-ci qui possédaient encore toute la côte méridionale de l'Armorique, ne furent pas embarrassés pour éloigner leur flotte jusqu'au moment favorable et la remiser dans les ports et havres *quos tenebant omnes fere*. Lorsque la flotte romaine fut enfin arrivée au rendez-vous, ils lui coururent sus... et l'on sait le reste.

Mais, dit encore M. de la Monneraye, j'ai eu le tort de placer la capitale des Venètes sous Guérande. J'avoue franchement que c'est uniquement l'emplacement de *Corbilo*, l'emporium le plus florissant de la région, qui m'y a conduit ; mais je ne m'obstinerai pas à y placer la capitale. La question peut rester douteuse, bien que le massacre des Sénateurs après la défaite rende l'opinion vraisemblable ; mais il me suffit qu'il y ait eu là une ville importante, un établissement commercial sérieux et que les Venètes occupassent le pays. Après cela, qu'on place leur capitale à Locmariaker, à l'embouchure de la rivière d'Auray, et qu'on soutienne que la flotte Venète en soit sortie pour tomber sur la flotte romaine, je conviens que cela peut se soutenir. Pour moi l'emplacement de la capitale des Venètes au moment de l'arrivée de César reste indécis ; je dirai seulement qu'elle ne pouvait pas se trouver dans les terres à *Dariorigum*, où les romains la transportèrent après la conquête.

Quant au lieu même du combat, M. de la Monneraye a été imprudent dans son luxe de preuves, lorsque énumérant avec force détails les concordances de la topographie Croisicaise avec le récit de César, il dit en propres termes : « La configuration elle-même du terrain s'harmonise merveilleusement avec les détails et les grands traits du tableau que nous trace César de la bataille navale. Le plateau de Guérande domine en général la mer de 30 à 40 mètres ; Guérande en occupe le point le plus élevé. Des penchants du mont Saint-Esprit et du mont Lenigo, on découvre un admirable panorama. La vue embrasse, pour ainsi dire, tout le pourtour de la presqu'île, le bassin du Traict,

le Grand Marais et le coteau de Guérande; au nord le bourg et la falaise de Batz; le Pouliguen et les dunes d'Escoublac à l'est; l'embouchure de la Loire au sud; l'Océan sans bornes du côté du couchant. Le mont Lenigo domine particulièrement la baie du Croisic; c'est, au fond, la petite anse sablonneuse de la Turballe, puis les roches, toujours couvertes d'écume, de la pointe de Piriac; plus loin, à travers la brume, l'embouchure de la Vilaine et les côtes du Morbihan; au-dessus des eaux, les îles Dumet, Hœdic et Houat. Parfois, quand le temps est clair, l'horizon transparent, on aperçoit Belle-Ile... Où César aurait-il pu trouver une position pareille à celle-là? Les conditions de toutes sortes qu'il devait chercher ne s'y trouvent-elles pas réunies à un degré et d'une manière incomparable?... » Voilà une description panoramique admirablement faite; mais, pour avoir voulu trop prouver, M. de la Monneraye n'a pas pris garde qu'il était prudent de s'en tenir, comme moi, au cirque des côteaux de Guérande et tout au plus à la falaise de Batz, car les deux petites montagnes du Croisic, le mont Saint-Esprit et le mont Lenigo, dont il fait le centre des observations de César, n'existaient pas de son temps; ce sont des buttes artificielles, constituées du XV[e] au XVII[e] siècle, à l'aide des dépôts de lest des navires qui arrivaient en grand nombre, à cette époque, atterrir au Croisic. Les dunes d'Escoublac ne devaient pas exister davantage, car elles passent par-dessus des voies romaines. Que M. de la Monneraye remplace donc le mont Lenigo par la falaise de Batz, qu'il supprime les dunes d'Escoublac et sa description sera parfaite.

En résumé, de cette discussion résulte:

1° Que César, parti des Andes, avait donné rendez-vous à sa flotte chez les Venètes, à l'embouchure de la Loire.

2° Qu'il s'y rendit lui-même par terre avec son armée, en passant par Candé et Blain, et en incendiant toute la ligne des Mardelles fortifiées, qui bornait au nord le pays des Namnètes.

3° Que loin de traverser la Vilaine, il passa son été à assiéger les oppida de la Grande Brière et de l'archipel Guérandais.

4° Que ces oppida pris, il se cantonna dans la presqu'île, pour attendre sa flotte.

5° Que celle-ci étant arrivée, fut surprise au mouillage par les Venètes qui, partis d'un port de la côte sud, se virent anéantis par elle.

6° Que le désastre de la flotte venète eut lieu sous les yeux de César, au pied des collines guérandaises.

Conclusion : Les Venètes, au moment de l'invasion romaine, s'étendaient de la pointe du Raz à la Loire.

Telles sont, Messieurs, les conclusions que je tire de toutes les discussions élaborées dans ces derniers temps. Je crois qu'elles peuvent être acceptées par tout le monde, et si vous les approuvez, nous pourrons enfin entreprendre la géographie historique définitive de notre chère presqu'île.

René KERVILER.

Saint-Nazaire, ce 28 Août 1884.



études, en sont la cause. M. Kerviler doit me croire quand j'affirme, dans l'œuvre à laquelle il répond, que mes conclusions anciennes, sur les identifications géographiques de notre péninsule, sont encore les mêmes aujourd'hui et n'ont rien emprunté aux controverses récentes. Telles qu'elles sont — l'éminent ingénieur ne les trouve pas bonnes — je les ai tirées de l'étude attentive et patiente des auteurs anciens et des géographes qui nous ont précédés.

Lorsque j'affirme que mes conclusions sont demeurées les mêmes, je constate simplement un fait, on comprend à quelle intention, car je pense assurément, comme M. Kerviler, *qu'il est honorable de reconnaître ses erreurs.*

La première critique, un peu voilée, qu'il m'adresse est ainsi conçue : « Il faut se mettre en garde contre la tentation de se » servir simultanément de documents qui sont échelonnés depuis » Strabon jusqu'au IXe siècle ; j'ai eu ce tort quelquefois....(1). » Je crains que M. de la Monneraye n'ait pas toujours eu cette » préoccupation présente, et qu'il n'ait parfois confondu des » périodes distinctes. » Je saurais bon gré à M. Kerviler de m'indiquer, avec plus de précision, les fautes de ce genre que j'ai commises. Je ne me rappelle rien d'analogue, si ce n'est la citation que j'ai faite d'un acte du IXe siècle pour prouver qu'à cette époque Besné, près de Pontchâteau, formait encore une île, et si j'avais trouvé le même témoignage dans quelqu'autre acte beaucoup plus rapproché de nous, je l'aurais également cité d'une manière utile et sans mériter, à mon sens, aucune critique.

M. Kerviler est tellement dominé par ces nouveaux scrupules, qu'au sujet de la limite entre les Namnètes et les Pictons, au temps de César, il recuse le témoignage de Strabon, qui écrivait en l'an 42, et qui, lui si bien informé des changements survenus, s'exprime ainsi : « La Loire coule entre les Namnètes et les » Pictons. » « Très bien, dit l'honorable ingénieur, mais on oublie » que *Strabon,* écrivant sous Tibère, *parle au présent.* » Ainsi le témoignage du géographe est sans valeur pour le temps qui

(1) M. Kerviler est-il certain de ne pas avoir encore ce tort, lorsqu'au sujet des Evêchés primitifs, il nous cite l'érection de Dol, en archevêché, par antagonisme vis à vis de la Métropole de Tours, et pour s'affranchir de toute sujétion romaine. — R. Kerviler, Dern. études critiques, p. 215.

précède et pour le temps qui suit l'époque où il a écrit. De tels scrupules m'auraient paru, si je les avais éprouvés, rendre à peu près impossible d'écrire sur l'histoire ou la géographie de ce pays et de cette période, pour lesquels les textes sont si peu nombreux et si espacés dans le temps.

Nous voici arrivés au point où M. Kerviler apprécie la méthode nouvelle que j'ai cru devoir suivre dans mon étude, et il veut bien lui donner son approbation. Il avait dit déjà à Châteaubriant : « La méthode est bonne » et renouvelant, dans sa dernière notice, cette précieuse approbation, il dit, après avoir exprimé la crainte que j'aie confondu parfois des périodes distinctes : « Mais, pour tout le reste de sa méthode, je suis d'accord avec lui. » C'est un accord platonique, ainsi que vous l'avez pu voir et le verrez plus clairement encore.

Au moment où j'aborde la détermination des points géographiques, villes capitales, stations, embouchures de fleuves, M. Kerviler trouve que j'eusse du commencer par la détermination des limites des cités, « car, il me semble, dit-il, que, pour » plusieurs points, *la connaissance du nom de la peuplade est* » *un élément de détermination ;* mais les arguments de cette » nature sont de peu de valeur pour M. de la Monneraye. » Je ne comprend pas très bien cette phrase : la connaissance du nom de la peuplade, dites vous, est un élément de détermination, mais qui donc ne sait que *Condate* appartient à la peuplade des *Redones*, *Vorganium* à celle des *Osismii*, etc. ? (1)

« Ce qui distingue, dit d'Anville, et fait le mérite particulier de » Ptolémée sur la Gaule, c'est d'avoir assigné une ville principale » et quelquefois plus d'une à chaque peuplade (2) ». Je pourrais me contenter de dire que, dans les opérations de topographie ou de géographie, la détermination des points doit précéder, et précède toujours celle des circonscriptions ; cela va de soi, mais il y avait de plus ici des raisons particulières de procéder comme

(1) Les noms des peuplades étaient joints d'abord à ceux des villes capitales, et ce n'est nullement par substitution, mais par abréviation que plus tard les seconds de ces noms ont *exclusivement* remplacé les premiers.

Il fallait bien antérieurement appeler Rennes *Condate Redonum,* puisqu'il existait en Gaule un grand nombre de *Condate*. D'Anville en énumère successivement huit, dans sa Notice, et il y en avait bien d'autres encore.

(2) D'Anville, Notice, préf., p. VII.

je l'ai fait ; si, par exemple, l'application de la latitude fournie par Ptolémée, pour *Dariorigum,* avait porté à Saint-Nazaire, ce résultat n'aurait certes pas manqué d'exercer son influence sur la recherche ultérieure des limites de la Vénétie. De même, si la latitude de *Vorganium* avait porté à l'embouchure de l'Aber-wrac'h, j'aurais immédiatement incliné à croire que la cité des Osismiens ne s'étendait pas jusqu'au rivage méridional de notre péninsule armoricaine (1).

J'ai pensé, et je pense encore avoir procédé correctement en déterminant la situation des villes capitales, avant d'indiquer les limites des cités.

Je continue l'examen des critiques que m'adresse M. Kerviler : la seconde porte sur le choix que j'ai fait de *Saliocanus portus* comme d'un point de repère auquel, dans la suite de mon étude, je rapporte les latitudes de tous les points de notre péninsule compris dans les Tables de Ptolémée : « Il faut, dit M. Kerviler, » un point de départ fixe, bien certain, pour construire..... le » point choisi est *Portus-Saliocanus,* établi à Porzliogan. Comme » j'ai toujours été d'avis de cette identification, j'accepte le point » de départ ; mais il me semble que M. de la Monneraye eut » plus sagement agi en choisissant un point qui n'eut jamais fait » l'objet de contestation ; toute sa thèse étant basée sur cette » première détermination, il importait qu'elle fut au-dessus de » toute discussion, et il eut été bon de réfuter au moins les » objections des contradicteurs. » M. Kerviler s'attarde ensuite à prouver qu'il eut été mieux de prendre *Condate,* mais il reconnait aussitôt que cela n'était pas possible ; l'embouchure de la Loire aurait aussi mieux convenu, mais il constate immédiatement que l'application de la latitude à l'embouchure d'un grand fleuve, manque de précision.

Eh bien, eussè-je été libre de prendre *Condate,* que j'aurais préféré *Saliocanus portus,* à cause de sa situation privilégiée sur le littoral (2) et parce que son identification avec Porzliogan me paraît absolument certaine.

(1) Si M. Kerviler, qui veut bien approuver ma méthode, s'y était conformé, il n'aurait placé jamais la capitale de la Vénétie près de Guérande, ni *Vindana portus* à Locmariaker.

(2) J'ai développé ailleurs les motifs pour lesquels je voulais et devais prendre, pour repère, un point du littoral. Ptolémée lui-même, et d'autres écrivains,

Cette identification, M. Kerviler l'a, lui-même nous dit-il, admise de tout temps, mais cela ne l'empêche pas de me faire une querelle au nom de ceux qui ne l'admettent pas, et dont, pour mon compte, je ne connais aucun. Je sais au contraire un grand nombre d'écrivains pour lesquels elle n'a jamais fait l'ombre d'un doute, depuis d'Anville et les Bénédictins jusqu'à notre temps, où je trouve l'opinion de M. Kerviler lui-même pour appuyer mon sentiment. Si, après cela, il veut bien me citer quelqu'un qui ait placé, ou qui place encore, *Saliocanus portus* ailleurs qu'à Porzliogan, cela n'ébranlera nullement ma conviction basée sur l'identité frappante de nom (1), jointe aux vestiges incontestablement romains d'un port qui, si la mer a achevé leur destruction, ont été reconnus, au XVIIe siècle, par les témoins les plus graves et les plus compétents. J'ajoute accessoirement que la convenance de la latitude donnée à ce point par Ptolémée, relativement aux latitudes des autres points géographiques, fournit encore une preuve convergeante. Et qu'on ne dise pas qu'il y a un cercle vicieux à appuyer d'un côté la latitude des autres localités sur celle de Saliocanus, et à constater de l'autre le rapport satisfaisant de ces diverses latitudes entre elles, car enfin leurs chiffres se contrôlent les uns les autres, et leur accord a une valeur qu'il est impossible de nier.

Après avoir défendu le choix que j'ai fait de *Saliocanus,* j'arrive à l'application des latitudes de Ptolémée aux divers points du littoral de notre péninsule relativement à ce repère. « Bien que » l'application des latitudes, dit M. Kerviler, soit la méthode la » plus sûre, on n'obtient pourtant qu'une approximation d'un » degré plus ou moins élevé. » Nous sommes absolument d'accord, je l'ai dit et redit, mais, le plus souvent, cette approximation est suffisante pour déterminer une solution. Il se rencontre cependant des cas où il n'en est pas ainsi, comme nous allons le remarquer avec insistance pour *Dariorigum.* La latitude de *Dariorigum,* en effet, oscille entre Locmariaker et Vannes, à

jusqu'à M. Walckenaër, en ont fait ressortir l'avantage, mais ces raisons ont paru sans valeur à M. Kerviler, puisqu'il n'en tient nul compte.

(1) Les Romains plaçaient le mot de *portus* après le nom de lieu, les Celtes le mettaient toujours avant, *Port-Navalo ;* les Romains auraient dit *Navale portus.*

cause de la faible distance qui sépare ces localités, et s'approche même d'une demi-minute environ plus près de cette dernière ville. M. Kerviler conclut de cette insignifiante différence, que, sans aucun doute, le *Dariorigum* de Ptolémée doit être Vannes. Il semblerait même, d'après lui, que je l'ai reconnu ; il n'en est absolument rien (1). Ce que j'ai reconnu, c'est que l'application de la latitude, dans l'espèce, ne détermine aucune solution, et que l'argument que j'avais cru d'abord pouvoir en tirer perdait dès lors toute valeur démonstrative ; mais je persiste à croire que la capitale primitive des Venètes, au temps de César, était située sur l'emplacement de Locmariaker, où existent encore les restes incontestables d'un théâtre, où l'eau potable était conduite par l'important aqueduc de Rosnarho, et qui présente enfin les vestiges romains sur une grande surface. Je persiste à croire que cette capitale s'appelait encore *Dariorigum,* au temps de Ptolémée, qui lui attribue une latitude identique, à celle de l'*Erii fluvii ostia,* l'embouchure de la rivière d'Auray. Mais, « c'est Vannes, dit M. Kerviler, qui est devenu le *Veneti* » du v[e] siècle ; il en résulterait donc que la capitale des Venètes, » qui se trouvait être Locmariaker du temps de Ptolémée, aurait » été tranférée à Vannes, un peu plus tard ; il semblait pourtant » plus probable que le chef-lieu avait du être changé par César, » immédiatement après le bouleversement de la conquête, et que, » la ruine de la flotte venète ayant été consommée, on avait pu » facilement transférer aussitôt le chef-lieu d'une ville maritime » à une ville de l'intérieur. »

L'éminent ingénieur « réserve, Locmariaker comme ville gau- » loise antérieure. Je suis tout à fait d'accord, dit-il, avec » M. de la Monneraye, pour affirmer que la capitale des

(1) « Avec une sincérité fort honorable, M. de la Monneraye a fait remarquer » que son calcul de la différence des latitudes n'était pas tout à fait exact, et » que, d'après de nouveaux renseignements authentiques, cette différence s'ap- » plique mieux à Vannes qu'à Locmariaker, *il en résulte que Dariorigum et* » *Dartoritum ne sont qu'un seul et même point qu'on doit identifier avec* » *Vannes.* » — R. Kerviler, Dern. étud. critiq. 1884.

Ce n'est pas tout à fait cela que j'ai dit, mais seulement que j'avais d'abord relevé *exactement* ces latitudes sur une carte qui n'était *pas exacte.*

Dois-je insister sur ce fait que la différence d'une demi-minute est absolument insignifiante dans les nombres de Ptolémée, et ne permet de tirer aucune conclusion en faveur de Vannes et contre Locmariaker.

» Venètes, avant l'arrivée de César, était une ville maritime,
» qui ne pouvait occuper l'emplacement de Vannes actuel. Il ne
» faudrait cependant pas conclure absolument de la présence
» des ruines romaines de Locmariaker, que ce fut cette capitale
» primitive... Les Romains y ont eu un établissement considé-
» rable, cela est hors de doute ; mais ont-ils choisi l'emplace-
» ment même de la capitale, avant César, c'est ce qu'il faudrait
» démontrer (1). »

En résumé, M. Kerviler qui a écrit que *Locmariaker* fut la *capitale* primitive des Venètes (2) exige une *démonstration* plus complète de l'identification de la capitale des Romains avec la capitale primitive des Venètes ; mais, *sans aucune démonstration* quelconque, il place *Vindana portus* en ce même lieu de Locmariaker, contre les indications formelles de Ptolémée, et les preuves accessoires que j'ai fait valoir à ce sujet (3). En ce qui concerne le déplacement de la capitale des Venètes, je ne suis nullement étonné, comme l'est M. Kerviler, de ce qu'il se soit opéré ultérieurement, au cours de l'occupation, plutôt qu'au moment même où venaient d'être consommées la ruine et la destruction de leur flotte ; quant au déplacement lui-même, je suis parfaitement d'accord avec M. Kerviler qui écrivait en 1874 : « Le chef-lieu des Venètes qui devait se trouver certaine-
» ment sur le littoral, ne leur permettant pas d'établir facilement
» des voies directes.... ils le reportèrent à l'intérieur, au fond

(1) R. Kerviler, Dern. étud. critiq. p. 217.

(2) « Dans notre opinion, Locmariaker fut la *capitale primitive* des Venètes ;
« mais elle fut remplacée par Corbilon après la conquête de la colonie phéni-
» cienne. » — R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine, 1374, page 52.

J'ai fait remarquer, dans ma Notice, que les indications de Ptolémée qui assignent exactement la même latitude à la ville de *Dariorigum* et à l'embouchure du fleuve *Erius,* les importantes ruines romaines existant à Locmariaker, les vestiges même d'un théâtre, la description donnée par César de la situation générale des villes vénétiques, le nom même de Locmaria-*ker,* tout concourt à prouver que la capitale des Venètes au temps de César et même de Ptolémée, doit être cherchée à l'embouchure du Morbihan.

(3) M. Kerviler a hésité à mettre *Blabia* à Locmariaker. Il y met maintenant le *Vindana portus*. Il n'y a que *Dariorigum* qu'il ne veut absolument pas y placer. — R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 82.

» du golfe du Morbihan. (1) » J'ai cité, dans ma Notice géographique un fait analogue à ce déplacement rapporté par Strabon (2); celui d'une ville qui se trouvant commodément située pour être le centre des voyages ou tournées des Préfets, « était devenue, comme qui dirait, la capitale. » Je persiste à mettre le *Dariorigum* de Ptolémée à Locmariaker, mais j'abandonne la preuve que je prétendais tirer du chiffre de latitude, qui ne fournit, je le reconnais, de preuve, ni pour, ni contre l'opinion que je défends.

Je suis d'accord avec M. Kerviler et d'autres écrivains qui l'ont précédé, pour placer le *Tetus fluvius* au Trieuc, et M. Kerviler accepte l'identification nouvelle, je crois, que j'ai faite de l'*Argenus fluvius* avec la rivière de l'Arguenon. Il n'existe pas de dissidence grave entre nous sur la situation du *Gobœum promontorium.*

Nous arrivons à l'*Erius fluvius* que j'ai identifié avec la rivière l'Auray. Sur ce point j'ai réussi à faire naître au moins l'incertitude et le doute dans l'esprit de M. Kerviler, et il me propose de porter la cause devant un savant expert, au jugement duquel il déclare s'en rapporter : « La question semble indécise, dit-il, » jusqu'à ce qu'on ait démontré l'identité des noms d'*Erius* et » d'Alré. Je ne suis point assez versé dans le vieux breton pour » en risquer moi-même la recherche ; mais, si M. de la Villemarqué s'en porte garant, je me rendrai aussitôt au sentiment » de M. de la Monneraye, qui aura eu raison de reprendre le » sentiment de Gosselin. »

Dans une lettre très explicite, que je tiens à la disposition de M. Kerviler, M. de la Villemarqué, étayant son opinion personnelle de celle de M. d'Arbois de Jubainville (3), conclut ainsi : « Appliquées à la forme actuelle Alré, les lois phonétiques » permettent de remonter à la forme gauloise et à la forme » grecque à la fois, Airios ou Errios.... » J'ai donc le droit de compter que, sur ce point, nous voilà d'accord, et je passe outre.

M. Kerviler a placé, je l'ai dit plus haut, *Vindana portus* à

(1) R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'ile armoricaine. 1874, p. 44.

(2) Strab. l. III, c. IV, § 7.

(3) Etudes grammaticales sur les langues celtiques, 1881, pp. 1 et 23

Locmariaker, mais il se montrerait disposé à sacrifier cette opinion, moyennant capitulation : « Si l'on m'accorde, dit-il, que » les Venètes atteignaient la Pointe du Raz, je placerai volontiers » *Vindana portus* à Audierne, mais c'est une condition *Sine quâ* » *non*. J'offre à M. de la Monneraye ce dilemme : ou les Venètes » étaient limités à l'ouest par l'Ellé, comme vous le soutiendrez » bientôt, et alors *Vindana portus* ne peut être que Locmariaker, » *Ptolémée s'étant trompé dans ses latitudes* (1), ou bien les » Venètes s'étendaient jusqu'à la Pointe du Raz, et alors on peut » placer à Audierne ou à Plovan, un port Venète s'accordant » avec les latitudes de Ptolémée. » Il m'est impossible d'accepter le dilemme ainsi posé. Si, sans raison fondée, sans qu'une erreur soit démontrée par des preuves ou au moins indiquée par des commencements de preuves, je consens à reconnaître que Ptolémée s'est trompé dans la latitude qu'il indique, ma théorie tombe, et la méthode que j'ai suivie, dans mon étude, et que M. Kerviler a déclaré *bonne*, est réduite à néant. La seule preuve d'ailleurs que M. Kerviler m'oppose, à cette place, est la suivante : « N'en déplaise à M. de la Monneraye, le radical Vind de » *Vindana* est suffisamment caractéristique pour qu'on traduise » *Vindana portus* par Port-Venète. » Je réponds qu'une *ressemblance de nom* ne suffit pas à elle *seule*, pour résoudre un problème géographique ; et d'ailleurs la ressemblance est loin d'être aussi complète et aussi certaine que le croit M. Kerviler : le nom donné par le texte grec de Ptolémée est Οὐιδάνα et par certaines éditions latines *Vidiana* qui ne serait pas très loin de Vaudierne, Audierne. Qu'on veuille bien noter toutefois que je n'attache pas la plus légère importance probante à ce dernier rapprochement.

J'ai dit et je répète que les Tables de Ptolémée placent *Vidiana* ou *Vindana portus* à 5' seulement au midi du cap *Gobœum* et à 25' au nord de *Dariorigum ;* ces chiffres démontrent d'une manière irréfutable, selon moi, qu'il est impossible de l'identifier avec Locmariaker. En ce qui concerne la question de l'extension du territoire des Venètes jusqu'à Audierne et à la Pointe du Raz, nous en parlerons en son lieu.

J'ai placé *Brivates portus* à quelque distance et en aval de

(1) M. Kerviler paraît beaucoup plus disposé à attribuer une erreur à Ptolémée qu'à lui-même ; je suis d'une opinion toute opposée.

Pontchâteau, sur le Brivet. M. Kerviler accepte cette identification qu'il veut bien appeler « une véritable trouvaille ; » — je l'en remercie. — Puis il ajoute ce renseignement précieux pour moi : « Je placerai d'autant plus volontiers *Brivates portus* un » peu en aval de Pontchâteau, que j'y connais, au pied du » coteau de Brignand, des substructions romaines importantes. »

Vorganium Οὐοργάνιον : nous voici arrivés dans la capitale des Osismiens ; Ptolémée l'affirme (1), et personne ne peut le contester ; mais où était-elle située ? où sommes-nous ? D'Anville avait dit à Carhaix, et croyait que le *Vorganium* du géographe d'Alexandrie et le *Vorgium* de la carte de Peutinger formaient *unum et idem*. Mais depuis, que d'opinions différentes, très différentes, et combien de déplacements successifs ! Nous sommes à Concarneau, dit le Bon Walckenaër ; non, dit M. Halléguen, nous sommes à Douarnenez ; non encore, dit le même écrivain en se reprenant, nous sommes à Brest ; M. de Courson dit à Morlaix ; enfin MM. Le Men et Kerviler affirment que c'est à l'embouchure de la rivière de l'Aberwarc'h. Cette dernière opinion s'appuie sur la lecture d'une inscription existant sur la fameuse borne milliaire de Kerscao. La lecture de cette inscription est-elle facile ? Son déchiffrement ne laisse-t-il place à aucun doute ? bien au contraire « la borne a été martelée et repiquée » avec un véritable acharnement (2). » C'est M. Le Men qui nous le dit, et il avoue qu'il lui a fallu bien de la peine et plusieurs années pour venir à bout de sa lecture. Les faits, les deux seuls faits, qui ressortent incontestablement de cette lecture sont : 1° que cette borne fut érigée sous le régne de l'empereur Claude Ier, vers les années 43 ou 44 de notre ère, époque où cet empereur porta la guerre dans l'île de Bretagne ; 2° qu'à la dernière ligne de l'inscription se lit encore, hors de toute contestation, le nom VORGAN, suivi, selon les uns, des lettres M P et du chiffre VIII, et, selon d'autres, des deux mêmes lettres et du chiffre VIIII. Ce serait, selon MM. Le Men et Kerviler, l'indication de la distance comptée, à partir de ce *Vorganium,* de l'embouchure de l'Aberwrac'h, vers *Vorgium,* Carhaix. Il y a là tout d'abord quelque chose qui m'étonne. Les grandes voies romaines,

(1) « Οσισμίοι ὧν πόλις Οὐοργάνιον » Ptol. Géogr. l. II. c. VIII.

(2) Le Men, Bulletin archéologique du Finistère, 1875, p. 118.

nous dit Bergier, étaient, de distance en distance, bordées de bornes dont les inscriptions indiquaient les espaces parcourus. On sait que le point de départ de cette numération était, à Rome, le *milliaire doré*. Cette numération reprenait une nouvelle série de chiffres à partir de chaque ville importante que traversaient les voies en tendant d'Italie vers les limites extrêmes de l'Empire. Cela parait naturel et se trouve confirmé dans un certain nombre d'exemples de voies du midi de la Gaule, cités par Bergier.

Je pense que dans le cas qui nous occupe, sur cette grande voie armoricaine tendant si directement de *Lugdunum,* vers nos villes de *Condivicnum, Dartoritum, Vorgium* et *Gesocribate,* cette dernière ville située, la vue de la Carte de Peutinger ne permet pas l'ombre d'un doute à ce sujet, sur le bord même de l'Océan, je pense, veux-je dire, que la numération, inscrite sur les bornes milliaires a du se compter de Carhaix vers le littoral, et non du littoral vers Carhaix. Le nom de *Vorganium* que porte incontestablement la borne de Kerscao, s'accorderait également bien avec mon opinion, et nul ne peut prétendre que la lecture du chiffre de la distance soit acquise. Pourquoi ne dirai-je pas ici que mon savant ami, M. de Kerdrel, un bon observateur s'il en fut, a récemment examiné la borne en question, et qu'il affirme avoir constaté, entre les lettres M et P de l'inscription, l'existence d'un signe qui n'a encore été signalé par personne, et qui pourrait donner lieu à des conclusions nouvelles (1). « Je » ne crois pas, dit M. Kerviler, qu'il faille supprimer l'inscription » de la borne de Kerscao, parce que la latitude indiquée par » Ptolémée conduit un peu au-dessous de Porzliogan, tandis » que l'Aberwrac'h est au-dessus. » L'argument ne serait certes pas sans valeur si nous nous trouvions en présence d'une inscription intacte ou du moins lisible, en son entier, et ayant donné lieu à un déchiffrement qui mettrait tout le monde d'accord; mais il n'en est pas ainsi, et l'affirmation si nette, si précise de M. Kerviler, me fait croire qu'il n'a pas vu et étudié lui-même la borne de Kerscao « martelée et repiquée avec un véritable » acharnement, » comme dit M. Le Men. J'ai insisté dans ma Notice géographique, sur l'état d'altération complète de l'ins-

(1) M. de Kerdrel, comme moi, n'a pu distinguer, à la suite du signe V, aucun autre chiffre, d'une manière certaine.

cription, sur le long temps qui s'est écoulé avant qu'on ait cru pouvoir en tirer quelque chose; j'ai ajouté enfin que, dans ma conviction, fondée sur des exemples, la série des nombres inscrits sur les bornes devait être graduée ici de Carhaix vers la côte, et non de la côte vers Carhaix (Vorgium). M. Kerviler en est venu à admettre l'identification possible des deux noms *Vorganium* et *Vorgium* (1); « il est certain, dit-il, que philologiquement les » deux lettres *an* ont pu naturellement s'évanouir de *Vorganium* » pour donner *Vorgium* ; » c'est ce que j'ai soutenu d'une part; de l'autre, j'ai fait remarquer que Ptolémée place *Vorganium* à 5' de latitude sud de *Saliocanus*, et, que le parallèle tracé à cette distance passe à peu près exactement à Carhaix, qui serait, par suite, le *Vorganium de Ptolémée*, capitale des *Osismii*. Quant au *Vorgium de la Table de Peutinger*, nous devons le rencontrer à 24 lieues gauloises de la Station de *Sulim* (Castennec), ce qui ne peut également convenir qu'à Carhaix. Je maintiens donc exactement ma conclusion précédente qui était conçue dans ces termes : « En résumé, si à partir de *Sulim*, nous ouvrons le » compas de 24 lieues gauloises, nous rencontrons, à son extré- » mité opposée, *Vorgium* à Carhaix ; et si nous traçons un » parallèle à 5' au sud de *Saliocanus portus*, nous trouvons aussi » évidemment *Vorganium* à Carhaix où les deux lignes viennent » se couper; donc *Vorganium* et *Vorgium* ne font qu'un. » Les éléments dont je me suis servi dans cette démonstration, la latitude donnée par la Table de Ptolémée et la distance fournie par la Carte de Peutinger, me paraissaient et me semblent encore offrir une valeur capable de résister fermement aux conclusions tirées de l'inscription indéchiffrable et mal déchiffrée de la borne de Kerscao. Je ne saurais me flatter pourtant d'amener M. Kerviler à mon sentiment, car je n'ai ajouté rien de nouveau à cette démonstration, et il dit, dans la notice à laquelle je réponds : « Malgré l'originalité de la *démonstration géométrique* de M. de » la Monneraye, *Vorganium* et *Vorgium* doivent être, jusqu'à

(1) Il a eu quelque peine à s'y résigner et disait précédemment : « M. de la » Monneraye qui distinguerait volontiers entre *Dariorigum* et *Dartoritum*, » réunit au contraire *Vorganium* et *Vorgium*. » Cela est vrai, et ma raison pour faire la première distinction, c'est que les changements, qui se sont opérés dans les noms, consistent habituellement dans la chute de quelques consonnes, et non dans l'addition de consonnes qui n'y étaient pas.

» nouvel ordre séparés ; *Vorganium* reste à l'Aberwrac'h et
» *Vorgium* à Carhaix. » .

J'ai, tout à l'heure, pris un point de départ à *Sulim,* que je place à Castennec, mais, sur ce point également, nous sommes, M. Kerviler et moi, en complet désaccord : « Sulim = Castennec, selon M. de la Monneraye, je conteste encore, dit-il, » *Sulim* ne pouvait se placer qu'à Hennebont, dans l'hypothèse » de *Vorgium* à Concarneau ; *Vorgium* restant définitivement » à Carhaix, on peut hésiter entre Hennebont et Castennec ; » l'honorable ingénieur pourtant n'hésitera pas ; « mais il ne » suffit pas de dire qu'on a trouvé à Castennec de nombreux » débris romains et que la position était très forte pour y » placer *Sulim.* » Je réponds qu'il ne suffit pas non plus d'indiquer Hennebont sans aucune preuve et sans « nombreux débris romains » pour l'identifier à *Sulim.* Hennebont se trouvait sur la direction de la voie romaine tendant de *Dartoritum* à *Aquilonia,* voie dont l'existence est pour moi certaine ; le nom de cette ville rappelle vraisemblablement un *pont antique,* ayant appartenu à cette voie. La position d'Hennebont n'a rien de comparable à celle de Castennec, et je ne sache pas qu'on y ait jamais rencontré des vestiges romains assez importants pour constater l'ancienne existence d'une grande station romaine à cette place.

« La Carte de Peutinger, dit M. Kerviler, indique *Sulim* sur » une voie magistrale allant de Nantes à *Gesocribate* par *Darto-* » *ritum* et *Vorgium,* donc par Vannes et Carhaix » assurément ; mais lorsqu'il parle d'un tracé par Castennec qui ne serait ni *naturel* ni *possible,* et qu'il me renvoie, pour m'en convaincre, à une carte des *voies romaines connues,* dont le tracé est avéré et certain, il me faut bien lui dire que je n'en connais pas. Ce n'est point celle que M. Bizeul a publiée à une époque déjà ancienne, et où sont liés, les uns aux autres, des tronçons n'appartenant pas toujours à la même ligne ; ce n'est point non plus celle que M. Kerviler a jointe à son étude critique de géographie ancienne de 1874, et qui indiquait de très nombreuses *lignes d'étude,* mais *non* encore *étudiées,* pour une grande partie. Je n'en connais donc pas, je le répète, et déployant sous mes yeux au moment où j'écris, une carte de Bretagne, je trouve que la « voie » magistrale allant, comme dit M. Kerviler de Nantes à *Gesocri-*

» *bate* (1). » Et, comme je dis moi-même, de *Condivicnum* à *Gesocribate,* suit une série de directions dont l'ensemble est très satisfaisant et *très naturel;* les inflexions de cette grande voie armoricaine sont uniquement et parfaitement motivées par la position des villes (2).

J'ai un double intérêt à prouver l'identification de *Sulim* avec Castennec, puisque j'ai fait tout à l'heure de cette station le point de départ des 24 lieues gauloises au terme desquelles doit se placer *Vorgium.* Je ferai tout d'abord observer à M. Kerviler qu'il a classé lui-même, sur sa carte de 1874, la voie d'Hennebont à Carhaix, comme *voie de seconde catégorie* seulement, ce qui correspond mal à l'épithète de *magistrale* qu'il lui donne maintenant; mais j'ai un argument plus concluant à lui opposer : il a remarqué, avec raison, que la distance de 20 lieues gauloises (3), fournie par la Carte de Peutinger, pouvait convenir aussi bien à Hennebont qu'à Castennec; s'il avait poussé son observation plus loin, il aurait vu que la distance de 24 lieues gauloises, entre *Sulim* et *Vorgium,* s'applique bien en effet aux deux points de Castennec et de Carhaix, mais non à ceux d'Hennebont et de Carhaix; j'ai précédemment énoncé ce fait incontestable que la distance de la Table devait, dans une certaine mesure, excéder toujours celle qui est prise sur la carte au compas, c'est-à-dire à vol d'oiseau (4). Or, cette distance à vol d'oiseau mesurée sur la carte entre Hennebont et Carhaix, dépasse au contraire celle qui nous est fournie par la Table de Peutinger, et ne laisserait nul excédent pour les pentes et les sinuosités, ce qui est inadmissible. En résumé, la voie « magistrale » mettant en communication avec Lyon (Lugdunum, caput Galliarum) les villes de l'Armorique occidentale jusqu'au rivage de l'Océan, passait par Nantes (*Condivicnum*), Rieux (*Duretie*), Vannes (*Dartoritum*), *Sulim* (Cas-

(1) On sait que M. Kerviler place *Condivicnum* non à Nantes mais à Candé.

(2) » Quant à l'emplacement de Sulim, dit M. Kerviler, il ne peut être donné, » qu'en appliquant scrupuleusement la distance indiquée par l'*Itinéraire d'Antonin,* et la *Carte de Peutinger:* Sulim, dit cet itinéraire, était situé à » 20 lieues gauloises de Vannes (Dariorigum). » — Kerviler 1874, p. 82.

(3) La carte moderne donne environ 19 lieues gauloises à vol d'oiseau.

(4) Faut-il répéter ce que j'ai dit que cet excédent était nécessaire et constant, à cause de la réduction des pentes à l'horizon et de quelques sinuosités inévitables dans l'exécution.

tennec), *Vorgium* (Carhaix), et *Gesocribate* ville disparue, vers l'embouchure de l'Aberwrac'h et le fort Céson. Telle est l'opinion qui me semble solidement fondée, mais que M. Kerviler repousse dans les termes suivants : « Castennec correspond à la distance » (entre *Dartoritum* et *Sulim*) à vol d'oiseau, mais Hennebont » aussi, et ce qui est nécessaire c'est un *tracé naturel;* Hennebont » seul le donne ; je suis donc obligé de maintenir *Sulim* à » Hennebont ; Castennec restera un camp important, cela lui » suffit. »

J'ai fait ressortir, dans ma Notice, les caractères de la position de Castennec, l'abondance et l'importance des vestiges romains qu'on y a trouvés, l'inscription qui indique, en ce lieu, le stationnement, la garnison d'un corps de *Maures venètes* ; j'ai décrit la statue de style africain qu'on y a découverte, et qui se voit maintenant à Quinipily ; j'ai montré que les distances données par la Table de Peutinger conviennent non seulement entre Vannes et Castennec, mais aussi entre Castennec et Carhaix (1), et je suis, de mon côté, « obligé de maintenir Sulim » à Castennec.

Ici commence la partie de mon étude, dans laquelle M. Kerviler a puisé les meilleurs, les plus forts arguments en faveur de sa thèse, contre la mienne. L'un de ces arguments va lui servir, croit-il, à confirmer l'opinion selon laquelle *Candé* fut la *capitale des Namnètes*, au temps de César ; le lecteur appréciera la valeur de cette confirmation, et la part qui m'en revient.

Il s'agit de la situation des villes de *Condate* et de *Condivicnum :* « A ce sujet, dit l'honorable ingénieur, M. de la Monneraye soutient une thèse nouvelle et originale. Tous les » critiques ont été désorientés par les indications de Ptolémée » se rapportant à ces deux villes. Il semblerait, si on les suit à » la lettre, que les *Rhedones* dussent être placés au bord de la » Loire, et les *Namnètes* auprès d'Avranches ; mais tout s'arrange si, supposant une interversion, l'on admet que Ptolémée » a appliqué aux *Rhedones* ce qu'il voulait dire des *Namnètes*

(1) L'ancien nom de Sulim a laissé des traces dans plusieurs noms de lieux du voisinage : un bois, ainsi que deux hameaux, ont gardé le nom de Coët-Sulan et une ferme est appelée Kersulan.



» et de leur capitale, et réciproquement. La latitude, indiquée » pour *Condivicnum* (50° 0'), convient, en effet, fort bien à » Rennes ; mais celle indiquée pour *Condate* (47° 20'), tombe » beaucoup au-dessous de Nantes. M. de la Monneraye propose » de la corriger en 48° 20' (1).......

» La correction de M. de la Monneraye n'est pas suffisante, » *il faut augmenter de 2° au lieu d'un*, la latitude du prétendu » *Condate* qui deviendrait 49° 20'. » (C'est bien M. Kerviler qui fait cette dernière correction)..... « Cela tombe un peu » au-dessus de Nantes, et, à très peu près, sur la latitude de » Candé-sur-Erdre, où j'ai placé *Condivicnum*. *M. de la Mon-* » *neraye me fournit ainsi un argument nouveau* pour la thèse » qui voit dans *Nantes* actuel, un *simple port des Namnètes*, au » moment de la conquête, port qui prit plus tard assez d'impor- » tance pour devenir la capitale. » Voilà ce qui peut s'appeler *de tout bois faire flèche* ; c'est M. Kerviler lui-même qui fait la correction (2), mais c'est moi, dit-il, qui lui fournis l'argument qu'il en tire. « 49° 20', continue l'honorable ingénieur, conduit » en effet beaucoup plus près de Candé que 48° 20' ne conduit » de Nantes. J'ajoute que la grande ligne des Mardelles fortifiées, » que j'ai décrites au Congrès de Châteaubriant, se dirige exac- » tement sur Candé ; et j'en conclus qu'il faut admettre, avec » M. de la Monneraye, que Ptolémée a interverti les *Rhedones* et » les *Namnètes*, et qu'il faut écrire, devant *Condate* = Rennes, la » latitude de 50° 0'. » C'est bien en effet mon opinion « et devant

(1) Sans attribuer à ce nombre, après la correction, une exactitude qu'il ne présente pas, puisque l'embouchure de la Loire est à 47° 30' dans la Table de Ptolémée, je supposais *l'omission d'une unité*, ce qui réduisait l'écart à un certain nombre de minutes, mais sans y attacher autrement d'importance, puisque pour moi *Condivicnum* est Nantes.

(2) La différence en latitude de *Saliocanus* à la Pointe Saint-Gildas étant de 1° 12' et à *Brivates portus* de 0° 56' ; celle de *Saliocanus* à *Condivicnum* devrait être de 1° 3' ou 4', et la latitude, à l'échelle de graduation de Ptolémée, de 48° 40'. Je n'ai entendu tirer aucun parti de la correction que je proposais pour *Condivicnum*, son identification avec Nantes étant pour moi certaine.

C'est à Nantes qu'ont été trouvées les inscriptions romaines les plus anciennes ; c'est de Nantes que rayonnent des voies romaines assez nombreuses, et que sort, en particulier, l'une des plus anciennes, sans doute, la grande voie armoricaine que M. Kerviler a qualifiée de *magistrale*.

Je ne sache pas que rien de semblable ait été constaté à Candé.

» *Condivicnum* = Candé, la latitude 49° 20'. » Je ne l'admets nullement, et cette partie des conclusions appartient bien exclusivement à M. Kerviler, et ne me sera pas imputée, j'en suis sûr, par le lecteur.

Continuons : « *Corisopitum* = Quimper. Il est hors de doute » que la ville romaine était située à Locmaria et s'appelait, sous » les Romains. *Civitas Aquilonia*, dérivé du vent aquilon et non » de l'aigle. » Nous sommes ici d'accord et, sans y attacher une grande importance, j'accepte très volontiers l'étymologie interprétative du nom d'*Aquilonia* (1).

Cet accord, à mon grand regret, sera de courte durée ; en arrivant à *Gesocribate*, je crois en effet être rendu à l'embouchure de l'Aberwrac'h, et M. Kerviler prétend entrer à Brest. « Cette sta» tion, dit-il, ne peut être placée que sur deux points : à Brest » ou à l'Aberwrac'h ; M. de la Monneraye ayant identifié *Vorga*» *nium* avec *Vorgium*, à Carhaix ; comme il faut bien un nom » pour la station importante qui exista certainement dans l'anse » de l'Aberwrac'h, il abandonne Brest, qui n'a pris d'importance » que depuis environ trois siècles ; et, malgré les substructions » romaines de son château, il porte *Gesocribate* à l'Aberwrac'h. » Nous avons déjà dit *qu'il semblait impossible que Vorganium* » *ne fut pas une ville maritime,* et surtout qu'on supprimât » l'indication de la borne de Kerscao. Il n'y a pas de raison pour » que le nom de *Vorganium* se soit changé en *Gesocribate*, bien » qu'il paraisse cependant être devenu Toul-hent ou Tolente. » Il n'y a pas, en tous cas, place pour trois villes dans l'anse de » l'Aberwrac'h. »

« Nous maintenons donc *Gesocribate* à Brest jusqu'à ce qu'on » nous ait démontré que *Vorganium* était à Carhaix. »

Je n'ose guère espérer d'avoir réussi à prouver tout à l'heure à M. Kerviler que *Vorganium* ne fait qu'un avec *Vorgium,* et que la ville qui a reçu successivement ces deux noms, est Carhaix ? C'est peu probable, lorsque je relis, dans sa première étude critique sur la géographie de la presqu'île Armoricaine : « Tous » les arguments de M. Le Men concluent *irréfragablement* à une » *ville maritime* (ainsi que l'indique le nom même de *Vorgan* ou

(1) L'église de Locmaria est appelée dans un titre du XI° siècle. « Beata Maria in Aquilone. » Ce qui est favorable à cette étymologie.

» *Morgan*) (1)... « Ce qui importe le plus, c'est que *Vorganium* » ne soit pas à Carhaix (2), et *c'est le point acquis.* » Tous mes arguments, en effet, et ma démonstration géométrique, comme il l'appelle, ont été impuissants à détacher M. Kerviler de sa première opinion : « Il ne paraît pas possible, dit-il, dans sa » dernière étude, que la capitale (Vorganium) d'une peuplade » aussi maritime, n'ait pas été, avant la conquête, un port de » mer (3). »

J'ai dit et je maintiens, qu'à l'origine et pendant longtemps, les écrivains qui ont combattu l'identification de *Vorganium* avec Carhaix se sont laissé dominer par l'idée préconçue que la racine *Vor* impliquait nécessairement une situation au bord de la mer, comme La Tour d'Auvergne l'avait prétendu. M. Kerviler du reste, l'affirmait lui-même en 1874, très catégoriquement, ainsi qu'on vient de le voir, et identifiait le nom de *Vorganium* avec celui de *Morganium.*

L'opinion que je défends s'accorde, en partie, avec celle que d'Anville a consigné dans sa Notice : « la grande voie romaine, » qui, partant de la capitale des Namnètes, traversait la Bretagne » dans toute sa longueur, en passant à Vannes, *Veneti,* et à *Vorga-* » *nium* (dont le nom, dit-il, est écrit *Vorgium* dans la Table par » contraction apparemment), vient aboutir *sur le bord de la mer,* » à un lieu dont le nom se lit *Gesobribate* dans la Table (4). »

Je croyais avoir prouvé que si le château de Brest présente, dans une partie de ses assises, des substructions à chaines de briques d'origine manifestement romaine, ayant appartenu à un *Castellum,* on n'y trouve, par ailleurs, aucuns vestiges décelant l'ancienne existence d'une ville en ce lieu. Cette existence n'est prouvée non plus par aucune convergence de voies romaines : le port de la région était *Saliocanus,* et je regarde comme plus que

(1) R. Kerviler, Etud. crit. sur la géographie de la presqu'île Armoricaine, 1874, p. 41.

(2) Kerviler, ibid. p. 41.

(3) R. Kerviler, *Dernières études critiques,* etc. La peuplade Osismienne était maritime ; cela ressort évidemment de sa situation et du secours qu'elle fournit aux Venètes, dans la guerre contre César; mais, malgré le grand développement de ses côtes, *cette peuplade n'avait qu'un petit nombre de ports.*

(4) D'Anville, Notice, p. 720.

probable, j'oserais dire comme certain, qu'à l'époque romaine, les flots de la rade ne venaient pas encore battre le pied de la colline de Brest. Or, *Gesocribate* était situé sur le bord de la mer; d'Anville vous le dit, et ce qui est bien plus concluant, un coup d'œil jeté sur la Carte de Peutinger le démontre invinciblement. Je reprendrai donc, en la modifiant, l'opinion de M. Kerviler à ce sujet. « *Gesocribate,* dit-il, ne peut être placé que sur deux points : » à Brest et à l'Aberwrac'h ; on arrive très vite, par élimination, » à écarter toutes les autres suppositions.... Nous avons dit qu'il » semblait impossible que *Vorganium* ne fut pas une ville mari- » time.... *nous maintiendrons donc Gesocribate à Brest.* » Le changement que je propose à cette conclusion est le suivant : *Gesocribate* ne peut être placé qu'à l'embouchure de l'Aberwrac'h, parce que si Brest offre les vestiges d'un *Castellum,* destiné vraisemblablement à défendre l'entrée de la rivière d'Elorne, au temps des invasions maritimes, on n'y trouve pas trace de l'existence d'une *ville romaine*. En terminant cet article, j'ajouterai, non pour M. Kerviler qui paraît avoir renoncé à cet argument, mais pour ceux qui ont vu ou qui verraient encore dans le radical *Vor,* un synonyme de *Mor,* et par suite l'indication certaine d'une situation au bord de la mer, j'ajouterai, dis-je, la preuve qu'il n'en est rien. J'ai posé à M. de la Villemarqué les questions suivantes : la racine initiale du nom de *Vorganium* doit-elle être regardée comme l'équivalant du mot *Mor* (mer) ? est-il certain que les vieux Celtes eussent déjà adopté la permutation de l'*m* en *v* ? Les changements euphoniques ne sont pas relativement très anciens, nous avons la preuve qu'on prononçait rudement *Armoricanus Tractus ;* d'un autre côté, si l'on avait dit alors *Morganium,* les Grecs et Ptolémée n'auraient pas écrit Οὐοργανίον, car si la lettre *V* manquait à leur alphabet, ils possédaient la lettre *M.* Voici textuellement la réponse de M. de la Villemarqué :

« Quant à *Vorganium,* il est aujourd'hui reconnu de tous les » savants qu'il n'a pas pu venir d'un radical *Mor* par la bonne » raison (et vous l'avez devinée), que la consonne initiale *M* ne » s'est changée en *V* qu'après le IXe siècle.

Il n'existe pas de dissidence, entre M. Kerviler et moi, relativement à la localisation des villes de *Fanum Martis* à Corseult, de *Reginea* à Erquy, de la station de *Sipia* à Visseiche.



Le désaccord recommence à *Duretie,* qu'à la suite de plusieurs écrivains, j'ai identifié avec Rieux.

« Je crois devoir, dit M. Kerviler, maintenir *Duretie* au *Gué-» de-l'Isle* (sic), ainsi que l'a démontré M. de Closmadeuc. » M. Kerviler veut certainement parler du *château de l'Isle,* qui était bâti sur un rocher, dans la rivière de Vilaine, dit Ogée, à trois quarts de lieues, au sud-ouest du bourg de Marzan, et dans son territoire. Ce n'est pas sans étonnement, je l'avoue, que je vois l'éminent ingénieur se ranger à cette opinion, et identifier la ville ou station importante de *Duretie* avec un château dont l'assiette très limitée aurait pu servir tout au plus à l'établissement d'un camp. Mais M. Kerviler a lu, d'une manière hative, l'étude de M. Closmadeuc qui place *Duretie,* non au château de Lisle, mais au hameau de Noye. Quoiqu'il en soit, je ne saurais me dissimuler que, dans l'un et l'autre de ces écrivains, je rencontre des contradicteurs ; j'ai donc affaire à forte partie.

La Carte de Peutinger indique une voie romaine qui, de Portu-Namnetum, conduisait jusqu'à l'extrémité de la péninsule bretonne, en passant par *Duretie, Dartoritum, Sulim, Vorgium,* et aboutissait enfin au rivage même de la mer, à *Gesocribate.* Est-il admissible, je le demande, que cette « grande voie magis-» trale » qui liait, à leur métropole de Lyon, trois villes capitales armoricaines, fut coupée par un trajet, en bateaux, de la rivière de Vilaine à quatre ou cinq kilomètres en aval de la Roche-Bernard, c'est-à-dire non loin de son embouchure.

Je sais bien qu'une voie romaine, la plus ancienne probablement de celles qui ont sillonné notre Bretagne, aboutissait à la Vilaine, en face du château de l'Isle. J'ai même, sur son tracé ultérieur, une opinion différente de celle de MM. de Closmadeuc et Kerviler ; mais je me borne, pour le moment, aux considérations qui se rapportent à la situation de *Duretie.* Celle-ci n'a jamais abouti qu'à un trajet de la Vilaine, par bateaux, et je pense que sa construction pourrait bien remonter jusqu'au temps même de la conquête ; mais peut-on admettre, encore une fois, que, pendant les siècles de l'occupation, les Romains se seraient contentés de conditions si défavorables qu'elles ont fait reculer M. Kerviler devant la pensée que César avait pu traverser la Vilaine. « Comment, a écrit l'honorable ingénieur, se fait-il » que César n'ait pas dit un mot d'une opération aussi difficile

» que celle du passage d'une rivière large, profonde, vaseuse » et encaissée entre des collines abruptes et élevées, comme la » Vilaine (1) ? » Et ce serait un tel passage qui aurait, jusque vers la fin de l'occupation romaine (2) suffi aux conditions nécessaires au maintien et à la consolidation de la conquête ? cela ne paraît pas croyable.

César et les Empereurs romains n'avaient pas à leur disposition, pour jeter un pont sur la Vilaine, en aval de la Roche-Bernard, un habile ingénieur comme celui qui a attaché son nom à la création du port en eau profonde de Saint-Nazaire, et ils devaient chercher une autre voie de communication qui fût, par tous les temps, non-seulement praticable, mais facile et rapide. Un pont en charpente fut construit à Rieux, et desservit à la fois les voies de *Juliomagus* (Angers) et de *Condivicnum* (Nantes) à *Dartoritum* (Vannes).

« Rieux était une ville considérable autrefois, dit le vieil Ogée, » par l'avantage de sa situation, par ses fortifications et par un » château très fort, qui dominait le cours de la Vilaine; il ne » subsiste plus qu'un de ses faubourgs qui garde encore le nom » de ville; la charrue passe maintenant sur les anciens murs. Il » existait sur la Vilaine un *pont de bois* qu'on y voyait encore en » 1543. A cette époque il fut remplacé par un bac (3). » « Le bac » qui lui a été substitué, dit Caylus, a gardé le nom de *Passage* » *du Pont* (4). » On aperçoit encore plusieurs rangs de pilotis qui, a marée basse, se montrent sur le rivage et se continuent, dit-on, sous l'eau, de manière a gêner encore la remontée des plus forts navires.

Le château de Rieux était situé sur un monticule défendu, de trois côtés, par la Vilaine, puis par un petit cours d'eau qui se jette dans cette rivière.

Sur la rive gauche de la Vilaine, dans le territoire de la commune de Fégréac, se rencontrent sur une grande surface des débris romains.

(1) Il n'est vraiment pas facile de concilier cette opinion avec celle d'un usage constant et exclusif de cette voie, pendant les siècles de l'occupation.

(2) La Carte de Peutinger ne date que des dernières années du IV[e] siècle.

(3) Ogée, Dictionnaire de Bretagne, t. II, p. 678.

(4) C[te] de Caylus, Rec. d'antiq. t. VI. p. 172.

« De l'extrémité du Pont, et en face du château, dit encore » Ogée, part un *chemin pavé* qui tendait de Rieux vers Fégréac » et doit être de construction romaine, car il ressemble parfaite- » ment aux autres ouvrages qui nous restent de ces conquérants. » .... Il sortait, dit-on, de Nantes, passait le pont de Rieux et » aboutissait à Vannes (1). »

Je ferai observer à M. de Closmadeuc, qui convient du reste parfaitement que la communication par Noye a toujours été subordonnée à un trajet de la Vilaine, par bateaux, que cette station de Noye, en plus du grave inconvénient que je signale, n'offre, comme situation et comme vestiges, rien de comparable à la *Ville* de Rieux.

Deux voies romaines tendaient de Nantes vers la Vilaine; l'une, la plus ancienne sans doute, et la plus directe, passant par Noye, présentait les inconvénients et les retards d'un trajet par bateaux ; l'autre, plus longue, passant par Rieux, offrait les facilités et la sécurité d'un passage sur un pont placé sous la protection d'un castellum. C'est cette dernière, à mon avis, qui figure sur la Carte de Peutinger, et passait par Rieux, qu'après bien d'autres, j'identifie avec *Duretie*.

Il semblerait que les distances indiquées par la Carte de Peutinger devraient nous donner une solution exacte et certaine de la question. Il n'en est cependant pas tout à fait ainsi : le chiffre de la distance entre *Dartoritum* et *Duretie* ne s'accorde, parfaitement, ni avec l'une ni avec l'autre des distances de Vannes à Noye et de Vannes à Rieux ; il est bien près cependant de convenir à Rieux et bien loin de s'adapter à Noye. La Carte de Peutinger, en effet, indique une distance de 20 lieues gauloises entre *Dartoritum* et *Duretie;* or, il y a entre Vannes et Rieux 20 lieues gauloises et une fraction de lieue, tandis qu'entre Vannes et Noye, il n'y a pas tout a fait 15 lieues gauloises. Que l'on suppose, dans la Carte de Peutinger, l'omission d'une unité ou de deux unités à la suite des chiffres XX, ce qui n'est pas sans exemple, et les mesures de la Carte ancienne et de la Carte moderne concorderont ensemble. La différence d'au moins six lieues gauloises entre les deux cartes, relativement à Noye, est

(1) Ogée, Diction. de Bret. tome II, p. 678.

« Une voie de Nantes à Vannes, tendait, dit d'Anville, vers Rieux. Un ancien » chemin, qui paraît un ouvrage des Romains, indique cette route sur une » étendue de plusieurs lieues actuelles. » — D'Anville, Notice, au mot *Duretie*.

absolument inadmissible pour une aussi courte distance, dans un pays peu accidenté, et ne peut pas s'expliquer, comme la précédente, par quelque omission d'unités dans la Table (1).

En résumé, et cela me paraît une raison déterminante, le nom de *Duretie,* ville ou station sur la voie romaine de Nantes à Vannes, ne nous est indiqué que par la Table de Peutinger, rédigée vers les dernières années du IV[e] siècle ; peut on admettre que la communication entre Nantes et Vannes ait été jusqu'à cette époque subordonnée à un trajet de la Vilaine par bateaux ? je ne le pense pas.

L'accord se rétablit, entre M. Kerviler et moi, au sujet de *Grannona* que, contre un certain nombre d'avis opposés, j'ai persisté à placer à Guérande ou plutôt près de Guérande : « *Grannona* » = Guérande ou Clis, dit l'honorable ingénieur,.... j'ai constaté, » à Clis, les vestiges d'un établissement romain considérable.... » Outre les débris gallo-romains, on y trouve un clos portant » encore le nom de *château Grannon.* » Ce dernier détail, que j'ignorais complètement, vient donner quelque vraisemblance de plus à une identification sur laquelle, au reste, nous sommes d'accord.

Il en est de même de *Blabia* (2) que j'ai placé au *port de Blavet,* près et au levant de Port-Louis. J'ai fait remarquer, avec insistance, que le texte de la Notice de l'Empire ne permet pas de chercher *Blabia* en dehors de la *troisième Lyonnaise,* et exclut par conséquent Blaye, située sur la Garonne (3). Monsieur Kerviler partage cet avis.

Le nom de *Veneti* a remplacé celui de *Dartoritum* dans le cours du IV[e] siècle ; pas de dissidence possible, à ce sujet.

(1) M. Kerviler, se rapportant toujours sans doute à je ne sais quelle Carte des voies romaines connues dont il a parlé déjà, dit en parlant de la voie par Rieux : « Cette voie dans le système Castennec de M. de la Monneraye, donne» rait, à Vannes, un rebroussement tellement aigu qu'il est invraisemblable. » La valeur et la portée de cet argument m'échappent complètement.

(2) M. Kerviler, en 1874, disait : « Locmariaker conviendrait assez bien à la situation de *Blabia.* » — Et. critiq. de géogr. anc., 1874, p. 82.

(3) Après l'énumération des garnisons romaines, dans la 2[e] et 3[e] Lyonnaise, la Notice ajoute : « Extenditur tamen *Tractus Armoricani et Nervicani* » *limitis....* Per Aquitaniam primam et secundam, Senoniam, etc. » — Notic. dignit. imp. occident.

J'ai placé *Osismii* près de Saint-Pol-de-Léon ; M. Kerviler, qui l'avait précédemment mis à Brest, croit devoir désormais l'identifier avec *Vorganium*, qu'il place ainsi qu'on l'a vu, à l'embouchure de la rivière l'Aberwrac'h.

Dès qu'il admet que la capitale de la cité des *Osismii, Vorganium,* était située à l'embouchure de cette rivière, il est tout naturel qu'il attache à cette capitale, vers la fin de l'occupation romaine, le nom d'*Osismii*. Il en est autrement pour moi, qui persiste à soutenir que la capitale primitive de la grande cité des *Osismii* était Carhaix. J'ai longuement développé, dans ma Notice, les raisons pour lesquelles les garnisons romaines, vers la fin du IIIe, ou dans le cours du IVe siècle, durent être transférées sur les côtes de la presqu'île armoricaine. Si les textes historiques ne nous fournissent pas de renseignements précis et détaillés sur les causes de ce mouvement, il est certain du moins que les faits se passèrent ainsi, car la Notice des dignités de l'Empire nous montre, vers la fin du IVe siècle, toutes les troupes romaines établies sur le littoral de la péninsule, à l'unique exception des *lætes* francs, stationnant à *Condate* (Rennes).

Les données archéologiques, d'un autre côté, constatent qu'à cette époque trois villes romaines semblent être chacune le chef-lieu d'une des subdivisions naturelles du territoire de la grande cité des *Osismii : Vorgium* est le chef-lieu du pays de Pouher (Pou-Ker, le *pagus* de la ville) ; *Osismii* est le chef-lieu du pays de Léon (le *pagus* Legionensis) ; *Aquilonia* enfin, est le chef-lieu de la subdivision méridionale, qui recevra bientôt le nom de Cornouaille proprement dite. Ces trois subdivisions, du reste, devaient remonter loin dans le passé, tant leur existence est conforme à la nature des choses et aux limites naturelles de la région.

En résumé, le nom de *Gesocribate* attribué, dans les dernières années du IVe siècle, à une ville située à l'extrémité d'une grande voie aboutissant au bord de la mer, ne peut, je crois l'avoir prouvé, s'appliquer à Brest, où ne se rencontrent pas les vestiges importants d'une ville romaine, et que la mer, d'ailleurs, n'atteignait pas alors (1). C'est bien la ville située à l'embouchure de

(1) Il faut se rappeler les conquêtes que la mer a faites sur nos côtes occidentales... On trouve des troncs d'arbres enfouis et submergés dans une anse formée par la mer, près et au nord du Conquet, et nommée l'anse des Blancs

l'Aberwrac'h qui s'appelait *Gesocribate,* et portait encore ce nom dans les dernières années du IVe siècle. *Osismii* était situé dans le voisinage de Saint-Pol, chef-lieu d'un *pagus* ancien, et qui devint, plus tard, celui d'un évêché. Le rapprochement de ces faits me semble absolument démonstratif; Saint-Pol, durant l'occupation romaine, est le chef-lieu d'un *pagus,* et il devient après celui d'un évêché.

La Notice des dignités et la Table de Peutinger, presque *contemporaines,* donnent les noms de *Gesocribate* et d'*Osismii* à deux villes qu'on ne doit évidemment pas confondre ensemble.

Il est naturel, ai-je dit, qu'après avoir placé *Vorganium* à l'embouchure de l'Aberwrac'h, M. Kerviler y veuille placer également *Osismii;* la seconde opinion se lie logiquement à la première ; mais la preuve qu'il prétend tirer de l'importance plus grande de l'établissement romain de l'Aberwrac'h, comparé aux vestiges nombreux et divers des environs de Saint-Pol, est absolument sans valeur. J'ai fait ressortir dans ma Notice l'avantage de la situation, j'ai énuméré les débris qui se rencontrent près de Saint-Pol, et jusqu'à Roscoff ; j'ai indiqué enfin vers ces lieux la convergence d'au moins trois voies romaines.

M. Kerviler ne fait pas d'objection sérieuse à l'identification que j'ai proposée de *Mannatias* avec Coz-Guéodet (1). Il en est de même pour celle d'*Aletum* avec Saint-Servan ; je passe.

L'énumération des garnisons du littoral terminée, nous arrivons à l'importante question des limites qui circonscrivaient les

Sablons (guen-trez). Ces arbres, connus dans le pays sous le nom de *Coatdu,* (bois noir) sont effodiés, de temps en temps, par le reflux des grandes marées.

Si l'on rapproche de ce fait les substructions romaines couvertes par la mer à Douarnénez, à la Pointe de la Chèvre; l'existence d'arbres également submergés, vers Kerisoc'h, près de l'embouchure de l'Aberwrac'h, et enfin les troncs d'arbres et les vestiges d'antiques constructions que la mer découvre aussi parfois sur le rivage de l'île d'Ouëssant, on sera amené à croire que la grande nappe d'eau, connue de notre temps sous le nom de Rade de Brest, n'avançait pas dans les terres aussi loin qu'aujourd'hui. — V. Ab. Manet, Hist. de la petite Bretagne, p. 19.

(1) Le nom de Coz-Guéodet veut dire vieille cité, et j'ai eu l'occasion de constater récemment le *nom de vieille cité donné à ce lieu par des titres anciens.* C'est du reste cette tradition de l'existence d'une ville antique à Coz-Guéodet qui avait induit le vieux Sanson à y placer *Vorganium,* erreur dont le reprend d'Anville, à l'article *Vorganium* de sa Notice des Gaules.

cinq cités de la presqu'île armoricaine, et elle sera, par continuation, entre M. Kerviler et moi, l'occasion de graves dissidences. L'honorable ingénieur parait scandalisé, tout d'abord, de ce que, dit-il, « j'écarte, *d'un simple trait de plume* (1), les » *Lescobii,* les *Biducesii,* les *Ambialites,* les *Diablintes* et les » *Samnites,* et me contente de discuter les trois questions des » *Namnètes,* des *Venètes* et des *Osismiens.* Pour les trois premiers » peuples, il trouve qu'il n'y a *rien à dire.* » Alors *en les effaçant d'un simple trait de plume,* je n'ai commis ni négligence, ni scandale qui dussent être relevés. « Pour les *Samnites,* continue-t-il, leur étude se confond, en somme, avec celle des » *Namnètes.* » C'est vrai, et à l'occasion de ces derniers, j'ai parlé longuement, trop longuement peut être, des bacchantes Samnites et de leur île flottante, etc. Il n'est vraiment pas juste de m'accuser de les avoir écartés *d'un simple trait de plume ;* mais voici une autre imputation qui, celle là, est fondée : « En » ce qui concerne les Diablintes, je ne crois pas qu'il suffise de » renvoyer simplement aux derniers mémoires de M. de la » Borderie. » Mon aveu, sur ce point, est complet ; j'ai écrit et je ne me dédis pas : « Des Diablintes, nous n'avons rien à dire ; » dans deux savantes et récentes Notices, M. de la Borderie les » a ramenés à leur véritable situation, à Jublains, et ils y resteront. » M. Kerviler ne paraît pas au reste très déterminé à défendre désormais, sur ce sujet, son opinion ancienne. S'il s'y décide pourtant, M. de la Borderie, j'en suis sûr, protégera avec succès les Diablintes contre tout déplacement nouveau.

Je croyais avoir démontré, avec des textes, que les Namnètes occupaient tout le territoire compris entre la Loire au Sud, la mer à l'ouest, la Vilaine et la Semnon au nord-ouest et au nord, au levant enfin et approximativement, la limite qui devint plus tard celle des évêchés de Nantes et d'Angers. M. Kerviler maintient aux Venètes, à l'époque de la conquête, ce territoire jusqu'à la Loire, et m'affirme qu'en soutenant un avis opposé au sien, je n'en ai pas moins confirmé son opinion, et lui ai fourni *les plus forts, les meilleurs arguments de sa thèse.* Si j'ai été étonné,

(1) Ce n'est pas tout à fait exact ; j'ai motivé, brièvement il est vrai, des éliminations, sur lesquelles tout le monde, et M. Kerviler lui-même, sont d'accord.

il n'est pas besoin de le dire; mais enfin j'ai dû chercher, en toute humilité et en toute sincérité, les preuves sur lesquelles s'appuie l'honorable ingénieur pour affirmer que j'ai éprouvé cette rare infortune d'avoir, quand je croyais démontrer mon opinion, réussi à démontrer tout juste le contraire. Je tenais d'autant plus à vérifier le fait que, s'il se trouvait exact, je ne pouvais pas faire moins que de briser ma plume et de jeter au feu quelques autres études dont j'ai entassé les feuillets dans mes cartons. Ce désespoir m'a été épargné : je reste convaincu que mes arguments ne confirment, en aucune façon, la thèse de M. Kerviler; à vous, Messieurs, de juger s'ils ont solidement fondé la mienne. Je ne briserai donc pas ma plume, et je suis au contraire fermement résolu à continuer la lutte. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais voulu embrasser, dans ma discussion, tous les travaux de M. Kerviler sur la géographie ancienne de notre presqu'île, et faire ressortir, comme elle m'apparaît, la persistance des opinions s'accommodant, selon les besoins de la cause, avec le changement successif des arguments et des preuves; ce sera pour une autre fois.

LES LIMITES DES CITÉS

M. Kerviler, analysant, nous dit-il, la thèse de M. Loth, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, s'exprime ainsi : « Si » l'on peut appliquer la superposition approximative des Cités » anciennes aux trois Evêchés d'origine gallo-romaine, cela » devient impossible pour ceux d'origine bretonne. » Si M. Kerviler s'associait sans réserve à ces conclusions, il devrait admettre la superposition approximative des limites des Evêchés de Nantes, de Rennes et de Vannes, à celles des trois Cités des Namnètes, des Rhedones et des Venètes; mais alors, cette cité des Venètes ne se serait étendue, au levant, que jusqu'à la Vilaine, ainsi que je l'ai dit. Sommes nous donc, à ce sujet, tout près de nous entendre ? Nullement, parce que, dit M. Kerviler, j'ai « *fixé* » *ces limites sans réserve d'époque.* Je suis fort disposé à croire, » ajoute-t-il, que telle fut, en effet, la région laissée aux Venètes, » par les conquérants, après la destruction de leur flotte. Mais je » maintiens, *de plus en plus,* qu'ils occupaient, au moment de l'ar-

» rivée de César, toute la côte sud armoricaine, jusqu'à la Loire, » et *M. de la Monneraye s'est chargé lui-même de nous le démon-» trer, pour la partie orientale.* » On voit que je n'ai rien exagéré.

M. Kerviler fait ici beaucoup de « réserves d'époques, » et m'a appris plusieurs choses que rien ne m'avait fait soupçonner jusqu'à présent. Il fut un temps, selon lui, où « les Samnites, colonie » phénicienne ou égyptienne, possédaient le littoral maritime, » sur la rive droite de la Loire.... Il résulte de tous les documents » contemporains que les *Samnites* étaient une *peuplade mari-» time,* et les *Namnètes* une *peuplade de l'intérieur*.... Au » moment de la conquête, il n'en était plus ainsi : César n'avait » pas à parler des Samnites; les Venètes, en effet, pour être » maîtres de toute la baie vénétique, avaient dû *forcément* s'em-» parer de l'emporium (Corbilo), et du pays environnant, et lui » imposer leurs lois et leur nom (1). Mais, après la destruction » de la puissance maritime des Venètes, les Samnites réappa-» raissent.... Strabon signale les femmes Samnites; Ptolémée, » un siècle après, confirme ce témoignage d'une manière caté-» gorique. Les Samnites, au second siècle, occupaient donc le » territoire compris entre la Loire et la Vilaine, *Sub Venetis,* » qui, s'ils n'avaient pas repris leur antique frontière de la Vilaine, » après la destruction de leur puissance par César, laissaient le » nom de Samnites reparaître, mais ceux-ci ne formant pas de » *civitas* distincte.

» Telle est, conclut M. Kerviler, *la discussion rationnelle des » textes anciens,* qui tous concordent, en les prenant chacun à » leur date (2). »

M. Kerviler a donc fait ainsi plusieurs *réserves d'époques,* et il est en droit, je l'avoue, de m'imputer de ne les avoir pas faites. Voici en effet l'opinion que j'ai soutenue, et que je défends encore à l'heure qu'il est : César nomme les Namnètes et ne parle pas de Samnites, parce qu'il n'y avait pas de Samnites, colonie phénicienne ou égyptienne, à l'embouchure de la Loire. Strabon encadre, dans son récit, l'histoire fabuleuse des Bacchantes

(1) M. Kerviler, Et. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 66.

(2) M. Kerviler, Etud. crit. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 67.

Samnites (1), d'après Posidonius, qui ne connaissait que le midi de la Gaule, et, commençant immédiatement après un autre conte du même genre, il dit : « L'histoire des deux corbeaux dont parle » Arthémidore, tient encore plus de la fable. » Et le même Strabon ne nous dit-il pas formellement : « Quant au fleuve » Liger, c'est entre les Pictons et les Namnètes qu'il se décharge » dans la mer. » — « Très bien, répond M. Kerviler, mais on » oublie que Strabon, écrivant sous Tibère, parle au présent. » Eh ! quoi, César ne dit mot des Samnites et cela vous paraît naturel « parce que, pour être maîtres de toute la baie vénétique, » les Venètes avaient dû forcément s'emparer de Corbilon et du » pays environnant. » Ce serait-là une découverte si c'était prouvé, mais ce n'est nullement démontré, pas plus que cet autre événement non moins important : « César, après la destruc- » tion de la puissance vénétique, aurait rendu aux anciens » possesseurs du sol leur territoire d'autrefois, et cantonné les » Venètes au-delà de la Vilaine. Quant, après une victoire, on » massacre les Sénateurs du peuple vaincu, on vend les prison- » niers comme esclaves, *une réduction du territoire est une* » *opération plus que vraisemblable.* »

Voilà assurément des faits assez importants pour avoir laissé quelques traces dans l'histoire, et cependant il n'en est fait mention nulle part. Strabon, si amoureux des détails historiques, si érudit, si admirablement informé, qui cite à tout moment les auteurs anciens et les faits du temps passé, Strabon ignorait tout cela, car s'il l'avait su il l'aurait dit. Pour ceux qui, comme moi, l'ont lu et relu, il est évident qu'il a dit tout ce qu'il savait. Pline ne fait aucune mention des Samnites, mais il nomme les Namnètes, et les place avec assez de précision, au point où se termine, vers l'intérieur, la presqu'île armoricaine. Vibius Sequester, dans son traité *De fluminibus,* dit : « Liger Galliæ, dividens Aquitanos » et *Celtas,* in oceanum britanicum evolvitur. »

Je conclus, à l'encontre de l'opinion qui attribue aux Venètes, au moment de l'arrivée de César, tout le territoire qui les sépare de la Loire, que non-seulement cette opinion est dénuée de toute preuve, mais que le silence du conquérant et l'ignorance inadmissible de Strabon donnent la preuve du contraire.

(1) Strab., l. IV.

Mais voici que ces Samnites dont « l'existence, comme peu- » plade maritime, résultait de tous les documents contempo- » rains » sont abandonnés, ou bien près de l'être (1), par M. Kerviler : « Au fond, nous dit-il, la discussion entre les Sam- » nites et les Namnètes importe peu dans le débat. » Ce fut pourtant l'un des principaux arguments de sa première thèse : les arguments changent, mais la thèse reste.

L'abandon si facile que l'honorable ingénieur est tout près de faire maintenant des Samnites, me donne à penser que quelque doute s'est élevé, dans son esprit, sur la réalité de leur existence, à l'embouchure de la Loire ; il est pourtant nécessaire qu'il les garde ; il a absolument besoin d'eux pour étayer l'hypothèse qu'il prétend opposer au texte de Strabon, en ces termes : « Dans » le cas où l'on appliquerait le passage de cet auteur à l'embou- » chure même de la Loire, cela prouverait tout au plus que » César, après la destruction de la puissance vénétique avait » rendu, aux anciens possesseurs du sol, leur territoire d'autre- » fois, et cantonné les Venètes au-delà de la Vilaine (2). » Ces anciens possesseurs du sol, quels sont-ils ? demanderai-je à M. Kerviler, et il faut bien qu'il me réponde ; les Samnites. Puisque ce serait pour châtier les Venètes de lui avoir fait la guerre, que César les aurait dépouillés de tout le territoire qu'ils possédaient entre la Vilaine et la Loire, il ne pouvait pas le donner au Namnètes, qui ont été, dès la première heure, leurs alliés dans cette guerre (3). Il faut qu'il le donne, de toute nécessité, à ces innocents Samnites, qui ne sont coupables envers lui

(1) M. Kerviler paraît même les abandonner tout à fait, lorsqu'il dit : « M. Orieux soutient énergiquement les Samnites ; M. de la Monneraye les » déclare non moins énergiquement Namnètes ; quant à moi, j'y maintiens, » *de plus en plus*, les Venètes, au moment de l'arrivée de César..... Je déclare » pour ne pas égarer le débat, que *je ferai bon marché des Samnites..... Que* » *les Venètes* aient occupé la presqu'île (Guérandaise), à des époques très éloi- » gnées... où qu'ils *l'eussent conquise* récemment, *soit sur des Samnites, soit* » *sur les Namnètes,* c'est encore une *question très incidente*..... » — Kerviler, Dern. étud. critiq. 1884, p. 231.

(2) La réduction du territoire des Venètes, après leur défaite, ne paraît pas laisser de doute dans l'esprit de M. Kerviler, « cette réduction de territoire » dit-il, est une opération plus que vraisemblable. » — R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. anc., 1874, p. 66.

(3) Socios sibi.... Namnètes.... adsiscunt. — Cæs. Bell. gall.

de nulle hostilité, qu'il ne nomme pas, qu'il n'a même pas aperçus, qui selon moi n'existèrent jamais, mais qui, je le répète, restent indispensables à M. Kerviler pour recevoir de César la dépouille des Venètes, laquelle ne pouvait être attribuée à aucune autre peuplade. La foi de l'honorable ingénieur, en l'existence des Samnites, était du reste bien robuste, dans le passé, lorsqu'il écrivait : « Il fallait le haut respect qui s'attachait au » nom de M. Bizeul, pour pardonner à l'éminent archéologue » de Blain la confusion de deux noms (Samnites et Namnites) si » distinctement séparés par Ptolémée (1). »

Je crois avoir retourné utilement, et M. Bizeul l'avait fait avant moi, le texte même de Ptolémée contre la distinction entre ces deux peuplades, qui, selon nous, n'en firent jamais qu'une seule. Voici ce que j'ai dit, dans ma Notice, à ce sujet : Si l'on rapproche les deux passages où Ptolémée parle des Samnites, on obtient ce qui suit : « Occidentale littorale sub Osismiis tenent Veneti.... » Sub quibus Samnitæ appropinquantes Ligeri fluvio ; in Mediterraneâ autem.... Samnitis septentrionaliores Andicavæ (2). » Ainsi les Samnites, selon Ptolémée, s'étendent de l'embouchure de la Loire à l'ouest, jusqu'à la limite des Andicaves à l'est ; ils auraient donc occupé, tout le long du fleuve, ce que nous appelons maintenant le pays nantais, et leur occupation y aurait été permanente, puisque, longtemps après Ptolémée, au commencement du IVe siècle, Marcien d'Héraclée dit encore : « Fluvium » Ligerim accolit gens Samnitarum (3). » Du rapprochement des deux passages de Ptolémée, M. Bizeul et moi avons tiré cette conclusion : les *Samnites* occupant l'*emplacement précis et total* des ***Namnètes*** de César, n'en doivent pas être distingués ; les Samnites, colonie phénicienne ou égyptienne, n'ont jamais existé ; et enfin je conclus que César n'ayant pu donner aux Samnites le territoire dont il avait, selon M. Kerviler, dépouillé les Venètes, n'a pu, par conséquent, le donner à personne.

En résumé, César n'a pas parlé des Samnites, habitant à l'embouchure de la Loire, qui lui a été parfaitement connue, parce

(1) M. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine. 1874, p. 46.

(2) Ptolém. Géogr. l. II. c. VII.

(3) Géogr. Veter. script. græc. min. — Il faut ajouter, au reste, qu'un très

qu'il n'y en avait pas. Le conquérant n'a pas dépouillé les Venètes de la partie de leur territoire comprise entre la Vilaine et la Loire, car Strabon si bien informé et si abondant en détails historiques, n'en dit rien ; Pline nous fournit une indication qui concorde avec celle de Strabon ; Ptolémée donne évidemment, aux Samnites, une délimitation qui est exactement celle des Namnètes ; la localisation de Marcien d'Héraclée enfin s'accommode parfaitement avec celle de Ptolémée.

Les Samnites de la Loire, nés d'une erreur, doivent rentrer dans le néant, et l'argument, cité plus haut : « Cela prouverait » tout au plus que César..... aurait rendu, aux anciens possesseurs du sol, leur territoire d'autrefois » me semble devoir les y suivre immédiatement.

Dois-je maintenant, ou ne dois-je pas, à cause « des réserves d'époques » comme dit M. Kerviler, m'arrêter à l'argument qui place à *Guérande, en pays Venète,* le berceau de la famille Albina et celui de saint Aubin, patron de Guérande, qui en était issu ? Oui, puisque l'honorable ingénieur a cru pouvoir l'invoquer. Le titre de patron de l'église de Guérande, en lui-même, ne prouve rien quant au lieu de la naissance du saint ; et sa vie, la plus ancienne et la plus authentique, écrite au VIe siècle par Fortunat, évêque de Poitiers, dit qu'il était né dans la Vénétie, mais c'est tout. Il n'y a donc rien à en conclure, et je persiste à croire et à dire que la limite entre les deux cités des Namnètes et des Venètes était à l'arrivée de César, la même qui fut depuis celle des deux évêchés.

Conformément à l'ordre que j'ai adopté, et dont j'ai expliqué les raisons dans ma Notice, je passe à l'examen des limites des Osismiens, au sujet desquelles le désaccord continue d'être complet entre l'honorable M. Kerviler et moi. « Faut-il avec M. de » la Monneraye, dit-il, faire descendre, jusqu'à l'Ellé, le territoire » des Osismes ? Je ne l'admets pas ; la seule raison alléguée est » celle de la répartition des évêchés succédant aux *Civitates*..... » C'est à l'aide de ce seul argument, appuyé sur un fait postérieur de cinq siècles, qu'on prétend nous combattre, et, pour » détruire les nôtres, on se contente de dire que nous avons

bon manuscrit de Marcien d'Héraclée publié par M. Miller en 1839, dit correctement : « παροικοῦσι δὲ τῷ ποταμῷ (Λειγηρῷ) Ναμνῖται τὸ ἔθνος. »

» abusé de deux phrases de César..... cette simple déclaration » ne me suffit pas. » Que je n'aie fait valoir que ce seul argument, cela n'est pas tout à fait exact ; j'ai donné quelques autres raisons, et invoqué des autorités qui me semblaient d'un grand poids. Ce qui est vrai, sans doute, c'est que mes autres raisons ont paru, à M. Kerviler, sans nulle valeur, et les autorités que je citais à leur appui, sans influence dans la cause. Il faut donc bien soumettre de nouveau mes arguments au jugement de ceux qui voudront bien prendre quelqu'intérêt à notre discussion.

Les motifs sur lesquels se fonde M. Kerviler pour attribuer aux Venètes tout le territoire qui s'étend au couchant jusqu'à la Pointe-du-Raz, sont les suivants : « *Les deux phrases de César,* » parlant des Venètes, « *hujus civitatis est longè amplissima* » *auctoritas,* » et « *paucis portibus interjectis quos tenent omnes* » *ferè* » *sont essentiellement caractéristiques*..... Il est absolu» ment nécessaire d'attribuer aux Venètes le plus grand dévelop» pement de côtes et de ports... Il est impossible de les canton» ner, au moment de l'invasion romaine, entre l'Ellé et la Vilaine. » Ces mots *d'amplissima auctoritas* donnaient à M. Kerviler une si grande idée de l'importance territoriale de la Vénétie, qu'il en avait d'abord étendu les limites, au nord-ouest, jusqu'à la chaîne des montagnes d'Arèz. Le texte de Pomponius Méla « *Sena insula,* » *Osismicis adversa littoribus* » ne l'avait pas arrêté : *Sena* ou » *Uxantissina* seraient l'île d'Ouëssant ; il n'y a pour nous aucun » doute, disait-il, pour peu qu'on veuille traduire, simplement et » sans idée préconçue, les textes de César et de Ptolémée, *le ter*» *ritoire des Venètes s'étendait jusqu'à la Pointe de Crozon* (1). »

L'honorable ingénieur est revenu de cette opinion, et forcé d'admettre l'identification de *Sena insula* avec l'île de Sein, il a reculé un peu, le moins possible, la limite vers le sud, et l'a ramenée des montagnes d'Arez aux montagnes noires : « Nous mainte» nons, dit-il actuellement, les Venètes sur tout le versant sud » des montagnes noires. » « J'ai accordé que le promontoire » Gobée est la Pointe du Raz, et que *Sena insula* est l'île de Sein, » donc *les Osismes occupaient la Pointe du Raz, ceci est acquis.* »

Voilà le bilan des concessions faites par M. Kerviler ; elles lui paraissent suffisantes et naturelles ; *les Osismes occupaient la*

(1) M. Kerviler, Et. crit. sur la géogr. anc. de la presq armoric. 1874, p. 40.

Pointe du Raz; mais *le territoire des Venètes s'étendait* aussi selon lui sur le versant sud, *jusqu'à la* même *Pointe du Raz.* Cette double conclusion de l'honorable ingénieur n'entre pas facilement dans mon esprit : le promontoire *Gobœum, la Pointe du Raz, était occupée par les Osismes; le territoire des Venètes s'étendait jusqu'à la même Pointe du Raz* (1)*;* la presqu'île, comprise entre Douarnenez, le Raz et Audierne, se partageait donc entre les Osismiens et les Venètes ; chacune des deux peuplades en avait sa part, et le promontoire formait le dernier jalon de leur limite commune. C'est cette limite commune partageant la presqu'île entre les deux cités, qui non-seulement, ne me paraît pas naturelle, mais même me semble absolument contraire à la nature des choses ; et sur quelles preuves s'appuie ce partage invraisemblable ? Il n'y en a pas d'autres que « la *phrase essentiellement caractéristique :* » « *Hujus civitatis est longè amplissima auctoritas, etc.* (2). »

J'ai dit que l'autorité et l'influence d'un peuple navigateur et commerçant ne se mesuraient pas à l'étendue de son territoire ; j'ai cité, pour exemple, les Phéniciens, les Carthaginois, les Phocéens, les Rhodiens, les Grecs de Marseille, les Vénitiens, et il me semble que ces citations étaient topiques. J'ai ajouté : l'Angleterre est elle un des plus grands Etats de l'Europe ? Les objections n'étaient pas possibles au sujet des six premiers peuples cités, aussi M. Kerviler passe sans les remarquer ; mais il prend sa revanche à l'endroit des Anglais : « L'Angleterre forme-t-elle » un des plus grands Etats de l'Europe ? Non certes, mais c'est » peut-être de tous les Etats de l'Europe, celui qui possède le » plus grand développement de côtes et de ports..... Il en était » ainsi des Venètes, les Anglais de ce temps, et c'est pour cela » qu'il est absolument nécessaire de leur attribuer le plus grand

(1) « Les Venètes atteignaient la pointe du Raz. » — R. Kerviler, Dern. ét. crit. p. 219.

(2) M. Kerviler a du abandonner, en effet, l'argument qu'il prétendait tirer des mots « *Sub* Osismiis tenent Veneti » de Ptolémée, et qu'il formulait ainsi : « *Le texte est formel :* qu'en conclure, sinon que les Venètes occupaient les » baies de Douarnénez et d'Audierne, ou, pour mieux dire, les Pointes de » Crozon et du Raz. » — Etud. critiq. sur la géogr. anc, de la presq. armoric. 1874, p. 38.

Il n'a pas été difficile de lui prouver son erreur à ce sujet.

» développement de côtes et de ports. Dans la théorie de M. de » la Monneraye, les Osismes en auraient eu deux fois plus » qu'eux. » De côtes soit, mais de ports, assurément non, et vous avez remarqué, vous même, qu'ils paraissent n'en avoir eu qu'un très petit nombre (1).

J'ai fait ressortir, à mon point de vue, la signification précise des deux phrases de César citées plus haut ; il faut bien y insister de nouveau. Je soumets la première de ces phrases à la règle qui a été formulée par M. Kerviler et qui doit recevoir ici une juste application : « Ne torturons pas les textes, faisons » de simples versions, comme les ferait un élève de sixième. » Je soumets donc au lecteur la version suivante, faite sans nulle recherche de l'élégance, mais avec la prétention d'une absolue fidélité : « L'autorité de cette Cité (celle des Venètes) est de beaucoup la plus grande de toute la côte maritime de ces régions, *parce que* les Venètes ont un grand nombre de vaisseaux, avec lesquels ils ont coutume de naviguer jusque dans la Bretagne, qu'ils surpassent tous les autres par la science et l'expérience des choses de la navigation, et que, sur cette mer impétueuse et ouverte (à tous les vents), où existent un petit nombre de ports, jetés sur ces bords, et qu'ils possèdent eux-mêmes presque tous, ils ont pour tributaires ceux qui fréquentent cette mer (2). »

César aurait-il pu jamais dire plus clairement que les Venètes devaient leur grande influence au développement et à la puissance de leur marine, à leur science et à leur expérience nautiques, aux richesses que leur procuraient le commerce et les tributs des navigateurs étrangers. Il n'existait sur ces côtes qu'un petit nombre de ports et ils les possédaient, à peu d'exceptions près. Voilà tout, absolument tout ce que dit César, et il n'y a rien là qui indique qu'ils possédaient un vaste territoire. Je persiste à penser que M. Kerviler tire de ce passage de César, un sens qu'il n'a pas.

(1) M. Kerviler, Et. crit. sur la géogr. anc. de la presq. armoric. 1874, p. 39.

(2) « Hujus civitatis est longè amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, *quod* et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto, paucis portibus interjectis, quos tenent ipsi omnes ferè, qui eo mari uti consuerunt habent vectigales. »

Quoique tout le monde sache ce texte à peu près par cœur, j'ai voulu le placer tout entier à côté de la traduction que j'en ai faite.

M. Kerviler m'a reproché quelque part de ne rien prouver, parce que j'ai voulu trop prouver. J'ai bien le droit ici de lui renvoyer cette critique, lorsqu'il dit : « M. Loth conclut même, de la » déclaration des Commentaires, que la suprématie des Venètes » devait s'étendre sur toute la côte armoricaine, de la Loire au » Rhin. » Je partage, à cet égard, l'opinion de M. Loth, mais je ne vois pas quel appui elle peut donner à celle de M. Kerviler. Les secours qui sont fournis aux Venètes par des peuples éloignés, habitant sur les côtes septentrionales de la Gaule, prouvent qu'en effet leur suprématie et leur influence s'étendaient au loin, parce qu'ils étaient les premiers, les plus habiles navigateurs ; mais cela ne prouve pas que leur territoire embrassât tout le littoral de notre péninsule, du cap Gobœum à la Loire, plus que de la Loire au Rhin. Ou le passage de César ne contient ni implicitement, ni explicitement ce que M. Kerviler prétend lui faire dire, ou ma version est inexacte, et je la soumets à ses corrections.

Je crois avoir constaté la faiblesse des arguments de l'honorable ingénieur pour démontrer que le territoire vénétique ne pouvait pas avoir eu l'Ellé pour limite au temps de César ; je dois maintenant leur opposer les miens. La détermination des limites des cités est une des questions les plus importantes de nos études de géographie ancienne ; j'espère qu'on ne me blâmera pas d'insister.

Les auteurs anciens, qui nous renseignent sur la situation des Osismiens, leur attribuent clairement l'*extrémité occidentale* de la presqu'île armoricaine. Si César et Strabon ne nous fournissent malheureusement rien à ce sujet, Méla nous vient en aide, lorsqu'il dit : « A partir de la Garonne, le littoral commence à » s'avancer dans l'Océan et la côte forme une courbe, depuis le » pays des Santons jusqu'à celui des Osismiens (1). » Cela semble bien indiquer que le territoire de ces Osismiens s'étendait jusqu'aux rivages méridionaux de la presqu'île. Méla dit encore que l'île de Sein est située *en face des rivages Osismiens* (2). Les expressions du géographe présentent un sens clair, qui me

(1) P. Mela, l. III. C. II.

(2) Cette limite n'a pas pu davantage exister entre les Osismiens et la cité des Corisopites, après qu'ils se furent rendus indépendants des Venètes, selon l'opinion de M. Kerviler.

paraît absolument exclusif du *partage de la presqu'île du Raz entre les Osismiens et les Venètes*. Le texte de Ptolémée n'est pas moins exclusif de ce partage : procédant de l'est à l'ouest, le géographe Alexandrin indique les Osismiens comme le *dernier peuple* de la Gaule « ultimi, » s'étendant jusqu'au promontoire *Gobœum* « Usque ad Gobœum promontorium. »

Peut-on soutenir que Méla et Ptolémée se seraient exprimés, comme ils l'ont fait, si le territoire de la Vénétie s'était, ainsi que le prétend M. Kerviler, étendu jusqu'à la pointe du Raz ? cela n'est pas admissible, et leurs textes commandent d'attribuer la presqu'île entière aux seuls Osismiens.

Où se trouvait leur limite avec les Venètes vers le sud-est ? Hadrien de Valois, dont M. Kerviler ne peut contester, j'imagine, ni la science, ni la sagacité, place les Osismiens au fond de la Bretagne, dans la partie qui forme maintenant le Finistère et une partie des Côtes-du-Nord. Un savant auteur normand, M. Odolant Desnos, qui a été conduit à la même recherche, à cause de l'existence, en Normandie, d'une ville (1) et d'un pagus, portant des noms analogues, s'est, après un sérieux examen, rangé à l'opinion d'Hadrien de Valois ; d'Anville l'a également adoptée et fortifiée encore par des preuves nouvelles. Il trace, avec précision, les limites du territoire des *Osismii,* qu'il renferme, vers le midi, dans le pays connu sous le nom de Cornouaille, *Cornugalia, Cornubia.* Il cite la légende de saint Menoulf, qui paraît ancienne, et nous apprend que ce saint personnage aborda, vers le ve siècle, dans cette *partie du territoire des Osismiens,* ou saint Corentin était évêque. Or le siège de Saint-Corentin était la ville de Quimper à laquelle il a même laissé son nom.

Il est encore fait mention des *Osismii,* dans la vie de saint Gildas écrite au IXe siècle, et dans laquelle saint Paul, évêque de Léon, mort vers l'an 583, est appelé évêque des *Osismii.* Il exista donc, chez ces Osismiens, deux villes épiscopales en dehors de l'ancienne capitale, *Vorganium,* et le pays occupé par ce peuple était ainsi subdivisé en trois circonscriptions principales ayant pour chefs-lieux, l'une Saint-Pol-de-Léon, la seconde Carhaix, et la dernière Quimper. Aux autorités considérables

(1) La ville actuelle d'*Exmes* et le *pagus oximensis.*

que je viens de citer, il faut ajouter l'opinion également importante de M. Guérard (1).

M. Kerviler a du reste admis que la délimitation de l'évêché de Quimper fut, à l'origine, la même que celle de la circonscription qu'il nomme la *civitas* des Corisopites : « Il n'y a, a-t-il dit, » aucune raison pour ne pas fixer à la civitas des Corisopites, » les *limites naturelles et topographiques* qu'eut plus tard » l'évêché de Quimper, sauf le crochet bizarre du nord-est, » et un peu plus loin, « la Cornouaille armoricaine est née de la force » des choses et de la situation topographique du terrain. (2). » Mais l'honorable ingénieur soutient que cette circonscription avait fait partie du territoire des Venètes au commencement de la période gallo-romaine. « Les Corisopites, dit-il, sont une de » ces subdivisions, *pagi,* qui a réussi à surnager.... parce » qu'après la ruine des Venètes, dont le territoire était trop » étendu, ses habitants surent se créer une autonomie distincte ; » il ne faut pas en chercher plus loin la raison (3). » Cette raison ne me semble pourtant pas bonne. Enumérons les faits que suppose le thème de M. Kerviler : les *Venètes,* longtemps avant l'arrivée de César, *ont conquis et absorbé* le territoire qui s'appellera plus tard la Cornouaille ; au temps de la ruine de la puissance vénétique, les habitants surent se créer une autonomie distincte. Il faut donc supposer de plus que les Osismiens auraient reconquis ce pays à une époque indéterminée, puisqu'au v[e] siècle, Quimper était situé « dans cette partie du *territoir des Osismiens* » dont saint-Corentin était évêque. »

On a vu précédemment la manière dont les Venètes avaient perdu, selon M. Kerviler, la partie de l'ancienne Vénétie comprise entre la Vilaine et la Loire : César les en avait dépouillés pour la rendre à ses anciens possesseurs, — les Samnites, sans aucun doute ; M. Kerviler croyait alors fermement à l'existence de ces Samnites qui, à l'heure qu'il est, « n'importe pas dit-il, dans le

(1) Guérard, Polypt. d'Irmin, t. I., proleg.

(2) R. Kerviler, Et. crit. sur la géogr. de la presq. armoric. 1874, pp. 77-79.

(3) Kerviler, ibid p. 80.

« Les *Venètes* conservèrent leur ancien territoire diminué de celui des *Cori-* » *sopites,* détaché de la cité mère, ou plus exactement de celle qui les avait » *conquis* et absorbés, longtemps avant les Romains. » Ceci est absolument dénué de preuves, et de pure invention.

débat. » A l'extrémité occidentale de la Vénétie, les choses se passent autrement : il n'y a personne à qui César puisse faire présent de cette partie de territoire qui est devenue la Cornouaille (1) mais *les habitants*, profitant de la ruine de la puissance vénétique, « *surent se donner une autonomie distincte.* » M. Kerviler voudra bien nous expliquer comment au ve siècle, au temps de la fondation de l'évêché de Quimper, ces mêmes habitants sont redevenus Osismiens (2). J'entrevois du reste une facile solution pouvant résulter également de deux éventualités différentes ; ou les Osismiens ont repris, par la force, le territoire qu'ils avaient conquis déjà à une époque très reculée, mais dont les habitants avaient secoué le joug et s'étaient séparés d'eux, ou bien encore ces habitants s'étaient d'eux-mêmes donnés, restitués aux Osismiens. Voilà une solution, mais toujours sans aucune preuve et sans nul fondement. On pourrait ainsi souvent échapper aux difficultés par une série d'hypothèses ne s'appuyant sur rien, pas même sur de légitimes inductions. La *civitas* des Corisopites de M. Kerviler, conquise par les Venètes à une époque indéterminée, faisant partie de leur territoire au temps de l'arrivée de César, s'en séparant après leur défaite pour se donner « une autonomie distincte, » et se trouvant enfin, au ve siècle, faire « partie du territoire Osismien, » fournit un notable exemple de ce procédé historique, dont les Namnètes déjà nous avaient offert un autre exemple.

En ce qui concerne la limite de la rivière l'Ellé, M. Kerviler présente encore l'objection suivante : « J'accorde, dit-il, que » l'ancien évêché de Quimper était limité par l'Ellé, et qu'il est » probable que depuis sa fondation, au ve siècle, il a eu cette » limite ; mais cet évêché a été établi par des émigrés *cornovii,*

(1) César ne pouvait pas la donner aux Osismiens qui, eux aussi, avaient pris part à la guerre comme alliés des Venètes.

(2) « Les Osismes occupaient la Pointe du Raz ; *ceci est acquis.* » — R. Kerviler, Dern. ét. crit. 1884, p. 229.

« Nous maintenons les Venètes sur tout le versant sud des Montagnes » Noires... la baie d'Audierne était aux Venètes. » — R. Kerviler, ibid. p. 230.

Ainsi donc, selon M. Kerviler, l'ancienne Vénétie s'étendait à l'arrivée de César jusqu'à la Pointe du Raz. — Le pagus des Corisopites s'en détache alors et garde sans doute ses limites anciennes avec les Osismiens. — Puis ce pagus est redevenu Osismien au temps de la fondation de l'évêché. C. M.



» qui ne s'étaient, en aucune façon, inquiétés de savoir s'ils » venaient occuper un *territoire Osismien* ou *Venète*. Ils abor- » dèrent où cela leur plut, s'étendirent jusqu'où cela leur plut, » et si leur frontière fut l'Ellé, par rapport aux Bretons de Wa- » roch, il y aurait témérité grande à en conclure que telle aussi » était la frontière des Osismes et des Venètes.... Si la chronique » postérieure a parlé du territoire des Osismes, où saint Coren- » tin était évêque, il n'y a là rien de contradictoire, puisque » *l'évêché de Quimper s'étendait sur la Pointe du Raz, et que* » *nous attribuons cette Pointe aux Osismes* (1).... » « On n'a donc » pas démontré que les Osismes descendissent jusqu'à l'Ellé, et » *nous maintenons*, en conséquence, *les Venètes sur tout le* » *versant sud des Montagnes noires.* » « D'un autre côté « *les* » *Osismes occupaient la Pointe du Raz, ceci est acquis.* » Je m'arrête de nouveau à cette fameuse Pointe du Raz, dont il m'est impossible de comprendre le rôle dans le système de M. Kerviler. Selon lui, l'île de Sein, située vis-à-vis de cette Pointe, faisait donc face, en même temps aux rivages Osismiens et à ceux de l'ancienne Vénétie. Ce double fait n'est pas sans me causer quelque embarras ; je ne puis, je le répète, concevoir la limite entre les Osismiens et ces anciens Venètes, devenus les Corisopites indépendants, divisant la presqu'île en deux parties, celle du nord aux Osismiens, celle du sud aux Venètes. Je désirerais voir cette limite tracée nettement sur une carte. En attendant revenons à celle de l'Ellé. M. Kerviler qui ne trouvait « aucune raison pour ne pas » fixer à la *Civitas* des Corisopites, les limites naturelles et « topographiques, qu'eût plus tard l'évêché de Quimper (2) » a abandonné cette opinion. L'émigration bretonne, dit-il, a dû faire varier la limite entre les évêchés de Vannes et de Quimper. « M. de la Monneraye » m'accordera bien lui-même qu'au VIe siècle, par exemple, » *les Bretons de Waroch avaient déjà changé tout cela.* » Je n'ai aucune raison de le penser, et je ne vois pas pourquoi les émigrants, dont l'exode a duré pendant une grande partie du Ve et tout le VIe siècle, auraient, à mesure qu'ils s'avançaient

(1) M. Kerviler, Dern. ét. crit. sur la géogr. anc. de la presqu'île armoricaine 1884, p. 230.

(2) M. Kerviler, Et. crit. sur la géogr. anc. de la presq. armoric. 1874, pp. 77, 79.

plus loin, changé les circonscriptions religieuses préexistantes à leur arrivée, sans tenir désormais aucun compte des circonstances naturelles que M. Kerviler, naguère, caractérisait ainsi : « La circonscription de la Cornouaille armoricaine était née de » la force des choses et de la conformation topographique du » terrain. »

Il me paraît absolument certain que les noms de *Corisopitum* et de *Cornovii,* comme celui de *Domnonii,* ont été apportés, par les émigrés de l'île de Bretagne en Armorique. Ils donnèrent le nom de *Corisopitum* à une ville, parce qu'il y en avait une de ce nom dans l'île de Bretagne ; *Cornugallia, Cornovia, Cornouaille,* furent, pour le même motif, les noms d'une circonscription, laquelle a eu, pour limite constante, au levant, le cours de la rivière l'Ellé.

J'ajoute enfin, et accessoirement, les détails suivants qui paraissent confirmer encore l'existence et l'ancienneté de cette limite. Le dialecte breton, parlé dans le pays de Vannes, aurait pour limite à l'ouest, selon l'opinion de M. P. Sébillot (1), la rivière de l'Ellé, et l'on a de plus signalé des différences assez marquées dans le costume, les habitudes, les mœurs et même les caractères physiques, entre les habitants des deux rives de ce cours d'eau. Ces différences donnent lieu de penser, non certainement que ce fut là le terme de l'émigration bretonne, mais la limite de la partie de notre péninsule où la population des insulaires se serait établie d'une manière assez dense pour y faire dominer complètement son caractère.

J'ai peu de chose à dire des limites septentrionales de la cité des Venètes, puisque celles que j'ai indiquées dans ma Notice ne sont pas contestées. Je ne dirai presque rien non plus, par la même raison, des limites entre les Osismiens, les Curiosolites et les Rhedons ; nous sommes, M. Kerviler et moi, sur presque tous les points, d'accord à ce sujet.

Les trois évêchés de Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol n'ayant été érigés que sous Nominoë, et pour des raisons toutes spéciales, ne concordent exactement avec les limites naturelles et

(1) P. Sébillot, les limites du breton et du français et celles des divers dialectes bretons.
Bullet. de l'Association bretonne, 1850 p. 99.



anciennes qu'à l'est, et du côté du midi. Il en est autrement de l'évêché de Vannes qui, fondé vers le milieu du v[e] siècle, présente, du côté du nord et de l'est, des limites en rapport parfait avec les limites anciennes et les circonstances du terrain. On comprend facilement qu'à un point de vue analogue (celui des limites naturelles), dès que M. Kerviler croyait devoir prolonger le territoire des Venètes au-delà de la Vilaine, il ne pouvait plus lui donner d'autre limite, vers le levant, que le cours même de la Loire. Il ne paraît pas possible en effet de signaler une limite intermédiaire fondée sur quelques-unes des conditions ordinaires.

CAMPAGNE DE CÉSAR

J'arrive maintenant à la campagne de César dans la Vénétie et je constate avec regret que sur les événements et le théâtre des combats de l'armée de terre, le désaccord entre M. Kerviler et moi est plus que jamais complet (1). Quand à la bataille navale je l'ai placée en pleine mer, en avant de la baie du Croisic, et M. Kerviler m'avertit aussitôt qu'aucune opinion ne pouvait être plus favorable à sa thèse et, par conséquent, ruiner plus complètement la mienne : « J'avoue franchement, dit-il, que, lorsque j'ai » entamé la lecture de ce chapitre, je ne m'attendais guère à la » conclusion ; elle prouve en faveur de l'impartialité absolue de » M. de la Monneraye, et je lui en adresse mes sincères compli» ments, mais il me reste à faire appel à sa logique..... Il me » paraît inutile de reprendre, par le menu, sa *longue discus*» *sion* sur le *mare conclusum*. Je tiens seulement à lui faire » remarquer que j'ai toujours traduit ces mots par la Méditer» ranée. »

Si longue qu'ait paru à M. Kerviler cette discussion, je crois qu'elle n'était pas inutile. J'ai voulu établir, d'une manière incontestable, si je le pouvais, que la *mare internum* était la Méditerranée, opinion qui a été combattue, même de nos jours. J'ai voulu prouver que, la flotte de Brutus devant se composer de *vaisseaux*

(1) C'est cependant dans cette partie de ma thèse que M. Kerviler a la prétention de prendre les meilleurs arguments pour la sienne.

longs, construits dans la Haute-Loire, et de *galères*, venant de la Méditerranée, montés par des matelots de la Provence, le rendez-vous naturel, je dirais presque le rendez-vous forcé pour la réunion des uns et des autres était à l'embouchure de la Loire. En insistant, sur le sens littéral des mots « ἐκ τῆς ἔνδοτεν θαλάσσης » j'avais en vue de répondre à quelques écrivains, et entre autre à mon honorable ami, A. Lallemand, auteur de deux remarquables études sur la campagne de César dans la Vénétie, qui ne croyaient pas aux galères venant de la Méditerranée ; mais passons.

« César, a dit M. Kerviler, n'omet aucun détail, sauf le nom » du point du littoral, où il a combattu.... Brutus descend la » Loire avec sa flotte.... et César le suit, par terre, avec son » armée (1). »

César omet au contraire beaucoup de détails, et nous apprend uniquement et laconiquement ce qui suit : Il a donné à Brutus le commandement de la *flotte* et des *vaisseaux alliés,* et lui ordonne de partir pour la Vénétie *aussitôt qu'il le pourra :* « Quam primum posset in Venetos proficisci jubet ; » lui-même s'y rend, avec son armée de terre : « ipse eò, pedestribus copiis, contendit. » Il ne suit pas sa flotte, il la précède avec ses troupes et cela n'a rien que de naturel, puisque ses premières opérations seront dirigées, par terre, contre les oppidums des Venètes. J'ai fait remarquer, dans ma Notice, qu'il devait indubitablement être suivi d'un certain nombre de navires alliés, mais non par sa flotte proprement dite, ses vaisseaux de guerre.

« Le territoire des Venètes, selon M. Kerviler, s'étendait, au » moment de l'occupation romaine, jusqu'à la Loire, et *l'expé-* » *dition navale du conquérant eut lieu, à l'embouchure de la* » *Loire, dans l'archipel guérandais,* les Venètes y ayant concentré » toutes leurs forces et tous leurs vaisseaux. Aussi pensons nous » que le chef-lieu des Venètes, à cette époque, devait se trouver » aux environs de l'emplacement de l'ancien Corbilon (2). »

Il faut dire, sans tarder, que M. Kerviler ne soutient plus que la capitale des Venètes ait été dans le voisinage de l'ancien Cor-

(1) M. Kerviler, Etud. critiq sur la géogr. anc. de la presqu'ile armoricaine, 1874, p. 48.

(2) M. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. anc, de la presqu'ile armoricaine, 1874, p. 52.

bilo ; *il ne la place plus nulle part : « la question, dit-il, peut » rester douteuse. »*

Quel itinéraire César fit-il suivre à son armée pour se rendre en Vénétie ? Le conquérant n'en dit rien, et se contente de nous laisser ces trois mots « Ipse eò contendit. » On voit si M. Kerviler a eu raison de dire qu'*il n'omet aucun détail* que le nom du lieu où il a combattu (1), et s'il a le droit, dans certains cas, d'argumenter comme il fait de son silence.

Les choses étant ainsi, je n'ai pu faire autrement que de me demander quelle route César avait du choisir, comme étant, à tous les points de vue, la plus favorable pour se rendre dans la Vénétie. J'ai pensé et j'ai écrit, d'accord en cela avec l'opinion de M. A. Lallemand : il était naturel que César se dirigeât vers la Vénétie par la rive amie, par le territoire des alliés, par la rive gauche, afin d'éviter les obstacles et les incidents imprévus de la route, et d'arriver dans la Vénétie « in Venetos, » qui était son principal, et on pourrait presque dire son unique objectif du moment, avec des troupes fraîches, n'ayant encore subi ni d'échecs, ni même d'engagements. N'avait-il pas un intérêt de premier ordre à marcher sur un terrain connu, au lieu d'un terrain inconnu et boisé (2), à l'abri des embuscades et des surprises de l'ennemi, et en communication facile et constante avec ses alliés. M. Kerviler est bien loin de partager cet avis : « Voilà » dit-il, une stratégie qui m'échappe et qui me paraît insoute- » nable ; » et voici maintenant la stratégie de l'honorable ingénieur : « Les Namnètes s'étant alliés aux Venètes, César devait » d'abord les battre, puisqu'ils étaient établis entre les Andi- » caves et les Venètes ; s'il ne parle pas de cette lutte, c'est que, » pour lui, *l'opération a été simple ;* il s'est borné à incendier, » en grand, les quarante kilomètres de la ligne des Mardelles » que j'ai d'écrites au Congrès de Châteaubriant (3), ligne qui s'é-

(1) Un des caractères remarquables des Commentaires est le laconisme et la sobriété de détails, quand le général écrivain n'a pas à en tirer gloire et profit.

(2) « Sur la rive droite dit M. A. Lallemand, César aurait du traverser ou au moins longer de grands bois, dont les documents du moyen-âge constatent l'antique existence. »

A. Lallemand, campagne de César dans la Vénétie. 1861, p. 12.

(3) Les Mardelles sont des excavations irrégulières, et irrégulièrement espa-

» tendait, sur le territoire Namnète, de Condé à la Vilaine. *Cette » destruction des Mardelles, opérée presqu'instantanément par » le feu, lui ouvrait tout le pays ;* car leurs ouvrages de défense » étaient les seuls qui protégeassent le territoire de la rive » droite, contre une invasion venant du nord. *Les Namnètes » terrifiés s'enfuirent chez les Venètes, dans la presqu'île Gué- » randaise et au delà de la Vilaine. César put donc aller direc- » tement des Andes en Vénétie par la ligne ouverte et fumante » des Mardelles : in Venetiam contendit.* »

Il faut convenir qu'aucun détail ne manque à cette description, qui nous présente de la marche de César un imposant tableau ; mais il manque au fait lui-même, avec la vraisemblance, le commencement d'une preuve quelconque. M. Kerviler, qui argumente souvent du silence de César, pour prouver que tel fait ne s'est pas passé, trouve ici son silence tout naturel, parce que, dit-il, « *l'opération était simple.* » Cette affirmation ne saurait remplacer une preuve ou au moins un motif concluant (1). Je n'ai nullement été convaincu, par la description que l'honorable ingénieur nous en a faite à Châteaubriant, de la réalité du rôle qu'il assigne à ces quarante kilomètres de Mardelles, dont l'incendie aurait ouvert instantanément, à l'armée de César, l'accès libre de la Vénétie. Je crois même, qu'il me pardonne, que l'origine et la destination de ces Mardelles est encore à trouver. Je me demande aussi pourquoi les Namnètes s'enfuirent, non-seulement dans la *presqu'île Guérandaise, pays Venète,* mais *au delà* même *de la Vilaine.*

J'oppose les deux *stratégies* l'une à l'autre. Après la manière dont a été traitée la mienne, je ne puis pas garder l'espérance de la faire jamais admettre par l'honorable ingénieur ; mais je ne renonce pas à l'espoir d'obtenir pour elle des lecteurs un jugement moins sévère et, qui sait, peut être même une complète

cées, mais placées sur une ligne à peu près droite dans le voisinage de laquelle se rencontrent plusieurs camps d'origine probablement romaine. L'étude de ces Mardelles a fait dire à M. de Lisle : « Je croirais volontiers que ces travaux de » retranchements ont mis au jour des filons de minerai qui ont été exploités vers » le même temps, ou postérieurement. » — Bullet. de l'Association bretonne 1883, p. 43.

(1) Ce tableau peut servir de pendant à celui que nous a fait M. Kerviler de la violation, commandée par César, des tombeaux celtiques après sa victoire.



approbation. J'ai eu bien envie d'en dire un peu plus long sur ces Mardelles qui « presque instantanément » prennent feu d'une extrémité jusqu'à l'autre (sur 10 lieues de longueur) comme une traînée de poudre ; et sur cette peuplade s'enfuyant tout entière, et dont une partie ne s'arrête qu'après avoir traversé la rivière de Vilaine, mais je passe ; n'ai-je pas encore à répondre à M. Kerviler sur la partie de mon œuvre « qui lui a fourni les » plus forts arguments de sa thèse, a assuré sa victoire, et rendu » sa position désormais inexpugnable? »

Il s'agit « de démontrer que *la presqu'île Guérandaise était* » *Venète, au moment de la campagne de César* » et, grâce aux arguments que mon imprudence lui a fournis, il dit « *cela me* » *paraît plus que jamais hors de doute.* César a déclaré formel- » lement qu'il est parti pour la Vénétie (1) ; qu'il a assiégé des » *oppida* Venètes, et qu'arrêté dans ses opérations, il s'est décidé » à attendre sa flotte : « Statuit expectandam classem. » *Tout* » *cela,* j'imagine, *se passe chez les Venètes.* César ne dit nulle » part qu'il revient en arrière pour attendre sa flotte chez les » Namnètes et, quand il accepte la bataille navale, et qu'il la » suit de l'œil sur les coteaux environnants, *il est toujours en* » *terre Venète ;* le nom des Namnètes est absent de son récit. » Après avoir reproduit le raisonnement *in extenso,* j'ai le droit de l'analyser ainsi : César est parti pour la Vénétie, donc là où il est, et où il commence ses opérations de guerre, là dis-je est la Vénétie.

Le conquérant a donné l'ordre à Brutus de se rendre chez les Venètes « in Venetos, » donc l'embouchure de la Loire, où s'effectue le rassemblement des vaisseaux de la flotte est situé en Vénétie.

Puisque César ne dit pas qu'il a ramené et concentré son armée de terre dans la presqu'île Guérandaise, c'est qu'il ne l'y a pas ramenée, mais qu'il y était et qu'il y est resté.

(1) « M. A. Lallemand n'a-t-il pas remarqué que le Général romain dit » expressément « contendit in Venetos » et non pas « in Namnètes. » Donc les » oppida du pays de Guérande, que M. Lallemand fait avec raison assiéger par » César, étaient situés « *in Venetis* », mais *le savant commentateur, qui a* » *fait sa géographie d'avance .... juge à propos de ne pas s'en apercevoir.* »
M. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine. 1874, p. 48.

C'est bien celà, n'est-ce pas ? je crois, comme dit M. Kerviler, avoir été précis et n'avoir rien oublié; mais enfin ceci n'a vraiment pas beaucoup plus de valeur qu'un simple énoncé. Cherchons, examinons, discutons les preuves que M..Kerviler a tiré de son propre fond, et celles, plus décisives encore, qu'il a extraites du mien. Les premières, à vrai dire, se trouvent très réduites par suite de l'abandon qu'il a fait de la capitale des Venètes, du *Veneta* de sa première étude, située près de Guérande (1). L'existence de cette capitale dans la presqu'île Guérandaise, une fois admise, devenait à son tour une preuve sans réplique de la légitimité des affirmations énoncées ci-dessus : mais la situation de la capitale de la Vénétie demeure *douteuse* pour M. Kerviler ; ainsi cette preuve de la première heure s'évanouit. Il ne reste d'argument ancien que l'interprétation que l'honorable ingénieur persiste à donner de l'*amplissima auctoritas* des Venètes, qui interdit absolument selon lui de borner leur territoire à la Vilaine. Mais, pour un argument perdu, en voici un meilleur, un plus fort de trouvé : « le rendez-vous de la flotte, dit M. de la » Monneraye, était indubitablement à l'embouchure de la » Loire. » — Je le pense, en effet, tant il me semble naturel qu'une flotte qui devait se composer en partie de vaisseaux-longs, sortant de la Loire, et en partie de galères venant de la Méditerranée en serrant de près les côtes (2), dût avoir son point de réunion vers l'embouchure de la Loire. « Il ne me paraît pas possible, ai-je dit, de douter que lorsque César se fut décidé à attendre sa flotte, dont le rendez-vous ne pouvait être ailleurs que vers l'embouchure de la Loire, il ait du choisir un campement voisin de ce lieu de rendez-vous. Tout porte à croire que le conquérant n'abandonna pas un instant la direction des actions combinées de ses deux armées de terre et de mer, dès que le

(1) « Les Venètes, la plus puissante de toutes les peuplades et dont le territoire avait absorbé celui des Samnites, borné au nord par la rade de Brest » et la chaine des montagnes d'Arrhée, à l'ouest et au sud par l'Océan et la » Loire, à l'est, par la rivière d'Oust, l'Isac et le sillon de Bretagne, jusqu'au » confluent de l'Erdre dans la Loire. » « Chef-lieu *Guéned* ou *Weneta* situé au » pied de Guérande. » R. Kerviler, Et. crit. de géogr. anc. 1874, p. 70.

(2) Les Romains ne connurent qu'assez tard les conditions de la grande navigation, et, à l'époque qui nous occupe, naviguaient encore constamment en vue des côtes.

rassemblement de la flotte eut rendu la chose possible. Or, comment cette unité de commandement et de direction eut-elle pu s'établir dans les conditions d'un assez grand éloignement, et de communications moins faciles et plus lentes ? En se rapprochant de la Loire, il surveillerait et protégerait l'arrivée des bâtiments descendant le cours du fleuve, et leur réunion avec ceux qui venaient de la mer intérieure (la Méditerranée). Mais ce n'est pas tout : les Venètes, on l'a vu, et sans doute leurs alliés les Namnètes, ont dépouillé les campagnes de toutes les ressources qui auraient pu servir à l'alimentation de l'armée romaine.

A l'embouchure de la Loire, César serait très rapproché du territoire des peuples alliés de la rive gauche, d'où il pourrait tirer, à tous moments, les approvisionnements qui deviendraient nécessaires. Ces conditions réunies se rencontrent à un dégré qui ne peut être surpassé ni même égalé, dans la presqu'île Guérandaise ; en attendant la réunion de la flotte, les navires des Pictons et des Santons, fournis à César, dès l'ouverture de la campagne, ne sont-ils pas à sa disposition pour ce service ?

Aucun lieu, encore une fois, ne pouvait offrir ces conditions au même degré que la vaste presqu'île entourée presqu'entièrement par la mer, par le golfe de la Grande-Brière, et fermée à la gorge par les grands retranchements de Saint-Lyphard. Je me suis toujours étonné que personne n'en ait jugé ainsi. Ce vaste campement, ces immences remuements de terre qui, selon la coutume romaine, auraient servi à entrenir la discipline et l'activité des soldats (1), de nombreux vestiges romains, tout cela s'explique par la destination que nous indiquons, et ne présente, au contraire, aucune analogie, soit avec l'oppidum celtique, soit avec un campement passager. » J'ai cru devoir reproduire intégralement ce passage de ma Notice pour ne pas l'affaiblir ; c'est en effet celui qui a fait dire à M. Kerviler : « *Je le proclame* » *hautement, aucune discussion ne pouvait m'être plus favo-* » *rable* » Et il prétend en tirer, avec une logique rigoureuse, les conclusions suivantes :

« Le rendez-vous de la flotte romaine, dit M. de la Monneraye,

(1) « Ne miles otio lasciviret. » Tacit. Agric. V.

» qui, cédant à la force de l'évidence, ne s'aperçoit pas qu'il
» va me donner des armes, était à l'embouchure de la Loire.
» Or, répliquerai-je, César avait ordonné à Brutus de partir pour
» le pays des Venètes, et vous déclarez vous même que la flotte
» romaine fut jointe par la flotte ennemie, pendant qu'elle était
» encore au mouillage.

» Donc la bataille navale a bien eu lieu en eaux Venètes. »

« Le campement à l'embouchure de la Loire, vous semble
» imposé par toutes les circonstances.

» Donc, ai-je droit de conclure, la presqu'île Guérandaise
» appartenait alors aux Venètes. »

« Telles sont les deux propositions que je m'efforce de
» démontrer depuis dix ans. » Et ici, M. Kerviler fait entendre un véritable chant de triomphe : « Je remercie M. de la Monne-
» raye de m'avoir apporté de si forts arguments. *Je considère
» désormais ma position comme inexpugnable.* »

Et c'est moi, moi-même, qui cédant à la force de l'évidence, et sans m'en apercevoir, en voulant prouver tout juste le contraire, ai fourni ses meilleurs, ses plus forts arguments à M. Kerviler, et placé les deux propositions qu'il s'efforçait de démontrer depuis dix ans, au-dessus, désormais, de toute contestation.

M. Kerviler a qui j'ai causé un grand étonnement, à la lecture du chapitre qui nous occupe, m'en cause un ici qui n'est pas moindre : César a ordonné à Brutus de se rendre avec la flotte dans le pays des Venètes, donc là où est le rendez-vous, le lieu de réunion des vaisseaux, arrivant dans deux directions différentes, *là est la Vénétie* (1). Je prends la liberté d'ajouter à cette énonciation : c'est ce qu'il faudrait démontrer, et que l'honorable ingénieur n'a pas démontré, ni moi non plus, j'en suis certain.

Mais il faut continuer; les raisonnements qui vont suivre, auront peut-être assez de force pour en communiquer un peu à celui-ci. Ils s'appuient sur deux faits que j'ai essayé d'établir : César et son armée vinrent camper dans la presqu'île guérandaise; la

(1) Le lieu de rassemblement d'une armée et l'objectif de cette armée sont distincts, et parfois très éloignés. Je n'aperçois pas jusqu'ici la moindre preuve que, parce que la flotte romaine fut attaquée par les Venètes lorsqu'elle était encore au mouillage du rendez-vous, là était la Vénétie.

bataille navale eut lieu en pleine mer, en avant de la baie du Croizic, en vue des côteaux de Guérande. J'ai prouvé, par exemple, j'en suis sur, par les textes combinés de César et de Dion Cassius, que ce furent les Venètes qui vinrent attaquer les Romains aussitôt que la flotte de ces derniers fut réunie, signalée, et tandis qu'elle était encore au lieu du rassemblement, au mouillage. Ces faits sont acceptés par M. Kerviler et c'est là particulièrement qu'il prétend trouver ses arguments les plus décisifs qu'il va retourner contre moi : il va me vaincre avec mes propres armes. « Je prie M. de la Monneraye, dit-il, de » modérer son ardeur à démontrer que la bataille navale a été » livrée sous le Croisic et Guérande. Il le prouve avec un luxe » d'arguments auquel je n'aurais pas osé prétendre, et qui est » parfois imprudent. »

Je tenais, il est vrai, à appuyer fortement mon opinion sur le lieu du campement de César, parce qu'elle est nouvelle, et n'avait encore, que je sache, jamais été produite. Mes preuves ont semblé bonnes à M. Kerviler, c'est toujours cela de gagné ; mais on va voir bientôt que je n'ai pas lieu de m'en glorifier. Quant à l'épithète d'imprudent qui m'est donnée à plusieurs reprises, je ne veux la critiquer qu'à un seul et unique point de vue : que peut bien vouloir dire par là l'honorable ingénieur? Que dans des questions historiques, sérieuses, où doit régner souverainement la bonne foi, il faudrait passer sous silence ou laisser dans l'ombre les détails, si vrais qu'ils soient, ou qu'on les croie, dont l'indication pourrait affaiblir ou embarrasser la thèse que l'on défend? Non sans aucun doute : ce serait là, comme a dit plus haut M. Kerviler, une stratégie... insoutenable ; et cependant, je dois l'avouer, tout autre sens de ses paroles m'échappe absolument. Je crois d'ailleurs, et j'espère prouver que l'épithète d'imprudent m'est donnée gratuitement ; je demeure en effet convaincu que ceux qui voudront bien lire attentivement et impartialement l'une et l'autre discussion, ne tireront pas des détails que j'ai donnés, sur les avantages exceptionnels du campement de César dans la presqu'île guérandaise, la preuve que le territoire des Venètes s'étendait jusque là. Personne, si ce n'est, je crois, M. Kerviler, ne déduira de mes arguments, ou ne trouvera démontrée cette conclusion que, « *se trouvant bien là, César a du s'y arrêter net,* » et n'a pas passé la Vilaine. M. Kerviler croit que c'est arrivé, mais

il ne le prouve pas, et ma description de la presqu'île guérandaise ne le prouve pas davantage.

Le passage de la Vilaine par César qu'il avait nié formellement dans sa première étude (1) lui semble, au reste, dans la dernière, un détail négligeable, « afin, dit-il, de pouvoir démontrer que » César a passé la Vilaine, *ce qui importe vraiment fort peu,* après » l'aveu de retour dans la presqu'île Guérandaise, il faut lui faire » assiéger des oppida, sur la côte méridionale du Morbihan, et » soutenir que ceux que nous avons signalés dans les îles de la » Grande-Brière ne répondent pas à la description topographique » des Commentaires. M. Kerviler ne signale que des îles, dit » M. de la Monneraye, et ce qu'il faut ce sont des promontoires, » — la réplique est vraiment trop facile. — Si j'ai insisté spécialement sur les îles de la Brière, c'est que je voulais montrer » combien ce golfe avait, à l'époque romaine, de ressemblance » avec le golfe du Morbihan, ce que l'on semblait contester. »

On ne le contestait nullement ; mais vous ne parliez absolument et en effet exclusivement que d'*îles*. Voici textuellement ce que vous écriviez : « Je pense que ce fut dans les *îles de la Brière* » que César dut rencontrer la plus longue et la plus énergique » résistance (2). » Vous signalez maintenant des promontoires — très bien, mais cela ne change pas votre ancien thème —; c'est à des *îles* et non à des promontoires que vous appliquiez les opérations militaires de César. Ce sont vos propres paroles que je vous ai rappelées.

Je dirai peu de chose au sujet des bateaux de rivière (ce n'est pas moi, c'est vous qui les désignez sous ce nom) construits sur la Loire et dont « la navigation en croisière, dans les parages de » la baie des Charpentiers, peut, à bon droit, s'appeler une navi- » gation en vaste et profond océan. » Je ne crois pas que ce fut la navigation *in vastissimo atque apertissimo oceano,* dont parle César (3). La bataille navale, selon moi, fut livrée en pleine mer,

(1) « Notre opinion bien arrêtée, après avoir lu attentivement les Commen- » taires, c'est que, *César ne parlant point du passage de la Vilaine, il ne l'a » point passée.* » — Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 47.

(2) R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. anc. de la presqu'île armoricaine. 1874, p. 49. — 1882, p. 206.

(3) Cæs. Bel. gall. III, IX.

en avant du Croisic, et les vaisseaux longs, ***naves longæ,*** des Romains ne ressemblaient ni de près ni de loin, j'en suis certain, « aux chaloupes pontées que vous avez fait construire pour le » service et l'entretien du phare des Charpentiers (1). » Ces ***naves longæ*** étaient des vaisseaux de combat, des galères, tirant plus ou moins d'eau, mais pouvant porter un nombreux équipage.

Relativement à la question de savoir si c'est la flotte romaine qui vint ***bloquer*** celle des Venètes, ou si au contraire ce fut la flotte venète qui, après être ***partie du port*** « profectæ ex portu, » vint attaquer la flotte romaine encore au mouillage, comme je l'ai dit et établi par des textes clairs et précis, M. Kerviler renonce à son interprétation et accepte la mienne. Sa résignation du reste ressemble ici, à s'y méprendre, à une véritable satisfaction, à cause du grand avantage que l'honorable ingénieur prétend tirer de cette capitulation. « Quant à la question de savoir, » dit-il, si je n'ai pas interverti les faits en disant que la flotte » romaine vint attaquer *(bloquer)* (2) la flotte venète, je reconnais très sincèrement m'être trompé. Le récit de Cassius, que » j'avais lu sans doute hâtivement, est formel, et m'est du reste » *trop favorable* pour que je n'en retienne pas « naves romanorum in statione manentes adgressi sunt. » On voit que l'aveu est franc, quoiqu'il dût coûter; car enfin, dans une étude dont la bataille navale est un épisode capital, c'est une grosse erreur de dire que la flotte romaine est venue fondre sur la flotte venète, lorsque c'est tout le contraire qui a eu lieu. Et qui sait si cette lecture hâtive n'a pas exercé quelque influence sur le système primitif de M. Kerviler, où tous les faits se tiennent. La flotte romaine à sa sortie de la Loire vient bloquer la flotte venète ; là est la Vénétie ; une antique ville commerçante, Corbilon, existait dans ces parages, sur le bord de la Loire, la ville capitale des Venètes, commerçants et navigateurs, dut y être également située. César part du pays des Andes avec son armée et, marchant dans la voie ouverte par l'incendie des Mardelles, arrive dans la pres-

(1) R. Kerviler, Dern. étud. crit. sur la géogr. anc....

(2) « Il fallait que, pour *bloquer* la flotte venète devant le Croisic.... la flotte » romaine sortit de la Loire. » — R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. anc. de la presqu'île armoricaine, 1882, p. 205.

qu'île Guérandaise, *en Vénétie ;* il fait, sans résultat décisif, le siège d'un certain nombre d'oppidums venètes, tous situés entre la Loire et la Vilaine, et se décide à attendre sa flotte, dans la presqu'île Guérandaise ; il l'attend même longtemps, parce que *les tempêtes l'empêchaient de descendre la Loire,* ce qui semble assez étonnant. — « Naves tempestatibus detinebantur (1). » Enfin *la flotte romaine* arrive, sort de la Loire et *vient bloquer la flotte venète devant le Croisic ; on voit que ce dernier fait* domine et semble même imposer tous les autres ; la flotte est là, la capitale est là, tous les événements s'accomplissent dans le voisinage de cette capitale, la bataille navale, le massacre des sénateurs, la profanation et la violation des tombeaux ; tout se tient, tout s'accorde, César n'avait pas besoin de passer et n'a pas passé la Vilaine, *cela est prouvé par son silence ;* ce trajet aurait présenté d'ailleurs des difficultés presque insurmontables (2).

Tout autres apparaissent les faits, quand on a constaté que c'est la flotte romaine qui, réunie à peine à l'embouchure de la Loire, et encore immobile, voit les vaisseaux venètes partis « profectæ » du port, où ils étaient réunis, venir se ranger en bataille devant elle. La Vénétie est ailleurs et sa capitale n'est pas dans le voisinage de Corbilon.

M. Kerviler veut bien le reconnaître, et j'ai cru un instant qu'il allait rendre à Locmariaker son titre de *capitale primitive,* mais il n'en est rien (3). Cette capitale, pour lui, reste encore à trouver. Cet aveu toutefois semblerait devoir affaiblir chez l'honorable ingénieur la croyance que le pays de Guérande, au temps de César, faisait partie de la Vénétie ; mais non, un nouvel argument, plus fort que tous les autres, vient remplacer celui qui s'est évanoui. C'est moi qui en vais faire les frais : « Puisque » M. de la Monneraye trouve de toute évidence que cette station, » ce mouillage a eu lieu non loin de l'embouchure de la Loire,

(1) Il n'est nullement mention, dans la thèse première de M. Kerviler, de vaisseaux venant de la Méditerranée.

(2) R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. anc. de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 47.

(3) « *L'emplacement de la capitale des Venètes* au moment de l'arrivée de » César *reste indécis.* » — M. Kerviler, Dern. étud. critiq. 1884.

» et ne pouvait avoir lieu nulle part ailleurs, je dois réformer » mon récit. »

L'honorable ingénieur nous a fait comprendre tout à l'heure que cet aveu, si plein d'abandon, n'est pas absolument désintéressé et dépourvu d'artifice. Comme il a, en commençant, annoncé qu'il allait faire des concessions et exprimé l'espoir que, de mon côté, j'en ferais aussi, je le prie de me permettre de ne compter celle-ci pour rien.

Quoiqu'il en soit, nous voilà d'accord sur deux points : 1° Le rendez-vous des vaisseaux de la flotte romaine est bien vers l'embouchure de la Loire, en avant de la baie du Croisic ; 2° Le campement de César, attendant sa flotte, est dans la presqu'île Guérandaise (1), défendue par la ceinture que lui font la mer et les immenses remparts des Grands-fossés. Si, pour revenir à ce campement, César a du èffectuer, selon mon sentiment, un *second passage de la Vilaine,* « cela même, dit M. Kerviler, *importe vraiment fort peu.* »

Nous sommes arrivés au point culminant de la discussion : les deux faits que j'ai introduits dans mon étude, sont saisis par M. Kerviler, et retournés immédiatement contre moi ; ils vont consommer ma défaite et rendre « la *position* de l'honorable ingénieur à tout jamais *inexpugnable.* »

« Si l'on nous objecte, dit M. de la Monneraye, que cette » solution entraîne, pour César et son armée de terre, un second » passage de la Vilaine, nous répondrons que s'il avait campé » dans la presqu'île de Rhuys, comme le croient MM. Lallemand » et Fouquet, ses communications, avec sa flotte, n'auraient pas » été suffisamment assurées, en présence de toutes les éventua- » lités possibles ; les routes, César l'a dit, étaient, à certaines » heures, interceptées par les marées ; les ressources, pour les » approvisionnements et l'alimentation de l'armée, auraient pu » manquer ; et, si la flotte romaine avait eu à subir un échec, » elle n'aurait pas été à portée de se refugier immédiatement, à » proximité et sous la protection de l'armée de terre. La pres- » qu'île Guérandaise présente, au contraire, et au plus haut » degré, toutes les conditions que César devait chercher : posi-

(1) M. Kerviler en faisait *un des principaux remparts des Venètes contre César ;* ce qui n'est pas la même chose. — M. Kerviler, Etud. critiq. 1882, p. 40.

» tion défensive, protection des vaisseaux descendant la Loire,
» voisinage des peuples alliés, etc. (1). »

« Mais alors, répliquai-je, dit l'honorable ingénieur, quel » besoin César avait-il de traverser une première fois la Vilaine » pour aller au-delà ? » Pour répondre catégoriquement à cette question, il faudrait la bien comprendre, et je n'y réussis pas encore ; continuons, la suite m'y aidera sans doute : « Puisque » cet immense campement de la presqu'île Guérandaise, avec la » ceinture que lui font la mer, la Loire et un rempart d'environ » trois kilomètres, offrait, dit M. Kerviler, des avantages aussi » exceptionnels, n'est-il pas infiniment plus probable que César » s'y est précisément arrêté, parce qu'il avait, du premier coup » d'œil, en habile stratégiste, reconnu tous ces avantages ? *C'est » encore une raison* de plus pour moi *d'affirmer que César, » venant du pays des Andes, n'a point passé la Vilaine* et s'est » arrêté net, dans la presqu'île Guérandaise, en pays Venète. » « .... M. de la Monneraye a-t-il songé à l'effet désastreux que le » recul de César eut produit sur le moral de son armée.... *ce » recul n'est pas admissible,* et si César, de l'aveu de M. de la » Monneraye, a été obligé de camper si longtemps dans le pays » de Guérande, pour attendre sa flotte, c'est évidemment parce » qu'il *n'a pas jugé prudent d'aller plus loin : il s'y est arrêté, » s'y trouvant bien. Donc, encore une fois, César n'a pas traversé » la Vilaine.* »

Voilà, pour m'acquitter d'une dette contractée envers M. Kerviler, qui m'a appliqué les mêmes paroles, *voilà une stratégie qui m'échappe, et qui me paraît insoutenable.*

« M. de la Monneraye a-t-il songé à l'effet désastreux que le » recul de César aurait produit sur le moral de son armée ? » Oui, assurément, j'y ai songé, mais j'ai pensé aussi que du moment où César se voyait forcé d'abandonner complètement ses opérations de siège, et d'attendre sa flotte (ce qu'il faut bien croire, puis qu'il le dit lui-même,) de ce moment il dut sembler naturel à son armée d'aller chercher dans une presqu'île connue, facile à défendre, située à portée de tous les approvisionnements,

(1) On voudra bien m'excuser de cette longue citation, et M. Kerviler me rendra cette justice que je ne veux rien céler des arguments dont il prétend tirer de si grands avantages.



de toutes les ressources, un campement, le plus avantageux qu'il fût possible de trouver. Si quelque chose pouvait produire l'effet désastreux, dont s'émeut M. Kerviler au point de déclarer le fait *inadmissible,* ce n'était pas la retraite et la concentration des troupes romaines, mais bien l'abandon subit et complet des opérations militaires ; le reste était une conséquence qui n'avait absolument rien d'aggravant.

Si j'avançais, sans preuves irréfutables, que César, après avoir tenté le siège de plusieurs places, fait des efforts désespérés, exécuté des travaux gigantesques, sans pouvoir obtenir un résultat décisif, renonça à toute autre tentative du même genre, et se résigna à une inaction absolue, jusqu'à l'arrivée de sa flotte ; songez, me dirait M. Kerviler, avec mille fois plus de raison, quel effet moral, désastreux, un pareil fait aurait produit sur son armée ; *cela est inadmissible* (1), et pourtant cela est vrai ; César nous l'a dit, et ne pouvait pas le taire : sa longue inaction devait, de toute nécessité, être expliquée. Mais M. Kerviler prétendra-t-il qu'il en était de même de toute marche et contre-marche ? Il sait bien que le conquérant ne dit mot ni des détails de sa marche le long de la Loire, ni de la presqu'île de Guérande, ni du théâtre du combat naval ; il ne parle pas non plus de l'incendie des Mardelles, ni de la violation des tombeaux gaulois, ni du morcellement du territoire des Venètes, ce qui n'empêche pas M. Kerviler d'y croire et de nous en raconter tous les détails. N'a-t-il pas fait de cette violation des tombeaux « un *point capital*, un des plus » forts arguments de sa thèse (2), » qui plaçait le chef-lieu de la Vénétie dans la presqu'île Guérandaise ? (3) En ce qui concerne

(1) Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. S'il ne faut rien chercher au delà du sens de ces mots « statuit expectandam classem, » César demeura donc où il était ; si ses légions, comme c'est probable, faisaient en même temps pour diviser les forces de la défense, le siège de plusieurs oppidums, chaque corps resta où il était.

Mais non, cela ne se peut, et, quoique le conquérant ne le dise pas, il dut concentrer son armée en un lieu propice à la défense et à portée de tous les approvisionnements nécessaires. Il serait absurde de tirer de son silence un argument contraire.

(2) R. Kerviler, Étud. critiq. sur la géogr. anc. de la presqu'île armoricaine. 1874, p. 209.

(3) « Chef-lieu Guéned ou *Veneta,* situé au pied de Guérande. » — R. Kerviler,

l'incendie des Mardelles, M. Kerviler trouve naturel que César n'en parle pas, parce que, dit-il « l'opération était simple. » Né puis-je pas dire que le retour de César et de son armée, dans la presqu'île Guérandaise était une opération encore moins compliquée ?

M. Kerviler, je viens de le rappeler, plaçait, dans ses études précédentes, la capitale de la Vénétie à l'embouchure de la Loire ; il ne la place plus nulle part ; « j'ai eu tort, dit M. de le Monne- » raye de placer la capitale des Venètes sous Guérande. J'avoue » franchement que c'est uniquement l'emplacement de Corbilo » qui m'y a conduit ; mais je ne m'obstinerai pas à y placer cette » capitale, bien que le massacre des sénateurs, après la défaite, » rende l'opinion vraisemblable. » Je cherche et ne réussis pas à découvrir la valeur de ce raisonnement. « Après cela, continue » l'honorable ingénieur, qu'on place la capitale à Locmariaker, » à l'embouchure de la rivière d'Auray, et qu'on soutienne que » la flotte venète en soit sortie pour tomber sur la flotte romaine, » je conviens que cela peut se soutenir. » Ces paroles m'ont semblé, au premier abord, une concession véritable et désintéressée, mais je me trompais, car, en dépit de l'adage « donner » et retenir ne vaut. » M. Kerviler ajoute aussitôt : « Pour moi, » *l'emplacement de la capitale des Venètes,* au moment de » l'arrivée de César, *reste indécis* (1). » Pour lui donc la question reste entière, et il pourra librement chercher à cette capitale une autre place que Locmariaker.

Nous arrivons enfin à la bataille de César et très près de la fin de la nôtre. « Quant au lieu même du combat, dit l'honorable » ingénieur, M. de la Monneraye a été imprudent, dans son luxe » de pʳeuves » et il reproduit ici, tout au long, la description que j'ai faite, dans ma Notice de la presqu'île Guérandaise, et de l'immense horizon, qui s'ouvre, devant elle, sur les côtes et sur la mer. Il n'y a lieu d'en rappeler ici que ces quelques phrases. « La configuration elle-même du terrain s'harmonise merveil-

Étud. critiq. sur la géogr. anc. de la presqu'île armoricaine. 1874, pages 52 et 70.

(1) M. Kerviler disait dans sa première Etude : « Dans notre opinion, Locma- » riaker fut la capitale primitive, mais elle fut remplacée par Corbilon, après » la conquête de la colonie phénicienne. » — Etud. critiq. sur la géogr. ancienne de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 52.



leusement avec les détails et les grands traits du tableau que nous trace César de la bataille navale. Le plateau de Guérande domine en général la mer de trente à quarante mètres, Guérande en occupe le point le plus élevé. Des penchants du mont Saint-Esprit et du mont Lénigo on découvre un vaste et admirable panorama. » Suit une description qui n'a rien à faire à cette place.

« Voilà, dit M. Kerviler, une description panoramique admira-» blement faite ; mais, pour avoir voulu trop prouver, M. de la » Monneraye n'a pas pris garde qu'il eût été prudent de s'en » tenir, comme moi, au cirque des coteaux de Guérande, et tout » au plus à la falaise de Batz, car les deux petites montagnes du » Croisic, le mont Saint-Esprit et le mont Lénigo, dont il fait le » centre des observations de César, n'existaient pas de son » temps. Ce sont des buttes artificielles, constituées du XV[e] au » XVII[e] siècle, par les dépôts de lest des navires qui arrivaient » en grand nombre, à cette époque, atterrir au Croisic. Les dunes » d'Escoublac ne devaient pas exister davantage, car elles » passent par-dessus des voies romaines. Que M. de la Monneraye » remplace donc le mont Lénigo par la falaise de Batz ; qu'il » supprime les dunes d'Escoublac et sa description sera » parfaite. » Eh bien, je prie mon honorable contradicteur de transformer, en une approbation définitive, l'approbation conditionnelle qu'il veut bien m'accorder. Je remplace, sans aucune hésitation, le mont Lénigo, et je supprime les dunes d'Escoublac ; je tiens pour certain que, sur ces deux points, M. Kerviler a raison. J'ai décrit les collines et le vaste et splendide horizon qu'on découvre de leurs sommets, d'après les souvenirs de mon enfance, qui sont par conséquent bien éloignés, et les impressions d'une visite récente, mais rapide. Je dois m'être trompé ; je me suis trompé.

Pendant que nous sommes sur les bords de la Loire, que M. Kerviler connaît mille fois mieux que moi, je réponds à une autre critique qu'il m'a adressée : « Le grand chenal de la Loire, » ai-je dit, serre la rive gauche de beaucoup plus près que la » droite. Je ne sais pas, dit M. Kerviler, ce qui se passait du » temps de Ptolémée, mais maintenant c'est tout le contraire qu'on observe. » Si l'honorable ingénieur veut bien, comme je l'ai fait, consulter les anciennes cartes, il verra que leurs indi-

cations sont conformes aux miennes ; le chenal du nord y est désigné sous le nom de *Petit-chenal,* et celui du midi sous le nom de *Grand-chenal.* La chose est, au reste, sans importance, et il semble que la Pointe Saint-Gildas, frappant tout d'abord l'attention des navigateurs venant de la Méditerranée, a pu être choisie comme point d'observation et comme signal de l'entrée de la Loire.

J'ai, dans cette discussion, examiné les uns après les autres tous les arguments de M. Kerviler. C'est avec un intérêt et une curiosité bien naturels que je me suis arrêté à considérer *les meilleurs, les plus forts arguments de sa thèse, puisés dans la mienne,* et retournés contre elle. Il ne me reste plus qu'à mettre en présence ses conclusions et les miennes pour les soumettre à votre jugement.

Voici d'abord celles de M. Kerviler :

« En résumé de cette discussion résulte :

« 1° Que César, parti de chez les Andes, avait donné rendez- » vous à sa flotte, *chez les Venètes, à l'embouchure de la Loire ;* »

« 2° Qu'il s'y rendit lui-même, par terre, avec son armée, *en » passant par Candé et Blain,* et *en incendiant toute la ligne » des Mardelles fortifiées, qui bornait au nord le pays des » Namnètes ;* »

« 3° Que, loin de traverser la Vilaine, il passa son été à assiéger » les oppida de la Grande-Brière et de l'archipel Guérandais ; »

« 4° Que ces oppida pris, il se cantonna dans la presqu'île, » pour attendre sa flotte ; »

« 5° Que celle-ci, étant arrivée, fut surprise au mouillage par » *les Venètes* qui, *partis d'un port de la côte sud,* se virent ané- » antis par elle ; »

« 6° Que le désastre de la flotte Venète eut lieu sous les yeux » de César, au pied des collines Guérandaises ; »

« Conclusion : *les Venètes, au moment de* l'invasion romaine » s'étendaient de la Pointe du Raz à la Loire. »

Et c'est moi qui aurais fourni à M. Kerviler ses meilleurs arguments ; c'est moi qui, sans m'en apercevoir, aurais, comme on dit, *donné des armes pour me battre !* S'il en était ainsi, l'honorable ingénieur aurait eu vraiment raison de dire, au début de sa dernière étude : « Il y a plaisir à lutter avec un tel adver- » saire, et il y a profit, en même temps. » Je crois bien qu'il y



aurait profit, si c'était grâce à ses propres arguments, retournés contre lui, que vous pourriez dire : « Ma position est désormais » inexpugnable ! »

Je me garderai de faire une pareille appréciation de ma situation, bien que je la croie bonne. Je me borne à dire que j'attends, non sans une assez ferme espérance, le jugement de ceux qui auront bien voulu suivre attentivement notre discussion, et je termine, en résumant aussi laconiquement que je le pourrai, les arguments et les opinions que nous avons, M. Kerviler et moi, opposés les uns aux autres.

Si j'embrasse d'abord, dans un coup d'œil d'ensemble, les résultats des *Dernières études critiques* de M. Kerviler, je constate qu'il s'est, à très peu de chose près, maintenu dans ses positions anciennes; les arguments ont changé parfois, mais les conclusions sont restées les mêmes.

L'honorable ingénieur maintient *Vorganium* à l'embouchure de l'Aberwrac'h, *Gesocribate* à Brest, *Condivicnum* à Candé-sur-Erdre.

Il place toujours *Sulim* à Hennebont, *Vindana portus* à Locmariaker, *Duretie* au Gué-de-l'Ile, ah ! — voici pourtant un changement — la capitale de la Vénétie *nulle part*.

Il persiste à étendre le territoire de la Vénétie de la Pointe du Raz, jusqu'à la Loire. Qu'on veuille bien me permettre de rapprocher, en les résumant, les conclusions tout opposées qui découlent de ma discussion précédente.

I

VORGANIUM ET VORGIUM

Vorganium, distinct et séparé de *Vorgium,* est donc toujours pour M. Kerviler, situé comme précédemment à l'embouchure de l'Aberwrac'h. Autrefois la racine initiale de *Vorganium* impliquait nécessairement pour lui une position au bord de la mer; la raison de l'y maintenir aujourd'hui s'est modifiée, et ne relève plus d'une étymologie qui ne se soutient pas : « *Une peuplade* » *aussi maritime* que les Osismiens ne pouvait avoir sa capitale » qu'au bord de la mer. » L'honorable ingénieur avait pourtant

constaté et affirmé lui-même que, malgré l'étendue de leurs côtes, les Osismiens n'avaient qu'un très petit nombre de ports (1).

Etant donné, ai-je dit, le chiffre de 50° 15' de latitude attribué par Ptolémée à *Saliocanus portus*, celui de 50° 10' qu'il donne à *Vorganium,* ville capitale des *Osismii*, porte à Carhaix, cela est certain. Il n'est pas moins certain que le chiffre de la distance itinéraire, indiquée par la Table de Peutinger entre *Sulim* et *Vorgium,* porte également à Carhaix. Cette argumentation n'a pas eu d'autre mérite pour M. Kerviler que celui d'une certaine *originalité.* Les chiffres de Ptolémée ne lui causent nul embarras, et il les sacrifie, sans hésiter, à la prétendue lecture d'une inscription illisible. Il tenait autrefois en plus haute estime Ptolémée et son œuvre, lorsqu'il écrivait : « Plusieurs, ne pou- » vant mettre d'accord le texte de Ptolémée avec leurs idées » préconçues, n'ont-ils pas prétendu que cet ancien géographe... » n'avait écrit qu'à l'aventure ? Pour eux, Ptolémée est un rado- » teur, et voilà où conduisent les systèmes (2). » Je pense, comme écrivait M. Kerviler, et c'est pour cela que je conclus autrement que lui : pour moi, *Vorganium* et *Vorgium* ne font qu'un, qui se place à Carhaix.

II

GESOCRIBATE

La ville de *Gesocribate,* que la Table de Peutinger indique au point extrême d'une grande voie romaine, et au bord même de la mer, identifiée précédemment avec Brest par M. Kerviler, y doit rester, selon lui, au moins provisoirement.

Cependant, s'il existe incontestablement à Brest des vestiges d'un Castellum romain, on n'y trouve pas trace d'une ville antique ; on n'y constate nulle convergence de voies romaines ;

(1) « Les anciens géographes n'en signalent qu'un fort petit nombre au » nord, à peine *un ou deux.* » — M. R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine. 1874, p. 39.

(2) R. Kerviler, Etud. crit. sur la géogr. de la presqu'île armoricaine, 1874, p. 31.

aucune tradition n'y vient autoriser l'opinion de mon contradicteur. La distance de 45 lieues gauloises, donnée par la Table de Peutinger, n'y convient pas, à beaucoup près ; enfin les envahissements certains et successifs de la mer, sur nos côtes, ne peuvent nous laisser douter de ce fait, qu'elle ne venait pas encore, au temps de l'occupation romaine, battre le pied des collines de Brest ; c'est égal, « nous maintiendrons, dit M. Kerviler, *Geso-* » *cribate* à Brest, jusqu'à ce qu'on nous ait démontré que » *Vorganium* était à Carhaix. » Vous l'y maintiendrez donc toujours, car il ne me paraît guère possible d'ajouter rien de plus probant à la démonstration que j'ai faite.

III

CONDIVICNUM

La situation de la capitale des Namnètes à Candé-sur-Erdre, est devenue pour M. Kerviler, *plus certaine* encore qu'elle ne l'était avant, grâce à un argument nouveau que, dit l'honorable ingénieur, je lui ai fourni moi-même. C'est là, on va le voir, la plus grande de toutes les illusions qu'il s'est faites sur le secours, aussi précieux qu'inconscient, que je lui aurais prêté, *pour me battre moi-même.* Il ne me sera pas difficile de démontrer que M. Kerviler ne me doit absolument rien pour l'argument en question, qu'il l'a fabriqué et se l'est donné à lui-même : il ajoute, en effet, de son propre chef, un degré, celui, qu'après correction, j'ai proposé pour *Condivicnum,* et cela fait, partant du nouveau chiffre de latitude qu'il vient de composer, il dit : « M. de la Monneraye me fournit *ainsi* un argument nouveau » pour la thèse qui voit, dans Nantes actuel, un simple port des » Namnètes, au moment de la conquête, port qui prit plus tard » assez d'importance pour devenir la capitale : 49° 20' conduit » en effet beaucoup plus près de Candé-sur-Erdre que 48° 29' ne » conduit de Nantes. J'ajoute que *la grande ligne des Mardelles* » *fortifiées se dirige exactement sur Candé* (1). »

(1) M. Kerviler, Dernière ét. crit.

Je me suis demandé précédemment si l'erreur que M. Kerviler avait

Cette illusion est plus forte encore que celle qui a fait dire à l'honorable ingénieur que je m'étais chargé moi-même de démontrer que « les Venètes occupaient, au moment de l'arrivée » de César, toute la côte sud armoricaine jusqu'à la Loire (1). » nous en dirons quelques mots tout-à-l'heure.

IV

SULIM

J'ai placé *Sulim* à Castennec par des raisons que j'ai cru, et que je crois encore absolument concluantes : « Il ne suffit pas, » selon M. Kerviler, de dire qu'on a trouvé à Castennec de » nombreux débris romains, et que la position était très forte, » pour y placer *Sulim.* » Ici il argue de je ne sais quelle carte des voies romaines connues, que je ne connais pas, et conclut : « Je suis obligé de maintenir *Sulim* à Hennebont ; Castennec » restera un camp important, cela lui suffit (2). »

Je ne sache pas qu'on ait trouvé à Hennebont *de nombreux debris romains,* ni que la *position soit très forte* (au contraire) ; mais je sais que la distance d'Hennebont à Carhaix est insuffisante pour répondre à celle de *Sulim* à *Vorgium,* donnée par la Table de Peutinger, et que celle de Castennec à Carhaix y convient parfaitement.

commise en faisant rencontrer et bloquer immédiatement la flotte venète par la flotte romaine, à la sortie même de la Loire, ne l'avait pas conduit à tous les autres faits qui formaient son premier système. L'erreur qu'il a commise en faisant, dans sa première étude, des Namnètes une peuplade de l'intérieur, ne l'aurait-elle pas également entraîné à leur chercher une capitale à l'intérieur du pays, et amené à Candé-sur-Erdre.

Quoi qu'il en puisse être, je me crois en droit de prédire à cette capitale une chute certaine ; elle ira rejoindre dans le néant Blain, autre capitale qui y est tombée depuis longtemps déjà. C. M.

(1) M. Kerviler, Dern. étud. crit.

(2) M. Kerviler, Dern. étud. crit.



V

VINDANA PORTUS

On se rappelle la capitulation que M. Kerviler a bien voulu me proposer, et qui se résume ainsi : « Accordez que le territoire des Venètes s'étendait jusqu'à la Pointe du Raz, et je placerai avec vous *Vindana* à Audierne ; mais c'est une condition *sine qua non*. A cette condition seule Ptolémée aura raison ; sinon ses chiffres sont faux, il s'est trompé. »

Il ressort de la méthode que j'ai adoptée, et que M. Kerviler à déclarée bonne, que les latitudes de Ptolémée ont force de loi sur le littoral, si l'on ne peut pas leur opposer une raison évidente, irréfutable, qui prouve leur fausseté. Or, la volonté qu'a eue M. Kerviler, d'étendre, sans preuves, le territoire de la Vénétie jusqu'à la pointe de Crozon d'abord, et jusqu'à celle du Raz ensuite, ne remplit nullement la condition que je viens d'indiquer, et laisse aux chiffres du géographe Alexandrin, leur valeur tout entière. Ne parlons plus de la preuve tirée de la première syllabe de Vindana ; elle s'est évanouie. Le nom le plus authentique de la localité en question est Οὐιδάνα, et la latitude que lui assigne Ptolémée, fixe sa situation à 25' de latitude nord de l'embouchure du fleuve Ἡρίος, l'Auray, et, tout près, à 5' seulement de latitude sud du Γόβαιον ἄκρον, la Pointe du Raz. Il m'est donc impossible d'arrêter ma pensée, un seul instant, sur la proposition d'accomodement que veut bien me faire l'honorable ingénieur. J'ose même espérer que les nouvelles recherches auxquelles il va se livrer, pour découvrir la capitale de la Vénétie, l'amèneront à reconnaître qu'elle était restée, au temps de César, la même que dans les temps plus anciens, et doit être identifiée avec Locmariaker.

VI

DURETIE

M. Kerviler place *Duretie* au Gué-de-l'Isle ; il y a là une erreur évidente ; c'est certainement du vieux château de l'Isle qu'il veut

parler (1). J'ai d'écrit plus haut la position de ce château et, d'une part, il n'y a place sur son assiette que pour un camp ; de l'autre, la grande voie qui lie entre elles les capitales armoricaines, aurait été coupée, en ce point, par un trajet de rivière large et parfois difficile. Il m'est absolument impossible d'admettre, je l'ai dit, qu'après la conquête romaine, et jusqu'aux dernières années de l'occupation, époque où fut rédigée la Table de Peutinger, la communication entre les capitales des Namnètes, des Venètes et des Osismiens n'ait pu se faire que dans les conditions de ce passage de la Vilaine à quatre ou cinq kilomètres en aval de la Roche-Bernard. J'ai suivi l'opinion générale qui place *Duretie* à Rieux où l'on constate l'existence de *ruines d'une ville romaine,* les traces d'une voie sur l'une et l'autre rive de la Vilaine ; dans le lit de la rivière, les restes d'un pont en charpente ; enfin les vestiges d'un antique château. Je tiens cette opinion pour irréfutable.

VII

LIMITES DES CITÉS DES NAMNÈTES ET DES VENÈTES

Je voudrais n'être pas forcé de revenir sur la détermination des limites de cités, que j'ai tentée longuement dans les pages précédentes ; mais il me faut bien pourtant dire et faire remarquer à quel point M. Kerviler s'est trompé, lorsqu'il prétend remplacer par de très *forts arguments pris dans ma thèse* ceux de la sienne que la discussion a fait évanouir.

L'honorable ingénieur pêche par *excès de logique*, comme il s'est lui-même accusé précédemment de l'avoir fait au sujet des *Diablintes,* lorsqu'il dit que César ayant donné l'ordre à Brutus de se rendre dans le pays des Venètes « in Venetos, » le lieu de rassemblement de sa flotte était nécessairement dans la Vénétie. Il me paraît vraiment que c'est à peine s'il est besoin de réfuter cette logique à outrance ; le lieu de rassemblement

(1) M. Kerviler commet encore une erreur lorsqu'il s'appuie sur l'opinion de M. de Closmadeuc pour placer *Duretie* au château de l'Isle ; c'est à la ferme de Noye que le dernier écrivain met *Duretie*. Je ne puis, au reste, partager l'opinion ni de l'un ni de l'autre.

de la flotte, dont le choix me paraît, à moi, commandé par toutes les conditions réunies que j'ai précédemment énumérées, marque tout simplement une étape de la campagne de mer, rien de plus.

Que César, après le siège d'un certain nombre d'oppidums de la côte sud, se soit, avec son armée, replié vers la presqu'île Guérandaise, et y ait établi son campement, en attendant l'arrivée de sa flotte, c'est en effet ce que j'ai dit et essayé de prouver avec *un grand luxe d'arguments,* comme dit M. Kerviler, parce que cette opinion était nouvelle. Je la présentais avec une conviction très arrêtée, mais aussi avec une grande précaution : « Ici, disais-je, nous exprimons, avec la réserve que nous impose » l'absence de textes positifs, une opinion, qui s'est dès long- » temps emparée de notre esprit, et qui, nous l'espérons, tirera » des développements qui vont suivre, une vraisemblance » presque équivalente à une confirmation. » Telle fut la cause de ce *grand luxe d'arguments,* auxquels j'ai eu recours. Mais, encore une fois, que César se soit replié vers la presqu'île Guérandaise, et y ait établi le campement de son armée ; qu'y a-t-il là, je le demande, qui prouve que cette presqu'île fit partie de la Vénétie ? L'opinion que j'ai exprimée ne le démontre pas plus, que le silence de César ne prouve qu'il ne passa pas la Vilaine. Pour des preuves, je n'ai vraiment pas fourni de preuves à M. Kerviler, et si je ne parviens pas à dissiper son illusion à cet égard, je crois du moins qu'il ne la fera pas partager à d'autres.

Non, la Vénétie, au moment de l'arrivée de César, ne s'étendait pas jusqu'à la rive gauche de la Loire. Non, César n'a pas pu, après la défaite des Venètes, les dépouiller de cette partie de leur territoire comprise entre la Vilaine et la Loire, pour la donner aux *Samnites*, car les Samnites armoricains n'ont jamais existé.

VIII

LIMITES DES CITÉS DES OSISMIENS ET DES VENÈTES

M. Kerviler avait trouvé deux raisons décisives d'étendre le territoire de la cité des Venètes jusqu'à la pointe du Raz : l'*amplissima auctoritas* que leur attribuait César, et la position que

leur assignait le texte de Ptolémée : « *Littorale latus sub Osismiis tenent* « *Veneti* (1). » L'*Uxantissina* (Uxantis, Sina) des manuscrits fautifs était, pour les besoins de la cause, identifiée avec l'île d'Ouessant. Cette dernière opinion, qui n'était pas soutenable, n'est plus soutenue. Il ne reste plus à M. Kerviler que *l'amplissima auctoritas,* mais cela lui suffit ; tout d'ailleurs s'arrangera au moyen de la « *réserve d'époques,* » comme pour les Namnètes. Les Venètes, selon M. Kerviler, avaient *conquis* et *absorbé* tout le littoral méridional et occidental du Finistère actuel, comprenant les presqu'îles du Raz et de Crozon, et les possédaient au moment de l'arrivée de César ; mais après la défaite des Venètes, et pendant que le conquérant dépouillait ceux-ci, à l'est, du pays compris entre la Vilaine et la Loire, les habitants de la partie sud occidentale de la péninsule se révoltaient contre les Venètes, s'en séparaient, et se créaient une *autonomie distincte.* César, ne pouvant pas plus donner ceux-ci aux Osismiens que les premiers aux Namnètes (2), laissa apparemment s'accomplir cette séparation. De tout cela, pas une preuve, pas même le commencement d'une preuve. Tout au contraire, un fait historiquement établi : c'est, qu'au ve siècle, la ville du nom d'*Aquilonia* et ensuite de *Corisopitum,* était située dans cette partie du « *territoire Osismien,* où saint Corentin était évêque. » Il faut, ce nous semble, admettre que ce territoire en faisait antérieurement partie, ou créer encore un fait historique de plus, et supposer que les Osismiens avaient fait de nouveau la conquête de ce pays, et mis un terme à son *autonomie distincte.*

Je crois avoir démontré qu'en aucun cas, ni jamais, la presqu'île du Raz n'a pu être partagée entre les Venètes et les Osismiens, dont les rivages s'étendaient au sud comme au nord, en face de l'île de Sein ; « *Sena insula Osismicis adversa littoribus.* » Et je crois aussi que la délimitation du pays, qui s'appelle encore

(1) « Ce *texte* est *formel ;* qu'en conclure sinon que *les Venètes occupaient* » les baies de Douarnenez et d'Audierne ou, pour mieux dire, *les presqu'îles de* » *Crozon et du Raz ?* » — R. Kerviler, Etud. critiq. sur la géog. de la presqu'île armoric. 1874, p. 38.

« *Il n'y a donc aucun doute,* pour peu qu'on veuille traduire simplement et » sans idée préconçue, les textes de César et de Ptolémée, *le territoire des* » *Venètes s'étendait jusqu'à la Pointe de Crozon.* » — R. Kerviler, ibid., p. 40.

(2) Les uns et les autres avaient été dans la guerre les alliés des Venètes.

la Cornouaille, et qui s'appuie sur des circonstances naturelles, n'a pas du être changée par les émigrés de l'île de Bretagne, au ve siècle.

J'ai terminé, et j'éprouve la crainte et le regret d'avoir été long et peut-être diffus. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais certainement évité ou atténué ces défauts.

M. Kerviler, en finissant son étude critique, s'exprime ainsi : « Telles sont les conclusions que je tire de toutes les discussions » élaborées dans ces derniers temps ; je crois qu'elles peuvent » être acceptées par tout le monde, et, si vous les approuvez, » nous pourrons enfin entreprendre la géographie historique de » notre chère presqu'île. » Entreprendre, dites-vous, mais à ce compte, elle serait finie. Votre *Dernière étude* en aurait dit le dernier mot. Je me trompe pourtant, il resterait encore à découvrir la capitale de la Vénétie, à la recherche de laquelle nous pourrions désormais consacrer tous nos soins.

C. DE LA MONNERAYE.



LA CHANSON DU SAULE

A CHATEAUBRIANT

Par M. Arthur de la Borderie

I

Tout le monde connait la mélancolique romance du *Saule,* que la pauvre Desdémone, accablée par la sourde colère du Maure, chante, au quatrième acte d'*Othello,* comme un pressentiment de sa mort prochaine :

« La pauvre âme s'assit en soupirant au pied d'un sycomore.
» — Chantez tous le saule vert !
» Sa main sur son sein, sa tête sur son genou. — Chantez le
» saule, le saule, le saule.
» Les fraîches ondes couraient auprès d'elle et murmuraient
» ses soupirs. — Chantez tous le saule vert.
» Ses larmes amères tombaient et adoucissaient les pierres.
» — Chantez le saule, le saule, le saule ! »

Ce n'est pas tout à fait là le ton de la chanson de Châteaubriant ; pourtant celle-ci — nous le verrons plus loin — et surtout l'usage auquel elle se rattache ne sont point sans relation d'origine avec la vieille romance anglaise encadrée par Shakespeare dans son chef-d'œuvre.

Notre « chanson du *Saule* » est en effet l'accessoire d'une sorte de cérémonie populaire d'un caractère fort original, décrite assez récemment par une feuille locale, le *Journal de l'arrondissement de Châteaubriant* (1), où on lit, sous la date du 29 avril 1882 :

« On a mis, ces jours derniers, à Châteaubriant de nombreux bouquets de saule.

(1) Ne pas confondre avec le *Journal de Châteaubriant,* qui est la concurrence.

» Cette coutume du bouquet de saule se pratique, non seulement dans notre ville, mais aussi dans le pays d'alentour. Quelle en est l'origine? à quelle époque a-t-elle pris naissance? quel est l'auteur de la complainte? — Toutes questions que nous laissons à d'autres le soin de résoudre.

» Le bouquet de saule est destiné aux jeunes gens *refusés* ou aux jeunes filles *délaissées*.

» La veille du mariage de la jeune fille qui a refusé ou du jeune homme qui, après des démarches près d'une jeune personne, l'a ensuite délaissée, les jeunes gens de notre ville se réunissent le soir — au nombre de plusieurs centaines quelquefois — et vont porter processionnellement à la demeure du *refusé* ou de la *délaissée* une branche de saule ornée de lanternes vénitiennes, d'oignons et de linges, en chantant la complainte que voici :

SUR UN AIR CONNU A CHATEAUBRIANT

1. Farila lala, c'était une jeun' fille, (*bis*)
Farila dondé, qui voulait s'marier.

2. Farila lala, son amant va la voir, (*bis*)
Farila dondé, le soir après souper,

3. Farila lala, il la trouva seulette, (*bis*)
Farila dondé, sur son lit qui pleurait.

4. Farila lala, qu'avez-vous donc, la belle, (*bis*)
Farila dondé, qu'avez-vous à pleurer?

5. Farila lala, que j'ai entendu dire, (*bis*)
Farila dondé, que vous alliez m'quitter.

6. Farila lala, ceux qui vous l'ont dit, belle, (*bis*)
Farila dondé, ont dit la vérité.

7. Farila lala, pliez-moi mes chemises, (*bis*)
Farila dondé, et mes mouchoirs dressés.

8. Farila lala, venez me reconduire, (*bis*)
Farila dondé, jusqu'au bord du rocher.

9. Farila lala, quand ell' ne l'a plus vu, (*bis*)
Farila dondé, à la mer s'est jetée (1).

10. Farila lala, mange, beau poisson, mange, (*bis*)
Farila dondé, tu as de quoi manger.

(1) Châteaubriant est au moins à vingt lieues de la mer.

11. **Farila lala, tu as la plus bell' fille** (*bis*)
Farila dondé, qu'il y a dans tout l'verger (1).

12. **Farila lala, elle a les cheveux jaunes,** (*bis*)
Farila dondé, et les sourcils dorés.

13. **Farila lala, et la bouche vermeille,** (*bis*)
Farila dondé, comm' la rose au rosier.

Avant de reprendre le récit de la feuille locale, admirons la hardiesse de la muse populaire qui amène sans sourciller la mer à Châteaubriant, et notons que la métrique de cette sorte de chansons est bien moins irrégulière qu'on ne le croit généralement.

Ici, par exemple, on ne manquerait pas de dire que la moitié des vers ne riment pas, qu'ils riment seulement de deux en deux. Erreur. Retranchez les deux refrains *farila lala, farila dondé,* mis là pour l'oreille non pour le sens, vous verrez que chaque couplet n'a réellement qu'un vers, un alexandrin, et que tous ces vers riment entre eux, non (bien entendu) selon les rigoureuses exigences de la versification classique, mais selon celles de la poésie populaire, plus facile à contenter.

Cela donne, en effet, ce qui suit :

C'était une jeun' fille, — qui voulait s'marier.
Son amant va la voir — le soir après souper ;
Il la trouva seulette, — sur son lit, qui pleurait :
Qu'avez-vous donc, la belle, — qu'avez-vous à pleurer ? Etc.

Achevons de décrire ce curieux usage du *bouquet de saule.* La chanson ci-dessus se chante pendant que la *procession* se rend au lieu de la cérémonie. Le *Journal de l'arrondissement de Châteaubriant* continue :

« Quand les *célébrants* sont arrivés à la demeure du *refusé* ou de la *délaissée,* tout le monde se tait. Et alors, pendant qu'on attache le bouquet de saule à la porte, à la fenêtre ou même à la cheminée, le meilleur chanteur du groupe débite le récitatif suivant » (toujours en alexandrins) :

Oh, que j'ai de chagrin ! Mais je ne puis pleurer...
Il n'y a personne ici pour me reconsoler.
Une rare beauté, q'mon cœur a tant aimée,
A la fleur de mon âge, il me faut la quitter !

(1) *Variante:* « Qu'il y a dans l'évêché. » D'après une version recueillie à Plessé (Loire-Inférieure) par M. Robert Oheix.

Ici, quoique la feuille locale s'en taise, quand les choses se faisaient bien, il y avait un dialogue ; un interlocuteur, pour rendre un peu de courage à cette âme en peine, s'écriait :

Plus de chagrin pour vous ;
Mad'moisell', consolez-vous !

Et la plainte reprend de suite, mais, ce semble, moins désolée :

Il va se marier à la Saint-Jean d'été ;
Il s'en va épouser la faraud' du quartier.
Ah ! si j'avais connu la faraud' du quartier.....
Elle ne m'aurait pas coupé l'herbe sous l'pied !
Je m'en irai si loin aux champs me promener,
Que je ne verrai pas mon mignon épouser.

« La cérémonie se termine toujours par quelques libations.

» Cette coutume, pratiquée ici depuis longues années (ajoutait le journal), n'a jamais donné lieu à aucun désordre. Néanmoins la police, sous quelle inspiration nul ne le sait, semble depuis quelques jours vouloir l'interdire et l'empêcher (29 avril 1882.) »

Revenons à la romance anglaise. Shakespeare n'en a fait chanter par Desdémone que quelques passages ; mais, au dernier siècle, l'évêque Percy l'a recueillie et publiée tout entière dans ses *Reliques d'ancienne poésie anglaise*. C'est une longue et sanglotante élégie, mise dans la bouche d'un amant abandonné, qui parmi ses gémissements dit ceci :

« Je porte la guirlande de saule, puisque mon amour m'a fui : » une guirlande qui convient aux amants abandonnés. Chantez, » ô le saule vert sera ma guirlande !

» O saule, saule, saule ! La guirlande de saule, signe de son » infidélité, devant moi est placée.

» Elle est là pour m'inviter à désespérer et à mourir...

» Amis, sur le tombeau où je reposerai suspendez-la à tous » les yeux de ceux qui la connaissent, pour proclamer son infi- » délité. Chantez, ô le saule vert sera ma guirlande ! (1) »

Le saule est donc regardé ici comme l'attribut naturel, la parure convenable des cœurs trompés, des amantes et des amants délaissés. C'est la même pensée, la même croyance qui a donné lieu à l'usage du bouquet de saule de Châteaubriant. Comme

Voir Œuvres complètes de Shakespeare, trad. Montégut (Paris, Hachette, 1872), t. IX, p. 476-477.

cette idée existait en Angleterre tout au moins dès le temps de Shakespeare, c'est-à-dire au XVIe siècle, il y a lieu de tenir aussi pour fort ancienne la cérémonie du bouquet de saule et la rustique cantilène qui l'accompagne.

II

Auprès de la chanson du Saule de Châteaubriant il convient d'en placer une, très répandue dans la partie française des Côtes-du-Nord, notamment vers Quintin et Loudéac, et qui offre une analogie incontestable avec celle que chante le chœur des jeunes gens de Châteaubriant en se rendant au domicile du refusé ou de la délaissée.

Le texte de cette pièce confirme l'idée déjà indiquée plus haut sur la métrique des chansons populaires. En voici le premier couplet, écrit conformément aux indications de la mélodie :

1. Adieu la ville de Rennes, allons gai,
Adieu la ville de Rennes ;
Jamais je n'oublierai, ma luron lurette,
Jamais je n'oublierai
Ma luron luré.

On croit d'abord qu'il y a là quatre ou cinq vers : il n'y en a qu'un. Retranchez les répétitions, écartez les mots de refrain sans signification, qui ne sont là que pour l'oreille, il ne reste plus rien autre chose que cet alexandrain :

Adieu la ville de Rennes. — jamais je n'oublierai (1).

A lui seul il forme tout le couplet. Et il en est de même des autres, dont voici le texte :

2. Il y a trois jolies filles, — tout' parfait' en beauté (2).

(1) « Quintin, petite ville, — où j'ai tant demeuré. »
A Loudéac on dit : « *Loudiâ,* petite ville ; » quant au reste mêmes paroles, mais sur un autre air. — Variantes fournies par M. Robert Oheix, ainsi que celle qui suit.

(2) *Variante :* « J'avais fait une amie — à Saint-Martin des Prés. » La version d'où provient cette variante passe immédiatement au couplet 4. — Saint-Martin des Prés est une paroisse située à trois lieues environ dans le Sud-Ouest de Quintin.

3. Y en a un' sur les autres, — à qui mon cœur donnai.
4. J'allai la voir dimanche, — p'tit tard après souper.
5. Je la trouvai seulette, — sur son lit, à pleurer :
6. « — Ah ! qu'avez-vous la belle, — qu'avez-vous à pleurer ?
7. « — Le bruit court par la ville — que demain vous partez.
8. « — Ceux qu'ont dit ça, la belle, — ont dit la vérité :
9. « — Mon ch'val à l'écurie — est tout sellé, bridé,
10. « — Ne faut plus q'la houssine — pour le faire marcher. »

Ici, dans les versions que nous avons recueillies il semble y avoir une lacune ; jusqu'à présent l'amant volage parlait en son nom et à la première personne ; dans les autres couplets on parle de lui à la troisième. Il y a une transition qui nous manque, où sans doute on le voit d'abord courir les aventures, puis revenir vers Rennes, — et cela continue ainsi :

11. Quand il fut sur les landes, — entend les glas sonner ;
12. Il demande à son père — qui l'on va enterrer :
13. « — Mon fils, c'est ta maîtresse, — qui vient de trépasser. »
14. Il a pris son épée, — sur la point' s'est jeté.

Plusieurs versions s'arrêtent là — sans doute par égard pour le beau sexe, mais en omettant le trait caractéristique, le mot de la fin, la pointe narquoise, si fréquente dans les chansons gallaises, et qui consiste ici dans ce seul vers (formant le 15e couplet) :

Faut-il que pour un' fille, un garçon s'est tué !

Il y a même une version (1) où le garçon ne se tue pas, il se contente d'en montrer la velléité :

12. Il demande à son page : — « Qu'ont les cloch' à sonner ? »
13. « — C'est le glas de la belle, — qui vient de trépasser. »
14. « — Donnez-moi mon épée, — car je veux me tuer. »
15. « — Faut-il, pour une fille, — qu'un garçon se tuerait ?
16. « — Nous allons en Hollande, — nous en trouv'rons assez,
17. « — Des brunes et des blondes, — et des noir' pour changer.

Au reste, toute la fin de cette chanson (depuis le 11e couplet), ne permet pas d'y avoir une simple variante de la chanson du bouquet de saule. Ou il y a ici deux chansons, primitivement distinctes, qui se sont soudées, ou il faut que les *officiants* de Châteaubriant aient pris et développé, en l'appropriant à leur rituel, la première partie de celle-ci ; car pour cette première partie, il y a entre les deux chansons non seulement parenté mais parité.

(1) Celle qui m'a été fournie par M. Robert Oheix.

REVUE

DU

MOUVEMENT HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

EN BRETAGNE DE 1882 à 1884

MESSIEURS,

Vous avez accueilli avec une telle bienveillance la revue trop rapide que j'eus l'honneur de vous présenter au Congrès de Châteaubriant, du *Mouvement historique et littéraire en Bretagne* pendant les dernières années, que j'ai cru pouvoir accepter l'engagement de vous en offrir une semblable tous les deux ans. Voici donc la seconde de ces revues, qui se répéteront aussi longtemps que me soutiendra votre sympathie, car elle m'est absolument nécessaire pour parcourir des sentiers qui traversent quelquefois des déserts sans fleurs. Le jardin de l'érudition n'est pas comparable à celui de la réthorique et nous devons faire dans celui-ci un séjour beaucoup moins long que dans celui-là. Je compte donc encore une fois sur votre indulgence, et j'adopterai, sans plus d'explications, la marche que vous avez déjà trouvée bonne à Châteaubriant. Dans un premier chapitre, nous passerons en revue les travaux des publications périodiques bretonnes ; nous examinerons ensuite les ouvrages séparés.

CHAPITRE I

REVUES ET SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES

A. — Revues et journaux.

Sans reprendre une seconde fois l'histoire des revues bretonnes, j'aborde immédiatement leur doyenne, la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE. — Depuis deux ans, les travaux historiques ont pris le pas sur les autres dans la *Revue de Bretagne,* et presque toutes les époques s'y trouvent représentées. Au premier rang, je salue M. de la Borderie, dont la fécondité a été tout à fait remarquable pendant cette période. Il faut signaler particulièrement ses études sur *Le rôle historique des Saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne armoricaine,* sa polémique avec M. l'abbé Cahour au sujet de l'*Apostolat de saint Clair* que nous serons obligés décidément de ramener au IIIe siècle de notre ère; sa dissertation sur les *Véritables prophéties de Merlin* et surtout sa magistrale notice sur *Saint Gildas,* le premier historien national des Bretons, l'auteur du *De Excidio,* l'âpre censeur des vices de son temps et le Jérémie de ses misères, le docteur des deux Bretagnes et de l'Irlande. Jamais l'histoire de cette époque n'avait encore été traitée avec une telle sûreté d'érudition ; mais M. de la Borderie ne s'est pas contenté de ses articles de la *Revue de Bretagne ;* dans le même temps il démontrait dans la *Revue Celtique* que la date de la naissance de l'auteur du *De Excidio* doit être fixée à l'année 473 et non pas en 516 comme le disent les *Annales de Cambrie.* Ce mémoire, modèle de discussion serrée, a pour pendant un autre ouvrage publié à part sur l'*Historia Britonum* de Nennius et l'*Historia Britannica* qui a dû précéder celle de Montmouth pour démontrer qu'il en a été rédigé une troisième dans l'intervalle des deux connues et qu'aucune des trois n'est

d'origine armoricaine. La critique en est remarquable, et le style, souvent gauloís, sait atténuer la sécheresse des discussions de dates et de textes. Je vous citerai ce passage de la conclusion de l'un des chapitres. « Le livre de Nennius, l'*Historia Britannica,* » l'ouvrage de Geoffroi, représentent les trois états successifs » de la légende des origines bretonnes. Nennius ou l'*Historia* » *Britonum*, c'est l'œuf ; l'*Historia Britannica*, c'est le poulet ; » l'*Historia regum Britanniæ,* c'est le coq superbe et bruyant » qui chante sa fanfare à grand orchestre. On a prétendu que » l'*Historia regum* de Geoffroi sort directement, immédiatement » du livre de Nennius. Cela semble aussi impossible que de voir » sortir d'un œuf un coq tout membré, tout crété et tout armé. » Entre l'œuf et le coq, il y a un intermédiaire indispensable. » Ici de même cet intermédiaire, dont l'existence jusqu'à présent » n'était pas constatée, c'est notre *Historia Britannica*. » C'est avec ce style imagé que M. de la Borderie grave ses arguments techniques dans l'esprit du lecteur. Après l'énumération que je viens de faire de ses récents travaux (1), vous ne serez plus surpris de me voir employer l'expression de fécondité exceptionnelle, car nous retrouverons encore M. de la Borderie aux études bibliographiques et ailleurs ; et vous applaudirez tous comme moi au choix honorable que l'académie des Inscriptions et Belles Lettres a fait de notre confrère, en le nommant au mois de décembre dernier, correspondant de l'Institut. Ce n'est là sans doute qu'un acheminement au titre de membre titulaire. Mais je reviens à la *Revue de Bretagne.*

Le moyen-âge n'a pas été cette fois étudié dans ses colonnes ; mais je trouve au XVIIe siècle des études de M. Hippolyte Le Gouvello sur les établissements religieux en Bretagne, en particulier sur la *Retraite* et sur l'*Abbaye de Redon ;* le XVIIIe siècle est représenté par mes Notices sur les académiciens bretons, les deux cousins Malouins *Maupertuis* et l'*abbé Trublet,* tous les deux victimes de Voltaire pour avoir osé le regardé en face : je crois les avoir vengés des diatribes du *Docteur Akakia* et du *Pauvre Diable,* et cette réhabilitation m'a permis de faire une intéressante excursion sur le terrain de mœurs littéraires qui ne

(1) Il vient de réunir les principaux en un volume sous le titre : *Etudes historiques bretonnes,* t. I. Paris, Champion, 1884, in-8°.



sont, en somme, ni plus ni moins recommandables que celles de notre temps. L'époque révolutionnaire est celle qui a le plus fourni aux travaux de la *Revue*. M. Barthélémy Poquet a terminé son Mémoire sur le *Parlement de Bretagne en 1788 ;* M. Lallié a donné des notices précieuses sur le *Diocèse de Nantes* en 1790 et les *Prisons* de la même ville en 1793. M. Armand du Chatellier, notre doyen, toujours vaillant et toujours sur la brèche, a raconté *Quelques journées de la première république dans les départements bretons*. M. Ambroise Caradec a retracé les exploits de *Prieur de la Marne et de Jullien,* commissaires de la Convention, à Vannes ; mais il s'est trompé au sujet du second : ce Jullien, qui eut droit de vie et de mort sur le Morbihan et qui procédait avec tant de désinvolture aux baptêmes civiques, n'était pas Jullien de la Drôme, le membre de la Convention, mais Jullien de Paris, son fils, un enfant de dix-huit ans, commissaire et non pas membre du Comité de Salut public. Je connais un discours prononcé par cet imberbe pour la fête de la Montagne, en plein théâtre de Lorient, et adressé *aux mères et aux jeunes vierges patriotes,* avec accompagnement de cœurs sensibles, de guillotine et de bataillons scolaires. Le caractéristique de la terreur est là, dans la soumission silencieuse de toute une population à un échappé de collège. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous livrer à des considérations philosophiques sur ce sujet et je termine la liste des travaux d'histoire de la *Revue de Bretagne* en signalant, après des *Souvenirs de Nantes sous la Révolution* par M. Lefeuvre, deux études contemporaines, l'une sur la *Loge du préfet maritime au théâtre de Lorient,* par M. Albert Macé, l'autre sur M. *Jules de la Gournerie,* inspecteur général des ponts et chaussées et membre de l'académie des Sciences, par votre serviteur. M. de la Gournerie a été le premier ingénieur du port de Saint-Nazaire. Je lui devais bien cet hommage.

Cette rapide énumération laisse, on le comprend déjà, peu de place aux travaux d'un autre ordre. La critique artistique et littéraire est cependant représentée avec éclat par MM. de Surgères et de Gourcuff qui ont étudié *Les dessins de M. Bourgerel* et les poésies d'un Du Bartas breton, *Alexandre de Rivière*. Dans le roman je ne signalerai guère qu'une ravissante nouvelle, *La bonne des Capitaines*, signée d'un pseudonyme d'avenir, *Henri Finistère*. En revanche, la poésie abonde. M. Alcide Leroux nous

apporte un *Voyage à Arzano,* M. Le Lasseur un bon sonnet *A la Loire,* M. l'abbé Le Dorz, un poème dramatique, l'*Ecole du monastère,* M. Rousse, un appel au *Drapeau breton,* M. de Kerdrel, un *Coteau du Scorff,* MM. Poirier, Grimaud, etc., des pièces diverses, toujours délicates et touchantes. Quel épi vous détacherai-je du milieu d'une si riche gerbe ? Vous avez applaudi à Châteaubriant les vers de M. Rousse ; vous applaudirez aujourd'hui ceux de notre cher président. Je ne vous citerai pourtant pas toute la pièce : elle est longue et vous auriez certes plaisir à l'entendre dans son entier, mais on a mesuré mes instants. En voici seulement quelques vers :

> Sur les rives du Skorff, que Brizeux a chanté,
> S'élevait un coteau sauvage, inhabité.
> A travers les ajoncs, les bruyères fleuries,
> Souvent j'y promenai mes douces rêveries.
> Là rien ne les troublait : jamais sur mon chemin,
> Je ne voyais briller aucun regard humain......

Le tableau, que je voudrais pouvoir citer tout entier, est bien en point. Or, voilà qu'un jour, ce coteau désolé dont l'auteur avait fait son royaume,

> J'y suis roi sans sujets, mais enfin j'y suis roi...

est envahi par une foule d'ouvriers et de piqueurs obéissant à un personnage galonné :

> Pour moi, pour mon coteau, cet homme, c'est un maître ;
> Et comment en douter ?... Il tient un décamètre :
> Derrière lui, l'un porte un plan, un niveau d'eau,
> Des jalons, des piquets, des pioches, un cordeau......

Un dialogue animé s'engage entre le roi du coteau et l'envahisseur qui dévoile ses projets : on a choisi cette lande pour bâtir une poudrière ; protestations au nom de l'art et du pittoresque. Mais l'ingénieur change tout d'un coup les dispositions d'esprit du solitaire en lui montrant au loin l'Allemagne :

> Je te perdis de vue, ô ma lande chérie,
> Et seule à mes regards apparut la patrie.
> Puis, l'esprit transporté par une vision,
> De l'étranger je vis une autre invasion.
> Je revis le hulan, sur son cheval rapide,
> Explorant nos chemins, nos bois, à toute bride,



Les pesants chariots d'ennemis enragés
Plongeant jusqu'au-moyeu dans nos champs ravagés,
Les longs canons d'acier, les obusiers de bronze,
Tonnant avec fureur comme en Soixante-et-onze,
.....Je vis la guerre enfin, mais du moins, cette fois,
Nos soldats ne sont plus débandés, aux abois ;....
.....Aurait-elle sonné l'heure de la vengeange ?....
Serait-ce, après Sedan, Iéna qui recommence ?....

Le rêve se termine à Berlin ; l'auteur se retrouve seul sur son coteau rustique ; il y reviendra encore, car au nom de la patrie,

L'artiste, le rêveur, font place au citoyen.

Ainsi comprise, la poésie fait doublement honneur au poète ; elle enseigne et charme à la fois. Je reconnais bien là le *Vatès* des anciens et vous demanderez avec moi à M. de Kerdrel qu'il nous donne souvent de ces leçons et de ces prophéties. France et Bretagne ! Ces deux noms ne peuvent être chez nous séparés ; leur union sera toujours la meilleure source d'inspiration de nos bardes.

L'ÉTOILE NANTAISE. — Dans ma dernière revue je vous annonçais, Messieurs, la prochaine résurrection à Nantes de l'*Album breton* transformé. Elle a eu lieu en effet sous le titre d'*Etoile Nantaise, Revue historique, littéraire et artistique,* et je vous en présente les seize numéros hebdomadaires qui ont paru du 4 novembre 1882 au 15 mars 1883. Les rédacteurs en sont moins cosmopolites qu'autrefois et nous les connaissons déjà presque tous pour des poètes écrivant quelquefois en prose. M. Clovis Mignot ne nous apprend rien de bien neuf sur le château de Nantes et sur Abélard. M. Elie Prorrey (lisez Pierre Leroy) qui rédige toutes les semaines une chronique nantaise a composé pour le dernier numéro une bonne notice sur *Elisa Mercœur ;* enfin un humoriste caché sous le nom de Mars Villaneau a entrepris, à titre de documents humains (c'est le style de l'école), une galerie de types nantais, l'Epicier, le Gommeux, le Bohême, le Pharmacien, la Factrice, dans le genre de ceux que Mériadec publiait jadis au *Lycée armoricain.* Tout cela du moins est nantais, sinon breton ; j'y ai remarqué des vers bien frappés, en particulier dans *Breton et Patrie*, souvenirs de Sedan, par M. Prorrey :

Le vent des morts mugit dans un lugubre râle,
Et son souffle éploré semble être la clameur
De ceux qui gisent là dans le sang et l'horreur....

Voici un sonnet sur la *pierre branlante* de Belz, qui débute pompeusement :

> Arrête ici tes pas, mortel dégénéré ;
> Là sur quatre rochers, un bloc démesuré
> Etale noblement sa lourde corpulence....

Nous retrouvons encore M. Dominique Caillé avec des fragments d'un poëme : *Parisina,* issu de l'école réaliste, et cet excellent Gustave Buffeteau, l'homme *Aux jours nourris de vapeur turbulente,* avec des sonnets, toujours étonnants, sur les tableaux du musée de Nantes. C'est un poète absolument chevelu et qui trouve des périphrases et des définitions que personne autre ne pourrait inventer. Voici trois vers pris au hasard dans un de ses derniers sonnets ; il s'agit d'*Avril :*

> Alors au sein de l'homme un immense bonheur
> Comme un obus éclate, et réchauffe son cœur,
> Habitacle imposant de toute grande chose....!

On comprend sans peine que des vers de pareille force donnent le coup de massue à un recueil. L'*Etoile nantaise* ne s'en releva pas et disparut au mois de mars 1883, presqu'en avril ; un obus, sans doute, avait éclaté dans son habitacle (remarquez cette harmonie imitative) ; elle s'est transformée en une série de petits journaux, le *Satyre*, le *Cambronne,* la *Satire de l'Ouest* qui ont cherché le succès dans le scandale et dont je ne cite les noms que pour montrer ou descend la littérature quand elle va chercher ses inspirations en dehors du grand et du beau idéal ; ceux des rédacteurs de l'*Etoile* qui ont voulu s'opposer au flot réaliste ont dû se retirer (et je les en félicite), pour ne pas être emportés par le torrent.

LA LUNE BRETONNE. — Dans ce genre, Rennes n'a pas été plus heureuse que Nantes. La *Lune bretonne* qui a paru du 27 mai au 7 octobre 1883, est morte après vingt numéros. A l'imitation de la *Lune parisienne,* elle publiait les portraits-charges de célébrités rennaises et quelques poésies légères parmi lesquelles je remarquerai *Mon village,* de M. Robidou :

> Connais-tu mon petit village,
> Humble d'apparence et de nom,
> Qui gémit, sauvage Memnom,
> Au vent de la natale plage ?.... etc.

Ces quatre vers, dont Molière et Boileau se fussent agréablement joué, s'ils avaient été composés jadis par quelque Rampale ou Mesnardière, vous donnent une idée très suffisante de ce qu'il y a de plus poétique dans le recueil. Sa vie aurait pu cependant se prolonger, grâce aux portraits de la première page ; mais on a vite épuisé un cercle de célébrités locales. Après les députés et les sénateurs, MM. Waldeck-Rousseau, Martin Fouillée, Le Bastard et Hovius ; après les avocats, MM. Foucqueron et Hamard ; après le préfet, M. de Brancion, le général Davoust et quelques journalistes comme MM. Robidou et Caillot, on ne trouva plus que des sergents de pompiers, des chefs de musique ou de simples conseillers municipaux. Une éclipse partielle survint et bientôt l'éclipse totale. Décidément les feuilles satiriques ont peine à s'acclimater en Bretagne.

Le breton. — Un intelligent éditeur de Morlaix, M. Chevalier, a été mieux inspiré en fondant *Le Breton,* revue mensuelle, d'aspect aussi agréable à l'extérieur qu'à l'intérieur. Elle paraît avec une couverture décorée d'un élégant portique d'architecture, style renaissance bretonne, aux colonnes torses enguirlandées, à l'écusson d'hermine, au fronton découpé pour faire place à un socle qui porte un paysan assis jouant du biniou, aux larges baies enfin, à travers lesquelles on aperçoit d'un côté le viaduc de Morlaix, de l'autre un clocher à jour ; alliance du présent et du passé. Dès le premier abord on se sent bien chez soi, en Armorique. Franchissons le seuil. Les principaux rédacteurs de cette revue savent adroitement mêler le grave au doux, le plaisant au sévère. M. Parize, directeur de la station agronomique de Morlaix, et créateur d'un second recueil, *Le Guide scientifique,* dont je vous parlerais plus longuement s'il n'était pas d'ordre général (1), y étudie les vieilles villes de Bretagne et les variations de niveau de notre sol armoricain, pendant que des poètes français et bretons, MM. Luzel, Cadiou, de Kerpénic, Emile Asse, le secrétaire de *La pomme,* Chapellet et Pilven, chantent dans les deux idiomes les dolmens, les grands phares et les pardons,

(1) J'y remarque cependant une étude intéressante du docteur Sanquer sur *Les forêts sous-marines des côtes de Bretagne.* Au frontispice de cette revue une grande photogravure représente l'éditeur travaillant au milieu de son laboratoire pittoresquement perdu au milieu des cornues, des balances, des microscopes, des mires, et des batteries électriques.

et que M. Ropartz met leurs vers en musique. Ce n'est pas tout ; chaque livraison imprimée sur beau papier de Hollande, contient la photographie d'un vieux monument du Finistère ; il y a des progrès à réaliser dans l'exécution, mais l'idée est excellente et je vous signalerai tout particulièrement les vues de l'arc de triomphe de Sizun, de la rosace des Jacobins de Morlaix et des charmantes décorations gothiques de Notre-Dame de la Fontaine. Ce sont des documents précieux pour l'histoire de notre ancienne architecture, et les artistes, comme les archéologues, y trouveront profit. Cela doit adoucir en partie nos regrets de la disparition de la *Bretagne artistique*. Je voudrais vous citer quelques poésies de ce recueil parce qu'elles sont toutes fortement imprégnées de saveur bretonne. Mais comment choisir..? Lisez, en breton l'*Hôtel vraz ar stereden en Meneziou Arré,* du barde Luzel, ou le *Pa dann bihan* de M. Cadiou, et veuillez écouter avec bienveillance ce sonnet de mon ami Larvorre de Kerpénic, dernier acte d'un drame sur la mort de l'un des gardiens de phare du phare d'Ar-Men.

LE CONVOI

A travers les sentiers que la falaise borne,
J'ai conduit au tombeau cet humble serviteur.
C'était l'hiver. La neige étalait sa blancheur
Comme un vaste linceul vers l'horizon sans borne.

Marins et paysans suivaient en foule morne :
Les chaumières en deuil se fermaient de douleur;
Et l'on voyait de loin, par un suprême honneur,
Les navires mouillés mettre en berne, à la corne.

Le long des hauts fossés, verts d'ajoncs et de houx,
Femmes, enfants, vieillards se signaient à genoux....
Chaque voix, en pleurant, répondait aux antiennes :

Et pour exécuter la marche des martyrs,
Les fils du télégraphe, harpes éoliennes,
Exhalaient vers le ciel de déchirants soupirs. (1)

Voilà un tableau bien breton : tout son mérite est dans l'exactitude, et l'émotion qu'il produit naît de la simple exposition.

(1) Je ne connais rien de plus navrant, dit M. de Kerpénic dans une note, que ces chants des fils du télégraphe accompagnant un convoi funèbre sur une route en pleins champs.

LE BIBLIOPHILE BRETON. — De Morlaix, nous redescendrons, si vous le voulez bien, à Rennes, pour y retrouver le *Bibliophile Breton* avec qui nous avons déjà fait connaissance à Châteaubriant. M. de la Borderie et moi, nous continuons à y encadrer de nos études bibliographiques le catalogue trimestriel du libraire Plihon dont on ne saurait trop louer le zèle pour tout ce qui touche à l'histoire littéraire de la Bretagne. Les notices de M. de la Borderie, réunies en volume, ont formé le second tome des *Archives du bibliophile breton* (1). J'y signalerai tout d'abord la notice sur un *Nouvel incunable breton,* le plus ancien livre imprimé à Lantenac en 1488 par Jehan Crès : c'est la relation du voyage en Terre-Sainte de Jehan de Mandeville ; — puis les recherches sur les *Imprimeurs et libraires de Rennes* au XVIe siècle : Jean Bandouyn, Thomas Mestrard, Jean Georget, Guillaume Chevau, Pierre Le Bret ; — et surtout la résurrection d'une pièce de vers fort naturaliste publiée en 1624, par Boutard, sur *la maladie et la mort* à Anet *de la duchesse de Mercœur*. On sait que Marie de Luxembourg, fille du gouverneur de Bretagne, était née à Lamballe en 1562 et devint duchesse de Mercœur : c'est une des bretonnes célèbres. Sa maladie et sa mort sont ici décrites avec un luxe de détails intimes que je me garderai bien de rapporter devant des dames, mais que les curieux pourront retrouver dans les *Archives* comme type de poésie médicale. Je me bornerai, pour vous en donner une idée, à reproduire quelques vers de l'autopsie :

Les côtés du thorax au dedans retirez
Retenaient ses poumons un petit trop serrez :

Cela commence bien, comme vous voyez : je vous épargne le boyau et la rate. Qu'il vous suffise de savoir qu'on trouva les organes internes.

Et tout le mésentère assez beau, rien pourry.

Pendez-vous, Richepin et Rollinat, vous n'avez pas inventé les vers cadavériques !

BIBLIOGRAPHIE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES — A côté de

(1) *Archives du bibliophile breton,* Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne, par A. de la Borderie, t. II. — Rennes, Plihon, 1882, in-18.

M. de la Borderie, j'ai achevé la *Bibliographie des publications périodiques du Morbihan* qui a paru en fascicule séparé (1), et commencé celle des Côtes-du-Nord. La matière est beaucoup plus féconde qu'il ne semble au premier abord. Dans les publications au moins hebdomadaires, le Morbihan m'a fourni 53 numéros dont j'ai pu reconstituer l'histoire ; et parmi les publications annuelles, les établissements d'instruction secondaire m'ont permis de remonter jusqu'au XVII[e] siècle pour les programmes d'exercices publics. L'ancien collège de Tréguier doit me fournir aussi d'intéressantes séries de thèses, de programmes et de palmarès ; et je profite de l'occasion qui s'offre à moi devant vous, pour supplier toutes les personnes qui retrouveraient quelques-uns de ces vénérables documents dans leurs greniers ou sur le dos d'anciens registres (c'est ordinairement là qu'on les découvre) de vouloir bien les conserver précieusement et me les signaler. On ne se figure pas quelles richesses ils peuvent offrir pour l'histoire de l'instruction publique dans nos contrées et pour la biographie de nos personnages de marque. Mes avertissements en ont déjà sauvé beaucoup d'une destruction imminente. Puisse ce cri d'alarme en arracher encore quelques-uns à la dent des rats et à l'aveugle ignorance des... cuisinières, lorsqu'elles opèrent dans les antiques manoirs de nos campagnes.

BIBLIOGRAPHIE DES TRADITIONS POPULAIRES. — En vous parlant de bibliographie bretonne au Congrès de Châteaubriant, j'exprimais le vœu que les travailleurs s'attachassent aux monographies spéciales avant d'entreprendre l'œuvre d'ensemble. Ce vœu a été en partie réalisé, et je tiens à vous signaler tout de suite, bien qu'elle ait été publiée à Paris, la *Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne,* insérée par MM. Gaidoz et Sébillot dans la *Revue Celtique,* à la fin de l'année 1882. C'est un travail très complet, très méthodique, exécuté par des spécialistes, et qui ne laisse rien à glaner après lui. J'apprends que la bibliographie de l'*Histoire naturelle* et celle de la *Biographie* ne tarderont pas à trouver des éditeurs.

(1) *Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne,* par René Kerviler, bibliophile breton. — Premier fascicule. *Département du Morbihan.* — Rennes, Plihon, 1884, in-8°, 55 pp. (158 numéros).

C'est la bonne voie. La bibliographie générale de la Bretagne se fera ensuite d'elle-même.

Les journaux. — Voici le cycle ne nos revues épuisé : il ne me reste plus, avant d'aborder les publications de nos sociétés savantes, qu'à vous dire quelques mots des journaux proprement dits. Leur nombre est resté à peu près le même, car si nous avons à constater plusieurs naissances, les morts sont presque aussi nombreuses. Le sujet touche à la politique et j'y dois apporter une prudente réserve. Je me bornerai donc à des noms. A la fin de l'année 1882, douze journaux bonapartistes avaient été lancés pour soutenir le prince Victor; trois mois après, tous les douze avaient mordu la poussière; il y avait pourtant là une heureuse variété de titres à effet. En 1883, l'approche des élections municipales a fait éclore un grand nombre de journaux de nuance radicale : la *Vraie république* à Brest : la *Bretagne* au Pont-L'abbé ; le *Phare des campagnes* à Lorient ; le *Patriote* à Saint-Brieuc ; la *Démocratie de l'Ouest,* à Saint-Nazaire, etc. Quelques-uns ont vécu ce que vivent les roses; les autres vivent encore et ne paraissent pas disposés à céder la place. En même temps, d'anciens organes moins avancés ayant accentué leur politique, on en créait d'autres, comme le *Progrès du Morbihan,* à Vannes, imitateur du *Progrès de la Loire-Inférieure* à Nantes, pour rétablir la nuance disparue ; en même temps aussi, une mort illustre changeait, à l'autre extrémité des partis, l'attitude et l'habit de plusieurs belligérants. L'*Impartial du Finistère* cédait la place, à Quimper, à l'*Union monarchique, Le droit monarchique* se fondait à Hennebond, et tout récemment l'*Eclaireur* vient de paraître à Rennes. En résumé, il se publie en ce moment en Bretagne, y compris les *Semaines religieuses* de nos diocèses, la *Chronique agricole* de M. Tanguy à Landerneau, le *Bulletin de l'enseignement chrétien* créé en 1882, à Quimper, par M. l'abbé du Marc'hallac'h, et de petits journaux de théâtre, tels que l'*Entracte du Morbihan*, la *Korrigane de Lorient* et autres météores de même classe, environ 82 journaux divers, dont 20 pour la Loire-Inférieure, 16 pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, et 14 pour le Finistère, c'est-à-dire, comme je l'ai déjà fait remarquer, la matière de plus de mille volumes in-8° de 500 pages, qu'il faut réduire, à cause des répétitions, à une cinquantaine au plus pour la chronique bre-

tonne. Dans ce nombre, les journaux du Morbihan, en particulier, ceux de Lorient et de Pontivy, se sont fait spécialement remarquer depuis deux ans par le grand nombre de documents originaux, de biographies ou d'études historiques qu'ils ont publiés (1). Le *Journal de Pontivy* nous a donné d'excellentes notices sur les peintres du département qui ont exposé au salon de 1884 ; le *Morbihannais* a ouvert ses colonnes aux curieux mémoires inédits du P. Le Galen, auteur d'une histoire manuscrite de Belle-Ile, et le tirage à part s'en conserve sous la forme d'une intéressante plaquette intitulée : *La flotte Hollando-anglaise sur les côtes méridionales de Bretagne aux* XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles* (2) ; enfin le *Courrier de Bretagne* a reçu de M. du Chatellier, qui venait de publier dans la *Patrie* la correspondance du conventionnel Finistérien *Guermeur*, des études sur *Le perdit* et sur les *Prisons en Bretagne* pendant la révolution. Le même journal a donné en feuilleton une longue biographie du conventionnel Lorientais *Brüe,* composée par M. Locpéran de Kerriver, à l'aide de documents fort rares et de correspondances inédites (3), et il a annoncé le projet de publier sous le titre d'*Archives révolutionnaires du Morbihan*, une série de volumes qui paraîtront d'abord dans ses colonnes et comprendront, dans un ordre méthodique, tous les documents relatifs à cette période troublée de notre histoire. Un pareil zèle est fort louable ; de semblables entreprises doivent être encouragées et nous offrons en exemple à tous les journaux de Bretagne ce projet hardi de leur confrère de Lorient.

B. — **Sociétés académiques.**

J'arrive aux travaux de nos Sociétés académiques, et, comme en 1882, nous les passerons en revue par département.

Société académique de Nantes. — La *Société académique de Nantes* nous apporte peu de choses en dehors de ses rapports toujours intéressants sur les concours et des comptes-rendus de

(1) Je citerai plus loin des poésies bretonnes parues dans le journal *le Finistère*.

(2) Lorient, Chamaillard, 1884, in-32.

(3) Il y en a un tirage à part, Lorient, Druilhet-Lafargue, 1884, in-18.

ses travaux. Je vous citerai pourtant une remarquable notice de M. Alcide Leroux sur les travaux du regretté Bourgerel, un artiste apprécié par un poète et un grand apologue de M. Orieux, intitulé *Les oies*, allégorie transparente dans laquelle l'auteur a voulu peindre les innombrables naïfs qui, par l'appât de vaines promesses, se laissent conduire à leur perte, pour être ensuite abandonnés par leurs faux protecteurs. La pièce est longue, mais elle est spirituelle et contient d'assez jolis détails...

O pauvres bêtes,
Si vous n'aviez point écouté
Les propos de ce révolté,
Vous pourriez tous les jours encore
Voir le sourire de l'aurore
En allant au champ communal....

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — C'est probablement pour reprendre des forces dans l'intervalle des tournois olympiques que M. Orieux s'est mis à rimer des apologues ; car les deux derniers volumes publiés par la *Société archéologique de la Loire-Inférieure,* rivale de la *Société académique,* sont remplis par les phases de la grande bataille soutenue par M. Orieux contre M. Blanchard et contre moi pour démontrer que la campagne de César contre les Venètes a eu lieu dans le Morbihan et que le désastre naval de nos ancêtres n'a pu être subi aux environs de l'embouchure de la Loire. *César chez les Venètes, Les Venètes et César*, *César sur les côtes guérandaises,* tels sont les titres des principaux mémoires produits au débat qui s'est tellement prolongé, qu'un membre moins patient de l'assistance s'est écrié en vers, certain jour, à l'occasion d'une discussion sur l'orthographe du nom de Michel Colombe :

Offrons cet objectif à nos doctes lunettes
Et laissons reposer César et les Venètes...!

Ne craignez pas que je les fasse sortir ici de leur repos. J'ai traité la question dans un mémoire spécial lu devant votre section d'archéologie et je n'y reviendrai point ; mais je ne quitterai pas la *Société archéologique de Nantes* sans mentionner la notice de M. Laurent *sur les différents niveaux de la Loire,* notice qui démontre par des repères indiscutables (un ancien temple Gallo-Romain et une chapelle des Templiers) que le sol s'est

abaissé à Nantes de 6 à 7 mètres depuis l'ère chrétienne, soit environ 4 millimètres par an, ce qui correspond à très peu près à l'accroissement annuel de l'alluvion que j'ai constaté en 1877 à Penhouët. Si j'ajoute que ces bulletins contiennent encore, outre le remarquable *Dictionnaire archéologique* de M. de Lisle pour toutes les communes de l'arrondissement de Saint-Nazaire, une étude de M. de L'Estourbeillon sur les *Légendes bretonnes du pays d'Avessac,* une notice de M. Maître sur la *Seigneurie des évêques de Nantes* et la seconde édition augmentée du mémoire que j'avais publié au commencement de 1883 dans la *Revue archéologique* sur *les balles de fronde* et *les projectiles cylindro coniques ou en olive depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* vous reconnaîtrez que la Société archéologique de la Loire-Inférieure est une de celles qui depuis deux ans a produit les travaux les plus variés.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE NANTES. — Nantes a vu naître aussi depuis cette époque une troisième Société académique sous le titre de *Société de géographie commerciale.* Cette association, dont le principal but est la vulgarisation et le développement des études géographiques, particulièrement de celles qui peuvent être utiles au commerce de la région, a été fondée par M. Linyer en 1883 et se propose, comme la *Société bretonne de géographie* à Lorient, de créer des cours, d'organiser des conférences, de décerner des prix et de provoquer dans les principales villes de la région la création de Sociétés autonomes rattachées au bureau central de Nantes pour constituer le *groupe géographique de l'Ouest.* Elle a déjà publié six livraisons d'un intéressant *bulletin trimestriel,* dans lequel je remarque une notice de M. Morel sur la *terminologie des communes de la Loire-Inférieure,* d'après la demande faite à toutes les Sociétés de géographie en France par le Congrès géographique de Bordeaux en 1882 ; et une étude très approfondie de M. Castonnet Desfosses sur l'*Ile de Saint-Domingue au* XVIII*e* *siècle.* Cette dernière étude nous présente un attrait tout spécial, car la Bretagne (et en particulier la ville de Nantes) avait pris une large part à la fondation et à la prospérité de Saint-Domingue : « Les riches planteurs de l'île se rappelaient leur origine avec orgueil, et quand ils disaient qu'ils allaient à Nantes, il leur semblait qu'ils restaient chez eux et qu'ils ne quittaient pas la colonie.. »

J'ajouterai que plusieurs d'entre eux devinrent députés de Nantes aux Etats-généraux ou à la Convention. Etre né à Saint-Domingue était, pour ainsi dire, un droit de cité Nantaise... Mais voyez les jeux de la fortune. En 1789 Nantes avait un commerce de 150,000 tonnes avec Saint-Domingue. En 1882, le port de Nantes y a expédié un seul navire. M. Castonnet Desfosses a fort bien exposé les causes de nos désastres dans cette riche colonie et son étude est à la fois intéressante pour le passé et instructive pour l'avenir.

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN. — Dans le Morbihan, nous retrouvons exactement la même situation académique qu'en 1882. A Vannes, la *Société polymathique* a terminé la monographie de M. l'abbé Luco *sur les paroisses du département* et consacré ses bulletins presque tout entiers à une douzaine d'explorations de *M. Miln* en Crac'h, Erdeven et Carnac, relatées par M. Luco, et a dix fouilles de *M. Gaillard* en Plouharnel et Quiberon. On sait quel retentissement ont eu l'année dernière les fouilles du *cimetière gaulois de l'Ile Tinic* et les discussions passionnées auxquelles elles ont donné lieu. Les journaux illustrés eux-mêmes s'en sont emparés ; les squelettes accroupis ont fait avec eux le tour du monde et l'émotion archéologique que les savants ont ressentie n'est pas encore apaisée, car M. Gaillard continue toujours ses fouilles avec le même succès ; la saison qui vient de s'écouler nous promet pour le bulletin de l'année prochaine une aussi abondante moisson ; avec M. Gaillard la Société polymathique a retrouvé ses beaux jours. Aussi ne ferai-je que mentionner une lettre de M. Burgault à M. de Closmadeuc au sujet de l'étymologie de *Dariorigum*. On ne joue pas impunément avec le feu et je craindrais de m'y brûler les doigts. Je devrais aussi vous citer le remarquable *Catalogue raisonné des minéraux du Morbihan* dressé sous les auspices de la Société polymathique, par M. le Comte de Limur, pour faire suite à ceux des oiseaux, des mollusques, etc., déjà publiés sous le même patronage ; mais ce travail serait mieux à sa place dans une revue du mouvement scientifique en Bretagne. Il intéresse cependant les archéologues à cause de la discussion fort complète qu'on y trouve sur les gisements de *jadéite* et de *fibrolite* dans le Morbihan ; la matière de nos beaux celtæ n'était pas si exotique qu'on l'a si longtemps soutenu, et nos pères l'ont trouvée sous leurs pas.

Annuaire du Morbihan. — Je ne puis quitter Vannes sans vous rappeler que l'*Annuaire du Morbihan* continue vaillamment ses notices et que l'abbé Luco, dans le dernier volume, a passé en revue *les anciens imprimeurs de Vannes* et leurs publications. Dom Plaine et avant lui l'abbé Gautier avaient recueilli fort peu de renseignements sur l'imprimerie à Vannes. M. l'abbé Luco a été plus heureux que ses prédécesseurs et, grâce à lui, nous connaissons aujourd'hui Jehan d'Allanczon, imprimeur à Vannes en 1515, dont le nom n'avait pas encore été signalé, puis Guillaume Brunel, associé des Papolin, Jean Bourrelier et toute la tribu des Moricet.

Société bretonne de géographie a Lorient. — A Lorient, l'*Annuaire* n'est pas aussi riche en dissertations savantes ; on s'en rapporte à la *Société bretonne de géographie* dont la vitalité s'affirme de plus en plus. Son *Bulletin*, d'abord trimestriel, paraît maintenant tous les deux mois et si les études concernant la Bretagne y sont rares (car on n'y découvre que la *climatologie du port de Saint-Nazaire*, exposée par moi en 1883), il contient beaucoup de notices composées par des bretons : M. Ernest Guieysse y a étudié le *Sahara Algérien*, M. Bonnefin, la *nouvelle Galle du sud*, M. le docteur Hamon Dufougeray l'*Ile de Saint-Martin* aux Antilles, M. Le Goarant de Tromelin l'*Inégale distribution de la chaleur dans les deux hémisphères* et M. Marsille, le *Commerce général de la France*. Ces travaux sont variés et fort intéressants, mais ils ne rentrent pas assez directement dans mon cadre pour que je vous en entretienne plus longuement. L'Archéologie et la littérature nous appellent dans le Finistère.

Société archéologique du Finistère. — *La Société archéologique de Quimper* a publié en 1883 un gros volume de 500 pages. La chose est à noter, car c'est la première fois que cela lui arrive ; les bulletins annuels ne formaient autrefois que des brochures légères ; mais la Société a résolu de marcher de pair avec les plus laborieuses, et ce qui a paru de son bulletin en 1884 par livraisons mensuelles promet une aussi belle moisson qu'en 1883. Je vous recommande une étude sur la *Poésie bretonne sous Anne de Bretagne*, par M. de la Villemarqué ; des notes archéologiques sur le *Cap Sizum*, par M. Le Carguet ; sur la *Paroisse de Stival*, par l'abbé Euzenot ; sur les *Ruines de la Porte-Neuve*, par M. de Brémont d'Ars ; sur l'*Eglise de Guimiliau*, par l'abbé Abgrall, et les

grands travaux de M. Faty, sur les *Hôpitaux de Quimper* et de M. Trévedy, sur l'*Ancien couvent des Cordeliers* de cette ville. Ce sont des monographies complètes et M. Trévedy vient de les couronner par une biographie de la célèbre *Marion du Faouët* qui se lit comme un roman d'aventures bien qu'elle soit uniquement composée avec des interrogatoires ou des pièces de justice. Comme étude de mœurs du temps, rien n'est plus instructif et tout à la fois plus émouvant. Les brigands de nos jours sont de petits garçons auprès de cette forte fille qui revenait constamment, après ses évasions, reprendre gîte au même foyer ; et cependant la légende a beaucoup exagéré ses assassinats, car il est avéré, d'après les procédures, que ses hommes n'étaient armés que pour la montre et elle-même ne porta jamais qu'un bâton, ce qui ne l'empêchait pas d'être, la nuit, maîtresse souveraine des routes du pays ; mais cette terrible aventurière avait sa probité particulière, et si un de ses lieutenants enlevait la bourse à quelqu'un qui eût obtenu d'elle un sauf conduit, Marie Tromel assemblait un conseil de guerre, condamnait son lieutenant à mort et détachant un pistolet de la ceinture d'un de ses hommes l'étendait à ses pieds.

Société académique de Brest. — La *Société académique* de Brest nous offre, dans un autre genre, des incidents presque aussi dramatiques. Le morceau de résistance de son dernier volume est une vie de l'intrépide *Guillaume Lejean,* composée par feu M. Levot, à l'aide d'une nombreuse correspondance inédite adressée à Mme Souvestre, à Mme Cornu, à M. Desjardins et à lui-même. D'abord historien, puis voyageur, Lejean eût à lutter contre les événements, contre la nature et contre les hommes. Ses lettres sont d'un artiste doublé d'un ardent patriote : elles accusent plus nettement la physionomie que nous connaissions déjà de cet homme de cœur, dont la ville de Morlaix doit être justement fière. A côté de cette biographie, je citerai une étude de M. Constance sur *La Fontaine et la philosophie naturelle,* de curieux documents sur *Brest et sur Quimperlé,* publiés par M. Dupuy, et un compte-rendu de mon travail sur les *Chaires extérieures,* par M. Mauriès, qui ajoute de nouvelles et intéressantes observations à celles que j'avais déjà recueillies. Je ne dois pas omettre que le volume s'ouvre par les travaux d'une *Société de géographie,* fondée à Brest en 1882, comme troisième

section de la Société académique. Bien que ce bulletin ait été aussi imprimé à part, les deux sociétés n'ont pas une existence séparée ; il ne contient sur la Bretagne qu'une conférence faite par M. l'ingénieur Willot, pour décrire les difficiles travaux de construction du *Phare d'Ar-Men*, au large de la chaussée de Sein.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DU FINISTÈRE. — A Morlaix, où nous avons déjà signalé *Le Breton et le Guide scientifique*, le Bulletin de la *Société d'études scientifiques du Finistère* nous offre côte à côte, comme autrefois, la philosophie, les sciences naturelles et l'histoire. Pendant qu'une légion de savants botanistes explorent avec succès la flore des environs, M. Parize étudie l'abaissement du sol des côtes, genre de recherche tout à fait en vogue aujourd'hui dans les Sociétés savantes de nos cinq départements ; M. Allier continue l'*Histoire de Morlaix pendant la Révolution*, et M. du Rusquec, dont nous rencontrerons bientôt les premiers fascicules d'un dictionnaire français-breton, fouille les *Etymologies des noms de lieux* et de quelques noms propres des environs de Morlaix. Ici encore, comme à propos de Dariorigum, le sujet est trop délicat pour que je me risque à apprécier. S'il ne s'agit que des Abalain, des Abgrall, des Abivy ou des Abolivier, tout le monde sera d'accord pour reconnaître des fils d'Alain, des fils de Grall, des fils d'Yvy ou des fils d'Olivier ; mais quand il faut décider si Morlaix veut dire *le relais de la mer d'en bas*, ou Trodoustin, *le bas de l'eau qui saute*, ou Jarlot, *l'arrêt de la grève*, je me récuse, et je préfère aller à Saint-Brieuc parcourir les deux volumes qu'à publiés l'année dernière la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* pour les deux exercices 1882 et 1883.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD. — Ici nous sommes en plein domaine archéologique. Après la reproduction de l'oraison funèbre de Mgr David par Mgr Bécel, témoignage de respectueuse sympathie donné par la Société d'Emulation à la mémoire du savant prélat qui honorait souvent ses séances par sa présence et par sa parole, voici de M. Paul du Chatellier les fouilles de plusieurs *Sépultures de l'âge du bronze dans l'ouest et le nord du Finistère*, avec de curieux dessins de poteries et un parallèle synthétique entre toutes les sépultures de l'âge du bronze découvertes en Bretagne. Ce Mémoire qui vient d'être couronné par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans

le concours des antiquités nationales se termine par des conclusions qu'il faut retenir : c'est qu'à l'époque du bronze l'incinération est le rite funéraire généralement en usage en Armorique, tandis qu'à l'époque de la pierre polie, les deux rites de l'inhumation et de l'incinération sont beaucoup plus mélangés. De plus le caractère dolménique est conservé, mais avec une modification invariablement observée dans le Finistère, à savoir que dans la construction de la chambre sépulcrale, tout ou partie des supports de la table sont remplacés par des murailles maçonnées à pierres sèches ; enfin partout où les constatations ont été régulièrement faites, le fond de la chambre funéraire est garni d'un épais plancher de chêne, et souvent même le dépôt est compris entre deux planches. C'est là une synthèse importante et qui a une grande valeur historique.

A côté de M. Paul du Chatellier, M. l'abbé Abgrall, son compagnon de fouilles, a rapporté l'exploration de plusieurs monuments ; M. de la Chesnelière a décrit un *dolmen en Tregueux* et procédé à une seconde édition très augmentée de son *Inventaire des monuments mégalithiques des Côtes-du-Nord ;* MM. Micault et Pitre de l'Isle ont publié l'*Inventaire des épées et poignards de bronze* trouvés en Bretagne, le premier pour les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine, le second pour ceux de la Loire-Inférieure et du Morbihan. Enfin, pour mêler l'agréable à l'utile, M. Emile Ernault, le savant celtiste, a traduit en vers français plusieurs poëmes bretons du *Barzas-Breiz.* Ajoutez à cela la publication de la cinquième livraison de ce magnifique Album qui réunit les *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale* et vous exprimerez le vœu avec moi que la mort de M. Micault et l'éloignement de M. de la Chesnelière ne portent pas un coup funeste à une société qui depuis deux ans a si bien mérité de l'archéologie bretonne. Elle a de tels éléments de vitalité qu'elle tiendra tête aux coups de la fortune.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DES CÔTES-DU-NORD. — A côté de la *Société d'Emulation* des Côtes-du-Nord, la *Société archéologique et historique* du même département a ouvert une nouvelle série de publications dont le tome Ier est le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord,* dressé par M. Gautier du Mottay. Il est malheureux que la mort ait empêché ce savant et consciencieux

érudit de mettre la dernière main à son œuvre, car la seconde partie n'a pu être redigée que sur des notes qu'il n'avait pas lui-même mises au point et il en est résulté quelques inexatitudes, quelques omissions, et des incorrections que l'auteur eut évitées. C'est ainsi qu'on place au manoir du Bot, en Saint-Caradec, la chapelle du Saint-Sépulcre qui se trouve en réalité dans l'église paroissiale ; — qu'on oublie : dans Saint-Donan, les fosses triangulaires gauloises que j'ai signalées au Congrès scientifique de 1872 en même temps que celles de Saint-Brieuc qu'on a indiquées; et dans Plougrescant, le calvaire-chaire du cimetière de Saint-Gonery que j'ai décrite au Congrès de Quintin (1). — Parmi les incorrections, je me borne à souligner celle du *cadran scolaire* de Saint-Potan, qui pourrait faire croire aux naïfs que l'on construisait jadis des cadrans spéciaux pour les écoles. Enfin je remarquerai qu'on a donné partout une singulière extension à la rubrique ***Moyen-âge,*** en classant sous ce titre des monuments du XVI[e], du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, et même des églises *récentes*. Il faudrait une catégorie spéciale sous le nom d'*Epoques modernes*. En somme, ce répertoire est précieux et rendra de grands services. Il y a plus de 400 communes dans les Côtes-du-Nord et l'on décrit plus de 20 objets archéologiques en moyenne par commune : total près de *dix mille* indications. Le moyen que ce soit parfait du premier coup, surtout quand l'auteur n'est plus là ! Il eût été difficile de faire mieux.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — Nous fermons le cercle par la *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* qui a publié en 1883 la première et en 1884 la seconde partie de son XVI[e] volume. A Rennes, l'Archéologie cède volontiers le pas à l'histoire. M. Lucien Decombe est ici son seul représentant avec la description de *haches et épées de bronze découvertes à Rennes* en 1869 : mais en revanche la Société a publié à part l'*Inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine* par M. Bézier, qui forme le XV[e] volume de sa collection et peut s'en séparer à volonté. Tous nos grands inventaires se complètent ainsi peu à peu. Pour en revenir au XVI[e] volume et à ses travaux historiques, Dom Plaine et M. de la Borderie nous apportent deux *Vies latines*

(1) On me pardonnera de me citer ainsi : ce que je sais le mieux, comme eût dit M. de la Palisse, c'est ce que j'ai moi-même étudié particulièrement.

de saint Malo, datant du IX[e] siècle et composées l'une par saint Bili, l'autre par un anonyme Saintongeois. Leur texte, jusqu'à présent inédit, est fort intéressant à cause des noms bretons qu'il renferme, et j'y remarque cette particularité qu'un évêché devait exister à Alet avant l'arrivée de saint Malo qui en a toujours passé pour le premier évêque : on y trouve aussi des éléments de discussion pour la controverse du paganisme et du désert de la région ; mais je n'ai pas à me lancer dans le débat : ces quelques mots suffisent pour faire comprendre l'importance de ces documents. Voici ensuite un mémoire du docteur Ernault sur *Les idées et les connaissances médicales chez les Celtes,* et une notice de M. Chenon sur les *Bretons de Riothime* en Bas-Berry. L'histoire moderne est représentée par *les Sévigné en Bretagne* de M. Saulnier et par une série de notices de M. Dupuy sur divers épisodes du XVIII[e] siècle : *Les prisons en Bretagne, les trente-et-un à Dinan* et *les tribulations de l'abbé Kerret de Keravel,* recteur de Saint-Mathieu de Morlaix au sujet de l'occupation de la maison de retraite par les malades après l'incendie de l'hôpital général en 1731. On retrouve dans ces notices toutes les qualités de l'auteur de l'*Histoire de la réunion de la Bretagne à la France.* Nous croyons savoir que ces épisodes sont destinés à une histoire administrative de notre province aux deux derniers siècles. Fasse le ciel que nous ne l'attendions pas trop longtemps, et que M. Dupuy réalise les anciens projets de M. Ropartz.

NOTICES SUR LES RUES DE RENNES. — Ayant jusqu'à présent annexé les notices historiques des *Annuaires* aux travaux des Sociétés académiques des départements correspondants, je dois vous signaler, avant d'aller plus loin, un important travail de M. Lucien Decombe extrait du *Nouvel almanach des adresses de Rennes*. Cela est intitulé : *Notices sur les rues, ruelles, boulevards, quais, ponts, places et promenades de la ville de Rennes* (1). On y trouve toutes les appellations successives des voies publiques avec des notes sur l'origine de ces appellations. Nul n'était mieux placé que M. Decombe, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, pour en retrouver les dates et les causes. Le problème est quelquefois facile. Il n'est pas besoin de grandes explications pour

(1) Rennes, A. Leroy, 1888, in-8°.

justifier comment la rue Dauphine de 1726 est devenue rue Lafayette en 1790, rue de la Convention en 1792, pour reprendre les noms de rue Lafayette sous l'Empire, de rue Dauphine en 1815 et de rue Lafayette depuis 1830 jusqu'à nos jours. Tout le monde comprend du premier coup pourquoi on a nommé la *rue de la Poullaillerie* et la *rue Fracassière;* mais d'où viennent les noms de *rue du Pré-Botté* et de *rue du Pré-Perché?...* M. Decombe se tient à leur sujet sur une prudente réserve. « Le moyen-âge, dit-il, nous a légué des noms auxquels on a donné les étymologies les plus bizarres sans arriver à en connaître exactement l'origine. » Lorsque les rues portent le nom d'un personnage célèbre, M. L. Decombe en esquisse la biographie: ces notices sont en général exactes, mais quelquefois incomplètes. On nous dit que Lanjuinais fut député du Tiers-Etat, à l'Assemblée Constituante, membre du conseil des Anciens, sénateur et pair de France. Pourquoi avoir oublié qu'il fit partie de la *Convention* où sa conduite fut si bien énergique et si droite? De même à propos de Tronjolly, on relate ses différentes fonctions depuis celle de juge-garde de la monnaie de Rennes jusqu'à celle de procureur-syndic de la commune; mais on ne mentionne pas son rôle à Nantes au tribunal révolutionnaire. Il dénonça Carrier, c'est bien; mais auparavant combien de têtes avait-il envoyées sous le couperet? L'histoire doit tout dire : à cette condition seule elle est instructive. M. Decombe, ne m'en voudra pas de lui avoir signalé ces lacunes : ce sont deux lignes à ajouter à sa prochaine édition. Sa plaquette est de celles qui se rééditent.

Après les Sociétés académiques départementales, et sans parler des Sociétés de jurisprudence, de médecine, d'agriculture, de sciences diverses ou d'industrie qui sont nombreuses en Bretagne et publient presque toutes des bulletins spéciaux qui ne rentrent pas dans mon sujet, il me reste à vous citer les travaux de notre *Association Bretonne,* de la *Société des Bibliophiles Bretons* et de *la Pomme.*

Association bretonne. — Par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler, notre Association n'a pu tenir de Congrès en 1883, mais le bureau de la section archéologique a eu l'excellente idée de remplacer le bulletin annuel qui manquait par la publication du grand mémoire que M. de la Monneraye avait commencé

à lire à Châteaubriant, sous le titre de *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine.* Dans ce travail qui ne comprend pas moins de 292 pages, l'honorable sénateur m'a fait l'honneur de me prendre spécialement à partie comme le champion des idées nouvelles sur l'ancienne géographie de notre presqu'île, et je dois adresser ici un double remercîment, à lui d'abord, pour s'être enfin décidé à publier son mémoire, au bureau de notre section ensuite, pour avoir eu l'heureuse inspiration de lui faire prendre la place du bulletin absent de Quimperlé. C'est en effet l'étude la plus importante qui ait depuis longtemps paru sur nos origines, et je me félicite d'avoir défendu avec tant d'ardeur les thèses de M. Longnon et de M. de Kersabiec, puisque ma persistance nous a valu les mémoires de M. de la Borderie, de M. Loth et de M. de la Monneraye. Vous connaissez ceux de M. de la Borderie ; je dirai tout à l'heure comment la thèse de M. Loth a décidé de ma conversion au sujet des Diablintes et des Curiosolites et m'a conduit à abandonner le système de M. Longnon ; mais le mémoire de M. de la Monneraye n'a fait que me persuader davantage de la justesse de l'opinion qui étend le territoire des Venètes, au moment de la conquête, de la pointe de Penmarc'h à la Loire, et qui place le théâtre de leur défaite navale sous Guérande et Le Croisic. Je n'insiste pas ici sur ce sujet parce que j'en ai fait l'objet d'un mémoire spécial pour cette session, mais je crois pouvoir affirmer que le moment approche où nous serons enfin tous d'accord sur ces questions si controversées. Ce sera bien le cas de dire que de la discussion aura jailli la lumière, car nous nous sommes tous énergiquement défendus.

Société des bibliophiles bretons. — Outre deux fascicules de ses bulletins, la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* a publié trois volumes considérables depuis 1882 : — Le tome I des *Archives de Bretagne,* représenté par une nouvelle édition des *Privilèges de la ville de Nantes,* donnée par M. de la Nicollière ; — le tome II de ses *Mélanges historiques littéraires et bibliographiques* dans lequel, après une fort curieuse étude de M. de la Sicotière sur l'*Association des étudiants en droit de Rennes avant 1790,* il faut signaler spécialement les études bibliographiques de MM. Audran et du Bois-Saint-Sevrin et la publication par M. de la Borderie, sous le titre *Les deux*

saints Caradec, de deux légendes latines inédites fort précieuses pour notre hagiographie ; — enfin l'*Anthologie des poètes bretons du* XVIIe *siècle,* série de notices biographiques et littéraires par MM. Halgan, de Gourcuff, Kerviler et Mme Riom. Il y a là de véritables résurrections, car vous ne connaissiez probablement pas les poésies de M. l'abbé de Francheville, devenu plus tard le marquis de Guébriac, dont parle la correspondance de Mme de Sévigné ; mais il m'est impossible de résumer en quelques lignes, la quintessence de ces études fécondes en surprises. Lisez l'*Anthologie :* elle vous démontrera que les bretons savent se servir à l'occasion des meilleurs accents de la poésie française. On nous annonce prochainement les volumes du XVIIIe et du XIXe siècles. La compétence de M. de Gourcuff dans les questions d'histoire littéraire, son activité patriotique et son goût délicat nous donnent l'assurance que ces deux volumes ne seront pas inférieurs à leur aîné ; mais en attendant de pouvoir y savourer le choix de nos poésies modernes, nous allons en prendre quelque avant-goût en ouvrant le bulletin trimestriel intitulé *La Pomme et les Pommiers.*

LA POMME. — *La Pomme* est une Société littéraire mi-partie Bretonne et Normande qui tient annuellement et alternativement ses assises en Bretagne et en Normandie, distribuant des prix de prose et de poésie et organisant des concours terminés par des banquets où le cidre est de rigueur. Fondée en 1877, elle ne publie de *bulletin* régulier que depuis le mois de mai 1883 et son dernier concours de poésie a eu lieu à Nantes : le sujet était un sonnet sur Elisa Mercœur et parmi ceux qu'a publiés le bulletin, je distingue celui-ci, de M. Dominique Caillé, dont voici le dernier tiercet :

Tu ne fis, chérubin céleste,
Qu'effleurer ce monde terrestre
Avant d'aller planer aux cieux.

Le *Bulletin* ne publie pas seulement les pièces couronnées, mais aussi celles que lui envoient les membres de l'Association, les *Pommiers.* Je voudrais pouvoir vous citer tout entière une pièce intitulée *Les bords du Scorff* de Michel Bouquet, peintre et poète à la fois, Bouquet, le bien nommé, comme a dit Monselet, l'un des admirateurs passionnés de ses paysages sur faïence : mais elle est fort longue et je me contenterai d'en détacher ces quelques vers :



....
O vallons doux et frais, rive verte et fleurie,
Lieux qu'a chanté Brizeux, lieux qu'habitait Marie,
Vous avez conservé, comme le souvenir
D'un ami que la mort vint un jour nous ravir,
Tous vos parfums d'alors, votre même sourire :
L'écho redit encor les vers que j'aime à lire ;
Et le nom de Marie et celui de Brizeux
Sont toujours répétés par le pâtre amoureux...

Le *bulletin* de la *Pomme* contient encore une spirituelle chronique sous le titre de *Pressoir aux nouvelles*, et de petits articles signés tantôt *Reinette grise*, tantôt *Pomme à cidre*, tantôt *Calville rouge*, etc. Toute la nomenclature des pépiniéristes y passe. Je crains malheureusement qu'on n'ait pas pris assez de garde à la pomme de discorde, car il me revient qu'une scission s'est produite parmi les *Pommiers*, et que je pourrais bien n'avoir plus à vous en parler en 1886 : J'espère encore que les mauvais présages ne se réaliseront pas.

Je devrais peut-être, avant de terminer ce chapitre, vous parler ici de la *Revue Celtique ;* mais c'est à proprement parler, bien qu'elle compte beaucoup de bretons parmi ses rédacteurs, une revue parisienne et même cosmopolite. J'ai donc pris le parti, comme pour les *Matériaux* et pour les revues d'ordre général, de reporter l'examen des œuvres de bretons publiées dans ces recueils au chapitre des ouvrages séparés que nous allons traiter par ordre de matières.

CHAPITRE II

OUVRAGES ISOLÉS

Comme dans notre précédente revue, nous diviserons ce chapitre en deux sections, la première comprenant les ouvrages de toute sorte qui concernent la Bretagne, la seconde les ouvrages quelconques écrits par des Bretons.

I. — Ouvrages concernant la Bretagne.

La france pittoresque. — Les premiers par ordre de matières sont ceux qui traitent de la géographie et de l'ethnographie de notre province. J'avais protesté en 1882 contre la réédition de la géographie départementale de Malte-Brun, criblée, pour ce qui nous concerne, de fautes énormes et grossières. Il y a eu sous ce rapport, grand progrès dans la réédition de la *France pittoresque,* ou *Description par département de la France et de ses colonies,* refonte complète de l'ancien ouvrage d'Abel Hugo. On peut reprocher aux cartes départementales qui figurent en tête des livraisons d'être petites, confuses et de n'avoir pas été suffisamment tenues au courant de l'ouverture des nouvelles lignes de chemin de fer ; mais le texte est beaucoup moins erroné que celui de Malte-Brun, et si l'on rencontre quelques noms estropiés comme Sarceau ou Plogeff, cela est rare et peut être mis sur le compte de simples incorrections typographiques. Il y a cependant encore quelques opinions passablement hasardées, comme l'étymologie d'*Occismor,* ou celle de Vannes dérivé de *Wenet,* mot celtique qui signifierait *belle et jolie.* Je ne sache pas non plus que les paysans bretons aient la coutume de se servir des haches de pierre qu'ils trouvent au pied des menhirs en les emmanchant à la manière canaque ; ils se contentent de les garder près de leur foyer pour préserver la maison de la foudre, ou bien ils les font bouillir avec des herbes pour guérir les tumeurs de leurs bestiaux : je n'en connais pas d'autres usages. Le procédé est pourtant minutieusement décrit dans la livraison de la *France pittoresque* pour le Morbihan. « On fend une jeune » branche ; on y introduit la hache du côté opposé au taillant ; » en grossissant, cette branche serre étroitement la pierre ; on la » coupe et on a une hache très solide. » Avis aux collectionneurs.

Le chapitre des célébrités départementales a été fort augmenté dans ces livraisons ; et pour ma part, je ne dois pas me plaindre du luxe des notes biographiques contemporaines, puisque je m'y trouve beaucoup trop honorablement cité, dans le Morbihan, entre l'ingénieur maritime Dupuy de Lôme, le savant abbé Moigno, le chirurgien Guérin, le général Trochu, le compositeur Victor



Massé, le vaudevilliste de Najac et le philosophe Jules Simon ; j'imagine pourtant que la liste n'est pas complète et que notre président, M. de Kerdrel, aurait plus que moi le droit d'y figurer au triple titre de poète, d'orateur et d'érudit. Dans l'Ille-et-Vilaine, au XVIIIe siècle, au lieu de citer l'ingénieur Abeille qui n'est pas breton, mieux eût valu ne pas oublier l'académicien Trublet ; et parmi les contemporains, je regrette de ne pas rencontrer à côté de MM. Robiou, Lucas et Ramé, l'un de nos confrères dont vous avez tous déjà prononcé le nom. Malgré ces lacunes, la *France pittoresque,* illustrée par des planches de costumes coloriés, dont quelques-uns ne sont plus, hélas ! qu'à l'état de souvenir, me paraît la meilleure de ces géographies départementales qui, depuis quelque temps, à l'exemple de *Malte-Brun* et de l'*Atlas national,* ont envahi les étalages de nos libraires ; mais ces livraisons ne remplaceront pas ces petites géographies spéciales, dans le genre de celle de M. Gautier du Mottay pour les Côtes-du-Nord, qui ne sont pas suffisamment répandues.

PETITE GÉOGRAPHIE PITTORESQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — L'Ille-et-Vilaine possède aujourd'hui la sienne, grâce à M. Orain, qui vient de réduire en une brochure portative, sous le titre de *Petite géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine pour servir de guide aux voyageurs dans Rennes et le département* (1), la *Grande géographie pittoresque* dont je vous avais entretenus à Châteaubriant. Je voudrais seulement que dans ces petits livres destinés à devenir populaires, la correction biographique fut absolue et qu'on ne fut pas carrément affirmatif lorsque la matière prête à controverse. C'est ainsi que je trouve la mention de membre de l'Académie française devant le nom de La Bletterie qui n'a jamais fait partie du cénacle ; il semblerait même que La Bletterie ait été le seul académicien de la région, car on cite les littérateurs Montigny, Bigot de Preameneu et de Boisgelin, sans mentionner qu'ils ont été membres de l'Académie française. D'un autre côté, voici le début du chapitre de l'hydrographie. « A l'époque celtique la Vilaine s'appelait *Doënna* ou *Vivonia.* Après l'invasion de César, elle devint l'*Herius fluvius* ou fleuve sacré des Romains conquérants. Grégoire de Tours

(1) Rennes, Dubois 1884, in-16.

l'appelle la *Vingenna.* A partir du IXe siècle on la trouve dénommée *Vicenonia,* nom qu'elle porte encore en latin au XVIIe siècle. Ce nom *Vicenonia* francisé est devenu *Visnaine,* par altération *Villaigne* et enfin Vilaine. » Cela est fort bien depuis Grégoire de Tours ; mais plusieurs d'entre vous réclament déjà contre les deux premières lignes qu'ils eussent parfaitement acceptées avec une réserve quelconque. Ce sont là, du reste, des critiques légères auxquelles il est facile de donner satisfaction. Abordons maintenant les grandes monographies.

PORTS MARITIMES DE LA FRANCE. — Je ne pourrai vous dire que quelques mots du Ve volume des *Ports maritimes de France* (1), que je vous annonçais dans ma dernière Revue et qui a paru à la fin de l'année 1883, car ma propre personne serait trop en jeu. Ce volume comprend tous les ports de l'Atlantique et de la Loire depuis Saint-Nazaire jusqu'à l'île de Ré ; et la *Notice de Saint-Nazaire,* dont je suis l'auteur, comprend 230 pages sur les 690 du volume tout entier : juste le tiers. C'est vous dire qu'on a tenu à donner une importance exceptionnelle à l'historique et à la description d'un port (2) créé de toutes pièces depuis moins de quarante ans, et dont le mouvement total dépasse aujourd'hui deux millions de tonnes annuelles. Les autres ports bretons décrits dans ce volume sont : Nantes, La Basse-Indre, Couëron, Le Pellerin, Paimbœuf, Pornic et Le Collet. L'auteur de leurs Notices est M. l'ingénieur en chef Joly, dont toute la carrière s'est accomplie en Bretagne, à Quimper et à Nantes ; aussi a-t-il acquis un véritable droit de cité parmi nous. Comme Abeille, on le prendra plus tard pour un Breton, et il le mérite à tous égards. Vous savez déjà que ces notices sont toutes rédigées sur un plan uniforme adopté une fois pour toutes par le Ministère des Travaux publics et qu'elles comprennent, après un chapitre historique sur l'établissement détaillé des ouvrages, une description proprement dite, des renseignements hydrographiques et climatologiques très complets, une statistique commerciale et une bibliographie. Etant donnés les soins minutieux que nous

(1) Paris, imprimerie Nationale, in-8o.

(2) Il en a été fait un tirage à part in-4o à 100 exemplaires sous ce titre : *Ports maritimes de la France. — Notice sur le port de Saint-Nazaire,* par M. René Pocard-Kerviler, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

sommes tenus d'apporter à leur composition, c'est assez dire quel intérêt elles présentent ; mais ce n'est pas à moi de le faire ressortir davantage ; on pourrait me crier : Vous êtes orfèvre, Maître Josse !

LES MOUVEMENTS DU SOL SUR LES CÔTES DE BRETAGNE. — L'ouvrage le plus important sur la géographie bretonne, après le Ve volume de l'Atlas des ports de France, a été sans contredit le gros livre de M. Chèvremont, intitulé *Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France, et particulièrement dans le golfe Normanno-breton* (1). Ecrit pour répondre à une question posée par l'Académie des Sciences, il a eu les honneurs du concours, et le Ministère des Travaux publics en a adressé un exemplaire à tous les services de ports maritimes. La science officielle en a donc très hautement reconnu la valeur : c'est du reste la synthèse la plus complète qui existe de toutes les observations éparses de divers côtés sur ce sujet capital. Les sciences naturelles, l'histoire et l'archéologie, tout a été mis en œuvre par M. Chèvremont, pendant un long séjour aux environs de Saint-Servan, pour établir ses conclusions. Or, ces conclusions sont peu rassurantes : elles démontrent la constance d'un mouvement universel d'affaisement des côtes océaniques, sur tout le littoral qui s'étend de la péninsule danoise au fond du golfe de Gascogne. Ce mouvement remonte aux origines de la période géologique actuelle ; mais sa mesure à présenté de larges inégalités dans le temps et dans l'espace. Pour notre littoral armoricain, il paraît s'être accéléré vers les derniers siècles de l'indèpendance de la Gaule, et vers le milieu du moyen-âge ; il aurait atteint environ 4 mètres du ve au xve siècle, ce qui donne un abaissement séculaire de 30 centimètres ; mais il semble suspendu depuis cette époque par une phase de repos. Rien n'est laissé au hasard ; tout est pointé mathématiquement dans cette étude, et l'une de ses plus sûres confirmations, c'est la concordance que l'on constate entre les révolutions de la côte orientale de l'Angleterre et celle du golfe Normanno-breton, en d'autres termes, entre la forêt sous-marine de Cromer et le bassin de Dol. Le livre de M. Chèvremont doit-être désormais le centre de ralliement de toutes les observations faites sur notre littoral ;

(1) Paris, Leroux 1882, in-8°, nombreuses planches.

celles de M. Laurent, à Nantes (temple Gallo-Romain) ; de M. Closmadeuc, dans le Morbihan (Cromlec'h d'Er Lanic) et de M. Parize, à Morlaix (forêts sous-marines), sont du reste en accord avec celles de M. Chèvremont dans la baie de Dol. Elles ont une importance considérable au point de vue de notre ancienne géographie historique, car si le sol s'affaisse de cette sorte, et si les rives reculent constamment devant l'Océan, que de cités maritimes ont disparu sous les eaux ! Cela justifie l'engloutissement de la ville d'Is, et c'est dans la mer qu'il faut chercher un grand nombre de villes citées par les anciens géographes et que nous ne retrouverons plus.

REVUE CELTIQUE. — Comme l'étude du sol même de la vieille Armorique, celle de son langage a rencontré beaucoup de faveur pendant ces deux dernières années ; c'est sur ce point spécial que l'ethnographie s'est concentrée. MM. Luzel et Sébillot ont arrêté leurs recueils de traditions et de légendes, et ce dernier, lancé en dérive à la recherche de Gargantua sur tous les points de la Gaule (1), s'est contenté de publier dans la *Revue celtique* quelques pages sur les *formules initiales, intercalaires et finales* de nos conteurs, pendant que M. Sauvé étudiait dans la même Revue les *charmes, oraisons et conjurations magiques* en exercice dans nos campagnes, et donnait dans l'*Almanach des traditions populaires*, un *Calendrier breton,* rédigé au point de vue de l'hagiographie indigène et des traditions et usages relatifs à certains jours de l'année, le tout accompagné d'une rose des vents des marins bretons. En revanche, les études spéciales sur la langue ont été nombreuses et très approfondies.

VOCABULAIRE VIEUX BRETON DE M. LOTH. — Après avoir fait applaudir en 1882 son remarquable *Essai sur le verbe néo-celtique en Irlandais ancien et dans les dialectes modernes,* M. Loth, alors élève de l'école des Hautes-Études, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Rennes, a réuni et condensé plusieurs de ses études de la *Revue celtique* pour nous donner un ouvrage qui lui a valu récemment une des couronnes de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Cela s'appelle *Vocabulaire vieux breton avec commentaire contenant toutes les gloses en vieux*

(1) M. Sébillot a publié, en 1883, *Gargantua dans les traditions populaires.* Paris, Maisonneuve, in-18.

breton, gallois, cornique, armoricain, connues, précédé d'une introduction sur la phonétique du vieux breton et sur l'âge et la provenance des gloses (1). Ces gloses (et je prie instamment l'imprimeur de ne pas écrire *glosses* comme l'ont fait avec une touchante unanimité tous les journaux qui ont annoncé le prix remporté par M. Loth), ont été recueillies sur un grand nombre de manuscrits du IXe au XIe siècles, conservés soit en France soit à l'étranger. Elles prouvent l'identité presque absolue du breton insulaire et du breton continental jusqu'au XIe siècle et l'étroite parenté du gaëlique et du britannique à la même époque. Les deux langues sont encore tellement rapprochées qu'il paraît impossible de faire remonter la séparation du gaëlique et du britannique au-delà des premiers siècles de notre ère, et qu'il faut la fixer probablement à l'époque de la conquête romaine définitive des pays bretons. Je n'entrerai pas ici dans de longs détails techniques qui ne seraient appréciés que par des celtistes de profession ; je n'expliquerai pas comment les traits caractéristiques qui séparent jusqu'au IXe siècle le vieux breton de la langue des gloses, sont le maintien de la voyelle thématique finale du premier terme dans les composés, et celui des tenues sans aspiration, du b, de l'm, du v et du g, même entre deux voyelles ; ni comment ensuite l'm se change en v, le b en f, le v initial en uu pour devenir plus tard gu, comment enfin le g tombe entre deux voyelles.... Je me bornerai à signaler l'étymologie proposée par M. Loth pour le mot *breton*. Cela nous intéresse au premier chef. La plupart des auteurs rapprochent *Britannia* et *Britto* du mot *Brith,* tacheté, peint, d'où l'on a conclu que nos ancêtres étaient tatoués. M. Loth croit plutôt qu'il faut rapprocher ces deux vocables du Gallois *brythol* impétueux, *brythaint* tumulte. Son explication est plausible ; et c'est peut-être pour cela que nous aimons si fort la discussion.

INTRODUCTION A LA LITTÉRATURE CELTIQUE, PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Je m'étendrai moins longtemps sur l'*Introduction à l'étude de la littérature celtique,* par M. d'Arbois de Jubainville, parce que cette publication de la première année du cours professé au collège de France s'attache principalement à l'histoire des classes lettrées, *druides* et *filé,* en Irlande, et parce

(1) Paris, Vieweg. 1884, in-8°.

que M. de la Borderie lui a consacré dans la *Revue de Bretagne* un compte-rendu très spirituel et fort intéressant qui me dispense d'un plus long commentaire. Je tiens cependant à m'associer à sa protestation contre une phrase de M. d'Arbois, déclarant que M. de la Villemarqué a systématiquement, dans son *Barzas-Breiz* rendu la poésie populaire bretonne *méconnaissable*. Si l'on peut contester quelques-unes des attributions historiques de M. de la Villemarqué, on ne peut nier que le génie de la Bretagne et de sa poésie populaire, vit, respire et palpite dans le recueil que nous avons tous placé au meilleur rayon de nos bibliothèques ; et si la critique actuelle l'a dépassé, on doit lui rendre cette justice qu'il l'a devancée. M. d'Arbois posséderait-il aujourd'hui sa chaire du collège de France, si, le premier, notre vénéré confrère (et j'emploie cet adjectif à dessein), n'avait mis en honneur la littérature celtique, et sollicité avec une rare persévérance l'attention du public et des lettrés vers un genre d'études fort peu en faveur jusqu'à lui ? Cette sortie intempestive fait tache dans le gros livre de M. d'Arbois ; l'ingratitude ne porte pas bonheur et j'espère que la page disparaîtra d'une seconde édition.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS BRETON DE M. DU RUSQUEC. — Je devais consacrer une longue notice au *Dictionnaire français breton* de M. du Rusquec, dont les deux premiers fascicules ont récemment paru à Morlaix chez l'éditeur Chevalier ; mais je crois qu'il sera préférable d'attendre que la publication soit un peu plus avancée ; nous n'en sommes encore qu'à la lettre D, et il y a lieu d'espérer que lors de ma prochaine revue le dictionnaire sera complet. Je constaterai seulement que M. du Rusquec s'est donné une tâche fort difficile en insérant dans son travail des mots français modernes, scientifiques ou politiques, qu'il est obligé de traduire en breton par de longues périphrases (l'adverbe *constitutionnellement* est de ce nombre) ; et je lui demanderai de se munir de signes typographiques pour séparer les diverses acceptions qu'il indique à certains mots ; il règne dans son dispositif actuel une certaine confusion qu'il est très facile de faire diparaître.

GALLOTTE OU GALAISE. — Après des travaux aussi importants, à peine est-il besoin de vous citer la curieuse discussion prolongée dans plusieurs livraisons de la *Revue celtique* entre MM. de la Borderie, Sébillot, Loth et Gaidoz, pour savoir s'il faut dire

Gallot et Gallotte, ou Galo et Galaise. A Vannes j'ai toujours entendu dire une Galaise et c'est bien dans ce sens que se conclut le débat après d'intéressantes observations, d'où il résulte qu'on a dit d'abord un Galou, ce qui suppose une ancienne forme *Galavus ;* mais j'ai hâte d'arriver à l'histoire proprement dite.

ETUDES PRÉHISTORIQUES. — La préhistoire, mot barroque que j'aimerais ne pas employer, mais qui fait bien comprendre ce que je veux dire, est représentée, en dehors des nombreux mémoires précédemment cités dans la revue de nos académies départementales, par un certain nombre d'études publiées dans la *Revue archéologique* et dans les *Matériaux pour servir à l'histoire naturelle de l'homme.* La *Revue archéologique* a donné en juillet 1883 la description, par M. Paul du Chatellier, de *Nouvelles explorations de sépultures de l'âge du bronze* dans les communes de Plozevet et de Plouhinec ; j'y remarque une fois de plus cette constatation faite jadis par M. Martin et par moi dans les dolmens de Dissignac, en Saint-Nazaire, que les Romains établis dans le voisinage ont utilisé les monuments qu'ils avaient près d'eux pour inhumer leurs morts pendant les quatre siècles de l'occupation. En novembre, la même revue publiait la première édition de mon mémoire sur les *Pierres du fronde gauloises* de la Loire-Inférieure, comparées aux balles romaines, aux terres cuites carthaginoises, aux pierres canaques et aux projectiles cylindro-coniques symétriques de notre artillerie moderne. Les *Matériaux* ont été plus riches en étude bretonne. Outre les résumés très détaillés que cette revue a donné des principaux mémoires de nos Sociétés départementales, en particulier de ceux de MM. du Chatellier, Micault, Thubé, de Lisle et Closmadeuc (1), elle a aussi reçu un certain nombre d'articles originaux. M. l'abbé Abgrall y a décrit la *Station gauloise de Broën* et de Trez-Nevez en Plouhinec, M. Paul du Chatellier, les *Tumulus de Run Aour* et de la Torche en Plomeur, les *Grottes sépulcrales artificielles* des environs de Pont-Croix et *deux Sépultures du canton de Plogastel Saint-Germain ;* enfin M. Jules Lemoinne les *sépultures néolithiques de la Ville Drun, en Plestan,* dans les Côtes-du-Nord. On me permettra de regretter que ces études n'aient pas pris place dans

(1) Le mémoire de M. de Closmadeuc sur le Cromlec'h d'Er-Lanic et l'affaissement du golfe du Morbihan est reproduit presque in extenso.

les Bulletins de nos Sociétés départementales. Qu'on les analyse dans les *Matériaux,* c'est bien ; mais c'est aux Revues locales à conserver ce qui leur appartient en propre. Des éléments d'études aussi épars présentent ensuite de sérieuses difficultés pour l'historien qui veut les examiner d'ensemble pour en tirer parti dans l'intérêt général.

DE VOCIS AREMORICÆ FORMA ET SIGNIFICATIONE. — Nous entrons dans le domaine historique, plus certain avec les deux thèses de M. Loth pour le doctorat ès-lettres. La thèse latine *De vocis aremoricæ usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione* (1), démontre que la forme ancienne du vocable sous lequel a été longtemps désignée notre presqu'île, est *aremoricus*, identique au latin *maritimus*, puisqu'il dérive de deux mots celtiques, *Are-mori,* près ou devant la mer, la lettre e du préfixe n'étant tombée définitivement qu'au VIe siècle pour former le mot *Armorique :* puis elle recherche quelles ont été les applications géographiques de ce mot au commencement et à la fin de l'occupation romaine. Dans les *Commentaires de César,* les peuples appelés Armoricains sont ceux qui sont situés sur le littoral de l'Océan depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à l'est des Calètes, et les Gaulois gardèrent cette attribution pendant les premiers siècles de la conquête ; mais au Ve siècle, les empereurs établirent un *tractus armoricanus* qui s'étendit de la Garonne à la Seine, et un *tractus nervicanus* allant de la Seine à la Sambre. En perdant une lettre, le vocable avait donc augmenté d'étendue. Tout cela est démontré à grand renfort d'érudition. Chemin faisant, M. Loth traite plusieurs point de géographie ancienne, et bien que nous ne soyons pas de son avis quand il place *Mannatias* à Nantes, *Blabia* à Blaye et *Grannona* à Port-en-Bessin, nous devons reconnaître qu'il apporte toujours des arguments très sérieux en faveur de son opinion.

L'ÉMIGRATION BRETONNE. — La thèse française sur *L'émigration bretonne en Armorique du* Ve *au* VIIe *siècle de notre ère* (2), a une portée plus considérable. Les conclusions se rapprochent en partie de celles qu'à soutenues M. de la Borderie dans cet

(1) Rhedonibus, Baraise, 1883, in-8o.

(2) Paris, A. Picard. 1883, in-8o.

Annuaire historique de Bretagne qui date de vingt ans déjà et dont on ne saurait trop déplorer la suspension. Comme lui, M. Loth croit que les Bretons ont apporté de toutes pièces en Armorique leur nom, leur langue et leurs institutions ; et sans aller jusqu'à prétendre que les habitants de notre presqu'île fussent pour la plupart payens, il montre que les évêchés de Vannes, de Nantes et de Rennes sont seuls gallo-romains et que la fondation des six autres évêchés est due aux insulaires. Mais il se sépare complètement de M. de la Borderie en ce qui concerne la façon dont les émigrants se sont établis en Armorique. Pour lui leur établissement s'est fait violemment et non point par assimilation lente et progressive. Le progrès des études celtiques, et c'est là un des caractères originaux de son mémoire, lui a permis d'apporter une grande rigueur dans les questions de philologie, qui semblent jouer un rôle capital en cette matière. Il en résulte que la péninsule armoricaine est au v[e] siècle un pays complètement romanisé et que tout d'un coup, au milieu du vi[e] siècle, hommes, langue, mœurs, tout a changé comme par enchantement : ce n'est pas une infiltration lente d'étrangers, c'est une inondation qui ne tient aucun compte des divisions politiques antérieures. Je ne suivrai pas l'auteur dans sa monographie minutieuse de cette population nouvelle qui ne respire que guerre et pillage, mais j'en retiens cette conclusion qui me force à abandonner la thèse de M. Longnon au sujet des Curiosolites et des Diablintes, à savoir que si l'on peut admettre une sorte de superposition des trois évêchés gallo-romains et des anciennes civitates des Venètes, des Redhones et des Namnètes, la côncordance n'est plus permise pour les autres évêchés par rapport aux autres civitates qui avaient complètement disparu. Cela détruit le principal argument qui nous faisait soutenir la présence des Diablintes à Alet et je rends sur ce point les armes à M. de la Borderie ; mais ceci demande des développements qui doivent faire la matière d'un mémoire spécial. Il me suffit d'avoir constaté l'importance de la thèse de M. Loth.

Vies de saint Pol de Léon. — Les anciennes vies de saints bretons qui ont fourni à M. Loth baucoup d'arguments philologiques pour sa discussion, ont, du reste, été l'objet de nombreux travaux depuis deux ans. Je vous en ai déjà cité plusieurs dans la revue de nos Sociétés départementales. Il faut y joindre les

deux *Vies de saint Pol de Léon,* publiées par le R. P. Dom Plaine en 1882, dans le premier volume des *Analecta Bollandiana* et par M. Charles Cuissard dans la *Revue celtique :* la première d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, la seconde d'après un manuscrit de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, conservé à la bibliothèque d'Orléans. On sait que l'abbaye de Fleury eut avec la Bretagne de fréquents rapports et qu'elle possédait le corps de saint Pol. Ses manuscrits ont fourni trois vies de saints bretons publiées par Dubois dans la *Bibliotheca floriacensis,* celles de saint Gildas, de saint Samson et de saint Malo. Dubois avait aussi donné une vie de saint Pol, mais fort incomplète. Le manuscrit retrouvé par M. Cuissard est du xe siècle et représente une copie presque contemporaine de la vie écrite par Uurmonoc en 884. Complété par celui de Paris, que Dom Plaine n'a pas très exactement reproduit, il est pour nous du plus haut intérêt à cause des noms géographiques et des mots bretons : j'y constate en particulier que *Plebs Telmodovia,* c'est-à-dire Ploudalmezeau, faisait partie de la Domnonée qui s'étendait par conséquent jusqu'à l'extrémité du Léon. Saint Pol est, au surplus, qualifié de *Domnonensis.*

Il est juste d'ajouter que Dom Plaine a donné en variantes dans le second volume des *Analecta Bollandiana* paru en 1883, les rectifications du manuscrit d'Orléans ; et dans le même volume il a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rouen, une *Vie inédite de saint Brieuc* (1), certainement antérieure à l'an 850, ce qui n'est pas commun. Elle est cependant déjà interpolée, car elle attribue à saint Brieuc la fondation du monastère de Tréguier et lui donne pour disciple saint Tugdual : mais cela ne lui ôte pas le mérite inappréciable de nous apporter un récit scrupuleusement fidèle et détaillé de la création du monastère de la Vallée-Double, et des relations du saint avec le chef breton Riwal, un des premiers émigrés venus de la Grande-Bretagne sur le continent. Le tableau de la vie des moines travaillant de leurs propres mains à l'établissement de l'œuvre commune, est un morceau d'histoire pris sur le vif, et bien que les remarques du chanoine de La Devison eussent déjà fait connaître une partie

(1) Il y en a un tirage à part, publié à Saint-Brieuc, chez Conor-Grenier, 1883, in-8°.

de ces curieux récits, le texte même en était ignoré. C'est donc un service très réel que Dom Plaine a rendu par cette publication à l'histoire de Bretagne et nous devons lui savoir gré de consacrer ainsi les loisirs de sa solitude de Silos à porter la lumière dans les régions obscures de notre vieille histoire. Dans ses prolégomènes, le savant religieux place la naissance du saint en l'an 420 et sa mort en 515. Ces dates ont paru très acceptables aux meilleures critiques : nous les tenons désormais pour acquises.

CARTULAIRE DE LANDÉVENEC. — Je devrais ici vous parler des vies de saint Guénolé et de saint Idunet qui font partie du Cartulaire encore inédit de Landevenec, et vous relater la grande querelle survenue entre la commission de la bibliothèque de Quimper et le comité des travaux historiques qui refuse de publier ces vies dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* et ne consent qu'à insérer une trentaine de pages de chartes dans le Ve volume des *Mélanges* de la collection : mais je ne désire pas prendre parti dans ce débat passionné et je préfère vous renvoyer au rapport publié sur ce sujet par M. Ramé dans une des dernières livraisons du *Bulletin du comité des travaux historiques* (1). Vous y trouverez un état très complet de la question : le comité conclut à ne publier que les chartes qui sont déjà imprimées et à allouer à la Société archéologique du Finistère une subvention si elle veut se charger à ses risques et périls des Vies de saint Guénolé, qui sont déjà connues pour le fonds et ne présentent qu'un simple intérêt littéraire. Nous trouverons plus de calme auprès du *Pouillé du diocèse de Rennes* de l'abbé de Corson et des *Chevaliers Bretons de* saint *Michel,* de M. de Carné.

POUILLÉ DU DIOCÈSE DE RENNES. — Je vous ai présenté en 1882 les trois premiers volumes du Pouillé de Rennes, comprenant les anciens évêchés et abbayes. Le monument est aujourd'hui achevé, et les deux derniers volumes contiennent la monographie générale des paroisses par ordre alphabétique : travail qu'on peut justement appeler colossal, si l'on remarque que pour chacune des 281 paroisses du diocèse actuel de Rennes, M. l'abbé de Corson étudie les origines, l'église paroissiale, les

(1) 1884. — No 2.

chapelles, et fait remonter aussi loin qu'il est possible la nomenclature des pasteurs. La biographie de ceux-ci est même esquissée toutes les fois qu'on a pu rencontrer à leur sujet des notes suffisantes. Devant une si gigantesque entreprise, réalisée avec un tel courage et un tel désintéressement, la critique perd véritablement tous ses droits. Je me permettrai cependant de reprocher à M. Guillotin de Corson de n'avoir pas suffisamment indiqué le rôle joué par nos curés de campagne pendant la période révolutionnaire. Il dit, il est vrai, que Vanneau, Loaisel, Symon, Guillou, Hunault, Garnier, furent députés aux Etats-Généraux ; que Vanneau s'y conduisit bien ; que Symon refusa le serment : que Guillou et Loaisel se déportèrent à Jersey ; mais cela ne suffit pas, il fallait ajouter que Vanneau, Loaisel et Guillou donnèrent leur démission dès le mois de septembre 1789, quand ils connurent les projets de constitution schismatique : en sorte que Lancelot et Quéru de la Coste, qui furent élus en octobre pour remplacer Vanneau et Guillou, ne peuvent être comptés parmi les députés aux Etats-Généraux qui n'existaient plus, mais parmi les députés à l'Assemblée nationale. Il eut fallu dire de plus que Lancelot prêta serment et que Quéru apostasia, prit femme et devint directeur du musée de Rennes. Un très petit nombre de membres du clergé breton se parjura de cette sorte : il importe, pour le constater, de ne pas taire le nom de ceux qui n'ont pas craint d'en venir à pareille extrémité. Il fallait dire enfin (mais je crois bien que personne encore ne s'en est douté, pas même M. l'abbé Tresvaux, ni M. Ant. Proust), que Gérard, curé de Janzé, et Tual, curé de Châteaugiron, furent élus députés suppléants au mois d'octobre 1789, le jour même où Lancelot et Quéru furent élus députés titulaires. Ils ne siégèrent point, mais ils auraient pu être appelés, comme le furent plusieurs des suppléants des autres diocèses.

Ces légères omissions n'empêchent pas l'ouvrage de M. l'abbé de Corson d'être l'un des plus considérables et des plus consciencieux que nous ayons parcouru depuis longtemps, et je n'étonnerai personne en disant qu'il a été honoré des suffrages du Saint-Père lui-même. Un seul autre peut lui être comparé pendant cette dernière période, c'est la monographie des *Chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Michel,* par M. Gaston de Carné (1).

(1) Nantes, V. Forest et Grimaud, 1884, in-8°.

Les chevaliers bretons de Saint-Michel. — L'ordre de Saint-Michel a été fondé par Louis XI en 1469 et l'on sait que le duc de Bretagne refusa très nettement de l'accepter : aussi les bretons qui en furent revêtus sont ils peu nombreux à l'origine ; mais après la création de l'ordre du Saint-Esprit en 1578, ils arrivèrent en masse, fidèles au roi, comme ils l'avaient été au duc ; l'influence religieuse du culte de Saint-Michel avait, du reste, disparu peu à peu et l'ordre ne s'appelait plus guère que *l'ordre du roi*. Jean-François d'Hozier avait entrepris de retracer l'histoire de tous les chevaliers depuis la fondation jusqu'en 1665, époque de la nouvelle réforme de l'ordre par Louis XIV et de la création de celui de Saint-Louis. Son travail est resté inédit et M. de Carné en a extrait les notices de 471 chevaliers bretons ; mais il a pu y ajouter celles de 150 autres titulaires qu'il a retrouvés, et les notes généalogiques dont il a accompagné non-seulement ses notices, mais celles de d'Hozier, abondent en renseignements qui intéressent l'histoire de la Bretagne. Il y a joint un fort curieux appendice sur les *Chevaliers bretons de l'ordre du Porc-Epic* ou du Camail, qu'il faut rapprocher du travail analogue de M. de Couffon-de-Kerdellec dans ses *Recherches sur la chevalerie de Bretagne*. Les deux livres se complètent l'un par l'autre et doivent être consultés fréquemment par tous ceux qui se passionnent patriotiquement pour nos gloires bretonnes.

Pour terminer les études générales concernant les institutions de l'ancien régime de notre province, je dois vous signaler une notice sur les *Frairies* (1), publiée par M. de l'Estourbeillon, dans le *Bulletin de l'Association catholique ;* un mémoire sur *Le droit de Bris* (2), inséré par M. Jean-Baptiste Fonssagrives, dans la *Revue maritime et coloniale,* et le *Fragment d'histoire ecclésiastique de Bretagne,* placé par M. Léon Maître en tête du Ve volume de l'*Inventaire des archives du département de la Loire-Inférieure* (3).

(1) Une institution d'autrefois. — Les frairies ou corporations rurales, par Cte Regis de l'Estourbeillon. — Paris, 1883, in-8o.

(2) Etude historique sur le droit de bris, par Jean-Baptiste Fonssagrives. — Paris, Berger-Levrault, 1884, in-8o.

(3) Nantes, Grimaud, 1884, in-4o.

LES FRAIRIES. — Il ne faut pas confondre les *frairies* avec les *confréries* ou corporations religieuses au banquet desquelles se rendait le loup de la Fontaine. Il s'agit de véritables circonscriptions rurales dont l'étude n'avait pas encore été suffisamment faite, d'usages universellement reconnus et pratiqués en Bretagne, d'une organisation d'autant plus respectée qu'elle est absolument nationale ; c'est une sous-division administrative de la paroisse, sous l'invocation d'un saint particulier, et possédant en général sa chapelle et son assemblée annuelle. Pour ma part, j'en connais 15 dans l'ancienne paroisse de Saint-Nazaire. M. de l'Estourbeillon les définit fort bien : *Une division territoriale formant comme une famille, groupée pour la défense de ses intérêts civils et religieux.* Il y voit comme un souvenir des clans bretons, car on ne les retrouve qu'à l'Ouest d'une ligne allant de Dol à Saint-Herblain, c'est-à-dire dans le pays qui a parlé breton jusqu'au IXe siècle. Les frairies comprenaient plusieurs villages, de manière à correspondre à 250 ou 300 habitants. Chacune députait deux représentants au général de la paroisse pour la répartition de l'impôt.... Mais je n'ai pas le loisir de décrire ici toute leur organisation, il faut lire le travail du laborieux secrétaire de la Société archéologique de Nantes.

LE DROIT DE BRIS. — Je serai plus bref encore sur le *droit de bris*, car c'est une étude générale ; mais elle intéresse en plus d'un point la Bretagne, le *droit de bris* ayant pris chez nous, à certaines époques, un caractère particulièrement sauvage ; il avait même jeté en Bretagne des racines plus profondes qu'ailleurs, et M. Fonssagrives, qui consacre un chapitre tout entier à notre région, cite, pour montrer à quel point on en était jaloux, une réclamation de l'Evêque de Dol au XIIIe siècle, pour revendiquer ce droit sur l'étendue de sa juridiction contre la dépossession qu'en avait faite Pierre Mauclerc à son profit. M. Fonssagrives a épuisé la matière, et ce début, dans les sujets historiques, me fait souhaiter qu'il y parcoure une carrière aussi brillante que celle de son père dans la science médicale (1). Le

(1) Depuis le Congrès, M. le docteur Fonssagrives a été enlevé à la science par une attaque de choléra. C'est une perte irréparable pour le pays d'Auray où l'éminent professeur exerçait, depuis sa retraite, son inépuisable charité.

jeune historien est né à Brest d'une mère bretonne. Bon sang et bon terroir. Sans aucun doute, nous nous retrouverons.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — L'étude de M. Léon Maître, sur les rapports du clergé breton avec la cour de Rome depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, demanderait un critique plus versé que moi en matière ecclésiastique et en droit canon. Il me faudrait aussi entrer dans d'assez longs développements pour vous expliquer comment l'*obédience* se transforma successivement chez nous jusqu'à devenir l'*alternative*. Ce sont des sujets épineux, ardus, qui demandent une sagacité toute spéciale, et le laborieux archiviste de la Loire-Inférieure nous a depuis longtemps habitués à la perfection des qualités qui sont requises à l'école des Chartes. Il est pour la Bretagne le successeur direct de M. Rozensweig, dont nous avons à déplorer la mort prématurée.

QUELQUES COUVENTS ANCIENS DE LA BRETAGNE. — Il me suffit donc de vous signaler son étude qui pourrait se compléter par un mémoire que vient de publier M. Armand du Chatellier dans la *Revue d'Anjou*, sur *Quelques couvents anciens de la Bretagne*, et en particulier sur les tristes effets du système de la Commende dans les deux abbayes de Landevennec et de Quimperlé. Il en résulte que si l'on doit constater pendant les deux siècles de ce système bien des faiblesses et même dés actes coupables qui amenèrent promptement la décadence, le pouvoir royal, c'est-à-dire, l'autorité séculière, doit en porter la plus grande part de responsabilité. Ceux qui les commirent furent en effet les élus de la cour, abbés commendataires qui n'avaient point passé par la longue pratique de l'abnégation et du dévouement. Quand la Révolution porta sa cognée dans le tronc de l'arbre monastique, la sève avait cessé d'être abondante, et ce qui se passait dans nos couvents de Bretagne appelait une réforme sérieuse. Cette réforme était-elle possible sans les injustices et les cruautés révolutionnaires ? M. du Chatellier ne le croit pas, et il n'hésite pas à conclure que nous avons dû à ces circonstances la rentrée de l'Eglise dans la voie de régénération où nous la voyons marcher résolument depuis près d'un siècle. Ces conclusions pourront être discutées, mais elles sont à coup sûr consciencieuses, et comme l'a fort bien dit M. Lallié en rendant compte de ce travail, l'Eglise n'a besoin que de la vérité pour être louée.

Ceci nous conduit tout naturellement aux études sur l'époque révolutionnaire.

Révolution. — Le Finistère après l'an V. — Je rencontre d'abord une étude de M. Armand du Chatellier, publiée comme la précédente dans la *Revue d'Anjou,* et intitulée : *Le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V* (1). On connaît le coup d'Etat du 18 fructidor, par lequel le Directoire, ayant dissous le Corps Législatif, suspect de réaction, s'épura lui-même par l'expulsion de deux de ses membres et rendit une loi générale de proscription qui déclara nulles les élections faites dans 49 départements, déposa 65 députés, ministres ou hauts fonctionnaires, supprima les journaux suspects et dirigea sur Cayenne et Synamari les rédacteurs, propriétaires et éditeurs qui portaient ombrage. Une ardeur de compression qui reprit un moment toute les allures de la Terreur d'où l'on sortait à peine, se manifesta aussitôt chez les administrations départementales épurées de nouveau ; et le clergé en supporta les premiers coups, bien qu'il n'y eût plus, à proprement parler, de distinction de clergé constitutionnel et de clergé réfractaire, puisque la Convention avait aboli tous les cultes en décrétant leur liberté. C'est l'histoire détaillée de cette persécution dans le Finistère que nous a retracée, pièces en mains, M. du Chatellier, qui honore la fin de sa longue et laborieuse carrière (2) en protestant contre les abus de la force et les hypocrisies de doctrine. Il démontre, après un tableau navrant de la misère générale, que personne, même en 1798, ne pouvait être sûr, pendant vingt-quatre heures, de sa liberté et de son repos ; et la liste qu'il a composée de tous les prêtres déportés ou reclus, de brumaire an VI à brumaire an VIII, prouve qu'il était grand temps que Bonaparte et le Concordat apportassent la paix dans nos cantons.

Minée et son episcopat. — Les deux autres études que j'ai à citer : L'*Eglise constitutionnelle dans la Loire-Inférieure ; Minée et son épiscopat,* par Alfred Lallié, et les *Petits mémoires sur la Chouannerie de l'an III dans le Morbihan,* par N. Le Ver-

(1) Angers, Germain et Grassin, 1882, in-8°.

(2) On sait que l'infatigable doyen des écrivains bretons est mort depuis le Congrès en avril 1885.

riérek (1), sont extraites de la *Revue de la Révolution.* La première de ces brochures est une Notice très complète sur le schisme de 1792 à 1802 dans le département de la Loire-Inférieure, schisme représenté dans toute sa laideur par l'odieux Minée et ses dignes acolytes Binot et compagnie qui, après avoir invoqué le patronage des Jacobins, se virent forcés de subir tous leurs ordres, déposèrent leurs lettres de prêtrise sur le bureau du club de Vincent La Montagne, se marièrent et descendirent jusqu'au dernier degré de l'apostasie la plus complète, pour finir, au moins quelques-uns, par le suicide.

PETITS MÉMOIRES SUR LA CHOUANNERIE DANS LE MORBIHAN ET CORRESPONDANCE DE Mme AUDOUYN DE POMPERY. — La seconde, est la publication annotée avec soin de lettres adressées à Perret de La Lande, ancien président du tribunal criminel du Morbihan, et député du même département au Conseil des Cinq-Cents; je vous signale en particulier les lettres d'un certain Bosquet, administrateur départemental, plusieurs fois délégué au Faouet, jacobin fougueux, qui ne rêve qu'extermination et qui, devenu juge, recherche pour son cachet un *œil* d'inquisiteur. Tous les détails de mœurs relevés par cette correspondance sont caractéristiques ; on y voit jouer la comédie de société et donner des bals, entre deux expéditions contre les chouans et sans savoir si l'on aura de quoi manger le lendemain. Ils le cèdent pourtant en intérêt à celle que vient de publier en deux volumes M. Ed. de Pompery, sous ce titre alléchant : *Un coin de la Bretagne pendant la révolution. Correspondance de Mme Audouyn de Pompery*, etc., (2). C'est le recueil de toutes les lettres adressées par la grand'mère de l'éditeur à Bernardin de Saint-Pierre et à son cousin Audouyn de Kergus, ancien avocat à Hennebont. A propos de cette correspondance, on a prononcé quelque part le nom de Mme de Sévigné ; la comparaison peut en effet sans témérité se soutenir. Anne Marie Audouyn, fille d'un notaire apostolique de Quimper, épousa en 1780, François de Pompery, lieutenant de maréchaussée, veuf d'une demoiselle du Marc'hallac'h ; et son esprit vif, son naturel enjoué, sa sensibilité charmante, ses talents de poète et de musicienne, donnent à son

(1) Nantes, Grimaud, 1883, 2 broch. in-8°.

(2) Paris, Lemerre, 1884, 2 vol., in-18.

style un attrait tout spécial ; notez que ses lettres s'étendent de 1783 à 1805 : qu'elle n'émigra point, mais qu'elle eût un frère et des parents émigrés ; en sorte que le journal de sa vie est en même temps celui de la société bourgeoise à cette époque, société à la fois légère et sérieuse, car si tout le monde y compose de petits vers, des acrostiches, des fables et des madrigaux, même en prison, on passe les longues soirées d'hiver à Penhars ou à la ferme du Séquer à lire les tragédies de Racine ou de Corneille pour l'éducation des enfants. On se nourrit de crêpes de blé noir, on demande à tous les vieux cousins qui ont été avocats leurs anciennes robes parce qu'on ne peut plus trouver d'étoffes de deuil, on tremble à tout instant pour sa sécurité personnelle, mais toutes les fois que l'église des Carmes se rouvre au Pont-l'Abbé, on va y tenir l'orgue, et la main qui a vaqué pendant la matinée aux soins les plus prosaïques du ménage, le soir, pince la harpe et touche le *forte piano*. Cette correspondance est fort attrayante, et le plaisir qu'on y trouve serait sans mélange si l'éditeur ne l'avait gâté dans son introduction en accusant sa grand'mère de faiblesse d'esprit parce qu'elle était chrétienne et pratiquante. Au nom de l'esprit scientifique, M. de Pompery s'est réservé sur ce point l'infaillibilité personnelle ; ce qui me console c'est qu'il traite le grand Laënnec avec la même désinvolture. Ce croyant lui fait pitié. J'accepte volontiers le sort d'inspirer compassion à l'historien de Voltaire, en pareille compagnie.

Le château fort de la Gacilly. — Si des études générales nous passons aux petites monographies particulières, je vous signalerai à l'époque gallo-romaine *Le château fort de la Gacilly, étude archéologique,* par M. le juge de paix Etrillard (1) qui a décrit avec beaucoup de précision les énormes constructions découvertes, en nivelant, pour une maison d'école, l'éminence abrupte dite la Butte du château ; le style en est parfois un peu mythologique. Vénus va faire place à Minerve, dit M. Etrillard, en rappelant que les buissons de la butte abritaient les amours des merles, mais ce sont là des fioritures qu'il faut pardonner, en exprimant le vœu que toutes les découvertes non rapportées dans les Bulletins de nos Sociétés départementales trouvent des monographes aussi zélés que M. Etrillard.

(1) Lorient, Collignon, 1884, in-8°.

La crypte de Nantes. — Pour le moyen-âge, je citerai le *Compte-rendu des fouilles faites par la ville de Nantes dans le chœur de la cathédrale* pour mettre à jour une ancienne crypte qui menaçait de rester enfouie sous des monçeaux de décombres. Ce rapport, rédigé par M. Montfort, architecte diplômé par le gouvernement, a fait l'objet d'une communication à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, puis il a été publié avec cinq planches (1) qui décrivent complètement cette crypte demi-circulaire avec quatre colonnes isolées centrales, massives et à simple tailloir, mais de grand caractère, le tout fermé par un mur épais, percé de minces ouvertures en meurtrières, et entouré concentriquement d'une sorte de déambulatoire qui s'ouvrait à l'est par une grande baie à plein cintre. Est-ce réellement un déambulatoire ou une chapelle spéciale? Les constructions qui reposent sur d'anciens murs romains sont-elles du VIe ou du XIe siècle ? Datent-elles de S. Félix ou de l'évêque Robert?... C'est à la Société archéologique de Nantes de répondre ; mais il faut espérer que ce monument des anciens âges pourra être conservé sous le nouveau chœur de la cathédrale.

Le tombeau de saint Guéguen. — La Renaissance est aussi représentée. Voici dans le *Bulletin du comité des travaux historiques* (2) une notice de M. Ramé sur l'origine Léonaise de Michel Colombe et sur le tombeau de Guillaume Guéguen, évêque de Nantes. M. Ramé démontre, à l'aide de la collection de dessins de Gaignères, conservée à Oxford, que ce tombeau existe encore dans la cathédrale de Nantes et qu'il suffirait d'enlever une des boiseries de la salle capitulaire pour retrouver une œuvre, à peu près inconnue, de l'auteur du magnifique tombeau des Carmes.

Mœurs et costumes des familles bretonnes avant 1789. — Les monographies sont plus nombreuses pour les deux derniers siècles. M. Frain a continué ses études sur les anciennes familles de Fougères et de Vitré (3) en nous apportant les archives de

(1) Nantes, Grimaud, 1884, in-8°.

(2) Année 1883, p. 135 et suiv.

(3) Les archives d'un échevin de Rennes. — Les archives d'un échevin de Vitré. — Le journal de *Guillaume Langelier*..., par Ed. Frain — Rennes, Plihon, 1883 et 1884, 2 vol. in-8°.

Jean-François Béziel, avocat au Parlement de Bretagne et échevin de Rennes, le journal de *Guillaume Langelier,* écrit à Fougères de 1643 à 1650, et celui de *Mathurin Hardy des Roches* sur la tenue des Etats de Bretagne de 1756. Ce ne sont pas de ces bourgeois qui avaient coutume de réchauffer au soleil leurs paresseuses et égoïstes personnes, ou d'aller à l'*Hôtel des trois rois* noyer leur ennui au fond d'un pot de vin. Ils ne craignent pas leur peine ; ils vont, viennent, entreprennent, réalisent et comptent. Leurs *Mémoriaux domestiques* contiennent une foule de détails typiques : un seul de ces livres de famille et de raison nous fait mieux entrer dans l'intime esprit des mœurs de nos aïeux que les plus savantes dissertations des historiens à système. M. Frain les a accompagnés de notes généalogiques précises, de réflexions piquantes et de documents spéciaux fort curieux, comme la reproduction du programme du ballet *La Patrie,* dédié à Nos Seigneurs des Etats de Bretagne et représenté sur le théâtre du collège des Jésuites de Rennes en 1752. De longues tables, des noms cités, rendent les recherches faciles et doublent la valeur de cette publication.

Ce sont encore des continuations que la nouvelle série d'*Annales Lorientaises* publiée, dans la *Revue maritime et coloniale,* par M. Jégou, sous le titre de *Lorient, arsenal royal* de 1704 à 1720 (1), et le dernier volume de *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire* (2) que j'ai tout dernièrement fait paraître.

LORIENT, ARSENAL ROYAL. — La période rapportée par M. Jégou comprend toute l'administration du commissaire Clérembault, après celle de Céberet et de Mauclerc, et se termine à la fin de l'arsenal royal, quand Lorient est livré, en 1720, à la nouvelle compagnie des Indes. C'est une époque de grande activité et de transformation complète. On construit un grand nombre de vaisseaux de ligne, de frégates, de corvettes et de brûlots. Les corsaires malouins font de Lorient leur port de prédilection. On fonde la paroisse, on établit les juridictions, et lors de l'évacuation de la marine royale, en 1720, la lande du Faouëdic, a peine occupée en 1690 par deux hameaux situés près de la grande

(1) Tirage à part, Paris, Berger-Levrault, 1883, in-8°.

(2) Saint-Nazaire, Girard, 1884, in-18.

muraille de 1676, se trouvait couverte d'habitations sur la moitié de la superficie de la ville actuelle. M. Jégou a apporté dans l'historique de toutes les péripéties de cette période la même conscience dans les recherches, la même exactitude dans les détails, le même sentiment patriotique et breton que nous avons déjà rencontrés dans ses précédents travaux. Lorient qui n'avait pas encore d'histoire sérieuse, en aura désormais, grâce à lui, une magistrale.

Documents inédits sur Saint-Nazaire. — Les documents que j'ai publiés sur Saint-Nazaire n'ont pas la même importance, mais ils devraient servir de type à un cycle de publications de même nature. C'est l'analyse de toutes les délibérations du général de la paroisse, dont j'ai eu la bonne fortune de retrouver les registres dans les archives de la fabrique. Si nous avions entre les mains un plus grand nombre de séries documentaires de ce genre, il serait possible d'entreprendre une histoire administrative de notre province pendant les deux derniers siècles. Jusque là l'entreprise sera fort difficile, pour ne pas dire impossible, et M. Dupuy, qui s'y attache avec zèle depuis quelque temps, me saura gré de faire ici appel pour lui à tous les travailleurs.

Guide dans la presqu'île guérandaise. — Je ne quitterai pas Saint-Nazaire sans mentionner un petit livre, d'allure modeste, qui vaut beaucoup plus que ses pareils. Il s'appelle *Guide du baigneur dans la presqu'île guérandaise, ou histoire et description de Saint-Nazaire, Guérande, Le Croisic, La Bôle, Le Pouliguen, Piriac, Mesquer, La Turballe, etc...* (1) Je ne connais pas l'auteur, M. Du Fresne, dont le nom me paraît un pseudonyme, mais je puis déclarer que son guide tient toutes ses promesses. C'est une suite d'excellentes petites monographies, résumé des travaux les plus récents sur toutes les localités dont je viens de donner l'énumération. L'archéologie, l'histoire proprement dite, et la statistique moderne s'y donnent la main avec une aisance parfaite, et je voudrais voir tous les étrangers qui visitent les côtes de Bretagne munis d'aussi bons manuels historiques.

Guide a Carnac. — J'en citerai un autre, moins important, il est vrai, mais dont l'intérêt est relevé par un grand nombre de

(1) Nantes, Prévert, 1884, in-12.

gravures : c'est le *Guide itinéraire* de M. Gaillard aux monuments mégalithiques de Plouharnel, d'Erdeven, de Carnac et de Locmariakaër (1). La compétence de l'auteur est toute spéciale et je ne lui ferai qu'un reproche, c'est d'avoir été trop laconique.

BIOGRAPHIES. — Pour terminer ce qui concerne l'histoire bretonne, il ne me reste plus à parcourir que les biographies publiées à part. Mais comment vous les décrire toutes ? La matière déborde et je choisirai seulement un nom dans les diverses classes sociales parmi les modernes, en vous disant quelques mots sur un marin, l'*Amiral Grivel,* un soldat, le *Général Morvan,* un artiste, M. *Bourgerel,* un magistrat, M. *Lesbeaupin,* un romancier, M. *Paul Féval,* un prélat, Mgr *Fournier.* Pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, je serai aussi bref que possible.

GRIVEL. — Ce n'est pas une biographie proprement dite que la notice sur *Le contre-amiral baron Grivel*, par M. Félix Julien (2), c'est une sorte d'éloge à la manière du siècle dernier ; une étude sur ce que peut être dans l'armée de mer la carrière d'un homme de devoir et d'action, d'intelligence et de progrès. Le but principal de l'auteur, un marin qui juge un marin, est de faire ressortir comment l'amiral Grivel s'attacha toujours à relever l'influence française à l'étranger, et en particulier dans le Levant, l'influence du protectorat catholique. L'amiral, dit M. Julien, honorait plus son grade que son grade ne l'honorait. Il suffit pour s'en convaincre de relire l'anecdote, qu'ont reproduite tous les journaux, de la croix élevée au Mont-Carmel à la mémoire des soldats français tués à Saint-Jean d'Acre. Cet excellent livre, composé dans un excellent esprit, doit être plus spécialement recommandé dans un département où l'amiral Grivel a fait tant de bien en fondant la caisse d'assurance des marins, et je ne saurais trop citer un passage du mémoire à l'appui de la fondation : « Dans la marine, les commandants et les Etats-majors ayant le sentiment de leur devoir et de leur mission se considèrent tour à tour comme les chefs et les pères de leurs matelots. » Cette phrase vaut à elle seule les plus belles actions d'éclat.

(1) Vannes, Galles, 1882, in-16.

(2) Paris, Plon, 1883, in-8°.

MORVAN. — Elles ont été nombreuses, les actions d'éclat, dans la carrière du général Morvan, un vieux de la vieille : et la notice anonyme qui nous les rapporte (1) est un véritable monument élevé par la piété filiale de l'une de ses descendantes. « Chers enfants, dit-elle dans une lettre-préface signée M. P. B., les pages qui suivent vous sont dédiées. Ce sont des souvenirs recueillis par vous, choisis dans la vie d'un aïeul qui a mérité que ses traditions d'honneur et ses principes de vertu revivent en vous. C'est un patrimoine que vous serez jaloux de conserver intact, car il est au-dessus des grandeurs et des faiblesses du monde. » — Heureuses les familles où peuvent s'écrire de pareils livres!... Notre génération a peu connu le général Morvan, mort en 1873 à Lorient, à l'âge de 87 ans. Il était fils de ce malheureux et brillant Olivier Morvan, dont les vers avaient été couronnés en 1784 par l'Académie française et qui fut si cruellement moissonné par la Terreur à Brest, le 22 mai 1794, avec tous ses collègues de l'Administration départementale du Finistère. Entré à l'École Polytechnique en brumaire an XIII, il devint lieutenant du génie à l'armée d'Allemagne, et ses états de service accusent onze campagnes, neuf sièges et plus de cinquante actions de guerre. Pendant les vingt ans de retraite qu'il passa à Concarneau et à Lorient, il ne fit que de rares apparitions à Paris, et sa petite fille rapporte de l'un de ces voyages une touchante anecdote. Il était allé au corps législatif pour voir le maréchal Vaillant qui y habitait et partait à cheval avec ses aides de camp pour une promenade militaire : les tambours battaient aux champs pour sa sortie. Prêt à se retirer, le général Morvan, en modeste tenue civile, aperçut le maréchal en grand uniforme et entouré de tout son état-major qui faisait des efforts désespérés pour faire taire les tambours : il avait reconnu Morvan et descendait de cheval pour venir embrasser son vieux camarade. Je recommande la scène à quelque peintre breton à la recherche d'un sujet patriotique.

BOURGEREL. — La *Notice biographique sur Le Prévost Bourgerel,* par M. Louis Prével, membre de la société des architectes de Nantes (2), mériterait quelques citations, mais le temps me

(1) Le général Morvan : notice biographique. — Lille, Danel, 1882, in-8°.

(2) Nantes, Grimaud, 1883, in-8°.

presse. Il me suffira de dire que l'auteur de la flèche de Saint-Nicolas, du Muséum d'histoire naturelle de Nantes et du monument de Saint-Cast, a trouvé en M. Prével un biographe ému qui a su apprécier en lui les qualités du cœur comme les talents de l'artiste.

LESBEAUPIN. — De même, je ne mentionnerai l'intéressante *Notice sur Lesbeaupin,* placée par M. de la Borderie en tête du catalogue de vente de sa bibliothèque (1), dispersée en 1883, que pour rappeler à nos jeunes étudiants que Lesbeaupin, mort en 1842 à 74 ans, fut un des maîtres de cette école de droit de Rennes et de ce barreau Rennais qui, pendant les quarante premières années de notre siècle, tinrent dans la jurisprudence une place si brillante, et fournirent au code civil ses plus lumineux interprètes. Ces savants étaient en même temps des bibliophiles, et leurs livres nous attirent à double titre vers leur mémoire.

PAUL FÉVAL. — Des *Souvenirs d'un ami,* consacrés par M. Charles Buet à Paul Féval (2), je retiendrai seulement ce passage qui n'a pas besoin de commentaires : « Le mot de *conversion* appliqué à l'évènement qui a transformé la vie de Paul Féval, n'est pas absolument exact, remarque M. Buet. Paul Féval *croyait,* mais il n'en faisait pas montre. Ce n'est pas à Dieu qu'il est revenu : il n'avait pas quitté Dieu ; simplement, il a repris le chemin de l'Église. Puis, craignant d'avoir çà et là, dans ses livres d'antan, laissé passer quelques peccadilles de la langue, il a sacrifié les journées laborieuses de son arrière-saison à la correction de ces livres, honnêtes sans doute, mais qui ne pourraient être lus par tout le monde. Cette mission qu'il s'est donnée, l'illustre romancier l'accomplit sans ostentation, gaiement, de bonne grâce. Il n'enlève à ses récits ni leur fraîcheur de coloris, ni leur spirituel entrain, ni cette fine pointe d'ironie qui leur donne tant d'attrait.... » En un mot, il rend son œuvre accessible à tous. Combien, hélas ! n'ont jamais eu et n'auront jamais le même courage !

Mgr FOURNIER. — Je terminerai ce chapitre par l'*Oraison funèbre de Mgr Félix Fournier, évêque de Nantes,* prononcée à l'occasion de l'inauguration de son mausolée, le 23 octobre 1883,

(1) Rennes, Plihon, 1883, in-8°.

(2) Paris. Palmé, 1883, in-8°.

dans la basilique de Saint-Nicolas de Nantes, par M. le chanoine Laprie, professeur à la faculté de théologie de Bordeaux (1). Cet orateur a la spécialité des oraisons funèbres contemporaines, et pour ce qui concerne la Bretagne, il a prononcé jadis celle de Mgr Martial, évêque de Saint-Brieuc. Vous trouverez dans la dernière les qualités qui distinguent les précédentes ; mais je préférerais à une œuvre classique d'éloquence une biographie simple et touchante, dans le genre de celle que l'ordre des Eudistes vient de publier en l'honneur du *R. P. Bienvenue* (2), neveu de l'ancien député de Morlaix, et professeur de théologie à la Roche du Theil, près de Redon. Il serait extraordinaire qu'un Nantais ne nous donnât point quelque jour un livre de cette sorte sur Mgr Fournier, et je ne puis mieux conclure que par ce vœu, la revue déjà trop longue de nos dernières publications.

§ 2. — OUVRAGES QUELCONQUES ÉCRITS PAR DES BRETONS

Il ne me reste plus à parler que des Bretons qui ont écrit sur des sujets quelconques en dehors de l'histoire de Bretagne, et comme dans ma première Revue, je dois me borner à une simple énumération, tant la matière est vaste, tant les horizons sont éloignés.

Nous avons perdu, depuis 1882, deux membres de l'Institut, M. Jules de la Gournerie, de l'Académie des Sciences et M. Victor Massé, de l'Académie des Beaux-Arts ; ces vides n'ont malheureusement pas été remplis par la Bretagne, mais nous sommes encore représentés en nombre sous la coupole du Palais-Mazarin, où les deux frères Bertrand, M. Dupuy-de-Lôme (3), M. de la Villemarqué, MM. Caro, Jules Simon et Renan ont fait souvent résonner des échos parvenus jusqu'à nous. De ce dernier, je voudrais avoir le loisir de relire devant vous les charmantes pages qu'il a consacrées à la ville de Tréguier dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (4) ; mais qui ne les connaît, et qui ne

(1) Nantes, Grimaud, 1883, in-8°.

(2) Abbeville, imprimerie Paillart, in-8°.

(3) Mort depuis le Congrès.

(4) Paris, Levy, 1882, 1 vol. in-8°, et 1883, in-18, et voyez la réponse parue dans le *Correspondant*.

les a relus? — Dans le groupe des orateurs de nos chambres législatives, je n'ai pas de nouveaux noms à ajouter, je signalerai seulement à votre attention les articles d'économie sociale publiés par M. le Sénateur Fresnau dans la *Revue trimestrielle* et dans le *Contemporain* reconstitué ; il faudrait les compléter par l'étude sur *Les orphelinats agricoles* de M. Le Gouvello. — L'histoire est toujours représentée avec honneur par M. Robiou : la grande géographie, par M. Paul Perret qui continue sa magistrale description des *Pyrénées ;* la critique d'art par M. Paul Eudel, qui nous a donné deux nouveaux volumes de ses monographies de l'*Hôtel Drouot,* et par M. Luc-Olivier Merson qui a décrit le *Musée de Nantes* dans la grande collection des Musées de France : le journalisme par une nombreuse phalange à laquelle se sont adjoints M. Georges Bastard, directeur d'une *Gazette illustrée* trop tôt morte et M. Ed. Monnier, éditeur luxueux des *Premières illustrées* qui vivent encore. Je ne puis parler ici du journalisme sans saluer la sympathique figure de ce savant abbé Moigno qui a si longtemps soutenu le fardeau du *Cosmos* et des *Mondes*. Il est mort sur la brèche et son œuvre lui survivra, car s'il n'a pu mettre la dernière main à son dernier volume des *Splendeurs de la foi,* les premiers suffisent, sans parler de ses autres publications, pour lui assurer une renommée durable. Au début du siècle, Châteaubriant a démontré par la poésie le Génie du Christianisme ; à son déclin, l'abbé Moigno l'a démontré par l'accord de la science avec ses enseignements.

Vous citerai-je tous les romanciers ? Les anciens ont continué le cours de leurs succès : Alfred de Courcy, Paul Féval, La Landelle, Raoul de Navery, Mmes A. Fabry, Zénaïde Fleuriot, Mélanie Waldor, nous arrivent avec les mains pleines et soutiennent leur réputation : à côté d'eux de jeunes talents se lèvent ou se développent M. Le Franc avec *Les Grands cœurs,* M. Georges Bastard avec *Lucienne,* M. Du Mesnil avec *Petite Grand'mère,* M. Henri Moreau avec *Ar Bernion Pez,* nous promettent pour l'avenir une solide génération de conteurs. Mais je préfère m'arrêter à côté des poètes.

En langue bretonne, on a peu produit pendant ces deux dernières années. Je vous ai déjà signalé les pièces publiées par le *Breton ;* je ne leur trouve pour compagnes que de courts morceaux de MM. Luzel et Quellien, lus aux *dîners celtiques* de Paris,

destinés à de prochains volumes et publiés par le journal *Le Finistère*. Le *War Hentjou Breiz-Izel* du premier est une jolie description des routes et chemins de Basse-Bretagne ; *An distro d'ar Vro,* du second est une chanson mélancolique à laquelle je préfère son *Ann offern Wenn,* ou la *Messe Blanche*, mythe inspiré par une page du dernier livre de M. Renan ; le poète y représente ce dernier sous les traits d'un jeune clerc qui apparaît toutes les nuits dans la chapelle ruinée de Saint-Michel de Tréguier, pour y dire sa première messe ; il est au pied de l'autel et prononce l'*Introïbo ad altare Dei*, mais personne ne lui répond et il s'en va en soupirant pour revenir la nuit suivante, et ainsi éternellement, car jamais on ne viendra lui répondre...

La poésie française a été plus riche. L'*Arvor* de M. Adrien de Carné, l'*Oasis* de M. Tiercelin, *Baisers et morsures* de M Cœuret du Joliers, *Parisina* de M. Caillé, *Aimer et croire* de M. Poirier, les *Cantiques* de M. l'abbé Nicol, *Fleurs et rochers* de M. Fleuriot-Kerinon et bien d'autres recueils, car je ne puis tout citer, ne me laissent que l'embarras du choix. Je donne cependant la palme aux vers de M. de Carné. L'auteur les a dédiés à Brizeux :

...Tu sais bien qu'il est doux de chanter ce qu'on aime :
Tu sais ce que l'Arvor t'inspirait à toi-même :
Pardonne ô poète chéri !
L'oiseau mélodieux a des hymnes célestes ;
Comme lui cependant les abeilles modestes
Célèbrent le printemps fleuri.

Or, lisez le combat des Trente, Vechoevus, les Pilleuses de mer, Lez-Breiz, Salaun-ar-foll, Le Kreisker, les Pierres de Carnac, le Chant du Pillawer.... et vous proclamerez que la modeste abeille a le droit d'élever son vol. Ecoutez ces strophes de nostalgie, loin de la Bretagne, sous l'épigraphe de Châteaubriant : *Mon pays sera mes amours — toujours :*

Des forêts de chênes antiques
Où l'on entend le cri des loups :
De vieilles églises gothiques
Que le temps frappe de ses coups :
Des monuments pleins de mystères,
Des ruines de monastères,
Où des religieux austères
Autrefois travaillaient pour Dieu :
Des amas de récifs sauvages

Rangés sur les sombres rivages
Pour arrêter dans ses ravages
La vague de l'Océan bleu....

Dès cette première strophe vous avez reconnu l'Armorique. Poursuivons :

Des vallons plein de calme et d'ombre
Où sommeillent d'anciens manoirs ;
Des phares que dans la nuit sombre
On voit s'allumer tous les soirs...

Mais je veux vous laisser le plaisir de demander la fin du tableau à l'auteur lui-même. Réclamez lui aussi les *Mobiles d'Arvor* et dites-moi si Brizeux ne l'a pas directement inspiré ! Au moment du départ, les vieux parents ont parlé aux mobiles ; puis les jeunes filles, les mères, les femmes, les pères, les enfants leur ont tour à tour adressé des paroles d'espoir, de tristesse ou d'encouragement :

Et les fils résignés de la vieille Bretagne
S'en allaient tristement et ne répondaient pas.
Comme des condamnés que l'on mène au trépas,
Ils quittaient, le front bas, les landes maternelles.
Mais quand le bon sergent, aux heures solennelles,
Leur disait : « Dans les bois, là-bas, le Prussien
Nous attend : Que chacun démolisse le sien ;
Visons juste et n'ayons pas peur : l'affaire est grave.
S'ils sont battus, tant mieux ; si nous manquons le coup,
Nous mourrons pour la France et c'est déjà beaucoup.. »
Les mobiles d'Arvor répondaient au vieux brave :
« La mort n'est pas un mal pour les rudes Bretons,
Nous ne la craignons pas lorsque nous nous battons ;
Et nous n'avons qu'un cœur pour aimer deux patries,
La France et l'Armorique également chéries ! »

Qu'en dites-vous ? N'avez vous pas tous tressailli au fond du cœur ? Ce n'est pas un Parnassien du boulevard qui eût jamais écrit ces vers. Je salue en M. Adrien de Carné un vrai poète breton et je termine là notre revue. Que pourrais-je dire de mieux que ces quatre derniers vers ?

René Kerviler.

ERRATA

Page 196. Kerbrat, l'atteste. — *Supprimez la virgule.*

Id. 1766. — *Il faut* : 1666.

Page 197. Introduire, les grandes espèces. — *Supprimez la virgule.*

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

885. — Saint-Brieuc, Imp. L. Prud'homme.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME

Vingt-huitième Congrès, tenu à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

DU 1er AU 6 SEPTEMBRE 1885

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME

Place de la Préfecture, 1.

1886

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME

Vingt-huitième Congrès, tenu à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

DU 1er AU 6 SEPTEMBRE 1885

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME

Place de la Préfecture, 1.

1886

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

OUVERTURE

DU

Vingt-huitième Congrès

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

DISCOURS *prononcé par M. le Vicomte* H. DE LA VILLEMARQUÉ, *membre de l'Institut, Directeur de la Section d'Archéologie, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Saint-Malo, à l'Hôtel-de-Ville, le 1er septembre 1885.*

MESSIEURS,

Les marins qui rentrent au port mâtent leurs avirons : c'est le salut au clocher natal.

Nous aussi, de retour, après trente-six ans, dans cette ville que son patron semble avoir comblée de tous les dons, nous saluons silencieusement ses gloires. S'il était une parole capable de rendre nos sentiments, ce serait le vieux cri des Malouins : *Malo ! Malo !* Nos pères en comprenaient bien la force : la Bretagne, dont nous sommes ici les représentants, la comprend toujours ; par votre cordial accueil, vous nous prouvez, Monsieur le Maire, que vous ne la comprenez pas moins. Agréez les remerciements de l'Association Bretonne.

Elle a proposé aux membres du Congrès des questions bien intéressantes, mais bien difficiles : il ne l'est pas du moins de parler des « hommes célèbres de la ville et du pays de Saint-Malo. »

Je vois les portraits de plusieurs dans cette salle, où l'on a eu l'idée très heureuse et patriotique et de bon exemple de les réunir ; un trait commun me frappe dans tous : le caractère ; il est d'une trempe incomparable.

Regardez ce Jacques Cartier, qui a donné à la France un pays aussi grand que l'Europe ; il en prit possession au nom du roi de France, en faisant le signe de la Croix ; il planta la Croix partout où il aborda ; « C'est ma *merche,* à moi, » disait-il ; et quand on lui demanda comment il fallait nommer un port où il entra, sur la côte du Labrador, le catholique patriote, au souvenir de son pays, répondit sans hésiter : *Saint-Servan !*

Regardez celui qu'on appelait le Régulus Malouin (Porcon de La Barbinais), avant qu'un autre enfant de Saint-Malo, Gesril du Papeu, eût été lui-même martyr de sa parole. Et Alain Porée, qui dirigeait avec le même calme, le même sang-froid que la manœuvre, l'amputation de son bras, livré à un chirurgien maladroit ? *les Iles Malouines* lui doivent leur nom.

Je passe vite et à regret devant Pont-Gravé, qui poursuivit l'œuvre de Jacques Cartier ; Beauchêne, qui passa le cap Horn ; Beaulieu, qui brûla en plein jour une flotte barbaresque ; Cheville, qui, avec deux frégates, arrêta une autre flotte ; Garnier du Fougeray, à qui nous devons l'Ile-de-France ; du Fresne-Marion, mourant dévoré par les sauvages pour prix de sa soif de la science et des découvertes ; La Bourdonnais, tourmenté de la même soif, plus malheureux encore, et à qui l'envie fit payer chèrement son génie organisateur.

Mais comment ne pas s'arrêter devant trois renommées sans pareilles ? J'ai connu la première par les chansons de mon pays : elles lui donnent le titre étrange de *Chédicadro* (lisez chef d'escadre) ; elles l'appellent simplement *An aotrou Dugué* (Monsieur Duguay) ; mais ce *Monsieur,* elles font de lui « le roi de la mer ; » et il l'était comme Jean Bart, qu'il vengea, et Duquesne, qu'il égala ; aussi modeste que vaillant, et s'indignant qu'on le mît au-dessus de Cassard : « Cassard, » disait-il, en embrassant le héros Nantais, pauvre et mal vêtu, méprisé des courtisans, « je donnerais

toutes les actions de ma vie pour une action de Cassard. » Modeste, même à l'excès, il confesse dans ses *Mémoires* qu'il a eu peur.

Robert Surcouf n'était-il pas son parent? Au reste, tous le sont ici de sang ou d'âme. A vingt-deux ans, avec dix-sept hommes, il en battait cent cinquante, et des Anglais !

Saint-Servan serait jaloux de Robert Surcouf s'il n'avait pas eu, hier encore, l'amiral Bouvet (j'allais dire l'amiral Courbet) ; ils se valent.

Pendant le combat, bord à bord, que livra Bouvet à la frégate anglaise l'*Amélia,* son ami Danycan, jugeant qu'il allait être écharpé par un canon braqué contre lui :

— « Baisse-toi, lui dit-il, ou tu es f... *flambé.* »

— « Il ne partira pas, » répondit Bouvet, tranquillement ; « il est mal chargé ; » et il avait bien vu ; le canon ne partit pas.

Son calme habituel ne le quittait jamais, même au plus fort de la bataille ; il commandait conme on cause. L'amiral Courbet faisait de même : il était tel dans le combat qu'on le voyait tous les jours.

Voilà des hommes ! Soyons-en fiers, Messieurs, pour notre France et notre temps ! Je ne m'étonne pas que Chateaubriand ait choisi près d'eux son tombeau.

Comme il y eût donné place volontiers à son grand et bon et infortuné compatriote La Mennais ! Comme il eût été content de partager avec lui son glorieux linceul ! Les deux amis auraient si bien dormi dans les bras l'un de l'autre !

Peu de jours avant de quitter la vie, l'auteur de *René* et des *Martyrs* disait à un jeune parent : *Je mange mon dernier morceau de pain à la lueur de l'Espérance.*

Un rayon de lumière, entré dans la chambre par la fenêtre entr'ouverte, éclairait en ce moment la belle tête de l'homme de génie. Lamartine semble avoir assisté à la scène :

Regardez-le mourir. Assis sur le rivage
Que vient battre la vague où sa nef doit partir,
Le pilote qui sait le but de son voyage,
D'un œil plus rassuré n'attend pas le zéphir.
On dirait que son œil qu'éclaire l'Espérance,
Voit l'Immortalité luire sur l'autre bord ;
Au-delà du tombeau sa vertu le devance,
Et, certain du réveil, le jour baisse, il s'endort.

Au réveil, Chateaubriand pourra se présenter devant Dieu, *le Génie du Christianisme* à la main ; les œuvres suivent leurs auteurs ; mais je ne sais si cette bonne action lui comptera autant que la fondation qu'il a faite, à Paris, d'un hôpital pour les vieux prêtres infirmes.

Les Magon, les Danycan, tant d'autres, lui avaient donné l'exemple ; ils y allaient par centaines de mille francs !

L'histoire n'a pas oublié ces bienfaiteurs de l'humanité.

Pouvons-nous oublier des femmes qui sont l'honneur du XIXe siècle ? Si Saint-Malo, fondateur des comptoirs de Surate, de Calcutta et de Pondichéry, a été assez riche pour prêter une fois trente millions à Louis XIV, Saint-Servan a d'humbles filles qui le sont assez pour prêter tous les jours à Dieu.

Chères *Petites Sœurs des Pauvres !* pardonnez-moi de vous nommer ; mais tout le monde, en ce pays, connaît la mansarde où vous avez porté votre premier client, cette pauvre aveugle de 80 ans qui a eu tant de compagnons ! Nous irons leur rendre visite, n'est-ce pas, Messieurs ?

Nous irons voir le lieu d'où elles sont parties à la recherche de la misère, entreprise plus méritoire que celles de nos plus illustres compatriotes ; la misère ! où n'en trouvèrent-elles pas ? Elles secourent vingt-sept mille vieillards ! Nous pourrons les interroger, non loin d'ici, dans la maison mère, à la Tour Saint-Pern, près de Bécherel ; elles nous raconteront des prodiges.

Nous n'aurons pas besoin des récits merveilleux de M. Maxime du Camp ; et si nous leur apportons un peu de joie, nous en rapporterons beaucoup.

Un dernier mot, Messieurs, et j'ai fini.

Il est d'usage que l'Association Bretonne exprime des vœux à ses Congrès ; en voici un que je soumets respectueusement à M. le Maire de Saint-Malo : c'est qu'auprès de Duguay-Trouin et de Chateaubriand, dans cette galerie mémorable, soit placé le portrait de *Jeanne Jugan,* la première couronnée de celles que le cœur du peuple, qui s'y entend, qui trouve si vite et si juste le nom qui convient à tous les dévouements, a appelées ses *Petites Sœurs.*

BUREAU DU CONGRÈS

ÉLU A LA SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Président général du Congrès :

M. Folen, maire de Saint-Malo.

Section d'Archéologie.

Président :

M. Vincent Audren de Kerdrel, sénateur.

Président d'honneur :

M. Paul de la Bigne-Villeneuve.

Vice-Présidents :

MM. Le comte de Rorthays, ancien Préfet du Morbihan ;
L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de Rennes ;
Michel, ancien président du Tribunal ;
L'abbé Duchesne, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Secrétaires :

MM. Barthélemy Pocquet ;
Harvut ;
Alcide Leroux ;
Eugène Coroller ;
L'abbé Bossard ;
Léon Houitte de la Chesnais.

PREMIÈRE SÉANCE

Mardi, 1er septembre, à 3 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. ALCIDE LEROUX.

A l'issue de la séance solennelle d'ouverture, Messieurs les membres de la Section d'Archéologie se réunissent, comme de coutume, pour régler l'ordre de leurs travaux.

Le programme proposé par le Bureau permanent de la section et distribué depuis plusieurs semaines aux membres de l'Association, est ainsi conçu :

I. — ARCHÉOLOGIE *

1. — Les mouvements du sol et l'envahissement de la mer sur le littoral malouin et dans la baie du mont Saint-Michel ; leurs rapports avec les faits historiques et les découvertes archéologiques.

2. — Antiquités préhistoriques du pays de Dol et de Saint-Malo.

3. — Quelle serait l'utilité de fouilles à entreprendre sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Aleth ? — Description des antiquités qui y subsistent encore et qui peuvent être antérieures au xe siècle. Description d'Aleth au XIIe siècle, d'après la *Chanson d'Aquin*.

* Les questions de ce programme sont conçues de facon à appeler pour réponse soit un travail d'ensemble sur le sujet indiqué dans chaque question, soit une étude spéciale sur tel ou tel point particulier compris dans l'ensemble de la question ; par exemple — pour le no 16 ci-dessous — une notice ou des documents biographiques sur telle ou telle illustration de Saint-Malo, etc.

4. — Signaler les anciennes croix de pierre, spécialement celles des époques mérovingienne et carlovingienne, existant dans le département d'Ille-et-Vilaine (1).

5. — Indiquer les résultats auxquels ont abouti, jusqu'à ce jour, les travaux historiques et archéologiques concernant les cathédrales de Dol et de Saint-Malo.

6. — Châteaux-forts, enceintes urbaines, et autres monuments d'architecture militaire existant dans le département d'Ille-et-Vilaine : leur caractère, leur importance, leurs dates ; documents historiques qui s'y rapportent.

7. — Étude particulière (historique et archéologique) du château de Saint-Malo, des diverses fortifications et des enceintes successives de cette ville (2). Histoire des dogues de Saint-Malo d'après les documents authentiques.

8. — Dénoncer les actes de vandalisme, dans l'ordre artistique, archéologique et historique, commis en Bretagne, notamment dans le département d'Ille-et-Vilaine.

II. — HISTOIRE

9. — L'élysée celtique, ou la vie future et le pays des âmes, d'après les anciennes traditions des races celtiques.

10. — A quel territoire, à quelle cité se rattachait, aux époques celtiques et romaines, le pays actuel de Saint-Malo et de Dol ?

11. — Anciens évêchés de Dol, d'Aleth et de Saint-Malo : leurs origines ; actes et légendes de leurs saints ; liturgie ancienne ; organisation religieuse jusqu'en 1790.

12. — Organisation politique et civile de la Haute-Bretagne, spécialement du territoire de Saint-Malo et de Dol, à l'époque féodale.

13. — Origines des municipalités bretonnes, et en particulier, origines municipales de Saint-Malo jusqu'au commencement du XVIe siècle.

14. — Rôle de Saint-Malo dans l'histoire de Bretagne, surtout depuis le XIVe siècle. — La république malouine sous la Ligue.

(1) Parmi les croix qui intéressent particulièrement la ville de Saint-Malo, on peut citer celles de Mi-grève, du Sillon, etc.

(2) Entre autres, l'enceinte de Jean de Châtillon, la fortification dite *Château-Gaillard*, etc.

15. — Attaques des Anglais contre Saint-Malo aux deux derniers siècles. (Machine infernale, combat de Saint-Cast, etc.)

16. — Hommes célèbres de la ville et du pays de Saint-Malo : 1° Poètes, savants, écrivains, orateurs ; 2° Marins, guerriers, corsaires, commerçants, etc.

17. — Etude historique et littéraire sur les *joculatores*, ou jongleurs, ménestrels, poètes et bardes ambulants, en Bretagne, aux diverses époques du moyen-âge et jusqu'à nos jours.

18. — Usages, mœurs, traditions, langue et littérature populaires de la Haute-Bretagne, spécialement du pays de Saint-Malo.

En dehors de ce programme, toute question d'histoire ou d'archéologie relative à la Bretagne peut être traitée au Congrès, *avec l'assentiment préalable du Bureau.*

Conformément à l'article 7 des *Statuts de l'Association Bretonne,* « toute discussion sur la religion ou la politique *est interdite* dans les réunions de l'Association. »

M. le Président, après avoir donné lecture de ce programme, dresse la liste des sociétaires présents qui s'inscrivent sur les questions proposées et de ceux qui ont envoyé, ne pouvant venir en personne, les communications écrites. — Les diverses questions sont réparties entre les neuf séances de la semaine, sous réserve de modifier plus tard ces dispositions, selon les circonstances.

Le Congrès ayant, cette année, une journée de moins, il n'y aura pas, de l'avis général, d'excursion en dehors de Saint-Malo ; l'excursion dans Saint-Malo même et à Saint-Servan est fixée au vendredi, 4 septembre, à 1 heure de l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.



DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 1er Septembre, 8 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER

La séance est ouverte à 8 heures et quart, en présence d'une assistance nombreuse et choisie.

M. de la Borderie a la parole sur la question 15 du programme : *Attaques des Anglais contre Saint-Malo aux deux derniers siècles.* L'orateur renouvelle, en l'appuyant sur de nouveaux faits et de plus nombreux documents, la thèse déjà esquissée par lui au Congrès de Chateaubriant et tendant à démontrer (ce qui n'avait point été fait jusqu'à présent), que la division de 3.000 Anglais, restée la dernière sur la grève de Saint-Cast, le 11 septembre 1758, fut en réalité rompue, enfoncée, par un corps français de 300 hommes seulement, et achevée par une seule des trois colonnes françaises (celle de gauche) forte de 2.000 hommes à peine, dont ce corps de 300 hommes était l'avant-garde. Les Anglais ont raconté et imprimé justement le contraire, en attribuant à l'attaque française une grande supériorité numérique sur la division anglaise ; et les historiens français, jusqu'ici, tout en donnant de grandes louanges au fait d'armes de Saint-Cast, étaient restés, quant au détail de l'affaire, dans un vague fâcheux, qui laissait en définitive subsister les imputations anglaises, fondées sur des apparences spécieuses.

M. de la Borderie trouve moyen d'égayer la matière, non-seulement en réduisant à néant la légende qui veut que le duc d'Aiguillon se fût couvert moins de gloire que de farine, mais aussi en donnant lecture de chansons populaires du temps,

passablement facétieuses, dirigées, les unes contre les Anglais, les autres contre quelques Malouins prudents qui avaient de bonne heure jugé utile de mettre une honnête distance entre eux et l'ennemi (1).

En remerciant l'orateur, *M. le président* exprime le vœu, acclamé par l'assemblée entière, que M. de la Borderie donne au public, et dans le volume même du Congrès de Saint-Malo, la partie inédite des documents si intéressants dont il vient de faire usage pour mettre dans tout son lustre un fait d'armes dont la France et la Bretagne ont lieu de se glorifier.

M. Harvut, secrétaire de la Mairie de Saint-Malo et membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, lit ensuite une note, dont l'impression est également votée par l'Assemblée (Voir aux *Mémoires,* IIe partie du présent volume), sur les *Chiens du Guet* que le vaudeville de M. Dumollet a rendus célèbres dans toute la France. (Question 7 du programme : *Histoire des Dogues de Saint-Malo d'après les documents authentiques*). Ces fameux dogues ont trouvé dans l'orateur un historien sérieux et un apologiste convaincu. Il essaie de décharger leur mémoire de la mort d'un officier de marine, M. de Kerouartz, dont l'histoire et la tradition ont rapporté la fin tragique. D'après *M. Harvut,* on s'est trompé en attribuant à un accident absolument fictif la suppression des chiens du Guet à Saint-Malo.

Sur cette intéressante communication qui prouve, comme le fait remarquer *M. le Président,* ce qu'un travailleur intelligent et assidu sait tirer de tout et jusqu'à des simples actes de l'Etat Civil, la séance est levée à 10 heures.

(1) La plupart de ces chansons ont été publiées par M. de la Borderie, dans ses *Etudes historiques bretonnes* (Paris, Champion, éditeur, 1884.)

TROISIÈME SÉANCE

Mercredi 2 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

A propos du procès-verbal de la précédente séance, *M. Joüon des Longrais* demande à compléter la communication faite hier par M. Harvut. Ne prévoyant pas les conolusions auxquelles est arrivé M. Harvut, qui a voulu réhabiliter les dogues et presque en faire de petits saints, l'orateur n'a point apporté à Saint-Malo les divers renseignements qu'il a recueillis sur les chiens du guet, à l'exception d'un fragment de certains mémoires que M. Harvut ne pouvait pas connaltre. Ce fragment a pris quelque intérêt en présence de l'opinion émise par l'érudit secrétaire de la Mairie de Saint-Malo sur le rôle inoffensif des dogues. Le passage de ces mémoires lu par *M. Joüon des Longrais* a trait à un vœu fait par des personnes heureusement échappées aux chiens en 1769 et aussi à la mort de l'officier de marine, Ansquer de Kerouartz, dévoré par les mêmes animaux en 1770. Ce dernier fait, conservé par les traditions, cité plusieurs fois par l'abbé Manet (né en 1764 et par suite très voisin de l'événement), ne peut être sérieusement contesté, surtout quand on trouve à l'état-civil de Saint-Malo l'acte de décès de J.-B. Ansquer de Kerouartz à la date du 5 mars 1770. Il importe peu qu'aucune allusion au genre de mort n'existe dans l'acte de décès, ce peut être une omission volontaire ou involontaire.

Par ailleurs, ajoute *M. Joüon des Longrais*, on rencontre, dans les régistres de la communauté de ville, parmi les conditions de

l'entrée en charge des *chiennetiers,* l'obligation faite à ceux-ci d'avoir des *chiens grands et furieux* (12 juillet 1578, etc.). On trouve aussi des paiements faits par le miseur pour pansements de gens mordus et déchirés par les chiens du guet (*Miseur,* reg. de 1764), etc., etc. On *voulait* des chiens méchants, et, vu le rôle qui leur était assigné, cela se comprend. Mais il y a fin à tout. La mort de M. de Kerouartz fut le fait qui détermina l'empoisonnement de la garde canine: les témoignages contemporains ne laissent à cet égard aucun doute.

M. Harvut conteste les affirmations et les faits sur lesquels s'appuie M. Joüon des Longrais ; l'acte de décès est rédigé comme le sont ces actes quand la mort a été naturelle. En cas de mort violente, les mots « par permission du juge » sont toujours ajoutés. Or ces mots manquent à l'acte en question. Ce silence est probant, et aucun document judiciaire ou autre n'étant présenté à l'encontre, la *preuve* de l'accident dont M. de Kerouartz aurait été victime manque complètement.

M. Joüon des Longrais persiste à voir une *preuve* là où *M. Harvut* n'en voit aucune.

M. Michel demande si les actes de l'état-civil étaient rédigés de telle façon, avec tel soin, que des lacunes, l'omission d'une formule par exemple, permettent de nier un fait positivement affirmé, et avec détails, par tant de témoins contemporains ?

M. le Président clôt la discussion et la résume. La question n'est point encore complétement élucidée ; les arguments produits de part et d'autre sont assez sérieux pour nécessiter un supplément d'enquête. Il est positif que les chiens du guet ont laissé un fâcheux souvenir, mais il ne faut rien juger sur des bruits.

La question 4 est à l'ordre du jour : *Signaler les anciennes croix de pierre, spécialement celles des epoques mérovingienne et carlovingienne, existant dans le département d'Ille-et-Vilaine.*

M. Harvut, parlant de la célèbre *croix de Mi-grève,* à Saint-Malo, croit qu'elle n'est peut-être pas simplement indicative de la limite territoriale de Saint-Malo, comme on l'a dit. Ce serait plutôt un monument commémoratif de la soumission des Malouins à Jean V. L'orateur ne donne pas son opinion pour rigoureusement scientifique : elle est un peu romanesque, dit-il. Les Malouins ont voulu commémorer la demi-satisfaction qu'ils s'étaient donnée en ne se soumettant qu'à demi. En Bretagne, on plante toujours des

croix comme monument commémoratif. Ici la croix de Mi-grève pourrait jouer un double rôle et servir à la fois de limite territoriale et de monument commémoratif. — *M. Harvut* se réserve de résumer son opinion dans une note qui sera insérée aux *Mémoires*.

M. le chanoine Guillotin de Corson pense que la croix de Mi-grève serait indicative des limites non de la paroisse ou de la communauté, mais des fiefs : celui du Chapitre et celui du Plessis-Bertrand. Les armoiries qui y sont sculptées le prouveraient, étant donnée l'orientation primitive. Cette croix, dès lors, serait ancienne, — du XIVe siècle, — et antérieure à la soumission des Malouins au duc Jean V. On l'aurait relevée au XVIIIe siècle, en enrichissant cette croix moderne des anciennes inscriptions. C'est au moins là une conjecture acceptable ; mais l'opinion de M. Harvut, qui ferait de la croix un monument commémoratif n'est pas à rejeter absolument. Cette croix pourrait bien avoir été le lieu choisi pour accomplir l'acte de soumission, comme limite de fief. En tout cas, elle est aujourd'hui mal orientée.

Abordant dans sa généralité la question posée au Programme, *M. Guillotin de Corson* demande ce que l'on a entendu par croix « mérovingiennes et carlovingiennes » ?

M. de la Borderie en signale plusieurs, les décrit et les définit. Leur caractère principal est d'être grossièrement taillées, fort plates relativement à leur hauteur, et plantées sans base dans le sol. Il en reste peu d'intactes : M. l'abbé Audo en a décrit, dessiné et sauvé plusieurs dans les environs de Quintin. Elles sont certainement toutes antérieures au Xe siècle. Ce sont les plus anciens jalons du développement de la foi chrétienne dans notre pays. Le nom donné à ces croix dans le Programme n'est pas nouveau ; il a déjà été souvent appliqué à ces monuments par les antiquaires de notre province, entre autres, M. Audo et M. de Keranflec'h.

M. Joüon des Longrais demande un moment la parole pour signaler la croix dont il est parlé au *Roman d'Aquin* et qui serait, d'après la légende locale, commémorative d'une bataille.

M. Guillotin de Corson, pour répondre à la question du Programme, indique les croix qui sont gravées sur le sol au Mont-Dol ; les trois qui subsistent seraient les plus anciennes du pays. Saint Samson, dit-on, signalait ainsi sa prise de possession des pays qu'il évangélisait : elles ne sont pas dressées, mais *gravées* dans le rocher. Viendrait ensuite (XIIe siècle ?) la croix de Saint-

Uniac (canton de Saint-Méen). L'orateur ajoute que la classification par siècle a peut-être ses dangers ; mais il est impossible de ne pas s'en servir. — Au XIIIe siècle se rapportent deux croix de cimetière : celle de Bain et celle du Grand-Fougeray ; — XIVe siècle (?) à Saint-Méen, la croix de l'Abbaye ; — XIVe ou XVe siècles, croix de Pléchâtel, de Saint-Ganton, de Gennes ; — XVe siècle, croix de Gahard, de Broualan (en La Boussac), et de la Nouaye, près Monfort, un vrai calvaire monumental, le seul de la région, maintenant en ruines : les pièces en sont dispersées par tout le bourg ; c'est un des actes de vandalisme les plus caractérisés et les plus capables d'exciter l'indignation. La destruction ne remonte pas à plus de trente ou quarante ans. Au même siècle appartiendraient les croix de Roslandrieux, de Lécousse, de Médréac, de Soutreuil en Montreuil-le-Gast, de Saint-Lunaire...

M. de la Borderie pense que la croix de Saint-Lunaire doit être rapportée au XIVe siècle ; à cette occasion il insiste sur les caractères archéologiques qui distinguent entre elles les croix du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle.

M. Guillotin de Corson reprend son énumération. — XVe et XVIe siècles : croix de Saint-Pierre-de-Plesguen, dont la légende est curieuse ; de Saint-Vincent en Saint-Coulomb ; de Noyal-sur-Seiche ; — XVIIe siècle, croix de Sixt (venant de la Provôtière en Guipry) ; — XVIIIe siècle, croix de Chanteloup ; enfin la croix du Sillon, érigée en 1774 par l'avant-dernier évêque de Saint-Malo, M. des Laurents, au pied de laquelle il expira subitement en rentrant dans sa ville épiscopale, le 15 octobre 1785. — L'orateur regrette de ne pouvoir donner une plus longue et plus complète nomenclature, l'état actuel de ses notes ne lui ayant pas permis de faire davantage.

M. le Président, en remerciant le savant et consciencieux auteur du *Pouillé historique de Rennes* d'une communication si intéressante (et dont un procès-verbal ne saurait rendre l'intérêt et l'exactitude) prie M. l'abbé Guillotin de Corson de vouloir bien rédiger un Mémoire que le *Bulletin de l'Association Bretonne* serait heureux d'accueillir. (V. aux *Mémoires*.)

M. P. de la Bigne-Villeneuve demande à signaler plusieurs croix d'Ille-et-Vilaine dont il donne la description (entre autres celle de Longaulnay (XVIe siècle) et, dans le Morbihan, celle des Thélandais.

M. Danjou présente des dessins curieux de plusieurs des croix signalées par M. Guillotin de Corson et fournit des explications à l'appui ; les croix doubles sont surtout l'objet de réflexions et d'étude de la part des sociétaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Le même jour, à deux heures après midi, la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu séance, selon l'usage, dans la salle du Congrès breton, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie.

Après l'admission de cinq membres nouveaux et un rapport sur l'état des publications, M. l'abbé Paris-Jallobert a communiqué des documents relatifs à Anne de Bretagne, et M. de la Borderie des détails sur l'histoire de l'imprimerie à Dol, Dinan et Saint-Malo. — MM. de la Borderie et Prud'homme ont exhibé des manuscrits, des imprimés et des dessins relatifs pour la plupart à Saint-Malo.

QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 2 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

L'ordre du jour appelle la 14e question du programme : *Rôle de Saint-Malo dans l'histoire de Bretagne. — La République Malouine sous la Ligue.*

M. Joüon des Longrais donne lecture d'une étude extraite d'un travail considérable *(Mémoires inédits de M. Frotet de La Landelle)*. Ce chapitre pourrait être intitulé : *Topographie historique de Saint-Malo au temps de la Ligue.* C'est une description faite sur les pièces et documents que l'orateur a recueillis ; il est difficile d'analyser une communication qui vaut surtout par les détails et par la réunion de ces détails. On y voit l'état de Saint-Malo, encore ville de bois au XVIe siècle ; son enceinte, son port ; la physionomie du paysage environnant ; l'exiguité de la ville entourée de champs et de jardins ; l'entassement de la partie commerçante ; son activité inouïe, supérieure à celle de cette époque ; les accroissements de la ville et la construction de ces grandes demeures qu'on appellerait ailleurs des palais ; enfin le contraste entre l'exiguité de Saint-Malo et son importance maritime qui, toutes proportions gardées, fait songer à Tyr.

L'éditeur de la *Chanson d'Aquin,* ainsi que le fait remarquer *M. le Président,* n'avait plus à faire ses preuves d'exacte et immense érudition. Dans le tableau de *Saint-Malo au* XVIe *siècle,* il montre de quelle imagination brillante est doublée cette érudition, qui fait revivre l'ancienne et vaillante cité, dont quelques vestiges subsistent à peine dans une enceinte transformée mais non élargie.

M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, demande la parole pour entretenir l'Association Bretonne du projet qu'il a conçu de restaurer le prieuré de Lehon, son église paroissiale étant condamnée à disparaître.

On trouvera aux Mémoires (deuxième partie de ce volume), la communication de M. le recteur de Lehon.

M. l'abbé Duchesne prend la parole pour ajouter une considération à celles que vient de faire valoir M. l'abbé Fouéré-Macé : Lehon est un des lieux saints de l'ancien diocèse de Saint-Malo. Cette église que l'on veut restaurer, elle occupe la place de celle où Salvator, évêque d'Alet, fuyant les barbares du nord, apporta le corps de saint Malo à côté de celui de saint Magloire. C'est de là que ces précieuses dépouilles, après avoir reposé un instant, furent portées à Paris.

M. le Président rappelant que chaque année l'Association signale courageusement les actes de vandalisme dont sont victimes les monuments anciens les plus respectables, se félicite d'avoir trouvé un *anti-vandale* et de pouvoir lui dire combien les vœux et les sympathies du Congrès l'accompagnent. Malheureusement, les vœux sont en eux-mêmes chose stérile ; aussi *M. le Président,* après avoir formulé quelques observations sur la manière de dater les monuments en Bretagne et appliqué ces principes à l'église priorale de Lehon, si digne de restauration à tous égards, fait un chaleureux appel aux associés présents, pour que chacun apporte son obole au zélé recteur qui sait plaider si heureusement sa cause.

M. l'abbé Bossard reprend, sous un autre aspect, la question 14e, déjà traitée par M. Joüon des Longrais, et renouvelle, par des détails bien choisis et habilement groupés, le récit bien connu de la prise du château de Saint-Malo par les Malouins, le 15 mars 1590, et la mort du comte de Fontaine, gouverneur de cette ville pour le roi.

Après avoir remercié l'orateur de sa communication, *M. le Président* rappelle aux associés présents que l'élection du Bureau permanent aura lieu le lendemain, jeudi, à 1 heure ; le scrutin sera clos à 4 heures. Eu égard aux vides qui se sont produits dans le Bureau, cette élection offre une importance spéciale.

La séance est levée à 10 heures et demie.

CINQUIÈME SÉANCE

Jeudi 3 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. L'ABBÉ BOSSARD.

Comme hier, la question 14 est à l'ordre du jour.

M. Jouon des Longrais, prenant l'histoire de Saint-Malo au lendemain de l'épisode conté par M. l'abbé Bossard et de la prise du château, fait l'histoire du *gouvernement de Saint-Malo sous la Ligue,* se restreignant à l'étude du Conseil établi par les bourgeois. En suivant les registres des délibérations de la communauté et les mémoires de Frotet de la Landelle, il montre la composition du Conseil et la capacité de ses membres; leur habileté parlementaire ; leur talent à manier la population ; la stabilité de l'état social ayant à Saint-Malo pour éléments l'armateur et sa clientèle de marins et d'hommes de métiers ; la nature vraie de ce gouvernement en réalité oligarchique sous des formes de démocratie parfaite ; enfin l'absence totale de l'idée républicaine dans cette autonomie d'occasion. — L'orateur a tenu évidemment, et il l'a fait avec beaucoup de succès, à mettre en face de cette espèce de synthèse politique les conditions de bonhomie et d'entente fraternelle dans lesquelles ce système fonctionnait; le tableau des mœurs simples et pratiques de la vie publique d'alors, en même temps son caractère laborieux, le tout avec mille détails pittoresques, neufs et précis.

L'ordre du jour appelle la question 6e : *Monuments militaires existant en Bretagne,* — et en même temps la 7e : *Etude particulière du château de Saint-Malo, des diverses fortifications et des enceintes successives de la ville.*

En réponse à cette double question, ***M. de la Borderie*** fait observer combien sont jusqu'à présent vagues, mal établis, les caractères architectoniques qui permettent de distinguer, de classer chronologiquement les édifices et ouvrages militaires des diverses époques du moyen-âge, du XIIe siècle au XVIe. Ces caractères peuvent varier d'ailleurs, dans une mesure assez large, de province à province. M. de la Borderie essaie, pour la Bretagne, d'en établir plusieurs, essentiels et constants, qu'il déduit d'observations faites par lui sur un grand nombre des monuments militaires encore existant dans notre province ; il insiste aussi sur certaines particularités de l'architecture militaire bretonne, entre autres, sur les diverses formes des donjons. — Il produit, à l'appui de sa communication, des plans, des textes, dont plusieurs spéciaux à Saint-Malo. — Le tout formera un mémoire avec pièces justificatives, qu'on trouvera dans la 2e partie du *Compte-rendu* du présent Congrès.

M. de la Villemàrqué prend la parole pour traiter la question 17 du programme : *Etude historique et littéraire sur les* JOCULATORES, *ou jongleurs, ménestrels, poëtes et bardes ambulants, en Bretagne, aux diverses époques du moyen-âge et jusqu'à nos jours.* M. de la Villemarqué, comme le disait à Lannion Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, est toujours « notre maître à tous ; » à l'aide de documents nouveaux, et surtout de l'*Enquête de Canonisation de Saint Yves* dont M. Prud'homme a déposé sur le bureau du Congrès un exemplaire presque complet, l'émule des Bardes a montré le rôle joué dans l'ancienne société bretonne par ceux qui s'étaient donné pour mission de chanter à tout venant les exploits des héros et les vertus des saints. — L'assemblée, à l'unanimité, vote l'impression de ce travail (Voir aux *Mémoires,* IIe partie de ce volume).

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le jeudi 3 septembre, de 1 heure à 4 heures de l'après-midi, ont eu lieu, en la Mairie de Saint-Malo, les élections pour le renouvellement du Bureau de l'Association, selon la convocation

qui en avait été adressée à tous les Associés et conformément aux Statuts.

Ont été élus :

Directeur général :

M. AUDREN DE KERDREL, Sénateur.

Section d'Agriculture.

Président :

M. HUON DE PENANSTER, ancien député.

Trésorier général :

M. KERSANTÉ, Membre correspondant de la Société centrale d'agriculture.

Secrétaire général :

M. le Vte Charles DE LORGERIL.

Section d'Archéologie.

Président :

M. le Vte DE LA VILLEMARQUÉ, Membre de l'Institut.

Vice-Président :

M. Arthur DE LA BORDERIE, Correspondant de l'Institut.

Secrétaire :

M. Robert OHEIX.

Section hippique.

Président :

M. le B[on] DE LAREINTY, Sénateur.

Secrétaire :

M. le C[te] DE CARCOUET.

Le premier acte du Bureau nouvellement élu a été de décerner, au nom de l'Association tout entière, le titre de DIRECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE à M. JULES RIEFFEL, qui figurera en cette qualité en tête de la Liste des Sociétaires.

SIXIÈME SÉANCE

Jeudi 3 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. LÉON HOUITTE DE LA CHESNAIS.

L'ordre du jour appelle l'étude de la question 11 : ***Anciens évêchés de Dol, d'Aleth et de Saint-Malo : leurs origines ; actes et légendes de leurs saints ; liturgie ancienne, organisation religieuse jusqu'en 1790.*** — M. l'abbé *Duchesne* a la parole.

L'orateur annonce qu'il avait préparé un assez long mémoire écrit, sur l'origine des diocèses de Dol et d'Alet, mais que, la forme de ce travail lui paraissant trop austère pour une assemblée si nombreuse, il le renvoie à une autre occasion et se borne à esquisser, dans une causerie rapide, l'ancienne histoire religieuse du pays aléthien.

Les temps dont je vais parler, dit-il, sont bien éloignés de nous : ils forment comme un âge antédiluvien, séparé des siècles modernes par un véritable cataclysme, l'invasion normande, dans laquelle ont sombré bien des traditions. Celles qui ont échappé à ce grand naufrage peuvent être réparties en quatre périodes, la période romaine, puis celle de l'immigration bretonne jusqu'à la fin des temps mérovingiens, la conquête franque sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, enfin la période du royaume national, depuis Nominoé. Ce n'est pas sans peine que l'on parvient à ressaisir et à tirer au clair des événements si éloignés ; aussi les savants ne s'entendent-ils pas toujours sur l'interprétation des documents et le classement des faits.

Je ne me dissimule pas que, sur certains points, les conclu-

sions auxquelles je me suis arrêté n'ont pas l'assentiment de M. de la Borderie, d'un homme pour la science duquel je professe la plus grande considération, et dont l'histoire bretonne est comme le domaine propre. Malgré la défiance que cette circonstance pourrait inspirer à mon auditoire et qu'elle m'inspire à moi-même, je crois cependant devoir passer outre. En ceci, comme en bien d'autres choses,on doit au public son opinion et non pas celle du voisin.

Dans la période romaine de notre histoire, il n'y a pas un seul fait religieux à signaler ; même dans l'ordre profane, tout ce qui nous reste de cette époque, c'est une ligne de la *Notitia dignitatum imperii,* où nous voyons qu'il y avait à Alet un corps de troupes appelé *milites Martenses,* auquel commandait un *præfectus.* Par ailleurs nous ne savons pas même à quelle cité appartenait le pays qui va de la Rance au Couesnon. Pour se décider entre les Curiosolites, les Redons et même les Diablintes, il faudrait des données qui nous manquent encore. Peut-être quelque heureuse découverte épigraphique viendra-t-elle un jour mettre fin à cette incertitude. Il serait bien invraisemblable que le pays n'eût point été évangélisé avant l'immigration bretonne, mais autre chose est qu'il y ait eu des chrétiens à Alet et aux environs, autre chose qu'il y ait eu à Alet un siège épiscopal. Le clergé qui gouvernait les chrétiens de la côte relevait de l'évêque dont le siège était au chef-lieu de la cité ; celle-ci n'étant pas connue, une incertitude en emporte une autre.

Sur la période bretonne il nous reste, avec quelques autres vies de saints d'une valeur historique difficile à fixer, les deux légendes de saint Samson et de saint Malo. La meilleure est la première, qui se réclame de traditions encore fraîches ; malheureusement elle ne parle guère que de la partie insulaire de la carrière du saint. Ce qu'elle dit de précis sur son activité en Armorique, c'est qu'il rendit un grand service aux Bretons, en allant chercher leur prince à la cour de Childebert où il se trouvait réfugié à la suite d'une révolution politique ; on ajoute qu'il travailla au bien des âmes parmi ses compatriotes, et fonda, entre autres monastères, celui de Dol, où il mourut et fut enterré.

Si rapides que soient ces indications, elles se relient cependant assez bien avec les documents d'un concile frank, tenu à Paris en 557, où nous voyons figurer un Samson, évêque, sans dési-

gnation de siège. Ceci nous donne une date. Saint Samson est venu en Armorique peu après le milieu du VIe siècle.

La vie de saint Malo contient aussi de précieuses indications chronologiques. Elles ne sont pas toutes conciliables ; mais les plus autorisées s'accordent à faire vivre le saint dans la première moitié du VIIe siècle. Il fut promu à l'épiscopat par l'influence du roi Judicaël, contemporain de Dagobert ; sa carrière se termina dans le pays de Saintes, alors que cette ville avait pour évêque un Léonce, dont l'avènement est certainement postérieur à l'année 614. Saint Malo est donc, en somme, d'un demi-siècle plus jeune que saint Samson. Sa légende, que nous avons dans une rédaction de la seconde moitié du IXe siècle, peut avoir été écrite aux environs de l'an 800. Elle le cède peut-être, en antiquité, à celle de saint Samson ; en revanche, elle est remplie de ces détails locaux qui font absolument défaut dans la vie du saint dolois. Faire dans cet ensemble si intéressant de traditions la part de celles qui concernent le fondateur lui-même, et de celles qui se rattachent à sa survivance dans le monastère d'Alet et dans ses chefs spirituels, ce serait une tâche délicate. Ces légendes sont si belles, si respectables, qu'il serait dommage de les disséquer pour en faire de l'histoire. Elles témoignent des sentiments, des préoccupations, des aspirations, des tendances de plusieurs générations d'ancêtres ; c'est à peu près tout ce que la critique peut en dire.

La tradition nous a conservé les noms de quelques-uns des successeurs de saint Samson et de saint Malo. Parmi les premiers on connaît surtout saint Magloire, l'apôtre des îles normandes, saint Budoc, dont l'activité s'exerça surtout dans le pays de Goëllo, enfin saint Thuriau, dont la légende est vraiment doloise. Des évêques du monastère d'Alet on ne connaît guère que les noms ; encore, si l'on veut écarter les fantaisies des généalogistes modernes, ces noms ne forment-ils pas une liste bien longue ; les plus autorisés sont ceux des saints Gurval, Coalfinith, Maelmon. On peut dire en somme que, si l'histoire des fondateurs est quelque peu connue par leurs légendes, les documents font à peu près défaut sur la façon dont leur œuvre s'est continuée après eux.

Et cependant il serait bien intéressant de suivre le développement de ces chrétientés bretonnes, coordonnées aux monastères

et organisées d'après le type spécial des pays bretons et scots d'outre-mer, de connaître en particulier les rapports qu'elles durent établir avec les chrétientés préexistantes, avec le clergé et le gouvernement ecclésiastique des anciennes cités romaines. La discipline traditionnelle de l'église franque parvint-elle à l'emporter sur les formes nationales celtiques ? Il serait imprudent de le croire. Au VIIe siècle et pendant la plus grande partie du VIIIe, les Bretons d'Armorique étaient les maîtres chez eux ; leur frontière paraît avoir été bien fermée, sauf quand ils l'ouvraient eux-mêmes pour faire des expéditions dans les marches du royaume frank. L'église romaine ne s'occupait pas d'eux ; ils ne figuraient jamais aux conciles assemblés par les princes mérovingiens. S'ils adoptèrent l'organisation ecclésiastique des diocèses à limites fixes, c'est qu'ils le voulurent bien.

En tout cas, cette organisation prévalut, au moins à la suite des conquêtes de Charlemagne. Dans la première moitié du IXe siècle, le territoire breton (Rennes et Nantes restant, bien entendu, en dehors), était divisé en quatre diocèses, ceux de Vannes, de Quimper, de Saint-Pol et d'Alet. Le monastère de Dol, comme ceux de Saint-Gildas, de Landévennec, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Saint-Méen, n'était le centre d'aucun diocèse. Encore une fois, je ne saurais dire si cette organisation était de date ancienne, si elle remontait au temps de l'indépendance bretonne ou si elle avait été introduite par Charlemagne. Tout ce que je constate, c'est qu'elle existait un demi-siècle avant Nominoé.

Nous connaissons les noms des prélats aléthiens de ce temps-là ; ils se rencontrent dans des documents d'archives, presque tous fournis par le cartulaire de Redon. *Hélogar* était contemporain de Charlemagne ; viennent ensuite, sous Louis-le-Débonnaire, *Ermor, Jarnwalt* et *Maen*. Après celui-ci vient *Salacon,* qui fut témoin et surtout victime des remaniements ecclésiastiques de Nominoé.

On sait que, sous ce prince, le nombre des évêchés de la côte nord fut porté de deux à cinq, par la fondation des diocèses de Tréguier, de Saint-Brieuc et de Dol. On essaya même d'élever ce dernier siège à la dignité de métropole, chose difficile, en ce temps-là, sans l'assentiment du Pape. Ces changements n'étaient pas inspirés uniquement par le désir de se débarrasser des quatre titulaires des anciens sièges. Ceux-ci, sans doute, représentaient

dans le pays l'influence franque et la discipline romaine ; il importait de les écarter pour mener à bien la tâche de l'organisation d'un royaume indépendant. Mais on pouvait se borner à les remplacer par des personnes dévouées au nouvel état de choses. Nominoé alla plus loin et, si je comprends bien son dessein, il chercha à ressusciter, dans la mesure du possible, un certain passé religieux, à faire revivre des traditions d'influence et de gouvernement ecclésiastique dont on avait dû faire le sacrifice vers la fin du VIIIe siècle. C'est à cette pensée que correspond, en particulier, le relief donné au siège de Dol, dont la dignité supérieure et même la fondation ne sauraient s'expliquer par des nécessités géographiques. On a tenu évidemment à mettre la nouvelle église nationale sous le patronage d'un saint vénéré entre tous, dont l'apostolat avait jadis rayonné sur tout le pays breton et dont l'influence s'était fait sentir jusque dans le domaine politique et dans les crises dynastiques.

Le diocèse de Dol fut créé aux dépens de celui d'Alet. Cependant, comme la nouvelle circonscription ne pouvait s'étendre vers l'ouest sans couper en deux le diocèse d'Alet, ni vers le sud, sans empiéter sur celui de Rennes, on lui adjoignit un certain nombre de paroisses des autres diocèses de la côte nord. Il y a lieu de croire qu'elles ne furent point assignées au hasard et que la plupart avaient eu jadis des liens étroits avec le monastère de saint Samson.

Les prélats aléthiens durent se résigner à ces « rectifications de frontières » ; il leur restait d'ailleurs un assez beau diocèse, puisque, vers le midi, leur juridiction s'étendait jusqu'à l'Oust et à la Vilaine. Salacon évincé, le siège de saint Malo vit se succéder deux évêques, Rethwalatre et Ratwili, qui, pour les conciles du royaume franc, ne pouvaient être que des usurpateurs et des intrus, mais qui ne semblent point avoir été mal vus de leurs diocésains bretons. C'est sous le dernier que le diacre Bili rédigea, ou plutôt réédita, en la transcrivant sur un *codex* tout neuf, la vie de saint Malo, depuis longtemps connue et copiée dans le pays. Son œuvre est dédiée à l'évêque en fonctions ; mais le biographe écrit au nom des « frères réunis dans » la sainte cité d'Alet, aux frères répandus dans tout le diocèse » de saint Malo. »

Bili devint évêque à son tour, après la mort de Ratwili. Après

s'être intéressé comme diacre à l'histoire du saint fondateur, il s'intéressa, comme évêque, à la récupération de ses reliques. Nous avons le récit de l'expédition entreprise à cet effet, d'après ses conseils. S'il fallait le juger à la mesure de notre temps, on ne pourrait guère y voir qu'un acte de pieux brigandage. Mais au IXe siècle l'opinion était plus tolérante : Eginhard, qui fit voler à Rome les corps de deux célèbres martyrs, ne chercha point à s'en cacher, bien au contraire. Du reste les saints eux-mêmes autorisaient ces translations par des miracles. Au retour de saint Malo dans sa ville épiscopale, ou plutôt sur le rocher où il avait vécu de sa vie d'ascète, on vit se reproduire les prodiges que racontait sa légende.

Il ne demeura pas longtemps dans ce tombeau, prédestiné pourtant à devenir une cathédrale. L'histoire du siège épiscopal redevient obscure après Bili, qui vécut sans doute jusque vers la fin du IXe siècle. Au siècle suivant, un seul nom d'évêque, celui de Salvator, émerge des ténèbres ; il se rattache aux plus tristes souvenirs. C'est Salvator qui dut fuir devant l'invasion normande, emportant avec lui les os du saint d'Alet, comme les Israélites avaient jadis emporté d'Egypte les restes du patriarche Joseph. Après une courte station à Lehon, l'évêque d'Alet prit le chemin de Paris. On ne dit point qu'il en soit revenu. Quand recommença la succession épiscopale, le sépulcre de saint Malo, dans l'île d'Aaron, était vide. Il l'est encore.

Ici se ferme la période des origines de notre vieux siège épiscopal, ce que j'appelais tout à l'heure son âge antédiluvien. Que nous reste-t-il de ces temps lointains ? Quels monuments en sont venus jusqu'à nous ? — Ils ne sont pas nombreux.

Outre le diplôme accordé par Charlemagne à Hélogar et la vie de saint Malo, dont les meilleures rédactions ont été récemment publiées par dom Plaine et M. de la Borderie, nous avons encore une formule d'anathème contre les envahisseurs des biens ecclésiastiques, égarée dans un pontifical anglo-saxon du XIe siècle, que conserve la bibliothèque de Rouen. Je veux y joindre un document qui n'a point encore été signalé comme se rapportant à notre pays, une lettre (1) du pape Nicolas Ier à un évêque *Rivoladrus,* dans lequel je crois que l'on doit reconnaître notre

(1) Jaffé, 2852 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. CXIX, p. 1130.

Rethwalatre. Les noms propres et surtout les noms étrangers étaient souvent estropiés par les scribes romains. Cette lettre est une recommandation accordée à un pénitent, appelé Wimar (Wihomarc'h), à qui son évêque avait imposé, entre autres mortifications, un voyage à Rome et au Saint-Michel d'Italie, c'est-à-dire au mont Gargano. Le pape l'excuse de n'avoir point accompli ce dernier pèlerinage et le renvoie à son évêque, en mitigeant, sur certains points, la pénitence acceptée par le coupable. Ce n'était pas une mince pénitence ; mais il faut avouer que le crime était énorme : le malheureux avait fait périr trois de ses enfants. Cette histoire, le fait que le soin de châtier de telles fautes était alors abandonné à l'Eglise, nous offre une triste perspective sur l'état moral de notre pays au temps du roi Salomon.

Un autre monument de notre ancienne histoire, celui qui nous est en quelque sorte le plus présent, celui dont le respect et la conservation sont un devoir spécial pour les gens de ce pays, c'est la vieille cathédrale, humble construction, rebâtie après la crise normande, sur des assises anciennes. Les archéologues y discernent des parties qui remonteraient au temps de Charles-le-Chauve. Nous aurions donc quelque chose de la cathédrale où se prosterna le pénitent de Rethwalatre, où priait l'évêque Ratwili, où Bili faisait lire la vie de notre saint patron, restaurée par ses soins. Quant à l'église où Malo lui-même offrit le saint sacrifice et prêcha la parole de Dieu, inutile d'en chercher les restes : les vieux saints bretons, riches de foi et de charité, mais pauvres d'argent, n'avaient que des cathédrales en bois.

M. le Président félicite l'Association Bretonne de l'acquisition qu'elle a faite l'an dernier en la personne de M. l'abbé Duchesne, acquisition dont elle est fière et qu'elle espère bien conserver ; il le remercie d'avoir fait partager un instant à l'assemblée le sort si souvent envié de ses élèves de l'Université catholique de Paris ; puis il donne la parole à M. Arthur de la Borderie.

M. de la Borderie tient à s'associer aux sentiments que vient d'exprimer M. le Président. — J'ai entendu, dit-il, comme toute l'assemblée, avec un vif intérêt la communication si savante, si originale, qu'a bien voulu nous adresser M. Duchesne. Je lui demande seulement la permission d'indiquer, sur un ou deux points de sa thèse, quelques réserves.

J'aurais désiré, je l'avoue, que M. l'abbé Duchesne se fût expliqué plus nettement sur la valeur qu'il attribue aux anciennes Vies des Saints de Bretagne, spécialement à celles de saint Samson et de saint Malo dont il nous a entretenu. Je parle ici, bien entendu, de la partie historique et naturelle de ces documents, la partie surnaturelle n'étant pas de notre ressort. Ces Vies sont-elles seulement aux yeux de M. Duchesne des légendes flottantes, plus ou moins poétiques, mais sans autorité historique, dont chacun prend ou laisse ce qu'il veut, selon son caprice ? D'après certaines expressions du docte professeur, il y a lieu de le croire.

Un examen attentif de ces deux documents m'a conduit à une conviction tout autre. La Vie de saint Samson, suivant les déclarations de son auteur, fut écrite moins d'un demi-siècle après la mort de ce saint, sur les écrits et les témoignages directs de ses contemporains. — Celle de saint Malo, *transcrite* par Bili (comme l'a fort bien dit M. Duchesne), fut composée lors de la première translation des reliques de ce saint, revenues de Saintes à Aleth sous le roi Childebert III, aux dernières années du VIIe siècle. Selon Lobineau, dont l'opinion est bien motivée, saint Malo mourut vers 630 ; quand on écrivit sa Vie, son souvenir — du moins celui de son existence à Aleth — était donc encore, à Aleth, vivant dans toutes les mémoires ; il s'y trouvait encore certainement des témoins qui l'avaient vu et connu.

Il n'est donc pas tout à fait juste de dire que ces deux Vies nous font connaître les sentiments, les préoccupations, les aspirations de *plusieurs* générations d'ancêtres. En réalité elles expriment le témoignage, la croyance des contemporains de ces deux saints et de la génération qui suivit immédiatement. Cela s'arrête là.

Dans de telles conditions il semble impossible, en bonne critique, de refuser à ces deux Vies le caractère de documents d'une autorité sérieuse et précise, en ce qui touche les faits historiques et naturels y relatés. Il s'y mêle, il est vrai, des récits dont le merveilleux nous étonne. Mais quels sont les documents, les chroniqueurs de ce temps où on n'en trouve pas de semblables ? Et si l'on renonce à faire de l'histoire avec les documents affectés d'un tel mélange, avec quoi en fera-t-on ? Il faudra rejeter aussi Grégoire de Tours. A propos, justement, de Grégoire de Tours, la question qui nous occupe a été depuis longtemps posée,

débattue et résolue. La critique admet unanimement que, chez les écrivains de cette époque, le mélange du merveilleux — quoi qu'on pense de la réalité de ce merveilleux — ne peut en aucune façon nuire à l'autorité de leur témoignage dans l'ordre historique et naturel. Pourquoi les Actes des saints bretons, spécialement ceux de saint Samson et de saint Malo, seraient-ils privés du bénéfice de cette règle, et se verraient-ils exclus de l'histoire pour être relégués, avec tous les égards imaginables, mais enfin relégués dans une région voisine de la fable ?

Tant qu'on n'aura pas justifié cette exclusion par des arguments précis et solides, je me refuserai à l'admettre. Avec tous nos historiens bretons, je continuerai à tenir pour autorisées et incontestables les notions fournies par les Vies de saint Malo et de saint Samson sur les origines chrétiennes d'Aleth et de Dol.

Or ces Vies nous montrent, dans ces deux saints, le premier évêque de Dol (Samson) et le premier évêque d'Aleth (Malo), les apôtres du pays, les fondateurs de son organisation ecclésiastique.

Est-ce à dire qu'avant l'époque de ces deux saints (milieu du VI[e] siècle), ou même avant la venue des Bretons en Armorique (seconde moitié du V[e] siècle), la foi n'eût jamais été prêchée dans notre pays ? Non certes. Il y a lieu de croire au contraire que, dans la seconde moitié du IV[e] siècle, la grande mission de saint Martin, qui s'étendit, on le sait, à une grande partie des Gaules, particulièrement à l'occident, — il est à croire que, par cet illustre apôtre ou au moins par ses disciples, — cette mission fit rayonner l'évangile jusqu'au fond de la péninsule armoricaine. Mais quel en fut le résultat ? Cette mission créa-t-elle une organisation ecclésiastique, c'est-à-dire des évêchés ? On l'ignore, on n'en peut parler que par conjecture, et (M. Duchesne le reconnaissait à Lannion l'an dernier) il est sûr qu'avant la venue des Bretons les faits ni les textes ne contiennent aucune preuve de l'existence d'une organisation ecclésiastique dans le territoire que ces Bretons occupèrent du V[e] au IX[e] siècle.

Mais il faut remarquer aussi que, pendant toute la durée des invasions barbares, c'est-à-dire toute la première moitié du V[e] siècle, notre péninsule, en raison du développement de ses côtes et de la faible largeur de son territoire du Nord au Sud, fut constamment en proie aux ravages des pirates Saxons, représentés par Sidoine Apollinaire (qui les connaissait bien) comme

les plus cruels et les plus destructeurs des peuples barbares déchaînés contre l'empire d'Occident. Notre sol garde encore la preuve certaine, la marque saignante de leur férocité : partout où l'on trouve des ruines d'habitations romaines (surtout en Basse-Bretagne), on voit que ces établissements ont péri par le feu (1). Une destruction aussi brutale, aussi générale et systématique, dénote la main d'un ennemi absolument étranger à la civilisation, venu du dehors, qui ne fait que passer, piller, exterminer, sans aucune idée d'occuper le sol : cela ne peut se rapporter qu'aux hordes du v[e] siècle, spécialement aux Saxons.

En supposant que la mission martinienne eût ébauché dans l'ouest de notre péninsule une organisation ecclésiastique, cette organisation — née de la veille, encore fragile — s'effondra forcément dans ce cataclysme. Quand les Bretons vinrent peu de temps après s'établir dans ces parages, tout était à refaire. L'existence de la mission martinienne n'est donc nullement inconciliable avec les documents autorisés, avec les plus anciennes traditions de l'extrême Armorique, qui reconnaissent pour apôtres de ce pays, pour fondateurs de son organisation ecclésiastique, les saints venus de l'île de Bretagne aux v[e] et vi[e] siècles.

Dans leur application à Dol et à Aleth, ces données (ajoute *M. de la Borderie*) ne semblent pas non plus inconciliables avec celles que nous avons eu le plaisir d'entendre tout à l'heure exposer par M. l'abbé Duchesne. Malheureusement, pour une époque postérieure (le ix[e] siècle), il est un point sur lequel l'accord paraît moins facile.

Il s'agit des changements accomplis en 848 par Nominoë, roi des Bretons, dans l'organisation ecclésiastique de la péninsule armoricaine, savoir, l'érection d'une métropole bretonne à Dol, l'établissement de nouveaux sièges épiscopaux ou plutôt de nouveaux diocèses à limites fixes, l'expulsion de plusieurs évêques d'origine franke opposés aux vues de Nominoë. Au moment de cette révolution (plus ou moins irrégulière), M. l'abbé Duchesne n'admet chez les Bretons, en dehors de Rennes et de Nantes, que quatre diocèses (Vannes, Quimper, Léon, Aleth) et affirme spécialement que Dol n'était alors le centre d'aucun diocèse.

(1) Lire entre autres, à ce sujet, le curieux travail que vient de publier à Vannes M. Rialan, membre de la Société polymatique du Morbihan.

Je crois cette dernière assertion inexacte. Nous connaissons, en effet, une suite assez nombreuse de successeurs de saint Samson sur le siège de Dol, dont l'existence et l'épiscopat sont incontestables : aux premières années du VII[e] siècle, Leucher et Tigernomagl, contemporains de l'auteur de la Vie de saint Samson, qui les mentionne comme tels ; — saint Turiau, successeur de Tigernomagl, dont la Vie dans sa rédaction actuelle est antérieure à 848 ; — Restoald (ou Rethwal) en 640, dont le nom était conservé dans les archives de l'église romaine (1), suivant une lettre du pape Nicolas I[er] de l'an 866 ; — saint Magloire et saint Budoc, successeurs immédiats de saint Samson, dont le titre épiscopal est attesté par la tradition liturgique immémoriale du diocèse de Dol, et mentionné par une Vie conservée jusqu'à nos jours dans un manuscrit du X[e] siècle. On pourrait ajouter d'autres noms, mais pour ne pas trop prolonger cette réponse, je viens de suite à Salacon, évêque de Dol en 848, dont M. l'abbé Duchesne fait un évêque d'Aleth en se fondant sur la *Chronique de Nantes*, qui lui donne en effet ce titre et qui prétend que Dol, avant l'érection de la métropole de Nominoë, était simple monastère (2).

Mais cette chronique, dans la forme où nous l'avons, est un centon (3) composé de pièces d'origine diverse, qui sont loin d'avoir toutes la même valeur. Elle n'a été rédigée qu'au XI[e] siècle, et en ce qui touche la Dol, elle épouse avec ardeur tous les sentiments de l'église de Nantes, toujours très vivement hostile à cette métropole.

En face de ce document très suspect (du moins en cette occurrence), il y en a sur Salacon un autre fort authentique, contemporain de ce personnage et d'une autorité inattaquable. C'est une lettre du concile de Soissons au pape Nicolas I[er], de l'an 866, où Salacon est au contraire qualifié évêque de Dol. On a tenté de concilier ce titre avec celui qui lui est prêté par la *Chronique de Nantes*, en supposant que Salacon était à la fois évêque d'Aleth et de Dol, ou plutôt que le diocèse d'Aleth, dont on le prétend

(1) Dans Mansi, *Concilia*, XV, 473, et D. Morice. *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 321.

(2) D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*. I, 140.

(3) C'est ce que prouve, entre autres, le titre mis à cette chronique par Lobineau. (*Histoire de Bretagne*, II. 35), et par D. Morice, *Preuves* I, 135.

titulaire, comprenait Dol. — Le texte de la lettre des pères de Soissons ne se prête pas à cette interprétation ; ils disent au pape : « Plus d'une fois déjà, nous avons entretenu la sainte Eglise » romaine des évêques témérairement chassés par les Bretons, » et dont plusieurs vivent encore, quoique exilés, savoir, » Salacon, *évêque de Dol, dont les Bretons prétendent contre tout » droit que le siège est une métropole,* et aussi Susannus évêque » de Vannes (1). »

Comme jamais les Bretons n'ont prétendu avoir une métropole à Aleth ni nulle part ailleurs qu'à Dol, Salacon, au témoignage de ce concile, avant d'être chassé de Bretagne, c'est-à-dire avant 848 et avant la métropole de Nominoë, n'était aucunement évêque d'Aleth, mais très formellement évêque de Dol. Impossible d'alléguer que les pères du concile fussent mal informés, car ils comptaient parmi eux l'évêque de Nantes et l'archevêque de Tours, qui connaissaient parfaitement l'état des choses, puisque depuis la création de la métropole bretonne ils n'avaient cessé de s'en occuper pour la combattre.

Ce témoignage authentique, qui ne prête à aucune équivoque, convainc d'erreur, dans la circonstance, la *Chronique de Nantes* et prouve même que ce passage erroné est une interpolation de date postérieure. En effet quand, à Soissons, l'évêque de Nantes Actard, contemporain des changements de Nominoë, déclarait Salacon évêque de Dol, comment supposer que l'auteur de la *Chronique* qui, si elle eût été rédigée à cette époque, aurait eu pour auteur un clerc de Nantes, c'est-à-dire un clerc d'Actard, — comment supposer que ce clerc se fût ingéré de contredire la parole de son évêque et aussi la notoriété publique, en transformant Salacon en évêque d'Aleth ?

Cette fraude n'a pu être commise que plus tard, au XI[e] siècle, lors de la rédaction définitive de la *Chronique*. Le but en est assez clair : si Dol n'était même pas évêché avant 848, ses prétentions métropolitaines, manifestement absurdes, tombent sans discussion. — Mais si les archevêques de Tours et les prélats gallo-franks, qui au IX[e] siècle ont si vivement combattu la métropole

(1) « ... De *Salacone Dolense,* adhuc superstite, *cui loco* (Britones) *se jactitant metropolim contra fas habere,* frequens ad sanctam Romanam ecclesiam processit mentio. » (Mansi, *Concilia*, XV, 733 ; D. Morice, *Preuves*, I, 322.)

de Nominoë, avaient eu à leur disposition un argument aussi décisif, aussi assommant pour leurs adversaires, comment n'en ont-ils jamais usé, comment ont-ils, au contraire, formellement déclaré, dans le concile de Soissons, que Dol avait un évêque avant 848?

Il y aurait encore plus d'un argument à faire valoir. Inutile d'insister. En voilà assez pour justifier l'opinion de nos Bénédictins — Lobineau, Morice, Martène, — qui tous repoussent comme erronée l'assertion de la *Chronique de Nantes.*

Disons, au reste, qu'il s'agit seulement ici d'un détail dans l'ensemble de la communication de M. l'abbé Duchesne, laquelle n'en conserve pas moins sa haute valeur et son puissant intérêt.

En remerciant M. de La Borderie, *M. le Président* se félicite d'avoir vu se produire cette joûte à armes courtoises, cette intéressante discussion qui ne laisse après elle qu'une difficulté, celle de prononcer entre les deux orateurs. Au début de l'Association Bretonne, les discussions étaient beaucoup plus nombreuses; aujourd'hui, peut-être ne le sont-elles pas assez. Après celle qu'on vient d'entendre, on est tout disposé à le croire et à former le vœu d'en voir souvent se produire de semblables.

M. Harvut lit une note sur la question 15 : *Attaques des Anglais contre Saint-Malo aux deux derniers siècles (Machine infernale, &c...)* On trouvera aux *Mémoires* (IIe partie de ce volume) le travail de M. Harvut sur le bombardement du 26 novembre 1693; disons seulement qu'il détruit la légende de Pierre Bernard et cite les endroits où tombèrent les bombes qui, d'ailleurs, cette fois, causèrent peu de mal.

M. de la Villemarqué, pour clore la séance, donne lecture de deux documents également applaudis. Mgr Dupanloup, après avoir lu une pièce de vers intitulée *Les gloires Malouines,* avait adressé à l'auteur de ces vers, M. Longuécan, une admirable lettre. C'est cette lettre et les vers eux-mêmes que *M. de La Villemarqué* lit avec un enthousiasme communicatif, non sans avoir salué et signalé aux acclamations de l'assistance le poète breton, chantre des *Nobles causes,* M. Achille du Clésieux, assis au premier rang des auditeurs (1).

Sur cette impression, la séance est levée à 10 heures et demie.

(1) Voir aux *Mémoires,* IIe partie de ce volume.

SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 4 septembre, 8 heures du matin.

Président : M. VINCENT AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

M. Alcide Leroux a la parole sur la question 18 du programme : *Usages, mœurs, traditions, langue et littérature populaires de la Haute-Bretagne ;* il s'attache spécialement au langage usité dans la Loire-Inférieure, à la prononciation de certains mots et en général aux règles qui régissent cette langue populaire. Le travail de M. Leroux sera inséré *in extenso* aux *Mémoires*, aussi n'essaierons-nous pas d'en donner l'analyse, ce qui ne rendrait ni la physionomie ni la haute valeur d'une étude si remarquable.

M. de la Villemarqué donne lecture d'une note de M. Sébillot sur la ligne de démarcation des dialectes divers de la langue bretonne. Il demande l'impression de cette note à la suite du travail de M. Leroux.

M. Huon de Penanster fait observer que le canton de Plouigneau que M. Sébillot range dans le dialecte de Léon, appartient en réalité au dialecte de Tréguer.

Divers membres prennent la parole pour présenter sur le même sujet leurs remarques et leurs observations ; il en résulte que le travail de M. Sébillot est encore incomplet sur plusieurs points.

L'ordre du jour appelle la question 2e du Programme : *Antiquités préhistoriques du pays de Dol et de Saint-Malo.* — Sur cette question, M. *l'abbé Bossard* présente un travail où il étudie, dans leur ensemble, les origines des monuments mégalithiques, et expose la doctrine qui attribue les mégalithes de l'Armorique

et de toute la Gaule, principalement les dolmens, à une race inconnue, qui aurait précédé les Celtes et que quelques antiquaires appellent, faute d'un meilleur nom, la *race des dolmens*.

Sans se prononcer sur la thèse de M. l'abbé Bossard, *M. de Kerdrel* rappelle que l'on rencontre des monuments mégalithiques dans des pays que les Celtes n'ont jamais visités, en Afrique, par exemple. L'opinion de M. Bossard répondrait parfaitement à ce fait et l'expliquerait.

M. l'abbé Duchesne fait remarquer qu'il y a des mégalithes de diverses époques. On a trouvé des médailles romaines sous plusieurs d'entre eux.

M. l'abbé Bossard répond que les Celtes ont très bien pu accepter ce genre de monuments pour eux-mêmes, au moins pour honorer quelques-uns de leurs chefs, comme de nos jours on imite les monuments célèbres : Saint-Pierre de Rome, par exemple, et Sainte-Sophie de Constantinople ont engendré une quantité d'édifices analogues. — Dans certains dolmens le corps a été brûlé ; dans d'autres il a été simplement enterré. Les premiers dolmens appartiendraient aux Celtes, qui, d'après les meilleurs auteurs brûlaient les cadavres ; les seconds remonteraient à une époque antérieure.

M. le Président croit pouvoir, sans sortir de la question, annoncer comment on a enfin pu reconnaître avec certitude ce que représentent les grossières sculptures de la Table des Marchands *(Daol ar Varc'hadourien)* près de Vannes. Grâce à la lumière électrique, on a pu distinguer l'image mal ébauchée d'un quadrupède, cheval ou bœuf : on ne peut préciser davantage, car la tête manque. Tous ceux qui s'intéressent aux études préhistoriques se réjouiront de cette intéressante découverte.

Le travail de M. l'abbé Bossard sera imprimé dans les Mémoires du Congrès de Saint-Malo.

La séance est levée à 11 heures et quart.

HUITIÈME SÉANCE

Vendredi 4 septembre, 8 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. ALCIDE LEROUX.

La question 8 est inscrite en tête de l'ordre du jour ; elle est ainsi conçue : *Dénoncer les actes de vandalisme dans l'ordre artistique, archéologique et historique, commis en Bretagne, notamment dans le département d'Ille-et-Vilaine.* — *M. Oheix* reprend le réquisitoire qu'il avait commencé l'an dernier à Lannion et passe en revue quelques-uns des actes les plus graves commis récemment soit dans l'Ille-et-Vilaine, soit ailleurs, sans qu'il soit possible de le suivre dans cette longue énumération. Les mégalithes, les tombeaux, les statues, les croix, les vitraux, les chapelles, les églises sont successivement passés en revue, et particulièrement la démolition imminente du palais épiscopal de Dol, comme la destruction de l'antique et vénérable église de Maxent.

M. le Président félicite M. Oheix du zèle et du talent avec lequel il poursuit sa croisade contre les destructeurs de nos monuments bretons ; il l'engage vivement à y persévérer, car si la tâche qu'il s'est donnée est ardue et difficile, il n'en saurait exister de plus méritoire.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de *M. du Bois de la Villerabel,* président de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, relative au tombeau de saint Guillaume, expulsé il y a environ trente ans de la cathédrale de Saint-Brieuc sous prétexte qu'il gênait la circulation, et pour le rétablissement duquel des vœux unanimes sont formés. L'Association Bretonne

est invitée à se joindre, pour cet objet, au Conseil général et à la Société Archéologique des Côtes-du-Nord. — *M. le Président* fait remarquer que la première idée de cette restauration du tombeau de saint Guillaume est venue de Monseigneur Bouché qui, dès le début de son épiscopat, a songé à rétablir dans sa Cathédrale le monument de son saint prédécesseur. L'Association Bretonne ne peut que joindre ses vœux à ceux qui sont formés et souhaiter que Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc, si zélé pour tout ce qui se rattache à l'histoire nationale et particulièrement à celle de son Eglise, réussisse dans une entreprise si digne de lui. La bienveillance avec laquelle il a accueilli le Congrès de Lannion, qu'il voulut ouvrir lui-même, et l'accueil fait par Monseigneur Bouché à toutes les œuvres ayant pour but la glorification de la Bretagne, lui assurent le concours respectueux de tous les Bretons.

Cette proposition est accueillie par des applaudissements répétés.

M. de la Borderie a la parole sur la question 18 : *Langue et littérature populaires de la Haute-Bretagne.* Il cite et commente diverses chansons populaires recueillies à Rennes, Quintin, Châteaubriant, Guérande et autres lieux, relatives pour la plupart à la cérémonie par laquelle on fêtait jadis chez nous le retour du printemps, et qui est une des traditions anciennes les plus dignes d'attention : paroles, cérémonial, variétés de ce cérémonial selon les localités, tout en conservant un fond identique, tout cela est naïf, charmant, digne d'une race poétique. — A ce tableau, l'orateur oppose la chanson des *Gars de Campénéac,* en donne l'histoire (histoire un moment tragique) et les diverses variantes. Etendue à toute la haute Bretagne, — car jusqu'ici on n'a exploré qu'une fort étroite région, — cette recherche des chansons et usages populaires offrirait un joli champ d'études, pourvu qu'on ne versât pas dans les exagérations de certains adeptes du *Folk-lore.*

L'auditoire, fort égayé par cette piquante communication, se sépare à 11 heures seulement.

NEUVIÈME SÉANCE

Samedi 5 septembre, 9 heures du matin.

Vice-Président : M. MICHEL.

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

M. Saulnier a la parole sur la question 16 : ***Hommes célèbres de la ville et du pays de Saint-Malo....*** Son travail, qui sera imprimé dans les Mémoires du présent Congrès, pourrait être intitulé : ***Malouins et Malouines au Parlement de Bretagne;*** c'est une nomenclature ou plutôt un tableau anecdotique des familles malouines qui se sont greffées sur les plus hautes familles bretonnes, spécialement de celles qui appartenaient à la noblesse de robe. Cette communication excite un vif intérêt et l'auteur est avec juste raison félicité par ***M. le Président.***

La question 13 tient de près à la 16e ; elle est ainsi formulée : ***Origines des municipalités bretonnes, et en particulier origines municipales de Saint-Malo jusqu'au commencement du*** XVIe ***siècle.***

M. de la Borderie appelle l'attention du Congrès sur un document déjà signalé par lui dans une autre circonstance, mais dont aucun des auteurs qui se sont occupés de Saint-Malo n'a tenu compte jusqu'ici, quoiqu'il ait pour l'histoire de cette ville un intérêt capital, puisqu'il révèle, avec de curieux détails, sous la date de 1308, l'établissement en cette ville d'une commune jurée, la seule qui ait existé en Bretagne. M. de la Borderie recherche ce que devint cette organisation municipale tout à fait exceptionnelle, et l'étude de divers documents, dont plusieurs (de 1330, 1342, 1395) sont inédits, l'amène à conclure qu'avant la fin du

XIVe siècle elle avait disparu, et que plus tard, pour recouvrer leur autonomie administrative, les bourgeois de Saint-Malo durent accepter les institutions municipales inaugurées aux XVe et XVIe siècles dans les autres villes de Bretagne, dont la forme différait essentiellement de la commune jurée. — Les documents historiques communiqués par M. de la Borderie seront publiés dans les Mémoires du Congrès.

Ce n'est pas quitter Saint-Malo, ni même sortir de la question 13, continue *M. de la Borderie,* que d'analyser, sur une obligeante communication qui vient de lui être faite par M. Michel, les statuts de l'ancienne *Confrérie de Saint-Jean.*

M. Michel fait remarquer que cette confrérie comprenait tous les notables commerçants de Saint-Malo ; elle avait dès lors une très grande influence politique, dont on trouve à chaque instant la preuve.

M. Joüon des Longrais nie cette prétendue influence politique. A ses yeux, la *Confrérie de Saint-Jean* était une simple association religieuse. Les registres en font foi.

M. de la Borderie pense qu'assurément la dévotion était le premier but et le premier lien de la Confrérie, mais qu'elle avait, par la force des choses, un rôle politique. Que les statuts et les délibérations n'en gardent pas de trace, il n'importe : on n'écrivait pas tout autrefois, surtout ces choses-là. On agissait plus qu'on écrivait. Les douze jurés et l'abbé de la Confrérie avaient, sans que cela paraisse et soit constaté officiellement, une grande influence au dehors. Maintenant, on met tout en procès-verbal ; mais, quand on étudie les documents anciens, il faut savoir comprendre ce qu'ils ne disent pas, quoiqu'ils le supposent nécessairement.

M. de la Villemarqué demande l'impression des *Statuts de la Confrérie de Saint-Jean.*

Sur cette proposition l'étude de la question 13 est close.

M. le baron Raffron de Val a adressé au Congrès une curieuse notice, dont il est donné lecture, relative à l'un des plus anciens monuments chrétiens qui subsistent dans nos contrées. C'est une cuve baptismale en granit, du VIe au VIIIe siècle, connue sous le nom d'*auge de Saint-Samson,* qui a pu très bien en effet servir à ce saint pour administrer le baptême par immersion, et qui existe encore aujourd'hui à une demi-lieue au sud de Pontorson, mais

en terre bretonne, au village de l'Ile Saint-Samson, émergeant des marais du Mesnil, sur la rive gauche du Couësnon.

Après la note de M. Raffron de Val, *M. de la Borderie* lit, sur cette cuve baptismale, une excellente étude archéologique de M. Alfred Ramé, extraite d'un recueil devenu introuvable, les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne* (Rennes, 1858.)

M. Guillotin de Corson rappelle (ce dont il a donné la preuve dans son *Pouillé du diocèse de Rennes*) que l'Ile Saint-Samson était au XIII[e] siècle le siège d'une paroisse.

Sur la proposition de *M. de la Borderie,* le Congrès émet le vœu que des démarches soient faites pour arriver, si possible, à obtenir le transfert et la conservation de cette cuve baptismale, vénérable relique de l'apostolat de nos vieux saints bretons, dans l'église propre de saint Samson, c'est-à-dire, dans la cathédrale de Dol.

En attendant, — la notice de M. le baron Raffron de Val, la description de M. Ramé, la charte paroissiale de l'Ile Saint-Samson, seront publiés dans les Mémoires du Congrès.

Il en sera de même d'une lettre et d'un manuscrit envoyés par le R. P. Dom Plaine, que des liens étroits continuent d'attacher à l'Association Bretonne. Voici un extrait de cette lettre :

« ...... Je vous expédie mon essai sur l'évêché espagnol de » *Britonia*. Il est bien imparfait et ne sera nullement digne d'une » lecture publique. Tout ce que je désire, c'est qu'on en fasse » mémoire dans une de vos séances, afin de constater bien et » dûment que je n'ai pas fait la sourde oreille à l'appel bienveil- » lant qui m'avait été adressé l'année dernière.

» Le R. P. Prieur de Santo-Domingo de Silos (1) s'unit à » moi pour offrir l'hommage de ses sentiments de respect et de » reconnaissance à vous, à M. de la Villemarqué et aux autres » membres du Congrès Breton que nous avons l'honneur de » connaître. Nous vous serons unis de cœur le 1[er] septembre et » les autres jours qui suivront. Notre pensée franchira les Pyré-

(1) Le P. Dom Guépin, dont l'Association Bretonne n'a oublié ni le Rapport lu au Congrès de Quintin, ni le concours empressé, ni les vœux (malheureusement pas écoutés) pour la conservation de parties aujourd'hui détruites de l'ancienne Collégiale de Quintin.

» nées et prendra part à vos recherches et à vos discussions.
» Nous nous plairons aussi à faire des vœux et des prières pour
« que Dieu bénisse vos travaux, pour qu'il maintienne l'union
» parmi vous et vous procure un président capable d'assurer la
» durée de votre Association, si utile à plusieurs points de vue....

» Fr. François PLAINE, M. B.

» Silos, 9 août 1885. »

M. de la Borderie lit le mémoire joint à cette lettre, relatif au diocèse breton de *Britonia* en Espagne ; on en trouvera le texte dans les Mémoires.

M. le Président donne également lecture de lettres de M. Kerviler et d'autres membres qui expriment leur regret de n'avoir pu prendre en personne part aux travaux du Congrès.

La séance est levée à 11 heures et demie.



DIXIÈME SÉANCE

Samedi 5 septembre, à 8 heures du soir.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire : M. EUGÈNE COROLLER.

L'ordre du jour appelle le Rapport sur l'excursion archéologique du 4 septembre. *M. Michel,* qui en avait été chargé, promène ses auditeurs sur les chemins parcourus par les membres du Congrès dans la ville de Saint-Malo et, sous la conduite de M. l'abbé Duchesne, dans celle de Saint-Servan et sur les ruines de l'antique Aleth. Ce rapport, détaillé, consciencieux, pittoresque, semé d'anecdotes, accueilli par d'unanimes applaudissements, devant être inséré aux *Mémoires* du présent volume, il est inutile de chercher à l'analyser.

M. Alcide Leroux lit une *Ode à Châteaubriand*. Cette œuvre, remarquable par le souffle et le mouvement, par l'élévation de la pensée et la beauté des vers, est aussi trèsapplaudie, et, comme le fait remarquer *M. le Président,* qui salue en M. Leroux un vrai poète, nul se plaindra qu'on ait dérogé pour cette fois à la règle qui exclut les vers de nos Congrès.

M. Joüon des Longrais a la parole pour détruire une légende malouine qui se rattache directement à la question 16 du Programme : *Hommes célèbres de la ville et du pays de Saint-Malo...* Il s'agit, sinon d'un des plus grands citoyens de la cité, au moins de l'un des plus connus, grâce à un récit burlesque auquel le *Guide-Joanne* a prêté sa publicité, après l'avoir emprunté à divers auteurs sérieux, où l'on s'étonne de rencontrer une fable de ce genre. Il s'agit de la prise de Dinan sous la Ligue par les Malouins, et du voyage précipité que fit à la cour un certain

sieur Pépin, envoyé de ces derniers. L'orateur établit l'invraisemblance, au point de vue historique, des anecdotes relatives à cet émissaire si bien reçu par Henri IV, et qui ont été si souvent rééditées. On a prêté à Pépin des naïvetés grossières. Or, Pierre Pépin, sieur de la Planche, longtemps accrédité près du duc de Mayenne par les Malouins, avait été choisi pour ces fonctions précisément à cause de ses *bonnes manières :* il s'en acquitta en véritable diplomate. Il était d'une des meilleures familles de Saint-Malo, et mourut procureur fiscal après avoir été plusieurs fois député aux États. — D'autre part, on retrouve les propos en patois malouin attribués à ce personnage, ou au moins des propos similaires, dans le vieux conte populaire du voyage d'un habitant de Saint-Jacut à Paris et dans les autres contes *des Jaguens,* si répandus sur la côte, de Saint-Brieuc à Cancale, et dont M. Sébillot a publié plusieurs versions. Pépin serait donc seulement l'endosseur de plaisanteries anciennes, que ni sa vie ni les mœurs de Saint-Malo ne permettent de lui attribuer et qu'il faut renvoyer aux recueils de littérature populaire. — Néanmoins, il y a un véritable intérêt à recueillir ces produits de l'imagination gauloise ; grâce à eux, on peut reconstituer la vie intime de nos pères et la saisir sous un jour parfois bien trivial, qui n'en est pas moins curieux pour l'érudit. Combien ne serait-il pas heureux, par exemple, pour un historien de Saint-Malo, de pouvoir retrouver le texte complet de la ballade populaire dont la prise de Rio Janeiro par Duguay-Trouin était l'objet ? On la chantait il n'y a pas longtemps encore, et maintenant on n'en possède malheureusement plus que ces quelques vers :

Monsieur Duguay envoie un tambour de l'*Achille*
Pour demander à ces braves guerriers
S'ils veulent bien capituler......

— Et les dames de Rio-Janeiro répondent :

Monsieur Duguay, faites taire vos canons,
Avec vous (*bis*) je composerons.

M. l'abbé Duchesne fait remarquer, au sujet du conte des *Jaguens à Paris*, qu'il a entendu le même récit, à quelques variantes près, dans la Somme et dans le pays de Caux. N'est-il pas naturel d'ailleurs qu'une semblable facétie soit très répandue,

vu le facile moyen de satisfaction qu'elle offre aux petites vengeances locales.

M. de Kerdrel, président, ajoute quelques mots au sujet de Duguay-Trouin et lit de courts passages des lettres de ce héros qui ne craignait pas plus d'avouer avoir éprouvé parfois le sentiment de la peur, qu'il ne craignait d'affirmer ses croyances. Il veut parler aussi d'un Malouin auquel les liens du sang le rattachent de fort près : *La Mettrie*. Egaré dans les doctrines matérialistes ; se complaisant dans l'exposé de ces dogmes avilissants et se plaisant à en exposer les extrêmes conséquences, La Mettrie a eu pourtant, dans quelques rares instants, comme un souvenir de son ancienne foi : « L'étude de la nature, écrivait-il, conduit à la religion au lieu d'en éloigner. » L'orateur cite une lettre écrite par la sœur de La Mettrie après la triste fin que l'on connaît, et cette lettre laisse espérer qu'il s'est, avant de mourir, reconcilié avec Dieu. Tout n'était pas mauvais en lui.

C'est tout ce qu'un procès-verbal peut dire de la chaleureuse improvisation à laquelle s'est abandonné *M. de Kerdrel*, souvent interrompu par les applaudissements d'une nombreuse assemblée. L'étude sur La Mettrie se retrouvera dans les Mémoires du Congrès.

Avant de clore la session, *M. le Président*, dans une rapide allocution, avec la large et vive éloquence qu'on lui connaît, salue à la fois le Bureau de l'Association, dont les pouvoirs viennent d'expirer et les habitants de Saint-Malo. — L'Association perd son fondateur, le vénérable M. Rieffel, que l'âge et les infirmités forcent à la retraite, mais qui n'en reste pas moins lié à elle par le titre de Directeur général honoraire et par la reconnaissance de tous. M. Haugoumar des Portes, qui a porté si longtemps et avec tant de dévouement le poids du Secrétariat général, a voulu qu'on lui donnât un successeur ; mais l'espoir des associés est qu'il voudra bien revenir, à chaque Congrès, serrer la main des nombreux amis qu'il laisse parmi nous.

M. le Président, arrivé à l'heure toujours pénible des adieux, remercie Saint-Malo, la cité des grands hommes, de l'hospitalité donnée à l'Association Bretonne ; son Maire, sa municipalité, son vénérable Curé, MM. les ecclésiastiques, et tous ceux qui ont donné de l'éclat à ce Congrès par leur présence et leurs communications.

La séance est levée à 11 heures.

NOTE ADDITIONNELLE

Nous avons reçu après l'impression des Procès-Verbaux les deux notes suivantes, qui se rapportent à la 6e séance et à la page XL *ci-dessus.*

Note de M. l'abbé Duchesne.

M. l'abbé Duchesne ne veut point exposer l'assistance à la prolongation d'une discussion qui pourrait facilement devenir interminable. Il se borne à présenter les plus formelles réserves contre la date assignée par M. de la Borderie à la Vie de saint Malo, aussi bien que sur la qualité d'évêque de Dol attribuée à Restoald; le doute est permis même pour Leucher et Tigernomagl. Il admet volontiers que la Chronique de Nantes n'a reçu sa forme définitive qu'au XIe siècle, mais cela ne prouve rien contre l'antiquité des pièces qui s'y trouvent réunies. Il considère, en particulier, comme tout-à-fait contemporain des événements le passage relatif aux entreprises ecclésiastiques de Nominoé. Cela ne l'empêche pas de reconnaître, comme il l'a dit en commençant, qu'il y a ici une question difficile, où le conflit apparent des documents ne peut manquer d'entraîner une certaine diversité dans l'appréciation. Il avait promis de donner la sienne; il l'a fait; et, comme il connaissait les arguments que M. de la Borderie vient de rappeler, il n'a aucune raison de changer d'avis.

Note de M. A. de la Borderie.

L'opinion reçue aujourd'hui sans difficulté, formulée dans les catalogues épiscopaux des Bénédictins bretons et du *Gallia Christiana,* met au nombre des évêques de Dol *Leucher*, *Tiger-*

nomagl, Restoald, Salacon, en se fondant sur des arguments rappelés en partie par M. de la Borderie et que M. l'abbé Duchesne devait nécessairement connaître, mais qu'il n'a nullement détruits, et qui (quelle que soit l'autorité personnelle du docte professeur) gardent par conséquent toute leur valeur.

M. de la Borderie regarde d'ailleurs comme impossible de prouver sérieusement que le passage de la *Chronique de Nantes* relatif à Salacon émane d'un contemporain, et qu'il puisse un seul instant balancer l'autorité du Concile de Soissons de 866.

Quant à la Vie de saint Malo, M. l'abbé Duchesne a dit lui-même qu'elle avait été « *transcrite* » par Bili : d'où il résulte nécessairement que Bili a reproduit une Vie plus ancienne ; M. de la Borderie ne peut indiquer ici par le menu les motifs de la date qu'il assigne à cette Vie plus ancienne ; il le fera prochainement dans un travail spécial.

MÉMOIRES

NOTE SUR LA RESTAURATION

DE

L'ÉGLISE ABBATIALE DE LÉHON (Côtes-du-Nord)

Par M. l'abbé FOUÉRÉ-MACÉ, recteur de Léhon

Je remercie Monsieur le Président de la bienveillante permission qu'il daigne m'accorder de prendre la parole au milieu de cette assistance d'élite, et je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien m'excuser. Je ne suis, en effet, ni un savant, ni un archéologue ; je suis un pauvre recteur qui vient plaider devant vous la cause de son église, c'est-à-dire la cause de ruines précieuses pour l'histoire, pour l'art et pour la religion de notre cher pays de Bretagne.

Il s'agit, Messieurs, de la restauration de l'antique église abbatiale, ou, pour parler plus juste, de l'église priorale de Léhon, près Dinan.

La plupart d'entre vous, Messieurs, connaissent, sans doute, ce gracieux pays de Léhon, surnommé par les touristes : « la petite Suisse de la France, » ses vallées pittoresques, les ruines de son château-fort, son antique monastère, tout cet ensemble en un mot, de ruines austères, de rochers escarpés et de frais vallons, au milieu desquels l'âme se plaît à vivre du passé et où l'œil se délasse ravi, en présence d'un site véritablement enchanteur.

Avant de parler du monastère, saluons en passant le vieux château-fort. Il formait jadis un quadrilatère régulier, flanqué de huit tours rondes, dont il reste encore d'imposants débris couronnés de lierre et de plantes sauvages. Les vieilles histoires racontent qu'en l'an 1034 une bataille se livra sous ses murs (entre

Alain III comte de Cornouaille et son frère Eudon), si acharnée que les eaux de la Rance furent teintes du sang des soldats tombés dans la mêlée. Le roi Henri II d'Angleterre, après avoir remporté une victoire à Bécherel en 1168, vint, dit la Chronique de Robert, mettre le siège devant le château de Léhon ; ne pouvant s'en emparer, il fit tout détruire aux alentours, excepté l'église et le cloître des religieux. Le terrain qui avoisine le château s'appelle encore à l'heure actuelle *les Ecroulères*, en souvenir probablement de ce fait barbare. Charles de Blois, le dévot pèlerin de saint Yves, que l'église honorera peut-être un jour d'un culte public, y séjourna en 1353, au retour de sa captivité en Angleterre. Quelques années après (1359), le château servait de quartier général au duc de Lancastre, qui assiégeait Dinan. C'est à cette époque que Thomas de Cantorbéry, chevalier anglais, fit prisonnier dans les environs, pendant une trève et contre toutes les lois de la guerre, Olivier du Guesclin. Bertrand indigné, court au château ; il réclame la liberté de son frère ; le chevalier Anglais refuse ; un combat singulier a lieu (sur la Place du Champ à Dinan), dans lequel notre cher Connétable est vainqueur, et aussitôt le duc chasse ignominieusement de son armée le chevalier félon. L'histoire de ce tournoi mémorable vit toujours dans le cœur de tout bon dinannais. Raoul de Coëtquen était gouverneur de la forteresse en 1402. Elle existait encore en 1677. Au milieu même de l'enceinte s'élève aujourd'hui une chapelle bâtie par l'un de mes prédécesseurs, en l'honneur de saint Joseph. Ainsi cette enceinte guerrière, remplie autrefois des cris des soldats et du cliquetis des armes, n'entendra plus désormais que le chant des pieux cantiques et le doux murmure de la prière.

Voilà, Messieurs, rapidement esquissée, l'histoire militaire de Léhon. J'ai hâte de vous parler du monastère, objet principal de cette communication.

L'an 850, le roi de Bretagne Nominoë trouva dans ce lieu, alors désert, six religieux qui vivaient dans la plus extrême pauvreté. Il eut pitié de leur sort, il leur donna de l'argent pour subsister et fournir à leurs besoins les plus pressants, et promit de leur bâtir un monastère, s'ils parvenaient à se procurer le corps de quelque saint. Sur cette assurance, quelques-uns des moines se rendirent à l'île de Jersey, peut-être Sark, au nord-ouest de

Jersey (1), où l'on avait inhumé saint Magloire, évêque de Dol, dans le monastère qu'il avait fondé. Les pieux chercheurs eurent la joie de rapporter le corps du saint dans leur vallée solitaire. Ces précieux restes furent transportés à Paris en 973, par Salvator, évêque d'Aleth, pour les dérober aux mains sacrilèges des Normands qui ravageaient alors la Bretagne. Mais la chapelle des religieux de Léhon continua d'être dédiée à saint Magloire, et aujourd'hui encore notre église paroissiale reconnaît pour patron ce premier et véritable fondateur du couvent. Nominoë, fidèle à sa parole, donna aux religieux un terrain avec des dépendances convenables pour y bâtir un monastère et une chapelle. Autour de cet asile de la prière et de la charité, ne tardèrent pas à se grouper de pieux chrétiens avides de foi et de saints exemples, qui furent les premiers habitants de Léhon. Ainsi vécurent dans la paix de leur cloître et dans le charme de la solitude, animée par le flux et le reflux de la mer et par les soupirs des grands arbres, jusqu'à la Révolution française, c'est-à-dire pendant plus de neuf siècles, les successeurs de ces hommes, de ces moines qui avaient tout quitté pour Dieu et le salut de leur âme.

Il est évident, Messieurs, que les ruines dont nous avons entrepris la restauration, ne sont point celles de l'antique monastère bâti par Nominoë. Le temps a détruit ces premiers vestiges, et le nombre grandissant des religieux a dû donner lieu à des modifications et à des agrandissements successifs. La Chapelle pour laquelle je viens aujourd'hui, en vrai mendiant de Dieu, implorer votre charité, ne remonte pas à une antiquité aussi reculée. Elle est bien vieille cependant, et à ce titre seul elle mérite un souvenir. En voici la description : Elle forme un rectangle parfait de 38 mètres de longueur sur 10 mètres de

(1) Dom Lobineau, suivant en ceci d'autres auteurs, place à Jersey le monastère bâti par saint Magloire, et d'où son corps fut apporté à Léhon. Nous ne pouvons, toutefois, nous empêcher d'émettre un doute sur ce point. La Chronique latine porte *Sargiensis insula ;* or Jersey, s'appelait dans l'Itinéraire d'Antonin *Cæsarea insula,* et on continue à traduire ainsi en latin le nom de cette île. Ne semble-t-il pas rationnel de voir dans cette *Sargiensis insula,* l'île de *Serk* ou *Sark ?* Ce qui autoriserait notre conjecture, c'est que « le roi Childebert » avait donné à S. Samson, non pas seulement Jersey, mais « certaines isles qui sont en mer à la coste de Normandie. » Un port de Guernesey porte le nom de *Saint-Sampson*, et possède une vieille église de saint Samson. — Nous livrons cette interprétation au jugement des érudits.

largeur, composé de quatre travées, sans collatéraux ni abside. La façade appartient à l'architecture romane du XIII[e] siècle, ainsi que la moitié des murailles de la nef; le reste de l'Eglise se rapporte au style du XIV[e] siècle. La porte principale, véritablement remarquable, avec six voussures en plein cintre, et à dents de scie, est accompagnée d'arcatures en ogive et surmontée d'une fenêtre ogivale à deux baies. Huit têtes sculptées en relief forment au-dessus de cette entrée une sorte de corniche. Les chapiteaux, tant de l'intérieur de l'église que du portail principal, empruntent leurs motifs à l'ornementation végétale. Les fenêtres qui s'ouvrent dans chacune des travées se composent de deux simples lancettes ogivales, sauf une à meneaux rayonnants, encadrées du côté de l'intérieur dans une ogive, et du côté extérieur du mur dans un cintre surbaissé. La voûte en pierre était d'une hardiesse remarquable. Dans le mur du chevet s'ouvre une grande fenêtre de 14 mètres de hauteur sur 7 mètres de largeur; la rosace qui surmontait les meneaux de cette belle fenêtre était un chef-d'œuvre de légèreté et d'élégance. A droite, est pratiquée dans l'intérieur du mur une crédence ogivale très délicatement sculptée. Tout près de là, une petite porte donne accès à la *Chapelle sépulcrale des Beaumanoir*. C'est là en effet, d'après une tradition constante que fut inhumé le Maréchal Robert (1) de Beaumanoir, le héros du glorieux *Combat des*

(1) Plusieurs auteurs lui donnent le nom de *Jean*. Il me semble que c'est à tort. Ces auteurs, en effet, s'appuyant sur le Poëme contemporain du *Combat des Trente*, me paraissent donner au texte une fausse interprétation. Ce poëme que d'Argentré appelle « le très ancien livre en rythme » et qui compte 518 vers, cite 39 fois dans le récit de la bataille, le nom de *Beaumanoir*. Or, pas une seule fois le mot *Beaumanoir* n'est précédé d'un prénom quelconque. Le seul passage qui a pu faire croire au nom de *Jean*, est celui-ci:

« ....Bien faisait de Bretaingne toute sa voulanté (de Bembro, cap. anglais).
Tant qu'avint la journée que Dieu oust ordonné,
Que Beaumanoir le bon qui tant fut alosé,
Messire Jehan le sage, le preux et le sené
Vers les Englais allerent pour parler à seurté.
Sy vit pener chetifs. . . . . »

Beaumanoir le bon et *Messire Jehan le sage* sont bien deux personnages différents; le verbe « allèrent » au pluriel, l'indique clairement. D'ailleurs l'historien Froissart, né en 1337 et mort en 1410, par conséquent contemporain lui aussi du Combat des Trente, appelle dans son récit *Beaumanoir* « *Robers de Biaumanoir* », et plusieurs fois « *Robers* » tout court: Par ma foi! di

Trente, celui à qui Geoffroy du Bois disait cette fière parole : « *Bois ton sang Beaumanoir et ta soif te passera !* » Son fils Jean de Beaumanoir, assassiné en 1384 par un de ses métayers, fut également, ainsi que sa femme Typhaine du Guesclin, sœur du grand Connétable, et d'autres Seigneurs Bretons, inhumé dans cette chapelle. Quelques unes de leurs statues tumulaires sont aujourd'hui au *Musée* de Dinan. J'espère que ma ville natale que je remercie d'avoir donné asile à ces précieux débris, aura la gracieuseté de nous rendre, un jour, pour les réintégrer dans leur patriotique sanctuaire, ces pierres sépulcrales avides de retrouver la demeure bénie où elles reposèrent durant tant de siècles. Mais que sont devenus les restes de tous ces personnages illustres ? Les révolutions qui détruisent tout, ont-elles du moins épargné les cendres des morts ? Nous ne le savons pas, mais nous chercherons et nous fouillerons le sol.

A la vue de ces ruines qui n'offraient naguère encore à l'œil que l'image de la désolation, l'âme du visiteur se recueille ; comme arrêtée par les siècles qui se dressent devant elle, elle rêve au passé, elle revoit ces nombreux moines qui vinrent là prier sur ces dalles ; elle croit encore entendre les chants de leurs psalmodies ; il lui semble que les murs vont parler, que des enfeux vont tout-à-coup surgir les vieux Chevaliers et leurs nobles Dames. Alors la pensée se transporte d'elle-même des choses du temps qui passent, à celles de l'éternité qui ne passent pas. Aussi, je ne m'étonne pas qu'un visiteur chrétien, impressionné par tant de souvenirs, ait crayonné, quelque jour, sur ces vieux murs, au milieu du silence mystérieux et imposant des ruines qui l'environnaient, ces vers tout remplis d'une sainte émotion :

« O ruines ! Voûtes désertes !
« A tous les vents du ciel ouvertes,
« Où l'on entend gémir, le soir,
« La grande Ombre des Beaumanoir ;
« Tombeaux vides, criez à l'homme
« Qu'il n'est ici-bas qu'un atome,
« Faible souffle du temps, jeté
« Au gouffre de l'éternité ! »

Messires Robers de Biaumanoir, je m'i accord.... Et li dis Messires Robers.... C'ils vint avant à la porte parler au dit Monsigneur Robers.... »

On ne peut donc arguer en rien en faveur du prénom de *Jean,* de la citation du Poëme, tandis que le témoignage si formel de Froissart est une preuve irréfutable pour le prénom de *Robert*.

Un autre nom précieux lui aussi pour notre pays, est intimement uni à l'histoire de notre antique chapelle. C'est celui d'un saint religieux que Dom Lobineau appelle *le bon Pere Noël Mars,* et dont il raconte la vie, d'une manière simple et touchante, dans ses « *Vies des saints de Bretagne,* » à la date du 31 janvier. Il naquit à Orléans en 1576; il fit sa profession au monastère de Marmoutiers en 1595, et reçut la prêtrise à Paris, en 1601. Animé du désir de la perfection, il gagna à ses pieux desseins, par ses discours et par ses exemples, quelques autres religieux. Ensemble ils demandèrent au Grand Prieur et aux religieux de Marmoutiers la permission de se retirer au Prieuré conventuel de Léhon, pour y mener une vie plus parfaite et y faire refleurir l'étroite observance de la Règle. Sainte Thérèse, peu d'années auparavant, avait déjà exprimé cette pensée que le bien peut toujours devenir le mieux, et que la perfection, comme Dieu, est infinie. Ayant obtenu cette permission, ainsi que le consentement du Seigneur Brulart, Prieur commandataire du lieu, ils arrivèrent au Prieuré de Léhon en 1604.

Dans cette nouvelle retraite, les religieux donnèrent l'exemple de toutes les vertus; ils n'avaient du reste qu'à prendre pour modèle le bon Père Noël Mars, qui avait été nommé, sur leur propre demande, Prieur claustral du Prieuré royal de Léhon. « Il était toujours à leur tête, écrit l'auteur de sa Vie, dans tous » les exercices de la régularité, d'aucuns desquels il ne se » dispensait; et quand même ses infirmités ne lui permettaient » pas de se rendre aux Matines, qui se disaient à minuit; il » priait ses religieux de le soutenir et de lui aider à marcher, » afin que malgré ses maux il eût la satisfaction de présenter » avec eux à Dieu, le sacrifice de ses louanges.... Il prêchait » toutes les fêtes et les dimanches, et pendant l'Avent et le » Carême, tous les jours, et souvent plusieurs fois le jour.... Sa » piété paraissait jusque dans la signature qu'il emploïait dans » ses lettres, qui était un cœur, au milieu duquel était un nom » de *Jésus*, avec ces deux autres mots : *ô amor !* qu'il avait sans » cesse à la bouche, pour témoigner la vive ardeur de l'amour » céleste dont il était enflammé. » La prière qu'il enseignait à ses religieux pour la répéter souvent, était celle-ci : « Mon » Dieu, donnez-moi votre pur amour ! » Il disait encore, avec son expérience des âmes, que la fréquente confession et la communion sont « les deux principaux étançons et appuis de la

» bonne vie. » Quoi de surprenant qu'une vie si sainte attirât sur lui les regards de ses supérieurs ? Aussi fut-il nommé en 1606 Vicaire Général de son ordre et visiteur de la province de Bretagne. Messire Antoine de Révol, évêque de Dol, informé de la sainte vie des religieux de Léhon, alla trouver le Père Mars et le pria d'établir la réforme dans l'abbaye du Tronchet. Le Père Mars se rendit aux vœux de l'évêque, et avec six de ses religieux prit possession du monastère en 1607 « après une exhortation pathé-» tique qui tira les larmes des yeux de l'évêque de Dol et de tous » ceux qui assistèrent à cette cérémonie. » La maladie l'obligea de rentrer à Léhon au printemps de 1610. Bientôt, sentant sa dernière heure approcher, il reçut les sacrements avec une dévotion touchante et rendit tranquillement son âme à Dieu, le dimanche de la Septuagésime, le 31 janvier de l'an 1611, âgé seulement de 34 ans, 10 mois et 4 jours, après avoir selon l'expression de l'Ecriture, acquis en si peu de temps la perfection qui n'est souvent dans les autres que le fruit de longues années.

Veuillez me pardonner, Messieurs, tous ces détails ; je tenais à prouver que le monastère de Léhon a été lui aussi la demeure de la vertu et de la perfection religieuse. Le bon Père fut inhumé le jour suivant, dans l'église du Prieuré de Léhon, devant l'autel de Notre-Dame, sous une tombe de pierre du côté de l'épitre. Dieu ne tarda pas à illustrer par des miracles le tombeau de son serviteur ; aussi y vit-on bientôt un grand concours de peuple qu'on n'évalue pas à moins de trois ou quatre mille personnes par jour. Les religieux, troublés dans leur solitude, et craignant qu'on ne leur enlevât ce dépôt sacré, mirent le corps dans la chaux vive, afin de réduire sa chair en poussière ; puis il recueillirent les ossements qui avaient résisté à l'action de la chaux, les placèrent dans une chasse de plomb, donnée par M. de Châteauneuf, et les enterrèrent sous la même tombe qui avait couvert le corps entier. Ces précieuses reliques sont-elles encore aujourd'hui à la même place ? je l'ignore. Mais l'endroit est bien désigné, bien précis, et quand nous ferons le dallage de l'église nous chercherons avec soin. Puisse Dieu nous permettre de faire revivre un jour le culte de ce saint moine dont la cause à déjà été introduite en cour de Rome et auquel Messire Guillaume le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, Prélat recommandable par ses vertus, a déjà donné le titre de Bienheureux.

J'aurais bien encore à vous parler, Messieurs, du vieux monastère, lui-même ; j'aimerais à vous faire la description de la gracieuse porte ogivale de l'entrée, du cloître dont les piliers et les arcades sont encore bien conservés, du réfectoire au nord du cloître, dont les fenêtres ogivales trilobées sont fort remarquables ; je serais heureux de vous présenter la maîtresse vitre de mon église paroissiale avec ses quelques panneaux de verre de couleur, dont quelques-uns remontent, croit-on, au XIVe siècle ; les huit stalles du XVe siècle avec les effigies peintes de divers saints, et surtout une ancienne cuve baptismale du XIIe siècle, qui sert de bénitier aujourd'hui. Mais je sais que je dois me borner. Je serais d'ailleurs indiscret, si j'abusais plus longtemps, Mesdames et Messieurs, de l'attention si bienveillante que vous me prêtez, et dont je vous suis profondément reconnaissant.

Le récit que je viens de vous faire, si rapide et si simple qu'il soit, démontre clairement, n'est-ce pas ? l'intérêt considérable qui s'attache à la conservation des belles ruines de Léhon. Pouvions-nous, en effet, sans commettre un meurtre architectural, un acte de vandalisme déplorable, laisser tomber cette chapelle, type remarquable et presque unique aujourd'hui, du style roman dans notre pays ? Je le dis avec une conviction sincère, c'eût été une honte pour Dinan, pour le département, pour la Bretagne tout entière, d'abandonner aux coups du temps et à une inévitable destruction, ces murs témoins de tant de prières, épargnés par tant de siècles. Aussi quand l'obligation absolue s'est imposée à Léhon d'abandonner l'église paroissiale actuelle, dont les murs s'écroulent et dont la toiture s'effondre, sans espoir possible d'une réparation sérieuse, les deux administrations civile et ecclésiastique se sont-elles empressées dans un commun et sympathique accord, de penser à la restauration de ces ruines majestueuses. Une famille chrétienne, pieusement sollicitée, nous a donné la vieille chapelle Bénédictine ; je la remercie publiquement ici, me permettant de lui demander de la part de Dieu, au nom de la religion et du patriotisme, de compléter par de nouvelles générosités, cette œuvre qui sera son honneur aux yeux de la postérité et qui lui assurera devant Dieu d'impérissables mérites. Oui, j'en ai la douce confiance, nos ruines séculaires et glorieuses seront sauvées par la prière et la charité qui sauvent toutes choses.

Sans plus tarder nous nous sommes mis à l'œuvre. Dès le 13 février de cette année, nous commencions à débarrasser notre vieille chapelle des épaisses broussailles, des arbres même que le temps y avait laissé croître, et si ces murs avaient pu parler, ils nous auraient, je n'en puis douter, remercié déjà de cette première toilette qui les rajeunissait. Monsieur le Maire de Léhon, dont le zèle et le dévouement chrétiens sont au-dessus de tous les éloges, et moi, nous nous sommes empressés de faire une souscription dans la paroisse. Notre démarche a été accueillie par tous avec sympathie et respect ; chacun nous a donné ou promis selon ses moyens. Les charrois de bois et de pierre sont faits avec une grande bonne volonté par les habitants de Léhon. Mais que peuvent ces minimes offrandes pour une entreprise si considérable ? Je dois cependant signaler quelques donations plus importantes de riches personnes qui ont des intérêts dans la commune de Léhon, et tout particulièrement le don généreux des Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu. Que cette Maison religieuse, qui rend tant de services au pays, et que je suis heureux de posséder dans ma paroisse, reçoive ici l'expression de notre reconnaissance la plus sincère. Non content de nous accorder un secours de dix mille francs, de nous donner le beau granit de ses carrières, le Chapitre de la Communauté à mis à notre disposition le talent et le zèle du Frère Vincent-de-Paul. C'est cet excellent religieux qui a fait le plan de la restauration de l'égise ; c'est lui qui en dirige l'exécution avec une assiduité touchante et une science consommée.

Les échafaudages ont été installés au printemps, et Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc a daigné, le 2 juin dernier, bénir la première pierre de la grande fenêtre du sud. Cette belle fenêtre est ajourd'hui entièrement refaite à neuf, et chacun peut dès maintenant constater que la solidité des vieux murs, épais à la base d'un mètre cinquante, est à l'abri de toute épreuve. Mais hélas ! nos ressources qui atteignent à peine la moitié d'un très modeste devis, seront bientôt épuisées. Voilà pourquoi je suis venu, Messieurs, faire appel à votre charité, en ce pays de Saint-Malo, au diocèse duquel appartint jadis ma chère paroisse de Léhon.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, le plan et les photographies de mon église, et je me hâte de conclure.

L'œuvre que nous entreprenons mérite, vous le voyez, l'intérêt de tous ceux qui, comme vous, Messieurs, gardent au fond de leur cœur les vieux souvenirs du pays et vénèrent avec un religieux respect les monuments anciens qui rappellent la gloire et la piété de nos pères, leur foi profonde, leur patriotisme généreux. Chacune de ces vieilles pierres est un livre où les siècles ont inscrit des choses qu'il est bon de redire aux générations actuelles. Je demande donc, Messieurs, pour cette restauration importante et difficile, le bienveillant concours de l'Association Bretonne, la sympathie et le secours de chacun de ses membres; je prie la Bretagne entière de nous venir en aide. Les ossements de nos preux chevaliers bretons et de nos pieux moines qui dorment depuis si longtemps dans la solitude et l'oubli de ces vieux murs, tressailleront d'aise en retrouvant un tombeau digne d'eux, et leurs âmes béniront les généreux bienfaiteurs dont la charité aura empêché la ruine de cette antique chapelle, et aidé une population pauvre à relever à Dieu un sanctuaire glorieux et digne de sa foi.



SAINT-MALO

TROIS NOTICES

PAR

M. HARVUT, Secrétaire général de la Mairie,

Membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine

LA CROIX DE MI-GRÈVE

Après sa réconciliation avec le roi de France, le duc Jean V de Bretagne ne pensa plus qu'à rétablir le bon ordre dans sa province; mais l'évêque de Saint-Malo, Josselin de Rohan, pénétré de l'idée de l'indépendance dont avait toujours joui la ville, refusa carrément de prêter le serment de fidélité et de payer les subsides que le duc lui demandait.

C'était en 1382. Le duc, alors, afin de vaincre la résistance de l'évêque, fit construire la tour Solidor dans le but d'entraver le commerce malouin et d'amener la ville à composition.

Cette situation dura deux ans ; enfin, malgré les réclamations du prélat et ses récriminations, les Malouins le forcèrent d'entrer en accommodement avec le duc qui proposa un traité en vertu duquel la ville devait se mettre sous son obéissance, et les bourgeois aller au devant de lui, tous à pied, et faire acte de soumission à genoux, « *les chaperons hors des coulx et desceints* » c'est-à-dire sans ceinture.

Les bourgeois se récrièrent, disant qu'ils n'accepteraient le

traité qu'à la condition expresse que ce que le projet de cérémonial avait d'avilissant pour eux ne serait point exécuté.

Le duc y consentit et le traité fut signé le 3 octobre 1384. Le 5 du même mois, le duc Jean V fit son entrée solennelle en la ville. L'évêque de Dol, en l'absence de Josselin de Rohan qui ne put se résoudre à faire acte de soumission, alla processionnellement au devant du duc « hors des murs, avec la croix, les reliques et les cierges allumés. »

Aussitôt que le prince les aperçut, il descendit de cheval sur le rivage, vers la PIERRE DE LA MI-GRÈVE, se mit à genoux pour baiser la croix et les reliques, et s'achemina à pied vers la ville dans laquelle il entra aux côtés de l'évêque.

Le lendemain 6, la duchesse Jeanne de Hollande, sa seconde femme, fut reçue avec le même cérémonial.

La pierre de mi-grève était située au lieu dit aujourd'hui La Hoguette, là où se terminait la petite grève avant l'établissement des digues artificielles.

Sur cette pierre fut élevée, en commémoration de cette heureuse réconciliation, une croix de pierre qui prit le nom de croix de mi-grève.

Manet dit que la croix de mi-grève était « proche le moulin des Masdegeul », ce qui se rapporte parfaitement au lieu indiqué plus haut, et que « cette croix est désignée sous le nom de croix de mi-grève dans des actes d'afféagements des terrains de La Hoguette. »

Nous ajouterons que le plan cadastral de la commune, dressé en 1836, porte au dit lieu la croix de mi-grève.

Il est presque certain que la croix retrouvée au mois de juillet 1885 n'est pas celle placée en 1384, cela semble résulter de l'examen du socle de pierre; mais elle a dû être édifiée, en remplacement de la première, lors de la construction des digues et chaussées de Paramé, par M. Chevalier, en 1713.

LA MACHINE INFERNALE

Le 26 novembre 1693, les Anglais vinrent bombarder la ville de Saint-Malo ; ils continuèrent à lancer des projectilès pendant trois jours sans que cela causât de grands dégats. Nous avons raconté ce bombardement d'une façon très détaillée dans une nouvelle intitulée « *Une héroïne* » et qui a paru dans la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

L'épisode important de ce bombardement est le lancement de la Machine Infernale, énorme brûlot qui ne produisit pas, à beaucoup près, l'effet qu'en attendaient les ennemis.

Nous ne pouvons donner de meilleurs renseignements que ceux que nous transmet un témoin oculaire et auriculaire, M. Porée-Duparc, lequel raconte un peu brièvement cet événement dans un manuscrit in-folio existant aux archives de Saint-Malo, et écrit par lui en 1709.

L'histoire du bombardement de Saint-Malo a été souvent écrite, mais toujours d'une façon plus ou moins fantaisiste ; Manet, Petit, Cunat et autres ont brodé chacun sur ce récit, ce qui a pu donner lieu à bien des erreurs.

Pour nous, nous estimons que le seul digne de foi est le témoin de l'événement, M. Porée-Duparc, et que lorsqu'il ne relate pas un fait important cité par un écrivain moderne, ce fait peut être considéré comme apocryphe.

M. Porée-Duparc, dans le manuscrit sus relaté, décrit ainsi la Machine Infernale des Anglais, laquelle fut lancée contre la ville le 29 novembre 1693, troisième jour du siège.

« Toute la force de leur armement » dit-il, « consistait dans une machine infernale qui était un vaisseau de 3 à 400 tonneaux dont la cale était remplie en grenier de bombes, de carcasses et autres artifices. La mer se trouvant pleine sur les 7 heures 1/2 du soir, ce vaisseau vint avec la marée, et quand il fut en travers du Grand Bey et du fort l'Islet il ne put, à un demi-pied près, franchir une haie de pierre qu'on appelle vulgairement le *rocher Malo,* parce que la mer commençait à perdre, ce qui fit que le commandant, voyant son navire sur cul et immobile, il mit le

feu dedans et se retira avec tout son équipage, ou » ajoute M. Porée-Duparc en forme interrogative « tout le monde périt par l'étouffement de l'air le dimanche au soir. »

Ainsi, le témoin semble ignorer si l'équipage fut sauvé ou s'il périt.

Au sujet de cette fameuse machine infernale, un romancier de talent dont le nom nous échappe, a fait une nouvelle parue sous le titre de « *La jeunesse de Duguay-Trouïn.* » Dans cette nouvelle, il dit que le pilote de la machine était un Malouin du nom de Pierre Bernard, lequel, craignant qu'un de ses compatriotes, tenté par l'or qu'offraient les anglais, ne se chargeât de la conduite du brulot, se dévoua et fut proposer ses services aux ennemis avec l'intention de faire échouer la machine. Après l'explosion, dit le romancier, on trouva le cadavre du matelot dans les effets duquel était un billet donnant l'explication de sa conduite. Les Malouins qui l'avaient cru un traître avaient essayé de mettre le feu à son habitation où sa fille se trouvait seule, et ce serait Duguay-Trouïn qui aurait empêché ces violences.

Malheureusement ce fait, admirablement conçu et raconté du reste, a été cru par beaucoup de personnes; et tout dernièrement encore, un orateur, exaltant le dévouement de Pierre Bernard, disait que sa place devait être dans la galerie des grands hommes de Saint-Malo.

Dans l'intérêt même de l'histoire, nous devons réduire à néant ce dévouement imaginaire qui n'est que du pur roman.

Qu'on ne se récrie pas ! nous prouvons notre dire :

Et d'abord, le romancier commet une grosse hérésie lorsqu'il dit que Duguay-Trouïn est le sauveur de la fille de Bernard, car Duguay-Trouïn n'était pas à Saint-Malo lors du bombardement : c'est lui-même qui le fait connaître dans ses Mémoires.

Page 31 des Mémoires écrits de sa main et existant aux archives de la ville, il dit : année 1693, « j'avais déjà croisé plus de deux mois » et continue par le récit de la prise de plusieurs vaisseaux anglais et de divers incidents de navigation, ce qui nous conduit jusqu'à la page 36, sous la date, année 1694, où il écrit « aussitôt que je fus de retour à Brest. » Il en résulte qu'au mois de novembre Duguay-Trouïn était en croisière, commandant la frégate royale *l'Hercule,* et ne pouvait par conséquent sauver ici la fille de Bernard.

Au commencement de cette même année 1693, il nous donne le récit d'une aventure à lui arrivée à Saint-Malo ; il est incontestable que, s'il eût assisté au bombardement il en eût parlé ! Il est donc évident que Duguay-Trouïn, si l'on s'en rapporte à lui-même, et on ne peut exiger mieux, n'a pas été témoin du bombardement de 1693, ni de l'explosion de la Machine Infernale.

Ainsi donc, dans un roman ayant pour titre « *La jeunesse de Duguay-Trouïn* », il se trouve que l'un des épisodes les plus émouvants et dans lequel le héros joue un rôle admirable, est erroné et entièrement inexact, d'après les Mémoires mêmes de ce héros ! Il semble qu'après cela on peut hardiment mettre en doute tout le reste et ne plus voir dans la nouvelle que le produit de l'imagination du romancier, et n'y accorder, par suite, aucune créance pour ce qui est de l'historique de Saint-Malo.

Mais ce n'est pas tout : si Pierre Bernard s'est dévoué comme on l'a dit, ce dévouement a dû laisser des souvenirs quelque part ; or, le romancier n'indique point, et pour cause, à quelle source il a puisé ce fait, tandis qu'au contraire, les contemporains n'en parlent en aucune façon, et il est inadmissible que, si le fait eût été exact, il ne se soit pas trouvé au moins une personne pour le reproduire. Eh bien ! voici ce que dit Porée-Duparc, en rendant compte des résultats de l'explosion de la Machine et du bombardement :

« Comme cet amas d'artifices (la Machine Infernale), n'avait pas la vertu de projection, les artifices ne firent que s'élever en l'air et se répandre de tous côtés sans faire grand mal à la ville, hors la découverture des maisons et la cassation des vitres », et il ajoute : « J'en vis par hasard tout l'effet de la flamme distinctement étant pour lors dans le jardin du Doyenné, et j'en dressai le procès-verbal que M. de Nointel, qui logeait séans, envoya à la cour ; toute la compagnie de M. de Chaulnes était occupée à jouer dans ce moment. Si cette machine avait abordé, elle donnait droit au derrière de sa maison, et eût causé un grand désordre. Tout le monde crut avoir la machine dans sa maison par l'étendue de sa flamme... Un quart-d'heure après, le calme fut rétabli dans Saint-Malo où je n'ai pas vu un homme estropié. L'église en pâtit le plus, car une bombe abattit la rose du chœur que l'on fit incessamment réparer par les trois vitraux qu'on éleva à sa place. »

C'est là tout ce que dit l'historien, et nous ferons remarquer

que tous ceux qui ont écrit sur Saint-Malo, Manet, Petit, Cunat et tant d'autres se taisent sur le compte de ce Pierre Bernard. Manet lui-même, qui donne une foule de détails insignifiants sur toutes sortes de choses, n'en dit absolument rien. Nous avons nous-même lu sept à huit manuscrits différents traitant l'histoire du bombardement de Saint-Malo, et rien, toujours rien !

Les registres de décès de la ville ne contiennent non plus aucune mention relative à ce Bernard, dont le cadavre, au dire de l'historien, aurait été retrouvé sur la grève.

Ainsi, les écrivains contemporains du bombardement ne parlent point de ce mythe (*alias* Bernard); un romancier, après environ 200 ans, publie ce dévouement sans indiquer la source où il puise et les documents sur lesquels il s'appuie, et on y ajouterait foi sans plus de preuves ? Allons donc !

Qu'on ne nous reproche pas de vouloir retirer une gloire à Saint-Malo en détruisant la légende (?) enfantée par un cerveau d'historien. Loin de nous cette pensée ! Mais nous tenons essentiellement à ce que les héros malouins soient authentiques, et nous serions heureux que quelqu'un vînt fournir une preuve de l'individualité de Pierre Bernard à l'époque précitée, et produisît un document attestant son dévouement. Jusque là, nous déclarons douter fortement de l'existence de ce pilote, par les raisons ci-dessus énumérées !

On nous objectera que l'historien a dû prendre ce fait quelque part. Evidemment ; mais ce quelque part peut fort bien n'être que son imagination. Qui dit que dans cent ans on ne croira pas *mordicus* à l'existence, lors du bombardement de 1693, de l'héroïne Jehanne dont nous avons raconté les hauts faits dans la *Revue de Bretagne,* alors que nous sommes l'unique et véritable père de cette Jeanne d'Arc ?

Pour en finir, nous protestons contre l'existence du Bernard de 1693, jusqu'à ce que la preuve en soit établie, et ce, dans l'intérêt de l'histoire héroïque de Saint-Malo, qui doit être véridique en tout et partout.

Saint-Malo, août 1885.

LES CHIENS DU GUET

L'origine de la garde de Saint-Malo par des chiens se perd dans la nuit des temps : un édit de la duchesse Anne en parle à propos de la nomination des chiennetiers ; cette garde existait donc déjà au xve siècle.

Les dogues, au nombre de 24, étaient renfermés le jour, dans un chenil près la porte Saint-Thomas (rue Venelle aux Chiens), lequel fut plus tard transféré près du bastion du Cheval Blanc, aujourd'hui fort la Reine, et ensuite sous le terre-plein de la Hollande. Le soir, ces animaux étaient conduits dans une cabane située au sillon, d'où on les lâchait au son de la cloche annonçant la fermeture des portes de la ville.

Pour ramener les chiens, les chiennetiers se servaient d'un puissant cor qui dominait le bruit de la tempête, et il n'était pas toujours facile de faire rentrer ces dogues au chenil.

Un compte de l'année 1766 nous apprend que le 12 avril de la dite année, il fut payé à un Sr Delanoë une somme de 18 livres pour une corne de cuivre pour le chiennetier de la ville.

La garde faite par ces dogues était fort utile à cause des maraudeurs, mais n'était pas sans offrir quelques dangers. Plusieurs fois il avait été question de leur suppression, à cause sans doute des accidents qui survenaient, et la municipalité avait toujours fait continuer l'entretien de ces chiens, ainsi qu'il résulte d'une délibération du 20 octobre 1733, laquelle dit que « il n'y a plus que quatre chiens pour la garde des dehors de cette ville, ceux qui ont soin de les garder et conduire ayant dit que les autres estoient morts, ce qui ne peut provenir que de ce que ces chiennetiers nont pas soin de norir ny de veiller à la conservation des dits chiens. C'est pourquoy il (le maire) croit qu'il serait à propos de priver ces chiennetiers d'une partie des sallaires quon leur donne, affin de les engager à veiller soigneusement à la conservation des chiens et pour en rétablir d'autres.

« Sur quoy lassemblée délibérant d'une voix unanime a esté arresté quil sera retenu sur les sallaires des chiennetiers telle somme que M. le Maire jugera à propos [tant] pour les punir de

leur peu dattention à la conservation des chiens que pour en rétablir dautres en la place de ceux qui sont morts. »

Plus tard, à la suite de divers événements dont nous allons parler, on supprima totalement les chiens du Guet.

Une délibération de la communauté du 26 février 1757 contient le paragraphe suivant :

« M. le Maire a encore représenté que Pierre Le Mesle, chiennetier, ayant été emporté par la mer, au pied de la tour du château, en ramenant ses chiens, lors de la dernière tempête, il croioit qu'on ne pouvait mieux dédommager sa famille de cette perte, qu'en donnant la même place à son fils, qui est en âge de mener les chiens, et qui, depuis plusieurs années, le faisoit alternativement avec son père. L'assemblée, d'une voix unanime, a nommé le fils de Pierre Le Mesle pour chiennetier de cette ville et pour par lui jouir des émoluments attachés à cette place, pendant qu'il en remplira les fonctions à la satisfaction de la communauté. »

Pour une raison que nous ferons ressortir plus loin, nous transcrivons ici l'acte de décès de Pierre Le Mesle.

« Pierre Le Mesle, agé de 67 ans, de la paroisse de Bresse, diocèse de Coutances....., décédé le 20 janvier 1757 et inhumé ledit jour *par permission du juge,* sur le cimetière etc...... »

Nous prions de bien remarquer cette mention « par permission du juge » laquelle implique de suite l'idée de mort violente, et qui se trouve dans tous les actes de décès analogues.

Au mois de juin 1758, les Anglais opérèrent une descente sur nos côtes et détruisirent tous les batiments se trouvant dans les ports de Saint-Malo, ainsi que le mentionnent plusieurs délibérations de cette époque.

Les chiens, n'ayant plus rien à garder et coûtant fort cher à nourrir, furent supprimés, par cette seule raison, croyons-nous, car une délibération du 30 décembre 1758, dit que « L'assemblée statuant sur la requête de Jeanne Le Maréchal, veuve de Pierre Le Mesle, chiennetier de cette ville, décide qu'il lui sera payé par le miseur de cette communauté un quartier de 3 mois de gages pour cette fois seulement. » Les chiens étaient donc supprimés, et aucune délibération ou pièce n'en donne le motif.

Qu'on n'aille pas croire que cette veuve Le Mesle est la veuve du fils Le Mesle, nommé chiennetier le 26 février 1758, et que celui-ci ait péri sous la dent des molosses. — Le fils Le Mesle se

nommait Guillaume, était né le 31 mai 1731, de Pierre Le Mesle et de Jeanne Le Maréchal son épouse ; nous le retrouverons, du reste, un peu plus loin.

Le 23 février 1765 « MM. les juges baillifs des eaux (nous copions), ayant proposé de rétablir les chiens qui furent supprimés lors de la descente des Anglais sur cette côte, au mois de juin 1758, attendu les plaintes qui leur sont portées journellement, des vols qui se font dans le port et au bord des navires dont on coupe et enlève les amarres, lorsque la mer se trouve basse pendant la nuit. L'assemblée reconnaissant la nécessité et l'utilité de la garde de ces chiens, a unanimement délibéré de les rétablir suivant l'ancien usage et a prié M. le Maire de vouloir bien en conférer avec MM. du Chapitre de Saint-Malo. »

Le 28 mars, autre délibération, conséquence de celle ci-dessus : « M. le Maire a dit que pour parvenir au rétablissement des chiens destinés à garder le port pendant la nuit, ainsi qu'il a été résolu dans l'assemblée du 23 février dernier, il était nécessaire de nommer un chiennetier ; que Guillaume Le Mesle, qui avait ci-devant fait ce service et de qui le père avait péri dans les fonctions du même service, suppliait l'assemblée de lui accorder cet emploi. » Guillaume Le Mesle fut donc de nouveau nommé chiennetier.

Le 12 novembre, 11 dogues furent achetés et payés 27 livres 10 sous.

Le 20 janvier 1767, un autre dogue fut acheté à Gilles Lemarié et payé 3 livres.

Nous n'avons pu découvrir quels étaient les appointements des hommes chargés de l'entretien des chiens, mais nous pensons qu'en outre de ses émoluments, le chiennetier de la ville était logé gratuitement, car il appert d'un compte du maire de Saint-Malo, que le 18 novembre 1769, il fut payé à un nommé Guyot, menuisier, une somme de 6 livres pour avoir refait la bas de la porte du logement du chiennetier.

Il est probable que, puisque la ville payait les réparations du bâtiment, sa propriété évidemment, et le désignait sous le nom de « logement de chiennetier », ce dernier était logé gratis.

En 1770, les chiens du Guet furent définitivement supprimés ; voici la délibération qui fut prise à ce sujet, le 7 mars de la dite année :

« M. le Maire a dit que personne n'ignorait les différents accidents arrivés depuis peu, et notamment du 4 au 5 de ce mois, par les chiens supprimés au mois de juin 1758 et rétablis au mois de février 1765 ; qu'il priait l'assemblée de considérer si l'utilité qui dérive de la garde de ces chiens peut être comparée aux événements facheux qui en ont résulté et qui peuvent encore en résulter par la suite et en délibérer.

» Sur la remontrance de M. le Maire, l'assemblée a unanimement délibéré de se passer, quant à présent, de la garde des chiens et a prié Messieurs les juges baillifs de vouloir bien les faire détruire. »

Ce désir fut accompli, et quelque temps après, l'antique milice à quatre pattes avait vécu !!!

Quels étaient les événements fâcheux du 4 au 5 mars, qui avaient motivé la suppression des chiens du Guet ?

On a fait du roman là-dessus ; on a parlé, et on parle encore d'un officier de marine qui, ayant voulu forcer l'entrée de la ville, après l'heure réglementaire, aurait été dévoré par les chiens : c'est fort possible, mais non prouvé.

Manet va jusqu'à décrire, par hypothèse naturellement, comment le fait se serait passé ; il fait un touchant tableau de l'officier de marine essayant de se défendre avec son épée, et succombant sous les crocs redoutables des molosses.

Tout cela est fort beau et nous en concluons que les chiens n'avaient pas littéralement mangé l'officier de marine, puisque Manet dit que cet officier se nommait Jean-Baptiste Ansquer de Kerouarts et que son acte de décès existe.

Or, nous avons recherché cet acte de décès et nous avons lu : « Ecuyer Jean-Baptiste Ansquer de Kerouarts, natif de Malestroit, diocèse de Vannes, décédé le 5 mars 1770, inhumé avec service par nous soussigné, etc..... »

Nous avons été frappé de ce que cet acte ne mentionnait pas : 1° que ledit de Kerouarts fût officier marin ; 2° qu'il eût été enterré par permission du juge, et 3° nous avons constaté en outre que le défunt était enregistré sous la qualification d'écuyer ; nous en avons conclu que M. de Kerouarts n'était point marin, n'était point mort par accident et qu'en conséquence ce n'était pas lui qui avait été dévoré par les chiens.

Notre affirmation s'appuie sur des preuves, ou du moins de

fortes présomptions. Nous avons fait remarquer que dans l'acte de décès de Le Mesle, il est dit que le défunt est enterré par permission du juge, ce qui implique de suite l'idée d'un accident ayant entraîné la mort. Un autre acte voisin de celui de M. de Kerouarts, puisqu'il est du 4 mars 1770, dit que « Claude Gouranton, veuve de Jacques Briet, cordonnier, trouvée morte dans sa chambre, a été inhumée par permission du juge, » et nous pourrions citer d'autres actes semblables desquels il résulte que lors d'une mort violente ou accidentelle, l'inhumation n'avait lieu que par permission du juge, et que mention en était faite dans l'acte de décès. Or, celui de M. de Kerouarts ne contient pas cette mention : *ergo*, M. de Kerouarts n'est point mort de mort violente.

Nous établirons également que M. de Kerouarts n'était pas marin car, dans tous les actes, la profession du décédé est indiquée, ainsi que celle du mari, lorsque c'est une femme qui est morte, et les marins non gradés, sont ainsi désignés : « un tel naviguant. » Or, au contraire, M. de Kerouarts est désigné non pas comme officier de marine ou même comme naviguant, mais bien comme écuyer, synonyme de gentilhomme ; ce n'est donc pas lui qui est la victime des chiens, cela nous semble suffisamment démontré.

Nous ne voulons point dire que les chiens n'ont jamais mordu personne, la délibération du conseil nous donnerait un démenti, mais nous tentons d'établir qu'il n'y a eu personne de dévoré, et nous allons donner quelques explications à cet égard.

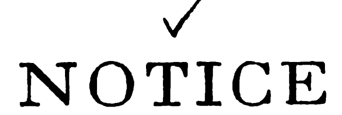
D'abord il est maintenant évident que Manet a fait de la fantaisie lorsqu'il a dit qu'un officier de marine du nom de Kerouarts avait été dévoré par les chiens ; nous avons prouvé que, en admettant qu'il y eût eu quelqu'un de dévoré, ce n'a pas été M. de Kerouarts, et comme le racontar de Manet s'applique à lui d'une façon spéciale, c'est que le fait est inexact.

La délibération du Conseil parle d'événements fâcheux et d'accidents. Quels étaient ces événements et ces accidents ? des morsures plus ou moins graves, sans doute, mais rien de plus, croyons-nous, car, s'il y eût eu quelqu'un de dévoré, il est incontestable qu'une délibération en eût fait mention, qu'il y eût eu des procès-verbaux de dressés, que sais-je ? puisque lors du décès du chiennetier Le Mesle, il fut enterré par permission du juge et

que mention de l'accident est faite au registre ; or, nous avons parcouru avec soin toute la correspondance de cette époque, ainsi que les délibérations de la communauté, et sur les registres d'état-civil, du 1er au 10 mars, il n'est question d'aucun décès survenu dans des circonstances de ce genre, sauf celui de la femme Briet, trouvée morte dans sa chambre.

Il est fort probable que lors de la suppression des chiens, la fable de l'homme qui a pondu un œuf est devenue une fois de plus une vérité. Des personnes ont été mordues, une ou deux : on dit qu'il y en a quatre ; l'une d'elles est blessée grièvement : on dit que plusieurs sont mortes. Le bruit s'accrédite et passe en légende, c'est l'histoire de tous les jours. Et sur un autre fait (le lancement de la Machine Infernale), nous en voyons encore un exemple : il est question (et cela a passé également en roman), du dévouement d'un pilote Malouin du nom de Pierre Bernard, lequel n'a jamais existé, croyons-nous, d'après les recherches et travaux que nous avons fait à ce sujet, et qui sont résumés dans un rapport spécial.

Août 1885.



NOTICE

SUR

QUELQUES CROIX ET CALVAIRES ANCIENS

Subsistant dans les paroisses de l'Archidiocèse de Rennes

Par M. l'Abbé GUILLOTIN DE CORSON

Ceci n'est point une étude complète ; le temps et les documents nous manquent présentement pour traiter comme elle le mérite la question des croix et calvaires dans notre contrée. Nous avons seulement pu réunir en quelques pages ce qui concerne une trentaine de croix anciennes, choisies, nous semble-t-il, parmi les plus intéressantes du diocèse ; mais nous ne doutons point qu'il en puisse exister d'autres ayant échappé à nos investigations et dignes cependant d'attention.

Comme il est parfois difficile de fixer l'âge de ces petits monuments, au lieu de les présenter dans un ordre chronologique, — un peu arbitraire, — nous avons préféré suivre l'ordre alphabétique des paroisses qui les renferment.

BAIN. — Dans le cimetière s'élève une croix dont le pied est vraisemblablement tronqué ; sa croisée se compose presque entière d'un quatrefeuille contenant les figures en demi-relief du Christ, de la Sainte Vierge et de saint Jean. Cette croix en granit peut bien remonter au XIIIe siècle.

CHANTELOU. — A l'entrée du bourg se dresse une croix sur le piédestal de laquelle sont sculptées, dans un écusson de style rocaille, les armoiries : ***d'azur à trois molettes d'argent ;*** ce sont

les armes de la famille de Plouays qui possédait au siècle dernier le manoir et la seigneurie de Chantelou.

COMBLESSAC. — La croix du cimetière présente grossièrement sculptées en granit les figures de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et de saint Pierre, avec la date de 1668.

CROUAIS (LE). — Dans le cimetière se trouve une croix à double croisillon, qu'on dit avoir été élevée vers 1679 par Jean-Baptiste de Lescu, chanoine de Dol et prieur du Crouais.

FOUGERAY (LE GRAND). — Semblable à celle de Bain et, croyons-nous, œuvre du même artiste, cette croix apparaît intacte sur la place sise devant l'église, là où se trouvait jadis le cimetière paroissial. Elle est en granit, son pied très élancé est octogone et quatre pattes en feuilles d'acanthe le relient à sa base ; la croisée se compose presque entière d'un quatrefeuille contenant au centre le Christ attaché à une croix à double croisillon, la Sainte Vierge et saint Jean debout de chaque côté.

GAHARD. — La croix de cimetière, en granit, offre également un fût très élancé, supportant une sorte de toit ou de dais sous lequel apparaissent plusieurs personnages : d'un côté le Christ accompagné de sa Sainte Mère et de saint Jean, de l'autre côté un évêque assisté de deux religieux ; cet évêque est, soit saint Exupère, patron de la paroisse, soit saint Martin, fondateur de Marmoutiers, abbaye dont les moines possédaient le prieuré de Gahard.

GENNES. — La croix du cimetière, en granit, présente à son centre un quatrefeuille où sont figurés d'un côté Notre-Seigneur, de l'autre un personnage à demi effacé qui doit être la Sainte Vierge, ou peut-être bien saint Sulpice, patron de la paroisse. Comme la précédente, cette croix semble appartenir au XVe siècle.

GOVEN. — La croix du cimetière n'est remarquable que par les écussons qu'elle porte sculptés dans le granit. D'un côté sont les armes des Sires de Blossac *de vair à la fasce de gueules,* et de l'autre apparaît l'écu suivant : *Ecartelé au 1er d'azur à trois fleurs de lys d'argent,* qui est de Québriac ; *au 2e de gueules à six macles d'or posées 2, 2, 2,* qui est de Montauban ; *au 3e de vair à la fasce de gueules,* qui est de Blossac ; *et au 4e d'argent*

au lion coupé de gueules et de sinople, qui est d'Espinay. Ce blason nous apprend que la croix de Goven fut élevée par Renée d'Espinay, fille de Richard d'Espinay et de Béatrice de Montauban, et veuve en 1513 de Thomas de Québriac, seigneur de Blossac.

LECOUSSE. — La croix du cimetière, en granit, est assez curieuse. Sur le devant est sculpté l'archange saint Michel terrassant le dragon ; d'une main il tient une lance et de l'autre un bouclier ; au milieu du croisillon sont des médaillons renfermant d'un côté le Christ et de l'autre la sainte Vierge accostée d'une fleur de lys et d'une hermine. Le chanfrein formé par l'aplatissement des angles est relevé sur la face antérieure par deux branches de fleurs épanouies : une rose d'un côté, un lys de l'autre ; et sur la face opposée, par une fleur de lys et une hermine ; ces deux signes héraldiques font croire que ce calvaire fut élevé vers 1532, époque de la réunion de la Bretagne à la France.

LIEURON. — Cette croix, du XVe siècle semble-t-il, se trouve dans le cimetière. Elle reproduit d'un côté les figures de Notre-Seigneur crucifié entre la sainte Vierge et saint Jean, et de l'autre un saint personnage qui doit être saint Melaine, patron de la paroisse ; le long du fût court une banderolle portant ces mots : *Vous qui passez priez pour les trespassez.*

LONGAULNAY. — Le calvaire, aujourd'hui ruiné, semblait du XVIe siècle ; on y voyait sculptées les figures traditionnelles de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

LUITRE. — La croix de cimetière de cette paroisse est intéressante et doit remonter au XVIe siècle.

MAURE. — La croix de cimetière, en granit, est décorée de plusieurs figurines, parmi lesquelles se trouvent, outre le Christ, la Vierge et saint Jean, deux anges balançant l'encensoir, saint Pierre, patron de la paroisse, et saint Denys l'Aréopagite. Cette dernière statuette donne à penser que ce calvaire fut élevé par Denise de la Ville-Aubert, femme de Jean VIII, sire de Maure, et mère de François de Maure, recteur de cette paroisse vers 1524.

MINIAC. — Il existe en cette paroisse une jolie croix appartenant au XVIe siècle si nos souvenirs sont exacts.

MEDREAC. — Dans le cimetière se trouve une croix de granit dont le fût octogone est très élancé ; ce fût se termine à la façon d'une colonne par un chapiteau gothique sur lequel repose la croix proprement dite et plusieurs statuettes ; d'un côté la sainte Vierge et saint Jean accompagnant le Christ, de l'autre saint Pierre et saint Paul, patrons de la paroisse.

MOIGNÉ. — Il existait naguère à Moigné une croix portant les armoiries des Lotodé : *coupé au 1er d'argent au lion de sable, et au 2e d'or au limier aussi de sable.* La famille Lotodé possédait aux XVe et XVIe siècles le manoir de Cherville et la seigneurie de Moigné.

MONTREUIL-LE-GAST. — La croix de cimetière, en granit, reposant sur une base octogonale, est décorée d'ornements flamboyants et de fleurs de lys rappelant le commencement du XVIe siècle.

NOUAYE (LA). — « La plus belle croix du diocèse, dit M. l'abbé Brune (1), est celle de La Nouaye. Outre le Christ attaché à la croix, on le voit au-dessous sur les genoux de sa mère et plusieurs personnages de la passion groupés autour d'eux. Les quatre Evangélistes représentés par les emblèmes désignés dans l'Apocalypse, entourent le piédestal. Malheureusement tout ce beau travail est maintenant en morceaux et personne ne s'occupe de sa restauration. Le tout est en beau granit et généralement bien conservé. Ce monument date probablement du commencement du XVIe siècle. »

A cette description sommaire ajoutons quelques détails et reconstituons à l'aide des morceaux gisant çà et là sur le sol, cette belle croix digne de figurer parmi les plus célèbres calvaires de Basse-Bretagne.

Un premier soubassement se compose d'une table soutenue au centre par un massif triangulaire accosté de deux monstres assis. Au-dessus, le piédestal proprement dit offre en relief une *pièta,* la Véronique et les animaux, symboles des quatre Evangélistes.

(1) *Archéologie religieuse,* 175.

Alors s'élève la croix ayant un triple croisillon et accompagnée à sa base des statuettes des mêmes Evangélistes; le Christ occupe cette croix, ayant la tête et les bras sur le croisillon supérieur et reposant les pieds sur le croisillon inférieur. Le grand croisillon central est occupé à droite par le bon larron, accompagné d'un ange emportant son âme au ciel, à gauche par le mauvais larron qu'abandonne son ange gardien. De l'autre côté et sur ce même croisillon on voit un jeune homme qui semble être saint Etienne, patron de la paroisse, et vis-à-vis est certainement saint Hubert, arrêtant son cheval et saluant la croix qui apparaît au-dessus du cerf traditionnel placé entre les deux saints.

NOYAL-SUR-SEICHE. — La croix de cimetière, en granit, présente d'un côté Notre-Seigneur et de l'autre la Sainte Vierge; au pied du fût s'agitent convulsivement sept animaux fantastiques qui représentent, sans doute, les sept péchés capitaux terrassés par le divin Crucifié. Quatre écussons décorent ce calvaire, mais ils sont devenus illisibles, sauf l'un d'eux qui semble porter les armoiries des Gouicquet, seigneurs de Lancé au XVII[e] siècle : *une croix cantonnée de quatre roses.*

PARAMÉ. — Sur la limite des paroisses de Paramé et de Saint-Malo s'élevait jadis une croix de granit qu'on retrouva en 1884 enfouie dans les sables de la grève; elle fut alors relevée et placée sur le bord de la digue qui relie Paramé à Saint-Malo. Cette croix, fort simple et de forme cylindrique, a perdu un peu de sa hauteur primitive, ayant été brisée à sa base. Au milieu de son fût apparaissent deux écussons posés l'un devant, l'autre derrière, et répétés de la même façon sur le soubassement lui-même.

Sur le premier de ces écussons on distingue les armoiries des sires du Guesclin : *l'aigle éployée à la cotice brochant ;* sur le second est gravé *le navire aux voiles éployées* qui formait le blason du Chapitre de Saint-Malo.

L'endroit où s'élevait primitivement cette croix correspondait, au bord de la mer, à la séparation de deux seigneuries ayant au moyen-âge une certaine importance : la seigneurie commune de Saint-Malo, appartenant pour les deux tiers au Chapitre et pour l'autre tiers à l'évêque de cette ville, — et la seigneurie du Plessix-Bertrand dont le château se trouvait en Saint-Coulomb,

mais qui s'étendait sur une bonne partie de la paroisse de Paramé; le seigneur du Plessix-Bèrtrand avait même ses fourches patibulaires dressées sur la butte de la Hoguette en Paramé, là où s'élèvent aujourd'hui le Grand Hôtel et le Casino, et près des limites de cette paroisse.

Il est donc vraisemblable que cette croix indiquait à l'origine la ligne de démarcation entre la seigneurie commune de Saint-Malo et celle du Plessix-Bertrand. Toutefois elle devait jadis être tournée autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui; au lieu de regarder la mer elle devait présenter à l'ouest, du côté de Saint-Malo, les armoiries du Chapitre et à l'est, du côté de Paramé, celles du Plessix-Bertrand.

Mais à quelle époque peut remonter cette croix? D'après les écussons qu'elle porte, elle semblerait dater du temps où la famille du Guesclin possédait le Plessix-Bertrand; or cette seigneurie passa dès le XIVe siècle des mains des sires du Guesclin en celles des sires de Châteaubriant-Beaufort. A partir de cette époque on voit les seigneurs du Plessix-Bertrand écarteler toujours leurs armes *de Châteaubriant* et *du Guesclin;* ce sont notamment les armoiries gravées sur les tombeaux des seigneur et dame du Plessix-Bertrand, inhumés au XVe siècle à Saint-Coulomb. Il en résulte que le simple écusson des du Guesclin semble faire remonter l'origine de la croix de Mi-Grève (c'est le nom que le peuple lui donne) à une époque antérieure à l'alliance de Typhaine du Guesclin, dame du Plessix-Bertrand, avec Bertrand de Châteaubriant, seigneur de Beaufort, c'est-à-dire au XIIIe siècle ou au commencement du XIVe siècle.

Il existe, en Paramé, une autre croix curieuse; elle se trouvait naguère au bord d'un vieux chemin, voisin du manoir de la Brillantais, mais elle vient d'être transférée non loin de là dans le parc de la Barre. Cette croix, élevée d'après la tradition, en mémoire d'un assassinat commis sur la personne d'un seigneur de la Brillantais, offre en relief, à sa base, les figures symboliques des quatre Evangélistes.

PARIGNÉ. — Dans la cour du vieux manoir de la Villegontier, aujourd'hui converti en ferme, existe une croix en pierre de forme octogone qui porte cette inscription : *Je esté levée près ceste voie par sire Jehan Drouet, sieur de la Dorisaye, en octobre, et c'estoit*

en l'an 1581. Sur quatre des faces du socle, également de forme octogonale, sont représentées des têtes de mort; la croix porte elle-même quatre écussons dont l'un reproduit le monogramme et l'autre le nom de *Drouet* avec la date *1581*.

PLÉCHATEL. — Dressée sur la place devant l'église, là où se trouvait jadis le cimetière paroissial, cette croix est très remarquable. « Au sommet on voit représenté sur une espèce de petit clocheton carré et au-dessus du Christ, une Trinité, le Père Eternel portant le Saint-Esprit sur la poitrine et son Fils en croix entre ses genoux. Sur les autres faces du clocheton c'est une image de la Vierge et deux anges. Chaque face est surmontée d'un petit fronton et d'un toit brisé. Cette même forme de toit se répète plus grande au-dessus du Christ et de la croix proprement dite. Les saintes femmes et saint Jean environnent le Christ dont la tête porte le nimbe divin. Ces personnages sont en ronde bosse et reposent sur une espèce de corniche qui sert de couronnement à une colonne carrée ou pilastre qui forme le pied de la croix, et dont les quatre faces sont ornées de petites niches en ogives peu profondes et contenant chacune la figure en bas relief d'un apôtre. Dans plusieurs des compartiments on aperçoit des inscriptions en caractères gothiques, indiquant les noms des petites figures qui y sont représentées. Le tout repose sur un socle évidé deux fois en doucine et porté sur un large piédestal en moellon (1). »

Nous n'osons pas faire remonter ce petit monument au-delà du xve siècle, quoique plusieurs personnes l'aient cru plus ancien.

RENNES. — Au sortir de cette ville et sur le bord de la route de Saint-Malo, trois croix juxtaposées ont donné leur nom au manoir des Croix ou des Trois Croix, où mourut Pierre de Cornulier, évêque de Rennes, le 22 juillet 1639. Ces croix, en partie brisées actuellement, semblent du xve siècle.

ROZLANDRIEUC. — Dans le cimetière, entourant l'église, se trouve une croix de granit assez grossièrement sculptée, présentant d'un côté l'image du Sauveur, et de l'autre celle de la Vierge. Sa base est ornée de quatre écussons semblables : *d'argent à la bande fuselée de sable, soutenant un lion morné de gueules ;*

(1) M. l'abbé Brune, *Archéol. Religieuse*, 175.

ce sont les armoiries des du Han, seigneurs de la Chesnaye-au-Bouteiller et de la Mettrie-du-Han.

A côté de ce dernier manoir, que possédait Jean du Han en 1513, se trouvaient naguères d'autres croix sculptées et ornées du même blason. Le piédestal, qui devait à l'origine supporter trois croix, subsiste encore, mais il a été transféré près de l'ancien prieuré de Rozlandrieux ; ce piédestal est couvert de nombreux écussons aux armes de la famille du Han et de ses alliés.

SAINT-COULOMB. — Trois croix différentes sont dignes d'attention dans cette paroisse.

La plus ancienne et certainement l'une des plus antiques de tout le diocèse se dresse au bord du chemin qui conduit du village Saint-Vincent au bourg de Saint-Coulomb, non loin de l'ancien fief de la Merveille, dépendance au moyen-âge de la Commanderie du Temple de la Guerche. Cette croix, de forme grossière, presque plate et simplement fichée en terre, sans ornement et sans aucun soubassement, remonte, selon certains archéologues, à l'époque carlovingienne.

Ce qu'on appelle *la croix de Saint-Coulomb* est un groupe de croix posé au bord de la grève, non loin du fort du Guesclin, là où, selon la tradition locale, débarqua saint Colomb. On y voit encore deux croix placées à côté l'une de l'autre sur une même pierre servant de soubassement commun ; une cavité pratiquée dans la pierre à côté d'elles indique, croyons-nous, l'emplacement d'une troisième croix, aujourd'hui disparue.

Enfin, à côté de la chapelle Saint-Vincent s'élève une croix qui ne semble pas remonter au delà du XVIIe siècle, mais dont l'ornementation est assez originale. Elle est octogone et n'a pas un mètre de hauteur ; d'un côté on y voit le Christ couronné d'une sorte de diadème ; à l'extrémité de son bras droit brille le soleil et au bout de son bras gauche se lève la lune ; à ses pieds est le crâne d'Adam, rappelant la tradition qui veut que le premier homme ait été inhumé sur le Golgotha, et au-dessus du Sauveur est placé le titre avec le mot INRI. De l'autre côté, une petite Vierge occupait à l'origine une niche creusée à l'intersection des bras de la croix ; sur l'un de ces bras est écrit : MAR, et sur l'autre IA. SAL. Au-dessus de la Sainte-Vierge est une fleur de lys héraldique et à ses pieds se trouve un croissant. Enfin, à

l'extrémité des bras de la croix, sont gravés : à droite, AMA, et à gauche, IHS.

SAINT-GANTON. — Au nord de l'église et à côté de la fontaine de Saint-Eutrope, — dont le culte est fort ancien dans la localité, — existe une croix en granit, sculptée avec goût, dans le style du xv[e] siècle ; ce qui la distingue particulièrement, c'est un tronc pratiqué à sa base et dans la pierre même ; il était destiné à recevoir les aumônes des pèlerins de Saint-Eutrope, très nombreux jadis.

SAINT-MÉEN. — Dans la petite ville de ce nom est une croix de forme très gracieuse, connue sous le nom de Croix de l'Abbaye, et qui semble désigner l'entrée primitive de l'ancien monastère. Elle est ornée de quatre figurines où l'on croit reconnaître saint Méen, saint Judicaël, sainte Onêne, sa sœur, et saint Josse, son frère.

SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN. — Non loin de ce bourg et proche d'une fontaine, s'élève une croix appelée la Croix-aux-Bœufs qui n'offre d'intérêt qu'à cause de la tradition locale. On raconte, en effet, que des bœufs, traînant des reliques dans un chariot, s'arrêtèrent en ce lieu sans qu'on pût les faire avancer plus loin ; ce qui détermina le duc Pierre Mauclerc à bâtir l'église de Saint-Pierre-de-Plesguen. Quoiqu'il ne faille pas attacher grande importance à cette légende, on doit toutefois remarquer que l'église de la paroisse, jolie construction du xv[e] siècle, est ornée en plusieurs endroits des écussons des ducs de Bretagne.

SAINT-UNIAC. — Le calvaire accompagnant la fontaine de Saint-Uniac, près du bourg de ce nom, vaut la peine d'être examiné. Il est aujourd'hui mutilé, mais, selon Dom Plaine, « il doit appartenir au XII[e] siècle, d'après les caractères iconographiques du Christ, des deux statues qui sont à ses côtés et des quatre orantes qui occupent les faces latérales de la croix (1). »

SIXT. — Dans le parc du manoir de la Haye-du-Déron s'élève une croix transférée là du manoir de la Provôtière en Guipry. Elle porte cette inscription : *Noble escuier Pierre Moraud, sieur de*

(1) *Semaine religieuse de Rennes*, XII, 620.

la Provostière, ayant charge et garde, par le roi et roine, des nefs de Royan et la Rochelle, pour le présent en la Chambre de Brest, fist faire audict lieu ceste croix. Diex lui donne paradis. La famille Moraud ou Mouraud de Callac, propriétaire de la Haye-du-Déron depuis longtemps, y a fait apporter cette croix.

THELIN (LE). — Le Thélin est une vieille prairie de Plélan érigée de nos jours en paroisse. Ses habitants, appelés les Thélandais au moyen-âge, élevèrent en 1566 une croix placée près la fontaine Saint-Fiacre, à peu de distance du bourg de Plélan. Cette croix, subsistant encore, porte l'inscription suivante :

L'an mil Vcc LX et six,
Ung vendredy au matin,
Thoumas Dannet fist
Meptre ceste ✝ au Pont-Garin.
Le VIIIe jor de juin,
Pour dire le vroy,
Fut amenée du Coldin
Par les Thélandoys.

MALOUINS ET MALOUINES

AU

PARLEMENT DE BRETAGNE

Par M. F. SAULNIER

Conseiller à la Cour d'Appel de Rennes

Lors de la création du Parlement de Bretagne, on s'adressa pour composer ce grand corps judiciaire aux légistes de profession, et tout d'abord aux magistrats qui siégeaient aux Grands Jours, dont la plupart étaient étrangers à la province. Le surplus des offices réservés par l'édit de mars 1553 aux non-originaires fut attribué à des magistrats et à des avocats militant dans les juridictions supérieures et inférieures, principalement à Paris, en Anjou et en Poitou.

Les juristes bretons se partagèrent les charges dites originaires. Nous ne croyons pas qu'aucun des nouveaux pourvus ait appartenu à un titre quelconque à la ville de Saint-Malo. La cité des hardis marins ne faisait pas de légistes.

Plus tard, lorsque le Parlement fut fixé à Rennes, qu'on augmenta notablement le nombre de ses membres et qu'apparut plus manifestement l'énorme puissance dont il était investi, la vieille noblesse bretonne voulut en avoir sa large part. De simples robins, fraîchement annoblis, pouvaient-ils jouir seuls du grand honneur de siéger sur les fleurs de lys ?

Au fur et à mesure des vacances ou des créations d'offices, les charges furent occupées presque exclusivement, soit par des fils

de maître — comme on disait alors, — soit par des nobles d'ancienne extraction, soit par des candidats dont le père avait obtenu la noblesse personnelle.

On devint de plus en plus rigoureux à Rennes. Après la réformation de 1668-1671, l'usage s'introduisit d'obliger les récipiendaires à attacher à leur requête à fin de réception l'arrêt ou la sentence rendus à leur profit ou en faveur de leurs auteurs. Cet usage, codifié sous forme de règlement de la cour le 22 janvier 1732, trouva sa confirmation dans deux autres décisions dont la dernière est du 12 mars 1788.

C'est ce qui explique qu'on trouve si peu de Malouins sur les listes du Parlement. La plupart des antiques familles de Saint-Malo — annoblies, quelques-unes, depuis plus d'un siècle à l'époque où la convocation des Etats-Généraux allait amener la chûte de l'édifice judiciaire — eussent été hors d'état de fournir les preuves exigées par les règlements.

En revanche, nous trouvons de nombreuses alliances entre les magistrats de la cour et ces familles enrichies par le commerce. On peut dire que ce furent les femmes qui forcèrent les portes de la Compagnie, par le double privilège de la beauté et de la fortune.

Soyons plus francs que galants : ce qu'on recherchait, tout autant alors qu'aujourd'hui, c'était l'argent, cet auxiliaire si précieux, cet agent si nécessaire de l'activité sociale, ce nerf du progrès. Alors comme aujourd'hui, le chiffre de la dot et ce qu'on appelle les espérances tenaient une grande place dans les conventions matrimoniales.

Il fallait dépenser beaucoup pour tenir son rang au Parlement, même à Rennes. La noblesse ne disposait pas d'une quantité suffisante de numéraire. Le revenu des terres assurait le pain de chaque jour, mais où chercher l'aliment des besoins de luxe qui se développèrent graduellement ? Puis les charges coûtaient fort cher : on ne devenait pas président, avocat général ou conseiller à la cour sans débourser de grosses sommes dont on tirait un faible intérêt. Cela variait au XVIIe siècle pour les conseillers entre cinquante et cent mille livres et même plus : en 1678, un office de président à mortier s'est vendu cent cinquante mille livres.

On dut aviser pour maintenir l'équilibre des fortunes ; le

mariage riche s'imposa comme une nécessité. A défaut d'un vieux blason, on se contenta d'une caisse bien remplie. Le futur apporta son titre, sa situation privilégiée dans la société hiérarchisée ; la future mit dans l'autre plateau de la balance ses charmes physiques, un patrimoine d'honneur et de considération — si commun à Saint-Malo — et la dot que ses parents lui constituaient.

Et ce fut ainsi que la noblesse parlementaire, pour ne parler que de celle-là, put garder, jusqu'en 1790, sa haute position dans la province.

Nous allons passer brièvement en revue, par ordre chronologique, tous ces noms du vieux Saint-Malo que nous avons rencontrés sur notre chemin. Nos renseignements, empruntés tant aux registres du Parlement qu'à ceux des paroisses et à d'autres sources anciennes, sont absolument authentiques et certains ; ils nous permettent de donner ainsi un tableau abrégé et exact des relations qui ont existé entre les familles malouines et la puissante compagnie judiciaire dont l'histoire complète est encore à faire. Il nous suffit en ce moment de grossir — si peu que ce soit — le dossier sur lequel travaillera le futur historien du Parlement de Bretagne.

Frotet (1).

Le 23 octobre 1613, *Françoise Frotet*, dame du Vieuxchastel, née et baptisée à Saint-Malo le 28 février 1599, fille de Nicolas Frotet, sieur de La Landelle, l'un des plus notables habitants de cette ville, et de Servanne Picot, épousa Julien Gesdouin, seigneur de La Dobiais, conseiller depuis 1609 et plus tard président des enquêtes et président à mortier. Ce magistrat, dont le nom s'est éteint en 1707, la laissa veuve au mois de mars 1630 et enceinte d'un fils dont elle accoucha le 17 juin suivant : elle vivait encore en 1650.

Le 1er octobre 1623, *Servanne Frotet*, sa sœur cadette, née le 7 mai 1603, fut mariée à René de Trémigon, seigneur de Quérinan et du Pargaz, qui devint conseiller le 7 janvier 1630 et mourut à la fin de juillet de

(1) Le nom de *Frotet* est un des plus célèbres de Saint-Malo. On attend avec impatience la publication des mémoires de Nicolas Frotet de La Landelle : notre savant confrère, M. Joüon des Longrais, qui y donne ses soins, l'enrichira de tous les documents propres à éclairer les côtés encore obscurs de l'histoire de Saint-Malo à la fin du XVIe siècle.

la même année. La veuve du magistrat convola en secondes noces, le 1er septembre 1635, avec Urbain d'Espinay, marquis de Vaucouleurs, veuf lui-même d'Amaurie de Briqueville. Elle entra ainsi dans une des grandes maisons de Bretagne dont Du Paz a écrit l'histoire.

Sa fille du premier lit, Servanne de Trémigon, fut unie à Gabriel d'Espinay, fils aîné de son mari. Quant à elle, devenue veuve en 1671, elle mourut le 1er mai 1677.

Porée.

Nicolas Porée, sieur du Parc, fut reçu conseiller le 11 avril 1636. Né et baptisé à la cathédrale de Saint-Malo le 12 avril 1615, il était fils de Michel Porée, procureur fiscal, puis sénéchal de cette ville, annobli pour ses services en 1624.

Ce noble de fraîche date s'allia à l'une des plus illustres familles bretonnes ; il épousa, en 1639, Julienne du Guesclin, fille d'un ancien conseiller au Parlement et mourut le 30 juin 1643.

Son fils, *Michel Porée,* sieur du Parc, né en 1642, entra au Parlement le 17 février 1662 et mourut en 1717 ; il fut inhumé en Saint-Germain de Rennes où la famille de Catherine Couriolle, sa femme, avait un enfeu.

Enfin, nous trouvons en plein dix-huitième siècle le petit-fils de Michel, *Louis-René-François Porée,* seigneur du Parc, pourvu du titre d'avocat général. Il fut reçu le 3 décembre 1740, en remplacement du frère de sa mère, Jacques-Euzèbe Le Lièvre de la Villeguérin. Nous n'avons pas la date de sa mort et savons seulement que lors des troubles parlementaires, il fut exilé à sa terre de Chaudebœuf, le 13 décembre 1766.

Ce n'est pas tout : le 21 novembre 1786, *Anne Porée,* demoiselle de la Simonnais, appartenant à une autre branche de la même famille, épousait Henry-Alain-Joseph de Saint-Meleuc, conseiller et commissaire aux requêtes depuis 1783 ; elle était fille de feu messire Jean-Baptiste-Louis Porée du Breil et née à Saint-Malo le 8 mars 1758. Nous ignorons à quelle époque elle est décédée : son mari est mort à Paris le 2 messidor an II.

Josset.

Le 2 mai 1639, *Marie Josset,* dame de Mentelieu, fille de Nicolas Josset, écuyer, et de Perrine Le Fer, sr et de de la Rivière, épousa René du Plessis, seigneur de Grénédan, conseiller depuis 1637 ; il avait été pourvu en remplacement de Pierre Le Gouvello, seigneur de Quériolet, de pieuse mémoire.

Marie Josset fut inhumée en Saint-Germain de Rennes, le 10 août 1649, laissant un fils qui entra aussi au Parlement et fit souche de conseillers et de présidents.

Romieu.

Au mois de septembre 1645, René de Lopriac, seigneur de Coëtmadeuc, qui fut conseiller en 1746 et mourut en 1707, épousa *Hélène Romieu,* née et baptisée à Saint-Malo, le 19 avril 1623, décédée en Saint-Germain de Rennes, le 4 janvier 1675 ; leur fils René fut aussi membre du Parlement.

Grâce à la dot d'Hélène Romieu — huit cent mille livres, — les Lopriac sont devenus de puissants seigneurs.

Trublet.

Le 19 décembre 1647, *Françoise Trublet,* fille de Nicolas Trublet et de Perrine Boullain, née à Saint-Malo le 26 mai 1624, épousa Georges de Kerguézec, seigneur de Jussé et de Brays (en Cesson), conseiller depuis 1644. Il mourut en 1652 et sa veuve vendit l'office de son mari au prix de 113,000 livres.

Leur fille unique, Françoise-Renée-Agnès (1652-1722), ne se maria pas et vécut à Cesson, dans sa terre de Brays où elle attira souvent des Malouins.

Magon.

Les Magon, arrivés à Saint-Malo au milieu du XVIe siècle, formèrent bientôt une véritable tribu, riche et puissante, qui s'allia cinq fois à la noblesse parlementaire.

Le 5 novembre 1667, *Hélène Magon,* fille de Nicolas Magon, sieur de la Lande, et de Perrine Grout, née à Saint-Malo le 2 octobre 1648, fut mariée à Jean-Baptiste du Plessis de Grénédan (fils d'une Malouine, Marie Josset), qui devint conseiller en 1674 : elle mourut en Saint-Sauveur de Rennes et y fut inhumée le 17 juillet 1692.

Le 19 janvier 1669, *Anne Magon,* sa sœur, delle de la Gervaisais, épousa Gilles de L'Escu, seigneur de Beauvais, reçu au Parlement le 28 août suivant. Elle était née le 6 janvier 1650 et décéda en Saint-Sauveur le 7 août 1692.

Vers 1689 ou 1690, *Françoise Magon,* fille de Jean Magon, sr de la Lande, et de Laurence Eon de Longpré, baptisée à Saint-Malo le

30 juillet 1669, décédée en Saint-Michel de Saint-Brieuc le 22 octobre 1737, s'unit à Claude-Hyacinthe Loz, seigneur de Beaulieu, reçu conseiller le 3 mai 1690, qui habitait le plus souvent le château de Kerbastard en Botoha. Son petit-fils, M. Loz de Beaucours, conseiller, puis avocat général au Parlement, vécut jusqu'en 1830 et fit partie de la cour royale de Rennes.

Le 8 mai 1701, *Hélène-Céleste Magon*, sœur de Françoise, née vers 1671, décédée en Toussaints de Rennes en septembre 1739, épousa, le 8 mai 1701, Pierre-Joseph de Lambilly, vicomte de Broutay, de huit ans plus jeune qu'elle, qui entra à la cour le 9 septembre 1707. Ce magistrat, compromis dans les événements de 1720, décollé en effigie à Nantes le 21 mars 1720, passa en Espagne et y mourut vers 1730.

Son fils, Pierre-Laurent, marquis de Lambilly, prit pour femme, le 12 janvier 1734, une fille de la même famille, *Laurence-Thérèse Magon*, qu'il laissa veuve à trente-et-un ans, le 1er mai 1742 et qui lui survécut jusqu'en 1780.

Neveu.

Le 15 juin 1670, *Hélène Neveu*, dame de la Landelle, fille de Jacques Neveu, sieur de la Ville-ès-Ducs, et de Jeanne de la Haye, née à Saint-Malo le 19 mai 1650, fut mariée à Euzèbe Le Lièvre, seigneur de la Villeguérin, déjà conseiller et plus tard avocat général en 1681.

Son fils, Jacques-Euzèbe, qui fut aussi avocat général, étant mort sans enfants en 1740, l'office ne sortit pas de la famille. Jeanne-Renée-Catherine Le Lièvre de la Villeguérin, sœur et unique héritière de ce dernier, femme de Gilles Porée du Parc, maréchal des camps et armées du Roi, en gratifia son fils, comme nous l'avons déjà mentionné en parlant des *Porée*.

Anne Neveu, sœur d'Hélène, née à Saint-Malo le 21 septembre 1651, y a épousé le 19 mai 1678 (contrat du 12 du même mois), Gervais Geslin, seigneur de Trémargat, qui a été reçu conseiller le 30 août suivant. Nous ignorons la date de sa mort : elle vivait encore le 13 novembre 1708, date du mariage de son fils aîné, président des requêtes depuis 1705, avec Mlle de Varennes de Condats.

Goret.

Le 1er décembre 1670, *Guyonne Goret*, fille de Jean Goret, sr de la Tandourie, secrétaire du Roi, et de Françoise Pepin, née le 17 janvier 1644, épousa Louis de Trémereuc. Elle décéda en Saint-Sauveur de Rennes le 31 juillet 1680, laissant au moins deux filles qui s'allièrent à des

membres de la cour, l'une au marquis de Cornulier, l'autre à Guillaume de la Noue de Bogard.

Son mari convola à de secondes noces le 12 août 1688 avec une de ses cousines, veuve d'un sieur Angot, *Françoise Goret,* fille de Laurent Goret, sieur de la Talmaschère, et de Jeanne Séré, née à Saint-Malo le 19 septembre 1655. Cette union fut de courte durée et dès le 28 novembre 1690, Mme de Trémereuc se remaria à François-Joachim Descartes, seigneur de Kerleau, conseiller en 1691, dont elle n'eut pas d'enfants et avec lequel elle vécut trente-neuf ans. Elle ne mourut que le 11 août 1729 : sa succession étant restée créancière d'une somme importante, le conseiller Descartes dut abandonner son office aux héritiers de sa femme, au profit desquels il fut vendu.

Briand.

Le 10 juin 1681, *Marie Briand,* dame de la Bardoulais (en Saint-Méloir), fille de n. h. Claude Briand, sieur des Vallées, et de Perrine Neveu, née à Saint-Malo le 21 juin 1658, y épousa René de Pontual, seigneur de Trémereuc, baron du Guildo, qui entra à la cour en 1688 et devint ensuite président à la Chambre des Comptes. Elle mourut dix ans après et fut inhumée le 4 novembre 1691 dans l'enfeu des seigneurs de Pontual, à Saint-Lunaire.

Son fils, Sébastien-François, comte de Pontual, né à Saint-Malo le 5 décembre 1689, mort en 1757, fut aussi conseiller (29 décembre 1719.) Il épousa en secondes noces la veuve d'un Malouin, Marie-Catherine Raujon, veuve de Jean-François Porée, sieur du Pré.

Le 15 juin 1692, *Madeleine-Thérèse Briand,* sœur de Marie, née le 19 août 1667, épousa Gabriel-René de Montbourcher, seigneur de la Maignanne, pourvu d'une charge de conseiller dans laquelle il fut reçu le 19 juillet suivant. Leur fils, René-Claude-Marie, qui devint président à mortier, ne se maria pas à Saint-Malo : il s'allia à la famille Montaudouin, l'une des plus considérables du commerce nantais.

Guyonne Briand, troisième sœur, ne fit pas un moins brillant mariage : elle donna sa main, en 1690, à haut et puissant seigneur Amador-Jean-Baptiste, marquis de Guémadeuc, gouverneur des ville et château de Saint-Malo, tour de Solidor et Ploermel.

Grout.

Le 30 novembre 1683, *Suzanne Grout,* fille de n. h. Bernard Grout, sieur de la Corderie, et de Mathurine Geffrard, née le 10 janvier 1665 à Saint-Malo, y fut mariée à Louis du Bouexic, seigneur de Pigneuc,

conseiller à la cour depuis 1681 et mourut en Saint-Etienne de Rennes le 13 juillet 1732.

Son fils cadet, Bernard-Louis du Bouexic, a été reçu conseiller le 18 février 1719 : il était né à Saint-Malo le 22 août 1694.

Artur.

Alain Artur, écuyer, s[r] de Pélan, fils d'autre écuyer Alain Artur (1), s[r] du même lieu, et de Marie Neveu, né à Saint-Malo le 25 avril 1663, fut reçu conseiller le 20 avril 1695 : son père lui avait acheté une charge au prix de 74,500 livres.

Marié à Vitré le 11 février 1711 à Anne-Marie Marion, dame des Bretonnières, il est décédé dans cette ville le 17 août 1726 et y a été inhumé dans la chapelle des Récollets.

Son fils ou un de ses fils a fait souche à Vitré.

Danican.

Le 17 juin 1704, *Guyonne-Marie Danycan* ou *Danican,* fille de Noël Danycan, sieur de l'Epine, écuyer, secrétaire du Roi, et de Marguerite Chantoiseau, née à Saint-Malo le 27 avril 1692, épousa Charles Huchet, comte de la Bédoyère, alors âgé de 21 ans, qui devint en 1707 conseiller au Parlement et succéda en 1710 à son père, Charles-Marie Huchet de la Bédoyère, dans la charge de procureur général qu'il remplit depuis le 14 août 1710 jusqu'à sa mort en 1759.

Nous ignorons où et à quelle époque mourut M[me] de la Bédoyère. Peu après son mariage, nous retrouvons son père gros personnage, seigneur de Landivisiau, maître des requêtes et intendant du commerce.

Onfroy.

Le 8 décembre 1711, *Françoise-Renée Onfroy,* épousa en Saint-Germain de Rennes Charles-Marie Picquet, seigneur de Montreuil, greffier en chef du Parlement depuis 1705 — de la famille des Picquet de la Motte — et mourut sans enfants en 1748.

(1) Alain Artur, père, est devenu secrétaire du Roi en la Chancellerie du Parlement de Bretagne en vertu d'une cession de cet office qui lui a été consentie, le 12 février 1674, par les créanciers de Laurent Gobert, précédent titulaire, au prix de 32,851 livres. Ce dernier s'était démis en sa faveur par acte du mois précédent.

Son père, simple détaillant à Grandville, marié dans cette ville en 1688, vint s'établir marchand à Saint-Malo en 1696 et y mourut en 1709. Nous la mentionnons parce qu'au moment de son mariage, elle fut désignée dans l'acte comme domiciliée dans la cité malouine.

Séré.

Vers 1715, *Françoise-Marie-Agnès Séré,* fille de n. h. Olivier Séré, seigneur de l'Orvinière, et de Julienne Boullain, née à Saint-Malo le 1er septembre 1685, fut mariée à Thomas de Robien, seigneur de Querambourg (ou Kerambourg), conseiller depuis 1696, qui devint peu après président à mortier. Elle mourut à Rennes le 4 novembre 1719 et fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre en Saint-Georges.

Sa fille, *Julienne-Andrée de Robien,* épousa en 1728 le président de Robien, son cousin, le savant magistrat qui a si bien mérité de l'archéologie bretonne.

Le Fer.

Le 29 septembre 1716, *Françoise Le Fer,* dame de Beauvais, fille de François Le Fer, sieur de Beauvais, et de Marie Nouail, née à Saint-Malo le 12 novembre 1697, donna sa main à Charles-Marie-Anne, Mis de Marbeuf, conseiller et commissaire aux requêtes depuis 1713, qu'elle perdit moins d'un an après (16 mai 1717). Elle n'eut pas d'enfant et nous ne savons ce qu'elle est devenue.

Vers 1722, une jeune fille de la même famille, *Bertranne-Françoise Le Fer,* fille de Pierre Le Fer, sieur de la Saudre, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise de Saint-Malo, et de Marie-Françoise Gilbert, née à Saint-Servan le 27 juin 1701, épousa Jean-Baptiste Henry, seigneur de la Plesse, conseiller depuis 1718, veuf de Marie-Madeleine de Chef-du-Bois. Elle le perdit en 1718 : nous ignorons l'époque de sa mort.

Une femme du même nom, *Françoise Le Fer de la Motte* avait épousé en 1629 un conseiller au Parlement, Jean de Brehand, seigneur de Gallinée : nous la mentionnons seulement pour mémoire parce qu'elle est née à Rennes, qu'elle s'y est mariée et qu'elle y a été inhumée (1604-1664). Son père, Jean Le Fer, sieur de la Motte, s'était allié à Marie du Plessis, héritière d'un conseiller de ce nom.

Hérisson.

Le 8 novembre 1717, *Marie Hérisson,* fille de René Hérisson, écuyer, seigneur de Chesnays, gentilhomme ordinaire de la grande vénerie de

France, et de Jeanne Gris, fut mariée à Saint-Malo à Jean-François Armand de Talhouet de Séverac, conseiller depuis 1708, décédé en 1744 : elle lui survécut.

Son fils, René-Armand, mort en 1792 à l'âge de soixante-quatorze ans, a été aussi conseiller au Parlement.

Cillart.

Un greffier en chef garde-sacs du Parlement, *Jean-Bonaventure-Toussaint Cillart,* dont le père a rempli les mêmes fonctions, est né à Saint-Malo le 28 septembre 1701, d'une famille qui paraît étrangère à cette ville. Au moment de sa mort (9 juin 1780), il occupait encore une des charges du greffe de la cour.

Le Gouverneur.

Le 12 mars 1723, on publiait à Rennes les bans de mariage de *Jeanne Le Gouverneur,* indiquée comme étant de Saint-Malo, avec Maurice Auvril de la Chauvière, conseiller depuis 1676. Mme de la Chauvière est décédée dans la même ville le 1er septembre 1729 et fut inhumée dans la chapelle des Cordeliers.

Le nom de *Le Gouverneur* se rencontre fréquemment dans les registres malouins, mais nous n'avons pu découvrir aucun acte applicable à Jeanne Le Gouverneur.

Eon.

Vers 1724, *Françoise-Jeanne-Maclovie Eon de Carman,* fille de Julien Eon, sieur de Carman, écuyer, et de Françoise de La Haye, née et baptisée à Saint-Malo le 16 novembre 1707, décédée à Dinan dans les derniers mois de 1773, fut mariée à Jean-Baptiste-Célestin Ferron du Quengo, reçu conseiller le 13 octobre 1724.

Son petit-fils, *Célestin-Jean-Baptiste-Placide, comte de Ferron du Quengo,* conseiller au Parlement depuis 1778, épousa une Malouine. Il s'unit à Saint-Malo, le 6 mai 1788, à *Françoise Nouail de la Villegille,* née le 19 février 1764, fille de Jean-François Nouail, seigneur de la Villegille, les Landes, Pont-Benoist, etc., lieutenant des maréchaux de France, et de Françoise Moreau de la Primerais.

La comtesse de Ferron est morte à Rennes le 1er novembre 1837, ayant eu plusieurs enfants, dont un au moins né en Angleterre pendant l'émigration.

Baude.

Le 7 janvier 1738, *Laurence-Pélagie Baude,* demoiselle du Val, née à Saint-Malo le 10 juillet 1715, fille de Henry Baude, sr du Val, écuyer, secrétaire du Roi, et de Céleste Picot, fut mariée à Hilarion François, marquis de Becdelièvre, conseiller au Parlement, puis premier président de la Chambre des Comptes de Nantes, qu'elle laissa veuf au bout de peu de temps, car son mari se remariait dès le mois de septembre 1740.

Son frère, Etienne-Auguste Baude, seigneur de la Vieuville, marquis de Chateauneuf, né en 1713, était en 1755 colonel d'infanterie, lieutenant au régiment des Gardes Françaises et chevalier de Saint-Louis.

Vincent.

Le 27 novembre 1749, *Olympe-Geneviève Vincent des Bassablons,* fille de Jacques Vincent, sr des Bassablons, écuyer, et de Jeanne-Marie Goret, née à Saint-Malo le 20 mars 1720, y donna sa main à Pierre-Joseph de Francheville, seigneur de Truscat, conseiller depuis 1741, devenu président à mortier en 1750.

Ce magistrat, atteint d'aliénation mentale, fut placé en curatelle et mourut bientôt, sans enfants, le 22 septembre 1756. Sa veuve lui survécut trente-quatre ans et décéda à Saint-Servan le 24 juin 1790.

La Bouexière-Bagats.

François-Marie de la Bouexière, seigneur de Bagats, avait épousé une Malouine, Perrine Grout. Leur fils, *François-Marie-Joseph-Yves-Dominique,* né à Saint-Malo le 19 décembre 1731, entra au Parlement le 18 août 1760 et mourut le 11 août 1774.

Sa femme, Jeanne-Bonne Fleuriot à laquelle il s'unit le 23 février 1762, née à Saint-Malo le 1er juin 1742, était fille de écuyer Luc Fleuriot, sr de la Saudrais, connétable de cette ville, colonel capitaine du guet de la ville et du château, et de Marie-Joseph-Thérèse-Emilie Lasnier.

Leur fille, *Jeanne-Catherine de la Bouexière,* née à Saint-Malo, y a épousé, le 10 juillet 1782, Aristide-Gaston-Louis-Charles-Hyacinthe, comte de Rosnyvinen, qui avait succédé à son père au Parlement le 22 novembre 1775 et qui l'a laissée veuve le 15 juin 1825.

Meslé de Grandclos.

Le 17 octobre 1776, ***Felicité-Marie Meslé de Grandclos***, fils de Pierre-Jacques Meslé, écuyer, s[r] de Grandclos, et de Pauline-Félicité Le Bonhomme de la Fontaine, née à Saint-Malo le 3 février 1757, y épousa Guillaume-François de la Noue de Bogards qui n'entra au Parlement que quatre ans après, le 13 juin 1780. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus l'un et l'autre.

Le 15 juillet 1782, *Céleste-Octavie Meslé de Grandclos,* sœur de Félicité-Marie, née à Saint-Malo le 13 mai 1760, y fut mariée à Alexandre-Fidèle de la Bourdonnaye, seigneur de Liré et de Claye, conseiller depuis 1756, qui avait vingt-six ans de plus qu'elle. Nous ignorons le lieu de sa mort : lorsque son mari décéda à Londres le 19 octobre 1802, il était veuf d'une autre femme : c'est du moins ce qui nous a paru résulter de pièces fournies, lors du règlement de l'indemnité des émigrés en 1825.

F. SAULNIER.



L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BRITONIA
EN GALICE

Par le R. P. Dom PLAINE, O. S. B.

L'histoire de la Bretagne insulaire nous apprend que du IVe au VIIe siècle environ, les habitants de cette île, se voyant refoulés vers la mer ou les montagnes, d'abord par les Pictes et les Scots, plus tard par les Angles et les Saxons, abandonnèrent le sol natal à diverses reprises, quelquefois même par troupes nombreuses, pour aller demander un abri hospitalier à la terre étrangère, et y fonder des colonies.

La plus importante de ces colonies est, sans contredit, celle qui eut pour objectif l'Armorique et lui a donné un nom nouveau, une langue et des institutions en partie nouvelles; mais elle ne fut pas la seule. Il y en eut un grand nombre d'autres en Gaule, en Belgique, en Germanie, en Italie, en Espagne et peut être ailleurs. Nous en avons pour garants les traditions locales ainsi que les noms de *Cap-Breton, la Bretonnerie* en France, *Brittenbourg* en Hollande, *Bretten* en Souabe, *Bretena* en Lombardie, *Britinorium* dans les Romagnes, et autres du même genre qui ont été donnés à diverses localités plus ou moins importantes, et qui paraissent des plus significatifs.

L'Espagne en particulier dut offrir un asile hospitalier à un certain nombre d'exilés bretons ; car les localités portant des noms analogues aux précédents y sont plus nombreuses que dans aucun autre pays, la France naturellement exceptée. Nous en avons recueilli jusques à six (et beaucoup sans doute nous ont échappé) qui se trouvent échelonnées sur tout le littoral de la Péninsule Ibérique, ce sont : 1° *Bretona* près Mondonédo ; 2° et

3° *Breton de Arriba* et *Breton de Abajo* près La Corogne ; 4° et 5° *Breto* et *Bretonisco* près Zamora ; 6° *Bretun* dans la province de Soria.

La plus connue de toutes ces colonies bretonnes d'Espagne, et la seule peut être qui ait joué un rôle dans l'histoire, c'est *Bretona* ou *Britonia* en Galice, près Mondonédo. Celle-ci a eu l'honneur de jouir pendant deux ou trois siècles au moins du titre de cité épiscopale.

Pour répondre à un vœu qui fut formulé au Congrès de l'année dernière à Lannion, et en des termes empreints d'une telle bienveillance pour moi que je ne pouvais manquer d'y faire droit, je me suis mis à rechercher les origines de ce siège épiscopal ; j'ai essayé d'en reconstruire sommairement les Annales.

Mes efforts sont loin d'avoir obtenu un plein résultat. J'envoie néanmoins tel quel ce fruit de mes travaux. Daignent les membres du Congrès de Saint-Malo l'agréer comme un faible gage de ma bonne volonté, du vif désir que j'ai de contribuer en quelque chose à éclairer d'une nouvelle lumière l'Histoire et l'Hagiographie de notre province de Bretagne.

Après ce préambule rendu un peu long par les circonstances, je vais entrer en matière et consacrer mes premières pages à rechercher les vraies origines de Britonia et de son évêché.

§ 1. — *Origines de Britonia et de son Evêché.*

Le dernier historien de Mondonédo, M. Ramon Sanjurgo y Pardo (1), a prétendu récemment après quelques écrivains sans critique du XVIIe siècle, que Britonia remontait aux premiers temps de la domination romaine en Espagne, et qu'elle avait été fondée en l'honneur de Brutus. Il a prétendu également que l'érection de cet évêché remontait aux temps apostoliques, que son premier évêque était cousin de saint Jacques-le-Majeur et avait dû être du nombre des 72 disciples de Notre Seigneur. Mais il y a longtemps que la critique sérieuse a fait bonne justice de

(1) Historia de los obispos de Mondonédo. Lugo, 1854, 2 vol. in-8°.

pareilles assertions, qui ne sont que conjecturales, et ne reposent absolument sur aucun document ancien (1).

La vérité est que le nom de *Britonia* ne se trouve ni dans Strabon, ni dans Ptolémée, ni dans Pline, ni dans aucun géographe ancien. Il est également absent de la *Notice des Provinces et des Cités de l'Empire*, document qui appartient au plus tard à la première moitié du ve siècle, et dont on connaît l'importance sans égale au point de vue qui nous occupe. Joignez à cela qu'on n'a jamais découvert, sur l'emplacement de *Britonia*, ni thermes, ni aqueduc, ni villa, en un mot aucune antiquité remontant indubitablement à l'époque romaine.

Et cependant on sait positivement que l'enceinte de cette ville embrassait deux lieues et plus de pourtour et qu'elle était fermée de remparts et d'un double fossé (2) : ce qui dénote manifestement une cité beaucoup plus importante que la plupart de celles qui sont mentionnées par Strabon et les autres géographes de la même époque. Il paraît donc bien établi que Britonia ne doit sa fondation ni aux anciens Ibères, ni aux Romains ; que cette fondation doit être postérieure à l'ère chrétienne.

De là à conclure qu'elle est l'œuvre des Bretons insulaires, il n'y a qu'un pas, si je ne me trompe. Car toute autre hypothèse semblerait de prime abord inadmissible, étant donnée l'identité des noms. Mais je dois avouer aussi que je n'ai découvert aucun texte de chronique relatant cette fondation en quelque sorte *ex professo*. Je puis néanmoins apporter comme confirmation, sinon comme preuve directe, deux documents où la *colonisation bretonne* dont il s'agit se trouve heureusement signalée en termes qui, à mon avis, ne laissent place à aucun doute.

Le premier est une sorte de charte-notice relatant l'érection en Galice d'une nouvelle métropole et de nouveaux évêchés au temps du roi suève Théodomir (560-570). On y lit : « Ad sedem » *Britannorum* (spectabunt) Ecclesiæ, quæ sunt intra *Brittones* » una cum monasterio Maximi, ut quæ in Asturiis sunt (3). » Ce qui peut se traduire : « L'évêché de *Britonia* ou des Bretons » se composera des églises du pays occupé par les Bretons, du

(1) Florèz : Espana Sagrada, t. XVIII, p. 11 et suiv.

(2) Florèz, t. XVIII, p. 7 et 8.

(3) Florèz : Espana Sagrada, t. IV, p. 131.

» monastère de l'abbé Maxime, et des églises qui sont dans les » Asturies. »

Le second document, auquel j'en réfère, est attribué au roi Wamba ; c'est une sorte de délimitation des provinces et des évêchés de l'Espagne vers le milieu du VIIIe siècle. En voici le texte latin : « Britonacensis ecclesia teneat ecclesias, quæ in » vicino sunt intro Britones, unà cum monasterio Maximi usque » ad flumen Ove (1). »

En français : « Que l'église ou évêché de Britonia possède les » églises qui sont dans son voisinage, c'est-à-dire, dans le pays » occupé par les Bretons, avec le monastère de Maxime, et jus- » qu'au fleuve Ove (2). »

On voit par la teneur de ce double document, que les églises occupées par les Bretons formaient de beaucoup la partie principale du diocèse de Britonia. On en conclura facilement que la colonie bretonne qui s'était établie dans ces parages, devait être nombreuse. Rien donc d'étonnant que le chef-lieu de cette colonie eût reçu le nom significatif de *Britonia.*

Maintenant, quand a pu être fondée cette colonie bretonne? Est-ce au IVe siècle, au Ve et même plus tard ? Ici j'avoue ma complète incompétence. Les documents anciens ne m'ont point livré leurs secrets à cet égard. Tout ce qu'ils m'ont appris c'est que vers 560, *Britonia,* le chef-lieu de la colonie, avait acquis assez d'importance pour posséder un siège épiscopal.

Quelques auteurs s'appuyant sur la mention du *monastère de Maxime,* dont il vient d'être question, se sont imaginés qu'il s'agissait là de l'Empereur Maxime, qui jouait un si grand rôle dans la fabuleuse légende de Conan Mériadec, aujourd'hui si démodée. Selon eux, il y aurait là une preuve que *Britonia* a eu pour fondateur un corps détaché de l'ancienne armée bretonne de cet empereur Maxime (3).

Rien de moins fondé qu'une pareille opinion. Le nom de *Maxime,* donné à un monastère, rappelle évidemment celui qui a été le fondateur et le premier abbé de cette abbaye. Or, Maxime,

(1) Florèz : Espana Sagrada, t. IV, p. 135.

(2) La rivière *Ove* est un petit cours d'eau sans grande importance, qui délimite les provinces de Lugo et d'Oviédo.

(3) Revue des quest. hist. t. XX, p. 201.

l'histoire est là pour l'attester, n'est jamais passé personnellement en Espagne, il n'a jamais été moine, il a trouvé la mort en Italie, sur un champ de bataille. Enfin, si quelques uns de ses anciens compagnons de guerre ont passé les Pyrénées, ce n'a point été pour aller fonder un monastère en Galice, et y embrasser la vie monastique.

L'opinion en question est donc tout à fait insoutenable. Il paraît bien plus probable que les Bretons insulaires ont dû fonder la Colonie de *Britonia* dans la seconde moitié du VI[e] siècle (460-500), c'est-à-dire, à l'époque où leur pays était envahi de toutes parts par les Angles et les Saxons, et où tant d'autres de leurs compatriotes venaient demander un abri hospitalier à notre Armorique.

La question des origines de *Britonia* et de son évêché étant ainsi tant bien que mal éclaircie, je vais essayer maintenant de recomposer les Annales de ce même évêché. Mais ici mon rôle devra se borner simplement à relever la liste des personnages qui en ont été successivement titulaires, car les documents anciens relatifs à Britonia ne nous apprennent pas autre chose.

§ 2. — *Série des Evêques de Britonia.*

MAILOC. — Le premier évêque connu de *Britonia* porta un nom essentiellement breton, et qui à lui seul, tout autre indice manquant, pourrait suffire à déterminer sa nationalité.

Mailoc, ou mieux HAILOCH, *Heloch,* l'aspirée H ayant fait place à la forte M, en traversant l'Océan, est un nom qui n'a pas d'analogue dans la liste des évêques d'Espagne.

Il assistait au second concile de Braga en 572, et signa : MAILOC, Britanorum ecclesiæ episcopus (1).

METOPIUS. — Il assistait au IV[e] concile de Tolède tenu vers 633, et signa : METOPIUS, Britannensis ecclesiæ episcopus (2).

SONA ou SONANIUS. — Il a assisté à plusieurs conciles tenus dans la même ville (645-660), et signe : SONA, Britannensis ecclesiæ indignus episcopus (3).

(1) Mansi-Colati : Concilia, etc., t. VI, p. 581.

(2) Ibid. p. 1474.

(3) Ibid. p. 1598, et t. VII, p. 425.

Bela. — Il fut l'un des pères du célèbre concile de Braga, tenu en 675 (1).

Survint peu après, au commencement du viii[e] siècle, l'invasion arabe, véritable torrent dévastateur, qui couvrit la péninsule ibérique de sang et de ruines. Britonia n'échappa pas à ce désastre, elle fut prise et saccagée par les ennemis du nom chrétien, et ne fut plus pendant bon nombre d'années qu'un désert, une solitude : « Sedes Britoniensis ab Ismahelitis destructa et inhabitabilis facta est, » disait le roi Alphonse II dans un diplôme de l'année 830 (2).

On croit cependant que le titre épiscopal continua d'exister pendant encore un siècle et peut être davantage. Car de fait, Theodesindus, évêque de Britonia, assista à la consécration de l'Eglise de Compostelle (v. 871) et au concile d'Oviédo (v. 872) (3) au moins comme titulaire d'un ancien siège épiscopal.

Seulement, s'il est constant que le roi Alphonse II (830) avait fondé le siège d'Oviédo pour tenir lieu et place de celui de *Britonia,* détruit par les Maures, il est encore mieux prouvé que cette ordonnance royale ne reçut qu'une demi exécution, tandis que celle qui transféra à Mondonédo (v. 867) les deux sièges épiscopaux réunis de Dume et de Braga, obtint pleine et entière exécution (4). Or, Mondonédo était une cité naissante, bâtie aux portes mêmes (2 lieues) de l'ancienne Britonia. C'est elle qui lui succédait en quelque sorte directement : elle rendait inutile et à peu près impossible la coexistence de deux sièges épiscopaux aussi rapprochés. On comprend dès lors que Théodésindus ait été le dernier titulaire de Britonia. Après lui ce titre épiscopal disparaît pour toujours.

Le nom de *Britonia* n'a pas semblablement disparu de la carte de l'Espagne. Il reste attaché au bourg ou *pueblo* de *Bretona,* aliàs Sancta Maria de *Bretona.* Située au midi de Mondonédo, sur les pentes de la montagne où prend sa source le *Mino,* l'un des principaux fleuves du Portugal, cette localité continue à occuper tout l'emplacement de l'ancienne cité de

(1) Mansi-Colati : Concilia, t. VII, p. 584.

(2) Florèz, t. XVIII, p. 21.

(3) Mansi-Colati : Concilia, t. XI. p. 239 et suiv.

(4) Florèz, t. XVIII, p. 48 et suiv.

Britonia, soit un pourtour de plus de deux lieues ; mais les habitations ne s'élèvent qu'au chiffre de 200 feux, avec un total d'environ 1,100 âmes (1).

C'est dire assez que les demeures habitées sont fort espacées, et qu'il y aurait place pour une population décuple peut-être, si le sol y était plus fertile et l'industrie plus en honneur.

On ignore à quelle époque ce hameau a pu sortir des ruines qu'y avaient amoncelées les Sarrasins, mais depuis cette restauration, il n'est jamais arrivé à jouer un rôle dans l'histoire.

C'est pourquoi j'arrête ici cet essai sur les origines et les vicissitudes de l'ancien évêché espagnol de Britonia, en regrettant vivement de n'avoir pas été plus heureux dans mes recherches.

(1) Madoz : Diccionario geografico, t. IV, p. 438.

LES CELTES

ET

LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

Par M. l'abbé A. M. BOSSARD

Au Congrès de l'*Association Bretonne,* tenu à Redon en 1881, M. Pitre de l'Isle examina la question suivante : « *Les Celtes et » les monuments mégalithiques de la Bretagne et de l'Angle- » terre.* » Il s'agissait de savoir surtout si l'on devait attribuer aux populations celtiques la construction de nos grands mégalithes. Après une argumentation d'ailleurs serrée, l'auteur se tient pour l'affirmative : pour lui le doute n'est plus possible ; la question est jugée ; les Celtes sont les constructeurs de nos dolmens.

En lisant sa thèse, on supposerait même à peine l'existence d'une opinion contraire ; cependant il y en a une et elle est appuyée sur de solides arguments. Que M. Pitre de l'Isle, dont j'admire la science étendue et les patientes recherches, me permette de l'exposer ici aussi clairement qu'il est en mon pouvoir ; les lecteurs du *Bulletin* et nos collègues de l'*Association Bretonne* pourront juger.

D'abord sur quelles raisons s'appuie M. de l'Isle pour attribuer aux Celtes l'érection des monuments mégalithiques ? Les voici en résumé :

« 1° Ces monuments de pierre, dit-il, ne peuvent appartenir » qu'à une race ayant une civilisation très élémentaire, toute » différente de celle des bords de la Méditerranée, et cependant » très largement développée.

» 2° L'œuvre gigantesque de la période dolménique, telle que » nous la connaissons par ses ruines, n'a pu être accomplie que » par une race ayant occupé très longtemps notre pays.

» 3° Cette race dont les monuments sont dispersés sur une » immense étendue, doit avoir couvert autrefois toute une partie » de l'Europe occidentale. »

Or, ces caractères de la race dolménique, M. Pitre de l'Isle les applique aux Celtes, appuyé, dit-il, sur les historiens et les géographes de la Grèce et de Rome...

« Ceux-ci dépeignent en effet les immenses tribus des Celtes » habitant l'Occident... les derniers des hommes dans la direction » du couchant... La Celtique a une telle étendue que ses habi- » tants atteignent d'un côté l'Ibérie et remontent au Nord » jusqu'aux Hyperboréens avec lesquels Aristote les a confondus... » Leurs limites au midi vont des Alpes aux Pyrennées... Ils ont » refoulé les Ibères dans la péninsule Hispanique environ quatorze » siècles avant notre ère...

» Ces indications se trouvent dans Scylax, Ephore, Hérodote, » Héraclyde de Pont, Plutarque, Polybe, Strabon..., etc.

» On parle encore en Bretagne la langue celtique, et c'est elle » qui sert à désigner les différents mégalithes...

» Enfin on rencontre si peu de monuments de bronze, qu'il » n'est pas possible qu'un si petit outillage ait pu suffire pendant » tant de siècles à l'équipement de la race celtique (1). »

On trouvera, dans la simple exposition des faits, ma réponse à ces différents arguments.

Nous examinerons dans une première partie quelles sont les contrées où l'on rencontre des monuments mégalithiques et quels sont les pays qu'ont habité les Celtes d'après l'histoire ; dans une seconde, quelles étaient les habitudes des populations qui ont construit les mégalithes et quelles étaient celles des tribus celtiques ; puis nous tirerons la conclusion.

D'abord il est bien entendu qu'il ne peut être ici question que des dolmens ; car ce sont les seuls monuments mégalithiques qui attestent vraiment la main de l'homme et sur lesquels, en conséquence, on puisse bâtir un raisonnement sérieux. En effet, nous ne connaissons que vaguement la destinée des menhirs, nous l'entrevoyons plutôt : et il n'est nullement démontré que les pierres à bassin, les cromelechs, les pierres branlantes, soient autre chose que des phénomènes géologiques et naturels.

(1) *Bulletin* de l'Association Bretonne ; Session de Redon, 1881.

Or dans quelles contrées trouve-t-on des dolmens?

On les rencontre surtout sur les côtes de la Baltique, de la mer du Nord, de la Manche, de la mer d'Irlande, de l'Océan Atlantique, sur la côte méridionale de la Méditerrannée, dans le Maroc, en Algérie, en Tunisie et le long des grands cours d'eau navigables. « Jetez les yeux sur la carte de l'Europe, dit M. Alex. Bertrand (1); suivez du regard les teintes rouges qui représentent les régions à dolmens (2), la liste en est longue. Vous passerez de la Scanie en Danemarck, du Danemark en Meklembourg et en Hanovre. Se présentent ensuite les côtes de la France, la Normandie et la Bretagne, les îles de Jersey et de Guernesey. En Angleterre, le pays de Kent, le Willschire, les Cornouailles, le pays de Galles, l'île de Man, les côtes orientales et occidentales de l'Irlande. Puis redescendant au Sud, l'ancienne Armorique, les côtes du Poitou et de la Gascogne, et, aux extrémités de la terre habitable, comme auraient dit les anciens, les côtes du Portugal.

» Tracez maintenant une ligne idéale qui, partant de Marseille, longe le Rhône et la Saône pour gagner Châlons, en Champagne, puis delà s'infléchir à l'est vers Berlin, vous aurez à peu de chose près l'aire géographique des dolmens; le champ très nettement délimité où s'est exercée, en Europe, l'activité des populations à sépultures mégalithiques. En dehors de cette zône, nous n'en retrouvons, en effet, et en très petit nombre, qu'au pied du Caucase. »

Il reste donc toute une moitié de l'Europe ou l'on ne rencontre pas de dolmens; et cette moitié rentre principalement dans le monde connu des anciens. On n'en trouve ni en Autriche, ni dans la péninsule des Balkans, ni en Grèce, ni en Italie. Ne serait-ce pas l'unique raison pour laquelle les historiens et les géographes de l'antiquité se taisent au sujet des dolmens?

Or, dans quel pays ont habité les Celtes? Ici nous avons l'histoire pour nous éclairer. Les textes, quoique peu nombreux, vont nous donner une grande certitude. Les Celtes, d'après les historiens de la Grèce, habitaient précisément dans ces contrées où

(1) *La Gaule avant les Gaulois*, par Alex. Bertrand, publication de l'Ecole du Louvre, chez Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28. 1884, p. 109 et seq.

(2) Cette carte est au musée de Saint-Germain, salle II.

l'on ne rencontre aucuns monuments mégalithiques, aucuns dolmens : dans la Haute-Italie, dans la vallée du Pô et du Danube, sur les bords de l'Adriatique, au milieu des Apennins et sur quelques côtes de la Méditerrannée.

Hécatée, qui vivait vers le VIe siècle avant J.-C., parle des Celtes ; il les place sur la côte occidentale de la Méditerrannée, au sud de la Gaule. A propos de Narbonne il dit : « Ναρβων, πολις χελτίκη » ; il l'appelle *ville celtique*. C'est d'ailleurs si bien son sens, que désignant ensuite Marseille, il l'appelle une ville de la Ligurie ou de la Ligustique, comme on disait chez les anciens : « της λιγυστἰκης. »

« Le fleuve Ister (Danube), dit Hérodote qui écrivait 440 ans avant J.-C., prend sa source chez les Celtes, près la ville de Pyrène et traverse l'Europe par le milieu. » (Her. l. II, ch. 33.)

« L'Ister, dit le même, après avoir pris sa source chez les Celtes, les derniers des hommes à l'Occident, si on en excepte les Cynètes, traverse l'Europe entière jusqu'au pays des Scythes où il se perd dans la mer. » (Id. l. IV, ch. 49) (1).

Scylax, un autre historien grec, contemporain d'Hécatée, cite des tribus celtiques habitant sur les bords de l'Adriatique et dans les défilés des Apennins, entre les Thyrréniens et les Venètes (2). D'ailleurs n'existe-t-il pas une opinion qui veut voir dans les Ombriens des Celtes et des Gaulois ? C'est justement le territoire de l'Ombrie que désigne Scylax.

C'est également près de l'Adriatique que les place Ptolémée, fils de Lagos, l'historien d'Alexandre-le-Grand, qui vivait de 325 à 302 ans avant J.-C. « περι τον 'Αδρίαν Κελτοι. » Personne n'ignore que le grand conquérant macédonien, frappé de la fierté de ces peuplades, fit avec elles la paix.

Dans son *Argonautique*, Apollonius de Rhodes dit que les *Celtes* habitent la vallée du Pô (3).

Diodore de Sicile, Xénophon, Platon sont aussi affirmatifs, et Polybe, le plus grand critique de la Grèce, appelle *Celtique*, Κελτία ou Κελτικη, tout le littoral de la Haute-Italie.

Sans doute d'autres auteurs anciens, parlant de la *Celtique*,

(1) *Archéologie celtique et gauloise*, par Alex. Bertrand.

(2) *Geographici græci minores*, édit. Gail, 1826, t. I, p. 224. (Alex. Bertrand.)

(3) Argon. l. IV, v. 610-619.

désignent sous ce nom tout l'Occident. Mais quelle différence entre leur manière de s'exprimer et celle des écrivains que nous venons de citer ! Comme leur langage est vague et général ! C'est un pays qu'ils ne connaissent pas évidemment ; l'un d'eux, Aristote, va même jusqu'à confondre les Celtes avec les Hyperboréens.

Quant aux historiens latins, leurs expressions s'expliquent facilement. Ils ont parlé des Celtes lorsque la République les a eu chassés de l'Italie. Comme ces peuplades se sont réfugiées dans le Nord et dans l'Ouest et se sont répandues sur un immense territoire, et comme les Romains ne connaissaient que les Celtes, il s'en suit qu'ils ont désigné tout ce pays sous le nom de Celtique. Pour la même raison ils appellent le Nord la Scythique, le Midi l'Ethiopie, l'Est l'Inde ; faut-il en conclure que le Nord, le Midi et l'Est n'étaient habités que par des Scythes, des Ethipiens et des Indiens ? Non, évidemment. De même il serait illogique de soutenir que dans la Celtique il n'y avait que des Celtes.

Donc, d'après les textes, les Celtes ont incontestablement séjourné dans l'Allemagne du sud, dans la vallée du Danube, dans la Haute-Italie et sur les bords de l'Adriatique.

Or, dans aucune de ces contrées on ne rencontre de dolmens.

Qu'on ne nous dise pas qu'ils ont été détruits. C'est une raison qui ne saurait se soutenir. On peut admettre une destruction partielle ; mais une destruction totale, c'est impossible. L'agriculture, qu'on invoque comme le plus grand agent de destruction sous ce rapport, n'est pas moins florissante en France, dans les pays où il y a des dolmens, en Normandie par exemple, qu'en Autriche et dans la vallée du Pô.

De plus les textes latins sont absolument muets sur la question des dolmens. Cependant les rapports fréquents des Romains et des Celtes sont incontestables. Alors comment expliquerait-on le silence des écrivains latins sur ces étranges constructions, si ces peuplades avaient enterré leurs morts sous des dolmens ? Dieu sait pourtant si les historiens romains aiment à décrire les mœurs de leurs ennemis !

On ne rencontre pas plus de dolmens dans ces contrées que César désigne comme le cœur de la Celtique ; dans ces contrées habitées jadis par les Eduens, les Lingons, les Arvernes, les

Bituriges, les Cenomans et les Senons (1). S'il y en avait eu, le conquérant des Gaules n'aurait pas omis d'en parler.

Evidemment les Celtes sont venus en Gaule; personne ne contestera cette vérité ; mais ils n'en sont pas les premiers habitants. Avant eux, d'autres peuplades, d'une civilisation bien différente, avaient occupé le Nord et l'Ouest de cette contrée. D'où venaient-elles ? Comment se nommaient-elles ? Nous ne saurions le dire très exactement. Cependant il y a des probabilités bien fortes, qui atteignent presque le degré de la certitude et qui sont bien propres à nous convaincre.

Nous pouvons suivre la marche de ces populations. Par la voie du Nord nous les rencontrons en Irlande, en Angleterre, dans le Mecklembourg et en Scandinavie ; puis redescendant vers le Sud, nous les retrouvons au pied du Caucase et dans le centre de l'Asie. Dans le Decan quelques tribus inhument encore sous des dolmens. Sans parler des îles du Sud de l'Océanie où l'usage des instruments de pierre existe encore, il y en a de semblables dans le Nord de l'Afrique et à l'Ouest de la péninsule Ibérique.

Partout ces monuments offrent une très grande similitude ; les variantes ne valent même pas la peine qu'on en tienne compte. C'est toujours une grande pierre placée horizontalement sur deux, trois ou quatre autres pierres qui lui servent de supports ; le tout recouvre une tombe. Ces tombes sont à inhumation et renferment des objets identiques : il n'y en a que quelques-unes qui soient à incinération ; nous en parlerons tout à l'heure. Tantôt ces monuments sont entourés d'un ou de plusieurs cercles de pierres qui marquent comme une enceinte consacrée ; dans ce cas la table de pierre est recouverte ordinairement par un monticule artificiel, c'est le tumulus-dolmen : on en trouve de ce genre dans la Scanie (Suède), en Algérie (province de Constantine), en France (Aveyron), et en Angleterre. Tantôt c'est le simple dolmen ou une allée couverte, conduisant à un vaste hypogée qui sert de sépulture à toute une famille ; souvent sur une des parois est pratiquée une ouverture d'une dimension plus ou moins considérable : plusieurs de ces monuments existent en France (Oise) et en Angleterre (Avening et Rodmarton) (2).

(1) Alex. Bertrand : *Arch. celtique et gauloise.*

(2) V. *la Gaule avant les Gaulois,* par Al. Bertrand, p. 111, 112, 113 et 114.

A l'aide de ces documents, il nous est facile maintenant de retrouver l'origine de ces peuples.

L'histoire, la philologie, la religion s'accordent pour nous démontrer que l'Asie centrale est le berceau unique de l'homme; l'archéologie ne saurait aller à l'encontre de cette vérité, quoiqu'en disent certaines illustrations de cette science. La civilisation de la pierre, comme la civilisation des métaux, nous vient de l'Orient. Un groupe d'émigrants sera parti du centre de l'Asie, aura stationné au pied du Caucase ; puis, remontant le cours du Volga, ou du Dnieper, sera arrivé sur les côtes de la Baltique et de là se sera répandu sur tout l'Occident, comme nous l'avons vu plus haut, en allant du Nord à l'Ouest et au Sud. Telle est la voie que me semblent avoir suivie ces peuplades qui ne connaissaient sans doute que l'usage des instruments de pierre. C'est ainsi que plus tard d'autres émigrants, se servant des métaux et venant toujours de l'Asie, par la voie du Danube et des rivages de la Méditerranée, se répandront dans le Sud de l'Europe, avant eux probablement inhabité.

Nous trouvons sous les dolmens des haches en jadéite, fibrolithe et chloromélanithe, toutes substances minérales qu'on ne retrouve qu'en Asie d'après M. Damour, un de nos minéralogistes les plus distingués. Ne serait-ce pas des objets précieux apportés de l'Orient, et qu'on ne mettait que dans les tombeaux des chefs pour montrer tout le respect qu'on avait pour eux? N'est-ce pas une preuve de plus en faveur de l'origine asiatique de ces peuplades?

Si les dolmens semés sur la route de l'Asie sont peu nombreux, la raison en est bien simple : on n'enterrait pas des chefs tous les jours. D'un autre côté, il y a certains endroits où ils ont sans doute séjourné plus longtemps qu'ailleurs. Je suppose que dans quelques milliers d'années l'oubli se fasse tellement sur notre histoire nationale qu'on n'ait pour la refaire que d'antiques sépultures ; les archéologues futurs ne trouveraient pas beaucoup de tombeaux de rois, et surtout ils n'en trouveraient pas ailleurs qu'à Saint-Denis. De même ces peuplades avaient un endroit spécial ou elles inhumaient leurs grands personnages; centre autour duquel toutes les tribus rayonnaient. Quand la population est devenue plus nombreuse par suite d'un séjour plus prolongé, comme cela est arrivé en Scandinavie, en Angleterre, en Irlande,

en Armorique et dans l'Ouest de la Gaule, ces peuples se sont séparés et ont formé des nationalités différentes, ayant des chefs particuliers, et chacune leur cimetière, tout en conservant les mêmes usages et les mêmes traditions. Le groupement des dolmens sur certains points déterminés en est à nos yeux une preuve manifeste.

Ces constructeurs de dolmens vivaient dans l'état social. Ils reconnaissaient le principe de l'autorité : on ne rend pas tant d'honneurs à l'un de ses semblables qui pendant sa vie n'a pas imposé sa volonté. Les tumuli-dolmens de Tumiac, du mont Saint-Michel de Carnac, de Kergonfols, de Kercado, pour ne citer que ceux là, sont une incontestable attestation à la face de tous les siècles, du respect et de la vénération qu'on avait pour les grands personnages qui y sont inhumés. Quel travail et quelle patience il a fallu pour transporter et accumuler tant de mètres cubes de terre ! Sans doute bien des familles, sinon toute la nation, ont du mettre la main à l'œuvre. Avec les faibles moyens dont on devait disposer, tout le monde conviendra qu'il a fallu un temps assez considérable pour élever un tumulus comme celui du mont Saint-Michel de Carnac, par exemple, qui ne compte pas moins de 112 mètres de longueur sur 53 mètres de largeur et 9 mètres de hauteur.

Comment n'y pas voir également un témoignage non suspect du culte dont on entourait les morts ? L'homme, et à plus forte raison une population tout entière, ne se donne pas tant de mal pour la réalisation d'un simple caprice du moment ; il agit en pareil cas sous l'empire d'une idée qui le domine. Pour les peuples qui nous occupent, cette idée est le fait d'une tradition constante que nous voyons commencer au moment de leur départ de l'Asie ; c'est, partout où ils ont stationné, le même rite, la même forme, le même culte rendu aux morts. La force de ce sentiment de respect apparaît jusque dans le plus simple dolmen. On a pris la peine de couvrir les restes du mort d'un énorme bloc ; et on n'a jamais manqué de déposer à ses côtés ces instruments en pierre polie de toute provenance, armes ou objets sacrés, qui tous sans aucun doute lui avaient été chers pendant sa vie.

Mais une idée si persistante ne saurait exister sans une autre dont elle n'est pour ainsi dire que la conséquence, l'idée reli-

gieuse, l'idée d'un Etre supérieur. Qui oserait en présence de ces faits refuser à ces peuplades une connaissance au moins vague de la Divinité, une certaine croyance à l'immortalité de l'âme ou tout au moins à une autre vie? Les grandes idées métaphysiques apparaissent dans leurs œuvres. Ce n'est pas sans intention, au hasard, qu'on a placé les tombeaux en face de la mer immense comme dans le Morbihan, ou dans les plus beaux sites de l'Aveyron et de la Lozère, ou sur des pointes avancées comme sur les côtes d'Irlande et de Cornouailles ; une idée quelconque a évidemment déterminé un tel choix. Pourquoi ces hommes ne se seraient-ils pas laissés entraîner, séduire comme nous par les beaux spectacles de la nature? Pourquoi ne se seraient-ils pas formé une idée de l'infini en présence de l'immensité de l'Océan? Pourquoi n'auraient-ils pas eu le goût du beau à la vue des panoramas splendides du Rouergue, en France, et de la principauté de Galles, en Angleterre?...

Mais je m'arrête : on m'accuserait d'écouter mon imagination, tandis que je veux me maintenir dans les strictes limites de la science. Disons seulement en passant qu'il y a un abîme entre cet homme intelligent, constructeur de dolmens, qui témoigne tant de respect pour ses morts et qui vit à l'état social, et cet autre *espèce d'être,* sorte de trait d'union entre le singe et l'inventeur des métaux, auquel les transformistes voudraient attribuer l'érection des monuments mégalithiques. Voilà le côté de la rêverie!

Tel était donc le degré de civilisation de ces peuplades, qu'on a appelées la *race des dolmens*. Elles connaissaient le principe d'autorité, gardaient certaines traditions, et avaient un grand respect pour les morts qu'elles *inhumaient*. En effet, on a retrouvé des restes d'ossements humains sous presque tous les dolmens; ce qui prouve qu'elles n'*incinéraient* pas.

Nous pourrions ajouter que c'étaient des populations agricoles. Dans les lacs de la Suisse, on a retrouvé, à côté d'instruments en pierre et en os, absolument identiques à ceux de nos dolmens, des céréales, des morceaux de pain, des débris de plantes textiles, des fragments d'étoffe de lin ou d'écorce, etc. (1); on a aussi retrouvé de la poterie grossière, fabriquée à la main, semblable à celle des dolmens.

(1) Alex. Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois,* p. 125 et seq

Cette civilisation, quoique très avancée, surtout si l'on ne considère que les matériaux dont ils avaient la disposition, est cependant bien inférieure à celle que nous rencontrons dans la Haute-Italie et dans la vallée du Danube. Les Celtes ont habité ces contrées; les textes viennent de nous le démontrer. Or, il n'y a pas de monuments mégalithiques, mais il y a des tombes. Dans ces trente dernières années on en a découvert un très grand nombre à Golasecca, à Vergiate (la tombe de Sesto-Calende), à Soma, à Villanova, à Poggio-Renzo, près Chiusi, dans l'ancienne Ombrie que la tradition italienne dit encore avoir été peuplée par les Gaulois, à Matrai dans la vallée du Brenner, et dans la principauté de Sigmaringen. Ces tombes sont à incinération. Il y a encore les cimetières de la Certosa près Bologne (Gaule cisalpine) et de Hallstatt en Norique (Autriche) ; mais ici les tombes à inhumation sont plus nombreuses que celles à incinération. Dans les unes comme dans les autres, en Autriche et en Italie, on rencontre les mêmes objets funéraires. On trouve plus d'armes de guerre près des inhumés que près des incinérés ; il faut sans doute attribuer les inhumations aux Gaulois qui, quoique d'origine celtique, étaient une race plus guerrière, plus aventureuse (1).

Dans toutes ces tombes il y a au centre une urne dans laquelle sont déposées les cendres du mort ; elle est le plus ordinairement entourée d'une murette en pierres sèches ; le tout est enfoui dans la terre. A côté de l'urne se trouvent différents objets, soit des fibules en fer ou en or, à corps ovoïde ou serpentiforme, ornées quelquefois de la croix gammée ou swastika ; soit des vases en bronze, ornés au repoussés ; soit des couteaux à manche de bronze et à lame de fer ; soit des épées à antennes. Tous ces objets sont identiques dans la vallée du Danube et dans la Haute-Italie (2) ; ils appartiennent donc à une race qui avait les mêmes traditions. Or, quelle est cette race si ce n'est la race celtique ? D'un côté nous savons qu'elle a séjourné dans ces contrées ; de l'autre nous ne connaissons aucunes tribus qui les aient habitées avant elles. Ces tombes n'appartiennent pas aux Etrusques, dont les objets funéraires sont tout différents, et particulièrement l'ornementation de la poterie. Pour s'en convaincre il suffit de parcourir

(1) Alex. Bertrand. *La Gaule avant les Gaulois*.

(2) *Ibid.*

les salles du Louvre. De plus, elles sont antérieures à l'époque Alexandrine : on n'y rencontre en effet aucune monnaie ; ce qui ne s'expliquerait pas dans le cas contraire.

Nous sommes donc en présence de tombes celtiques. Or quelle différence avec les tombes mégalithiques ! Dans celles-ci on inhume ; dans celles-là on incinère. Dans les premières on ne trouve que des objets en fer, en bronze, en or ; dans les secondes seulement des objets en pierre. Enfin les unes sont enfouies dans la terre ; les autres sont sous d'énormes pierres.

D'ailleurs la seule différence de rite funéraire démontre suffisamment que les Celtes ne sont pas les inventeurs des dolmens. Quiconque a quelque peu l'habitude des études ethnographiques, sait combien est difficile, surtout chez les peuples anciens, la substitution de l'incinération à l'inhumation, ou vice-versa. En ce moment même on se heurte à cette difficulté ; nos modernes crémateurs du *Père Lachaise* pourraient nous en dire quelque chose.

Le seul fait du passage des Celtes de la Gaule en Italie ou de l'Italie en Gaule, comme on le voudra, n'a pu modifier leurs traditions au point de les leur faire abandonner complètement. Si l'on ne trouve pas de dolmens là où ils ont séjourné historiquement, c'est qu'ils n'en élevaient pas auparavant ; s'ils incinéraient, c'est qu'ils obéissaient à une vieille coutume.

Sans doute les Celtes ont habité l'Armorique ; ils y ont laissé des traces. Ne doit on pas leur attribuer les quelques sépultures à incinération découvertes jusqu'ici dans le Finistère et les Côtes-du-Nord ? L'avenir, je n'en doute pas, nous réserve d'autres trouvailles du même genre et se chargera de résoudre définitivement la question. Les urnes trouvées sous quelques dolmens, accompagnées de métaux, n'indiquent qu'une époque de transition, celle évidemment qui a suivi la conquête celtique.

Les Celtes, bien que moins nombreux peut-être, ont pu facilement imposer leur domination à des populations moins avancées en civilisation. On se bat mieux avec des armes de fer qu'avec des armes de pierre. Avec leur gouvernement ils auront imposé leur religion, leur langue ; il n'est donc pas étonnant que les monuments de pierre soient désignés en termes celtiques.

Non-seulement le langage a survécu, mais encore certains usages. Les Vénètes du Morbihan et ceux de l'Italie ne se res-

semblent pas seulement de nom ; les paysans des environs de Vannes attachent encore leurs vêtements avec des fibules à boudin, identiques à celles de Golasecca. On en fait le commerce à Auray (1).

Enfin, qui n'a assisté au moins dans son enfance à des feux de joie ? Pour mon compte personnel j'en ai vu beaucoup dans les environs de Monfort-sur-Meu. On les appelle « *feux de la Saint-Jean* », et pour cause. C'est un reste du culte du soleil. Les Celtes adoraient le soleil. A l'époque du solstice d'été, pendant huit jours ils se livraient à leurs pratiques religieuses qui se terminaient toujours par de grands feux. Cet usage s'est perpétué partout ou les Celtes ont passé, en Autriche, en Italie, dans les Pyrénées, et, comme on le voit, aussi en Bretagne.

Concluons et résumons ainsi ces pages déjà trop longues. Avant les Celtes, il y a eu dans notre péninsule armoricaine d'autres habitants, vivant en société, pénétrés des idées de grandeur et d'infini, ayant le culte des morts ; ce sont les premiers ancêtres de cette race bretonne forte, intelligente, énergique, solide et affermie dans ses idées comme ces vieux monuments dispersés sur ses landes.

(1) Alex. Bertrand. *La Gaule avant les Gaulois*, p. 187.

RAPPORT

SUR

L'EXCURSION A SAINT-MALO ET A SAINT-SERVAN

Par M. MICHEL, Ancien Président du Tribunal

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je n'avais aucun titre pour prendre la parole dans cette réunion scientifique. Je ne suis pas un savant, je suis tout simplement un fils adoptif de Saint-Malo, un sincère admirateur de sa belle histoire, mais je la connais certes trop peu pour la professer. Ici, je n'ai rien à enseigner, j'ai tout à apprendre.

C'est vous dire que j'obéis à un ordre, ordre flatteur, je le sens, mais aussi périlleux pour un modeste amateur. Enfin, l'éminent Directeur de l'Association Bretonne m'envoie au feu ; soldat discipliné, me voilà.

J'ai à rendre compte de l'excursion que, conformément à ses usages, la Section d'Archéologie a faite hier dans notre ville et à Saint-Servan, excursion trop rapide eu égard à toutes les richesses qui méritent de fixer l'attention. J'aurais aimé à suivre la vieille enceinte de Jean de Châtillon, à montrer les vieux fossés, les vieilles casemates de Monsieur de France, l'escalier de la rue de la Fosse, à voir nos savants rattacher l'antique citadelle du Château-Gaillard au système des fortifications de l'époque, à visiter le château et la prison de La Chalotais, à rétablir intellectuellement les couvents de Saint-Benoît et de Saint-François, etc.

Le temps ne le permettait pas. Il eût fallu un nouveau Josué pour arrêter le soleil ; nous nous serions même contentés que

l'ange de la pluie eût fermé les cataractes du ciel, car nous avons été noyés, et avec nous l'Elysée Celtique, dont le chantre glorieux et sympathique a perdu la voix, pour votre malheur et le nôtre.

Nous avons donc dû nous borner à un minimum.

A tout Seigneur, tout honneur : l'excursion s'est d'abord dirigée vers la cathédrale.

On a dit que les Evêques ont fait la France. Si ce mot est vrai, d'une manière générale, il l'est surtout appliqué particulièrement à Saint-Malo, et nulle part on ne peut dire avec plus de vérité que la cathédrale a été le berceau de la cité.

Cité remarquable, née à l'abri de l'autel, qui n'a jamais, en définitive, jusqu'au nivellement général de la Révolution, reconnu que Dieu pour maître ; qui, affranchie par sa foi, a su garder son indépendance à l'intérieur comme à l'extérieur ; qui, quand il fallait céder au plus fort, choisissait toujours le protecteur le plus éloigné, le roi de France contre le duc de Bretagne, le Pape contre le roi de France ; qui a su résister, par fidélité à sa foi et à la loi du royaume, même au grand Henri IV, tant qu'il n'a pas abjuré, et qui est toujours demeurée libre tant que la liberté communale a vécu ; qui a aidé à la diffusion de l'Evangile par Jacques Cartier, le Bayard de la marine, plantant la croix sur la terre du Canada ; qui a aidé à la renaissance religieuse par Chateaubriand et le *Génie du Christianisme*. N'est-ce pas qu'une pareille cité est bien une fille de l'Eglise ?

Pardon !... on se laisse facilement entraîner sur des pentes aussi séduisantes......

Revenons à la cathédrale et touchons un mot de son histoire :

Il est plus que vraisemblable qu'une église a dû exister sur notre rocher du temps de saint Aaron. L'Evêque Malo la commença peut-être. Son successeur, saint Gurval, la fit ou l'acheva, dit-on, au VIIe siècle, et la dédia à son saint prédécesseur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement du IXe siècle, les Francs, venus en ce pays pour guerroyer contre les Bretons, trouvèrent à Saint-Malo une église construite et la détruisirent. L'évêque Hélocar la releva sous le vocable de saint Vincent, martyr, qui est aujourd'hui encore un des patrons de notre paroisse, et obtint par diplôme de Louis le Débonnaire, en date du 28 mars 816, son exemption de toute obéissance séculière autre que la juridiction royale.

Le temps et les événements n'ont rien épargné de ce deuxième temple, pas même la nef, quoi qu'on en ait dit. La cathédrale actuelle n'a pas d'acte de naissance en règle. La grande nef et le transept paraissent bien du XIIe siècle. « La nef et le carré central, » dit M. le chanoine Guillotin de Corson, offrent dans leurs détails » les caractères du style roman de transition. Les trois travées » dont se compose la nef, reliées par des arcades en tiers-point, » ont des voûtes à cintres brisés sur pendentifs. Chaque travée » a sa voûte isolée, dont la coupole dépasse le niveau de l'arc » doubleau qui la sépare de sa voisine. L'arc triomphal, les » arcades ouvrant sur le sanctuaire et les transepts affectent la » forme ogivale ; des colonnes engagées, à chapiteaux chargés » d'ornements très variés, flanquent les massifs de l'intertransept » et les piliers carrés qui supportent les arcades. »

A raison de leur âge apparent, ces portions du monument peuvent être attribuées à saint Jean de la Grille (Jean de Châtillon), qui transféra le siège d'Aleth à Saint-Malo vers 1152, et l'occupa jusqu'en 1163.

Il n'en est pas de même du chœur. Si l'église de saint Jean de la Grille eut un chœur, ce chœur a certainement disparu et a été remplacé par le chœur actuel. Comme le remarque le Pouilllé du diocèse, l'élégance de sa structure, les détails de ses quatre travées, percées de larges fenêtres ornées d'un triforium, dont les arcatures se divisent en petites arcades trilobées soutenant des rosaces en quatrefeuilles, et d'un clérestory à grandes baies partagées en compartiments par des meneaux et des colonnettes, tout indique les caractères du XIVe siècle, c'est-à-dire d'une époque postérieure à saint Jean de la Grille d'environ deux siècles. Donc, pour rendre à César ce qui est à César, il convient d'attribuer la construction du chœur actuel aux évêques Raoul Rouxelet, Alain Gontier et Yves du Boisboissel (1306 ou 1310-1349).

Le chevet est droit et percé de fenêtres ogivales, aujourd'hui bouchées. Dans sa partie supérieure, il existait autrefois une grande rosace qui a été détruite par le bombardement des Anglais en 1695 et remplacée par les fenêtres ogivales que l'on voit maintenant.

Les collatéraux du chœur, dans l'origine, n'étaient pas non plus ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils n'étaient pas au niveau du chœur, mais à un niveau bien plus bas, puisqu'il fallait pour y

accéder, descendre un escalier de dix-sept marches. En calculant chaque marche à la hauteur ordinaire de 16 centimètres, on trouve un contre-bas de 2m 72. Dans la profondeur de ces collatéraux se trouvaient des chapelles, notamment un autel dédié à Saint-Jean, d'où vint l'ancien proverbe malouin : « Bas comme devant Saint-Jean. » Ces collatéraux ont été comblés en 1676, pour la commodité des fidèles et au moyen de déblais provenant d'un des cimetières de la ville, le cimetière du *Dieu de Pitié.*

On peut voir encore qu'avant ces transformations dernières, l'église avait trois nefs. Elles sont indiquées par les ogives attenant aux piliers du transept.

Les autres parties de la cathédrale sont datées. La chapelle Saint-Jean et l'aile qui y conduit du bas de l'église ont été édifiés dans le style renaissance, par l'architecte Poussin, de 1595 à 1607. Cette aile se compose de l'ancienne petite nef nord et de l'agrandissement fait par Poussin. L'aile sud, en 1461, a été prise sur une partie du cloître des anciens Chanoines Réguliers de Saint-Victor qui avaient desservi l'église à l'époque de saint Jean de la Grille.

La chapelle de la Sainte-Vierge ou du Rosaire a été élevée par le chanoine Jean Pottier, premier théologal séculier du diocèse, entre 1623 et 1674.

La chapelle dite du Sacré-Cœur, qui a été longtemps et jusqu'à la Révolution, la chapelle de la paroisse, a été construite en 1718. Le grand portail date de 1772 et la construction voisine dans laquelle se trouve percée la porte appelée actuellement et désormais sans motifs, *la porte de velours,* a été édifiée par le vénérable curé, M. Huchet, vers 1840, et raccordée du mieux possible avec le style de l'aile nord.

Le temps ne nous permet pas plus de détails. Disons seulement qu'anciennement les autels étaient très nombreux dans la cathédrale, qu'il y en avait un adossé à chaque pilier, et que chaque corporation de la ville en avait un spécial, devant lequel elle venait célébrer ses fêtes et ses dévotions corporatives.

Le chœur de la cathédrale renferme sous ses dalles les restes mortels des anciens évêques de Saint-Malo, à l'exception de ceux de Mgr des Laurents, mort le 15 octobre 1785, dont le tombeau se trouve indiqué par une pierre tombale de marbre blanc, près de la marche que l'on descend en sortant du chœur pour se rendre à la sacristie.

Sous la chapelle du Sacré-Cœur, se trouve un caveau où sont encore enterrés les corps des anciens chanoines. Mais la profanation a passé par là ; d'un autre côté, l'eau penètre dans le caveau : une sépulture plus honorable pourrait être donnée aujourd'hui à ces vieux témoins de l'antique splendeur malouine.

Il faudrait une notice spéciale pour raconter l'histoire des reliques qui enrichissaient autrefois notre église. Qu'il nous suffise de dire qu'une bonne partie d'entre elles, disparues pendant la Révolution, ont été enfouies plus tard, avec de vulgaires ossements, au dire d'un témoin oculaire, dans la chapelle Saint-Aaron ; que celles qui restent ont perdu leurs authentiques, à l'exception des reliques de saint Jean de la Grille, que renferme le Maître-Autel et que plusieurs courent la ville, attendant qu'il plaise à leurs possesseurs de les restituer à la vénération des fidèles.

Un mot du clocher. Il est roman à sa base, et en 1422 il ne dépassait pas le faîte de l'église. Mgr Robert de la Motte le monta de quelques assises en style ogival fleuri, et il n'a été terminé qu'en 1861, grâce aux largesses de l'empereur Napoléon III lors de son voyage en Bretagne, en 1858.

En 1793, la cathédrale fut vendue comme bien national au prix de 23,540 livres, en assignats ou moyennant une somme de 600 livres en argent. Un sieur Saison en devint l'acquéreur et quand elle fut rendue au culte, ce brave homme, qui était très bon catholique, mais qui n'avait pas été remboursé, se mettait en fureur, quand aux offices on lui réclamait le prix de sa chaise, car, disait-il, il était chez lui. Ce n'était, du reste, que par distraction que la femme préposée à la perception du prix des chaises lui réclamait un sou ; l'autorité ecclésiastique respectait sa naïve prétention et il a joui jusqu'à sa mort de cette immunité.

En sortant de la cathédrale, nos excursionnistes ont voulu faire une tournée rapide à travers les rues de Saint-Malo. On leur a signalé, au passage, une maison portant le n° 9 de la rue de la Paroisse, où l'on prétend que Charles IX a logé lors de son voyage

en 1570. C'est évidemment une tradition erronnée, car la maison n'a dû être construite qu'au siècle suivant, ainsi que l'indique son style, et l'on voit, d'autre part, en consultant les archives municipales, que Charles IX fut logé à l'Evêché.

Nouvelle station, rue du Boyer : deux maisons attirent notre attention, l'une au milieu de la rue, l'autre à l'angle de la rue du Boyer et de la rue Gouin de Beauchêne. Cette dernière porte la date de 1639 et permet ainsi de dater sa voisine d'en face, car toutes les deux sont de construction identique. Leurs façades sont tout entières en petits carreaux, enchassés dans des boiseries, et il est probable que ces carreaux ont remplacé des vitraux plombés qui devaient exister à l'origine.

Nous descendons la rue pittoresque qui porte le nom de Porcon de la Barbinais. Tournant à gauche pour entrer dans la rue Jean de Châtillon, nous saluons la maison où est né Duguay-Trouin, non sans exprimer le regret de ne pas voir mieux protéger le berceau d'une grande gloire locale contre les injures du temps et des hommes. De là à la Poissonnerie, il n'y a qu'un pas. Nous allons montrer à nos hôtes une curieuse maison de 1594, qu'on appelle de la *Moune*. Moune, en créole, signifie guenon. Cette maison doit son nom à une aventure du siècle dernier où l'on vit une guenon, échappée d'une ménagerie, pénétrer à l'intérieur, s'emparer d'un petit enfant, escalader avec lui la gouttière, s'y promener en le berçant, et enfin descendre et rendre le pauvre baby sain st sauf à ses parents.

De la Poissonnerie nous gagnons la cour La Houssaye, où la maison dite de la duchesse Anne nous arrête un instant. Cette maison paraît bien du XVe siècle ; mais sa façade et ses ouvertures ont subi d'évidentes modifications. La duchesse Anne l'a-t-elle habitée ? L'a-t-elle préférée au château ? La tour qui la touche et qui renferme un escalier en dépendait-elle ? Ou bien cette tour se reliait-elle à l'ancien système des fortifications ? A quel siècle remonte sa construction ? au XIIIe, au XIVe ou au XVe siècle ? Sur ces divers points, nos savants étaient d'avis différents, et, avant de se prononcer, il faudra un peu plus de lumières.

En discutant ces questions, nous nous dirigions vers le château. Mais nous ne pouvions faire à celui-ci qu'une simple visite de politesse. De la cour intérieure, nous jetâmes quelques regards pressés sur les donjons, sur les tours : la Générale et Qui qu'en

grogne; puis, aiguillonnés par le temps, nous songeâmes gagner Saint-Servan.

En ce moment, l'ange de la pluie ouvrit les cataractes du ciel; il fallait une volonté de Breton pour persévérer dans nos projets. Nous luttâmes contre l'ange, et comme autrefois Jacob, nous résistâmes jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la cité, emplacement de l'ancien Aleth où nous arrivâmes mouillés mais vainqueurs. Pour nous récompenser, le soleil consentit à briller et à nous réchauffer, et nous reprîmes notre étude intéressante.

Notre objectif principal était la petite chapelle Saint-Pierre, dernier reste de l'antique cathédrale d'Aleth.

Des fouilles, pratiquées il y a peu d'années, par le regretté M. Chèvremont, ancien préfet honoraire, dans les terrains que couvrait autrefois cette cathédrale, permettent d'en reconstituer le plan, au moins approximativement. Elle devait remonter au moins au XI[e] siècle. Construite dans le style roman primitif, elle se composait d'une nef accompagnée de deux collatéraux et se terminait aux deux extrémités par deux absides. L'une de ces absides, celle de l'Est, constitue la chapelle actuelle de Saint-Pierre; l'autre, encore bien visible à l'ouest, renferme un vieux puits qui était probablement un baptistère. Suivant M. le chanoine Guillotin de Corson, ce plan d'église à deux absides est unique en notre pays et rappelle les plus lointains souvenirs.

On ne va pas visiter l'emplacement de l'antique cité d'Aleth sans gravir les glacis du fort, pour admirer le magnifique panorama qui s'étend de la Rance jusqu'à Paramé, en passant par Dinard, la rade, les Beys, Cézembre et la grande mer. D'archéologues, nous nous transformâmes en touristes, nous allâmes payer notre tribut d'admiration à ce magnifique spectacle, et une fois de plus nous pûmes nous convaincre que de nulle part Saint-Malo n'est vu plus beau que de Saint-Servan. D'ailleurs, nous ne fûmes pas détournés longtemps du but de notre excursion, car nous trouvâmes dans la partie de la Cité qui domine l'anse des Bas-Sablons des restes très reconnaissables de l'ancien mur de

circonvallation qui closait jadis la ville Gallo-Romaine. Ce mur n'a sans doute échappé à une destruction totale que par ce motif, qu'en certains endroits, il sert d'abri aux douaniers de service.

De la Cité, la pente naturelle du sol nous faisait descendre au port Saint-Père. Là encore, nous avons trouvé plusieurs murs dignes d'attention. Le premier, qui suit le coteau, est en tout semblable à celui qui longeait l'anse des Bas-Sablons, même construction, même ciment; c'était évidemment la suite du mur de clôture de la Cité, du côté du sud. Au-delà de la cale Saint-Père, le mur qui forme la base de l'enclos de Solidor paraît appartenir, par son ciment, par ses cordons de briques, à une époque intermédiaire. C'est une construction de transition que mes savants compagnons font remonter à la fin de la période Mérovingienne ou à la période des premiers Carlovingiens.

Nous étions si près de la vieille tour féodale de Solidor qu'il était impossible de résister à la tentation d'y monter. Nous cédâmes à la tentation, nous revîmes en partie les beaux points de vue de la Rance et de la côte; puis comme l'heure avançait, nous prîmes le chemin de Saint-Servan. Pendant que les uns s'arrêtaient à visiter l'église paroissiale qui vient d'être tout nouvellement restaurée, d'autres allèrent faire un petit pèlerinage au berceau des *Petites Sœurs des Pauvres.* Une courte flânerie en ville nous permit de passer devant une maison originale de la rue Le Pomellec, devant laquelle nous fîmes une dernière et courte station. Sa construction date du siècle dernier, et son originalité consiste en ce qu'au nord et au midi elle est flanquée de deux tourelles carrées à angles coupés, dont les pierres sont superposées de manière à représenter assez bien certaines tours que les enfants construisent avec des dominos. Peu d'instants après, le *Pont-Roulant* nous déposait à Saint-Malo, un peu fatigués, mais bien séchés et surtout ravis de notre intéressante promenade.

Toutefois, comme il n'y a pas de bonheur sans mélange, le chantre de l'Elysée Celtique, l'éminent M. de la Villemarqué, y a perdu la voix, et nous nous consolerons difficilement de ne pouvoir l'entendre ce soir.

LES GLOIRES MALOUINES

Par M. LONGUÉCAND

Je suis rude, c'est vrai ; le flot âpre et la bise
Font rage en s'abattant sur ma muraille grise ;
Ils n'emporteront point la ville de granit.
J'aime le vent qui siffle et la vague écumante ;
Dans mes murs on sommeille au bruit de la tourmente ;
Là des aiglons ont fait leur nid.

J'ai mon mot à placer quand on parle de gloire ;
J'ai buriné ma page au livre de l'histoire ;
Souvenons-nous ! Pensons aux choses d'autrefois.
Hardie et de mes nefs couvrant la mer immense,
J'ai cherché, j'ai trouvé l'honneur et l'opulence :
Mon trésor fit l'aumône aux rois.

J'eus de fiers combattants, des pilotes habiles,
Des preneurs de vaisseaux et des preneurs de villes,
De grands esprits, des cœurs larges et généreux.
Je montre à l'étranger qui visite nos plages,
Ma salle des aïeux pleine de leurs images ;
Mon bonheur est de parler d'eux.

Ils ignoraient la peur, ils riaient des fatigues,
Les généreux Magon, d'or et de sang prodigues ;
Beaulieu, Trehouart, Bouvet, loups marins, fiers lions ;
Cent commandants royaux ; Surcouf, roi des Corsaires,
Ramassant, en courant, les frégates légères
Comme les pesants galions.

Pour mes fils l'Océan n'avait point de mystère :
Ils foulaient, ils sondaient, ils mesuraient la terre ;
Du pôle Maupertuis voit les déserts glacés.
Beauchêne, aux mers de Horn effrayantes et rudes,
Du Magellan brumeux fouille les solitudes,
Les détroits d'écueils hérissés.

Ils imprimaient leurs pas sur de lointains rivages,
Ils attachaient mon nom à des îles sauvages ;
Du Saint-Laurent superbe ils remontaient le cours.
Cartier donne à la France une France nouvelle
Qu'elle n'a pu garder, mais qui se souvient d'elle
Et l'aime comme aux anciens jours.

Duguay-Trouin, après ses victoires navales
Allait, en se jouant, prendre des capitales ;
Brisait, en se jouant, des forts et des remparts ;
Il était beau, marchant le front haut dans Versailles,
Ou traversant la mer, témoin de ses batailles,
Entouré de débris épars.

Dans l'Ile, au nom si doux jadis d'Ile-de-France,
Un héros fait régner la joie et l'abondance :
Un peuple l'a béni ! Mais, dans des jours mauvais,
Quand trônaient l'impudeur, l'intrigue et la mollesse,
Quel don récompensait une illustre vieillesse ?
Le cachot de Labourdonnais !

La Barbinais s'arrache au sol de la patrie,
— Champs heureux ! — pour gagner un port de Barbarie ;
Et pourtant il connaît le poids des fers d'Alger !
Dans les murs meurtriers il rentre sans faiblesse :
Comme un Romain stoïque il donna sa promesse,
Il mourut pour la dégager.

La guerre est dans Nancy ! la guerre avec ses haines,
Entre Français, prélude à des fureurs prochaines ;
Du canon révolté la voix vient de rugir.

Sublime André, tu cours te jeter à sa bouche,
Et tu meurs ! et la main d'une horde farouche
Verse un jeune sang de martyr.

Lamennais, que dévore une pensée ardente,
Traverse un ciel troublé comme une âme du Dante ;
D'un horizon à l'autre il passe avec éclat :
Solitaire il s'éteint, en regrettant peut-être
Le Dieu qu'il défendit sous la robe du prêtre
Au jour de son premier combat.

René, mélancolique et suave génie,
A l'aurore du siècle, en mots pleins d'harmonie
Du Temple alors désert vante la majesté.
Il chante aux cœurs brisés les douces espérances,
Et les grands souvenirs et les saintes croyances :
Dieu, l'Esprit, l'Immortalité !

D'autres... mais finissons ; l'heure fuit, le temps presse,
Pour un rocher breton est-ce assez de richesse ?
Quelle mère a compté plus de fils triomphants ?
Des rayons de leur front la clarté m'environne ;
Leur laurier forme ma couronne :
Je suis la Niobé fière de ses enfants !

Nous faisons suivre les vers de M. Longuécand de la lettre que Mgr Dupanloup avait adressée à l'auteur, après les avoir lus :

Copie d'une lettre de Monseigneur Dupanloup *à* M. F. Longuécand.

Evian (Savoie), 8 octobre 1875.

Monsieur,

Je vous remercie de votre gracieux envoi. Il y a là un vrai souffle poétique. Il y a aussi, avec la simplicité qui touche tou-

jours, une noblesse de pensées et une force d'expression qui me décident à vous dire, puisque vous voulez bien me consulter, que votre devoir est de développer en vous, de plus en plus, avec travail, avec suite, le don que vous possédez et que très peu possèdent. Ce que j'ai lu me révèle un mérite réel. Si vous persévérez, si vous faites effort, peut-être arriverez-vous à ces sommets qui procurent la juste gloire des grands labeurs.

Notre temps est si fertile en médiocrités de toute espèce, que je suis heureux d'écrire à un homme qui veut sortir du chemin vulgaire et s'élancer vers les hauteurs.

Veuillez agréer, avec mes remerciments, mes plus dévoués hommages.

† F. Ev. d'Orléans.



UNE CUVE BAPTISMALE

DU VIᵉ SIÈCLE

I

Excursion à l'Ile Saint-Samson, située en la commune de Pleine-Fougère (Ille-et-Vilaine.)

Saint Samson était évêque en Angleterre, lorsque, vers l'an 530, il vint du pays de Galles dans l'Armorique, pour annoncer l'Evangile aux populations de cette contrée.

Il exerça son zèle de pasteur des âmes principalement dans le pays de Dol.

Dol fut érigé, en sa faveur, en évêché au temps du roi Childebert Iᵉʳ, et Samson en fut le premier évêque.

A l'époque de l'arrivée de saint Samson dans l'Armorique, ce pays était couvert de bois ; le Mont Saint-Michel était entouré par la forêt de Sciscy qui s'étendait sur le territoire breton.

Une île existait à l'ouest des hauteurs de Pontorson : elle prit le nom d'Ile Saint-Samson, qu'elle porte encore aujourd'hui.

On peut croire qu'un large cours d'eau, ayant son embouchure à la mer, traversait la forêt de Scissy, et que cette île avait été formée par l'une des bifurcations de ce fleuve.

C'est, peut-être, par ce cours d'eau que la mer commença son invasion qui causa l'affreux cataclysme de l'année 709.

Lorsque la mer se retira des terrains qu'elle avait envahis, l'ancien cours d'eau fut remplacé par le Couësnon actuel, qui suit les mêmes vallées et qui se jette à la mer.

L'Ile Saint-Samson, par suite de l'exhaussement du sol, a

cessé d'être une île ; mais dans la saison des pluies, lors des grandes marées, cette ancienne île est de nouveau entourée par les eaux venant des hauteurs et par les eaux du Couësnon qui, refoulées par la mer, débordent et entrent dans le marais du Mesnil.

Pendant l'hiver, les habitants de l'île communiquent avec la terre ferme au moyen de bateaux plats.

Le sol de l'île, planté de pommiers, est très fertile.

L'île n'est habitée que par quelques familles.

Saint Samson avait fondé dans l'île un monastère, disparu depuis longtemps ; la charrue met encore à découvert des débris d'ossements humains.

Une portion de terre, enclose par des murs en ruines, était vraisemblablement le jardin du monastère.

M. Meigné, notable habitant de l'île, conserve chez lui une statue provenant de l'antique église.

La chaire, dite de saint Samson, d'où saint Samson (dit-on) enseignait le peuple, a été transportée de l'Ile Saint-Samson dans l'église de Dol et placée dans l'une des chapelles (la chapelle Saint-Samson).

C'est une grande chaire avec accoudoir, en bois de chêne ; elle est bien conservée.

L'île possède toujours l'*auge Saint-Samson :* cette auge servait à saint Samson pour donner le baptême aux convertis.

Cette auge est une pierre de forte dimension, creusée, portant sur son pourtour de nombreuses croix sculptées. Cette auge, placée près du puits de l'île, n'a plus qu'un usage profane ; elle est employée à laver les légumes destinés au marché et les racines données aux bestiaux. Malgré son antiquité, cette pierre n'est pas trop déteriorée ; elle porte les marques des instruments de lavage.

L'Ile Saint-Samson est bornée par le marais du Mesnil. Dans ce marais existe un monolithe appelé *la Pierre du Marais;* malgré les alluvions, cette pierre s'élève bien au-dessus du sol.

Cette pierre ressemble, à la dimension près, à la pierre du Champ-Dolent, en Carfantin, commune de Dol.

Cette pierre, dont l'origine est inconnue, marquait probablement la hauteur des eaux.

Le marais du Mesnil appartient à de nombreux propriétaires riverains, qui en jouissent en commun.

Un syndicat perçoit un droit de pâturage dans le marais du Mesnil, pour subvenir aux charges de la propriété. Le receveur municipal de la commune de Pleine-Fougère est le comptable de ce syndicat

A l'extrémité du marais du Mesnil opposée à l'Ile, se trouve le vieux logis de Mont-Louët.

Lors de la Révolution, sa chapelle a été détruite, mais les habitants du logis conservent deux statues qui ornaient cette chapelle : l'une est en marbre blanc avec dorures, l'autre est en bois.

Un certain nombre de personnes viennent prier aux pieds de cette dernière statue pour obtenir la guérison de quelque maladie.

Dans ce vieux logis se trouve une salle, dont les murs portent des peintures représentant un combat naval auquel prenait part l'un des anciens seigneurs du château. Pour se rendre de l'Ile Saint-Samson à Mont-Louët, on va en droite ligne, par un large sentier, au village du Mesnil qui aboutit à la grande route.

Les touristes peuvent, avec la plus grande facilité, visiter l'Ile Saint-Samson, la *Pierre du Marais,* le logis de Mont-Louet.

A Saint-Malo, par exemple, les touristes prennent le premier train du matin pour Pontorson.

Ils déjeunent à Pontorson, à l'hôtel tenu par Depouez (ancien hôtel Montgommery, au temps de l'occupation anglaise).

De Pontorson à l'Ile Saint-Samson il y a moins de deux kilomètres.

En quittant Pontorson pour aller à l'Ile, on passe entre le Couësnon et les dépendances de l'hospice de Pontorson ; cet hospice était situé dans la petite commune de Cendres qui a été réunie à la commune de Pontorson. Les terres entre Pontorson et l'Ile sont des terres d'alluvion abandonnées, depuis un temps plus ou moins long, par la mer.

Pour retourner à Saint-Malo, les touristes, après avoir visité le logis du Mont-Louet, au lieu de revenir à Pontorson, continuent leur promenade et vont prendre le train à la gare de Pleine-Fougère, à deux kilomètres de Mont-Louët.

Ils suivent la grande route, et arrivés au poteau kilométrique, ils jouissent d'un beau point de vue : sur la hauteur, ils aperçoivent le clocher de Sougeal, dans la plaine le clocher de Vieuxviel émergeant du milieu des arbres.

L'église de Pleine-Fougère renferme dans sa tour le corps de son ancien pasteur, le Père Bachelot, sur le tombeau duquel s'opèrent de nombreuses guérisons miraculeuses.

B[on] RAFFRON DE VAL.

Vildé-La-Marine (Ille-et-Vilaine), le 8 août 1885.

II

Cuve baptismale de l'Ile Saint-Samson (1).

A une lieue environ de l'embouchure du Couesnon, sur la rive gauche et par conséquent sur le territoire breton, au point où les limites orientales de la parroisse de Pleine-Fougères atteignent celles de la commune de Pontorson, existe une ferme de construction moderne appelée l'Ile de Saint-Samson. Elle est bâtie au centre d'une éminence granitique de forme circulaire et rappelant, à l'élévation près, la position du Mont-Dol. Aujourd'hui, au moins dans la belle saison, rien ne semble motiver la dénomination que porte cette localité ; elle n'est pas entourée par les eaux, mais par une large ceinture de pâturages qui l'isolent des hameaux voisins. En hiver, ces vastes prairies se transforment en marécages, et reçoivent parfois les eaux en assez grande abondance pour rendre au site son aspect primitif, pour justifier le nom que la tradition a conservé, et pour séquestrer pendant un temps plus ou moins considérable les habitants de cette demeure. Là s'élevait jadis une antique chapelle ; on montre dans le coin d'un champ, derrière la maison de ferme, l'emplacement qu'elle occupa. Elle fut détruite, disent les vieillards, par une bande de soldats venus de la Normandie, mais à une époque si ancienne qu'un homme de notre temps, fût-il plusieurs fois

(1) Extrait des *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne* — (Rennes, Catel, 1858), t. II. p. 51 à 55 : — livre devenu aujourd'hui presque introuvable.

centenaire, ne pourrait l'avoir vue debout. Le lieu resta longtemps désert, jusqu'à l'époque, très rapprochée de nous, où une ferme se bâtit près de la chapelle et en partie avec ses décombres.

Un seul débris de l'édifice religieux ne put entrer dans la construction nouvelle. C'était une énorme cuve en granit, de forme circulaire, ayant un mètre cinquante centimètres de diamètre, sur une profondeur de plus de trois pieds. Elle fut utilisée comme auge, et elle figure avec cette destination entre le puits et la porte de l'écurie. On y reconnaît, au premier aspect, une ancienne cuve destinée au baptême par immersion ; sa forme et ses dimensions suffiraient pour lui assigner une haute antiquité, quand même le caractère de son ornementation ne la rendrait pas plus remarquable encore sous ce rapport.

La face extérieure de la cuve, sensiblement diminuée à sa base, est décorée de huit croix grecques ou à branches égales, sculptées en relief, encadrées chacune dans une moulure circulaire, et séparées l'une de l'autre par une cannelure gravée en creux. Cette ornementation si simple a un caractère particulier ; elle n'appartient certainement pas au style roman, c'est-à-dire, à ce genre d'ornementation qui régna dans les XI[e] et XII[e] siècles et se reconnaît aisément sur quelques anciennes cuves baptismales existant encore en Bretagne. Or, si elle n'est pas contemporaine de ces dernières, elle ne peut que leur être antérieure en date, et c'est dès lors parmi les plus anciens monuments chrétiens qu'il faut chercher des termes de comparaison. Je n'ai jamais rencontré en Bretagne un motif d'ornementation ayant de l'analogie avec celui de la cuve de l'Ile de Saint-Samson. Pour citer une décoration d'un style analogue, je suis contraint d'emprunter un exemple à une localité normande, mais à laquelle, par un singulier hasard, est attaché également le nom de saint Samson.

Il existait non loin de l'embouchure de la Seine, dans le voisinage de Pont-Audemer, une abbaye du nom de Saint-Samson-sur-Rille, fondée par le roi Childebert sur le lieu témoin d'un des miracles du saint. L'église de cette abbaye, démolie il y a une trentaine d'années, offrait dans sa construction des particularités très curieuses et décelant la plus haute antiquité. Ainsi, on remarquait des arcs en plein cintre qui, à l'imitation des maçonneries romaines du Bas-Empire, se composaient alternativement d'un claveau de pierre et d'un claveau de terre cuite. Les derniers,

au lieu d'être lisses comme nos briques modernes, étaient façonnés au moule et ornés de reliefs. Quelques-uns ont échappé à la destruction ; ils sont déposés au musée d'Evreux, et on y remarque cette même croix grecque renfermée dans un cercle, qui figure sur la cuve baptismale de l'Ile de Saint-Samson. Or, quoique l'église de Saint-Samson-sur-Rille n'eût pas de date certaine, les archéologues normands sont d'accord pour faire remonter sa construction au VIIIe siècle. Nous serions donc fondé à assigner la même date, par analogie, à la cuve de l'Ile de Saint-Samson.

Mais la présence d'un baptistère dans une localité à une époque aussi reculée est un fait considérable. Il n'en était pas à l'époque carlovingienne comme de nos jours, et chaque église ne possédait pas des fonts destinés à administrer le baptême. Un capitulaire de Charlemagne, de 793, établit une distinction importante entre les églises baptismales et celles qui n'avaient point cette qualité. Celles-là ne pouvaient être possédées que par des ecclésiastiques, celles-ci pouvaient l'être par des laïques. Les premières étaient désignées généralement sous le nom de *plebes,* et un écrivain contemporain, Walafrid Strabon, atteste que le prêtre d'une *plebs,* comme administrant une église baptismale, était supérieur en dignité aux autres prêtres. Plus tard, vers les XIe et XIIe siècles, quand le nombre des fonts se multiplia, toute paroisse devint église baptismale, et le mot *plebs* devint synonyme de paroisse. En tout cas, il n'était jamais permis d'établir des fonts dans de simples chapelles n'ayant pas le caractère de circonscription ecclésiastique ; le pape Zacharie, dans sa correspondance avec le roi Pépin, en fait la déclaration expresse. Les fonts étaient donc affectés, dans les VIIIe et IXe siècles, aux églises les plus importantes, et spécialement aux églises près desquelles résidait l'évêque, ou à celles qui étaient de fondation épiscopale, car jusqu'au Ve siècle, aux évêques seuls fut réservé le droit d'administrer le sacrement de baptême. Vers le VIe siècle, il fut accordé aux curés, mais seulement dans les cas de nécessité et à deux époques de l'année, aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte ; au XIIIe siècle, la coutume de baptiser en tout temps devint générale, et la faculté d'administrer le baptême, qui avait passé de l'évêque au curé, finit par passer du curé au simple desservant.

De tous ces faits, il faut conclure au moins qu'au VIIIe ou

IXe siècle, l'Ile de Saint-Samson, si modeste aujourd'hui, avait la qualité de paroisse, et même de paroisse privilégiée, puisqu'elle possédait une église baptismale. Quant aux causes de la faveur dont elle aurait joui à cette époque, je n'en vois qu'une seule qui puisse l'expliquer, c'est que l'église aurait été à son origine l'une des fondations faite par saint Samson, qui s'en allait à travers la Bretagne, dit un biographe contemporain, construisant et meublant des églises, et semant sur sa route des monastères dans presque toute l'étendue de la province. Le nom même que la tradition a transmis jusqu'à nous est un précieux indice à l'appui de cette hypothèse. L'église ou le monastère aura pu disparaître, soit pendant les ravages des pirates du Nord, au xe siècle, soit aux XIe et XIIe siècles, pendant les guerres des ducs de Bretagne et des ducs de Normandie. La cuve baptismale seule a échappé à la destruction, protégée par sa masse, et une modeste chapelle, élevée sur les ruines de l'antique établissement religieux, en a perpétué le souvenir. Mais puisque du temps de saint Samson la collation du sacrement de baptême était propre à l'évêque, y aurait-il une témérité bien grande à faire remonter cette cuve baptismale jusqu'à son apostolat, c'est-à-dire aux dernières années du VIe siècle. Si quelqu'un entreprenait de soutenir cette dernière opinion, je ne vois pas à l'aide de quels bons arguments, tirés de l'examen du monument, on pourrait la combattre.

Quelle que soit la date de cette cuve de granit, qu'elle remonte au VIe ou seulement au VIIIe siècle, il est bien certain qu'elle paraît antérieure au xe. En présence d'une antiquité aussi respectable, cent ans de plus ou de moins ne sont pas une affaire ; c'est assurément un des plus anciens monuments chrétiens existant en Bretagne ; ce serait un des plus vénérables, si on pouvait le rapporter avec certitude à l'apostolat de saint Samson. En tous cas, on doit faire des vœux pour qu'il soit enlevé à son ignoble destination et protégé contre la destruction qui a déjà tant frappé autour de lui.

D'après la tradition populaire, il existerait sous une touffe de joncs, dans les environs de l'Ile de Saint-Samson, une grosse pierre nommée pierre Buquin ou Buquet, à l'existence de laquelle est attaché le salut du pays. On l'a bien reconnu, une fois que des faucheurs ayant entrepris de soulever un peu ce bloc de granit, l'eau jaillit avec tant d'abondance que, dans la saison des foins, les prairies furent transformées en étang. Si par malheur on

enlevait jamais la pierre, la submersion totale de la contrée s'ensuivrait à coup sûr. Il est assez singulier de retrouver cette même légende aux deux extrémités de la Bretagne, près de Dol et près de Quimper, ici comme une menace, là comme un fait accompli. Dans la Cornouaille, elle se rattache à la submersion de la ville d'Is et à la princesse Dahut, la fille impudique du bon roi Gradlon. M. de la Villemarqué (*Barzas-Breiz*, I, p. 71) a également constaté l'existence de la même tradition dans l'Irlande et dans le pays de Galles. Nous la rencontrons à l'Ile de Saint-Samson, dans un pays où la langue bretonne n'a probablement jamais été parlée, ou du moins dont elle a disparu depuis une dizaine de siècles. Ces fables, quel que soit leur point de départ, ont donc laissé dans l'imagination populaire des traces plus étendues encore que ne l'avait supposé le savant éditeur de nos chants nationaux.

Alfred RAMÉ.

III

Bulle du pape Alexandre IV concernant la paroisse de l'Ile Saint-Samson (1).

(1254 ou 1255.)

Alexander episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri... episcopo et dilecto filio... archidiacono Transligeren' Andegaven' (2) salutem et apostolicam benedictionem. Sua nobis dilecti filii abbas et conventus Majoris Monasterii Turonensis, ad Romanam ecclesiam nullo mediante spectantis, petitione monstrarunt quod venerabilis frater noster... Dolensis episcopus parrochianos

(1) Titres de l'abbaye de Marmoutier, copie du XVIIe siècle, Bibliothèque Nationale, ms. lat. 5441 (tome III, p. 243). — Alexandre IV fut pape de 1254 à 1261 ; la première année de son pontificat s'étend du 20 décembre 1254 au 19 décembre 1255 inclusivement.

(2) L'apostrophe placée à la fin de ce mot et du précédent indique qu'ils se terminent, dans l'original, par un signe abréviatif.

ecclesie Sancti Samsonis de Insula, Dolensis diocesis, in qua ipsi jus obtinent patronatus, eis irrequisitis penitus et contemptis, qui commode requiri poterant et de jure debebant, ad alias parrochias transferens pro sue libito voluntatis, decimas et proventus ipsius ecclesie statuit in utilitatem Dolensis ecclesie perpetuo convertendas, in eorumdem abbatis et conventus ac dicte ecclesie Sancti Samsonis prejudicium ac gravamen. Ideoque discretioni vestre mandamus quatinus, vocatis qui fuerint evocandi, quod canonicum fuerit, appellatione postposita, decernatis, testesque qui se substraxerint cogatis veritati testimonium perhibere, non obstante constitutione de duabus dietis edita in Concilio generali [ut] d[ietam] ultra III^{am} aut IIII^{am} extra suam diecesim altera pars non trahatur. Datum anno primo pontificatus nostri. Alexander Papa IV.

TRADUCTION

Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son vénérable frère l'évêque d'Angers et à son cher fils l'archidiacre d'Outre-Loire salut et bénédiction apostolique. — Nos chers fils l'abbé et le couvent de Marmoutier, relevant immédiatement de l'Eglise romaine, nous ont par leur requête exposé qu'ils sont en possession du droit de patronage dans l'église de l'Ile Saint-Samson et que néanmoins, — sans tenir nul compte de leur droit, sans requérir leur consentement alors qu'il était facile et légalement obligatoire de le faire; — notre vénérable frère l'évêque de Dol a arbitrairement transféré les paroissiens de cette église Saint-Samson dans le ressort d'autres parroisses, en appliquant au profit de l'église de Dol, — mais au préjudice de l'abbé et couvent de Marmoutier et aussi de cette église Saint-Samson, — les dîmes et revenus de ladite église. En conséquence nous donnons mandat à votre discrétion, après avoir appelé devant vous ceux qui doivent l'être, de statuer canoniquement et sans appel sur cette requête, avec pouvoir de contraindre à déposer de la vérité les témoins qui prétendraient s'y soustraire, et nonobstant la constitution du Concile général qui interdit d'assigner les parties à plus de trois ou quatre journées des limites de leur diocèse. — Donné en la première année de notre pontificat. Alexandre pape, quatrième du nom.

MARCHE DU PATOIS ACTUEL

DANS

L'ANCIEN PAYS DE LA MÉE *

(Haute-Bretagne)

Par Alcide LEROUX

Membre de l'Association Bretonne et de la Société française d'Archéologie

PRÉLIMINAIRES

In tenui labor, at tenuis non gloria.
VIRG. *Géorg.*

A cette époque où non-seulement il ne se forme plus guère de langues nouvelles, mais où quelques-unes de celles qui existent semblent plutôt destinées à absorber les autres, est-il sans intérêt, au point de vue de la philologie et de l'histoire, de chercher à sauver les débris des langues qui vont mourir et peut-être tomber dans un éternel oubli ? Non, sans aucun doute. Aussi voyons-nous les esprits les mieux doués se vouer à ces études fécondes, et réunir les vestiges des langues qu'ont parlées nos pères et qui ont eu leur rôle dans l'épanouissement de la nôtre. Avec quelle patience ils en observent et en fixent les règles ! Avec quelle sollicitude ils en recueillent les monuments épars dans les manus-

* On désignait sous le nom de *Pays de la Mée* le territoire compris entre la Vilaine, le Semnon, l'Erdre et la Loire. (Consult. Cartul. de Redon.)

crits ou dans les traditions populaires ! Le succès a couronné leurs efforts ; ils ont déjà accumulé des richesses, et, viennent maintenant les désastres géologiques, ou les tempêtes humaines, l'édifice qu'ils ont élevé restera. Que les habitants de l'Irlande soient anéantis, que la vieille langue de Gwenc'hlan cesse d'être parlée, *quod omen avertant !* sur les roches de Pen-Marc'h ou sur le Ménez-Du, qu'importe ; ces langues, mourantes, dit-on, sont maintenant fixées ; elles ont été gravées par des mains d'une sûreté inflexible et elles vivront désormais, tant qu'il y aura des intelligences noblement acharnées à rechercher les origines du langage et les différentes phases de son évolution ; car cette évolution se continue toujours et ne saurait être contestée ; nous y assistons nous-mêmes, nous y prenons une part active, pendant toute notre vie et presque à notre insu.

Si ce que nous disons est vrai des langues proprement dites, telles que la langue irlandaise, la langue du pays de Galles ou la langue de la Bretagne armoricaine, faut-il le dire dans une certaine mesure, des patois qui n'ont pas été ou qui n'ont guère été écrits, des patois que le vulgaire considère comme de simples corruptions de la langue ? Nous en sommes convaincu. Un patois n'est qu'un dialecte, un dialecte qui, par suite de circonstances nombreuses et de raisons complexes, ne s'est pas fixé et n'a pas prévalu. S'ensuit-il que ce patois ne soit pas une forme du langage, un vêtement de la pensée humaine, comme tel autre dialecte qui a pris de la consistance, s'est développé et est devenu une langue, une langue parlée par un peuple entier ou du moins par tous les éléments cultivés de ce peuple ? Cette question est toute résolue. Partant, il n'y a pas de patois qui soit à dédaigner, qui ne soit intéressant à étudier dans son origine, dans son histoire, dans ses rapports avec les autres dialectes ou avec les autres langues. Que de découvertes, que de surprises, que d'émotions procurent ces recherches souvent faciles et trop négligées !

D'ailleurs, s'il est à propos de faire ces recherches, si ces études ont leur utilité, le moment n'est pas de réfléchir ou de différer ; le temps presse, la hache est au pied de l'arbre dix fois séculaire ; les patois se meurent. Chaque année, chaque mois, chaque jour leur arrache une expression, altère leur vraie prononciation, défigure le sens des mots. Telles sont les raisons qui nous ont déterminé à publier, sous forme de notes, quelques réflexions sur un

des patois les plus répandus dans l'ouest de la France, et peut-être les moins connus et les moins écrits. On peut le croire en tout cas, car M. Littré, dans son dictionnaire de la Langue française, ne le cite pas.

Nous disons l'un des patois les plus répandus parce que, bien que nous nous soyons renfermé dans une contrée que nous avons désignée sous le nom d'*ancien pays de la Mée,* nous pouvons affirmer que le patois dont nous nous occupons, est encore parlé dans une étendue de territoire beaucoup plus considérable et qui pourrait aller depuis la Bretagne bretonnante jusqu'à la Mayenne inclusivement, et depuis la Loire jusqu'aux environs de Saint-Malo.

Nous avons cru toutefois devoir nous renfermer dans des limites beaucoup plus étroites de peur de commettre des erreurs, surtout dans les questions de détail ; car nous ne craindrons pas d'entrer dans les détails. Au risque de paraître fastidieux ou de faire sourire, nous analyserons aussi scrupuleusement que possible la prononciation et le sens des mots de ce dialecte peut-être méconnu. Qu'importe, si notre gerbe renferme quelques épis vides ? L'érudit passera au crible notre moisson et nous serons trop heureux s'il en retire une poignée de bon grain.

Sans vouloir donner à ce travail plus d'importance qu'il ne mérite, nous croyons devoir le diviser en cinq chapitres que nous intitulerons comme suit :

1° De la prononciation ; 2° Des raisons d'être de la prononciation ; 3° De la grammaire ; 4° Observations sur les mots particuliers au patois de la Mée ; 5° Enfin, recueil d'un certain nombre de mots particuliers au patois de la Mée.

CHAPITRE Ier

De la Prononciation

Nous procéderons avec le plus de méthode qu'il nous sera possible et nous prendrons successivement chaque lettre de l'alphabet présentant des particularités.

Le patois renferme des sons qui n'existent pas dans le français et que nos accents ne sauraient figurer. Nous suppléerons autant que possible à cette insuffisance de voyelles et d'accents par l'emploi des signes universellement connus de la prosodie latine. Nous représenterons les sons longs et pleins par le signe - des voyelles longues, les sons plus sourds et plus brefs par le signe v des voyelles communes, les sons absolument brefs et étouffés comme l'*e* muet par le signe u des voyelles brèves. Ainsi, suivant cette méthode, nous figurerons l'*a* de *table* par ā ; l'*e* de *repos,* de *ce,* de *le,* par ĕ ; l'*e* de *table* par ĕ ; nous écrirons donc lĕ mi-rā-clĕ pour *le miracle,* cĕ pé-ĭ, pour *ce pays*. Pour les sons très ouverts de l'*a* et de l'*e*, nous conserverons l'accent circonflexe.

§ 1er. — A.

1° *A* se prononce comme *â* (accent circonflexe) dans les mots en *ail, ailler*. Exemple : *travail, bail, détail, détailler,* que l'on prononce tra-vâill, bâill, dé-tâill, de-tâillĕ.

2° *A* se prononce āĭ dans les mots en *age, ager*. Ex. : *volage, nuage, ombrager*, *soulager,* que l'on prononce vo-lāĭ-gĕ, nu-āĭ-gĕ, sou-lāĭ-gĕ, om-brāĭ-gĕ (accent tonique sur *a*.)

3° *A* se prononce *in* dans les mots en *ane, anne, aner, anner*. Ex. : *canne, bazane. ricaner,* que l'on prononce kīn-nĕ, ba-zīn-nĕ, ri-kīn-nĕ ; *tannerie,* que l'on prononce tīn-nrī.

Il en est de même dans les mots en *ame, amer*, que l'on prononce īn-mĕ, īn-mĕ. Ex. : *lame, ramer,* que l'on prononce līn-mĕ, rīn-mĕ.

A se prononce encore *in* dans les mots en *agne, agner*. Ex. : *campagne, accompagner,* que lon prononce can-pīn-gnĕ, a-con-pīn-gnĕ.

Ai se prononce comme en français dans les mots en *aire,* excepté dans *aire* à battre que l'on prononce āĭ-rĕ (accent tonique sur *a*.)

Ai se prononce ĕ, son de l'*e* de *ce*, de *repos,* à la première personne du futur dans les verbes et à la 3e personne de l'imparfait et du conditionnel. Ex. : *je lirai, il viendrait, il irait, il courait*, que l'on prononce i-viĕn-drĕ, il īrĕ, je līrĕ. Dans les verbes, aux premières et deuxièmes personnes de l'imparfait et du conditionnel, il se prononce *é* (accent aigu.) Ex. : *je lisais,*

je viendrais, tu courais, que l'on prononce je li-zé, je viēn-dré, tu cour-ré.

Ais, aie, à la fin des noms propres et des noms communs se prononcent â. Ex. : *la craie, la Rinaie, la Sauzais,* que l'on prononce la crâ, la Ri-nâ, la Sā-oŭ-zâ.

Ay se prononce ā ou āï. *Le Brossay, le Sauzay,* qu'on prononce le Brŏ-sāï, le Sā-oŭ-zāï.

Nota. — Dans une partie du pays de la Mée, *ais* se prononce â, même dans les verbes. Ex. : je venâ.

Au, aud, ault, aux, se prononcent ā-oŭ, en faisant l'accent tonique sur *a,* et en faisant à peine sentir l'*u* auquel on donne le son de oŭ et que l'on ne prononce guère plus que l'*e* muet, ou que la voyelle qui suit la voyelle accentuée en espagnol et en italien. Ex. : *Lavau, chaud, jaune, Perrault, faux,* que l'on prononce La-vā-oŭ, chā-oŭ, jā-oŭ-nĕ, Pé-rā-oŭ, fā-oŭ.

O, ot, ots, se prononçent toujours *o.* Ex : *mot, pot, fagots.*

Au, précédé d'un *e*, voyez infrà.

Au, article, se prononce *ou ; aux,* se prononce *é* dans quelques cantons.

Am, an, non suivis d'une voyelle, de même que suivis d'un autre *m* ou d'un autre *n,* se prononcent *an,* mais en faisant suivre le son d'une sorte de demi-son ou semi-voyelle étouffée qui tient le milieu entre l'e muet et la diphtingue oŭ. Le son est ainsi beaucoup plus nasal qu'en français. Ex. : *an, année, changement, danser,* que l'on prononce ān-oŭ, an-oŭ-nĕ-ĕ, chān-oŭ-gĕ-mān, dān-oŭ-sĕ. (*En* se prononce toujours comme en français.)

Aine, se prononce īn-nĕ. Ex. : *plaine, certaine, entraînement,* que l'on prononce plīn-nĕ, cer-tīn-nĕ, an-trīn-nĕ-mān. *Chaîne, laine,* se prononcent chīn-gnĕ, līn-gnĕ.

§ 2. — E.

E sans accent se prononce comme l'*e* muet (même quand il ne se prononce pas en français), dans les syllabes finales où il est précédé d'un *é* accent aigu. Ex. : *l'armée, la matinée,* que l'on prononce l'ar-mĕ-ĕ, la ma-ti-nĕ-ĕ.

É accent aigu se prononce comme l'*e* sans accent de *ce,* de *le,* de *repos,* toutes les fois qu'il se trouve à la fin du mot ou qu'il est

suivi d'un *e* sans accent ou d'un *r* final. Ex. : *été, marché, rocher, parler*, que l'on prononce é-tĕ, mar-chĕ, ro-chĕ, par-lĕ.

L'*e* muet qui suit l'*é* fermé, soit dans les noms, soit dans les adjectifs ou participes féminins, se prononce, ainsi que nous l'avons dit, avec le même son que l'*é*, mais plus affaibli, analogue à celui de l'*e* muet qui suit les consonnes en français. Ex. : *l'herbe fauchée, la marée,* que l'on prononce l'herbe făoŭ-chĕ-ĕ, la ma-rĕ-ĕ. Cet *e* final se fait toujours sentir et distingue le féminin du masculin.

È accent grave se prononce comme *é* fermé. Ex. : *père, mère,* que l'on prononce pé-rĕ, mé-rĕ ; ou comme *e* sans accent. Ex. : je *tolère, pièce*, que l'on prononce je to-lĕ-rĕ, piĕ–cĕ.

NOTA. — Il y a des communes ou l'on prononce aussi pĕ-rĕ, mĕ-rĕ : mais cette prononciation lourde tombe en désuétude et fait exception.

E suivi de *me* et de *ne* se prononce īn. Ex. : *dixième; blême, même,* que l'on prononce di-ziēn-mĕ, blīn-mĕ mīn-mĕ ; *femme,* que l'on prononce fīn-mĕ.

Eigne et *eine* se prononcent īngnĕ. Ex. : *peigne, baleine, veine, peine,* que l'on prononce pīngnĕ, balīngnĕ, vīngnĕ, pīngnĕ.

Eil se prononce ăil, ou ā. Ex. : *soleil, orteil, pareil,* que l'on prononce soū-lā, or-tā, pa-răil.

Eu se prononce généralement comme *eu* dans feu, jeu. Ex. : *douleur, heure, laboureur,* que l'on prononce dou-leū-r, heū-re, la-bou-reū-r.

Il y a exception quand la diphtongue *eu* se trouve dans un verbe. Ex. : *il demeure, il meurt,* et l'on prononce comme en français.

Quelquefois aussi *eu* se prononce *ou*. Ex. : *peur, pasteur,* on dit poū, pâ-toū. Il se prononce toujours ainsi dans les adjectifs en *eur,* qui indiquent une aptitude, une disposition. Ex. : *coureur, menteur,* que l'on prononce *cou-rou, man-tou.*

Eau se prononce d'une façon particulière et difficile à expliquer. *E* se prononce comme un *é* fermé et la diphtongue *au* disparait à peu près, ou plutôt, se prononce avec le son affaibli de oŭ dont nous avons déjà parlé. L'*é* porte alors l'accent tonique et le son qui suit meurt sur les lèvres. Ex. : *couteau, eau, marteau,* que l'on prononce coū-té-oŭ, mar-té-oŭ, é-oŭ (é ayant le son plein dont nous avons parlé). Dans un grand nombre de cantons cet *e* a même le son de l'*e ouvert.*

Sur les bords de la Vilaine, l'*e* se prononce comme un ***i*;** l'accent tonique est alors sur l'*a*, et l'*u* se prononce *ou* affaibli. Ex. : *chapeau, eau, château*, que l'on prononce cha-pĭ-ā-oŭ, ĭ-ā-oŭ, châ-tĭ-ā-oŭ.

Enfin, dans les parties voisines de Saint-Nazaire, on prononce *chapê, coutê ;* mais cette dernière prononciation est peu répandue.

C'est peu-être la seconde qui est usitée dans une plus grande étendue de territoire.

§ 3. — I.

I se prononce *u* dans les pronoms possessifs *tien, sien, tiens, siens*, que l'on prononce tŭīn, sŭīn. On dit aussi tĕ-iēn, sĕ-iēn, mais cette dernière prononciation semble être une altération de la première.

I se prononce *in* dans un grand nombre de mots. Ex. : *pris, appris, prison, nenni, chemise,* que l'on prononce prīn, a-prīn, prīn-zon, chemīn-zĕ ; encore le son *in* est-il suivi d'une sorte de voyelle nasale qui n'existe pas en français, mais qui ressemble un peu au son de *l* mouillé de paille, de deuil, au *ng* anglais, ou *gn* français. Ex. : che-min-ll-ze, prin-ll-zon, ou chemin-gn-ze.

I se prononce *é* quand il est suivi d'un *m* ou d'un *n* dans le corps des mots. Ex. : *lime, abimer,* que l'on prononce lē-mĕ, a-bē-mĕ. (Tombe en désuétude).

§ 4. - O.

O se prononce souvent *ou*. Ex. : *ôter, soleil, tantôt, chose,* que l'on prononce soū-lā, tān-toū, choū-zĕ. (Patois de la Bourgogne).

Oi se prononce le plus souvent āĭ. Ex. : *moi, toi, je bois, foire,* que l'on prononce māĭ, tāĭ, je bāĭ, fāĭ-rĕ.

Oi se prononce *e* dans les mots *droit, endroit, croire,* que l'on prononce drĕ, an-drĕ (son de *le*), cré-rĕ (son de l'*é* fermé).

Oin se prononce *in-ll*. Ex. : *loin, foin,* que l'on prononce līn-ll, fīn-ll.

Ou se prononce souvent *o*. Ex. : *partout, douter, souche,* que l'on prononce par-tō, dō-tĕ, sō-chĕ. (Comparez avec le bourg. *dottai, soche.*)

Om, on se prononcent *on* même quand ils sont suivis d'une

voyelle ou d'une autre *m* ou *n*. Ex. : *pardonner, personne, trône* que l'on prononce pardon-nĕ, person-nĕ, tron-nĕ.

§ 5. — U.

La lettre *u* se prononce comme en français. C'est peut-être, de toutes les voyelles, celle qui a le mieux conservé sa prononciation conforme à la prononciation française.

Cependant, dans quelques communes des bords de la Vilaine, on donne à l'*u* une sorte de désinance qui ressemble assez au son *euil,* quand il est suivi d'un *e* sans accent, et au son *eu,* quand il n'est suivi d'aucune autre lettre. Ex. : *je l'ai vu, une bonne vue,* que l'on prononce je l'ai veū, une bonne veūil.

Ui se prononce ĕ dans quelques mots (e sans accent) comme l'e de *ce* de *le*. Ex. : *cuit, cuite, nuit, annui,* que l'on prononce kĕ, kĕ-tĕ, nĕ, a-nĕ. Mais le plus souvent *ui* se prononce *u* sans faire sentir l'*i*. Ex. : *bruit, suie, lui*, que l'on prononce brū, sū, lū.

Enfin, *ui* se prononce comme en français dans *suite, produit, réduit, suivre.*

U se prononce *un* dans *une*. Ex. : *aucune, importune,* que l'on prononce ūn-nĕ, impor-tūn-nĕ, aucūn-nĕ, brūn-nĕ.

Un se prononce *in*, sans doute par altération.

§ 6. — H.

H aspiré se prononce d'une façon accentuée et gutturale, toute différente de celle que l'on tend à adopter dans les grandes villes et notamment à Paris où l'*ache* n'est plus représentée que par une sorte d'hiatius, qui n'a sans doute rien de commun avec l'ache primitif, véritable consonne. Ex. : une *hache,* la *haine,* un *hérisson,* qu'on prononce une hā-chĕ, la hè-nĕ un hé-ri-son.

§ 7. — L.

L précédé d'un *b* ou d'un *p* et suivi d'une voyelle se prononce comme un *i*. Ex. : un *plat,* se *plaindre, plein, pleurer,* que l'on prononce in pia, se pien-ll-de, pien, pieu-rĕ. (Analogie avec l'italien, *piato, pieno*).

L précédé d'un *c* ou d'un *f* se prononce d'une façon toute par-

ticulière que vraisemblablement l'on ne retrouve dans aucune langue. C'est un des sons les plus difficiles à produire et à saisir pour celui qui n'en n'a pas eu l'habitude dès son enfance. L'articulation se compose du *ch* français, tel qu'il se prononce dans *chenu, cheval,* ou plutôt du *ch* allemand dans *ich,* ou du *c'h* breton dans *c'hell,* et de la syllabe lĭ qui doit se lier intimement à la voyelle ou à la diphtongue qui suit. Tous ces sons et articulations se fondent de manière à ne former qu'un même son. L'air doit alors passer, non sur la langue, mais à côté et d'un côté seulement de la langue. Ex. : *clou, claie, souffler*, que l'on prononce c'hlĭoū, c'hlĭâ, sou-c'hlĭĕ. (Comparez avec l'italien *chiavo, soffiare,* et avec le grec, χλαμὺς, χλίω.)

A la fin du mot, *l* précédé d'un *b* ou d'un *c* ne se prononce pas. On dit *mirake, tabe* pour miracle, table.

L précédé d'un *g* et suivi d'une ou plusieurs voyelles forme un son mouillé analogue à celui de *ill* ou de *y.* Ex. : *gland, glaner,* que l'on prononce yān-oŭ, yēn-nĕ. (Comparez avec l'italien *ghiaccio.*)

§ 8. — R.

R se prononce, non du gosier comme à Paris, en Angleterre et en Basse-Bretagne, mais du bout de la langue, et si nettement que l'on doit entendre le roulement contre le palais. Ex. : *rat, retordrai,* que l'on prononce rrā, rrĕ-torr-drrĕ.

R précédé d'une consonne et suivi d'un *e* sans accent, se prononce à peu près comme si l'on renversait l'*e* muet et la lettre *r.* L'*e* conserve le son muet et se prononce à peine. Ex. : *breton, dresser, grenier,* que l'on prononce bĕ-rton, dĕ-rsĕ, guĕ-rnĭĕ.

R ne se fait pas sentir quand, avec un *e* muet, il forme la finale d'un mot, et qu'il est précédé d'une autre consonne. Ex. : *craindre, prendre, rencontre,* que l'on prononce crīn-dĕ, prān-dĕ, ran-cōn-tĕ.

On peut ajouter, d'une manière générale, que l'*r* ne se fait pas sentir dans la terminaison de l'infinitif des trois premières conjugaisons; à la quatrième conjugaison, il ne se fait sentir que quand il n'est pas précédé d'une autre consonne. Ainsi l'on prononce : mār-chĕ, a-vēr-tī, re-ce-vāĭ, tān-dĕ. Mais on prononce li-rĕ, fèrĕ, pour lire, faire.

CHAPITRE II

Comment se justifie la prononciation du patois.

Nous ne voulons pas, pour le moment, faire une étude comparée et approfondie des rapports qui existent entre le patois du pays de la Mée et l'ancienne langue française. Nous voulons seulement constater qu'il existe souvent, entre l'orthographe actuelle de la langue française et la prononciation du patois, une harmonie plus grande qu'entre la prononciation de la langue actuelle et son orthographe. Prenons des exemples :

Les mots en *au, aud, ault, aux,* comme *chaud, faux, jaune,* etc., se prononcent châ-oŭ, fâ-oŭ, jâ-oŭ-nĕ ; les mots en *eau,* comme *eau, château,* se prononcent é-oŭ, châ-té-oŭ (1), tandis que les mots en *ót*, en *ots*, comme *mots, pot, fagot,* se prononcent toujours mo, po, fago.

Il est inutile de faire remarquer combien cette façon de prononcer est plus rationnelle, plus conforme à l'écriture que la prononciation actuelle. Dans le mot *chaux,* par exemple, l'accent tonique reste sur l'*a,* c'est-à-dire sur la lettre *a* qui le portait en latin. Dans *château* l'accent tonique reste sur l'*e,* c'est-à-dire sur la lettre correspondante que le mot avait dans la langue latine. L'*u* final se prononce oŭ et se prononce à peine, comme la finale des mots en italien et dans toutes les langues les plus étroitement liées au latin par leur structure et leur origine.

An se prononce toujours ăn-oŭ, très nasal, tandis que *en* se prononce comme en français. Ex. : *vengeance,* que l'on prononce văn-jăn-oŭ-cĕ ; *tant de temps,* que l'on prononce tăn-oŭ de tăn.

Dans d'autres cas la prononciation n'est plus conforme à l'orthographe actuelle, mais elle est en harmonie avec l'ancienne orthographe. Ici, c'est la langue française qui a changé, et dans

(1) Bèze, au XVI[e] siècle, dit qu'on prononce *beo,* un *e* fermé s'entendant avec *o* et ne faisant qu'un son, et il recommande de ne pas prononcer *biau* comme font les Parisiens.

sa manière d'être écrite et dans sa manière d'être prononcée, tandis que le patois est resté conséquent avec lui-même, ou plutôt avec l'ancienne langue, à ces deux points de vue. Ex. : *image, dommage,* que l'on prononce ĭmā-ĭ-gĕ, dŏmā-ĭ-gĕ, mots qui s'écrivaient autrefois *dommaige, imaige.* On prononce prīn-ll, apprīn-ll, prīn-ll-zōn, prononciation qui se justifie d'elle-même quand on se rappelle que l'on écrivait autrefois *prins, apprins,* et que ces mots viennent de *prehendere, prehensus.* (Comparez avec le bourguignon et le provençal.) *In* a alors le son *in,* mais plus nasal qu'en français, īn-ll.

E muet à la fin des mots féminins terminés en *é* accent aigu et en *e* muet se prononce toujours : une *tournée,* la *jetée,* la *paille brûlée,* que l'on prononce une toūr-nĕ-ĕ, la jĕ-tĕ-ĕ, la paille brūlĕ-ĕ, prononciation qui différencie le féminin du masculin.

On, pronom, se prononce *en,* c'est-à-dire comme il s'écrivait au XIIIe siècle.

Quant à la syllabe en *oi* qui se prononce en français tantôt āĭ, tantôt *e,* il est facile de voir qu'elle ne s'est introduite dans l'écriture, ou du moins qu'elle ne s'est implantée d'une façon générale, que longtemps après les premiers essais d'écriture de la langue française. Cette prononciation du patois est d'ailleurs en rapport avec celle du patois du Berry, du provençal et du bourguignon. On écrivait *fei, crere.*

La prononciation si étrange du *cl* et du *fl* suivi d'une voyelle, est-elle une particularité, une sorte de bizarrerie, ou bien est-elle une réminiscence de la prononciation des langues précédentes ? Pour combattre cette dernière opinion, on pourrait dire que la prononciation du *cl* est trop spéciale au pays de la Mée, qu'elle ne se retrouve pas au-delà d'une certaine limite. Toutefois, nous sommes si frappés de cette prononciation difficile, si difficile que l'oreille et la langue étrangères ne la saisissent pas ; nous la trouvons en même temps si complexe que nous inclinons à croire qu'elle doit avoir des rapports secrets avec la prononciation des mots auxquels se rattachent ces consonnes liées, dans les diverses langues qui ont précédé la nôtre.

Le θλ dans θλίϐω, le χλ dans χλαμὺς devaient présenter un son analogue au *c'hl.*

Il en serait peut-être de même de la prononciation de la lettre *r* suivi d'un *e* muet et précédé d'une autre consonne.

L précédé d'un *b* ou d'un *p* et suivi d'un *a* ou d'un *o*, ou d'un *e* se prononce comme un *i ;* comparez avec l'italien : ***plein, blanc;*** pĭēn, bĭān-oŭ, *pieno*, *bianco*.

Cette lettre apparaît dans ce cas comme une sorte de demi-voyelle proche parente de celles que l'on signale dans les langues les plus anciennes, telles que le sanscrit.

L précédé d'un *b* ou d'un *c* et suivi d'un *e* muet ne se prononce pas. Ex. : *table, miracle, admirable,* que l'on prononce tabe, mirake, admirabe. (Prononciation facile.)

La prononciation de l'*e* fermé avec le son de l'*e* muet est disgracieuse et lourde. Mais je ne serais pas éloigné de croire qu'elle se rapproche beaucoup de la prononciation de la vieille langue française.

En résumé, la prononciation du patois me paraît plus intéressante à étudier qu'à conserver. Il faut l'avouer : elle est peu élégante ; elle donne à la langue une allure pesante, j'allais dire grossière, qui n'existe point, par exemple, dans la langue bretonne ; à tel point que pour un habitant de la ville, le français est aussi désagréable dans la bouche d'un paysan de l'arrondissement de Châteaubriant, qu'il est harmonieux dans la bouche d'un habitant de Vannes ou de Quimperlé. Ce n'est donc pas à ce point de vue qu'il faut se placer pour rechercher les côtés intéressants du patois de la Mée. C'est non-seulement au point de vue de la logique de sa prononciation, mais c'est aussi au point de vue de la sonorité et de la commodité de sa prononciation. L'habitude du français nous a rendus bien indulgents, bien partiaux pour notre langue, sous ce rapport. Il suffit pourtant de consulter les étrangers, les Anglais, par exemple ; il suffit même d'observer un Français qui parle pour se rendre compte du travail que doivent accomplir notre langue et nos lèvres pour arriver à prononcer le français élégamment et correctement. Nos *a* brefs, nos *ê* ouverts, notre *r* suivi d'une voyelle et précédé d'une consonne, notre *u* suivi d'un *i*, d'un *n*, exigent une souplesse d'organe, un rapprochement des lèvres qui n'ont pu nous devenir familiers qu'après un long exercice. Je ne veux pas citer beaucoup d'exemples, mais je prends au hasard un vers de Boileau considéré comme rempli d'une douceur imitative :

Qu'un doux ruisseau murmure en vers plus doux encore.

Croit-on qu'un Anglais ou un Espagnol trouvera ces neuf mots alignés remarquablement faciles à prononcer ? Non ; l'abus du son *a,* des sons *u, ui, un,* qui exigent un rapprochement exagéré et tendu des lèvres, la répétition de l'*ê* ouvert, de l'*a* bref qui exigent un retrait des deux côtés de la bouche, ont hérissé de difficultés l'emploi de la langue française. Ajoutons que nous avons donné à notre intonation une sorte de son nasal inséparable de la prononciation élégante et inconnu dans les autres langues, son qui fait le désespoir des Anglais notamment.

Sous ces différents rapports, le patois dont nous nous occupons, a un avantage considérable sur le français. Tantôt il a conservé les sons de l'ancienne langue en ăĭ, en â-oŭ, en é-oŭ, en ĕ, que nous avons remplacés par *a, o, é, ê,* et qui peuvent être produits avec la plus grande facilité, qui naissent dans le milieu de la bouche et sans qu'il soit besoin d'un rapprochement ou d'un écart forcé des lèvres. Les sons que j'ai appelés imparfaitement semi-voyelles servent de liaisons entre les syllabes.

Ailleurs le patois a adouci le son de l'*ê* ouvert qu'il a transformé en *é* fermé : de *père, mère*, il a fait *pére, mére*. De l'*é* fermé il a fait un *e* muet ; de *affaiter*, il a fait af-fé-tĕ. C'est moins distingué, mais c'est plus facile.

De *breton, pressoir,* il a fait bĕr-tōn, pĕr-soŭĕ. Il n'y a que la prononciation du *cl* et du *fl* qui soit difficile ; encore semble-t-elle relativement facile quand on considère que les enfants de trois ans l'obtiennent avant de produire l'articulation du *g* suivi d'un *r*, par exemple ; l'enfant dit un *c'hliou* bien avant de pouvoir dire un *grand arbre.*

Ces remarques me semblent si fondées que le paysan de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine n'arrive jamais à prononcer le français élégamment. Sa prononciation reste lourde même quand il a habité la ville pendant 20 ans. Les lèvres ont trop pris l'habitude du laisser-aller, pourrait-on dire. Jamais elles n'arriveront à se rapprocher assez facilement pour dire comme il faut ces trois mots : *une nuit brillante, un chaud soleil d'été.* C'est moins un effet d'accent, qu'un effet d'inertie ou d'épaisseur de lèvres. L'usage du français proprement dit développe des muscles spéciaux, comme l'étude du piano ou l'habitude d'écrire.

Nous terminerons ce chapitre par une remarque. On nous accordera peut-être que la prononciation ā-oŭ, é-oŭ, ān-oŭ est

logique et rationnelle ; on nous accordera difficilement qu'elle est harmonieuse. Nous ne discuterons pas sur ce point ; nous nous permettrons simplement de faire observer que le son ā-oŭ existe non-seulement en anglais, *without ;* en allemand, ***baum ;*** en celto-breton, ***brao ;*** en sanscrit ***dyaus ;*** mais qu'il existe surtout dans la langue surnommée la langue des anges, dans la langue italienne *(aumentare, aurora) ;* qu'il existait vraisemblablement en latin *(aura, aurum)* et en grec (αὐλή, αὐτός). Le son é-oŭ existait en grec, dans εὑρίσκω, en tous cas dans ἰοῦσα. — Le son an-oŭ existe en portugais dans ***conversaçaõ,*** etc. D'où il suit que le beau et l'harmonie sont quelquefois choses de convention.

CHAPITRE III

De la Grammaire.

---

§ 1. — De l'article.

L'article se comporte comme en français. Toutefois l'article ***aux*** est remplacé par ***és*** ou du moins se prononce ***é***.

Il faut ajouter que l'*e* s'élide ordinairement dans l'article ***les*** quand cet article précède un mot commençant par une voyelle. ***Les autres,*** qu'on prononce ***l's autres.***

§ 2. — Du substantif.

On néglige ordinairement de faire, en passant du singulier au pluriel, la transformation de ***al*** en ***aux*** dans les mots ***canal, bail, travail*** et autres semblables. Mais les noms singuliers ***cheval, mal,*** se prononcent comme s'ils étaient écrits ***mau, chevau,*** toujours en donnant à l'***u*** le son de ***ou*** muet que nous avons signalé plus haut.

§ 3. — De l'adjectif.

Dans l'adjectif ***grande*** (féminin de grand) précédant un subs-

tantif, l'*e* s'élide presque toujours, du moins dans la prononciation. Ainsi on dit : *Une grand' lieue, une grand' fillle, ma grand' foi !*

Fou, mou font au féminin *foule, moule,* ou du moins se prononcent ainsi.

Nous rappelons, en outre, que dans les adjectifs et les participes terminés en *ée,* la prononciation distingue le féminin du masculin.

§ 4. — Du pronom.

Le pronom personnel sujet, à la première personne du singulier comme du pluriel, est invariablement *je.* Ex. : *J'ai, j'avons ; je lirai, je lirons.*

Vous devant un verbe commençant par une voyelle, même devant un auxiliaire, se prononce *ou* et se fond avec la voyelle qui suit de manière à ne former qu'un son avec elle. Ex. : *Vous entrez, vous avez marché,* que l'on prononce *ouantré, ouavé marché.* Le pronom *vous* à la seconde personne interrogative se prononce *ou,* de plus, la terminaison *ez* s'élide complètement devant lui. Ex. : *Allez-vous ? viendrez-vous ?* que l'on prononce *allou, viendrou.*

Elle se prononce *âl* devant une voyelle, et, *â* devant une consonne, avant le verbe ; mais après le verbe, *elle* se prononce comme en français. Dans *il* et *ils, l* et *s* disparaissent toujours et l'on prononce *i,* avant le verbe commençant par une consonne. Devant un verbe commençant par une voyelle, l'*s* seul disparaît.

Ce, cet, pronoms démonstratifs, se prononcent toujours *ste,* seulement l'*e* s'élide devant une voyelle et *cet* se prononce *st.* De plus on fera toujours suivre le substantif, de l'adverbe *là.* Ex. : pour dire *ce livre, cet homme,* on dira, ou plutôt on prononcera *ste livre-là, st'homme-là.* Cette intervention indispensable de l'adverbe *là* semble une réminiscence de la forme celtique *al lever-ze, an hent-ma.*

Cette devant une voyelle se prononce aussi *ste.* Ex. : *cette année, à cette heure,* que l'on prononce *st'année, à st'heure.*

Celui, celui qui, celui que, celle, celle qui, celle que, se changent en *le suin, le suin qui, le suin que, la suin-ne, la suin-ne qui, la suin-ne que.* Ex. : celui qui *viendra* que l'on traduira par *le suin qui viendra.*

Celui-ci se change en *c'tici* et se prononce *stici; celui-là* en *stila* (1). *Celle-ci* se change en *cette-ci, celle-là* en *cette-là.*

Dans ces phrases : *C'est elle qui l'a dit? — Elle! — Ce n'est pas elle, elle* se prononce *quelle* ou *guelle.* C'est une corruption, à moins qu'on n'y veuille voir un rapprochement avec l'italien *quella.* Dans les mêmes cas, *elles* (plur.) se prononce *gueules* ou *yeules.*

Dans *la,* employé comme complément devant un verbe commençant par une voyelle, *a* ne s'élide pas ; mais on le fait suivre d'un *z* euphonique. Ex. : *Je l'ai aperçue, je l'emmène,* que l'on prononce je la-z-ai aperçue, je la-z-emmène. C'est très disgracieux ; mais notre *t* euphonique dans *viendra-t-elle? Marche-t-il? Chante-t-on?* est-il beaucoup plus harmonieux, est-il plus naturel ?

Lequel, laquelle, lesquelles se prononcent *lequeu, laqueule, léqueules.*

§ 5. — Du verbe.

Le passé défini dans tous les verbes réguliers se termine en *is, is, it,* (prononcez *i*), *itions, itiez, itent,* excepté dans les verbes de la troisième conjugaison où il se termine en *us, us, ut, utions, utiez, utent.* Ex. : *j'achetis, tu mangis, il chantit, je marchitions, vous reçutiez, ils renditent.* On dit aussi : *je marchîmes, vous marchîtes, ils marchirent.*

Le subjonctif a généralement la même forme qu'en français, sauf dans les temps ou la terminaison renferme un *s,* double ou non. Cet *s* se prononce alors comme s'il y avait un *j.* Ex. : *que je finisse, que tu lises, qu'il avertisse, que nous disions ;* on prononce *que je finije, que tu lijes, qu'il avertije, que je dijions.*

L'imparfait du subjonctif se conjuge généralement comme le passé défini ; mais là encore la prononciation du *j* vient souvent remplacer l'*s* (doublé ou non), dans les cas ou l's existe en français. Ex. : Avant que la pluie *tombit ;* avant que les coqs *chantitent ;* avant que vous nous *vitiez* ou *vijiez* (2).

(1) Quand on entend prononcer ce mot, ainsi que *cet* que l'on prononce aussi *ste,* comme nous l'avons dit plus haut, on ne peut s'empêcher de trouver un caractère de parenté avec *l'iste* des latins. Peut-être cependant y a-t-il simple coïncidence.

(2) Pour donner une idée complète de la conjugaison des verbes, il faudrait citer de nombreux exemples et passer en revue un certain nombres de verbes,

En patois, jamais on n'emploie le présent pour l'imparfait du subjonctif, comme cela a lieu dans le langage même consacré par l'usage dans beaucoup de grandes villes.

On dit : *Faisons, disez* à l'indicatif présent et à l'impératif.

Pour *nous sommes, vous êtes,* on dit : *je tons, vous tez.*

Dans la conjugaison des verbes interrogatifs, on dit : *J'irai-t-il? je chanterons-t-il?*

§ 6. — De l'adverbe.

Pour affirmer, il existe trois adverbes *oui, sia* (1) et *vé,* ou *vére* (2). Ces trois adverbes ne s'emploient jamais indifféremment; ils répondent à des phrases de nuances très distinctes.

Il existe de même trois adverbes pour la négation : *non, nenni* ou *nennin* et *point* qui ne se confondent jamais. Nous procéderons par des exemples.

A une phrase impérative, la personne à qui s'adresse le commandement répond *oui* ou *non* suivant qu'elle accepte ou refuse d'obéir. Ex. : *Jean, apporte-moi mon chapeau?* Non ! *je ne l'apporterai pas ;* ou bien : Oui, *je vous l'apporte.*

A une phrase interrogative qui ne renferme pas de négation, on répond par *oui* ou *nenni.* Ex. : *Viendrez-vous demain ?* Oui. — *Viendrez-vous ce soir?* Nenni ; *je ne puis pas.*

Si l'interrogation est faite sous forme affirmative, on répond

avec leurs temps, leurs modes, etc. Mais il y a tant d'exceptions, tant de variantes quand on se transporte d'un canton à l'autre, que le travail serait long et difficile.

On peut même se demander s'il ne manquerait pas d'intérêt. Beaucoup le penseront, et cependant nous croyons que des observations très curieuses résulteraient de la comparaison de ces diverses formes avec les formes des autres patois ou des autres langues, tant mortes que vivantes. C'est dans le verbe surtout qu'il faut aller chercher le génie des langues, et c'est en suivant ses transformations, ses altérations même quelquefois, qu'on peut suivre et analyser la marche du langage et son développement à travers les âges.

(1) *Sia* veut dire *si* et provient sans doute de la fusion de ce mot avec le mot breton *ia.*

(2) *Vé,* et plus anciennement, *vére,* viennent évidemment du latin *verum.* Ce qui le prouve, c'est qu'à toutes les interrogations auxquelles on répond par *vé,* on pourrait ajouter : *n'est-ce pas vrai ?* et répondre à la place de *vé: c'est bien vrai.* On le verra par les exemples.

par *vé* ou par *point*. Ex. : Il fait trop chaud, n'est-ce pas ? VÉ. — La pluie tombe encore, il me semble ? POINT.

Si l'interrogation renferme une négation, on répond par *sia* ou par NON. Ex. : *Jeanne, tu n'as pas déjeûné ?* SIA, *j'ai déjeûné.* — *Pierre, tu ne veux pas boire ?* NON, *je n'ai pas soif.*

Il faut observer que presque toujours, pour donner plus de force à l'affirmation ou à la négation, on ajoute l'interjection *dame* ! avant ou après l'adverbe. Ex. : *Jean, tu n'as rien fait ce matin ? Sia* DAME ! *j'ai travaillé tout le temps ! — La pluie va tomber ? le vent est bas ?* POINT DAME ! *le vent vient de remonter.*

On pourrait multiplier les exemples pour montrer combien sont nombreuses les nuances qui séparent ces six adverbes.

§ 7. — De la préposition.

De indiquant un rapport de propriété entre un objet et une personne est toujours remplacé par la préposition *à*. Ex. : *Le livre* A *Pierre, la fille* AU *meunier, la chambre* ÈS *(aux) garçons.*

On étend même cette distinction aux animaux. Ainsi l'on dit : *La bride* AU *cheval, le collier* AU *chien.*

La préposition *avec* est remplacée par les prépositions *ô* ou *ovec,* qui ont le même sens que le mot *avec.* Mais outre cette préposition, il faut signaler les prépositions *cotè* et *conte,* dont l'emploi est beaucoup plus limité. *Côtè* veut dire en *compagnie de ;* il ne s'emploie que quand il s'agit d'accompagner une personne en marche. Ex. : *Nous partons ; viens-tu* COTÈ *nous !*

Conte a à peu près le même sens, mais il est moins usité et tombe en désuétude. Ex. : *Si vous allez à la foire demain, j'irai* CONTE *vous.*

A la place de ces deux mots, en français, on emploirait toujours *avec.*

Cotè répond au *cùm* des Latins et *conte* répond à *juxtà ;* ils ont donc un sens beaucoup plus limité que le mot français *avec.*

D'où viennent ces deux mots dont le premier surtout est si usité. Les uns font venir *cotè* du grec κατὰ ? Les autres le font venir du mot breton *gant* (1). Quand au second, je n'ai jamais en-

(1) Quoique je sois fort embarrassé, je préférerais encore faire venir *cotè de à coté* de et *conte* de *contre*, ou de *comes, comitis.*

tendu parler de son étymologie ; j'avoue qu'il se rapproche de *gant* d'une façon frappante. Mais son acception de même que celle de *cotè* est beaucoup plus limitée que celle du mot breton *gant* qui, non seulement à le sens de *cùm*, mais aussi celui de *par*, de *a* ou *ab*, etc.

§ 8. — De la conjonction.

Après *aussi, autant,* on met la conjonction *comme,* au lieu de la conjonction *que*. Ex. : *Il est aussi fort comme vous. Il ne fera pas si beau temps comme hier. J'ai autant de blé noir comme vous.* (Comparez avec l'italien.)

Pour *encore* on dit *core*. Ex. : *Il neigera core aujourd'hui.*

§ 9. — De l'interjection.

On peut classer dans les interjections le mot *dame!* si usité dans le patois de la Haute-Bretagne qu'il a passé complètement dans la langue correcte ; paysans et gens lettrés l'emploient à satiété. Ils en abusent même ; du moins il faut le croire, si l'on s'en rapporte à l'appréciation des étrangers. Sur ce point nous sommes un peu de l'avis des étrangers ; et pourtant nous ne saurions partager entièrement l'opinion des habitants de Paris ou du Centre qui, prétendant avoir le monopole du beau langage, ne peuvent pardonner aux autres français une expression particulière. Le mot *dame !* a un sens tellement marqué que lorsqu'on est habitué au langage de la Haute-Bretagne, même à celui des grandes villes, on ne trouve aucun mot pour le remplacer et que, lorsqu'on le supprime, on n'a pas exprimé sa pensée tout entière.

Dans certains cas, *Dame !* est à lui seul toute une phrase et une phrase difficile à formuler. Par exemple si l'on me dit : *Vous hésitez à partir seul !* Et si je réponds : *Dame !* C'est autant et plus que si j'avais dit : *J'hésite ; et j'ai des raisons d'hésiter.*

Dame ! est aussi utile que *oui,* que *non,* que *peut-être.* Pourquoi les modernes ont-ils inventé *oui, ia, yes, si,* que n'avaient pas les anciens ?

Dame ! ajouté à *oui* et à *non* leur donne un sens différent ou du moins augmente beaucoup la force de la négation ou de l'affirmation. Quand je dis : *Vous me permettez de m'en aller ?* Si vous

me répondez : *Dame non !* C'est beaucoup plus que si vous m'aviez répondu simplement : *Non.* C'est en outre l'expression de l'étonnement que cause la demande.

Cette discussion est d'ailleurs oiseuse puisque le dictionnaire a lui-même admis le mot *dame!* et l'a défini plus ou moins heureusement. Si nous insistons, c'est plutôt pour défendre notre langue de Haute-Bretagne (je ne parle pas du patois) contre les railleries des habitants de beaucoup d'autres provinces qui se donnent des coups de coude quand ils nous entendent prononcer le mot *dame !* Ils nous reprochent aussi nos inflexions de voix et nos traînements (le mot n'est pas français, je le regrette) sur la finale de certaines phrases. Sur ce point encore, il faut être très réservé. Il y a des phrases dans lesquelles nous traînons ; d'autres, dans lesquelles nous sommes très brefs. Quelle différence entre ces deux finales : *Soyez ici demain, n'est-ce pas ?* et cette autre : *Vous voulez bien revenir demain, n'est-ce pas ?*

Nous ne voulons pas aller jusqu'à dire que toute inflexion de voix est utile, qu'aucune n'est désagréable ; nous ne voulons pas justifier tous les emplois du mot *dame,* en toute circonstance, dans cette phrase par exemple : *Oh ! dame oui ! dame !* qui est fort en usage. Nous voulons simplement dire que ce mot est souvent nécessaire. Les étrangers sentent si bien l'utilité de nos interjections et de nos voyelles traînées, qu'ils en usent presque autant que nous au bout de six mois de séjour dans le pays.

CHAPITRE IV

Généralité sur les mots particuliers au pays de la Mée.

Ce serait un travail fort intéressant que de faire un dictionnaire du patois du pays de la Mée, ou du moins de tous les mots spéciaux à cette langue. Des essais ont peut-être été tentés sur ce point, mais jamais, croyons-nous, aucun travail méthodique et complet n'a été entrepris.

Il a bien été publié à des époques différentes quelques recueils de locutions et de mots particuliers usités dans certaines grandes villes de Bretagne, locutions au milieu desquelles se sont glissés un grand nombre de mots patois; mais outre que ces mots patois sont assez mal définis et assez mal écrits, ils sont pour ainsi dire perdus, en compagnie d'autres mots qui sont plus usités dans les bas-quartiers de toutes les villes qu'à la campagne, et qui laissent trop voir leur origine récente et vulgaire. Ces mots et locutions ont plutôt un sens comique ou burlesque qu'une utilité véritable et un sens propre. Il n'en est pas ainsi du patois proprement dit. Aucune de ses expressions, aucun de ses mots, peut-on dire, n'est inutile. On les compte par centaines et tous expriment des idées ou des nuances d'idées que l'on ne saurait traduire en français qu'au moyen de définitions et de périphrases. Le français, on l'a assez répété, est une des langues les plus pauvres qui existent. Nos grands auteurs, en consacrant pour ainsi dire sa forme, en limitant son vocabulaire, l'ont enfermé dans des limites tellement étroites, que nous sommes obligés de faire un long détour pour aller chercher l'expression complexe d'une pensée qu'un allemand ou un latin eût traduite d'un seul mot. Le patois de la Mée, principalement quand on le considère dans ses expressions propres à formuler des idées et des nuances d'idées de l'ordre matériel, a un choix remarquable de mots. Nous ne voulons pas entrer ici dans une énumération dont la lecture serait longue et peut-être fastidieuse. Nous devons pourtant citer quelques exemples; nous les prendrons dans la lettre *A* seulement :

Achaler, ennuyer jusqu'à produire l'irritation.

Aguigner, agacer d'une façon prolongée et intentionnelle dans le but d'exiter la colère.

Adelaisie, désœuvré et disposé à faire des sottises.

Aniclé, noué et rabougri, appliqué aux animaux.

Amouif, souple et agile à la fois.

Agricher, dérober de petites choses par ruse et en trichant.

Abriver (s'), se jeter en avant en prenant de l'élan et avec violence.

Avouiller, arroser, en faisant sauter l'eau, pour nuire ou pour agacer.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. On pourrait définir ces mots d'une façon plus précise et plus complète. Ce

serait toutefois un travail difficile parce qu'ils expriment des nuances tellement subtiles qu'on les saisit par l'habitude, mais qu'on est embarrassé pour les faire saisir aux autres.

Un travail beaucoup plus curieux encore consisterait à rechercher l'origine, l'étymologie de chacun de ces mots, à en faire l'histoire. A ce propos, il est juste de dire qu'une étude a été tentée, il y a quelques années, par un esprit bien doué pour l'observation. Un habitant d'une commune voisine de Châteaubriant, dans une brochure (1) qui n'a que le défaut d'être trop courte, a émis une théorie qui nous semble fort juste en ce qui concerne le patois du pays de la Mée. Sa thèse consiste à dire que la plupart des mots patois se sont formés par la fusion de deux autres mots dont l'un a généralement perdu sa fin et l'autre son commencement. Cette méthode que l'auteur a le tort de trop généraliser peut-être et qui ne paraît pas facilement applicable dans une foule de mots composés de la langue grecque, de la langue latine, de la langue française même, fournit des explications heureuses quand il s'agit du patois dont nous nous occupons.

Pour les mots *agricher*, par exemple, nous accepterons volontiers qu'il a été formé de *agraffer* et de *tricher ; aguigner* nous semblerait facilement venir d'*agacer* et de *rechigner ; évailler* de *éventer* et de *détailler ; pourgaler,* de *pousser* et de *ragaler.*

Ce sont les verbes surtout qui abondent dans le patois en telle quantité et avec une telle variété de nuances et de formes qu'il serait souvent difficile d'en retrouver la racine. Mais n'importe! ils ont leur sens clair, leur raison d'être, leur nécessité d'exister. Jamais un paysan, un laboureur, par exemple, ne serait capable de trouver dans le vocabulaire français tous les mots nécessaires pour traduire sa pensée et s'exprimer. Les mots *encrouer, débouler, broquer, crouiller, boussicrer, bavinage, bredousser, chaffourer, élurger, penâcher, roucher,* etc., n'ont point de synonimes en français et même n'en trouveraient pas dans la plupart des autres langues.

Ces reflexions ont-elles une signification pratique? Nous n'osons pas le dire. Ces mots sont triviaux et à jamais bannis du langage littéraire, sans doute. Celui qui voudrait les introduire ou les employer dans la langue française se heurterait à bien des criti-

(1) *De la Génération des mots,* par J. Jozel, chez Plédran, impr. Nantes.

ques, à bien des contradictions. Et cependant chacun repète que la langue française est pauvre, et nous savons tous que des génies, dont nos voisins d'Outre-Manche s'honorent, ne dédaignaient pas d'aller écouter le langage du peuple, parlé par le peuple, pour y puiser des expressions pittoresques et des images propres à charmer les délicats de tous les temps.

CHAPITRE V.

Recueil des principaux mots particulicrs au patois de la Mée.

Nous avons dit qu'un recueil des mots particuliers au patois dont nous nous occupons, serait un travail curieux et capable d'intéresser même les érudits. Bien que nous sentions notre insuffisance en pareille matière, nous avons voulu tenter nous-même de recueillir ces mots ou du moins les plus usités, de les définir; quelquefois même nous avons voulu remonter jusqu'à l'origine et hasarder une étymologie. C'est ce travail que nous publions à la fin de cette étude; travail incomplet, imparfait sans doute (qui oserait se flatter d'avoir fait un dictionnaire complet?) mais travail exécuté consciencieusement, et avec le seul désir d'être utile, de fournir des matériaux aux philologues qui n'ont pas le loisir de venir voir par leurs yeux et écouter par leurs oreilles. Au risque de paraître trop parcimonieux, nous avons enregistré tout ce qui nous a semblé de quelque intérêt.

Nous n'avons rien voulu rejeter de parti pris, dans la crainte de vouer à l'oubli un seul mot curieux d'un dialecte parlé par nos pères pendant plus de mille ans peut-être. Qu'importe si nous avons rassemblé beaucoup de choses sans valeur? Le chercheur d'or remue bien des monceaux de sable avant de retirer un lingot.

Mais si nous avons enregistré aussi exactement que possible tous les mots appartenant au patois, nous avons mis le même soin à écarter de notre recueil tous les mots nouveaux, qui appartiennent plutôt à l'argot des villes qu'à la langue des habitants de la campagne. Il ne fallait pas, croyons-nous, confondre deux catégories d'expressions si différentes, tant au point de vue de leur destination que de leur origine. Le patois des campagnes peut être lourd ; il n'est jamais burlesque. L'homme qui arrose de ses sueurs le sillon qu'il trace et qui s'essuie le front en regardant le ciel, n'est pas triste, mais sa joie est toujours empreinte d'une certaine gravité ; il ne court pas après le mot bouffon qui provoque le rire excessif ; les mots qu'il invente (s'il en invente), sont nécessaires pour la traduction de sa pensée.

Nous n'avons pas voulu davantage faire le catalogue des locutions composées de plusieurs mots, des proverbes. Ce travail fort intéressant nous eût écarté du but que nous nous proposons. Donc notre nomenclature sera peut-être aride ; mais elle doit être uniquement scientifique et non récréative. Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter non plus à certains mots comme *tout plein, à cette heure,* que l'on prononce comme s'il y avait *toupien, asteure.* Toute personne, pour peu qu'elle soit habituée à raisonner, analysera et décomposera d'elle-même ces expressions et en saisira surabondamment le véritable sens et l'origine.

A.

ABALET, *sm.* bord d'un toit. Et. *abat-l'eau, abat-l'ève.*

ABIENNER, *va.* accabler d'injures.

ABOULER, *va.* rouler vers. — Au fig. payer, verser de l'argent.

ABOUTER, *vn.* aboutir à tel endroit, finir à tel endroit, en parlant d'un chemin ; *va.* achever quelqu'un. *Cette maladie l'aboutera,* l'achèvera, le conduira au tombeau.

ABRASÉ, *adj.* brulé, dévoré. *Abrasé de soif.*

ABRELAND, *sm.* prétendant. On prononce a-bĕr-lān-oū.

ABRIER, *va.* abriter. Et. *abri.*

ABRIVER (s'), *vpr.* s'élancer avec violence et en prenant beaucoup d'élan. Et. *à* ou *ab* et *ripa.*

ABROMER, *va.* désirer vivement.

ACCAT (D'), *loc. adv.* à flots. *La pluie tombe d'accat.* Et. *accadere.*

ACCAMINER, *va.* accabler par des coups répétés. *Accaminer sous les coups.* Et. *accâbler* et *abominer.*

ACCIPER, *va. acciper de sottises*, accabler d'injures.

ACCOTER, *va.* appuyer, étayer, caler.

ACCRASER, *va.* accabler. *Accraser de blessures, d'injures, de pluie.* Et. *accabler* et *écraser.*

ACCROSILLONNÉ, *adj.* enchevêtré, replié sur soi-même. *Cet arbre est gelé; les feuilles sont tout accrosillonnées.* Et. *croisillon.*

ACHALER, *va.* agacer, irriter.

ACHINTRÉ, *adj.* accompagné, accouplé. *Le voilà bien achintré! (t. de raillerie).*

ADELAISIE, *adj.* désœuvré et disposé à faire des sottises.

ADOLICHER, *va.* polir avec soin et lenteur. Et. *adorer* et *lécher.*

AFFAITER, *va.* flatter, gâter. *Elle a tant affaité sa fille qu'elle en a fait une sotte.* (Mot usité dans le vieux français et qui signifiait apprivoiser un oiseau de proie.)

AFFIER, *va.* élever, cultiver en parlant des plantes.

AGACER (les dents), *va.* produire une irritation sur les dents.

AGÉLER, *va.* berner, agacer.

AGRICHER, *va.* voler, dérober (de petites choses) par ruse.

AGRIGNOCHES, *sf.* agaceries, jeux de main. Et. *grigne,* et *accrocher.*

AGRIPPER, *va.* atteindre du bout des doigts et avec difficulté.

AGUIGNER, *va.* agacer (un animal) de manière à produire la colère. Et. *guignon,* ou *agacer* et *rechigner.*

AHAN, *sm.* soulèvement ou contraction des organes de la respiration et de l'estomac, causé par un effort ou une impression pénible. *Ce remède m'a fait ahan ; tousser d'ahan.* Et. *anhelans.*

AHEURAUDÉ, *adj.* engourdi et stupéfait. Se dit aussi des animaux.

AÏ! *interj.* allez ! commandement qu'on adresse à un cheval.

ALI, *adj.* lourd, compacte. *Comme ce pain est ali! la pâte n'était pas levée.*

A-MAIN, *sm.* position convenable pour faire une chose. *Je ne puis vous aider à soulever ce fardeau. Je ne suis pas à mon à-main.*

AMBU, *sm.* excès de largeur d'une doublure, d'une étoffe cousue contre une autre et faisant de faux plis. Et. *ambire.*

Ameiller. *vn.* se dit de la vache lorsque l'état du pis indique qu'elle doit prochainement vêler.

Amieller, *va.* amadouer.

Amulonner, *va.* mettre en mulon, en petites meules.

Angevine, *sf.* fête de la Nativité de la Sainte Vierge, célébrée particulièrement en Anjou.

Aniclé, *adj.* noué en parlant des animaux. Et. μακρὸς.

Anille, *sf.* béquille. Et. *anus, vielle femme.*

Ankou, *sm.* préoccupation, malheur. Et. bret. *ankou.*

Antecrin, *adj.* agressif. Et. ἀντικρίνω.

Antelle, *sf.* morceau de bûche fendu pour mettre au feu.

Anui, *ad.* aujourd'hui. On prononce a-nĕ.

Apémé, *adj.* dévoré (de soif), altéré.

Appointucher, *va.* rendre pointu.

Armelle, *sf.* *armelle de couteau,* lame de couteau. Et. *arma.*

Arrocher, *va.* lancer des pierres avec la main. — *va.* lancer des pierres sur quelqu'un. *Vpr.* s'élancer.

Assent (d') *loc. adv.* du même avis. *Ils sont bien d'assent!*

Atsi ! *interj.* viens ici. Commandement qu'on adresse à un bœuf attelé pour le faire revenir à soi.

Aufage, *adj.* âpre et sauvage, en parlant du goût. *Après la Chandeleur, les perdrix ont un goût aufage.*

Avette, *sf.* abeille. Et. *avis.*

Avouiller, *va.* éclabousser, arroser en faisant sauter l'eau pour nuire ou pour agacer. Et. *ad* et *boue.*

Avreule, *sf.* orgelet.

B.

Baba, *sm.* promenade. (Enfantin). Et. βαίνω, *bale* (breton.)

Babine, *sf.* lèvre inférieure, grande et tombante. Se dit des personnes. (Trivial et railleur.)

Baboue, *sf.* situation très embarassante. *Tomber dans la baboue.*

Bacœurer, *vn.* être essoufflé. Et. *battre* et *cœur.*

Badras, *sm.* instrument en bois pour battre le linge en lavant, battoir. Et. *bat, draps.*

Bafrée, *sf.* repas très copieux pris gloutonnement.

Baillaud, *adj.* qui regarde d'un air curieux et niais.

Bailler, *vn.* regarder d'un air niais et désœuvré.

BAIS (*lait*), *adj.* se dit du lait que donne, pendant les deux premiers jours, une vache, après avoir vêlé.

BALAN, *sm.* *être en balan,* balancer, hésiter.

BALISE, *sf.* massif de jeunes arbres de haute futaie.

BALLE, *sf.* enveloppe indépendante qui entoure le grain d'avoine et se détache quand on le bat, péricarpe.

BALLER, *vn.* flotter, balancer. Et. ital. *ballare.*

BALLINE, *sf.* sorte de couette ou de matelas fait avec de la balle d'avoine.

BALLOTE, *sf.* balle, jouet d'enfant, de forme sphérique, fait avec du caoutchouc, ou avec du son recouvert de cuir.

BALOT, *sm.* menton.

BAMBOCHE, *sf.* pantoufle. Et. *babouche* (alter.) ou *bambou,* chaussure de bambou ?

BARBOT, *sf.* gros moucheron.

BARGOULER, *vn.* murmurer entre les dents, grommeler. Et. *gula.*

BAUCHE. *sf.* division établie dans une forêt, un taillis, pour marquer l'ordre dans lequel doivent être faites les coupes. *Indé, embaucher, débaucher.*

BAVINAGE, *sm.* petite pluie fine et continue, bruine.

BAVOLER, *vn.* voler en battant des ailes, voler lentement et comme en s'abattant.

BEDAT, *sm.* verrat, par extension homme lourd et mal élevé.

BEDOUFFLER, *vn.* enfler en formant une ou plusieurs ampoules.

BEDOUFFLURE, *sf.* ampoule, produite par inflammation.

BÊGAUD, *sm.* chandelier en forme de pince placé horizontalement pour tenir la chandelle de résine. — *Adj.* niais et désœuvré. Et. *bec ;* qui regarde la bouche ouverte.

BÉGUIN, *sm.* sorte de ver de terre aussi nommé *anchée.*

BELLECHOSE, *loc. adv.* beaucoup. On prononce généralement *ber-chou-ze.*

BELLUETTE, *sf.* étincelle ; troubles de la vue qui produisent l'illusion d'étincelles passant devant les yeux.

BELLUETER, *vn.* éprouver un trouble dans la vue, qui consiste à voir des étincelles. *Les yeux me belluettent.*

BELOTTE, *sf.* brebis (t. enfantin).

BERC, *sm.* berceau. Et. bret. *berc'h,* abri.

BERGOT, *sm.* coiffe de la Haute-Bretagne. Et. *bergère,* peut-être par opposition à la coiffe des grandes dames.

BESAIGRE, *adj.* acide et donnant des rapports. *Vin besaigre.*

BESAIGRER, *vn.* donner des rapports acides. *Cette sauce me besaigre dans l'estomac.* Et. *bis* et *aigre.*

BÉTIAS, *sm.* bétail (corrup.). — *Adj.* maladroit, bête.

BETUN, *sm.* tabac (fam.) Vient du breton *butun.*

BIAUD, *sm.* vêtement de femme serrant la taille et descendant au-dessus du genou. N'est plus en usage depuis trente ans.

BIELLE, *sf.* vêtement d'homme en forme de veste à longues basques. N'est plus en usage à la campagne.

BÎCHER, *vn.* commencer à percer au moment de l'éclosion. Se dit de l'œuf couvé.

BIDOUILLÉ, *adj.* coagulé, tourné.

BIDOUILLER, *vn.* tourner, en parlant du laitage.

BIGER, *va.* embrasser dans le sens d'*osculari,* mais non dans le sens d'*amplecti.*

BIGOT, *sm.* ver.

BIGOTTEUX, *adj.* qui renferme un ou plusieurs vers. *Cette pomme est bigotteuse.* On prononce *bi-go-tou.*

BIGUENÉE, *sf.* liasse de vers attachés à une ficelle pour prendre des anguilles. Et. *béguin* (altér. de *béguinée.*)

BIHON, BUHON, *sm.* temps noir, froid et sans pluie. *Les bihons de Noël.* Et. *buée.*

BIQUE, *sf.* chèvre.

BIQUETON, *sm.* petit chevreau.

BLANCHARD, *adj.* blanchâtre.

BLÉ, *sm.* seigle. (Altération du sens.)

BLÊCHE, *adj.* faux, diminutif de perfide. On prononce *bi-èche.*

BOBILLON, *adj.* qui dit des niaiseries avec volubilité et répète souvent la même chose. Et. *bobine.*

BOBILLONNER, *vn.* dire des niaiseries en parlant vite.

BOBILLONNERIES, *sf.* flux de paroles niaises.

BODE, *sf.* genisse. Et. *bos.*

BODET, *sm.* veau.

BOGUE, *sf.* enveloppe dure qui entoure certains fruits, comme la châtaigne, péricarpe.

BOISE, *sf.* arête de poisson.

BONDEREAU, *sm.* petite bonde, bouchon destiné à obturer le trou où se place la clef dans un tonneau.

BOUCANADENT, *adv.* sens dessus dessous, l'orifice en bas, le fond en haut. *Mettez le chaudron boucanadent.*

BOUCARD, *adj.* qui vient du nord-ouest. *Le vent est boucard.*

BOUÉE, *sf.* compagnie, troupeau, bande. *Une bouée de moutons, de perdrix.* — Buisson, touffe. *Une bouée de saules, une bouée d'ajoncs*

BOUGONNER, *vn.* murmurer entre les dents, grommeler.

BOULER, *va.* rouler en poussant principalement avec le pied.

BOUILLON, *sm.* boue des chemins. Et. *boue.*

BOUQUER, *vn.* bouder.

BOUQUIGNOUX, *adj.* yeux bouquignoux, ou bouquigneux, yeux chassieux ; (yeux malades et fatigués par l'étude.) Et. *bouquin.*

BOURDER, BOURDIR, *vn.* être arrêté, enfoncé dans un terrain sans solidité. Se dit d'un attelage.

BOURGUIGNON, *sm.* trognon (de pomme).

BOURRELET, *sm.* vêtement de femme serrant la taille et garni à sa partie inférieure d'un bourrelet qui forme ceinture et supporte le haut du jupon. (La partie prise pour le tout.)

BOURRIER, *sm.* plante nuisible dans un champ, un jardin ; poussière. Au plur. balayures.

BOUSINE, *sf.* membrane, vessie gonflée. *Bousine de cochon* ; bulle, vésicule. *Une bousine de savon.*

BOUSSICRER, *va.* gâcher.

BOUTER, *vn.* faire une taupinière, en parlant de la taupe. Et. *bout.*

BOUVARD, *sm.* jeune taureau.

BRAIRE, *vn.* pleurer. Au participe *bruisu,* ou *bru.*

BRAISOU ou BRAISEUR, *sm.* pleureur, pleurnicheur.

BRANDELLE, *sf.* balançoire.

BRANDELLER, *va.* balancer.

BRASSEILLER, *va.* ramasser à terre le blé coupé pour le mettre en gerbe.

BRAVETTE, *sf.* bavette (corrup.)

BREBIAS, *sm.* collection de moutons dans un sens général comme celui de bétail (fam.)

BREBUTON, *sm.* puron. *Bre* se prononce bër ainsi que dans les mots suivants.

BRÉCHAUD, *adj.* qui a perdu une ou plusieurs dents. Et. *brèche.*

BRECILLER, *vn.* cligner. Et. *cil.*

Bredanser, *vn.* sauter par secousses en parlant des choses inanimées. *Ne fais donc pas bredanser la table.*

Bredasse, *sf.* femme active mais turbulente.

Bredasser, *vn.* agir, travailler d'une façon turbulente.

Brediner, *vn.* s'occuper de bagatelles.

Bredinier, *sm.* qui fait des niaiseries.

Bredousser, *vn.* faire entendre un bruit sourd et saccadé comme celui du tonnerre ou du canon lointain.

Brelauderie, *sf.* radotage.

Brenacher, *vn.* manger malproprement un aliment liquide.

Brenacheux, *sm.* qui mange salement. Et. *brenée,* vendéen.

Bretaud, *sm.* roitelet.

Brevacher, *vn.* boire avec excès et d'une façon malpropre. Faire des excès de boisson. Et. *breuvage.*

Brimer, *vn.* se flétrir avant la maturité. *Il fait trop chaud, le froment va brimer.*

Broche, *sf.* aiguille à tricoter ; tige de fer qui fait partie du rouet à filer, et tient la bobine.

Brocher, *va.* tricoter.

Broie, *sf.* instrument pour broyer le lin, le chanvre. On prononce *brâ.*

Bromer, *vn.* beugler, mugir.

Broquer, *va.* frapper, attaquer avec les cornes.

Brouée, *sf.* brouillard.

Brou, *sm.* lierre.

Brousille, *sf.* menus fragments de bois.

Brousser, *vn.* se glisser, passer sous des broussailles.

Brulée, *sf.* correction violente. (fam.)

Brunder, *vn.* produire un son, un bourdonnement, *sui generis,* mêlé de sifflement. Se dit d'une pierre lancée ou d'un corps qui tourne rapidement ; se dit aussi d'un moucheron. Et. βρονταν.(Jozel).

Buarde, *sf.* arbre émondé périodiquement.

Buie, *sf.* vase en terre pour puiser de l'eau.

Buée, *sf.* lessive. Et. grec βυω. .

Buffer, *va.* souffler.

Buner, *va.* boire (enfantin).

Bunir (se), *vpr.* se blottir.

Busser, *va.* meurtrir légèrement et accidentellement un fruit.

Butrir, *va.* même sens que busser.

Buyer, *sm.* grand vase en terre dans lequel on entasse le le linge pour faire la lessive.

C.

Cabrenot ou cabernot, *sm.* petit cabinet, réduit, obscur. On pron. ca-bĕr-no.

Caca, *adj.* mauvais (enfantin). Et. κακος.

Cafard, *adj.* glouton.

Cagner (se), *vpr.* se gratter opiniâtrement avec le museau et les dents, en parlant du chien. Et. *canis.*

Cahutte, *sf.* mauvaise cabane. Et. *cabane* et *hutte* (Jozel).

Calot, *sm.* morceau de pain coupé à l'extrémité du chanteau; crouton. Et. même racine que *calcaneum,* à cause de la forme.

Caline, *sf.* coiffe de coton non repassée.

Carbillaud (a), *loc. adv.* à califourchon.

Carrer (se), *vpr.* affecter, prendre un air fier et dégagé en marchant.

Cartayer, *vn.* se mettre de côté, passer de côté. Et. *écarter.*

Carvirer, *vn.* se mettre de côté.

Casse, *sf.* grand plat en terre de forme allongée, pouvant aller au feu.

Castille, *sf.* groseille.

Cathelinette, *sf.* insecte (du genre des scarabées) vivant sur les roses.

Catin, *sf.* poupée. Il faudrait peut-être écrire *cathin.*

Catuche ou Cathuche, *sf.* femme de mœurs douteuses et faisant des grimaces (t. de mépris).

Caturine ou Cathurine, *sf.* femme de mauvaise tenue et coquette.

Ce ! ou sse ! commandement adressé au bœuf attelé pour le faire reculer. Et. *cedere ?*

Cenas, *sm.* grenier à foin.

Chaffaud, *sm.* crochet en fer dont est munie la corde ou la chaîne qui sert à retirer le seau du puits.

Chaffourer, *va.* poursuivre vivement avec un bâton (un animal) dans un buisson, une tanière.

Chagaler, *va.* poursuivre vivement avec une baguette, un

bâton, un animal refugié dans un buisson, une tannière. Et. *chasser* et *ragaler*.

CHAIRE, *sf.* chaise et chaire. On prononce chăĭ-rĕ.

CHAMAROU, *sm.* animal à poils longs et hérissés; homme à cheveux longs et hérissés, homme de mauvaise mine.

CHAMBRANLER, *vn.* chanceler. Et. *chanceler* et *ébranler*.

CHARRUER, *va.* labourer avec la charrue.

CHARTE, *sf.* charette (corrup).

CHARTIS, *sm.* corps d'une charrette, sans les roues.

CHANDELEUR, *sf.* fête de la Purification de la Sainte-Vierge.

CHAPITREAU, *sm.* édicule attenant à l'église et situé au-devant de l'une des portes latérales. On y tenait certaines assemblées.

CHATELET, *sm.* petit dévidoir, tournant autour de la bobine dans l'appareil du rouet à filer. Et. *forme d'un châtelet*.

CHATRER, *va.* couper (une pomme) en deux parties suivant des lignes qui se rencontrent à angle droit, et de telle sorte que les deux parties puissent s'emboîter et former un tout paraissant intact.

CHAUFUMER, *va.* arroser d'un lait de chaux une semence avant de la mettre en terre (mot nouveau).

CHAUSSE, *sf.* bas.

CHENEAU, *sm.* petit chien (fam. et iron.)

CHENOSI, *adj.* moisi.

CHENU, *adj.* soigné, joli, riche (un peu iron.)

CHINER, *va.* et *vn.* mendier sans dignité.

CHÔ, *sm.* partie supérieure du visage. *A-t-il le chô noir !*

CHOHON, *sm.* chat-huant (corrup).

CHOIR, *vn.* tomber (seul mot usité). On prononce *ché*.

CHOLER, *va.* cueillir les feuilles du choux sur pied.

CHÔMER, *va.* mettre quelqu'un ou quelque chose debout. *Vpr.* se mettre debout. Et. *choum* (breton).

CHULER, *vn.* pleurer sottement et en criant (iron.) Et. *chanter* et *hurler*.

CHUPE, *sf.* gland attaché au sommet d'une coiffure ; houppe de certains oiseaux.

CHUPIRON, *sm.* pointe, sommet arrondi et saillant sur une surface convexe. Et. *chaperon* et *chupe*.

CHUTEAU, *sm.* chien (fam.) ; homme peu agréable et méchant. *Le vilain chuteau !*

CIGOIGNE, *sf.* manivelle. Et. *cigogne,* parce que la manivelle est

généralement recourbée en forme de cou de cigogne. On prononce ci-gouin-gne.

CIGOIGNER, *vn.* tourner rapidement et péniblement une manivelle. Au fig. travailler péniblement.

CIVELLE, *sf.* petite anguille qui pullule à l'embouchure des fleuves au printemps ; frais d'anguille.

CLAIRAYER, *vn.* étinceler. On prononce c'hlié-ra-llĕ.

CLARIGOT, *sf.* brouet clair (t. de raillerie). On prononce *c'hlia-ri-go.* (Il en est de même pour les mots suivants en *cl.*)

CLAVREUIL, *sm.* grande vrille pour percer le bois.

CLAVURE, *sf.* serrure.

CLIQUER, *vn.* produire un bruit *sui generis,* qui est celui que produit pendant la marche une chaussure très mouillée ou remplie d'eau. Et. *clic,* son qui représente ce bruit lui-même. On prononce chlĭĭc ; (le premier *i* est mouillé.)

CLIQUOIRE, *sf.* jouet d'enfant, sorte de pistolet qui consiste en un tube de sureau dans lequel se meut un piston en bois garni de filasse, au moyen duquel on peut lancer de l'eau ou une balle de filasse ou de liège. Et. *cliquer*, *clic.*

CLOPER, *vn.* boîter. On prononce c'hlio-pĕ.

CŒURU, *adj.* qui a de la résistance, du fond. Et. *cœur.*

COCARD, *sm.* œuf (enfantin.) Et. *coque.*

COIN (de beurre), *sm.* morceau de beurre destiné à être servi sur la table. (Ne s'emploie que dans ce cas.)

CORNAILLER, *vn.* gratter, dégrader avec les cornes.

CORMALONNER ou CORMAHONNER, *vn.* grommeler et mettre de la lenteur à exécuter un ordre.

COSSARDE, *sf.* grand oiseau de proie du pays, qui se tient sur les landes.

COSSE, *sf.* mulon, petite meule (de foin.)

COUASSE, *sf.* poule qui couve trop longtemps et trop souvent.

COUER, *va.* couver.

COUÉRER, *va.* corriger vertement, tancer.

COUET, *sm.* petit débris d'une étoffe ou petit amas de laine.

COUI, *adj.* gâté (en parlant d'un œuf.)

COUIQUER, *vn.* piauler, faire entendre un bruit analogue au piaulement.

COUPELICHER, *va.* couper par petits morceaux, guillocher. Et. *couper et lécher.*

COUTISSE, *sf.* lanière de cuir de la grosseur d'un cordon.

COUTON ou COTTON, *sm.* lame de bois, mince, plate et recourbée qui entre dans la confection du panier et en forme la charpente. Et. *côte.*

CRAUD, *sm.* objet vieux et ébreché, homme usé et vieux. (t. de mépris).

CRASIN, *sm. feu de crasin,* feu languissant et misérable.

CRASINER, *vn.* remuer la cendre et les tisons en se salissant les mains et pour s'amuser.

CREGOCER, *vn.* bouillir lentement et en brûlant. Et. *cremare* et *coquere.*

CRENIBOT, *sm.* recoin, petit réduit sombre. On prononce kér-ni-bō.

CRESSU, *part.* cru, participe de croître (corrup.)

CROUILLER, *va.* fermer à clef. Et. *kroul,* verrou, breton.

CROULEVER, *vn.* se boursoufler par la cuisson, en parlant du pain. Et. *croute* et *soulever.*

CUT, *sm.* sorte de jeu qui consiste à se cacher. Et. bret. *cut.*

D.

DA ! DA-DONC ! *interj.* allons ! Commandement adressé par le conducteur à deux bœufs attelés. Et. breton *ta, donc.*

DABON, *sm.* pièce d'étoffe que l'on met à raccommoder un vêtement troué. On dit aussi *tapon.*

DABONNER, *va.* réparer avec un dabon.

DARD, *sm.* faux, et plutôt faux pour couper la lande.

DARIN, *sm.* onglée. *Elle a ramassé le darin en chôlant les choux. — Sp. Le Bonhomme Darin,* personnage fantastique qui, raconte-t-on aux enfants, vient leur frapper sur les doigts.

DÉBATTRE, *va.* battre pour mélanger ou délayer des corps mous ou liquides. *Débattre des œufs.*

DÉBOULER, *vn.* dégringoler, en parlant de choses amoncelées. — *va.* faire dégringoler, renverser.

DÉBOURNIGER, *va.* chasser violemment du nid, du gîte. Et. *débourrer,* et *nicher.* (Mutation de lettre.)

DÉBRELER, *vn.* se défiler, se défaire précipitamment, en parlant d'un tricot, par exemple, dont le fil est tiré par le bout.

DÉCROUER, *vn.* tomber en roulant, se détacher, en parlant de choses suspendues.

DEGUEILLER, *va.* déchirer avec fureur.

DÉHARIGANDÉ, *adj.* et *part.* qui a les vêtements en désordre.

DEHET, *sm.* état de langueur. *Il a un dehet.*

DÉLURÉ, *adj.* ingambe, élégant, leste. Et. *décidé* et *allure.*

DÉNACHER, *va.* détacher une bête à cornes retenue au moyen de la nâche. V. Nâche.

DÉRINCER, déraciner.

DERLOTTE, *sf.* coiffe simple, sans broderie ni dentelle.

DERROUINE, *sf.* sorte de hotte spéciale aux chaudronniers ambulants. N'est plus guère en usage.

DEMES'HUI, *adj.* désormais. On prononde de-mé-zĕ.

DESSOLER, *va.* séparer, détacher, démembrer. Et. *de* et *sol.*

DEVALLÉE, *sf.* terrain en pente rapide.

DEVANTEAU, *sm.*, DEVANTIÈRE, *sf.* tablier.

DÉVOYER, *va.* distraire, recréer. On prononce dé-va-llĕ.

DÉVESTER, *vn.* se détacher vivement et inopinément (en parlant d'une chose élastique.)

DIRIES, *sf.* pl. cancans, médisances.

DODAUD, *sm.* diminutif d'*idiot.* On pron. dŏ-dā-oŭ.

DODE, *sf.* femme un peu folle.

DODER, *vn.* balancer la tête involontairement. Au fig. tourner à l'idiotisme, devenir radoteur.

DODO, *sm.* sommeil. *Mettre à dodo, faire dodo.* (Enfantin.)

DONGER, OU DANGER, *sm.* répugnance violente, mal de cœur. *Ça fait grand danger.* Au fig. l'indignation causée par une chose très choquante. *Elle se tient si mal que ça fait danger.*

DORIBAUD, *sm.* imbécile. *Grand doribaud.*

DORIBAUDER, *vn.* flâner avec un air désœuvré et bête. Et. *dormir*, *baudet.*

DOUÉ, *sm.* vivier où on lave le linge.

DRAGEONNER, *va.* pousser des rejetons.

DRAGUE, *sf.* femme vagabonde et de mauvaise tenue.

DRAILLÉE, *sf.* correction violente.

DRAILLER, *va.* corriger sévèrement, rosser.

DRESSER, *v.t.* repasser (le linge).

DRIGUENETTER, *vn.* courir en sautillant, trotiner.

DRINER, *vn.* courir en se fatiguant.

DROGUE, *sm.* pauvre et vagabond ; mendiant. Et. angl. ***drog.***

DROGUER, *vn.* courir de côté et d'autre, vagabonder.

DRUGER, *vn.* jouer, folâtrer.

DURER, *vn.* rester tranquille. — *va.* supporter. ***Il ne peut pas me durer auprès du feu.***

E.

EBALER (s'), *vpr.* tousser légèrement pour se débarrasser la gorge.

EBAUPIN, *sm.* aubépine.

EBAFFIR, *vn.* tomber en syncope.

EBOBÉ, *adj.* hébété, à moitié idiot.

EBRINCER, *va.* ébrécher.

ECARBILLER (s'), *vpr.* écarter beaucoup les jambes pour monter à cheval, passer un fossé, un échalier.

ECARIFLER, *va.* érâfler. On prononce éca-ri-c'hliĕ.

ECHAUBOUILLER, *va.* échauffer par une fatigue excessive. Et. ***échauffer*** et ***bouillir.*** On dit aussi ***échallumer.***

ECHÉ, *sm.* bon sens. ***Tu n'as guère d'éché.***

ECHINER (s), *vpr.* se fatiguer à faire quelque chose. Et. ***échine.***

ECLI, *sm.* petit éclat de bois. On prononce é-c'hlĭĭ.

ECOT, *sm.* petit fragment de bois qui s'enfonce dans la chair à la manière d'une épine.

ECRINÉ, *adj.* échevelé, mal peigné.

EFFEUILLE, *sf.* tête de bétail que l'on sépare du troupeau pour la vendre. ***Je ne sais pas si nous pourrons faire des effeuilles cette année.***

EFFRI, *adj.* qui inspire l'épouvante, qui donne le frisson. Et. ***effrayant*** et ***frisson.***

EGACHER, *va.* écraser (une chose molle) en applatissant.

EGALOCHER, *va.* ébranler sur sa base ou dans son manche ; déranger de sa place normale. Et. ***galoche.***

EGREBELÉ, *adj.* qui a les vêtements en désordre.

ELAITER, *va.* débarrasser le beurre du lait qui y reste après qu'il a été retiré de la baratte.

ELINGUÉ, *adj.* élégant. Et. ***élégant*** et ***distingué.***

ELURGER OU ÉLOURGER, *vn.* glisser par mégarde sur un corps mou. ***J'ai élurgé sur les pelures de pommes.***

Emargouletter, *va.* enlever la mâchoire inférieure.

Emonde, *sf.* arbre dont on coupe périodiquement toutes les branches.

Emornifle, *sf.* mauvais coup, petite blessure qu'on reçoit par maladresse. On prononce é-mor-nĭc'hlĭĕ.

Emouchoir, *sm.* balai fait de menues branches, et qui sert dans l'aire à battre. On prononce émouchâ.

Empleinir, *va.* emplir, remplir.

Emposer, *va.* empêcher.

Enaudit, *adj.* hébété, stupéfait. *Il a l'air énaudit.*

Encaver, *va.* enfouir, mettre en terre le cadavre d'un animal, par opposition à *enterrer* qui ne se dit que des personnes.

Encroué, *adj.* amoncelé et enchevêtré. (Mot français dans un sens plus restreint.)

Encuser, *va.* offrir une chose à vendre ou à louer ; offrir une personne à placer comme domestique. On dit aussi *s'encuser.*

Endemené, *adj.* dissipé, espiègle. Et. *entraîné* et *démener.*

Enêver (s'), prendre de l'eau dans ses chaussures par accident ou maladresse. Et. *ève,* eau.

Enferge, *sf.* chaînette munie de deux boucles qui sert à entraver un cheval à la pâture.

Enferger, *va.* entraver un cheval avec l'enferge. (Peut-être une corruption d'*enferrer.*)

Enflun, *sm.* enflure, gonflement morbide.

Engrogner, *va.* mettre une grogne à un porc. V. *grogne.*

Enheuder, *va.* entraver (un animal). Et. breton *heuda* arrêter.

Enrayer, *va.* commencer. Et. *raie* (mettre dans la voie).

Ensauver (s'), *vpr.* s'enfuir, s'échapper. Et. *s'enfuir* et *se sauver.*

Entrebaucher, *va.* entremêler, brouiller, confondre. Et. *entre* et *bauche.*

Epare, *sf.* éclair lointain dont on n'aperçoit que les lueurs diffuses, l'étincelle se produisant sous l'horizon.

Eparer, *vimp.* faire des épares. *Il épare ce soir. va.* élaguer.

Epave (d'), *loc. adv.* échappé. *Les chevaux sont d'épave.*

Epeiller, *va.* défaire fil par fil, mettre en charpie. — (s') *vpr.* se défaire par fils. *Cette étoffe s'épeille.* Et. bret. *pil.*

EPIAULER, ou mieux *épeauler, va.* écorcher, enlever la peau entière à un animal.

EPIGORGNER, *va.* enlever peu à peu en grattant avec les ongles, égratigner. — Au fig. taquiner.

EPIRÉ, *adj.* à bout d'haleine. Et. *pire.*

EQUAPIR, *va.* applatir. Et. *æquari.*

EQUENÉ, *adj.* surmené, éreinté par une longue marche. Et. *kein.*

EQUIPOLLENT, *en équipollent, loc. adv.* à peu près. Et. *æquipollere.*

ERAUDER, *va.* battre, corriger vertement.

ERGOT, *sm.* éperon du coq.

ERGOTER, *vn.* travailler activement.

ERIPER, *vn.* échapper brusquement en parlant d'une chose fixée qui se détache spontanément. Et. *erumpere, eripui.*

EROUSTER, *va.* rosser, corriger durement.

ERUSSER, *va.* dépouiller (un arbre) de ses rejetons, (un bâton) de ses aspérités.

ESQUINTER (s'), *vpr.* s'éreinter.

ESSARDER, *va.* essuyer une chose mouillée avec un linge sec pour hâter la dessication. *Essardez-donc ces mouchoirs afin qu'ils sèchent plus promptement.*

ESSONGER, *va.* laver une première fois et sommairement avant de mettre à la lessive. *Finissons d'essonger ce soir pour que nous puissions commencer à laver demain.*

ESTOMAC, *sm.* poitrine (altér.)

ESTOPER, *va.* réparer un vêtement troué au moyen d'un fil entrecroisé.

ESTOPURE, *sf.* réparation faite avec un fil entrecroisé à l'aiguille.

ETANCHE, *adj.* joint, fermé ou bouché de manière à ne pas laisser passer une goutte d'eau.

EVAILLER, *va.* Etendre, parsemer, jeter au vent. Et. *éventer* et *détâiller.*

EVAPORÉ, *adj.* dissipé et étourdi.

EVERER, *va.* corriger, malmener rudement.

EVETER, *va.* tromper finement pour plaisanter, attraper.

F.

Fagote, *vn.* *le cœur lui fagote* ou *bagote,* le cœur lui bat violemment.

Faraud, *adj.* soigné dans sa toilette et un peu fier.

Farder, *va.* mâcher une étoffe (en parlant de certains ruminants qui ont l'habitude de ronger ce qui leur tombe sous la dent).

Farer, *vn.* se dérober, déguerpir. *En vous voyant, il a faré tout-de-suite.*

Fatou, *sm.* homme incapable et d'une paresse crasse.

Feniller, *va.* éparpiller, en secouant, des choses légères.

Ferieux, *adj.* grand et fort. *Ce taureau est ferieux pour son âge.*

Fertouper, *vn.* frotter les chevilles de pied l'une contre l'autre en marchant, tancer. On dit aussi *fertauper.*

Feuger, *va.* creuser et remuer le sol avec le grouin (en parlant du porc).

Filande, *sf.* grande couleuvre, appelée aussi *sangle* ; fil de la Vierge.

Flagorner, *vn.* faire entendre un clapotement (en parlant d'un liquide agité dans un vase clos, ou d'un œuf gâté. Et. même racine que *flagrum* (1). On prononce c'hlĭa-gor-nĕ.

Fleuriettes, *sf.* petits champignons qui se forment à la surface d'une boisson en fût.

Fleurimer, *vn.* se couvrir de petites moisissures. On prononce c'hliou-ri-mĕ.

Fligousser, *va.* agiter un liquide en vase clos. — *vn.* faire entendre un bruit d'eau agitée. Et. *fligo.*

Flip, *vn.* liquide, brouet. On prononce c'hlĭp.

Flipper, *va.* avaler, humer. Fig. dépenser.

Frémiller, *vn.* être le siège d'un frémissement intérieur (en parlant d'un membre engourdi). Et. *frémir* et *fourmiller.* On prononce fĕr-mi-llĕ.

Fréziller, *vn.* faire entendre un frémissement. *Çà frézille dans l'herbe.* Et. *frémir* et *greziller.* Fĕr-zi-llĕ.

(1) Le radical est *flig* et en grec θλιϐ, θλιϐω. Le *théta* suivi du *lambda* et du *iota* devait produire un son analogue à celui du *c'hli* que nous signalons.

Ferte, ou *ferrette, sf.* petite feuille de ferblanc, étroite et longue que l'on fixe avec des pointes.

Folayer, *vn.* devenir fou ; devenir extravagant.

Folière, *sf.* bordure de terre ménagée autour d'un champ pour la circulation.

Fouée, *sf. une fouée de feu,* une flambée de feu. Et. *focus.*

Frairie, *sf.* subdivision d'une paroisse (territoire et habitants), sous le patronage d'un saint. Institution particulière à la Bretagne et d'origine fort ancienne, érigée par le christianisme sur les ruines du *clan* breton. On prononce frâ-rī.

Frandouille, *sf.* fronde ou projectile lancé avec la fronde. *Joue de l'épée, ma frandouille est envoyée.*

Frezee, *sf.* orfraie. On prononce fĕr-zēĕ.

Fribaler, *va.* consommer, dépenser. T. de raillerie. *Il a tout fribalé,* c'est-à-dire, il est ruiné.

Futé, *adj.* devenu impropre à l'usage auquel il était destiné (en parlant d'un fût, d'un piège), par suite d'une odeur nuisible.

G.

Gâche, *sf.* sorte de galette de froment que l'on fait avec le reste de la pâte qui n'a pas été mis en pains. *Indé, gâcher.*

Gadrouiller, *vn.* marcher, piétiner, courir dans la boue.

Gagnerie, *sf.* grande étendue de terre labourée, divisée en plusieurs champs bornés, mais non clos, appartenant généralement aux propriétaires du même village. On dit aussi *domaine.*

Galerne, *sf.* nord-ouest ou plutôt nord-nord-ouest. *Le vent est dans la galerne.* Et. breton, *gwalern.*

Galettier, *sm.* plateau en osier sur lequel on place la galette sitôt cuite.

Galettière, ou *galettoire, sf.* grande plaque de fer ou de fonte, ronde et à bords relevés, sur laquelle on fait cuire la galette.

Galifriand, *sm.* galand empressé.

Galoche, *sf.* petit morceau de bois généralement ouvragé, pouvant tenir debout et qui sert au jeu de galoche; jeu qui consiste à abattre la galoche avec des palets.

Gambader, *va.* concasser le blé-noir en le faisant passer sous une première meule grossière, avant de le moudre tout-à-fait.

GAMBADÉ, *gàmbadi, sm.* blé-noir concassé et séparé de la *balle* ou enveloppe du grain.

GAMBADOIRE, *sf.* meule à gambader (qui saute en tournant.)

GAMOISER (se), *vpr.* marcher en affectant, en s'admirant.

GAMPAIS, *sm. pl.* péricarpe, enveloppe du grain de froment une fois battu, débris d'épis battus. On prononce gan-oŭ-pâ.

GANCE, *sf.* boutonnière, présentant la forme d'un cordon, adaptée au bord d'un vêtement.

GANDILLEUX, *adj.* plein de risques, de petits dangers. *C'est bien gandilleux de laisser les enfants s'amuser avec le feu.*

GANDOLE ou *gondole, sf.* plaque de fer ronde et légèrement concave, que l'on place sur le trépied sous un vase pour empêcher celui-ci d'être brûlé.

GANOUILLER, *vn.* s'amuser à agiter de l'eau boueuse au risque de se salir. *Jean, te voilà encore à gânouiller !*

GAPIR (se), *vpr.* se gâter, commencer à se gâter (en parlant d'un fruit, d'une plante).

GARRE, *adj.* de diverses couleurs. *Une vache garre, un fichu garre.* Et. dérivé (ou radical) de *bigarré.*

GARSAILLE, *sm.* enfant. C'est, pour ainsi dire, le seul mot employé même dans le langage sérieux. *Pauvre femme, elle a perdu deux de ses garsailles dans la même semaine !*

GATER, *va.* renverser un liquide par maladresse.

GAUBRETÉ, *adj.* bizarre et porté à faire des âneries. On prononce gâoŭ-bér-tĕ.

GÈDRE, *sf.* sorte de panier fait avec un cordon de paille roulé sur lui-même et cousu avec un osier, une ronce fendue.

GEDRÉE, *sf.* le contenu d'une gèdre.

GEMME, *sf.* sorte de mastic résineux dont se servent les cordonniers.

GHIA ou IA ! *interj.* allez ! commandement qui s'adresse au bœuf droit. Et. breton *he a ia*, il va.

GICQUET, *sm.* hoquet.

GIGUER, *vn.* lancer des ruades.

GILER, *vn.* jaillir en jets minces.

GLORIEUX ou LORIEUX, *adj.* orgueilleux, fat.

GODILLON, *sm.* petit cochon, cochon de lait.

GOGAILLE, *sm.* faiseur de farces, paillasse. Et. la même que *goguette.*

GOGUE, *sf.* mets que l'on prépare en faisant cuire du sang de mouton mêlé d'herbes et d'épices, dans l'estomac du même animal; sorte de gros boudin.

GOND, *sm.* charançon.

GONDOLER (*se*), *vpr.* se déformer en formant une courbe. Et. *gondole.*

GORGNER, *vn.* pencher en grimaçant. *Pierre, que tu marches mal! tes sabots ne font que gorgner.* On dit aussi *gorgnaud* en parlant d'un individu qui penche la tête de côté.

GOTON, *spr.* Marguerite. (Familier).

GOUCHE, *sf.* femelle du porc, jeune truie. Et. breton *houc'h.*

GOUÉDRI, *adj.* ratatiné, flétri.

GOULE, *sf.* bouche (trivial). Et. italien *gula.*

GOULIMACHER, *va.* mâcher longuement et lentement. Et. *goule* et *mâcher.*

GOURD, *adj.* engourdi par le froid.

GOURFOULÉ, *adj.* meurtri ou plutôt durci par un frottement prolongé.

GOURFOULURE, *sf.* durcissement, accompagné d'inflammation, d'une partie très limitée du corps (un talon, un doigt), produit par la marche où un travail prolongé. Et. *gourd* et *fouler.*

GOURGANDIN, *sm.* vêtement de femme qui enveloppe le haut du corps et recouvre le bourrelet ou corset. Et. *gour, an, den.*

GOURIN, *sm.* porc. (Expression enfantine.)

GOURMITER, *vn.* rejeter par petites gorgées des aliments introduits dans l'estomac. Se dit surtout des enfants.

GOURNAILLER, *vn.* faire entendre un bruit provenant de l'embarras des voies respiratoires.

GRABOT, *sm.* enveloppe dure qui entoure la graine de lin.

GRENASSE, *sf.* lit misérable, grabat.

GRENOUILLER, *vn.* produire un clapotement, un bruit pareil à celui que font les grenouilles sautant dans l'eau. *Je ne sais ce qu'on entend grenouiller dans le puits.*

GRENOUILLETTE, *sf.* herbe qui croit dans des endroits humides et qui a des propriétés caustiques. Et. *grenouille.*

GRENUCHER, *va.* manger des graines, en saisissant avec le mufle, le grouin, en parlant des animaux.

GREZILLON, *sm.* grillon. (Corrup.)

GRIGNE, *sf.* brêche faite à la croute d'un pain par suite de son contact avec un autre pendant la cuisson.

GRISON, *sm.* pierre noirâtre, composée de cailloux roulés, agglutinés par une solution naturelle de principes ferrugineux. En minéralogie on dit *poudingue.*

GROGNE, *sf.* anneau ou tige de fer qu'on passe au grouin d'un porc pour l'empêcher de *feuger.* Voyez *feuger.*

GRÔLE, *sf.* corbeau.

GROS, *sm. pl.* sorte de bouillie faite avec de la farine de blé-noir qu'on délaye en la laissant tomber au fur et à mesure dans l'eau bouillante. (La bouillie proprement dite est faite avec du lait et délayée avant la cuisson.)

GROUE, *sf.* glace, eau congelée. Et. κρυος (d'après M. Jozel).

GROUÉE, *sf.* bande, compagnie, troupeau (fam.)

GROUER, *vn.* glacer. *Il a groué cette nuit.*

GROULER, *vn.* dégringoler doucement, rouler, en parlant de choses rondes et amoncelées qui se répandent.

GRUELLEUX, *adj.* granuleux au contact du palais. On prononce gué-rüè-lû.

GUENACHE, *sf.* herbe longue et traînante qui croit dans l'eau. On prononce guě-nāï-che. Et. breton *gwez.*

GUENACHER, *vn.* marcher, sauter dans la guenache.

GUENER (se), *vpr.* se mouiller les pieds et le bas des vêtements en marchant dans l'herbe humide. *Guené. adj. et part.*

GUENODI, *sf.* mélange informe, brouet, mixture. Et. *gwen* blanc et *du* noir.

GUENOUILLER, *vn.* jouer, sauter dans l'eau vaseuse.

GUEROISELLES, *sf.* fruit d'un arbuste à rameaux munis d'épines, grosses groseilles.

GUIBRÉE, *sf.* foire aux chevaux qui se tenait à l'automne. *Quand les guibrées seront ouvertes, j'y mènerai mon cheval.*

GUIGNE, *sf.* petite cerise sauvage.

GUIGNIER, *sm.* cérisier sauvage, non greffé.

GUIGNOCHES, *sf.* échasses.

GUIHOUHOU ! *interj.* cri de joie que l'on pousse aux jours de fête, principalement dans les jours de mariage. Et. la même que dans *haguignan, aguilané.*

GUIHOUSSER, *vn.* pousser des cris de joie, crier guihouhou !

Guiste ! *interj.* Mot que l'on prononce en sautant ou en faisant sauter quelqu'un. Et. breton *is.*

Gument (être en), *loc.* être en informations, s'informer.

Gumenter (se), *vpr.* s'enquérir. Et. *quœrere* et *mens.*

H. *

Habiller, *va.* nettoyer, préparer le blé-noir, le froment, avant de le moudre ; achever de travailler un champ, y mettre la dernière main au moyen de la pelle et non de la charrue.

Haguillan, *sm.* course traditionnelle que font les jeunes gens, la nuit du premier de l'an, en chantant une chanson spéciale et en demandant des étrennes. *Courir le haguillan.* Et. la même que dans *l'aguilane* breton, et dans tous ces mots dont les dictionnaires ont hardiment fait *à gui l'an neuf,* cri qu'ils mettent dans la bouche des druides !

Halboter, *va.* ramasser les raisins qui restent dans les ceps après la vendange.

Haler, *vn.* travailler très dur. — *va.* fourrer de force. *Hale-donc ce sac dans ta charrette.*

Halot, *sm.* vagabond, homme sans aveu.

Hane, *sf.* culotte, pantalon. On prononce hin-nĕ.

Hânequigner, *va.* se donner beaucoup de fatigue, travailler péniblement et sans adresse. Et. *haler* et breton *kein.*

Hanucher, *vn.* parler en hésitant et en articulant mal.

Happer, *va.* saisir avidement.

Hardais, *sm.* échange (peu usité ou tombé en désuétude).

Harder, *va.* échanger. *Veux-tu harder ton chapeau contre le mien ?*

Hare, *sf.* branche d'arbre mince, longue et flexible.

Harer, *va.* exciter, lancer. *Hare-donc le chien après lui.*

Harias, *sm.* grand embarras. *Nous voilà dans un harias !*

Haricoter, *vn.* travailler péniblement et maladroitement.

Haricotier, *vn.* homme qui se donne beaucoup de peine sans résultat.

Hauge, *sf.* grande herbe rude, dont les pauvres de la ville font des matelas, des paillasses.

* H est aspiré dans tous les mots que nous citons, excepté dans *habiller.*

Haugeard, *sm.* grange, hangar et peut-être, dans le principe, grange à ramassser la *hauge.*

Haute-heure, *sf. il est haute-heure,* il est tard (avant midi).

Herée, *sf.* averse, ondée.

Hérille, *sf.* bête amaigrie, languissante et au poil hérissé.

Hermajeur ou **armajeur**, hongreur.

Herquellier, *sm.* vaurien et vagabond. Et. *hère* et *queille.*

Hêtant, *adj.* plaisant. *C'est bien hêtant par ici.*

Hêté, *adj.* gai, joyeux. Et. *lœtus.*

Hêter, *vn.* plaire. *Cet homme là me hête.*

Heuche, *sf.* guenille épaisse, sale et traînée.

Heudes *sf. pl.* sorte de rhumatisme qui empêche l'usage des jambes. Et. *heuda* (bret.) arrêter.

Heupi, *adj.* exténué et amaigri.

Hi, *adj.* difficile ; méchant. *Oh ! les hi bêtes !* Tombe en désuétude.

Hignette, *sf.* serpette de couteau.

Hillier, *sm.* buisson d'épines.

Hinge, *sf.* rancune amère.

Hingeard, *adj*, vindicatif.

Hirouelles, *sfpl.* charriot imaginaire qui passe dans l'air, la nuit, en faisant entendre un bruit plaintif comme celui de petites roues ; chasse royale Et. *hi* méchant et *rouelles.* Ce bruit qui existe réellement, doit être attribué, croyons-nous, à des bandes d'oiseaux de mer se transportant d'une plage à une autre.

Horet (au), *loc. adv.* au dehors. *Pondre au horet,* en parlant d'une poule. N'est usité que dans ce cas.

Hôtel, *sm.* maison, habitation. On pron. ou-tĕ.

Houiller, *va.* donner de dépit brusquement et avec dédain.

Houzée, *sf.* ondée.

Hucher, *va.* crier avec force et principalement crier pour appeler.

Husset, *sm.* seconde porte placée tout à fait à l'extérieur et n'atteignant que la moitié de la hauteur de l'ouverture. Et. *huis.*

I.

I ! *i donc !* va ! allez ! Commandement adressé au cheval. Et. lat. *i.*

IAN, *adv.* oui (ironique). Et. du breton *ia.*

IAN-IAN, ou GNIAN-GNIAN, *sm.* incapable et fainéant. (Ironique.)

IANOUX, *sm.* lambin et fainéant, qui répond toujours, *ia, ian* et ne fait rien. Et. *ia, ian.*

INEPEUCHALAÏ ou plutôt *il ne peut chaloir, loc.* il n'importe. (Vieux français.) On dit aussi : *il ne chaut pas.*

IOT, *spr.* Julien. Abbrévation de *Jeliot.*

J.

JABE, *sm.* rebord d'une barrique.

JAMBAYER, *va.* mesurer un terrain en marchant.

JAMBIÈRE, *sf.* jambe d'un pantalon.

JARGEAU, ou ZARZEAU, *sm.* ivraie.

JAROSSE, *sf.* plante fourragère, vesce.

JAS, *sm.* mâle de l'oie, chef d'une bande d'oisons.

JASSONNÉE, *sf.* le contenu d'une grande jatte.

JAUD, *sm.* coq. On prononce jā-oŭ.

JAUNAIS, *sm.* ajonc.

JAVELLÉ, *sf.* JAVELLIER, *sm.* paquet, brassée de paille de blé-noir non battu que l'on met debout pour la faire sécher.

JIS, *sm.* rejeton d'un arbre, d'une plante.

JOTTE, *sf.* soupe de citrouille, la citrouille elle-même.

JOTTEREAUX, *sm. pl.* gonflement douloureux des régions situées entre l'oreille et la mâchoire inférieure, produit par une inflammation des amygdales.

JOUASSER, *vn.* jouer d'une manière non continue, jouer sans goût, sans plaisir.

JOUC, *sm.* perchoir où les poules passent la nuit.

JOUCQUER, *vn.* percher. (Altération de jucher ?)

JOURIR, *vn.* séjourner, croupir (en parlant de l'eau).

JUSTE, *sm.* vêtement de femme serrant la taille, justaucorps.

K.

KIK, *sf.* mauvaise viande, viande coriace. (Ironique.) Et. breton *kik.*

L.

LAGOUINCER, *va.* laver imparfaitement ou laver malproprement. Et. *laver, sagouin, rincer.*

LA-LOIN, *adv.* là-bas. On prononce lâ-lïn-ll.

LIGNEUL, *sm.* membrane ou filament qui retient ou embarrasse la langue des nouveaux-nés. *La bonne femme qui lui a coupé le ligneul n'a pas volé ses cinq sous !*

LIME DOUCE (*faire sa*), *loc.* mordre ou tromper en flattant.

LIMER, *va.* irriter ou enflammer par le frottement (en parlant d'un col ou d'un vêtement trop juste).

LIMONE, *sf. limone de charrue, de barrière,* longue pièce de bois qui fait la force principale d'une barrière, d'une charrue.

LITIÈRE, *sf.* couche de paille mêlée au fumier que l'on met sous les bestiaux à l'écurie. *Faire la litière.*

LOLO, *sm.* lourdaud. *A-t-il l'air lolo !*

LOLOTTE, *sf.* culotte (enfantin).

LOSSE, *sf.* ustensile ordinairement en bois, grande cuillère servant à tremper la soupe.

LOSSERON, *sm.* sorte de pilon en bois servant à délayer la bouillie.

LOULOU, *sm.* loup, chien (enfantin).

LOYAUD, *sm.* corne de bœuf remplie d'eau et contenant la pierre à aiguiser, que les faucheurs portent suspendu à leur ceinture.

M.

MAIL, *sm.* grand marteau en bois dont on se sert pour fendre les bûches. On prononce *mâ.*

MAILLER, *va.* frapper ou écraser avec un mailloir.

MAILLETTE, *sf.* petit clou court et à large tête pour ferrer le dessous des sabots.

MAILLETER, *va.* ferrer les sabots avec des maillettes.

MAILLOIR, *sm.* instrument en bois, fait d'un seul morceau, pour écraser le lin avant de le broyer et de le mettre en filasse.

MALEMENT, *adv.* avec peine ; à peine.

MANI, *sm.* fumier d'écurie.

MANIÈRE, *adv.* en quelque sorte. (Abréviation de : en quelque manière). *Le temps est manière orageux.*

MANIGANCES, *sf. pl.* petits mouvements inutiles et précipités faits par affectation.

MANIGANCER, *va.* manipuler; *vn.* gesticuler. (Altér. du vrai sens.)

MARBRE, *sm. marbre de moulin*, arbre de couche qui porte les vergues. (Altér.)

MARCOU, *sm.* mattou (Corrup'.

MARGOULETTE, *sf.* mâchoire inférieure (fam. et iron.)

MARINGOTTE, *sf.* petite voiture à deux roues, carriole légère et très rustique.

MARONNER, *vn.* murmurer intérieurement (probablement corrup. de *mahonner.*

MAROTTE, *sf.* même sens que masserole.

MAROUTE. *sf.* plante à odeur âcre dont la fleur a quelque analogie avec la petite pâquerette.

MARVATIER, *sm.* terrain marécageux, tourbeux. Et. *marais* et *mortier.*

MASSEROLE, *sf.* tête arrondie formant maillet à l'extrémité d'un bâton.

MÂTER (*se*), *vpr.* se mettre en colère.

MÊLE, *sm.* nèfle. Et. lat. *mespilum.*

MELÉ, *adj.* ramolli sous la peau par suite d'une meurtrissure (en parlant d'un fruit). Et. *mêle.*

MELETON, *sm.* hanneton (Corrup. de *muleton.*)

MENTIRIE, *sf.* petit mensonge tournant à la calomnie.

MERCELOT, *sm.* petit mercier ambulant.

MERIENNE, *sf.* repos que prennent les moissonneurs après midi au temps de la moisson, sieste. Et. *meridies,* ou bret. *merniet,* dîner.

MERIENNÉE, *sf.* après-midi.

MÉRIER, *vn.* faire merienne.

MÊT, *sf.* pétrin.

MÉTIVE, *sf.* service d'un métivier. Et. *meta.* (V. métivier.)

MÉTIVIER, *sm.* domestique qui n'est gagé que pour le temps de la moisson et des semailles.

MEZERIN, *adj.* fluet, délicat.

MIÂCHER, *va.* mâcher avec la langue et le palais plutôt qu'avec les dents.

MIANNER, *vn.* miauler d'une manière plaintive. On prononce miăn-oŭ-nĕ.

MIGNOTTER, *va.* manger du bout des dents. Et. *mignard* et *grignoter.*

MIGRON, *sm.* insecte presque microscopique qui se développe dans la farine vieillie. Et. μικρος.

MIMI, *sm.* chat (enfant.). *Interj.* mot pour appeler le chat.

MINABLE, *adj.* expression qui tient le milieu entre malheureux et misérable.

MINCER, *va.* couper, hâcher en petits morceaux. Et. *mince.*

MIRDOLER, *va.* orner de dessins en spirale, enjoliver.

MIRGALÉ, *adj.* couvert de sculptures ou de dessins variés. Se dit surtout d'un bâton ou d'une baguette dont on enlève l'écorce par place pour l'enjoliver.

MISAILLE, *à misaille, loc. adv.* pêle-mêle, tout ensemble. Et. *miscere* et *mitraille.*

MISÉRER, *vn.* avoir de la peine à vivre, languir, végéter.

MISTOUFLETTE, *sf.* personne pincée, précieuse.

MITAN, ou *mi-temps,* milieu. Par extension de *mi-temps.*

MOCHE, *sf.* morceau, *moche de beurre ;* (ne s'emploie que dans ce cas.)

MORET, *sm.* résidu noir qui résulte de la graisse mise sur un essieu et usée par le frottement, cambouis.

MOTON, *sm.* morceau, petite motte d'une substance dure. *Un moton de sucre.*

MORGUIGNER, *vn.* mordre du bout des dents et d'une manière réitérée. Au fig. taquiner. Et. *mordre* et *aguigner.*

MORTIER, *sm.* trou rempli d'eau dormante et froide.

MOSSE, *adj.* émoussé.

MOUILLER, *vn.* pleuvoir.

MOULETTE ou *mollette, sf.* rotule.

MOULIGÂCHER, *va.* amollir lentement avec les doigts.

MOURINOUX, *adj.* souffreteux et malingre. Et. ital. *morino,* ou peut-être *mourir n'ose.*

MOUTE, *sf.* chatte. Et. *mouton.*

MOUTER (se), *vpr.* se blottir. Et. *moute.*

MULON, *sm.* petite meule. *Un mulon de foin.*

MUSER, *vn.* perdre du temps en route. (Très usité).

MUSSER, *vn.* passer, en se baissant beaucoup, par un trou fait dans une clôture. Et. *mus*, souris.

N.

NÂCHE, *sf.* sorte de collier en bois pour attacher les bêtes à cornes à l'écurie.

NÂCHER, *va.* attacher avec la nâche. Et. *nectere, nexus.*

NANNETTE, *sp.* Annette.

NANNON, *sp.* Anne.

NAVEAU, *sm.* navet (français il y a cent ans).

NERPER, *vn.* travailler dur, s'efforcer. (Ex. de mutation de lettre), *nerfer*. Et. *nerf.*

NETTIR, *va.* nettoyer (corrup.) Et. *nettoyer* et *blanchir.*

NIANT, *adj.* fainéant (abrév.)

NICRON, *sm.* petit et noué. Et. μικρος.

NIÉE, *sf.* nichée.

NIERGE, *adj.* terne et flétri. *Teint nierge.* Et. *niger.*

NIGEOTER, *vn.* faire de petites choses avec trop de soin. Et. *nugœ.*

NIN, *sm.* hameçon.

NIPPE, *sf.* torchon adapté au bout d'un fourgon pour balayer la braise dans le four.

NIPPES, *sf. pl.* mauvais vêtements ; vêtements en guenilles.

NOCES, *sf.* bouillie d'avoine faite avec de l'eau dans laquelle on a fait tremper du gruau et qu'on a ensuite passée au moyen d'un tamis.

NONNA, *adv.* non. Négation renforcée (fam.)

NUITÉE, *sf.* nuit entière par opposition à journée. On prononce nĕ-tĕĕ.

NUNU, *sm.* sorte de mirliton que font les enfants avec un bout de roseau en pratiquant une incision, et en laissant la membrane intérieure à l'endroit incisé. Au fig. homme de rien, incapable (sans doute par analogie avec l'instrument qui ne peut dire que *nunu.*)

O.

OHI, *sm.* mauvais sang, humeurs. *A sa mine on voit bien qu'il a de l'ohi dans la peau.*

ONDIN, *sm.* sorte de sillon que forme le foin coupé par la faux. On prononce ăn-où-dīn.

ORÉE, bord. *L'orée du lit.* Partie d'un tout. *Ton morceau de pain est bien gros ; donne-m'en une orée.* Et. *ora.*

ORSEAU, *sm.* vase généralement en terre.

OUO ! *interj.* commandement qui s'adresse au cheval, aux bœufs pour les faire arrêter.

OVEC, ô, *prép.* avec.

P.

PABOT, *sm.* pavot, coquelicot. (Alter., exemple de mutation de lettre.)

PACHU, *adj.* lourdeau, grossier. Et. παχυς, épais.

PACRÉ, *adj.* ressemblant. *Il ressemble à son père, n'est-ce pas ? — C'est lui tout pacré.*

PAGALE, *sf.* *tomber en pagale,* tomber à plat et en s'éparpillant.

PALIS, *sm.* morceau de chiste de forme allongée, employé à faire des clôtures. On dit aussi *pau,* de *pal,* comme on dit *chevau* pour *cheval.*

PANERÉE, *sf.* le contenu d'un panier.

PAQUETER, *va.* mettre en paquet.

PARELLE, *sf.* patience, plante qui vient dans les terrains humides.

PARLANCE, *sf.* bruit qui court. *Il est parlance de chiens enragés.*

PARTURE, *sf.* coupure sèche qui se forme spontanément aux mains des gens qui travaillent, pendant les temps froids ; grande *gersure.*

PASSER, *vn.* entrer dans un champ gardé (en parlant d'un animal qui pâture.)

PATACHE, *sf.* pomme de terre (corrup. de patate.)

PATIRA, *sm.* être misérable.

PATOUILLE, *sf.* boue liquide des chemins de traverse. Et. *pâte* et *boue.*

PATOUILLER, *vn.* remuer la boue, marcher dans la boue.

PAU, *sm.* (V. palis.)

PÉCHARD, *adj.* qui a des cheveux gris.

PÊCHER, *vn.* prendre par maladresse de l'eau dans ses chaussures.

PEGANT, *adj.* maladroit et lourd.

PEILLOTIER, *sm.* chiffonnier.

PEILLOTS, *sm. pl.* chiffons. Et bret. *pîl,* chiffon.

PEILLUET, *sm.* serpolet.

PELOT, *spr.* Pierrot, Pierre (terme de raillerie.) — *Adj.* lourdaud.

PENÂCHER, *vn.* travailler, manger malproprement.

PENÂCHEUX, *adj.* qui penâche. (On prononce pe-na-chou.)

PENEAU, *sm.* bât.

PENELLER, *vn.* travailler péniblement et presque sans bénéfice.

PENELLIER, *sm.* qui penelle. Et. *peneau.*

PENGUILLER, *vn.* rester suspendu en forme de guenille. Et. *pendre* et *guenille.*

PENGUILLOCHE, *sf.* état de ce qui penguille. *En se détachant le rideau est resté à la penguilloche.*

PERRON, *sm.* rocher.

PETASSER, *sm.* parler à tort et à travers.

PERCETTE, *sf.* petite vrille.

PIÂCHER, *va.* mâcher, mastiquer avec un grand mouvement des mâchoires. Et. *plat* et *mâcher.*

PIAGOCHER, *va.* battre, remuer une matière molle en se salissant.

PIAGOCHEUX, *adj.* qui piagoche, qui est sali.

PICHER, *sm.* pot en terre dans lequel on boit le cidre. Et. bret. *picher.* — *Vn.* poindre, former une excroissance.

PICORÉE, *sf.* poitrine avec les viscères contenus dans le thorax. Et. *pectus, pectoris.*

PIE-BORGNE, *sf. jouer à la pie-borgne,* jeu qui consiste à marcher les yeux bandés en frappant la terre avec une perche pour écraser un œuf qui y a été préalablement placé.

PIED-COURT, *sm.* petite plante nuisible qui vient dans le blé.

PIE-MARAGE, *sf.* oiseau criard. Par extension, femme, enfant tapageuse et criarde. On prononce pi-ma-raï-gĕ.

PIÉTONNER, *vn.* piétiner.

PIGASSE, *sf.* enfant tracassière.

PIGASSER, *vn.* taquiner. Et. *piquer* et *tracasser.*

PIGNOCHER, PIGNER, *vn.* se plaindre, gémir d'une façon intermittente et sans beaucoup de raison.

PIGNEUX, *adj.* qui pigne. Et. ital. *piangere.*

PIGOCHER, *va.* becqueter, égrainer avec le bec.

PIHÉE, *sf.* bête méchante et difficile. Se dit par extension d'une personne.

PILAUGER, *va.* écraser en piétinant. Et. *piler* et *auge.*

PILLERON, *sm.* étui à ramasser les aiguilles et les épingles. Et. bret. *spillen.* — *Epille, sf.* épingle ; vient aussi de *spillen.*

PIMPENEAU, *sm.* espèce particulière d'anguille qui se pêche au printemps.

PINÇON, *sm.* petite ampoule noire qui se produit à la peau lorsqu'elle a été pincée avec force.

PINCHELETTE, *sf.* moineau.

PIQUE-A-ROND, *sm.* jeu qui consiste à lancer avec la main un piquet contre la terre en renversant celui de son adversaire, déjà fixé dans le sol. *Jouer à pique-à-rond.* On appelle encore ainsi le piquet lui-même.

PIQUERON, *sm.* aiguillon d'un insecte. Langue des reptiles. (Les paysans, ou les enfants croient que la vipère peut blesser avec la langue qu'ils prennent pour un dard.)

PIQUETTE, *sf.* épine (enfantin.)

PIRE, *sf.* et *pirée,* entrailles contenues dans le thorax (principalement lorsqu'elles en ont été retirées.)

PIRON, *sm.* oiseau, petit de l'oie tant qu'il ne s'éloigne pas de la mère.

PIRONNER, *vn.* faire entendre un sifflement par suite de l'embarras des bronches. On dit aussi avoir le *piron.*

PIS-DE-CHIEN, *sm.* tout champignon non comestible ou jugé tel par les gens de la campagne.

PIVÉRÉ, *adj.* ou *pivelé,* tacheté à la manière de certains reptiles. Et. peut-être altér. de *tigre.*

PLOGUER, *va.* cajoler, importuner les petits animaux, chats, petits chiens, oiseaux.

POCHETER, *va.* traîner, porter dans sa poche.

POCHETÉ, *part.* chiffonné, sali pour avoir séjourné trop longtemps dans les poches d'un vêtement.

POHELLÉE, *sf.* rhume avec toux opiniâtre.

POHELLER, *vn.* tousser creux et d'une manière fatigante.

POISON, *sm.* vaurien (enfantin).

POISSER, *va. vn.* coller. Et. *poix.*

PORCHONNIER, *sm.* marchand de porcs.

POQUE, ou POCRE, *sf.* main (t. de raillerie).

POTIN, *sm.* fonte employée à faire les chaudrons.

POTINE, *sf.* grand pot en terre où l'on met la crême en attendant qu'elle soit barattée.

POTIRON, *sm.* agaric comestible (le seul que mangent les paysans en Haute-Bretagne), distinct du champignon rose.

POU, *sm.* *pou de blé noir,* débris de la fleur du blé-noir sec et battu.

POUILLER, *va.* vêtir. — (se) *vpr.* Se vêtir.

POULETTE, *sf.* ampoule, boursouflure qui se produit à la peau par suite d'un frottement prolongé.

POURGALER, *va.* traquer, poursuivre avec une perche, un bâton. Par extension, donner la chasse à quelqu'un. Et. *poursuivre* et *ragaler.*

POUSSER, *vn.* se gâter, devenir huileux en parlant d'une boisson qui se corrompt.

PRÊCHER, *vn.* parler, converser.

PREND-MAIN, *sm.* plante grimpante à arètes et à feuilles dentelées qui s'accroche aux mains et aux vêtements.

PRESQUEMENT, *adv.* presque (corrup.)

PRIME, *sf.* printemps. Comp. ital. *primavera.*

PRIVER, *va.* apprivoiser.

PUISSANT, *adj.* qui a de l'embonpoint.

PULANTI, *sm.* vaurien (fam.)

PUNGER, *va.* puiser, enfoncer un sceau dans l'eau pour le remplir. Et. *puns* (breton).

PURON, *sm.* petit bouton enflammé qui vient sur la peau.

PURONNER, *vn.* se couvrir de petits boutons. Et. *pus, puron.*

PUROT, *sm.* purin (corrup.)

Q.

QUASIMENT, *adv.* presque, pour ainsi dire (corrup. de *quasi.*)

QUEILLE, *sf.* femme de mauvaise tenue et sans moralité.

QUENEAU, *sm.* enfant (terme de dédain ou de raillerie).

QUERRÉE, *sf.* mauvaise bête, méchante bête.

QUINTEAU, *sm.* brassée de blé-noir non battu, mise debout pour sécher.

QUIQUE, *sf.* (V. Kik.)

R.

RABISTOQUER, *va.* réparer grossièrement et imparfaitement.

RABITER, *vn.* murmurer, faire des reproches en répétant plusieurs fois la même chose.

RABUTER, *va.* remettre en ordre, remettre bout à bout les tisons pour refaire le feu. (Orig. rabouter.)

RAC, *adv.* tout près de. *Il a passé rac le mur.* (Or. *ras.)*

RÂCHE, *sf.* maladie de la peau, éruption fréquente dans la première enfance.

RADE, *adj.* plein sans déborder. *Un boisseau rade.*

RADER, *va.* couper (le blé) en se servant de la faucille un peu comme d'une faux.

RAGALER, *vn.* remuer péniblement les membres comme pour s'échapper d'un piège. Au fig. avoir beaucoup de peine.

RAGALU, *adj.* hérissé de branches et de racines.

RAGANE, *sf.* petite allée ménagée entre les planches de vigne.

RAGANER, *va.* séparer la vigne par des raganes.

RAGATONS, *sm. pl.* sentiers, conduits entrecoupés et confus. Alter. de *rogaton.*

RAGATONNER, *vn.* chercher un passage dans des ragatons.

RAGOSSE, *sf.* mauvaise racine, débris de racine.

RAHÊTER, *vn.* hésiter en parlant, bégayer. Et. *raconter* et hésiter, *hœrere.*

RAITIÉE, *sf.* après-midi. Et. *ration* (pour la collation).

RAITION, collation. On prononce raï-tion.

RAITIE (à), à l'heure de la collation.

RAITIONNER, *vn.* collationner, goûter. Ces trois mots ont la même origine et viennent sans doute du mot raition (altér. de ration), désignant un repas qui se fait vers quatre heures du soir en plein champ, et pour lequel on n'a pas la nourriture à discrétion.

RALLE, *sf. pl.* jambes (terme de raillerie).

RAMBERGE, *sf.* herbe grasse à feuille allongée qui vient dans les terres cultivées.

RAMENER, *va.* vomir en parlant des personnes.

RAMPONNER, *vn.* grommeler, murmurer.

RANDONNÉE, *sf.* réprimande bruyante, longue et amère.

RAPE, *sf.* boisson commune extraite du mare de raisin arrosé d'eau.

RATEAU *des reins, sm.* échine, colonne vertébrale.

RATOUILLER, *va.* gratter, racler dans l'eau sale. Et. *râteau* et *mouiller*.

RAPPROPIR, *va.* nettoyer.

RAVAUD, *sm.* tumulte, tapage. *Faire le ravaud.*

RAVENELLE, *sf.* plante nuisible qui a quelque ressemblance avec le navet. Et. breton *ravanel.*

REBELLER, (se) *vpr.* se révolter, regimber. Et. *rebellare.*

REBIQUER, *vn.* se recourber en haut. *Rebiquer de la tête,* relever la tête, par exemple, en parlant d'une couleuvre. — (Se), *vpr. regimber.*

REBIQUÉ (nez), nez retroussé. Et. *repiquer.*

REBOBILLONNER, *vn.* être en excès, ressortir en parlant d'une chose compressible, d'une chevelure abondante, du fil sur la bobine. Et. *bobine.*

REBOMBER, *vn.* se gonfler en formant une surface convexe et en sortant de ses limites naturelles. Et. *bombe.*

REBROCHER, *va.* retrousser. *Rebrocher son pantalon.*

RÉCAUPI, *adj.* et *part.* rétabli, revenu à la santé et à la gaieté (fam.)

REDALÉE. *sf.* état d'un animal étendu tout de son long. *La pauvre bête est tombée à la redalée.* Se dit aussi par raillerie d'une personne. Et. *taol,* bret. étendre.

REGOBER, *va.* recevoir et saisir avec la main (même avec la bouche), un objet qui tombe ou est lancé.

REDONDER *vn.* rebondir.

REGODER, *va.* orner d'un large rempli, un jupon, un pantalon.

REGODI, *sm.* rempli fait à un vêtement.

RENARÉ, *adj.* rusé, retors. Et. *renard.*

RENONCI, *sm.* dénégation, rétractation. *Mettre son renonci.*

RENONCIER, *vn.* renoncer. Et. lat. *renuntiare;* c'est le français qui est une altération par rapport au mot primitif.

RENUSSES, *sf.* animaux aquatiques (existants ou non) auxquels les paysans attribuent les chants de grenouilles qu'on entend le

soir, au printemps. *Il fera beau temps demain ; les renusses chantent partout.*

REPARON, *sm.* filasse grossière que l'on sépare de la plus fine en cardant le lin.

RETRUBLER, *va.* ensemencer une seconde fois un champ avec la même semence.

REUDER, *vn.* vomir (en parlant du chien), par opposition à ramener qui ne se dit que des personnes.

REVAISONS, *sf.* Rogations.

RÉVERGAILLI, *adj.* redevenu gai, gaillard. Et. *reverdir* et *gaillard.*

REVILER, *vn.* revenir à la vie en parlant d'un animal que l'on croyait mort, par opposition à ressusciter qui ne se dit que d'une personne.

RÉZE, *sf.* raie, intervalle qui sépare deux sillons. Et. ρεω, ou peut-être alter. de *raie,* car on dit aussi *râ.*

R'HABILLER, *va.* réparer, raccommoder. Et. *re, habilis.*

RIAUNER, *vn.* rire d'un air faux ou d'un air penaud.

RIBOT, *sm.* disque ou rondelle en bois, fixée au bout d'un long manche pour agiter la crême et faire le beurre. Et. breton *ribot,* baratte.

RIBOTER, *vn.* baratter.

RIE, *sf.* racine.

ROLLER, *va.* rouler quelque chose. Le verbe neutre est *rouler* et non *roller.*

ROMIONNER, *vn.* faire entendre un bruit par suite de l'embarras ou de l'affaissement des voies respiratoires ; râler, en parlant des mourants.

ROSSER, *va.* ronger, en parlant du chien.

ROTTE, *sf.* brèche faite dans une haie pour y passer. Et. *rota.*

ROUABLE, *sm.* instrument en forme de rateau pour mettre en monceau le blé battu et les autres céréales. Altér. de *rable.*

ROUAULER, *vn.* faire entendre des miaulements lugubres et prolongés (en parlant du chat en colère), par opposition à miauner. On prononce rou-â-oŭ-lĕ.

ROUCHE, *sf.* herbe longue et coupante sur les arêtes, qui croît dans les marécages.

ROUCHER, *va.* ronger en parlant du chien. Se dit aussi de certains ruminants qui saisissent et mâchent tout morceau d'étoffe

qui leur tombe sous la dent. Au fig. avoir de la misère. *En a-t-il rouché au régiment.*

ROUCHET, *sm.* os séparé de la viande.

ROUELER, *vn.* marcher lentement. Et. *rouelle.*

ROUELLES, *sf. pl.* petites roues géminées qui supportent le timonet de la charrue.

ROUETTER, *vn.* mouvoir d'un mouvement circulaire, agiter. *Son chien est si content qu'il en rouette de la queue.*

ROUSINE, *sf.* résine (altération).

ROUSINER, *vn.* flâner, faire des niaiseries, rauder.

RUFAGE, *adj.* rebelle, rétif, indompté.

RUFIR, *va.* brûler, griller à la surface une chose soyeuse, une étoffe, ses cheveux. Et. *rufus* et *brunir* ou *rôtir.*

RUMINER, *va.* réfléchir, rouler dans son esprit. (C'est le seul mot pour exprimer cette idée.)

RUNGER, *vn.* ruminer (en parlant des bêtes à cornes). Altér. de *ronger.*

S.

SABOTÉE, *sf.* le contenu d'un sabot. (Ironique).

SABOTER, *vn.* faire du bruit en marchant avec les sabots. — *va.* maltraiter. — Au fig. mal administrer.

SABOULER, *va.* battre à coups redoublés. — Au fig. tancer, malmener. Et. *sabot* et *bouler* ou *rouler.*

SABRON, *sf.* femme méchante et audacieuse.

SAFE, *adj.* sec, froid et desséchant. *Temps safe.*

SAGORETTE, *sf.* coiffe de forme ancienne encore en usage dans le canton d'Herbignac.

SAIN, *sm.* saindoux. (Alter.)

SARCILLER, *va.* couper péniblement avec un mauvais couteau. Et. *sarcler* et *scier.*

SAUPIQUETTER, *vn.* sautiller sur la pointe des pieds. Et. *sauter* et *piquet.*

SAVETER, *va.* chiffonner et salir par un frottement, un usage prolongé. Et. *savate.*

SCIGUENAILLER, *vn.* faire des efforts répétés pour arracher quelque chose. Et. *scier* et *tenaille.*

SCIOT, *sm.* petite scie.

SCIOTTER, *va.* scier péniblement. Au fig. trotter, travailler dur.

SEILLE, *sf.* seau en bois.

SEILLER ou *scier, va.* couper le blé à la faucille.

SENELLE, *sf.* fruit de l'aubépine.

SENTE, *sf.* odeur.

SERIN, *sm.* rosée, petite pluie fine.

SERINER, *vn.* pleuvoir légèrement.

SERPIDAIS, *sf.* personne méchante et tapageuse. Et. *serpens* et *εἶδος*. On prononce *serpidâ*.

SIA, *adv.* si, une des formes de l'affirmation. Et. *si* et *ia.*

SOGUER, *vn.* dormir légèrement, pendant le jour. Et. *sognare,* it.

SOQUILLE ou SOTILLE, *sf.* partie cornée du pied d'un ruminant, sabot. Et. *soccus,* chaussure.

SOUE, *sf.* refuge (à porcs).

SOUILLE, *sf.* taie (d'oreiller). On prononce *soui-lle.*

SOUPÉE, *sf.* souche. Et. *souche* et *sépée.*

SOURCER, *vn.* sourdre Et. *source.*

SOURD, *sm.* salamandre.

SOURIS-CHAUDE, *sf.* chauve-souris. (Corrup).

SOURNOYER, *vn.* tourner en observant, en espionnant. Et. *sournois*. On prononce sour-na-llĕ.

SUAILLER, *vn.* transpirer à demi.

SUBLER, *vn.* et *va.* siffler. Et. ital. *sibilare.* On pron. subier.

T.

TABUT, *sm.* vive préoccupation; grand embarras.

TABUTER (se), *vpr.* se préoccuper vivement.

TALLE, *sf.* branche, touffe. Et. bret. *taol.* étendre.

TALLER, *vn.* pousser en touffe, en s'étendant en parlant d'une plante.

TALOCHE, *sf.* calotte, tappe violente.

TALOT, *sm.* homme fort et court. Et. lat. *talus.*

TAMBOUILLE, *sf.* tout ce qui constitue les travaux de la cuisine (fam. et iron.) *Va donc faire ta tambouille.*

TANTOUILLER, *va.* tremper et secouer dans l'eau, laver à demi.

TARGER, *vn.* enfler par suite de météorisation (en parlant des ruminants). Et. *turgere.*

TAROUPÉE, *sf.* touffe, buisson. Et. *taler* et *soupée.*

TATILLARD, *adj.* taquin.

TENILLER, *vn.* s'amuser à remuer la poussière (en parlant des enfants).

TERRASSON, *sm.* sorte d'écuelle dans laquelle on place la braise pour la mettre dans une chaufferette.

TÊT, *sm.* tesson. (Inusité en français).

TÊTÊ, *sm.* chien. (Enfantin).

TÊTRE, *va.* tisser. Et. lat. *texere, textum.*

TI ! TI ! *interj.* cri pour appeler les pourceaux à manger. Et. bret. *ti,* maison, parce que les pourceaux vivant en liberté, on les appelait pour manger à la porte de la maison.

TIMONNER, *vn.* donner du flanc contre le timon d'une charrette, aller de côté et d'autre (en parlant d'un bœuf attelé).

TIMONNET, *sm.* sorte de timon qui tient à la charrue et repose sur les rouelles.

TIRETTE, *sf.* petit tiroir.

TISER, *va.* attiser. Au fig. exciter quelqu'un.

TOIT, *sm.* écurie. On prononce *ta.* Et. *tegere, tectum.*

TOUCHE, *sf. chien de touche,* chien de berger.

TOUCHER, *va.* conduire (les bestiaux, les chevaux). *vn.* marcher, aller. (Inusité en français).

TOURNAILLER, *vn.* tourner lentement et sans but.

TOURTON, *sm.* petit pain de forme ronde.

TOUSER, *va.* tondre (s'applique aux moutons et aux personnes). Et. *tonsus.*

TRAHUELLE, *sm.* personne qui va de travers. Et. *troad* et *huel.*

TRAHUELLER, *vn.* errer péniblement et sans but.

TRELUSAILLER, *vn.* reluire, étinceler, miroiter. Et. *tre, lucere.* Comp. *tressonner, tressautir.*

TRÉSALLER, *vn.* trépasser. Se dit plutôt d'un animal et ironiquement. (Même étymologie que trépasser; aller, substitué à passer.)

TRIBOUILLER, *va.* troubler en agitant. *Ne tribouille-donc pas mon eau.*

TRIMBALLER, *va.* malmener, secouer. Il faudrait peut-être écrire *timballer.*

TRÔLE, *sf.* perche longue et flexible, mais plus forte que la *hare.* (V. hare.)

TRÔLER, *va.* frapper avec une trôle.

TRU ! *interj.* allez ! commandement qui s'adresse au bœuf gauche attelé. On prononce *tu* d'une façon spéciale en faisant vibrer les lèvres ; le son ne peut-être figuré exactement avec des lettres.

U.

U ! ou HÜE ! *interj.* commandement qu'on adresse à un cheval pour le faire aller plus vite.

UIO ! *interj.* commandement qu'on adresse à un cheval pour le faire tourner.

V.

VALÉ ! *interj.* mot qu'on répète pour inviter les vaches à boire ; pour les bœufs, on siffle. Et. *devaller.*

VÉ, VÉRE, *adv.* une des formes de l'affirmation, oui ; réponse que l'on fait pour confirmer la parole de l'interlocuteur. *Tu le savais bien, pas vrai ! — Oh ! vé !*

VEILLOCHE, *sf.* paquet que l'on forme avec le foin coupé lorsqu'on le rassemble avant de le mettre en mulon.

VENER, *va.* chasser, mettre en fuite. *Les poules vont manger le blé-noir ; vene-les donc.* Et. *venari.*

VENTER, *va.* vanner, passer au van ou vanner au vent.

VENTIÉBEN, *adv.* peut-être bien. Nous croyons qu'il faudrait traduire et écrire : *vent y est bien,* comme on dit *bon vent !* pour *bonne chance !*

VERDAIS, *sf.* femme hardie et turbulente, virago.

VERDER, *vn.* tourner ; *faire verder,* faire tourner rapidement un objet attaché. Et. lat. *vertere.*

VERDINGUETTE, *sf.* petite débauche, goguette. *Être en verdinguette.*

VERGEAILLER, *vn.* vibrer amplement.

VERMINE, *sf.* tout reptile du genre des serpents, vipère, couleuvre.

VERRON, *sm.* *yeux de verron,* gros yeux ayant des reflets durs et verdâtres.

VERTEVELLE, *sf.* lame de fer fixée à une porte et tournant sur le gond avec lequel elle joue le rôle d'une charnière. Et. *vertere.*

VERZELLE, *sf.* plante marécageuse appelée aussi *bronde.*

VESTAUDER, *vn.* aller et venir, perdre son temps.

VÉTIN, *adj.* vétillard.

VIA, *adv.* promptement, vite. Et. bret. *buhan,* vite. (Mutation.)

VICHON, *sm.* veau, bœuf (Enfantin).

VIETTE, *sf.* petit sentier à travers champs, voyette. Et. *via.*

VINETTE, *sf.* petite oseille sauvage. Et. *vin, vineux.*

VINOCHE, *sf.* petit vin de mauvaise qualité, piquette.

VIOCHE, *adj.* bien portant et de bonne humeur.

VIRCOUETTER, *vn.* voler ou courir en décrivant des courbes rapides. Et. *virer,* et *pirouetter.*

VIREULE, *sf.* plante grimpante qui vient dans les champs.

VIRONNER, *vn.* tournoyer, changer. *Le vent ne fait que vironner.* Et. *virer* et *tourbillonner.*

VOLET, *sm.* nénuphar, ou plutôt feuille du nénuphar.

VOUER, *va, vouer un liquide,* le verser à plein vase, dans un autre vase. *Vouer un fil,* l'enrouler sur le *travoir.*

VOUILLER, *vn.* jaillir de tout côté en parlant d'un liquide renversé ou projeté. Et. *bouillir,* ou bret. *vouillen,* boue.

Y.

YAN. *adv.* oui. (Iron.) Et. *ia.*

YAN-YAN, (V. ian-ian).

YANOUX, (V. ianoux).

Z.

ZAGUER, *vn.* élancer en parlant des douleurs aigües. Et. *dague, daguer* (mutation de lettres). *Çà me zague dans les dents.*

ZIARD, *sm.* saule à écorce lisse et à feuillage très allongé.



LES MONUMENTS

DE

L'ARCHITECTURE MILITAIRE DU MOYEN-AGE

En Bretagne

OBSERVATIONS GÉNÉRALES, NOTES & DOCUMENTS

La classification chronologique des édifices religieux du moyen-âge, au moins à partir du XI[e] siècle, repose, on le sait, sur des principes éprouvés, bien arrêtés. Pour les monuments de l'architecture militaire, surtout depuis le XIII[e] siècle, il en va tout autrement ; là, à vrai dire, rien de certain, et aussi n'est-il pas rare de voir le même édifice attribué par divers archéologues, tous compétents, à des dates très différentes. De mettre fin à cette anarchie, un seul moyen : rechercher, établir, pour chaque époque, des caractères précis, distincts, bien définis, éléments indispensables d'une classification chronologique.

Tâche ardue, non impossible, quand les archéologues et les architectes voudront bien, dans cette recherche, joindre à leurs jolis dessins, au lieu de conjectures *ad libitum*, l'étude des documents historiques imprimés ou inédits. Tâche d'ailleurs, pour mille raisons, fort au-dessus de mes forces. Mais pour aider ceux qui un jour l'entreprendront, je veux publier ici une série de ces documents dont je viens de parler (la plupart inédits), en y joignant comme introduction quelques observations faites par accident, au cours d'excursions diverses, sur un certain

nombre d'édifices militaires de Bretagne. Observations datant déjà d'assez loin, presque toutes antérieures à 1870.

Ce que je note pour qu'on ne m'accuse pas d'inexactitude si, parfois, l'état actuel des monuments ne s'accorde plus tout à fait avec ce que j'en dis. Cela prouvera tout simplement que les vandales ont passé là. Car je parle toujours *de visu*, je ne décris rien que je n'aie vu, *de mes propres yeux vù, ce qu'on appelle vu*.

I

Je ne dirai que quelques mots des forteresses du XIe siècle, qui sont faciles à reconnaître. Une motte ou butte de terre artificielle en forme de cône tronqué, haute d'une vingtaine de pieds et souvent plus; sur cette motte une tour en bois plus ou moins considérable, au pied de la motte un fossé; cette motte, enfin, entourée d'une enceinte plus vaste fermée de fossés et d'une forte palissade, est souvent contigüe à une autre enceinte de même sorte : dans ces enceintes, les bâtiments de dépendance et l'ordinaire demeurance de la domesticité ; voilà les châteaux du XIe siècle. Jean de Colmieu nous les décrit et la tapisserie de Bayeux nous les dessine trait pour trait (1), M. de Caumont en a signalé un grand nombre en Normandie, accusés sur le terrain par leurs fossés et surtout par leur motte, le trait caractéristique du château du XIe siècle.

Quelques archéologues (surtout en Bretagne, à la suite du vénérable M. Bizeul) voudraient donner à ces mottes une origine gallo-romaine. Ils y voient le *prætorium* d'un camp romain. Cette opinion ne nous semble pas acceptable. Le *prætorium* n'était autre chose que la tente du général en chef; comme cette tente devait avoir vue sur tout le camp; comme c'était de là que le chef haranguait les troupes et leur notifiait ses ordres, on plantait ordinairement cette tente sur un terre-plein de quelques pieds de hauteur. Mais quel rapport entre ce petit soubassement élevé tout au plus d'un ou deux mètres, et qui n'avait nullement le caractère d'une fortification, quel rapport entre cela et la motte féodale, haute habituellement de 7 à 8 mètres, souvent plus,

(1) Voir Caumont, *Abécédaire d'archéologie, Architectures civile et militaire* (édit. 1870, p. 393 et 403 à 406).

avec une circonférence triple ou quadruple, et dont le caractère essentiel, nettement déclaré par les documents rappelés ci-dessus, était de servir de base à une forteresse ? Dans les auteurs anciens qui ont traité de la castramétation, Polybe, Hygin, Végèce, etc., on ne trouve pas un trait, pas un mot, pas un détail qui indique l'existence d'une butte artificielle de ce genre dans les camps romains. Ainsi, en réalité, la présence d'une motte dans une enceinte fortifiée en terre suffit à dénoter le moyen-âge ; l'absence constitue une présomption en faveur de l'origine gallo-romaine. Mais, dit-on, sur certains points, on a trouvé dans des enceintes garnies de mottes, des médailles ou d'autres objets de provenance romaine. M. de Caumont, qui a exploré un grand nombre de ces fortins dans les diverses régions de la France, et qui est résolument opposé à leur origine gallo-romaine, tient le fait pour douteux (1). Fût-il vrai, il ne prouverait qu'une chose assez naturelle : c'est que quelques barons du moyen-âge choisirent pour y ériger leur petite forteresse l'enceinte déjà fortifiée d'un camp romain. Rien de plus à tirer de là.

II

Pour ce qui regarde les châteaux du XII[e] siècle, tous les antiquaires, grâce au même M. de Caumont, en ont aussi le type devant les yeux ; le trait caractéristique n'est plus la motte, car comme on bâtit alors en pierre, on a craint le plus souvent de surcharger d'un poids trop lourd ces éminences formées de terre rapportées et l'on construit à côté (2) ; le trait caractéristique c'est ce gros donjon carré, comme à Loches, à Beaugenci, à Domfront, à Chamboi, etc., dont, au reste, les exemples ne sont point rares dans l'Ouest de la France, si ce n'est en Bretagne. Qu'il ait une enceinte extérieure plus ou moins vaste et plus ou moins bien garnie, le caractère essentiel, la force du château du XII[e] siècle n'est pas là ; elle est dans son fort donjon, comme celle du château

(1) Voir *Abécédaire d'archéologie, Ere gallo-romaine* (1862), p. 452, note 2.

(2) On peut cependant citer en Bretagne quelques tours ou donjons de pierre bâtis sur des mottes ou buttes artificielles. Nous y reviendrons plus loin (§ IX en parlant des donjons.

du XIe siècle était dans sa motte. D'ailleurs, il ne nous est resté en Bretagne aucune forteresse que l'on puisse avec apparence rapporter au XIIe siècle, sauf le donjon carré de Trémazan, sur lequel nous reviendrons plus loin (au § IX); encore lui a-t-on contesté cette date. Cela dit, nous nous occuperons exclusivement des monuments d'architecture militaire élevés en Bretagne depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'au moment où l'on vit, dans le cours du XVIe, prévaloir définitivement le moderne système de défense des places, uniquement combiné en vue d'une très puissante artillerie.

III

Ce qui rend plus difficile de trouver des caractères pour déterminer l'époque des monuments militaires du moyen-âge, c'est que la plupart du temps on ne peut s'y aider des détails de construction et d'ornementation, si utiles dans l'étude des monuments religieux. En effet, la forme des fenêtres, des portes, des arcades et des voûtes est fort peu constante dans les constructions militaires, où le plein cintre dans ses variétés a toujours été autant ou plus en honneur que l'arc brisé. Rien de plus facile d'ailleurs que de refaire, d'agrandir ou même d'ouvrir à neuf une fenêtre dans un mur construit depuis deux ou trois siècles: dès lors, que prouve la forme d'une fenêtre? De même pour certains détails propres aux constructions de l'art militaire, comme les meurtrières, les machicoulis et les créneaux : on a plus d'une fois percé des canonnières dans des murs du XIIIe siècle, et couronné de machicoulis des murailles du XIIe qui ne devaient dans l'origine porter que des galeries de bois. Je dirai plus loin dans quel cas ces détails peuvent servir.

Trouvera-t-on mieux dans le plan des forteresses du moyen-âge de quoi nous renseigner sur leur date? On l'a cru : à tort, je pense. Le plan particulier de chaque château tient à la nature du terrain et à cent autres circonstances où la date n'est pour rien. Que si l'on ne s'arrête plus aux différences secondaires, on trouve au contraire qu'à toutes les époques du moyen-âge, au XVe siècle comme aux deux et même aux quatre siècles précédents, une forteresse complète se composait de trois parties : 1° le château

proprement dit ; 2° le donjon, le lieu le plus fort, souvent compris dans l'enceinte du château, d'autres fois placé en dehors mais très près, et en tous cas dominant le château ; 3° l'enceinte extérieure, ordinairement assez étendue, mais munie de défenses moins importantes, et désignée d'ordinaire sous les noms de *baile* (1) ou de *basse-cour*. Parfois ces trois parties se réduisent à deux : ou le baile se confond avec le château ; ou au contraire c'est le donjon qui ne se distingue pas du château suffisamment ; ou bien, enfin, le donjon, au lieu d'être couvert par une forte enceinte ou château, n'a pour défense qu'une « chemise, » c'est-à-dire un baile enclos d'une muraille de force médiocre. Sauf ce dernier cas, fort rare après le XIIe siècle, ces diverses combinaisons se rencontrent indifféremment à toutes les époques du moyen-âge. Donc, que l'observation des plans fournisse des renseignements utiles, soit ; mais en vain y chercherait-on la base d'un classement chronologique.

IV

Remontons plus haut, attachons-nous à ce principe certain, abondamment, ingénieusement démontré par M. Viollet-Leduc, que les forces et les moyens de l'attaque des places étant allés sans cesse en croissant du XIe au XVIe siècle, la défense dut s'ingénier pour accroître ses forces et ses moyens dans une proportion correspondante. Constamment guidé par ce principe dans les observations que j'ai eu lieu de faire sur plusieurs monuments de notre province, j'ai été conduit à formuler trois propositions qui — si leur justesse peut être scientifiquement démontrée — seront fort utiles pour l'appréciation chronologique des constructions de l'art militaire.

1° *Plus l'enceinte d'un château est étendue, plus le château est récent* (je parle ici, bien entendu, d'enceintes solidement fortifiées.)

2° *Plus le diamètre des tours est considérable, plus elles sont jeunes.*

(1) On écrit aussi *baille,* mais *baile* vaut mieux, car il vient de *baële* et même de *boële* ou *boël,* qui est une cour au fond de laquelle s'élève une habitation. Voir Léopold Delisle, *Essai sur l'histoire de l'agriculture en Normandie,* p. 397, et Félix Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* t. I, p. 670 et 671.

3° *Plus l'appareil d'un mur de fortification est beau et régulier, moins le mur est vieux.*

On voit sans peine que ces trois propositions sont une triple conséquence et une suite forcée du principe de l'accroissement proportionnel des moyens de défense. Car il est aisé de comprendre qu'une vaste enceinte, difficile à investir et capable de contenir une grosse garnison, défendue par d'épais murs, solides, bien construits, bien appareillés et bien parementés, armés de grosses tours dont la forte saillie retient les assiégeants loin des courtines ; il est aisé de comprendre qu'une telle forteresse a une toute autre force de résistance que les petits châteaux du XIe siècle avec leurs mottes de terre, leurs donjons de bois et leurs palissades. Une motte couverte d'une bonne palissade et d'un grand fossé ou, mieux encore, d'un étang, d'un marécage (1), suffisait au XIe siècle contre des moyens d'attaque fort bornés. Sur la fin du XVe, le château de Nantes, avec ses hautes et magnifiques murailles et ses tours énormes, allait bientôt devenir incapable de résister, sans addition nouvelle, aux progrès de l'artillerie.

Je suis loin de connaître tous les monuments de l'architecture militaire du moyen-âge, qui existent encore en Bretagne. Voici cependant quelques exemples à l'appui des trois propositions ci-dessus.

V

Enceintes. — Le château de Trémazan, à l'angle Nord-Ouest du Léon, au bord de la mer, en la paroisse de Landunvez (2), nous présente un bon exemple de l'extension progressive des enceintes fortifiées. La partie la plus ancienne est un haut et gros donjon carré, de la seconde moitié du XIIe siècle, planté jadis dans un petit étang, et qui semble avoir eu dans le principe, pour toute défense extérieure, un petit baile. Vers la fin du XIIIe siècle, ce baile fut remplacé par une forte enceinte rectangulaire, de

(1) On trouve en Bretagne plusieurs exemples de mottes et d'anciens châteaux placés dans des étangs ; Tyvarlen en Landudec, Tyvarlen en Glomel, Coethars en Plouarzel, Pestivien, etc.

(2) Aujourd'hui commune du canton de Ploudalmézau, arrondissement de Brest, département du Finistère.

dimension moyenne, garnie d'un bon mur, épais, de bel appareil : les deux grands côtés du rectangle regardant le Nord et le Sud, le donjon engagé dans l'un des petits côtés, celui de l'Ouest ; la porte percée vis-à-vis le donjon dans le côté Est ; enfin les angles Nord-Est et Sud-Est du rectangle armés chacun d'une tour ronde de moyenne grosseur ; devant la porte on creusa un large fossé.

Bientôt cet accroissement parut insuffisant et en avant de cette première enceinte rectangulaire, au delà du fossé vers l'Est, on en établit une autre de plus grande dimension, de forme à peu près carrée, munie aussi d'une tour à chacun de ses angles Nord-Est et Sud-Est, mais entièrement ouverte du côté de l'Ouest, c'est-à-dire du côté de la première enceinte sur laquelle elle s'appuie en la couvrant. Les tours de cette seconde enceinte ont un diamètre plus fort que celles de la première ; la maçonnerie a des assises plus élevées ; les murs plus épais sont mieux conservés et portent encore sur deux de leurs faces (Nord et Est) leurs machicoulis. Il semble assez clair que cette seconde enceinte est plus jeune que la première. Mais le doute n'est pas permis quand on remarque que la seconde enceinte couvre la première sans s'y attacher, un fossé entre deux, fossé très large, et que pourtant cette enceinte est déclose du côté de l'Ouest et n'a de défense que ce fossé. Ce plan n'a pu être adopté qu'en un temps ou l'artillerie était déjà d'un fréquent usage, c'est-à-dire dans le XV[e] siècle ; autrement cette absence de muraille du côté de l'Ouest eût fourni aux assiégeants une commodité bien grande pour forcer la seconde enceinte, et tous les traits lancés de la première n'eussent guère servi pour en empêcher la prise. Mais avec l'artillerie le contraire est vrai ; même, l'absence de clôture du côté de l'Ouest est ce qui fait en un sens la sûreté de la seconde, puisque, dans le cas où les assiégeants seraient parvenus à s'emparer de cette enceinte, ils se seraient vus exposés sans défense au feu de la première enceinte qui probablement les eût contraints de quitter la position. — J'insiste sur Trémazan, parce qu'il nous montre très bien cet accroissement successif des enceintes fortifiées, par trois constructions d'époques diverses, dont les deux dernières ont été surajoutées de siècle en siècle à la première.

Il y a aux archives départementales du Finistère un plan visuel du château du Pont-l'Abbé, tel qu'il existait au commencement du XVIII[e] siècle. C'est une grande enceinte de forme

ovale. Suivant plusieurs titres imprimés ou inédits, cette enceinte et ses tours et les bâtiments d'habitation marqués sur ce plan avaient été construits dans le courant du xve siècle ; quelques détails d'ornementation indiqués dans ce plan et les caractères de la seule tour qui existe encore aujourd'hui accusent la même époque. Mais dans un coin du plan on voit les ruines d'une enceinte carrée, flanquée d'une petite tour à chaque angle et couverte d'un fossé ; ce sont les restes de l'ancien château, remplacé au xve siècle par celui dont une dernière tour subsiste aujourd'hui. Or cette enceinte carrée, qui semble dater du XIIIe siècle, ne fait pas le quart de la grande enceinte ovale où elle est comprise.

A Blain, les aveux de cette seigneurie rendus au roi nous font connaître une ancienne fortification appelée le *Vieux Château*, en ruines au XVIIe siècle, et dont les ruines même ont depuis lors disparu ; mais les aveux en indiquent la place ; il occupait le lieu où se trouve maintenant l'orangerie et la cour verte qui s'étend entre l'orangerie et les écuries que l'on a construites en face, à la place de l'une des courtines du *Grand Château ;* quelques indices montrent que ce Vieux Château de Blain était, comme celui du Pont-l'Abbé, une enceinte quadrangulaire armée d'une tour à chaque angle. En tous cas il occupait un très petit espace. Dès le commencement du XIVe siècle (1), on construisit en avant du Vieux Château une seconde enceinte très forte, de dimension plus que double, qui forme aujourd'hui le *Petit Château.* Sur la fin du même siècle, le connétable Olivier de Clisson, grand bâtisseur de forteresses, après avoir achevé ce Petit Château, y ajouta une troisième enceinte, immense, plus grande à elle seule que le Petit et le Vieux Château réunis, et qui couvrait complètement ces deux pièces de fortification : c'est le Grand Château. On reconnaît sans peine la main du Connétable dans la grosse tour de la porte, les deux courtines qui l'accostent, et la tour intérieure de la prison, aujourd'hui ruinée ; mais le reste du Grand Château a été bâti ou rebâti dans la seconde moitié du xve siècle, par Jean II, vicomte de Rohan, qui obtint du duc de Bretagne,

(1) Dans un segment de l'ancienne tour du Moulin, noyé sous des constructions plus modernes, on voit encore une de ces meurtrières en forme de fente étroite et longue, qui servaient à tirer de l'arc et qu'on ne trouve plus passé le XIVe siècle.

François II, plusieurs lettres, pour lever sur ses hommes de la châtellenie de Blain des impositions destinées à fortifier cette place.

Citons encore le château de Clisson, qui reçut de notre duc François II de grands accroissements, et fut encore renforcé au XVIe siècle par des ouvrages étendus en forme de bastions, conçus dans le nouveau système, et qu'on retrouve sur le sol à une assez grande distance des anciens murs.

Pour finir, arrêtons-nous au château de Nantes, dont l'enceinte fut tout au moins doublée dans la reconstruction commencée par François II, achevée par sa fille, de 1466 à 1495 environ.

Il en est de même des villes. Du XIIIe au XVIe siècle, on n'en cite point dont les murailles se soient resserrées ; il y en a plus d'une dont les remparts s'élargirent. Les accroissements des enceintes de Rennes, de Nantes, de Vannes, sont assez connus. On a moins remarqué Quimper. Pourtant, la place de Saint-Corentin ou place du *Tour du Châtel* nous montre ce qu'était, au XIIIe siècle, l'enceinte fortifiée de Quimper : elle contenait la cathédrale, le manoir épiscopal et quelques maisons. Les murailles reconstruites sous le règne du duc François II, dont des portions considérables subsistent encore, dont le plan est connu, enfermaient bien dans leur périmètre dix fois autant de terrain. Sans doute les motifs qui faisaient élargir les enceintes urbaines n'étaient pas toujours purement stratégiques. Quels qu'ils fussent, il reste certain que les enceintes fortifiées, villes ou châteaux, sont allés sans cesse en s'agrandissant du XIe au XVIe siècle.

VI

Tours. — En est-il de même de la dimension des tours ? Pour s'en convaincre, il suffit de rassembler quelques faits. — Que l'on compare les petites tours du château de Lehon, dont les bases restent et qui sont de la fin du XIIe siècle, qu'on les compare aux grosses tours du château de Nantes, construit de 1466 à 1495, et l'on verra que les dimensions sont presque quadruplées. Si l'on veut une moyenne entre ces deux extrêmes, qu'on prenne, à Vannes, les tours de la partie ancienne de l'enceinte urbaine, contemporaine de la construction du château de l'Hermine, 1380 à 1400.

Dans le plan du château du Pont-l'Abbé, cité plus haut, on voit, sur l'enceinte de l'ancien château du XIIIe siècle, une tour d'angle moitié mois grosse que les tours de la nouvelle enceinte qui date du XVe.

A Blain, à droite de la tour formant l'entrée du château et qui est de l'époque du connétable de Clisson (fin du XIVe siècle), on en voit une autre, en partie ruinée, mais d'appareil et de caractère tout semblables, laquelle se trouve complètement recouverte et enveloppée par une tour de l'époque de Jean II de Rohan (fin du XVe siècle), plus de deux fois grosse comme elle. Cet exemple est frappant ; il saute aux yeux que la tour enveloppante ne peut être antérieure à l'enveloppée.

Voici Vitré, où nous trouvons des pièces de fortification de trois époques bien distinctes, bien distinguées par les documents historiques : 1° l'enceinte urbaine primitive, construite au XIIIe siècle, de 1220 à 1240 environ, par André III de Vitré ; 2° le château actuel, reconstruit sur la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe ; 3° diverses additions ou réparations faites à l'enceinte de la ville dans le courant du XVe siècle et particulièrement sous le règne du duc de Bretagne François II.

L'enceinte d'André III se retrouve fort visible dans les parties les plus anciennes des murs de Vitré, surtout au Sud et à l'Est ; sept tours, plus ou moins défigurées, mais de même appareil, de même caractère que ces parties anciennes, y sont attachées (1). Elles sont de petit volume, moitié environ de celui des tours du château ; et dans le château, pour avoir une date bien fixe, je m'attache à la tour de l'angle N.-E. — dite tour de la Magdeleine, tour des Archives ou tour Neuve (2), parce qu'elle fut bâtie la dernière, — et dont un compte original nous apprend qu'elle fut achevée en 1420. Les principales additions faites à l'enceinte de Vitré sous le règne du duc François II (1460-1488) furent deux ravelins ou boulevards, l'un devant la porte d'Enbas, l'autre devant celle d'Enhaut, plus deux tours considérables terminées en 1487 ; ces deux tours sont faciles à reconnaître et

(1) Je fais abstraction, bien entendu, de trois tours plus modernes dont je parlerai tout à l'heure. — Plusieurs de ces sept tours primitives encore subsistantes aujourd'hui (1885) sont très mutilées.

(2) Dans le plan du château de Vitré, publié par M. l'abbé Paris-Jallobert (*Journal historique de Vitré*, p. 392), cette tour est appelée tour du Trésor.

se trouvent sur la face méridionale de l'enceinte, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest de la porte de Gâtesel qui n'était alors qu'une poterne, – celle de l'Ouest dite aujourd'hui tour Gâtesel ou tour du Tertre, du nom de son propriétaire ; l'autre, tour Dupré, aussi du nom du propriétaire, anciennement tour des Claviers. Cette dernière, mieux conservée que l'autre, montre sur les traverses de ses machicoulis des trilobes inscrits dans des arcades figurées en accolade ; elle est grosse deux fois comme la tour Neuve du château, et la tour de Gâtesel est plus forte encore que celle des Claviers : toutes deux se détachent des murs en présentant la forme d'un fer à cheval, ou plus exactement d'un rectangle terminé, vers l'extérieur de la place, par un arc de cercle (1).

Cette forme est notable ; on la retrouve souvent en Bretagne, toujours dans des constructions postérieures au premier tiers du xve siècle : quand elle s'allie à des dimensions considérables, comme dans ces deux tours de Vitré et dans bien d'autres que je pourrais citer, elle dénote, à mes yeux, le règne du duc François II ou celui de sa fille la duchesse Anne.

Finissons le chapitre des tours par deux remarques importantes :

1° A toute époque, les tours formant donjon ont eu de très fortes dimensions ; ce n'est donc point à celles-là qu'il faut s'attacher.

2° A toute époque aussi, les tours géminées servant de défenses aux portes de ville et surtout de château ont eu, proportion gardée, un volume moindre que les autres. Cela se voit bien au château de Vitré et à celui de Nantes. La destination spéciale de ces tours et leur disposition particulière expliquent facilement cette différence.

VII

Appareils. — La question des appareils est plus délicate. Il faut d'abord remarquer de quelle pierre sont les murs. Granit, schiste, grès, nous ne sortons guère de là en Bretagne ; c'est le granit qui revient le plus souvent et donne les plus beaux appareils.

Les rares fortifications du XIIIe siècle que je connais en Bre-

(1) Actuellement (1885) la tour et la porte de Gâtesel n'existent plus.

tagne sont toutes construites en moellon ; toutefois les tours sont ordinairement coupées de distance en distance par des assises régulières de granit d'environ 18 ou 20 centimètres de hauteur, séparées entre elles par des intervalles considérables et qui forment sur chaque tour comme deux ou trois ceintures parallèles. On retrouve cette disposition au XIVe siècle, dans les tours où on s'est contenté du moellon.

Mais bien souvent, au XIVe siècle, le granit s'aligne dans nos fortifications en assises régulières, dont la hauteur commune est le plus ordinairement de 15 à 20 centimètres, souvent au-dessous, mais point au-dessus à ma connaissance. Au XVe siècle, la hauteur moyenne est ordinairement de 25 à 30 centimètres, quelquefois au-dessous de 25, parfois au-dessus de 30, comme à Quimper, par exemple, dans la courtine septentrionale, aujourd'hui connue sous le nom de *Murs du Collège*, où la plupart des assises ont de 35 à 40 centimètres de hauteur. Ceci est pour le granit.

Le grès et le schiste apparaissent le plus souvent dans des constructions en moellon d'appareil irrégulier. Pourtant, au château de Pontivi, bâti dans le dernier quart du XVe siècle, on trouve le schiste employé en assises régulières qui ont 10, 12 et jusqu'à 15 centimètres de hauteur. Deux tours et un bout de mur, maigres débris de l'enceinte urbaine de Redon, offrent (ou offraient) des assises régulières de grès, dont la hauteur moyenne est de 14 à 17 centimètres dans les deux tours (tour La Grandière et tour du Collège) et descend jusqu'à 10 centimètres seulement dans la muraille qui regarde un certain moulin curieusement installé au beau milieu de la Vilaine sous l'ancienne abbaye de saint Convoion, dont il était jadis le moulin banal. On sait, par les documents, que la première clôture de Redon fut faite dans le milieu du XIVe siècle, durant les guerres de Blois et de Montfort (1341-1364), et que l'enceinte fut presque entièrement rebâtie au XVe siècle, surtout sous le duc François II.

Il est, d'ailleurs, entendu que les constructions en moellon sont de tous les siècles, parce que tous les siècles, hélas ! ont connu le manque d'argent et la nécessité d'une moindre dépense. Sucinio, le donjon de Clisson, plusieurs tours de Blain que je crois du XIVe siècle, Ranrouet qui pour la plus grande partie est du XVe, sont en moellon. Au XVe, pourtant le moellon se fait rare.

Toutefois, pris d'une manière générale, ce principe *que la beauté de l'appareil est en raison inverse de l'antiquité de la construction*, ce principe semble très vrai, au moins dans les bâtisses militaires de notre province. Pour vous en convaincre, comparez, par exemple, à ce point de vue, le donjon de Trémazan (XIII[e] siècle) avec les murs de Quimper ou le château de Nantes. Ou bien encore étudiez l'enceinte de Guérande, couronne murale presque intacte d'une vieille ville gothique, autour de laquelle verdoie une double circonvallation d'ormes et de peupliers.

Les documents historiques, imprimés ou inédits, nous donnent trois dates principales pour les fortifications de Guérande : la première moitié du XIV[e] siècle (1343); le commencement du XV[e], sous le duc Jean V (vers 1430); enfin la fin de ce même siècle, le règne du duc François II, de 1460 à 1476 environ. L'enceinte actuelle nous montre de même trois appareils, trois constructions diverses, que l'œil distingue aisément.

La porte Vannetaise et les deux tours qui la flanquent sont évidemment le morceau le plus ancien, le seul reste (à mon sens) de la fortification de 1343 : appareil irrégulier en moellon, coupé vers le milieu de la hauteur des tours par une ceinture ou assise régulière d'environ 20 centimètres de hauteur.

La tour de la Théologale et la tour Sainte-Anne (entre la porte Saint-Michel et la porte Vannetaise), la tour Michel et celle de la Gaudinaie (au-delà de la porte Vannetaise) sont de moyenne grosseur, bâties en petit appareil assez régulier, dont les assises ont de hauteur moyenne 10 et 12 centimètres et ne passent jamais 15. Ces tours sont visiblement plus récentes que la porte Vannetaise, mais plus vieilles que les courtines où elles se trouvent engagées, lesquelles, comme je le dirai tout à l'heure, ont le même appareil que la tour de l'Abreuvoir et la porte Saint-Michel, qu'il faut porter au règne du duc François II. Les quatre premières tours ci-dessus nommées (la Théologale, Sainte-Anne, Michel et la Gaudinaie), appartiennent donc à la seconde époque, environ 1430.

Il est curieux et facile de voir que les courtines qui relient ces tours, bâties en granit comme toute l'enceinte, sont pourtant d'un appareil différent et séparées des tours mêmes, par des reprises évidentes. Dès la première inspection, on penche à

croire les courtines postérieures aux quatre tours en question ; cette impression n'est pas trompeuse, puisque un texte inédit (1) nous apprend qu'*une grosse tour* de l'enceinte de Guérande fut bâtie en 1476. Cette désignation ne se rapporte ni aux quatre tours ci-dessus nommées, qui sont d'un volume moyen et presque égales entre elles, ni aux tours de la porte Vannetaise, plus petites encore, ni aux tours de la porte Saint-Michel qui eussent été désignées sous ce nom spécial. Reste une seule tour, la plus forte en effet de toutes celles que porte l'enceinte, nommée sur les plans tour de l'Abreuvoir, et sise entre la tour de la Gaudinaie et la porte Bizienne. C'est donc à elle que se réfère cette date de 1476. Comme elle ressemble, par son appareil et sa construction, aux courtines dont je parlais tout à l'heure, nous avons par là aussi l'époque des courtines : c'est le règne de François II. La hauteur moyenne des assises de ces courtines et de la tour de l'Abreuvoir est de 20, 22, 25 centimètres ; quelques-unes montent jusqu'à 30, d'autres en petit nombre restent au-dessous de 20.

Pour la porte Saint-Michel et les deux tours qui la flanquent, leur construction appartient aussi au règne de François II ; le plan des tours, en fer à cheval, le montre suffisamment ; mais je croirais volontiers cette pièce de fortification un peu plus récente que la tour de l'Abreuvoir et les courtines ; du moins, est-ce celle où on a mis, en construisant, le plus de soins et de luxe : presque toutes ses assises ont 30 centimètres.

Je répète que toute l'enceinte de Guérande est bâtie de granit.

En parlant de l'appareil des monuments militaires, on ne peut omettre de citer celui du château de Nantes, le plus beau de notre province, à ma connaissance. Il est formé alternativement d'une assise de granit, haute de 28 à 30 centimètres, et d'une assise de schiste, de 12 à 14. On a ainsi de larges zones d'un granit doré, fortement détachées les unes des autres par les lignes bleu-foncé du schiste ardoiseux. Cette disposition et le contraste de couleur qui en résulte sont d'un excellent effet.

(1) 1487, 10 février. — « Mandement au premier sergent de sommer le miseur de la ville de Guerrande de faire poyement à G. Ylary et Jehan le Gallus de la somme de 301 livres 10 soulz monnoye, quelle somme ils avoient, dès le 9e jour de janvier l'an LXXV (9 janvier 1476, nouveau style), mise et employée *en l'ediffice d'une grosse tour dudit lieu*, etc. » (Reg. de la Chancellerie de Bretagne de 1486-87, f. 162 v°.)

On voudra bien se souvenir que je ne fais point ici une dissertation *ex-professo ;* je jette en courant quelques idées appuyées de quelques exemples, seulement pour donner à de plus habiles l'occasion de faire mieux.

On se plaindra peut-être de la généralité un peu trop vague des règles que je propose pour fixer l'âge de nos monuments militaires. C'est la faute des monuments plus que la mienne. Pourtant, si ces règles étaient reconnues vraies, elles trouveraient, je crois, une utile application dans bien des cas, surtout dans ceux où on peut procéder par comparaison. Il est rare qu'une construction militaire, ville ou château, soit bien homogène et ne présente pas dans ses diverses parties des caractères différents. Il est rare aussi que les documents historiques (imprimés ou inédits) ne fournissent pas quelque date applicable, non à toute la construction mais à l'une de ses parties. La date de cette partie une fois connue, il est possible de fixer approximativement l'époque des autres, en tenant compte des différents caractères et appliquant les règles ci-dessus.

VIII

Observations sur le plan de quelques châteaux. — La forme et les dispositions de chaque forteresse (château ou enceinte urbaine) étant le plus souvent déterminées par son assiette, par la configuration du sol où elle est construite, il en résulte forcément, entre les plans des forteresses d'une même époque, une grande diversité, et par suite la presque impossibilité de tirer de là quelque lumière sur l'âge d'une construction militaire.

Toutefois on a remarqué dans plusieurs provinces de France, au XIIIe siècle et à la fin du XIIe, une notable prédilection pour l'emploi du plan rectangulaire, surtout dans les châteaux. Une enceinte carrée, munie d'une tour à chaque angle ; au milieu ou à l'un des bouts, parfois sur l'un des côtés, un haut et fort donjon, — tel est ce plan. Le plus souvent, les proportions de l'enceinte sont assez médiocres pour que la courtine de chaque côté du quadrilatère se trouve, dans toute sa longueur, suffisamment défendue par les tours d'angle. Si, au lieu d'un carré régulier, l'enceinte a la forme d'un carré long, chacun des deux côtés longs reçoit, vers son milieu, une tour pour compléter sa défense,

ce qui porte à six le nombre des tours de l'enceinte, non compris le donjon. Et ce nombre va même jusqu'à huit, quand la longueur de chacune des quatre faces du carré courrait risque de rendre inefficace le flanquement des courtines par les seules tours d'angle.

On rencontre, aux mêmes époques, les mêmes dispositions en Bretagne. Plus haut, au § V (p. 156), nous avons dit que les châteaux primitifs de Blain et de Pont-l'Abbé formaient, l'un et l'autre, une petite enceinte quadrangulaire dont chaque angle était armé d'une tour.

— Le château de Lehon près Dinan, — juché sur une éminence naturelle, dont la main de l'homme avait rendu les pentes plus abrutes de façon à en faire une gigantesque motte féodale, — Lehon montre encore les traces d'une enceinte rectangulaire, un peu plus longue que large, munie de huit tours. Les deux fronts les plus étendus regardent l'Est et l'Ouest, chacun d'eux a de longueur, extérieurement, 100 à 110 mètres environ ; les deux autres faces du quadrilatère, vers Nord et vers Midi, ont chacune 80 à 85 mètres de long. Un acte de 1681 décrit comme suit l'état de cette antique forteresse, dont jouissaient à cette date, par concession royale, les Bénédictins du prieuré de Lehon :

« Le vieil chasteau de Lehon, consistant en *huit tours* autour des murailles dudit chasteau, toutes ruinées, et *un donjon* au milieu de l'emplacement d'icelui, et quelques murailles restant sur bout et les autres tombées : dans lequel chasteau est presentement un verger contenant environ deux tiers de journal de terre. Avec (c'est-à-dire, en outre), les terres vaines et vagues qui en dépendent, contenant deux journaux, un tiers de journal et 16 cordes, joignant d'un costé à l'étang au Duc, etc. (1) »

Ces terres vaines et vagues, ce sont les pentes abruptes de l'éminence qui porte la forteresse. La contenance du verger représente l'aire intérieure du château, soit 32 à 33 ares. Quant aux

(1) 1681, 8 mars. — Déclaration du *vieux chasteau de Lehon* et terres vagues en dépendantes, ledit château arrenté aux religieux du prieuré de Lehon depuis le 9 octobre 1642, — aux Archives de la Loire-Inférieure, fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne ; *Déclarations*, Domaine de Dinan, t. V, f. 311.

mesures ci-dessus indiquées pour les quatre faces du rectangle, elles sont prises par le dehors, au pied des murailles, et l'espace qu'elles délimitent est nécessairement beaucoup plus ample que l'aire intérieure.

Actuellement encore, la base de l'enceinte à dix ou douze pieds de hauteur subsiste partout, ainsi que celle de sept des tours ; seule la tour centrale de la face Est a complètement disparu. — En 1836, dans son *Voyage dans l'Ouest de la France,* Mérimée écrivait : « Cette enceinte est à peu près carrée, flanquée » à chaque angle de tours rondes ; en outre d'autres tours défendent chaque face du carré. D'une tour à l'autre il n'y a que la » distance d'un jet de pierre tout au plus. J'ai déjà observé que des » tours très rapprochées indiquent des fortifications fort anciennes. L'épaisseur des murs et leur appareil, la longueur des » meurtrières évidemment percées pour le tir de l'arc et non » pour des arbalètes, enfin une porte et une fenêtre en plein » cintre dans celle des tours qui a le moins souffert, sont autant » de présomptions qui fortifient mes conjectures sur la date du » château de Lehon, que je crois du XI[e] ou du XII[e] siècle (1). » — L'appareil de la construction est médiocre, les tours d'un très petit diamètre, la porte et la fenêtre mentionnées par Mérimée présentent à l'intérieur cet ébrasement excessif particulier à l'époque romane ; pareil ébrasement existe dans les meurtrières ou archères, qui à l'extérieur n'offrent qu'une fente fort étroite, longue parfois de trois mètres.

Tous ces caractères excluent absolument l'attribution de cette construction militaire au XIV[e] siècle, proposée tout récemment par M. Gaultier du Mottay, sans la soutenir d'ailleurs d'aucun argument : donc opinion arbitraire, qu'on s'étonnerait de trouver en tel lieu, s'il n'était facile de constater, dans le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord,* une tendance à rajeunir les monuments, qui a plus d'une fois induit l'auteur en de graves erreurs (2).

(1) *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 99-100 ; cf. Courcy, *Itinéraire de Rennes à Brest et à Saint-Malo,* p. 58-59.

(2) En outre, par suite de la mort prématurée de l'auteur, on a dû imprimer une partie de ce *Répertoire* sur des notes, dont beaucoup probablement n'indiquent point sa pensée définitive, telle qu'il l'aurait formulée au moment de la livrer au public. Voir ce qui regarde *Lehon* à la p. 377 dudit *Répertoire.*

L'époque de la construction dont on voit les ruines est indiquée par l'histoire. En 1168, contre Henri II roi d'Angleterre qui voulait mettre la Bretagne sous son joug, une ligue des barons de Bretagne s'organisa ; l'un des principaux était Rolland de Dinan, chef d'une branche cadette de la maison de ce nom, possesseur d'une partie de la ville de Dinan, du château de Lehon, du château et de la seigneurie de Bécherel, etc. Henri II s'acharna sur ce Rolland, rasa son château de Bécherel et, manquant de temps en cette année 1168 pour assiéger celui de Lehon, il brûla et ravagea tout le pays environnant (1), sauf le prieuré. L'année suivante, complétant son œuvre, il prit, il ruina le château de Lehon (2) et força Rolland d'acheter la paix, en cédant la moitié de la ville de Dinan au roi anglais (3), qui ne tarda pas à l'admettre dans ses bonnes grâces, puisque en 1175 il donnait ce seigneur pour ministre *(procurator)* à son fils Geofroi, duc de Bretagne (4). Rolland eut dès lors toute facilité pour rétablir Lehon, et c'est de cette époque, c'est-à-dire du dernier quart du

(1) « Anno 1168 .. Lehum castrum, in quo Rollandus maxime confidebat quia erat natura et arte munitissimum, (Henricus rex) obsedisset, nisi brevitas termini eundi ad colloquium Francorum regis eum urgeret. » (Chronique de Robert du Mont, dans D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret* I, 132).

(2) « MCLXIX. Castrum Lehonense ruit. Concordia inter Angliæ regem et Rollandum Dinanensem est facta » (*Croniques Annaulx,* dans D. Morice, *Preuves,* I. 104).

(3) « Pace facta postmodum inter eos (Henricum regem et Rollandum Dinanensem), Henricus rex mediam partem villæ de Dinanno ad se retinuit. » (*Chron. Brioc.* dans Morice, *Preuves*, I, 37). Cf. M. Anatole de Barthélemy (*Mélanges histor. et archéologiques sur la Bretagne,* 3e partie, p. 20-21), qui a fort bien expliqué ce partage de la ville de Dinan. Mais il ne veut pas admettre que Lehon ait été pris dans cette guerre par Henri II, parce qu'il a *plus de confiance* dans Robert du Mont que dans les *Croniques Annaux*, (*Ibid.* p. 19, note 2). En la circonstance il a peut-être tort, surtout quand il fonde sa confiance sur le voisinage où Robert était de Lehon. Je pourrais montrer en effet (en ce moment ce serait trop long) que la note des *Annaux* relative à la ruine de Lehon vient des mémoriaux de Saint-Melaine de Rennes, pour le moins aussi voisin de ce lieu que l'est le Mont Saint-Michel. Ici, en tout cas, entre Robert du Mont et les *Annaux* nulle contradiction : Robert dit que Lehon ne fut pas pris en 1168 ; les *Annaux,* pour 1168, s'accordent avec lui et mettent la prise de Lehon en 1169 seulement : année sous laquelle Robert ne parle pas de Lehon. Sur ce point les deux chroniques se concilient donc sans difficulté,

(4) Robert du Mont, dans D. Morice, *Pr.* I, 134.

XIIe siècle que doit dater la forteresse dont on voit aujourd'hui les derniers restes.

— Le château de Josselin fut détruit dans la même guerre. Le chef du mouvement national contre le roi anglais était Eudon II comte de Porhoët, dont Josselin était la capitale. Henri II ruina, rasa cette capitale, la ville comme la forteresse, et en proscrivit les habitants. Eudon mourut en exil ; son château ne fut relevé qu'après un demi-siècle, par la main de son fils Eudon III, comme le prouve un acte du prieuré de Saint-Martin de Josselin, de l'an 1231, dont je donnerai le texte ultérieurement.

Aujourd'hui, dans le château de Josselin on ne regarde, on ne voit que le somptueux logis élevé à la fin du XVe siècle, qui déploie dans la cour intérieure sa merveilleuse façade tournée vers le Nord-Est. Mais les trois tours auxquelles s'adosse ce palais gothique et qui, regardant le Sud-Ouest, descendent jusqu'aux rochers du bord de l'Out, sont certainement bien plus vieilles. Leur disposition sur la courtine, leur physionomie fuselée inviterait à les croire du XIIIe siècle, à voir là les derniers restes de la forteresses d'Eudon III, qui aurait eu à peu près le même plan que Lehon, une enceinte rectangulaire plus longue que large, avec une tour à chaque angle, une tour sur chacun des grands côtés, et le donjon au milieu. Mais Josselin a été au XIVe siècle (à partir de 1370) possédé par un grand homme de guerre, grand bâtisseur de forteresses, Olivier de Clisson, qui là comme ailleurs (à Blain, à Clisson, etc.), a certainement beaucoup modifié, étendu, renforcé les défenses antérieures, qui a dû même — très probablement — reconstruire toute la place. Il donna à l'enceinte une nouvelle forme, à peu près triangulaire ; il rebâtit le donjon, dont il fit une tour énorme, placée non plus au centre mais dans la position la plus forte, dans cet angle Sud de l'enceinte, où on voit encore aujourd'hui des tours ruinées : ce donjon fut démoli vers 1630.

En somme, sauf le grand logis seigneurial que tout le monde admire, le reste du château de Josselin doit être rapporté à Clisson ; mais il est encore possible d'y retrouver la trace du plan du XIIIe siècle.

— A Trémazan, comme on l'a vu ci-dessus au § V (p. 154), la

plus ancienne enceinte, qui date de la fin du XIIIe siècle ou peut-être du commencement du XIVe, est un carré long; dans l'un des petits côté se trouve engagé l'énorme donjon, qui suffit à la défense, et qui a dispensé l'architecte d'armer de tours les angles de ce côté; mais les deux autres angles (N.-E. et S.-E.) de l'enceinte en sont munis.

— M. de Fréminville a décrit, tels qu'ils existaient encore en 1832, les vestiges du château de Goëlet Forest, si célèbre dans Froissart et dans la guerre de Blois et de Montfort (en 1341-1342) sous le nom de Goi-la-Forêt, et que l'on a plus tard assimilé, à tort ou à raison, au château de Joyeuse-Garde des romans de la Table-Ronde. Il est sur la rive droite de l'Elorn, un peu au-dessous de Landerneau, dans la commune appelée aussi la Forêt. En 1832, selon Fréminville, « quelques pans de muraille, des fondements » à fleur de terre et la circonvallation des fossés permettaient » encore de reconnaître le plan entier du château. Il était en » forme de carré long, flanqué de cinq tours, dont quatre dans » les deux angles et une cinquième sur le milieu d'un des côtés » du carré. La grande porte (ajoutait-il) est encore debout, c'est » une arcade en ogive (1). » Comme ce château, démantelé dans ces longues guerres du XIVe siècle, ne fut pas (à notre connaissance) restauré depuis — du moins en tant que forteresse, — ce plan devait dater tout au moins du commencement de ce siècle ou de la fin du précédent.

— En voici un autre, plus ancien encore, ce semble, signalé dans le même pays par le même explorateur : « Je fus visiter, » dit-il, à une bonne lieue de Saint-Renan et dans une vallée » marécageuse, le château de *Pont ar C'hastel* (Pont du Châtel). » C'est une très antique forteresse, isolée au milieu d'un étang. » Ses ruines, toutes couvertes de broussailles, laissent apercevoir » encore une enceinte carrée avec quatre tours dans les angles, » deux carrées et deux rondes. Ce château était le chef-lieu d'une » ancienne bannière (2). »

(1) Fréminviille, *Antiquités de la Bretagne, Finistère* (1re partie), p. 268.

(2) *Ibid.* p. 238. Il y a lieu de croire que cet antique *chastel* n'était autre que le château de Coëtgarz ou Coëthars, qui avait été donné à Tangui du Chastel

Les tours carrées étant fort rares en Bretagne (abstraction faite des donjons), le renseignement serait, à ce point de vue aussi, fort curieux, si l'état très ruineux de la vieille forteresse ne laissait pas quelque doute sur l'entière exactitude de cette observation. — Ce lieu du Pont-du-Châtel, encore marqué sur les cartes (Cassini, Etat-major) par un étang et par un moulin de même nom, est situé au S.-O. de Saint-Renan, mais en Plouarzel, sur l'extrême limite de cette commune et de celle de Saint-Renan.

IX

Donjons de pierre sur des mottes féodales. — Il est vrai (comme on l'a dit ci-dessus, § II), que d'habitude on n'élevait point de donjons de pierre ni de fortifications en maçonnerie sur les buttes de terre factices dites mottes féodales, dans la crainte de n'y point trouver pour ces constructions trop lourdes une base solide. Ce n'est point là toutefois — ni en Bretagne ni ailleurs — une règle sans exception ; comme preuve, en ce qui touche la Bretagne, voici une petite série d'exemples contraires.

— « A deux cents pas à l'Est du bourg de Coatméal (dans le Léon), on voit une motte féodale factice, défendue par un étang et un fossé circulaire, et désignée aujourd'hui sous le nom de *Castel Huel.* Cette motte était anciennement surmontée d'une tour, chef-lieu de la vicomté de Coatméal (1), » l'un des membres de la principauté de Léon.

— « A un quart de lieue (N.-O.) du village (paroissial) de Kersaint-Plabennec [mais cependant en la commune et parroisse de Plabennec], près des ruines pittoresques de la chapelle de Notre-Dame de Lesquelen, sont les restes d'une très antique et très forte tour isolée, appelée *Castel Sant Tenenan.* On y voit encore beaucoup de restes de maçonnerie, un mur de refent au

en 1343, pour le récompenser de son dévouement à la maison de Montfort. (Coll. Bréquigni, LX).

(1) M. Pol de Courcy, *Itinéraire de Saint-Pol à Brest* (1859), p. 15. — Coatméal, aujourd'hui commune du canton de Plabennec, arrondissement de Brest, Finistère.

milieu, un puits et l'entrée d'un souterrain. Le tout se trouve au sommet d'un *keep* ou butte factice de forme conique, qui était et est encore en grande partie revêtue de pierre de taille. Ce keep, qui est environné d'un fossé, a 500 pieds de circonférence à sa base, et une hauteur perpendiculaire de 35 pieds (1). »

— Fréminville, d'où je tire cette dernière indication, signale aussi en Cornouaille, au Nord du bourg de Nizon, sur le versant de la vallée qu'arrose la rivière d'Aven, une motte féodale portant une construction qu'il appelle tour de *Lusuen*. « Elle est carrée, » (disait-il en 1835) ; deux de ses côtés sont encore debout et ont » une assez grande hauteur. Elle est construite en pierres qui » ne sont point appareillées ni équarries, et s'élève au sommet » d'un *keep* ou butte artificielle de forme conique, entourée d'un » *vallum* ou fossé, avec un retranchement extérieur circu- » laire (2). »

— En la paroisse de Crac'h près Aurai, entre le hameau de *Penhouët* et le manoir de Rosnarho, Fréminville encore et Cayot-Delandre mentionnent une butte artificielle de 10 à 15 mètres de hauteur, de 150 pas de circuit à la base, entourée d'un fossé de 3 mètres de large, et « sur le sommet de laquelle, pour peu qu'on » remue la terre, on trouve les massifs de maçonnerie de la tour » qui était bâtie dessus (3). »

— En la commune de Plœren, très voisine de Vannes, « à peu

(1) Fréminville, *Antiquités du Finistère*, 2e partie (1835), p. 248-249.

(2) Id. *Ibid.* p. 153. *Keep*, en anglais, est proprement un donjon ; Fréminville, on le voit, l'emploie pour désigner spécialement ces buttes artificielles, dont le vrai nom en français est *motte féodale* ou simplement *motte*. — Nizon est dans le canton de Pontaven, arrondissement de Quimperlé, Finistère.

(3) Fréminville, *Antiquités de la Bretagne, Morbihan* (1834), p. 79-80 ; Cayot-Delandre, *Le Morbihan, son histoire, ses monuments* (1847), p. 177. — Depuis lors (en 1863), M. le docteur Fouquet a entretenu la Société polymathique de cette butte artificielle qu'il nomme motte du Castellic, en breton *Moten er Hastellic ;* il a constaté l'existence d'anciennes murailles sur le haut de la butte, mais « il doute que cette mauvaise maçonnerie soit le reste d'une tour ; » il y voit plutôt « la base d'un petit mur de 5 à 6 pieds (de hauteur) au plus. » (*Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1863, 1er semestre, p. 5, article intitulé : *Un kilomètre en Crac'h.*) Peut-être ce mur servait-il seulement à fortifier la base d'une tour en bois dressée sur cette motte.

de distance du village de *Luscanen*, tout près d'une ferme appelée Penhoët, se trouve une butte artificielle de forme arrondie, entourée d'une douve et d'un fossé extérieur qui a 155 mètres de développement et 1 mètre 50 de hauteur. L'élévation totale de ce monticule a 4 mètres 30. Son sommet tout dévasté paraît avoir été fouillé; il est couvert aujourd'hui (1847) de chênes séculaires, de jeunes pousses de châtaigniers et de noisetiers ; mais, en l'examinant attentivement, on découvre sur sa partie supérieure des restes de maçonnerie cimentée, qui indiquent qu'il y eut là un fort (1). »

— Dans la commune de Camors (Morbihan, arrondissement de Lorient, canton de Pluvigner), « au Sud-Est du bourg, entre les villages de Kerfraval et de Tallen, est un bois taillis dont l'extrémité nord, étroite et bombée en dos d'âne, s'avance entre deux vallées, où coulent deux ruissaux qui viennent se réunir au pied de ce promontoire dans des prairies, jadis couvertes d'un étang profond, dont la chaussée est encore (1847) très reconnaissable. Quand cet étang était plein, le mamelon escarpé qu'il embrassait était une position défensive inabordable, sauf du côté du Sud. Aussi voit-on sur la crête de ce mamelon une motte féodale en forme de cône tronqué, de 120 mètres de circonférence à la base, 55 mètres au sommet, haute de 9 mètres 43, et entourée d'un fossé. Le sommet de cette motte a été bouleversé par les fouilles pratiquées pour extraire les pierres des fondations de la tour ; on y retrouve encore des vestiges de maçonnerie. — Ces ruines portent le nom de *Tourel Tallen* (2). »

— Passons dans les Côtes-du-Nord. Tout près de la route de Saint-Nicolas-du-Pelem à Canihuel, en cette dernière commune, contre la chaussée du vaste étang du Pellinec, existe une grande fortification en terre, de forme elliptique, consistant d'abord en un gros *vallum* ou retranchement extérieur, haut sur sa face externe d'une vingtaine de pieds et doublé d'un fossé large d'environ

(1) Cayot-Delandre, *Le Morbihan*, p. 177. — Plœren est dans le canton de Vannes, à 12 kilomètres ouest de cette ville.

(2) Id. *Ibid.* p. 199-200. *Tal*, front ; *len*, étang ; *Tourel Tallen*, Tour devant l'étang.

20 mètres, entourant complètement une motte féodale qui s'élève de plus de 10 mètres au-dessus du fossé et mesure de circuit à sa base plus de 230 mètres. La plate-forme supérieure de cette motte a (selon M. Gaultier du Mottay) 80 mètres de long sur 75 de large, et présente, dans la partie Nord-Ouest, les restes d'une tour ronde en maçonnerie, dont le diamètre, de dehors en dehors, a 8 mètres 50, et les murs, au raz du sol, près de 2 mètres d'épaisseur (1). Cette forteresse était le chef-lieu de l'antique seigneurie du *Pellinec*.

— Le château de *Coëtmen,* qui a donné son nom à une vieille race historique, est depuis longtemps en ruines ; ses restes se voient encore, en la commune de Tréméven, sur la crête d'un coteau aux pentes rapides, qui domine de plusieurs centaines de pieds le fond de la grâcieuse vallée où coule le Leff. L'enceinte de cette vieille forteresse est marquée par des douves aujourd'hui encore assez profondes. « L'angle Sud-Ouest est occupé par une » motte à peu près elliptique, séparée du reste de l'enceinte par » une douve, et dont le périmètre, mesuré à sa base, est d'environ » 200 mètres. Dans tout le pourtour de sa cîme, on reconnait des » débris de fondations de vieux murs ruinés se reliant à une » grosse tour croulante, dont la masse isolée se dresse encore » sur le bord du versant méridional qui pend sur la rivière : » voilà tout ce qui reste du donjon de Coëtmen (2). »

— J'ai vu, il y a vingt-cinq ans, dans le département d'Ille-et-Vilaine, commune de la Bouëxière (3), les restes de l'antique château de *Chevré,* l'une des résidences des barons de Vitré. La motte, haute d'une trentaine de pieds, n'était déjà plus intacte ; on l'avait tranchée verticalement par le milieu, on en avait rasé la moitié. Mais sur la moitié encore debout se dressait un pan

(1) Voir Gaultier du Mottay, *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord,* p. 131. — Canihuel est dans le canton de Saint-Nicolas-du-Pelem et l'arrondissement de Guingamp.

(2) Notice par M. Paul de la Bigne-Villeneuve, dans le *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne,* t. IV, Procès-verbaux du Congrès de Saint-Brieuc de 1852, p. 149. — Tréméven est une commune du canton de Lanvollon, arrondissement de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.

(3) Canton de Liffré, arrondissement de Rennes.

de mur en équerre, de vingt pieds de haut, plus ou moins, qui avait fait partie d'une forte tour carrée, vieux donjon du XII[e] siècle.

Terminons cette série de tours en maçonnerie élevées sur des buttes factices par la mention d'une des plus belles mottes féodales de Bretagne et peut-être de toute la France, celle de Montfort la Cane (aujourd'hui Montfort sur Meu), qui avait des dimensions exceptionnelles et que l'on rasa bêtement il y a quarante ans. Bêtement, dis-je, car c'était là le principe et l'origine de la ville, ce qui lui avait donné son nom, et après avoir été longtemps une défense puissante, un *fort* rempart, ce *mont* artificiel était devenu une parure, une promenade verdoyante et pittoresque, du haut de laquelle on avait une vue splendide. Avant la Révolution, la plate-forme supérieure de cette motte portait tout un château ; on a écrit quelque part que ce château avait été démoli vers 1627 ; c'est une erreur. J'ai sous les yeux les manuscrits historiques de M. Poignand, auteur des *Antiquités de Montfort à Corseul,* mort juge à Montfort vers 1846, et dans une *Notice historique sur l'arrondissement de Montfort,* écrite par lui en 1817, je lis :

« Le château occupoit la plateforme qui se trouve sur le haut » du monticule appelé la *Motte du château*. — Quatre bastions » (ou tours), liés ensemble par quatre murs latéraux, occupoint » les quatre coins du sommet de la Motte et n'ont été détruits » que depuis la révolution de 1789, de sorte qu'ils ont été vus » par le rédacteur de la présente *Notice*. Il est même encore pos- » sible de reconnoître l'empattement de ces quatre bastions. Les » pierres de l'une des façades de l'ancien château passent aussi » pour se reconnoître encore à une maison bâtie dans une des » rues de l'entrée de la ville, proche la tour de l'Horloge, et dans » la façade d'une autre maison proche les Halles, rue du » Vaurouil (1). »

Le plan de ce petit château planté sur la motte de Montfort, — quadrilatère armé de quatre tours d'angle — semble le rattacher à la classe des forteresses féodales du XIII[e] siècle, dont nous avons parlé au chapitre précédent. Mais il subit certainement une res-

(1) Dans un autre écrit, composé vers 1825, le même auteur dit : « Quand les » explorateurs auront examiné cette montagne artificielle de Montfort, sur le » sommet de laquelle se trouvent encore les fondements du château et de ses » tours, ils n'auront qu'à descendre le long de la rivière, dans la commune de » Talensac, » etc. (*Géographie Domnonéenne,* chap. VIII.)

tauration considérable à la fin du siècle suivant, car sur le tympan de sa porte principale, au-dessous de l'écusson de Montfort portant la croix guivrée, dom Lobineau, au XVIIe siècle, lut et recueillit cette inscription gravée « en vieux caractères gothiques (1) : »

Lan mil trais sans quatre vingts neuf.
F. F. R. de Montf. ceste

C'est-à-dire : *L'an 1389, fist faire Raoul de Montfort ceste [porte.]*

Nous n'insisterons pas davantage sur les tours, donjons, fortifications en maçonnerie élevées sur des mottes féodales. On pourrait encore en signaler quelques-autres en Bretagne ; néanmoins, la solidité insuffisante de ces buttes artificielles obligea généralement à chercher d'autres bases pour les constructions en pierre.

X

Epoques et formes des donjons. — M. de Caumont formule, comme un des termes de l'A B C archéologique, l'axiome suivant : « A partir du XIVe siècle jusqu'au XVIe, les châteaux forts se » rapprochent de la forme carrée. Le donjon se confond avec » l'ensemble des constructions du château. » Sans doute l'éminent archéologue eût pu appuyer ce double principe de faits et d'exemples, mais il ne les aurait pas tirés de Bretagne. Le plan quadrilatéral y est plus rare au XVe siècle qu'aux époques précédentes ; au contraire, jusqu'au milieu de ce siècle, on voit s'y maintenir l'isolement du donjon.

Un trait assez curieux à noter dans les donjons de Bretagne, c'est la variété de leur forme. Les plus anciens sont les donjons carrés ; il y en a aussi de polygonaux ; il y en a de circulaires de figure diverse, tour monocylindrique, tour géminée, tour tréflée, fer à cheval, etc.

Donjons carrés. — Dans le chapitre précédent, nous venons d'en mentionner deux, celui de Chevré en la Bouëxière (Ille-et-

(1) Biblioth. Nat. Ms. fr. 22 325 (Bl.-Mx. vol XLI), p. 448. — La note relevant cette inscription est de l'écriture de Lobineau.

Vilaine), celui de Lusuen en Nizon (Finistère). Cayot-Delandre en signale un autre dans la commune de Pluvigner (Morbihan), non loin du village de Castellec, au milieu d'une enceinte formée par deux fossés concentriques et dont la circonférence n'a pas moins de 300 mètres. « Au centre, dit-il, on voit les restes d'un » donjon carré de 15 mètres de côté. » Cette enceinte porte le nom de *Coh Castel* ou Vieux-Château (1).

Mais le plus beau, le seul qui ait conservé sa physionomie et ses murailles presque intactes sur une hauteur de 30 mètres, c'est Trémazan, dont voici la description détaillée, faite par un excellent observateur et que nous reproduisons, parce qu'elle est peu connue et très digne de l'être davantage :

« Le donjon carré, qui flanque la courtine de l'Ouest (2), est un édifice à cinq étages, en moëllons de gneiss assez soigneusement appareillés, avec des encoignures de pierre de taille, bâtie sur une motte artificielle dont la base est consolidée par des talus en maçonnerie, destinés à mettre obstacle à l'escalade et aux travaux de mine des assaillants. Une diminution graduelle très sensible dans la largeur de haut en bas lui donne un aspect étrange, qui frappe au premier abord. Le cinquième et dernier étage étant en retrait sur les parties inférieures, on a pu ménager tout autour un chemin de ronde, qui n'a cependant jamais eu ni créneaux (3) ni machicoulis. Une série de trous carrés, disposés immédiatement au-dessous des pierres plates qui en forment le pavé et débordent légèrement la muraille en guise de corniche, attestent l'existence d'une de ces galeries de bois qui furent en usage jusqu'au XIIIe siècle, et dont on ne connaît pas d'autres exemples en Bretagne ; plusieurs de ces trous carrés ont même conservé des restes des poutres ou *hourds* qui soutenaient cette galerie.

» Les observations faites dans des monuments analogues permettent de penser que l'entrée primitive était placée au premier étage, et qu'on y accédait à l'aide d'une échelle mobile que les défenseurs de la forteresse retiraient à l'intérieur une fois qu'ils étaient entrés. On peut même retrouver cette entrée dans l'ou-

(1) Voir *Le Morbihan*, p. 196-197.

(2) Par faute d'impression, dans les *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, on a mis ici l'*Est*, mais c'est l'*Ouest* qu'il faut

(3) Du moins pas de créneaux percés dans un mur de pierre.

verture à linteau carré, sans aucun ornement, que l'on voit dans la face Est qui regarde la cour intérieure. Aujourd'hui, on pénètre dans le donjon par une porte ogivale, établie au rez-de-chaussée juste au-dessous de l'ouverture dont on vient de parler. Cette porte ogivale a sans doute été percée après coup, ainsi que les deux fenêtres carrées très basses qui la flanquaient. Des escaliers, ménagés dans l'épaisseur des murailles et aujourd'hui impraticables, permettaient de monter aux étages supérieurs.

» Les trois premiers de ces étages sont très parcimonieusement éclairés par de petites ouvertures en forme de meurtrières, sans aucun caractère architectonique; mais le quatrième est beaucoup moins obscur : sept fenêtres de moyenne dimension, à linteaux carrés subtrilobés, semblent avoir éclairé une salle d'honneur, mais elles ont certainement été remaniées au XIVe siècle. Enfin, deux ouvertures carrées, assez semblables à des créneaux, sont percées dans l'étage en retrait, et avaient sans doute pour objet de permettre aux soldats qui y faisaient le guet de découvrir la campagne dans toutes les directions.

» A l'intérieur du donjon, il n'existe pas le moindre détail d'ornementation qui puisse faire présumer l'époque de sa construction. De larges niches, ou alcôves à voûtes plates, sont disposées deux par deux sur chacune des faces du quatrième étage, que je suppose avoir été la salle d'honneur. La même disposition, d'ailleurs très ordinaire dans les monuments de ce genre, se reproduit au cinquième, mais les arcs sont en ogive; ce qui, joint aux traces de reprises que l'on peut constater dans l'appareil, donne lieu de croire que cette partie a été remaniée à une époque relativement moderne.

» Si donc l'absence de caractères architectoniques bien tranchés, dans les détails des parties que l'on peut rapporter à la construction primitive, rend bien difficile la fixation exacte de la date de ce monument unique en Bretagne, la forme générale et l'existence bien constatée d'une galerie supportée par des *hourds*, ne permettent pas de la placer postérieurement à la première moitié du XIIIe siècle (1). »

Non-seulement nous adhérons à cette conclusion, mais nous

(1) *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, tome II (Rennes, 1858) p. 198-199, notice de M. Charles de Kerauflec'h.

pensons qu'il y a tout lieu de rapporter cet édifice à la seconde moitié du XIIe siècle.

Mais il y a en Bretagne des donjons carrés d'une date bien plus récente, par exemple celui de Châteaubriant, dont le front mutilé et le flanc entrouvert montrent encore les mortelles atteintes sous lesquels il succomba en 1488, foudroyé par l'artillerie de La Trémouille. Il n'y a pas à se tromper (quoi qu'on en ait dit) sur l'âge de ce donjon : le caractère de l'appareil, la forme et l'ornementation des ouvertures, tout révèle la fin du XIVe siècle ou le commencement du XVe. En effet, toute la partie ancienne du château de Châteaubriant, dans laquelle est enclavé le donjon, doit être rapporté au premier baron de la maison de Dinan, c'est-à-dire à Charles de Dinan, personnage important dans la politique comme dans la guerre, riche, actif, entreprenant, qui posséda la baronnie de Châteaubriant de 1383 à 1418 et qui, comme beaucoup de ses contemporains, tint à honneur de restaurer et développer les forteresses de ses domaines, délabrées par les longues guerres du XIVe siècle.

XI

Donjons polygonaux. — Après Trémazan, le plus ancien des donjons de Bretagne est à nos yeux celui de Coëtmen ou du moins ce qui en reste. « A l'intérieur, il figure un pentagone, percé au rez-de-chaussée d'une poterne ouverte à l'Est et qui, autant qu'on en peut juger vu son état de dégradation, paraît avoir été ogivale; au premier étage, les ouvertures étaient cintrées. — L'extérieur de cette tour offre, non un contour régulièrement cylindrique, mais une série de facettes (ou pans coupés) inégales en largeur : on en compte jusqu'à quatorze. Cette multiplicité de pans fait que la circonférence se rapproche beaucoup de la forme circulaire. L'épaisseur des murs de cette tour est de 4 mètres, le diamètre intérieur de 6 mètres à peine (1). »

Les deux beaux donjons connus sous le nom de tour d'Elven et tour d'Oudon, sont l'un et l'autre octogones. Mais Elven est un octogone régulier de 9 mètres de côté; Oudon, au contraire,

(1) *Bulletin de l'Association Bretonne,* t. IV. Procès-verbaux du Congrès de Saint-Brieuc, de 1852, p. 149-150, notice de M. Paul de la Bigne Villeneuve.

un polygone à huit pans, dont deux grands côtés, deux moyens, quatre-petits : les deux moyens, égaux entre eux, ont 6m 70 de longueur ; l'un des grands a 10m 70, l'autre seulement 8m 80, et par suite, pour racheter cette différence, un des petits côtés mesure 6m 20, quand les trois autres n'ont chacun que 4m 80.

Elven a 44 mètres de hauteur, l'épaisseur de ses murs est de 5 mètres à la base et va en décroissant d'étage en étage jusqu'au cinquième où elle se réduit à 1m 35. — Oudon a 30 mètres d'élévation, quatre étages, 3 mètres d'épaisseur de mur. Pour plus de détail, voir les descriptions de MM. Cayot-Delandre et Rosenzweig pour Elven (1), Bizeul et Guéraud pour Oudon (2).

Sur la date de construction d'Oudon, pas de discussion possible : nous avons une lettre du seigneur de ce fief (3), du 22 mai 1392, où il déclare qu'il n'y a plus de château à Oudon et qu'il va en rebâtir un, après avoir obtenu l'assentiment du duc de Bretagne, Jean IV. Pour Elven, c'est autre chose : il y a trois systèmes divers. Suivant l'un, ce donjon serait de la fin du XIIe siècle ; suivant l'autre, de la seconde moitié du XIIIe ; selon le troisième, des dernières années du XVe siècle ou des premières du XVIe.

Les deux premiers systèmes, quoique donnés comme très sérieux par leurs auteurs, reposent sur des arguments folâtres. Il y a dans la tour d'Elven un certain nombre de fenêtres un peu larges subdivisées par des *croisées* de pierre. Ce sont les *croisés*, dit-on, qui apportèrent de l'Orient l'usage de ces *croisées*. Donc, conclut-on, la tour d'Elven est de l'époque des croisades (1095 à 1270). De plus, on y remarque sur une cheminée un écusson chargé de dix besants, et comme la famille de Malestroit, qui depuis 1150 environ posséda l'Argoët (4), en porte neuf dans ses armes, on a attribué sans hésiter la construction du donjon d'Elven à un sire de Malestroit, pourfendeur d'infidèles et membre

(1) Cayot-Delandre, *Le Morbihan*, p. 254 ; Rosenzweig, *Répertoire archéologique du Morbihan* (1863), col. 174 ; cf. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 277.

(2) Voir *Oudon, ses seigneurs et son château*, par MM. Bizeul et Arm. Guéraud, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*. t. IV. p. 69 à 90, notamment p. 81-86.

(3) *Ibid*. p. 84-86.

(4) C'est le nom de la seigneurie fort étendue dont le château d'Elven était le chef-lieu ; on écrit aussi parfois l'*Argouët* et *Largouët*.

d'une croisade quelconque, postérieur au milieu du XIIe siècle. La suite de ces seigneurs, depuis le commencement de ce siècle, est assez connue (1) ; si quelqu'un d'entre eux se croisa, l'histoire n'en a gardé nul souvenir. N'importe : on résolut de suppléer à l'histoire et d'expédier en Terre-Sainte, bon gré mal gré, tel *Malestroyen* qui conviendrait. Là on se divisa : le premier auteur du système, M. Athénas (2), qui écrivait en 1824, choisit Péan ou Païen II de Malestroit, l'envoya à la troisième croisade en compagnie de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion, et lui fit bâtir la tour d'Elven à son retour en 1192. — M. de Fréminville, dix ans après (en 1834), quoique partant des mêmes principes, jeta son dévolu sur le fils de ce Péan, Eudon de Malestroit, l'enrôla dans la septième croisade en 1248, l'en ramena « vers 1256 » pour « ériger, tel que nous le voyons encore » le château d'Elven « sur » le plan et le modèle d'un château fort qu'il avait pris d'assaut » en Palestine, où il avait accompagné saint Louis (3). » — M. Athénas n'est pas moins affirmatif : « On peut regarder *comme* » *certain* que la tour d'Elven a été bâtie par Payen de Malestroit » à la fin du XIIe siècle, après son retour de la croisade en » 1192 (4). » — Cette opinion, surtout avec l'amendement Fréminville, a eu en Bretagne un grand succès : MM. Marteville en 1843, Cayot-Delandre en 1847, Arrondeau en 1861, sans parler de quelques autres (5) s'y sont ralliés plus ou moins (6).

Pourtant ni les besants ni les croisées ne fournissent même un prétexte pour rapporter à l'époque des croisades la construction

(1) Voir Du Paz, *Hist. généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, p. 176-197. On peut sans doute compléter la notice de Du Paz, mais dans la suite généalogique des seigneurs de Malestroit, je ne vois qu'une omission, celle d'*Eudon*, seigneur de Malestroit au XIIIe siècle, fils de Péan II, lequel Eudon est mentionné dans des actes de 1204, 1232, 1252, publiés dans D. Morice, *Preuves* I, 800, 878, 953.

(2) Voir *Lycée Armoricain*, t. IV (1824), p. 462-466.

(3) Fréminville, *Antiquités de la Bretagne, Morbihan* (1834), p. 92.

(4) *Lycée Armoricain*, IV, p. 466.

(5) Entre autres le baron Taylor, *Voyage dans l'anc. France, Bretagne*, t. I, p. 244.

(6) Voir *Diction. hist. de Bretagne* d'Ogée, nouv. édit. I, 263, au mot ELVEN ; — Cayot-Delandre, *Le Morbihan*, p. 255-256 ; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1861, p. 61, article de M. Arrondeau.

d'Elven. Le prétendu rapport entre *croisées* et *croisés* n'est qu'un jeu de mots ridicule ; et puis s'il était vrai que la mode des croisées de pierre fût venue d'Orient en Europe au temps des croisades, comme elle s'est maintenue chez nous jusqu'au XVIIe siècle, leur existence ne prouverait encore nullement qu'un édifice où il s'en trouve soit antérieur à la fin du XIIIe siècle. Les besants encore moins : la seigneurie de l'Argoët et son château sont restés, il est vrai, dans la maison de Malestroit jusqu'en 1471 ; mais ils ont passé, à cette date, dans celle de Rieux, laquelle porte dix besants, disposés précisément par 4, 3, 2, 1, comme ceux de la cheminée d'Elven, où dès lors il y aurait lieu de voir l'indice d'une construction non du XIIe siècle ni du XIIIe, mais de la fin du XVe siècle. Car — bien qu'on en ait pu dire — il n'y a nulle part nulle preuve qu'avant 1471 Elven ait jamais été aux Rieux (1).

Quant au système qui rapporte la construction du donjon d'Elven aux dernières années du XVe siècle, il pourrait s'étayer de ces dix besants. Il invoque surtout un titre, en apparence plus précis et plus solide. D. Morice a publié par extrait très bref, et j'ai imprimé *in extenso* un mandement de la duchesse Anne de Bretagne, du 9 août 1490, allouant une somme considérable au maréchal de Rieux pour l'indemniser des dommages par lui soufferts de la part des Français, ennemis de la duchesse, qui avaient « entre autres choses, » dit ce mandement, « brullé et » arasé les places et chasteaulx d'Ancenis, Rieux, Rochefort et

(1) Ogée, ancien et moderne au mot ELVEN (*Dict. de Bret.*, nouv. édit., t. I, p. 262 et 263), et, ce qui est plus sérieux, M. Rosenzweig (*Répertoire archéologique* du Morbihan, 1863, col. 175) affirment qu'Elven était aux Rieux « dès le XIIIe siècle. » Cayot-Delandre dit même « à la fin du XIIe. » (*Le Morbihan*, p. 256). En réalité, au Xe, au XIe, au XIIe siècle jusque vers 1130, on trouve des seigneurs d'Elven désignés par ce nom même : voir D. Morice, *Preuves* I, 339, 362, 557 ; Cartul. de Marmoutier, ms. lat. de la Biblioth. Nat. 5441. 3. p. 211 ; et Archives du Morbihan, Prieurés de Marmoutier. En 1296, le *Livre des Ostz* du duc de Bretagne nous montre l'Argoët possédé par le sire de Malestroit (*Preuves de l'histoire de Bretagne*, I,) En 1347, selon Du Paz (p. 183), Jean de Châteaugiron devient seigneur de Malestroit et de l'Argoët du chef de sa mère, fille de Péan IV, le dernier sire de Malestroit de la maison de ce nom. Et c'est seulement en 1471 que la dernière héritière de ces Châteaugiron-Malestroit, ayant épousé Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne, porta dans la maison de Rieux les seigneuries de l'Argoët et de Malestroit (Du Paz, 190).

» *Esleven*, qui appartiennent à nostre tres cher et tres aimé cousin » et féal le sire de Rieux, etc. (1) » D'où on conclut que, puisque le château d'Elven était alors brûlé et arasé, celui dont nous voyons les ruines est une reconstruction postérieure à 1490.

Ce raisonnement semble décisif, il n'est que spécieux et ne résiste pas un instant à l'inspection de l'édifice.

Le maréchal de Rieux (Jean IV de Rieux) était un politique fort retors et un habile homme de guerre, cela est incontestable. Or, il eût été un âne ou un triple sot, si en 1490 il s'était avisé de construire une bâtisse aussi dispendieuse, aussi énorme que la tour d'Elven, qui ne pouvait être un logis d'habitation commode, qui avait toutes les prétentions, toutes les apparences, toutes les incommodités d'une forteresse, et qui cependant était en réalité dénuée de toute force sérieuse et de toute valeur défensive. Car telle était alors la condition de ces tours superbes, hautes comme des clochers, très fortes avant l'avènement de l'artillerie de siège, mais que cette artillerie maintenant démolissait à plaisir et qui, en raison de leur prodigieuse élévation, n'avaient presque pas moyen de lutter contre elle. Aussi, loin d'en bâtir de nouvelles, quand on était menacé d'un siège, on abattait les anciennes ou tout au moins on les dérasait à la hauteur des courtines, comme le fit la ville de Rennes en 1488, et l'on établissait, en avant des anciens murs, des défenses en terre-plein, des fausses-brayes très peu élevées, propres à recevoir de l'artillerie et à procurer un feu rasant, le seul qui fût efficace contre l'assiégeant (2). Je ne fais que rappeler ces notions, devenues presque des lieux communs, depuis que M. Viollet-Leduc les a exposées, démontrées, dans son *Dictionnaire d'architecture*, notamment aux mots ARCHITECTURE MILITAIRE, BOULEVARD, TOUR, etc., auxquels je me borne à renvoyer.

D'autre part, on observe dans la tour d'Elven certains éléments d'architecture tout à fait en désaccord avec cette prétendue date

(1) D. Morice, *Preuves* III, 674 ; et *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. VI (1868), p. 290. — C'est Mérimée (*Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 276-280), qui formula le premier ce système en 1836, en y mêlant d'étranges erreurs historiques, relevées plus tard par M. Arrondeau, article cité ci-dessus dans la note 6 de la page 179.

(2) Voir notre étude sur *Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488* (Paris, Champion, 1877) p. 75 et 76.

de la fin du xve siècle. Je ne parle pas du mélange du plein cintre et de l'ogive, dont on a mené grand bruit : il n'y a rien à en tirer, car du XIIIe siècle à la Renaissance, on le trouve presque dans toutes les constructions civiles et militaires. Mais il y a un genre de moulures, une forme d'arcade et d'archivolte qui caractérisent essentiellement, du moins en Bretagne, les monuments des dernières années du xve siècle et des premiers du xvie, pour peu qu'ils aient d'ornementation : ce sont les moulures prismatiques, les arcades en cintre surbaissé et les archivoltes en accolade. Or, dans la tour d'Elven rien de pareil. L'ogive quand elle s'y rencontre, comme dans la porte d'entrée du donjon, est l'arc en tiers point, l'archivolte est formée d'une moulure torique retombant sur des colonnettes cylindriques munies de chapiteaux à feuillages et à pans coupés. — Les cheminées, à ouverture carrée, sont également encadrées de moulures toriques, et aux angles, leur manteau repose sur les chapiteaux à pans coupés de colonnes cylindriques dont la face antérieure est dans toute sa hauteur munie d'un listel, ce qui est un caractère de la fin du XIVe siècle ou des premières années du xve. — Ces cheminées, ces colonnes, ces moulures, ces ogives, tous ces détails d'ornementation sont tout à fait de même style et de même tournure que les éléments de même nature qui existent à Blain, dans la partie du château bâtie par le connétable Olivier de Clisson. — De même, dans cette élégante couronne de machicoulis posée au front du donjon d'Elven, formée d'une série d'arcades en plein cintre subtrilobées, portées par des consoles pyramidales à six retraits, nulle trace des formes sèches et anguleuses de la fin du xve siècle, partout la pureté de ligne, la grâce de l'ère rayonnante.

Tout nous mène donc à cette conclusion que la tour d'Elven, comme on la voit aujourd'hui, doit être une œuvre de la fin du XIVe siècle. Le dernier quart de ce siècle, comme nous le dirons plus loin, est une époque qui vit élever ou restaurer en Bretagne grand nombre de forteresses; une époque où les donjons conservaient toute leur valeur, car l'artillerie de siège était à naître, et si on la prévoyait, on se flattait encore, en augmentant, en exagérant les dimensions de ces grosses tours, de réduire à l'impuissance les menaces de ces nouveaux engins. En Bretagne deux grands personnages, entre qui se partageait le duché, le duc Jean IV et le connétable de Clisson, implacables adversaires,

mais aussi grands bâtisseurs l'un que l'autre, donnaient l'exemple de ces énormes donjons, le duc (entre autre) dans la tour de Cesson, le connétable dans celle de Josselin. Jean II, sire de Malestroit et de l'Argoët de 1374 à 1394, était lui-même un rude batailleur, un des ardents partisans de Jean IV et des plus chéris du duc. Il devait forcément être entraîné par l'exemple de son patron. Puis c'était pour lui une question de sécurité : il n'était guère loin de Josselin, séjour habituel du connétable, chef du parti adverse. Jean de Malestroit avait donc besoin de se préparer, contre une attaque possible, un refuge inaccessible. Il choisit pour l'ériger Elven de préférence à Malestroit, parce qu'Elven était plus près de Vannes, c'est-à-dire de son patron et son protecteur Jean IV.

Notez encore la grande ressemblance de forme, de plan, de physionomie, existant entre la tour d'Oudon et celle d'Elven. Rien de plus naturel : Alain de Malestroit, qui bâtit Oudon en 1392, avait pour aîné Jean II sire de Malestroit, qui dut quelques années plus tôt bâtir Elven. Si les deux tours sont sœurs, c'est que leurs constructeurs étaient frères.

Mais, dira-t-on, comment expliquer le mandement de la duchesse Anne du 9 août 1490, disant qu'antérieurement à cette date Elven avait été « brûlé et arasé » par les Français? Notons d'abord que ces expressions ne s'appliquent point à Elven seul, mais « aux places et chasteaulx d'Ancenis, Rieux, Rochefort et » Esleven. » Elven ne vient même là qu'en dernier lieu. Pour expliquer, justifier les expressions du mandement, il suffit qu'elles puissent dans toute leur rigueur s'appliquer à une ou deux des quatre places ici désignées. Ancenis, la première nommée, prise par La Trémoille le 19 mai 1488, avait été en effet rasée sans miséricorde (1). Mais dans cette campagne de 1488, terminée par le traité du Verger (19 août), la guerre s'étant portée vers le nord (de Fougères et Saint-Aubin-du-Cormier à Saint-Malo et Dinan), Rieux, Rochefort, Elven, n'avaient même pas vu un Français.

En janvier 1489, au mépris du traité de paix du Verger, pendant

(1) Voir *Corresp. du roi Charles VIII avec Louis de la Trémoille,* publiée par M. le duc de la Trémoille (Paris, 1875), p. 103 et 105, Nos 87 et 88. Cf. Chronique de Jaligni dans *Hist. de Charles VIII* de Godefroy, édit. in-fol. p. 49, et notre étude sur *Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488,* p. 27-28.

qu'elle reposait sans défiance sur la foi de ce traité, la Bretagne s'était tout à coup vue envahie par une armée française, partie de Fougères et de Saint-Aubin sous les ordres du vicomte de Rohan (1) et qui, s'étendant vers l'Ouest jusqu'à Brest, puis descendant vers Quimper et revenant par le Sud jusqu'à la Vilaine, où Rieux l'arrêta, occupa de proche en proche, sans coup férir, tout le duché, et en soumit au roi toutes les places, sauf Rennes, Redon, Nantes et le comté Nantais. — Mais le triomphe de cette invasion traîtreuse ne fut pas long. Dès le commencement de mars, le bruit s'était répandu qu'un corps de troupes anglaises venait au secours de la Bretagne. Sur ce bruit, avant le 9 mars, Tréguer, Lannion, Morlaix, chassaient les Français et le secours anglais ayant effectivement débarqué au cours de ce même mois (à Morlaix et à Guérande), toute la Bretagne se souleva, chassa les Français, dont l'armée entière, pourchassée par la population et par les Anglais, se trouvait, le 7 avril, réfugiée, groupée autour de Dinan. En juin, le roi de France n'avait plus que cinq places en Bretagne : Brest, où sa garnison était assiégée ; Dinan, Saint-Malo, Fougères et Saint-Aubin du Cormier, dans lesquelles l'armée était cantonnée. En juillet commencèrent des négociations qui, après une série de trêves, aboutirent à la paix en décembre, et quand la duchesse promulguait son mandement du 9 août 1490, la guerre n'avait pas encore repris.

Les châteaux de Rieux, de Rochefort et d'Elven, nommés en ce mandement, ne furent donc en butte aux hostilités des Français que durant un temps fort court. Partie de Saint-Aubin du Cormier dans la première huitaine de janvier 1489, contournant toute la péninsule bretonne en commençant par le Nord, l'armée française n'avait pu mettre moins d'un mois pour arriver dans le canton compris entre Vannes et la Vilaine. Et dès le commencement de mars, force lui fut de décamper et remonter vers le Nord. Dans ce court espace — répondant à février 1489 — les châteaux de Rochefort, Rieux et Elven purent être insultés, même comme bien d'autres places, surpris, temporairement occupés par les Français, qui ne manquèrent pas d'y faire des

(1) Voir mandement de la duchesse Anne de Bretagne du 14 janvier 1489 (vieux style), publié par nous (avec 70 pièces inédites relatives au règne de cette princesse) dans le *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IV (1866), p. 263.

dégâts très préjudiciables au propriétaire, comme de brûler en partant, les meubles et les planchers. Mais pour démolir ces grosses forteresses, vraies montagnes de pierres, il fallait du temps, de la sécurité et n'avoir rien de mieux à faire, tout ce qui manquait alors aux Français, dont le but était de dévaster la Bretagne en toute hâte, avant qu'elle pût, revenue de sa surprise, rassembler ses forces et écraser ces bandits.

Donc, dans le mandement du 9 août 1490, le mot *arasé* s'applique à Ancenis, le mot brûlé aux trois autres châteaux, et ces incendies ne purent rien contre les énormes murailles de la tour d'Elven.

Tout cela peut se résumer en trois mots.

1° Le donjon d'Elven n'est point une construction postérieure à 1490, parce qu'en face des progrès de l'artillerie de siège, une telle forteresse eût été dès lors, à très peu de chose près, aussi surannée, aussi impuissante, aussi absurde qu'elle le serait aujourd'hui.

2° Le donjon d'Elven est une construction de la fin du XIVe siècle, parce que tous les éléments caractéristiques de son architecture, tous les détails d'ornementation reproduisent le style de cette époque.

3° En février 1489, le mobilier, les planchers du donjon furent brûlés par les Français ; le maréchal de Rieux, dès qu'il le put, employa aux réparations intérieures rendues nécessaires par ces dégâts l'indemnité à lui octroyée le 9 août 1490, et c'est alors qu'il fit mettre sur la cheminée de la salle du premier étage les dix besants de Rieux.

Je me suis allongé un peu — un peu trop même, je le crains — sur cette tour d'Elven, en raison de l'importance exceptionnelle du monument, en raison aussi des systèmes si divergents auxquels il a donné lieu.

Pour réparer le temps perdu, je vais maintenant, sans plus me laisser accrocher aux brouissailles du chemin, terminer plus brièvement la série de ces observations.

XII

Donjons circulaires. — Les principaux donjons de forme monocylindriques que je connaisse en Bretagne sont ceux de Saint-

Aubin du Cormier, de Cesson, près Saint-Brieuc, de Brest, de Tonquédec.

Des deux premiers, il ne reste qu'une moitié, dans le sens de la verticale. La sape et la mine ont fait sauter, depuis le bas jusqu'en haut, toute une moitié du cylindre ; l'autre reste debout, montrant la trace des divers étages, les cheminées accrochées aux parois, les volées d'escalier pendantes et rompues, tout l'intérieur de la tour, et levant au ciel un front ravagé qui semble protester contre la mutilation de l'édifice. Ces deux magnifiques fragments ont une cinquantaine de pieds de hauteur. Le plus ancien est le donjon de Saint-Aubin, construit, comme on sait, par Pierre de Dreux, de 1223 à 1225, et auquel notre grand d'Argentré a consacré une notice funèbre qui mérite être reproduite :

« En ceste année (1223), dit-il, le duc Pierre fist bastir le chasteau de Saint-Aulbin du Cormier, petite place quant à l'enclos, mais de telle forteresse que de ce temps-là elle estoit imprenable à tous hommes, estant deffendue et garnie d'hommes et de vivres. Ce chasteau dura jusques à quelques ans après la journée de Saint-Aulbin (28 juillet 1488) : lequel estant rendu par composition aux François, le roy Charles huictiesme le fist demolir, comme encor il est. Mais la structure en fut telle que nul ouvrier ne sçauroit encor aujourd'huy, à force de marteaux, rompre ny tirer plus de son faix de pierre, tant il estoit bien cimenté et la muraille bonne et telle qu'il ne s'en fait plus. Et y a encor aujourd'huy une demie tour debout de grande hauteur, laquelle tient par le haut la moitié de son ancienne circonférence et hauteur, et par le bas n'en tient pas un quart, où elle fut sapée : chose qui tesmoigne la force du ciment, qui a duré depuis ledit an 1223. Quant à l'environ du chasteau, il ne fut jamais parfait, et le bastissoient encore quand il fut prins Le donjon l'estoit, qui fut rendu par composition, pour y avoir esté donné peu d'ordre : car sans cela les François avoient encore à songer un bon an [avant de le prendre] s'il eust esté deffendu encor qu'il ne fust percé comme on fait à présent (1). »

D'Argentré indique, dans cette dernière ligne, que le donjon de Pierre Mauclerc n'avait point été percé de canonnières, parce

(1) D'Argentré, *Hist. de Bretagne,* 1re édit. (1582), livre IV, chap. 151, p. 290 ; — 3e édit. 1618), liv. V, chap. 5, p. 278.

qu'on s'en remettait, pour la défense de la place, aux ouvrages fort étendus dont on l'avait entouré au XVe siècle, surtout sous les règnes des ducs Jean V et François II, ouvrages sur lesquels nous publions ci-dessous de curieux documents.

— La tour de Cesson avait de plus fortes dimensions que celle de Saint-Aubin; son diamètre intérieur était de 5^m^ 50, l'épaisseur moyenne des murs de 3^m^ 20; elle était entourée immédiatement d'une double enceinte de fossés taillés à pic dans le roc ou revêtus en fond de cuve, sans parler d'un baile assez étendu, de forme trapézoïde, dont il ne reste pas traces, mais dont l'existence est attestée par d'anciennes observations. On attribue généralement la construction de la tour de Cesson (dont nous voyons les restes) à Jean IV, duc de Bretagne, vers la fin du XIVe siècle, environ 1395. A défaut de documents précis pour appuyer cette date, il serait aisé de la justifier par de nombreux arguments historiques et archéologiques. Notons seulement que la porte ou poterne de ce donjon, qui consiste en une voûte trilobée, encadrée dans un panneau rectangulaire, a tout à fait le caractère des dernières années de l'ère rayonnante (fin du XIVe siècle); la vue en a été publiée dans les *Instructions* du Ministère de l'Instruction publique adressées en 1837 aux correspondants des Comités historiques (1). Voir en outre sur ce donjon les détails descriptifs donnés par M. Gaultier du Mottay dans son *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, p. 156, 158, et par MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy dans les *Evêchés de Bretagne*, t. II, p. 325-326.

— Le château de Tonquédec, près Lannion, a été souvent décrit, entre autres, par MM. de Fréminville (*Antiquités de la Bretagne, Côtes-du-Nord*, p. 42-48), A. de Barthélemy (*Bulletin monumental* de 1849), Paul de la Bigne Villeneuve (*Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, t. IV (1852), 1re partie, p. 146-149), M. Gaultier de Kermoal (*Annuaire des Côtes-du-Nord* pour 1880, p. 1 à 7). En outre, deux plans ont été publiés, l'un par M. de Kermoal, l'autre par M. de Fréminville, le premier

(1) Ces *Instructions* ont été rééditées en 1846 par M. Jules Gailhabaud, dans sa *Bibliothèque archéologique;* les deux dessins de la poterne de Cesson se voient aux pp. 76 et 77 de cette réédition.

de beaucoup le plus exact. Ce plan montre nettement les trois parties de la forteresse, le baile au sud, le donjon au nord, entre les deux le château proprement dit, enceinte trapézoïde garnie de quatre tours d'angle, plus deux autres (au sud) entre lesquelles s'ouvre la porte. Des deux tours qui flanquent le côté nord de l'enceinte du château partent deux courtines dirigées l'une vers l'autre, formant par leur rencontre un triangle dont le sommet est occupé par le donjon, grosse tour à quatre étages ayant des murs de 3^{m} 60 à 3^{m} 25 d'épaisseur, et qui, avec les deux tours voisines et la courtine nord du château, forme une petite forteresse facile à isoler du reste de la place et où la défense pouvait se maintenir après la prise des deux premières enceintes.

Tonquédec est d'autant plus intéressant à voir et à étudier qu'on en peut dater avec certitude les diverses parties. En 1395, le duc Jean IV, contre lequel Rolland III de Coëtmen, vicomte de Tonquédec, soutenait le parti de Clisson, ayant pris cette forteresse, la fit abattre et démolir complètement (1). On a supposé qu'elle avait été rebâtie vers 1447 par Rolland IV de Coëtmen, fils du précédent, qui fonda à cette date une collégiale en l'église paroissiale de Tonquédec. A l'appui de cette hypothèse on n'a aucun fait ni aucun texte. Nous publions ci-dessous une pièce inédite qui nous montre Rolland III de Coëtmen se préparant, dès 1406, à reconstruire son château et recevant à cette fin du pouvoir ducal une forte indemnité, encore bien que par le traité d'Aucfer (en 1395) le duc de Bretagne fût déchargé à cet égard de toute obligation (2).

Il suffit de visiter Tonquédec pour se convaincre que toute cette forteresse, moins le baile, est du même jet, du même plan et du

(1) Voir dans D. Morice (*Preuves* II, 649) « Lettre du duc (du 8 juin 1395) qui décharge Henri du Juch de la garde du château de Tonquédec *démoli.* »

(2) On a dit et répété que par le traité d'Aucfer « Jean IV avait imposé aux » Penthièvre la condition *que le rétablissement de Tonquédec ne lui serait » jamais demandé.* » (*Bretagne contemporaine*, *Côtes-du-Nord,* p. 69 ; cf. *Annuaire* des Côtes-du-Nord pour 1880, p. 10.) Cette assertion n'est pas exacte, le traité porte : « Le comte de Penthevre obéira (au duc) nonobstant la demo- » lition et abatue du chastel de Tonquedeuc, et *sans que ledit comte en face » jamais demande audit duc ne à autre à cause de luy.* Et aussy fera le sire » de Clisson. » (D. Morice, *Preuves* II, col. 656.) Il s'agit ici tout simplement d'une demande d'indemnité : le duc ne prétendait pas interdire la reconstruction de Tonquédec ; il ne voulait pas être tenu d'y contribuer.

même temps. Le donjon et le château proprement dit ont tout à fait le style de l'époque immédiatement antérieure aux progrès de l'artillerie du siège, c'est-à-dire, de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle : ces deux parties ont dû être construites de 1406 à 1420 ou environ. Quant au baile, il est de la fin du XVe, de l'époque de François II, duc de Bretagne : nous en fournissons aussi une preuve écrite.

— Le donjon de Brest, par sa date et par ses dispositions, se rapproche de celui de Tonquédec. La forme de la pointe rocheuse sur laquelle est planté le château de Brest a imposé (de tout temps probablement) à son enceinte la forme d'un trapèze presque régulier, dont la base, tournée vers la ville, regarde le Nord-Est, et dont chaque angle, armé de tour, marque presque exactement l'un des quatre points cardinaux. Le donjon occupe l'angle nord ; sa tour principale est celle qui arme cet angle et qu'on appelle tour *du Nord,* mais elle est reliée par des courtines à deux autres tours moindres, l'une en plein sud dite tour *du Midi* (1), l'autre, mince et fuselée comme une colonne gothique, dite tour *d'Azénor*. La courtine, qui relie ces deux dernières tours et qui regarde le sud-ouest, était autrefois précédée d'un fossé profond isolant le donjon, c'est-à-dire les trois tours ci-dessus, du reste de la place. Dans cette courtine est percée la porte d'entrée du donjon, près de laquelle on voit encore, sur la muraille, la silhouette d'un lion assis qui jadis supportait l'écusson de Bretagne. Cette porte franchie, il faut monter douze marches pour atteindre la cour du donjon qui, de cette situation élevée et de la hauteur de ses murailles, domine tout le reste du château.

Malgré les modifications que Vauban a fait subir au donjon en réunissant par un mur de face, une voûte en berceau et une plate-forme, la tour du Nord, ou tour principale du donjon, avec la tour du Midi (2) ; malgré quelques restaurations plus récentes, il est aisé de reconnaître là la partie la plus ancienne du château actuel (3), celle à laquelle doivent sans conteste s'appliquer les

(1) Depuis 25 ans au plus, un cicérone, pour stimuler d'avantage la curiosité et surtout la générosité des visiteurs, l'a gratuitement affublée du nom de tour d'Anne de Bretagne ; voir Levot, *Histoire de Brest* (1864), t. I, p. 208.

(2) Voir Levot, *Ibid.* p. 208.

(3) Sauf, bien entendu, la partie inférieure des courtines N.-E., de chaque côté

documents de 1405 à 1407, que nous publions ci-dessous et qui montrent, à cette date, le pouvoir ducal de Bretagne s'occupant très activement de la reconstruction du château de Brest. — Quant à soutenir comme on l'a fait (1), que la tour principale du donjon (tour du Nord) aurait été construite en 1597 par Sourdéac, gouverneur de Brest, c'est une assertion fantaisiste au-dessous de toute discussion ; M. Levot, dans son excellente *Histoire de Brest* (2), en a fait justice depuis longtemps. Sourdéac, en fait de fortifications, élevait ou achevait le *bastion de Sourdéac,* pour couvrir la tour Nord du donjon, réputée dès lors insuffisante, inutile. Mais s'il avait eu l'idée de construire une tour de ce genre en 1597 pour ajouter à la défense de la place dont il était gouverneur, on l'eût envoyé aux petites-maisons.

Quoique nous ayons hâte d'achever ces observations sur les donjons de Bretagne, nous ne pouvons nous dispenser d'en mentionner trois encore, offrant de curieuses combinaisons de la forme circulaire, monuments bien connus et qui ont l'avantage d'être bien datés : la tour Solidor à Saint-Servan, — le donjon de Dinan, — et celui du château de Saint-Malo.

— La tour Solidor, fièrement plantée sur une roche qui domine l'embouchure de la Rance, est un véritable donjon d'environ 20 mètres de hauteur, couvert du côté de la ville par une petite enceinte faite d'un simple mur, dont les assises inférieures sem-

de l'entrée du château, qui sont, sinon gallo-romaines, comme on le dit, du moins antérieures au IXe siècle. — La tour de César, qui se détache de la face S.-O. du château, semble être aussi ancienne que le donjon. Le reste est en partie du XVIe siècle, en partie de la seconde moitié du XVe. — J'ai déjà eu, il y a longtemps, occasion de m'occuper du château de Brest, lors du Congrès de l'Association Bretonne tenu en cette ville en 1855 ; toutefois je n'ai jamais dit, comme on me l'a attribué par erreur, que « la tour d'Azénor représente une longue et svelte colonne du XIIe siècle » (Levot, *Hist. de Brest*. I, 207) mais seulement que quelques archéologues « réclamaient pour cette tour le XIVe ou la fin du XIIIe siècle, » alors que pour ma part je la plaçais plutôt, avec le reste du donjon, au commencement du XVe. (*Bulletin de l'Assoc. Bret*. t. V. 1855. p. 245-246.)

(1) Voir dans le *Bulletin de la Société académique de Brest,* 1re série, t. III (1862-63), p. 33-34, la *Monographie du château de Brest* de M. E. Fleury, étude consciencieuse et très travaillée au point de vue historique, mais au point de vue archéologique très défectueuse, ornée de vues et de plans intéressants.

(2) Levot, *Ibid*, p. 209.

blent fort anciennes et rappellent tout à fait celles des courtines de la face N.-E. du château de Brest. Cette position est si importante pour défendre et commander l'entrée de la rivière, qu'elle a dû être de tout temps tenue par un fort. Dans la *Chanson d'Aquin,* composée au XII[e] siècle, qui décrivait un état plus ancien attesté par des monuments ou des vestiges alors subsistants, la tour d'*Oreglès*, édifice à trois étages, « en pierre marbrine, » forteresse et prison de la ville d'Aleth, occupe l'emplacement de Solidor. Mais le donjon actuel (abstraction faite de la petite enceinte dont on vient de parler) ne renferme, croyons-nous, aucun reste de la forteresse qui l'avait précédé. Pour lui, on connaît sa date exacte. Dans deux actes, des 3 et 30 août 1382, Josselin de Rohan, évêque de Saint-Malo, en dénonce la construction récente par Jean IV, duc de Bretagne, et l'usage qu'en faisait ce prince, alors en guerre avec le prélat, pour bloquer par terre et mer la ville de Saint-Malo (1). Le style et le plan sont dignes de cette époque (fin du XIV[e] siècle et commencement du XV[e]) qui, en Bretagne du moins, sut mieux que toute autre allier dans les constructions militaires l'élégance et la force. Cet édifice consiste en trois tours cylindriques, reliées entre-elles ou plutôt soudées par d'étroites courtines. Rien de plus gracieux que ce donjon *trilobé* dressant jusqu'au ciel ses trois hautes colonnes monumentales en granit doré, dont le ton chaud s'enlève sur les bruns coteaux de la Rance ou sur le bleu de la mer.

— Le donjon de Dinan n'est pas, lui, un *trilobite* monumental,

(1) Monitoire de Josselin de Rohan contre les usurpations et les violences du duc de Bretagne, du 3 août 1382 : « Preterea, *in quodam castro vocato Stiridor, quod presens Dux de novo edificari fecit* in nostrum prejudicium, impediendo scilicet navigantes et alios ne possent per mare aut terram ad civitatem (Macloviensem) venire, supervenerunt gentes armorum, videlicet Alanus Brochereul pro capitaneo et alius Brochereul pro connestabulario dicti castri, ac Johannes le Jambu dictus Gonsalles.... et plures alii pro officiariis dicti ducis in eodem castro. » (D. Morice. *Preuves* II, 427). — Le fulminatoire du 30 août suivant répète presque en mêmes termes : « Quia in quodam castro *seu fortalitio,* vocato Stiridort, quod prefatus dominus Dux *nuper et de novo* edificari fecit, » etc. (*Ibid.* 429). — Cette orthographe *Stiridor,* la plus ancienne forme de ce nom, nous en révèle l'origine et la signification : en breton *Ster* ou *Steir,* rivière, et *dor,* porte ; *Steirdor,* la porte de la rivière ; car on parla breton dans ce pays du VI[e] au X[e] siècle. Le français, venu plus tard et qui ne comprenait plus ce nom, en fit *Stredor, Stridor, Stiridor,* et plus tard par euphonie, *Solidor.*

mais, si le mot était d'usage, un ***bilobite :*** car il est formé de deux tours cylindriques, réunies par deux étroites courtines, l'une de ces courtines (celle de l'Ouest) portée en saillie, l'autre (à l'Est) en retrait entre les deux tours. La forme générale du plan est ovale. L'édifice a le même aspect de force et de légèreté que la tour Solidor ; il a pour parure spéciale une couronne de machicoulis à arcades trilobées, portées sur des consoles qui s'effilent et descendent le long de la muraille en menus pilastres, d'un effet très élégant. Le donjon de Dinan est contemporain de Solidor. Un document authentique (1), découvert aux Archives des Côtes-du-Nord par M. A. de Barthélemy, prouve que le duc Jean IV avait commencé cette construction dès 1382.

En présence de ce document, on ne comprend guère que M. Geslin de Bourgogne ait affirmé sans hésitation — mais sans aucune sorte de preuve — que la duchesse « Anne de Bretagne » (ou son père le duc François II) éleva les deux demi-tours du » donjon, unies par deux courtines en saillie, sur de belles cons- » tructions du XIVe siècle, » et que « le château de Jean IV fut » transformé par la duchesse Anne (2). » De preuve à cette assertion, nous le répétons, il n'y en a aucune, même pas cette affirmation : « Le *Donjon* (de Dinan), plus connu sous le nom de » *Château de la duchesse Anne.* » Car avant cette affirmation on ne trouve ***nulle part*** le donjon de Dinan appelé de la sorte. Ce qu'on trouve seulement (dans des auteurs du XIXe siècle), c'est le nom de fauteuil ou siège de la duchesse Anne donné à « une œuvre en granit ménagé dans la construction de la cita- » delle, et où se reposait, dit-on, habituellement Anne de Bre- » tagne (3). » En admettant l'ancienneté de ce nom, qui n'est nullement prouvée, on n'en peut tirer qu'une chose, c'est qu'Anne aurait habité le donjon de Dinan, mais non qu'elle l'aurait construit.

M. Gaultier du Mottay, dans son *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, est encore plus précis que M. Geslin de Bourgogne sur l'époque de reconstruction du donjon de Dinan : « Le

(1) Document publié par M. Odorici, en 1857 dans ses *Recherches sur Dinan*, p. 145-149, et quelque temps après par M. Mahéo dans sa *Notice historique sur le château de Dinan* (sans date), p. 23-25 ; ces deux éditions étant passablement fautives, nous publions ci-dessous une version plus correcte.

(2) *Mémoires* de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord pour 1870, p. 31.

(3) *Annuaire* Dinannais, année 1838, p. 69.

» *château* (dit-il), reconstruit de 1458 à 1488, se compose de deux » demi-tours réunies par deux courtines, » etc., (p. 373-374.) Sous le nom de « château » c'est toujours exclusivement du donjon qu'il s'agit. Mais, si l'on avance des dates précises, on ne fournit à l'appui ni fait, ni document, ni preuve quelconque, et je n'en connais pour ma part aucune. Est-il même sûr que ce soit là l'opinion de M. Gaultier du Mottay ? En 1865, parlant de Dinan dans la *Bretagne Contemporaine,* il s'exprime tout autrement : « Le château (dit-il), fut construit par les ducs de Bretagne *dans* » *le courant du* XIVe *siècle.* Ce donjon majestueux s'élève à » 34 mètres de hauteur (1). » On voit que cette opinion est précisément l'inverse de celle du *Répertoire,* et bien que celle-ci soit la dernière en date, il se pourrait fort bien que l'autre fût la bonne, c'est-à-dire le véritable sentiment de l'auteur (2).

En tout cas, l'hypothèse qui attribue le donjon actuel de Dinan à Anne de Bretagne ou à son père, nous semble inadmissible. — Elle ne s'appuie ni sur un texte historique ni sur aucun des caractères architectoniques de l'édifice. — Elle a contre elle le témoignage très précis du texte ci-dessus allégué de 1382, confirmé par le style du monument. Enfin elle a contre elle ce fait décisif, dont nous donnerons la preuve tout à l'heure, c'est qu'au temps de la duchesse Anne et de son père, dans les châteaux les plus forts, on ne faisait plus de donjons.

— Le donjon de Saint-Malo est une tour énorme en forme de fer à cheval, isolée dans l'enceinte du château, haute de plus de 30 mètres, lançant au-dessus de son comble une double et svelte tourelle de pierre (échauguette), d'où l'œil domine jusqu'aux plans les plus reculés de la terre et de la mer et fouille toutes les anfractuosités rocheuses de la rive. Ce donjon appartient à la même époque que les deux précédents ; toutefois ce n'est pas une œuvre de Jean IV, mais probablement de son fils Jean V. L'aspect général en est peut-être moins élégant, moins original que celui de Solidor et de Dinan, mais on y retrouve, sous une

(1) *Bretagne Contemporaine, Côtes-du-Nord,* p. 32. — C'est en effet la hauteur du donjon de Dinan.

(2) Ce *Répertoire,* comme nous l'avons déjà dit, a été publié en 1883, après la mort du si regrettable M. du Mottay et en partie sur des notes dont la rédaction n'était pas définitive.

forme un peu plus grave, ce caractère de force et de légèreté qui, en Bretagne, est la marque des monuments militaires élevés à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle.

Il y a sur la date une petite difficulté. La *Chronique* dite *de Saint-Brieuc* nous apprend qu'en 1395 le roi de France, à qui s'étaient donnés l'évêque et les habitants de Saint-Malo, fit élever, de leur consentement et malgré les protestations du duc de Bretagne, une forteresse assez importante pour être qualifiée de château (1). D'autre part une pièce inédite fort curieuse, que nous publions plus loin, montre en 1424 le duc de Bretagne Jean V faisant commencer, sur le lieu même occupé par le château actuel, une tour contre laquelle protesta en vain l'évêque de Saint-Malo. Or le château actuel de Saint-Malo consiste en un long éperon triangulaire dit *la Galère,* qui est du XVIIe siècle, et derrière cet éperon, à l'Ouest, en un vaste quadrilatère flanqué de quatre grosses tours rondes, construit par Anne de Bretagne vers 1500. Il n'y a de plus vieux que le donjon ci-dessus décrit et une tour cylindrique de petite dimension, engagée dans la courtine nord du château, au pied de laquelle on passe quand on descend de la porte Saint-Thomas vers la plage des Bains. Cette petite tour et le donjon sont-ils l'œuvre du roi Charles VI ou celle du duc Jean V? Ou, si l'on n'attribue pas à ces deux ouvrages une même origine, quel auteur donner à chacun d'eux? Telle est la question.

Dans la pièce de l'an 1424 ci-dessus alléguée, et qui est le procès-verbal de la protestation de l'évêque de Saint-Malo contre la construction de Jean V, dont les fondements à cette date (29 mai 1424) sortaient à peine de terre, il est dit qu'avant d'établir sa tour le duc avait bouleversé les constructions qui occupaient ce lieu antérieurement. Donc, si la forteresse de Charles VI, bâtie en 1395, s'élevait sur cet emplacement, elle

(1) « Anno videlicet M.CCC.XCV. Rex (Franciæ) incepit unum novum fortalitium in civitate Macloviensi edificare... (Dux Britanniæ) regem cum instancia debita pluries requisivit quod ab edificatione hujusmodi castri noviter incepti voluisset desistere... Rex autem super hoc dissimulavit... asserendo quod hujusmodi fortalitium de consensu episcopi et civium predicte ville inceperat, et sic dicebat... quod, propter hoc, non prejudicabat eidem duci Britanniæ nec suis libertatibus in aliquo. » (*Chronic. Brioc.*, dans D. Morice. *Preuves* I, 75.)

dut alors disparaître (1), et par conséquent le donjon actuel, la grosse tour en fer à cheval, est bien l'œuvre de Jean V.

Il en peut être autrement de la petite tour engagée dans la courtine du Nord. Elle porte depuis longtemps et de nos jours encore le nom de *Vieux Donjon,* — le titre de *Donjon* ou *Gros Donjon* étant réservé à la tour en fer à cheval. Sans doute, en raison de ses faibles dimensions, du peu de force qu'elle possède par elle-même, jamais cette petite tour n'a pu jouer seule le rôle de donjon; mais le nom qui lui reste, la tradition locale qui la tient pour l'ouvrage le plus ancien du château, nous portent à voir en elle un reste, le dernier, le seul venu jusqu'à nous, de la forteresse élevée par le roi de France en 1395.

— L'axiôme de M. de Caumont, suivant lequel, « à partir du XIVe siècle, le donjon se confond avec l'ensemble des constructions du château, » cet axiôme (nous l'avons dit), du moins sous cette forme absolue, n'est pas de mise en Bretagne, puisque nous venons de voir dans ce pays des donjons fort importants, entièrement distincts du reste du château, construits vers la fin du XIVe siècle et même dans le commencement du XVe. Toutefois, à partir de cette dernière époque (commencement du XVe siècle), en Bretagne comme ailleurs, il y a une tendance marquée vers le changement indiqué par M. de Caumont dans le plan des forteresses féodales, c'est-à-dire vers l'absorption du donjon par le château : tendance qui aboutit bientôt à la suppression complète du donjon.

Ainsi dans le château de Vitré, reconstruit aux dernières années du XIVe siècle et aux premières du XVe, achevé vers 1420, il y a une tour évidemment investie du rôle de donjon, la tour Saint-Laurent, entièrement cylindrique, plus grosse, plus haute que les autres, ayant son issue particulière sur le dehors par une poterne qui ouvrait au fond du fossé, dominant le reste du château et pouvant (au moyen de pont-levis) s'en isoler, — mais avec tout cela, faisant partie intégrante de l'enceinte du château, engagée dans la courtine, et — avant de prendre son rôle spécial de

(1) « Cum dominus Guillelmus, episcopus Macloviensis... videret *operis pristini faciem penitus immutatam.* » Voir ci-dessous le texte complet de ce document.

donjon — devant concourir à la défense générale de la forteresse, dont elle arme l'angle sud-est.

Au château de la Hunaudaie, à peu près contemporain de celui de Vitré, et qui forme un pentagone avec cinq tours d'angle, la tour de l'angle nord-est, « magnifique de conservation et accostée » d'une tourelle à escalier, offre des proportions un peu plus fortes » que les autres et pourrait bien avoir servi de donjon (1). » Encore ce rôle est-il moins marqué ici que dans la tour Saint-Laurent de Vitré.

Passé 1450, nous ne connaissons pas de château en Bretagne où l'on ait construit *à neuf* un donjon.

En revanche nous connaissons plusieurs faits prouvant qu'on n'en faisait plus, surtout depuis le duc François II.

Ce prince, très grand bâtisseur, décréta en 1466 la reconstruction de son château ducal de Nantes, l'entreprit aussitôt, la poursuivit pendant tout son règne, l'acheva presque, l'exécuta avec luxe, avec grandeur, sans rien épargner, de façon à en faire à la fois un des plus somptueux palais et une des plus redoutables forteresses de l'Ouest de la France. On sait le cri d'admiration qu'arracha à Henri IV cette œuvre grandiose de notre dernier prince : « Ventre Saint-Gris ! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons. » — Hé bien, dans cette place que l'on armait de toutes les ressources les plus perfectionnées de l'art militaire, de tous les ouvrages réputés alors les plus efficaces, il n'y a rien qui ressemble à un donjon. Preuve sans réplique qu'on n'en faisait plus. Les progrès de l'artillerie de siège avaient tué le donjon. Les nouveaux projectiles avaient trop facilement prise contre les vastes surfaces de ces hautes et grosses tours, infailliblement atteintes, disloquées, renversées malgré l'épaisseur de leurs murailles, et dont les débris énormes, en tombant, ravageaient les autres ouvrages et encombraient la place.

(1) *Bulletin de l'Association Bretonne*, t. IV (1852), p. 151, excellente description archéologique du château de la Hunaudaie, par M. Paul de la Bigne-Villeneuve, reproduite par M. P. de Courcy, dans son *Itinéraire de Rennes à Brest et à Saint-Malo* (1864), de p. 79, ligne 23, à p. 81, ligne 14. Voir aussi, sur la Hunaudaie, Fréminville, *Antiquités de la Bretagne, Côtes-du-Nord*, p. 252 ; Geslin de Bourgogne, *Evêchés de Bretagne*, T. V. p. 296. — La Hunaudaie est située en Plédéliac, commune du canton de Jugon, arrondissement de Dinan, Côtes-du-Nord.

A partir du règne du duc François (1459), on doit tenir pour certain qu'il ne s'est plus bâti de donjons en Bretagne. Là où il en existait, on les entretenait encore *ad pompam et ostentationem*, mais on ne perdait plus son temps ni son argent à créer, là où il n'y en avait pas, d'aussi coûteux, d'aussi inutiles, d'aussi gênants hochets de vanité. Même, quand on se voyait menacé d'un siège, on rasait sans hésiter, *ad defensionem*, toutes ces hautes tours jusqu'au niveau des courtines, comme on le fit à Rennes, en 1488, à commencer par l'énorme tour Le Bart, qui était alors, depuis l'accroissement de l'enceinte urbaine dû au duc Jean V, le véritable donjon de cette ville (1). — D'après cela, quand on vient, sans preuve aucune, nous parler d'énormes donjons soi-disant construits par François II ou par Anne de Bretagne, on voit ce qu'il faut en croire.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTA. — La seconde partie de cette étude sera publiée dans le Compte-rendu du Congrès Breton de 1886. Le programme de ce Congrès appelant, par une question spéciale, la production des documents historiques (surtout des documents inédits) relatifs à l'architecture militaire du moyen-âge en Bretagne, nous réservons pour ce moment, afin de les donner tous ensemble, ceux que nous avons pu réunir. On trouvera là, entre autres, toutes les pièces que — dans les pages qui précèdent — nous promettons de publier.

ERRATA. — A la p. 180 ci-dessus, note 1, il faut modifier et compléter comme suit les lignes 8, 9, 10 de la note : « En 1294, le *Livre des Ostz* du duc de Bre- » tagne nous montre l'Argoët possédé par le sire de Malestroit. (*Preuves de* » *l'histoire de Bretagne.* I, col. 1112). »

(1) « Aultres mises faictes par lesdiz miseurs (de la communauté de ville de Rennes) *pour la descouverture et abateure des tours de ceste ville,* à laquelle fut commancé à besongner le XXVIII[e] jour de juillet l'an IIII[c] IIII[xx] VII. » (Compte des miseurs de Rennes pour l'an 1488, n. st., f. 87.)

LES JOCULATORES BRETONS

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Par M. DE LA VILLEMARQUÉ

PREMIÈRE PARTIE

I

La question des *Joculatores,* jongleurs, ménestrels, poètes et musiciens bretons de toute sorte, aux diverses époques, offre un sujet d'études fort intéressant. Mais pour y répondre, il faudrait un livre. Personne ne l'a encore entrepris. On commence seulement à tirer de la poussière des manuscrits les documents qui pourront servir à l'écrire.

En mettre à profit un certain nombre des plus sûrs et des moins contestés ; sauver de l'oubli quelques noms inconnus ou peu connus ; ébaucher quelques notices biographiques ; et, à défaut de noms, analyser certaines œuvres, voilà ce que je me propose : je voudrais essayer de faire pour la Bretagne, aux temps mérovingiens et carlovingiens et au moyen-âge, ce qui a été fait avec tant d'érudition et de succès pour les jongleurs et ménestrels de France, à l'époque féodale (1).

(1) Voir l'ouvrage de M. Léon Gautier, *Les Épopées françaises*, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale. T. I, ch. XIII, de la p. 344 à la p. 386, couronnée par l'Académie des Inscriptions (grand prix Gobert).

II

NOMS ET CATÉGORIES

Les noms latins de *joculator, jocularis, ministerialis*, ont eu au moyen-âge leur équivalent dans l'armoricain *barz,* au féminin *barzes,* à qui le Catholicon (1464-1499) donne le sens de « ménestrier » et de « jongleresse. » Le Vocabulaire cornique du XII[e] siècle, sous la forme de *barth* (scurra); et des ordonnances anglo-normandes des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, avec l'orthographe *barthe* et *barde,* rangent parmi les jongleurs, gesteurs, ménestrels, rimeurs, vagabonds de toute espèce les gens qui portent ce nom primitivement honoré (1).

D'autres ordonnances, non dictées celles-là par la politique et la haine, mais uniquement par la morale, sont le fait de l'Eglise catholique. Toujours préoccupée de l'âme de ses enfants, même de leurs plaisirs, l'Eglise ne permettait pas d'absoudre indistinctement tous les amuseurs publics.

Une somme théologique à l'usage des confesseurs, découverte par M. Léopold Delisle et souvent citée, les divise en trois catégories : les saltimbanques, les prestidigitateurs (bouffons, mimes, etc.), et les joueurs d'instruments.

Les deux premières sont absolument condamnées. La troisième est l'objet d'une distinction :

« Ceux qui ont des instruments de musique, avec lesquels ils réjouissent le cœur, forment deux classes : les uns fréquentent les tavernes publiques (les cafés-concerts de l'époque) et les assemblées dissolues où ils chantent des chansons obscènes ; et il faut les condamner, comme portant les gens à la débauche.

» Mais il y en a d'autres, appelés *Joculatores,* qui chantent les belles actions des princes et les vies des saints (GESTA PRINCIPUM ET VITAS SANCTORUM) et consolent les hommes dans leurs maladies ou leurs chagrins, et ne se livrent point à toutes les turpitudes

(1) *Quod les westours, barthes et rymours otiosi et vagabundi...* (*Les Ordinances de Gales,* folio 81, n° 5. Anno 1220). — Que les ministrelx, bardes, rimours et westours et autres vagabundez galois. (*Ibidem,* n° VI et VII. Annis 1401 et 1403.)

des saltimbanques et des bouffons. Ceux-ci, on peut les tolérer; c'est l'avis du Pape Alexandre (1). »

Effectivement Alexandre III (1159-1185), consulté par un jongleur, lui permit de vivre de son métier pourvu qu'il l'exerçât honnêtement.

Pouvait-on priver de leur gagne-pain de braves gens qui avaient pour mission de chanter les héros de la terre et du Ciel? Depuis plus de deux cents ans, les plus dignes, les mieux reçus dans les cours, les châteaux et les abbayes, ne font pas autre chose en Armorique, et un abbé de Landévennec leur a donné le ton: cet abbé a célébré, sinon en breton, du moins en latin, mais parfois sur le rhythme ternaire des anciens jours, et dans le système de rimes intérieures et finales des vieux Bretons, la patrie Cornouaillaise et les deux plus illustres fils de l'Armorique au ve siècle, le saint et le roi, Winwaloé et Gratlon-le-Grand:

Hæc est Cornubia! Magnorum magna parentum
Mater et ægregia virtutum laude potentum
Et mundi pugnatorum et cœlos habitantum.

« La voilà notre Cornouaille! voilà la mère magnanime de nos grands aïeux, la mère de ces hommes puissants par la gloire sublime de leur vertu, la mère des héros de la terre et des habitants du ciel (2). »

III

TEMPS MÉROVINGIENS

§ Ier. — La Cour de Gratlon.

Les plus anciens jongleurs armoricains sont précisément ceux de la cour de Gratlon; ils chantaient sur la harpe, la lyre ou la chrotta, avec accompagnement de flûtes et de tambours, ses combats contre les Barbares de la Loire:

Et tibiæ citharœque, lyræ cum murmure, plectra,
Tympana, per vestras plaudunt stridoribus ædes.

(1) Guessard, *Huon de Bordeaux*, Préface, p. 6.

(2) *Cartulaire de Landévennec*, p. 84, édition de M. Arthur de la Borderie (*sous presse*).

C'est ce que dit saint Winwaloé au roi de Cornouaille qu'il convertit plus tard (1).

Clovis, au lieu de demander des panégyristes à l'Italie, après sa victoire sur les Alamans (496), aurait pu en trouver chez nous de fort capables de chanter son succès. On se rappelle que Lupus, le comte champenois, se délectait aux sons de la chrotta bretonne, surtout quand elle s'unissait à la lyre des Grecs et des Romains pour faire son éloge (2).

Par malheur, nous ne savons le nom d'aucun des jongleurs de Gratlon ; mais le roi, s'il faut en croire les poètes carlovingiens, aurait été le meilleur jongleur de l'Armorique et même de l'univers :

Sous le ciel n'a homme mieux vieillast un son,
Ne mieux déist les vers d'une leçon.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire et qu'on affirme, c'est que

Rois Karlemaine l'avoit en sa maison
Nourri d'enfance moult petit valeton.

On va même jusqu'à prétendre que Gratlon

Ne gisoit mès se en sa chambre non (3).

Couchait-il aussi dans la chambre de Roland ? Les jongleurs français ne l'affirment pas ; mais ils font du fondateur de la ville de Quimper le contemporain, que dis-je ? le compagnon du héros de Roncevaux !

Du moins Quimper a-t-il gardé, jusqu'à la fin du dernier siècle, un souvenir poétique et musical de son vieux roi.

§ II. — Toséoc.

Le premier *joculator* breton dont nous sachions certainement le nom, grâce à Wrmonoc, abbé de Landévennec (884), s'appellait Toséoc ; il est qualifié de *Siteredus*, citharède, dans la vie de saint Paul de Léon, ms du x[e] siècle (3). Cassiodore donne le même titre, mieux orthographié *Citharœdus*, au jongleur que l'empe-

(1) *Cartulaire de Landévennec*, p. 79.

(2) Venant. Fortunatus, lib. VII, ch. 8.

(3) La chanson d'Aspremont, citée par M. P. Paris : *Les Romans de la Table ronde*, p. 10.

(4) *Revue celtique*, vol. V, p. 417. Éd. de M. Cuissard.

reur Théodoric, son maître, procura à Clovis : *Citharœdum etiam arte sua doctum pariter destinavimus expetitum, qui ore manibus que consona voce cantando gloriam vestrœ potestatis oblectet* (Lib. II, T. I, p. 37).

Quant à la signification du mot breton *Toséoc,* elle semble celle que M. Stokes (*Goidilica,* p. 63) donne à l'ancien irlandais *tosec*, aujourd'hui *toiseach* « dux », et Zeuss à *toisec* (præstans) ; en gall. moyen *towyssauc.* M. d'Arbois de Jubainville est du même avis. Dans une inscription chrétienne publiée par Hübner (159) : *Tovisac* (i).

Originaire, à ce qu'il paraît, de la Cornouailles insulaire, Toséoc était un des douze disciples de Paul Aurélien. Il est même placé à leur tête et signalé comme une des perles de la couronne du saint.

Instrument mélodieux, quels accords, quel parti tira de lui l'apôtre des Bretons d'Armorique, dans tous les lieux ou il passa ! (1).

L'odyssée commence en Cornouailles.

La cour du roi Marc, à qui l'on donne le titre de *Quonomor,* ou chef suprême, en est la première étape. Sujet du monarque breton, saint Paul, invité par lui et ses chefs de tribu à venir évangéliser les Cornouaillais, passa quelque temps à la cour, dans une ville nommée *Caer banhedos,* c'est-à-dire la « cité de la bénédiction. »

C'est là qu'il entendit, pour la première fois, sonner les sept fameuses clochettes qui appelaient les invités à la table royale, et indiquaient leur place à chacun des convives; c'est là qu'il demanda une de ces clochettes pour appeler les fidèles à sa messe, sans pouvoir en obtenir aucune du monarque peu généreux. Son citharède Toséoc dût faire son office ordinaire en jouant et chantant avec les musiciens et les chanteurs du palais.

S'il faut en croire certains souvenirs celtiques du pays de Galles et du Galloway, il y aurait eu, à la cour, un citharède fort habile : le neveu du roi lui-même,

Tristam, ki bien saveit harper,

dit Marie de France (2) ; Tristam dont Noël du Fail assure avoir

(1) *Velut quoddam organum totius cantilenæ concordia.* (Revue celtique, p. 452.)

(2) Roquefort, I, 398. Dans l'éd. de M. Warnke (1885), TRISTRAM, *Tristam et*

entendu chanter *un lay* à un certain Mabile de Rennes, ménétrier de son temps (1).

A la fois, harpeur et chanteur; sonneur de *hir-corn*, veneur et piqueur, selon les gens du Galloway ; selon les Gallois, porcher royal, Tristam n'aurait eu d'égal à la cour, comme musicien, que la femme du roi de Cornouailles, la trop charmante Izolt, de l'épopée bretonne.

Qui sait si le citharède de saint Paul n'a pas admiré le talent de la reine, et dit, plus de six ans cents avant les jongleurs de France :

> La reine chante doucement,
> La voix accorde à l'instrument :
> Les mains sont beles, li lais bons,
> Douce la voix et bas li tons (2).

Ce qui paraît certain, c'est que le saint l'aurait moins admirée.

De la Cornouailles, Toséoc passe en Armorique, fendant les vagues en chantant (3), et quand il débarque, les ruisseaux du pays le saluent par leurs chansons (4). Toute la nature est en fête pour le recevoir.

Un petit homme (*homunculus*) qui mène à la glandée, dans la forêt, un troupeau de porcs, comme Tristam ceux du roi Marc est rencontré par les moines. Saint Paul lui demande qui il est et quelques renseignements sur le pays : « Je suis au service d'un honnête chrétien appelé Witur, répond le petit homme ; avec d'autres pasteurs, je m'en vais paissant ses pourceaux. Mon maître commande en ce pays-ci, sous la loi du Christ, pour l'empereur Philibert *(sic)*. Si vous voulez voir sa figure, je vous montrerai le chemin. Je vous montrerai aussi un endroit très agréable où vous pourrez habiter. Mais, de peur que vous ne me

Tristan, p. 180. M. Gaston PARIS, *Romania*, XIV, 598-608, adopte la forme *Tristram*, qui paraît altérée : *tristam* = tristissimus, du latin *tristis* ; au superlatif br. archaïque, *tristam*, auj. *tristan*, au moyen-âge *tristaff*.

(1) *Contes d'Eutrapel*, éd. de 1587. Cf. l'éd. de 1732, p. 295, 296.

(2) Le *t* du nom de Izolt, dans les romans, doit être un *fulcrum* : *Isil* (irl.) ; *Idol* (bret. ancien) ; en lat. *humilis*, nom de la petite rivière *Izole*, à Quimperlé, écrit *idola*, dans le Cartulaire du XII[e] siècle ; *Isel* (Corn. et gall.) *Izel*, en breton moderne, petite.

(3) *Maria alta, ymnos et laudes Deo decantans, secabat.* (Loc. citat.)

(4) *Rivulus suavissimam reddebat cantilenam.* (Revue celtique, p. 438 et 439).

preniez pour un menteur, pour quelqu'un qui veut tromper les ignorants, venez, suivez-moi. »

Et Paul suit son guide chez le comte Withur qu'il trouve achevant de copier de sa propre main les quatres livres du saint Evangile, dans un lieu retiré de l'île de Bath.

En se reconnaissant pour frères, non seulement de religion, mais de sang, car ils sont cousins germains, le moine et le chef ne peuvent se lasser de s'embrasser, en pleurant ; puis, ils se font mille questions sur les parents et les amis de l'ancienne patrie bretonne. Marc, le roi de Cornouailles, n'est pas oublié, ni bien entendu, l'histoire de la clochette si vilainement refusée, quand voilà qu'elle vient d'elle-même se mettre dans les mains du saint, apportée par un pêcheur de l'île, qui a trouvé dans ses filets cette merveille que tous les Armoricains appellent encore la *longue-jaune*, HIR-GLAS (1).

En la faisant tinter aux oreilles du comte (elle ou une autre, dit Lobineau), le bon saint part d'un éclat de rire si joyeux, qu'il demeure la bouche béante.

Sujet de rire aussi pour ses compagnons bien dédommagés et vengés ; de rire surtout pour un *joculator*, comme Toséoc ; et l'on a ri pendant tout le moyen-âge, en Armorique, du pauvre roi Marc.

C'est sur la plage orientale de l'île de Bath que régnait le fameux dragon de la légende. Wrmonoc le décrit, d'après les récits populaires de son temps : cent vingt pieds de long ; une cuirasse d'écailles, à l'abri de tous les javelots ; un ventre où descendaient chaque jour deux hommes et deux bœufs ; le démon lui-même en personne sous la figure d'un serpent. « J'ai doute d'abord de ces récits, dit Wrmonoc ; aujourd'hui je les affirme, car j'ai vu de mes propres yeux la retraite du monstre : elle contient un boisseau et demi ou davantage de cette orge que l'île produit en abondance et dont parlent les cultivateurs » (*colonis attestantibus*).

Trois cents ans plus tôt, les cultivateurs, en fournissant à saint Paul des renseignements plus précis sur l'offrande d'orge en question, auraient pu dire quels rapports il y avait entre le serpent et l'espèce de semence que l'île produit abondamment.

(1) *Cloca quæ per cunctos Latinorum populos* longi fulva *nomine nota, vocitatur, id est* Hir-glas (p. 446).

Mais l'abbé de Landévennec donne à l'animal mystérieux un nom qui me semble un éclair : il l'appelle INSULANUS DRACO. C'est le nom que Gildas (1) donnait à un autre tyran de son temps : « Pourquoi, lui dit-il, toi, *dragon insulaire* (INSULARIS DRACO), premier dans le mal, supérieur à plusieurs en pouvoir autant qu'en malice, ô Maglocun, pourquoi te roules-tu bestialement depuis si longtemps dans la fange de tes forfaits ? » Sans avoir besoin de recourir soit au *serpent noir* du rocher, des Mabinogion, (II, p. 271), soit au *Dragon de la caverne* (*Draic ar lleg kav*), chanté dans la fête des deux lacs (2), on doit adopter l'opinion des Bollandistes et reconnaître avec ces maîtres que « le *dragon* ne signifie rien autre chose que l'*Idolâtrie* (3). » Avant eux, dès le VIIe siècle, le Pape Saint Grégoire le Grand avait dit : « le dragon est le symbole du mal (4). »

Le comte Withur célèbre par un banquet la victoire de Paul sur le tyran de l'île de Bath ; et la harpe, selon l'usage, passe de main en main, pour rendre grâce à Dieu :

Magna cadunt, inflata crepant, tumefacta perimunt.

Ce remarquable vers allitéré serait-il un écho des poésies de Toséoc ?

Après les chants d'action de grâce, le saint, en mémoire de la délivrance de l'île, reçoit trois présents de Withur : *l'oppidum* de Léon, le livre des saints Evangiles, écrit de la main du donateur, et la clochette dont il a déjà été question.

La harpe du pieux *joculator*, qui donne constamment, même quand elle n'est pas signalée, la note à l'odissée de saint Paul, dût charmer les ennuis du voyage qu'il fit « à la cité des Parisiens, » (*ad Parisiusios civitatem*). Charma-t-elle aussi la cour de Childebert, (le roi Philibert de la légende), qui l'appelait pour le faire évêque, malgré lui ? Wrmonoc ne le dit pas, mais une autre harpe bretonne plus connue, s'y faisait entendre à peu près dans le même temps.

(1) *De Excidio*, éd. de M. de la Borderie (*sous presse*).

(2) Skene, the four ancient books of Wales. T. II, p. 204 et 420, et t. I, p. 431.

(3) *Acta, 9 maii.*

(4) Dialogues, ch. 39.

§ III. — Hyvarnion.

Hyvarnion, Huaruoé ou *Hoarvian,* dut à sa double profession de poëte et de musicien, dit Lobineau, quelque distinction près du roi Childebert Ier. « A une grande facilité pour parler les langues, il joignait un rare talent pour composer, sur des sujets d'imagination, des poëmes rimés qu'il chantait sur des airs nouveaux de son invention. » Ce sont les propres paroles d'un vieil hagiographe.

« Quoiqu'il vécut au milieu des cours licentieuses des rois, continue l'auteur, quoi qu'il fût *jongleur* et appartint à la classe des amuseurs joyeux, il craignit toujours le Seigneur (1). »

Après être resté quelque temps à Paris dont « le roy qui se délectoit à la musique, l'appoincta en son palais, et luy donna de grands gaiges », dit le P. Albert, il voulut retourner dans son pays ; et Childebert lui remit des lettres de recommandation pour le Conomor de la Domnonée ; ordre était donné en même temps de procurer au jongleur un vaisseau pour l'île de Bretagne.

Mais Hyvarnion fut arrêté par des circonstances dont Lobineau laisse le récit aux légendaires. Selon eux, le jongleur, au moment de s'embarquer, entendit au fond d'un bois une voix si fraîche et si charmante, qu'il fut curieux de connaître le visage de la chanteuse. Il la trouva assise au bord d'une fontaine et cueillant des fleurs ; on la nommait en breton *Rivanona*, ou « la petite Reine ; » c'est de cette *psalmista,* comme l'appelle un texte latin, et du jongleur que naquit le patron des pauvres chanteurs mendiants bretons, saint Hervé (en latin *Hervonus, Herveus, Hoarveus* et *Hoarvianus,* selon les différents manuscrits.)

§ IV. — Hervé.

Il vint au monde aveugle, et, pour surcroit de douleur, sa

(1) *Hic magnæ industriæ, plurimarum que linguarum peritus, sed cantor figmentarius, novos enim fingebat cantus rythmicas compositionibus quibus imponebat neumatum modos antea inauditos. Qui quamvis in voluptuosis regum degeret curiis, et inter aulicos, delectabilis et jocondus* jocularis, *tamen metuebat semper Dominum.* (Manuscrit des Blancs-Manteaux, nº 38, fol. 859. Copie d'Augustin du Paz.)

mère, restée veuve avec le petit orphelin, fut forcée de chercher son pain.

Leur histoire est connue ; mais ne va-t-on pas m'arrêter ? Ranger saint Hervé parmi les jongleurs !

Et, cependant, il n'a pas moins appartenu à leur classe que saint Julien le Pauvre à celle des ménestrels parisiens.

La ménestrandie bretonne le réclame, et l'histoire serait assez disposée à le lui abandonner, si l'hagiographie ne protestait. En effet, son culte est public et ancien, remarque Lobineau ; ses actes se trouvent d'ailleurs dans le Lectionaire manuscrit de l'église de Tréguier, qu'il juge du XIIIe siècle, et dans un autre manuscrit de l'abbaye de Saint-Vincent, du Mans, qui est du XVe et a été copié par Augustin du Paz : nous tacherons, dit le sévère historien, d'en tirer parti, « comme on cherche des raisins dans les ronces et des figues dans les épines. »

Il admet donc, avec ce qui regarde la famille du saint, qu'Hervé naquit aveugle et pauvre, et qu'il chanta dès son jeune âge, sinon le Psautier tout entier, ainsi que le prétend la légende, du moins les chansons composées par ses père et mère. Il le fait errer toute sa vie, pieds nus, chantant et mendiant ; il ne nie pas qu'il ait pu être l'instituteur des petits enfants, d'après la méthode orale, musicale et poëtique des Anciens, au moyen de la *cantilena*, en irlandais, *cantel*, chez nous *kentel*, à la fois « leçon » et « chant. »

Il trouve assez naturel que l'instituteur populaire n'ait pas laissé ses pauvres écoliers en plein air et qu'il leur ait fait bâtir une maison d'école ; il lui donne même part, quoique simple exorciste, à l'excommunication du fameux tyran Conomor, par les évêques bretons.

Tels sont « les raisins et les figues » qu'il tire des actes de saint Hervé.

Quant à ce qu'il appelle un fouillis de ronces et d'épines, Montalembert est loin de le traiter aussi dédaigneusement ; l'éloquent écrivain va même jusqu'à déclarer que la légende de saint Hervé « mérite de figurer parmi les plus suaves souvenirs de la poésie chrétienne (1). »

(1) Les moines d'Occident. T. II, p. 281. — La rencontre à la fontaine á fourni à M. J. Aubert, élève de M. Cabanel, le sujet d'un charmant tableau, exposé au salon de 1883.

Des pièces attribuées au saint en est-il quelqu'une authentique? Grave question. Du moins l'authenticité du cantique si populaire du *Paradis* semble-t-elle garantie par le Lectionaire trégorrois du XIII[e] siècle, collationné par Augustin du Paz : on y lit : *Recitabat carmen cantemus Domino, quod quamvis sit vulgariter editum a prædecessoribus sanctis est venerabiliter autenticum.... Hoarveus præcepit (episcopo) ut carmen scriberet ne indigentia aboleretur memoriæ.*

« Quoiqu'il existe une leçon en langue vulgaire de son poëme *cantemus Domino,* du fait des saints nos prédécesseurs, il est d'une authenticité vénérable.... Hervé fit écrire ce cantique (par l'évêque de Léon) de peur qu'on ne l'oubliât (1). »

La pièce est du reste fort touchante ; M. Renan l'a remarquée ; M. Coppée l'a mise en vers français. La mélodie n'est pas moins belle. Au dire d'un professeur au Conservatoire national de musique, elle serait dans le mode *hypodorien.*

L'hypodorien, d'après lui, aurait été le style des prêtres d'Apollon : « Il se distinguait, dit-il, avec Cassiodore, par beaucoup de sérénité, de virilité et de noblesse (2). »

Il ne serait pas impossible que la mélodie fut venue jusqu'à saint Hervé par l'intermédiaire d'un de ces pauvres vieux Apollinaires d'Armorique, d'origine druidique *(Beleni ædituus, stirpe satus Druidum, gentis Aremoricæ)* à qui la famille d'Ausone, pour l'empêcher de mourir de faim, fit donner une chaire de grammaire à Bordeaux (*Professores,* XVI).

Mais si la mélodie a le caractère *hypodorien* (ce dont je ne suis pas juge), les paroles n'ont absolument rien d'archaïque. J'en peux dire autant *à fortiori* de la pièce intitulée *Kentel ar vugalé* (la Leçon des enfants), aussi attribuée à leur instituteur nomade. La langue du peuple, en tout pays, est moins fidèle au passé que son cœur : l'écriture offre des garanties plus sérieuses.

§ V. — Ingomar.

A côté de la famille du ménestrel aveugle et mendiant se place

(1) Porte-feuille des Blancs-Manteaux, 2[e] partie du volume, XXXVIII, fol. 857. *Cum apogr.* P. du Paz *cum. alt.* mm[s]. abb. S. V. Cenom. (Aujourd'hui Bibliothèque nationale, m[s]. fr. 22, 321).

(2) M. Bourgault-Ducoudray, *Mélodies populaires de Basse-Bretagne,* p. 60 et 13.

immédiatement celle d'un roi breton. Judic-Haël, sa mère Pritella, et son père Jut-Haël ont trouvé dans la mémoire des moines, au milieu desquels il finit sa vie (vers 652), la même reconnaissance filiale qu'Hyvarnion, Rivanone et saint Hervé au cœur des chanteurs populaires de la Bretagne.

Le souvenir de la beauté de Pritella, cette perle du « grand rivage occidental » ; de la grâce avec laquelle elle faisait les honneurs du manoir paternel ; de l'hospitalité qu'elle offrit au jeune Jut-Haël, quand il vint, un soir, frapper à sa porte, après une partie de chasse ; de l'amour qu'elle lui inspira, de leur mariage et de la naissance de leur fils (vers 590) ; des gestes du héros et du saint, toute cette poésie charma longtemps l'abbaye de Saint-Jean de Gaël, où il s'était retiré.

Les disciples d'Haëlocar (828) y prirent sans doute plus de goût qu'à ces vers de Virgile qu'ils glosaient vaille que vaille en breton et dont le manuscrit original est à Berne.

Un de leurs descendants, Ingomar, s'en inspira (992-1035).

Pourquoi, au lieu d'écrire en latin, n'a-t-il pas écrit dans sa langue maternelle ? Du moins, un courant souterrain, qui jaillit çà et là, donne la verdeur et la vie aux endroits les plus arides du récit clérical. Ce courant paraît venir du pays même d'où la race du saint était originaire. On voit qu'Ingomar connaissait aussi bien la Cambrie que la connut Raoul de Gaël, son contemporain, qui s'y maria.

Quand il représente Pritella, le sourire aux lèvres, recevant le jeune chasseur, on songe aux jeunes Galloises qui, de son temps, accueillaient leurs hôtes, la harpe à la main, *(cithararum modulis)*. Quand il fait consulter un devin qui doit interpréter le songe mystérieux de Judic-Haël, donner l'explication du pilier symbolique, et décider le mariage du prince avec Pritella, c'est au plus fameux devin gallois, c'est à Taliésin, venu d'outre-mer au pays de Weroc, qu'il s'adresse ; et le *bardus*, comme l'appelle le texte latin, prophétise la destinée illustre de l'enfant qui naîtra du mariage conclu « pour le bien de l'Etat et la gloire de l'Eglise » dit Lobineau, dans le style de son temps (1).

Judic-Haël, pour Ingomar, est le *pilier* de la Petite-Bretagne,

(1) *Chronicon briocense*, manuscrit velin, 6003, f° 48, v°, et 9888, papier, f° 51, v°.

comme Pabo, le héros breton, a été celui de la Grande. Que dis-je ? Ce pilier est le trait d'union de la terre et du ciel : à sa base, qui est de fer : des casques, des épées, des lances de fer, des boucliers, des trompettes guerrières, suspendus à des clous de fer ; à son sommet, qui est d'or : des candélabres, des encensoirs, des ciboires, des calices d'or, des Evangiles se perdant confusément dans l'azur... Et la garde du pilier merveilleux est confiée à Pritella, par le moine de Gaël, précisément comme celle du pommier mystique, aux fruits enchantés, est donnée par Merlin, à une jeune fille non moins belle et non moins prédestinée qu'elle.

Mais avant de monter au ciel, avec le saint, écoutons le clairon qui sonne la fanfare du héros :

« Comme les compagnons battent dans l'aire, Judic-Haël battait ; partout où il voulait volait son javelot.

» Quand il allait au combat, ses écuyers, après lui, se partageaient joyeusement quantité de chevaux harnachés...

» Et plus d'un de ses porte-lance revenait à cheval, chargé de dépouilles, qui était parti à pied.

» Et des monceaux de cadavres qu'il laissait derrière lui, privés de sépulture, les chiens et les vautours, les pies et les corbeaux se rassasiaient.

» Et chez ses ennemis, dans les rues comme dans les maisons, des femmes, restées veuves, poussaient des gémissements.

» Comme le taureau vigoureux parmi des bœufs inconnus, comme le verrat valeureux parmi des pourceaux étrangers ;

» Comme l'aigle parmi les oisons, le faucon parmi les grues, l'hirondelle parmi les abeilles ;

» Ainsi Judic-Haël, le roi des Bretons d'Armorique, alerte, agile, dur dans la bataille, assaillait les ennemis qui lui résistaient.

» Il combattit surtout les Franks, parce que les Franks voulaient mettre les Bretons sous le joug (1). »

Ce chant patriotique reporte la pensée aux luttes soutenues contre les Franks par le prince Domnonéen, luttes auxquelles saint Ouen et saint Éloi mirent fin par leur intervention (652).

Quel ménestrel gallois ou armoricain, quel gesteur populaire se cache sous la robe du moine ? Pour traduire si bien de pareilles

(1) *Chronicon briocense*. Ms, Bibl. nat., n° 6003, fol. 50 v°.

effusions, il faut qu'on ait chanté dans le monde avant d'écrire dans le cloître.

Mais quel dommage que nous n'ayons plus la chanson de geste originale ! Elle faisait, j'imagine, les délices des convives que la date de la naissance spirituelle du saint, c'est-à-dire de sa mort, réunissait tous les ans, le 16 décembre, à Saint-Jean de Gaël.

On y parlait avec admiration des largesses incomparables auxquelles le bon roi devait son nom ; jamais il ne dit à aucun visiteur : « D'où es-tu ? Pourquoi viens-tu dans ce palais ? » Il accordait tout ce qui lui était demandé, et personne ne partait de sa cour sans recevoir un présent.

Ces habitudes de largesses se changèrent, dans le cloître, en charité si extraordinaire qu'il servait lui même ses frères à table, et leur apprêtait leurs repas *de la main qui gagnait les batailles ;* seulement, quelques-uns trouvaient, dit-on, qu'il s'entendait moins bien à faire la cuisine du couvent qu'à préparer le festin des oiseaux de proie dans la mêlée (1).

Ingomar finit par un trait qui ajoute un dernier rayon à l'auréole de son héros :

« Il n'y avait pas d'homme plus heureux dans toute la nation bretonne, et il n'y en eût pas après lui.

» Son visage jetait de telles clartés qu'à peine on pouvait le regarder en face (2). »

NOTA. — *La suite de cette étude paraîtra dans les* Mémoires *du Congrès breton de 1886.*

(1) Blancs-Manteaux, 38. Cf. M. de la Borderie. (*Annuaire* de 1862, II, p. 63).

(2) Non erat fortunatus homo similis illi in omni nacione Britonum, et postea non fuit...

Ita resplendens facies ejus ut vix poterat aliquis in ejus vultum intueri (fol. 49).



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

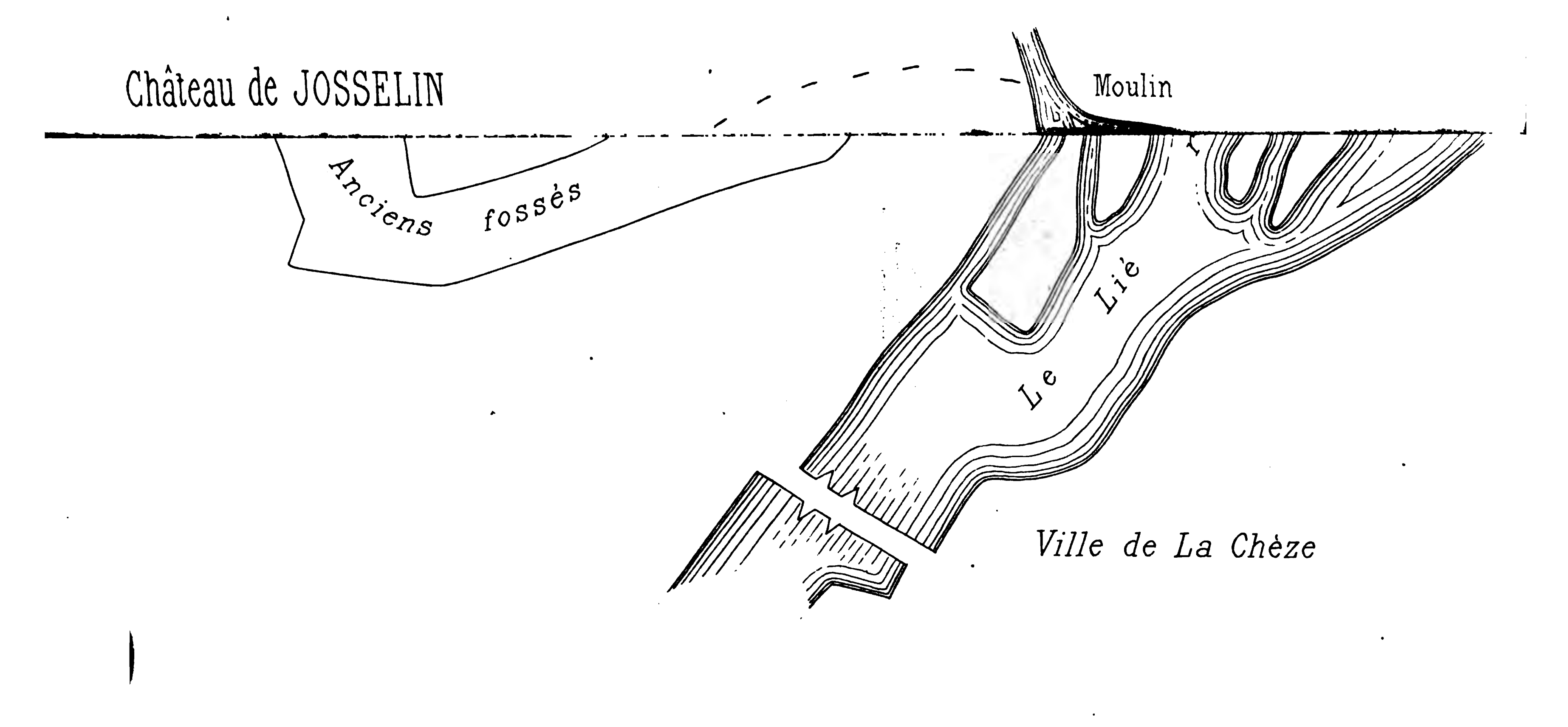
DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES



[illegible] — SAINT-BRIEUC. — IMP. L. PRUD'HOMME.


N


Château de JOSSELIN
Moulin
Anciens fossés
Le Lié
Ville de La Chèze

EP



